A/68/7*

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 7

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément nº 7

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Nations Unies • New York, 2013

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 15 novembre 2013.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[15 août 2013]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Préface	vii
I.	Considérations, observations et recommandations d'ordre général	1
	A. Méthodes d'établissement du budget	9
	B. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme	14
	C. Réductions de ressources proposées	19
	D. Questions relatives aux postes et au personnel	25
	E. Objets de dépense autres que les postes	31
	F. Incidences administratives et budgétaires des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	37
	G. Continuité des opérations	38
	H. Cohérence de la nomenclature des services du Secrétariat	40
	I. Ressources extrabudgétaires	41
	J. Coopération avec les autres organes des Nations Unies	45
	K. Récapitulatif des ajustements sur la base des recommandations du Comité	45
II.	Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme	47
	Prévisions de dépenses	47
	Titre I **Politique, direction et coordination d'ensemble**	47
	Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	47
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	80
	Titre II **Affaires politiques**	91
	Chapitre 3. Affaires politiques	91
	Chapitre 4. Désarmement	100
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	105
	Chapitre 6. Utilisation pacifique de l'espace	111

Titre III
Cour internationale de Justice 114

Chapitre 7. Cour internationale de Justice 114

Chapitre 8. Affaires juridiques 118

Titre IV
Coopération internationale pour le développement 124

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales 124

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 129

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 134

Chapitre 12. Commerce et développement 137

Chapitre 13. Centre du commerce international 143

Chapitre 14. Environnement 146

Chapitre 15. Établissements humains 154

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 159

Chapitre 17. ONU-Femmes 164

Titre V
Coopération régionale pour le développement 169

Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 171

Chapitre 18A. Commission régionale 171

Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York 179

Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 180

Chapitre 20. Développement économique en Europe 186

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 191

Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 198

Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 205

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires 210

Chapitre 24. Droits de l'homme 210

Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 217

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 220

Chapitre 27. Aide humanitaire 224

Titre VII
Information 228

Chapitre 28. Information 228

Titre VIII
Services communs d'appui 241

Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 241

Chapitre 29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 242

Chapitre 29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité 249

Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines 254

Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui 262

Chapitre 29E. Bureau de l'informatique et des communications 275

Chapitre 29F. Administration (Genève) 285

Chapitre 29G. Administration (Vienne) 290

Chapitre 29H. Administration (Nairobi) 293

Titre IX
Contrôle interne 298

Chapitre 30. Contrôle interne 298

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 310

Chapitre 31. Activités administratives financées en commun 310

Commission de la fonction publique internationale 311

Corps commun d'inspection 313

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public . . . 316

Chapitre 32. Dépenses spéciales 318

Titre XI
Dépenses d'équipement 322

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 322

Titre XII
Sûreté et sécurité 337

Chapitre 34. Sûreté et sécurité 337

Titre XIII
Compte pour le développement 344

Chapitre 35. Compte pour le développement 344

Titre XIV
Contributions du personnel 348

Chapitre 36. Contributions du personnel 348

Prévisions de recettes 349

Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 349

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 349

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public 350

Annexes

I. Comparaisons entre le montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013; les ressources aux taux révisés pour 2012-2013; les montants prévus (après actualisation préliminaire) pour 2014-2015; et les variations (en pourcentage) respectives 358

II. Répartition des réductions de postes et autres objets de dépense, d'un montant de 164 millions de dollars, par chapitre du budget 359

III. Montant révisé des crédits ouverts en 2012-2013 comparé aux crédits demandés pour 2014-2015 365

IV. Nombre de postes par source de financement et par classe 368

V. Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires 372

VI. Emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au 31 mars 2013 et emplois qu'il est prévu de maintenir durant l'exercice biennal 2014-2015 391

VII. Liste des rapports soumis par le Comité consultatif depuis son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 395

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet. En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il soumet également des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Université des Nations Unies (UNU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

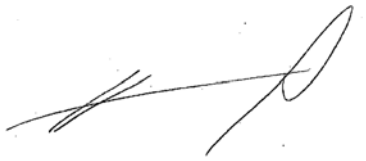
2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 10 août 2013, le Comité consultatif se composait des membres dont le nom suit :

Carlos Ruiz Massieu (Président)
Richard Moon (Vice-Président)
Jean Christian Obame (Vice-Président)
Peter Maddens
Jasminka Dinić
Akira Sugiyama
Zhang Wanhai
David Traystman
Bruno Brant

Pavel Chernikov
Dietrich Lingenthal
Mohanad Al-Musawi
Conrod Hunte
Babou Sene
Tesfa Alem Seyoum
Vinay Kumar

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti concernant les propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.



Le Président
(*Signé*) Carlos G. **Ruiz Massieu**

Chapitre I
Considérations, observations et recommandations d'ordre général

1. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/248, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 392 672 400 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2012-2013. Dans la même résolution, elle a fixé les priorités pour 2014-2015 et prié le Secrétaire général de concevoir son projet de budget-programme en conséquence. Ces priorités sont les suivantes :

a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;

b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;

c) Développement de l'Afrique;

d) Promotion des droits de l'homme;

e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;

f) Promotion de la justice et du droit international;

g) Désarmement;

h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

2. Dans le projet de budget-programme établi par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015[1], les dépenses sont chiffrées à 5 562 470 800 dollars et les recettes à 524 847 000 dollars (ces deux montants étant calculés aux taux de 2014-2015)[2]. En chiffres nets, le montant total prévu s'établit à 5 037 623 800 dollars. Avant actualisation des coûts, l'ensemble des dépenses inscrites au projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015 se chiffrent au total à 5 404 438 400 dollars, ce qui représente 0,2 % de plus que le montant prévu dans l'esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice biennal (A/68/6 (Introduction), par. 10).

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent rapport pour les postes : AL ou G(AL) : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; ASS : agent du Service de sécurité; CM : agent des corps de métier; G : agent des services généraux; G(1re C) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VSG : vice-secrétaire général.
Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[1] Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 est présenté dans les documents. A/68/6 (Introduction), (Sect. 1 à 3), (Sect. 4 et Corr.1), (Sect. 5), (Sect. 6 et Corr.1), (Sect. 7 et Corr.1), (Sect. 8 à 21), (Sect. 22 et Corr.1), (Sect. 23 à 25), (Sect. 26 et Corr.1), (Sect. 27 et Corr.1), (Sect. 28), (Sect. 29A à G), (Sect. 29H et Corr.1), (Sect. 30 à 36) et (Income Sect. 1 à 3).

[2] Il convient de noter que, sauf mention contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui sont cités dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2012-2013. Les exceptions signalées sont des montants calculés aux taux de 2014-2015.

3. Dans le tableau 1, les ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 sont comparées aux ressources des exercices 2010-2011 et 2012-2013. Après une actualisation préliminaire, les ressources demandées se chiffrent à 5 562,5 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1,1 million de dollars (0,02 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Toutefois, le Comité consultatif note que le montant demandé est supérieur de 3,1 % au montant révisé des crédits ouverts approuvé pour l'exercice 2012-2013 (voir annexe I). Les possibilités de comparer l'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015 et le montant des ressources approuvé pour l'exercice 2012-2013 sont examinées aux paragraphes 29 à 36 ci-après.

Tableau 1
Comparaison des ressources demandées pour les exercices biennaux 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015
(En millions de dollars des États-Unis)

Dépenses de l'exercice 2010-2011	5 414,2
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 (résolution 67/247A)	5 395,6
Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	5 563,6
Esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice 2014-2015	5 392,7
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015 (avant actualisation des coûts)	5 404,4
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015 (après actualisation préliminaire aux taux de 2014-2015)	5 562,5

4. Dans l'introduction du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que l'effet-report produit sur l'exercice biennal 2014-2015 par les 127 postes créés en 2012-2013 se chiffre à 17 791 900 dollars (A/68/6 (Introduction), tableau 9). Aux paragraphes 42 à 48 du présent rapport, le Comité consultatif formule des observations et des recommandations concernant une autre méthode que le Secrétaire général a proposée pour comptabiliser le coût des postes récemment créés dans le budget de l'exercice 2014-2015.

5. Le Comité consultatif fait observer que les estimations figurant dans la catégorie « Quotes-parts hors budget ordinaire », qui couvrent les fonds destinés au plan-cadre d'équipement, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal pénal international pour le Rwanda, au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, n'ont qu'une valeur indicative. Il a été informé que le montant estimatif total des quotes-parts hors budget ordinaire s'établissait a 647 910 400 dollars (ibid., tableau 10) pour l'exercice biennal 2014-2015. Les projets de budget 2014-2015 des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux lui seront présentés pour examen au troisième trimestre de 2013. Les crédits révisés des deux tribunaux et du Mécanisme international pour 2012-2013 s'élèvent au total, en chiffres bruts, à 518 907 800 dollars (472 630 000 dollars en chiffres nets) (voir les résolutions 67/242, 67/243 et 67/244 de l'Assemblée générale).

Tableau 2
Budget total
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	*2014-2015*	*Augmentation (diminution)*	
			Montant	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Dépenses	5 563 625,6	5 562 470,8	(1 154,8)	
Recettes générales	34 321,2	31 662,5	(2 658,7)	(7,7)
Total partiel	**5 529 304,4**	**5 530 808,3**	**1 503,9**	
Recettes provenant des contributions du personnel	502 795,2	493 184,5	(9 610,7)	(1,9)
Budget ordinaire : montant net	5 026 509,2	5 037 623,8	11 114,6	0,2
Quotes-parts hors budget ordinaire				
Activités d'appui	631 785,7	647 910,4[ac]	16 124,7	2,6
Total	**631 785,7**	**647 910,4**	**16 124,7**	**2,6**
Ressources extrabudgétaires				
Activités d'appui	492 270,9	477 495,5	(14 775,4)	(3,0)
Activités de fond	4 010 258,6	4 129 477,6	119 219,0	3,0
Activités opérationnelles	9 528 982,4	9 492 294,1	(36 688,3)	(0,4)
Total partiel	**14 031 511,9**	**14 099 267,2**	**67 755,3**	**0,5**
Budget total : montant net	**19 689 806,8**	**19 784 801,4**	**94 994,6**	**0,5**

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

6. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 se monte à 14 099 267 200 dollars (A/68/6 (Introduction), tableau 11), répartis, comme indiqué au tableau 2 ci-avant, de le façon suivante : 477 495 500 dollars pour les activités d'appui, 4 129 477 600 dollars pour les activités de fond et 9 492 294 100 dollars pour les activités opérationnelles. Le montant estimatif total des activités financées par le budget ordinaire, les contributions obligatoires hors budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires s'élève pour l'exercice biennal 2014-2015 à 19 784 801 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 0,5 % par rapport au montant des ressources de 2012-2013 aux taux révisés.

7. Pour donner à l'Assemblée générale une idée d'ensemble des ressources nécessaires, le Comité consultatif souligne que, pour les exercices allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, les prévisions relatives aux opérations de maintien de la paix, qui ne suivent pas le même cycle budgétaire, s'élevaient à environ 14,9 milliards de dollars.

8. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015 a été établi sur la base du plan-programme biennal et des priorités approuvés pour la période 2014-2015, conformément aux résolutions 67/236 et 67/248 de l'Assemblée générale. Des ressources sont également prévues pour l'exécution des mandats nouveaux et élargis que l'Assemblée a approuvés à la partie principale de sa soixante-septième session. (ibid., par. 17).

9. Concrètement, les mandats nouveaux ou modifiés que l'Assemblée générale a approuvés ont été pris en compte dans les chapitres 12 (Commerce et développement), 14 (Environnement), 15 (Établissements humains), 18 (Développement économique et social en Afrique) et 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (ibid., par. 6).

10. En ce qui concerne le chapitre 4 (Désarmement), le Comité note que le Secrétaire général a soumis pour examen au Comité du programme et de la coordination une proposition visant à modifier les programmes (à ce propos, voir également les commentaires formulés au chapitre II (chapitre 4 du titre II) du présent rapport). Le Secrétaire général propose en outre d'inscrire des crédits au titre du chapitre 1 afin de créer un nouveau mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats.

11. D'après le Secrétaire général, le projet de budget tient compte des mesures visant à accroître la rentabilité et l'efficacité de la fourniture des services liés à l'appui au programme, à la gestion des conférences, à l'information et aux priorités révisées de l'exécution des projets d'infrastructure, tout en assurant l'application effective des activités prescrites par les organes délibérants. Ces mesures sont décrites aux paragraphes 25 à 27 du projet de budget. Le tableau 6 de l'introduction récapitule également les chapitres concernés par les variations découlant des initiatives visant notamment à améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'exploitation de l'informatique et des communications, à réaménager les processus internes, à redistribuer la charge de travail et restructurer les services internes. Ces variations concernent surtout les ressources demandées au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 28 (Information), 29 (Gestion et service d'appui) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), ainsi que, le cas échéant, au titre des composantes appui au programme des différents chapitres.

12. Par ailleurs, le paragraphe 20 de l'introduction renvoie à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 392 672 400 dollars aux taux révisés de 2012-2013 (résolution 67/248, par. 10).

13. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également demandé au Secrétaire général de prendre soin, lorsqu'il propose des mesures d'économie, de traiter tous les chapitres du budget de manière juste, équitable et non sélective (ibid., par. 11). Elle a en outre affirmé que des mesures devaient être prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mener une action plus efficace dans les domaines politique, économique et social (ibid., par. 14). Elle a également affirmé que les efforts tendant à réaliser des économies ne devaient pas faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits (ibid., par. 15). Enfin, elle a prié le Secrétaire

général de lui soumettre des propositions fondées sur une étude d'ensemble du personnel dont l'Organisation a besoin (ibid., par. 18). Les variations proposées découlant de l'application de cette résolution sont récapitulées au tableau 5 qui figure dans l'introduction du projet de budget présenté par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015.

14. Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015 présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général entre le 14 mai et le 1er juillet 2013. Le Secrétariat, dont il a reçu des réponses écrites le 1er août 2013, lui a également fourni des informations et des précisions complémentaires.

15. Lors de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les projets de budget des chapitres 2, 28 et 29 n'avaient été soumis à aucune réduction. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les chefs de département avaient reçu, dans un mémorandum interne du Contrôleur en date du 16 janvier 2013, des directives concernant les réductions à opérer, tendant à ce que pas plus de 30 % de ces réductions ne concernent des dépenses ne se rapportant pas aux postes. Ce mémorandum précisait également que, compte tenu des réductions déjà effectuées dans ces secteurs (voir par. 11 plus haut), aucune mesure ne serait prise pour réduire davantage les projets de budget au titre de l'appui au programme. On trouvera d'autres observations à propos des directives concernant les modalités d'application des réductions au paragraphe 75 du présent rapport.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu un décompte global par chapitre budgétaire des 164 millions de dollars de réductions opérées sur les postes et autres objets de dépense, comme indiqué à l'annexe II.

17. Le Secrétaire général estime que les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès figurant dans le plan-programme biennal demeurent inchangés. Il indique également que la variation découlant de la résolution 67/248 n'a pas entraîné l'élimination complète de tel ou tel produit (A/68/6 (Introduction), par. 21). Il fait observer que chaque chapitre du budget comprend toutefois une description détaillée des incidences financières des réductions et une analyse de l'impact de ces réductions sur les produits et les objectifs de résultats, le cas échéant. L'éventuel impact sur l'exécution des mandats en ce qui concerne le respect des échéances et la diversité des activités prescrites y est également présenté (ibid.). On trouvera d'autres observations sur les conséquences des réductions envisagées à la section C du présent rapport.

18. **Le Comité consultatif a toujours insisté sur le fait qu'il importait de tenir les programmes et les modalités d'exécution constamment à l'examen, afin d'être sûr que les mandats sont exécutés avec l'efficacité et l'efficience les plus grandes possibles (A/66/7, par. 13). Il prend note des efforts du Secrétaire général visant à améliorer les gains d'efficacité à cet égard, mais ne voit pas très bien pourquoi celui-ci a décidé d'exclure la possibilité d'opérer des réductions supplémentaires dans certains chapitres qui étaient pourtant les plus susceptibles de bénéficier des récents investissements en matière d'informatique et de communications ainsi que d'autres mesures de réaménagement des processus.**

19. **Le Comité consultatif souligne que les ressources nécessaires et la structure générale des effectifs du Secrétariat doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats. Il rappelle également le paragraphe 15 de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires afin de préserver la qualité de la mise en œuvre de tous les programmes et activités prescrits et ainsi que le respect de leurs délais d'exécution**. Les conséquences des réductions envisagées sont examinées plus en détail à la section C du présent rapport.

20. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 fait apparaître une diminution de 159,2 millions de dollars (2,9 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés[3]. Après une actualisation préliminaire, les ressources demandées se chiffrent à 5 562,5 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1,1 million de dollars (0,02 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Introduction), par. 28). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé de la répartition, par titre du budget, des ressources prévues pour l'exercice 2014-2015 et, à titre de comparaison, de celle des ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (voir tableau 3).

Tableau 3
Répartition des ressources par titre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	*Variation*		*Ressources 2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*Ressources 2014-2015 (après actualisation des coûts)*	*Montant estimatif pour 2014-2015*
			Montant	*Pourcentage*			
I.	Politique, direction et coordination d'ensemble	778 747,7	288,3	–	779 036,0	19 982,3	799 018,3
II.	Affaires politiques	1 471 909,8	(137 202,8)	(9,3)	1 334 707,0	9 861,1	1 344 568,1
III.	Justice internationale et droit international	96 467,8	1 610,1	1,7	98 077,9	3 908,4	101 986,3
IV.	Coopération internationale pour le développement	467 372,8	23 828,9	5,1	491 201,7	16 287,2	507 488,9
V.	Coopération régionale pour le développement	578 871,1	(18 749,9)	(3,2)	560 121,2	32 435,7	592 556,9
VI.	Droits de l'homme et affaires humanitaires	347 873,6	(10 983,7)	(3,2)	336 889,9	4 914,5	341 804,4
VII.	Information	189 844,5	(3 827,3)	(2,0)	186 017,2	6 559,7	192 576,9
VIII.	Services communs d'appui	626 885,9	12 437,8	2,0	639 323,7	24 066,0	663 389,7
IX.	Contrôle interne	40 720,2	(390,0)	(1,0)	40 330,2	1 157,7	41 487,9
X.	Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	131 970,6	11 063,3	8,4	143 033,9	11 905	154 938,9
XI.	Dépenses d'équipement	65 051,6	(8 245,8)	(12,7)	56 805,8	3 629,1	60 434,9

[3] Les motifs pour lesquels le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 n'a pas été retenu pour effectuer cette comparaison sont indiqués aux paragraphes 29 à 36 du présent rapport.

		Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	*Variation*		*Ressources 2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*Ressources 2014-2015 (après actualisation des coûts)*	*Montant estimatif pour 2014-2015*
			Montant	*Pourcentage*			
XII.	Sûreté et sécurité	240 180,8	(6 509,2)	(2,7)	233 671,6	11 313,8	244 985,4
XIII.	Compte pour le développement	29 243,2	(844,4)	(2,9)	28 398,8	–	28 398,8
XIV.	Contributions du personnel	498 486,0	(21 662,5)	(4,3)	476 823,5	12 011,9	488 835,4
	Total	**5 563 625,6**	**(159 187,2)**	**(2,9)**	**5 404 438,4**	**158 032,4**	**5 562 470,8**

21. Le Comité consultatif note que le principal élément de la réduction du projet de budget-programme avant actualisation des coûts tient à la réduction du montant estimatif inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) au titre des missions politiques spéciales. Ce montant, soit 1 081,1 millions de dollars, fait apparaître une réduction de 32,1 millions de dollars des ressources demandées dans l'esquisse de projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1, sect. II.E, par. 17 et 18) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a appris que la réduction appliquée aux missions politiques spéciales était proportionnelle aux réductions globales opérées au titre des autres chapitres du budget. **Le Comité fait observer que le montant prévu au titre des missions politiques spéciales ne peut être considéré, au mieux, que comme une projection préliminaire n'ayant qu'une valeur indicative**. On trouvera à la partie II du chapitre II plus loin d'autres observations du Comité à propos du montant estimatif des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales inscrites dans le projet de budget.

Autres rapports devant être présentés à l'Assemblée générale

22. Le Secrétaire général indique qu'en plus des questions qui pourront être soulevées par les grandes commissions de l'Assemblée générale lors de sa soixante-huitième session, plusieurs autres questions en pleine évolution vont faire l'objet de rapports distincts à l'Assemblée et pourraient avoir des incidences importantes sur le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Introduction), par. 13). Des rapports seront notamment soumis concernant le plan stratégique patrimonial, l'assurance maladie après la cessation de service, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le renforcement de la gestion financière.

23. **Le Comité consultatif rappelle que des dépenses imprévues peuvent s'avérer nécessaires et qu'elles doivent être examinées en dehors du cycle budgétaire biennal normal. Il n'en demeure pas moins que les dépenses qui étaient déjà prévisibles au moment de l'établissement du projet de budget-programme auraient pu être prises en compte dans les propositions du Secrétaire général. Même dans l'hypothèse où il n'aurait pas été possible de les comptabiliser intégralement, le Comité se serait attendu à ce que le projet de budget-programme comporte au moins des estimations préliminaires quant aux montants en jeu, afin que les États Membres disposent de toute l'information disponible à ce stade (A/66/7, par. 31).**

Initiative de gestion du changement

24. Dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général a indiqué qu'au cours de l'exercice 2012-2013, on continuerait à examiner

et moderniser le mode de fonctionnement de l'Organisation, grâce à un processus de gestion du changement qui permettrait à l'Organisation de proposer des services plus efficaces et plus rationnels à ses États Membres et à ceux à qui elle vient en aide. Une équipe de gestion du changement, placée sous la direction d'un sous-secrétaire général et secondée par quelques fonctionnaires détachés et un petit nombre de consultants spécialisés, a été constituée à cette fin (A/66/7, par. 34).

25. Le Comité consultatif note que l'équipe de gestion du changement a achevé son étude début 2012 et qu'elle a soumis au Secrétaire général un document interne présentant un grand nombre de mesures dont l'adoption suppose que soient modifiés les structures et processus internes du Secrétariat. Dans sa résolution 66/257 en date du 9 avril 2012, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen et approbation préalable, toutes propositions ou mesures relatives à la mise en œuvre de nombreuses recommandations formulées dans le plan de gestion du changement (résolution 66/257, sect. II, par. 8). Le Comité note qu'aucun rapport n'a été soumis pour examen à l'Assemblée à ce jour. En outre, dans son deuxième rapport de janvier 2013 sur l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/67/714), le Secrétaire général n'évoque pas le plan de gestion du changement.

26. Lorsqu'il a examiné les propositions budgétaires présentées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que divers éléments du plan de gestion du changement avaient été intégrés à ces propositions. Le Comité note néanmoins que le document budgétaire ne comporte aucune autre information à propos d'initiatives en ce sens ni n'en évoque spécifiquement. Le Comité note également, d'après l'organigramme du Service administratif du Secrétaire général, qu'il est proposé que deux postes financés par le budget ordinaire, un poste de sous-secrétaire général et un poste d'agent des services généraux (Autres classes), continuent d'être temporairement réaffectés à l'équipe de gestion du changement (A/68/6 (Sect. 1), annexe). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que ces postes avaient notamment été réaffectés ou détachés par leurs services d'origine. Cette équipe ne devant exister que pendant un temps limité et son programme étant progressivement réparti entre les activités et fonctions du département ou service opérationnel compétent, les fonctionnaires concernés réintégreraient leurs services d'origine.

27. **Le Comité consultatif craint que des ressources et un temps considérables n'aient été consacrés à l'initiative de gestion du changement lancée par le Secrétaire général pour obtenir peu de résultats tangibles. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations à jour sur l'état d'avancement des divers éléments figurant dans son plan de gestion du changement, notamment des initiatives à soumettre pour examen et approbation préalable à l'Assemblée lors de l'examen du budget de l'exercice 2014-2015**. On trouvera d'autres observations et recommandations à ce sujet aux paragraphes I.34 et I.35 du chapitre II ci-après.

Fonds de réserve

28. Le Comité consultatif rappelle les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale et souligne que, dans sa résolution 67/248, l'Assemblée a fixé à 40 445 043 dollars le montant du fonds de réserve de l'exercice

biennal 2014-2015 à partir duquel les dépenses supplémentaires devront être financées (résolution 67/248, par. 20).

A. Méthodes d'établissement du budget

Ressources budgétaires et base de comparaison

29. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a réaffirmé les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Elle a également réaffirmé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires convenues (résolution 66/246, par. 8 et 9).

30. L'introduction du projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015 indique que la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au projet de budget s'appuie sur les principes énoncés dans la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation et le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/68/6 (Introduction), par. 2). Le Comité consultatif note que les projets de budget précédents ont été établis dans le strict respect des dispositions de la résolution 47/212 A. Selon cette méthode, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours sert de base au calcul des variations et des ressources demandées pour l'exercice biennal suivant. Le Secrétaire général estime également dans sa proposition budgétaire que le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015 sera actualisé conformément à la méthode établie (ibid., par. 4).

31. À cet égard, le Comité consultatif note que la règle 102.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies dispose notamment que le projet de budget-programme doit comporter « un état détaillé des ressources par chapitre, programme et sous-programme; aux fins de comparaison, les dépenses de l'exercice précédent et les crédits révisés ouverts pour l'exercice en cours en regard des crédits demandés pour l'exercice à venir ». Le Comité note également que, conformément au prototype de mode de présentation du budget que l'Assemblée générale a approuvé dans la résolution 47/212 A, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours devait servir de base de ressources à partir de laquelle le taux de croissance était calculé [voir A/C.5/47/3, par. 16 a)].

32. Le Comité consultatif souligne que la base de comparaison retenue dans le projet de budget de l'exercice 2014-2015 établi par le Secrétaire général (A/68/6 (Introduction), par. 14) n'est pas le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (5 395 556 500 dollars) que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 67/247 A, mais le montant des ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (5 563 625,600 dollars). Dans son projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015, le Secrétaire général indique qu'il a décidé de retenir une autre base de calcul pour déterminer les variations [ibid., par. 3 e)], compte tenu des décisions de l'Assemblée tendant à différer l'examen de l'actualisation des coûts liés aux postes (résolution 66/246, par. 27, et résolution

67/246, sect. X, par. 6) et de maintenir aux taux en vigueur le coefficient d'ajustement applicable à New York jusqu'au 31 janvier 2013 (décision 67/551 de l'Assemblée générale). Le Secrétaire général indique que cela permettrait une comparaison pertinente des ressources approuvées pour l'exercice 2012-2013 et des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015. Ce chiffre comprend le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée (résolution 67/247 A), auquel viennent s'ajouter des montants correspondant au report de l'actualisation des coûts liés aux postes – à savoir des projections relatives à l'inflation et aux taux de change pour 2013, ainsi que des ajustements apportés aux coûts standard utilisés au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes en 2012, qui n'étaient pas compris dans le montant révisé des crédits ouverts. D'après la présentation du budget établie par le Secrétaire général, l'utilisation de ces montants comme point de référence est conforme à la résolution 67/248 relative à l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Introduction), par. 3).

33. Les montants auxquels se seraient établis les projets de budget de l'exercice 2014-2015, si le montant approuvé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 avait été retenu comme base de calcul, ont été communiqués au Comité consultatif à titre de comparaison (voir annexe III). Le Comité ayant demandé des précisions à ce sujet, le Secrétariat lui a indiqué que le montant révisé des crédits ouverts n'aurait pas constitué une base de comparaison adéquate, car les variations calculées sur cette base comprenaient des éléments des exercices 2012-2013 et 2014-2015; en d'autres termes, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 comprenait des dépenses imprévues et extraordinaires et les dépenses effectives découlant de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change de 2012, mais ne comprenait pas les projections relatives à l'inflation et aux taux de change de 2013 ni les ajustements apportés aux coûts standard utilisés au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes pour l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 67/246, sect. X, par. 5 et 6). **Le Comité consultatif souligne que les montants pris en compte dans les ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés comportent des éléments qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale**.

34. **Tout en ayant conscience des difficultés que posent les décisions prises par le Secrétaire général tendant à actualiser les coûts liés aux postes et à appliquer le système des ajustements aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 sans changer de méthode d'établissement du budget, le Comité consultatif estime que, d'un point de vue strictement technique, le projet de budget établi par le Secrétaire général s'écarte de la règle 102.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la méthode d'établissement du budget que l'Assemblée a approuvée dans sa résolution 47/212 A.**

35. **En l'absence de décision tendant à modifier la méthode d'établissement du budget, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les prochaines présentations budgétaires soient établies dans le strict respect de la résolution 47/212 A, ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de réadopter le montant révisé des crédits ouverts comme base**

de calcul adéquate pour déterminer les ressources demandées, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

36. **Afin de limiter les risques de confusion ou d'équivoque découlant de l'utilisation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à la résolution 47/212 de l'Assemblée générale, au lieu des « ressources de 2012-2013 aux taux révisés », le Comité consultatif pourrait ne fonder ses observations et recommandations que sur le montant des ressources figurant dans le rapport du Secrétaire général, car il lui faudrait autrement demander une version entièrement remaniée des propositions budgétaires du Secrétaire général. Ce sont donc ces chiffres, et non le montant révisé des crédits ouverts, qui figurent dans les tableaux présentés au chapitre II du présent rapport au début de chaque chapitre du budget.**

Actualisation des coûts

37. À l'annexe I de sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a disposé que, les années où il n'est pas soumis de budget, le Secrétaire général présenterait un plan général du budget-programme de l'exercice biennal suivant, qui comporterait des indications concernant notamment l'estimation préliminaire des ressources à prévoir et la croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent. L'actualisation des coûts est définie comme l'opération par laquelle le montant des crédits ouverts est révisé pour tenir compte des variations des taux de change opérationnels, des taux d'inflation effectifs, de l'évolution des coûts standard moyens et des taux de vacance de postes par rapport aux hypothèses retenues précédemment (A/63/620, annexe IV). En général, le budget-programme est actualisé quatre fois au cours du cycle biennal[4].

38. Le paragraphe 35 de l'introduction indique que, conformément aux pratiques budgétaires établies, les prévisions de dépenses pour 2014-2015 sont actualisées en fonction des taux d'inflation et de change. Les taux d'inflation retenus pour 2014-2015 sont calculés en fonction des coefficients d'ajustement prévus, des taux d'ajustement au coût de la vie et des taux d'inflation. Les taux de change retenus pour 2014-2015 sont ceux appliqués en 2013, comme indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013.

39. Le montant global inscrit dans le projet de budget au titre de l'actualisation des coûts se monte à 158 millions de dollars. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que ce chiffre tenait compte du coût de l'inflation (170,6 millions de dollars), en partie compensé par la diminution des besoins de trésorerie (3,1 millions de dollars) et du coût des vacances de poste (9,5 millions de

[4] Dans un premier temps, le projet de budget-programme est établi sur la base des coûts et des taux de change utilisés aux fins du budget-programme en cours. Par la suite, le montant des ressources demandées est actualisé avant que l'Assemblée générale n'approuve les ouvertures de crédit initiales; à la fin de la première année de l'exercice biennal, le Secrétaire général présente des prévisions de dépenses révisées dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, au moment de l'adoption du montant révisé des crédits. Enfin, le Secrétaire général présente son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme, lors de l'approbation du montant final des ouvertures de crédits.

dollars). Le coût de l'inflation tient compte des coefficients d'ajustement (41,1 millions de dollars), des taux d'ajustement au coût de la vie (39,8 millions de dollars), des dépenses ne se rapportant pas aux postes (76,3 millions de dollars) et des contributions du personnel (13,4 millions de dollars). Le Comité note qu'il s'agit de chiffres préliminaires et qu'avant que l'Assemblée générale n'approuve, à sa soixante-huitième session, les crédits ouverts initialement, les prévisions de dépenses seront de nouveau actualisées en fonction des taux de change et d'inflation actualisés (A/68/6 (Introduction), par. 36).

40. **Le Comité consultatif souligne que l'actualisation des coûts fait partie de la méthode d'établissement du budget en vigueur et estime en conséquence que l'actualisation des coûts de son projet de budget de l'exercice 2014-2015 par le Secrétaire général est conforme aux procédures budgétaires établies.**

41. Pour que l'Organisation soit moins sensible aux fluctuations des taux de change et compte tenu des conclusions formulées dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/578 et Corr.1), l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général, à compter du 1er janvier 2013, à avoir recours au mécanisme des achats anticipés pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre les fluctuations des taux de change (résolution 67/246, sect. X, par. 8). Cela suppose que soit mis en place un dispositif de couverture fondé sur un mécanisme d'échange de devises pour protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait commencé à recourir à un mécanisme d'achats anticipés de quantités limitées de francs suisses pour le budget de l'exercice 2012-2013, afin de se familiariser avec ce mécanisme et avec les procédures comptables connexes. Pour le budget de l'exercice 2014-2015, le Secrétariat examine la possibilité de recourir plus largement au mécanisme d'achats anticipés vers la fin de 2013 afin de limiter les fluctuations du budget. **Le Comité consultatif examinera avec beaucoup d'intérêt l'analyse coûts-avantages détaillée de l'expérience que l'Organisation aura acquise en matière d'achats anticipés et de pratiques comptables connexes qui lui sera communiquée dans le cadre du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013**.

Taux de vacance de postes

42. S'agissant des taux de vacance de postes, le Comité consultatif note que la pratique établie consistant à appliquer des taux de vacance de postes distincts aux postes existants et aux nouveaux postes n'a pas été conservée. Jusqu'à présent, le taux de vacance appliqué aux nouveaux postes était de 50 % pour la catégorie des administrateurs et de 35 % pour la catégorie des services généraux dans le budget du premier exercice biennal où ces postes étaient inscrits. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé d'appliquer, pour les ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, un taux unique de 8,3 % pour les postes d'administrateur et de 5,6 % pour les postes d'agent des services généraux (A/68/6 (Introduction), par. 38). Ce taux correspond aux taux constatés dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592, par. 40).

43. Ayant demandé à consulter les données les plus récentes sur les vacances de poste lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2013, le taux de vacance de postes effectivement appliqué

dans le budget ordinaire était de 9,0 % pour les postes d'administrateur et de 5,8 % pour les postes d'agent des services généraux. Le Comité a également demandé à connaître les taux effectifs moyens de vacance de postes de janvier à mai 2013, mais n'a pas pu obtenir cette information lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme. Le Secrétaire général indique que ces taux de vacance seront mis à jour en fonction des taux constatés dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour 2014-2015 (A/68/6 (Introduction), par. 38).

44. Le Secrétaire général indique que l'utilisation de ces taux de vacance constatés permet de mieux faire correspondre les coûts des postes aux dépenses effectivement engagées et d'éliminer les fluctuations résultant de l'application des pratiques budgétaires actuelles aux créations de postes. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les fluctuations seraient moindres car, sur le plan de la budgétisation, il n'y aurait plus de différence entre les taux de vacance de postes appliqués aux postes existants et aux nouveaux postes et que cela éliminerait l'effet-report de la comptabilisation du coût intégral des créations de postes.

45. S'agissant de l'incidence financière des pratiques budgétaires existantes et proposées pour les créations de postes, le Comité consultatif note que le coût de l'effet-report de la création de 127 postes au cours de l'exercice biennal 2012-2013 s'est chiffré à 17,8 millions de dollars (A/68/6 (Introduction), tableau 9). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a également été informé que, si l'on avait appliqué la procédure en vigueur pour calculer les ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, celles-ci auraient augmenté de 9,5 millions de dollars; en d'autres termes, le montant total de la provision au titre de l'actualisation des coûts évoquée au paragraphe 39 plus haut aurait augmenté de 9,5 millions de dollars si l'on avait continué à reporter l'incidence de la comptabilisation intégrale des coûts des créations de postes en 2014-2015. S'étant enquis de cette situation, le Comité a appris que cet écart de 9,5 millions de dollars résultait de l'évolution globale du tableau d'effectifs entre 2012-2013 et 2014-2015 (le nombre de nouveaux postes proposés est moins élevé en 2014-2015 qu'en 2012-2013).

46. Le Comité consultatif fait observer que le taux d'abattement pour délais de recrutement a déjà été supprimé une fois de la budgétisation des créations de postes, dans le projet de budget-programme de 1998-1999. À l'époque, le Comité n'avait pas soulevé d'objection, car, comme le nombre de nouveaux postes proposés était faible par rapport au nombre total de postes existants qu'il était proposé de maintenir, cette modification n'avait qu'un effet négligeable sur le montant de l'ensemble des prévisions de dépenses (A/52/7, par. 42). Toutefois, pour l'exercice 2000-2001, comme le nombre de nouveaux postes et les délais requis pour pourvoir chacun d'eux avaient augmenté, le Comité avait recommandé de rétablir l'abattement pour délais de recrutement pour les nouveaux postes (A/54/7, par. 36), ce que l'Assemblée générale avait approuvé par la suite.

47. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les arguments tendant à appliquer le même taux de vacance aux postes existants et aux nouveaux postes, mais il ne voit pas d'objection à ce que cette formule soit mise à l'essai pour le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015. Il compte revenir sur cette question lors de l'examen du projet de budget-programme qu'établira le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017 et recommande donc**

que ce document comporte des informations détaillées sur l'expérience qui aura été acquise à cet égard au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

48. **Les taux effectifs moyens des cinq premiers mois de 2013 n'étaient pas connus au moment où le Comité consultatif a examiné le projet de budget, en juillet 2013. Celui-ci a été informé qu'au 31 mai 2013, les taux de vacance de postes constatés étaient de 9,0 % pour la catégorie des administrateurs et de 5,8 % pour la catégorie des agents des services généraux. Pour le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015, le Comité recommande que les ressources demandées se rapportant aux postes soient modifiées en fonction des taux de vacance de postes constatés les 10 premiers mois de 2013 dans l'ensemble du budget.**

B. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme

49. L'Assemblée générale, dans ses résolutions successives (notamment dans sa résolution 66/257, sect. II, par. 3), a insisté sur le fait que les projets de modification de l'organigramme général des départements, ainsi que du mode de présentation du budget-programme et du plan-programme biennal, doivent être examinés par elle et recevoir son accord préalable. Or le mode de présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 comporte plusieurs modifications par rapport aux précédents projets de budget présentés par le Secrétaire général qui n'ont pas reçu l'accord préalable de l'Assemblée.

Textes explicatifs

50. Dans ses observations sur le cadre logique (A/68/6 (Introduction), par. 5), le Secrétaire général ne précise pas, comme dans ses projets de budget précédents, que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme sont identiques au texte du plan-programme biennal, mais qu'ils « renvoient » à la vue d'ensemble et aux éléments du cadre logique approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/236 et repris dans le document intitulé « Plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015 » (A/67/6/Rev.1). En outre, le Comité consultatif relève qu'une modification apportée à la partie explicative de l'un des chapitres que le Secrétaire général dit concernés par un mandat nouveau ou modifié approuvé par l'Assemblée (chapitre 4, Désarmement) ne relève d'aucune décision de l'Assemblée. Enfin, certaines modifications aux textes explicatifs du projet de budget ne figurent pas dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » (A/68/75) soumis pour examen au Comité du programme et de la coordination; par exemple, au chapitre 8 (Affaires juridiques), une modification a été apportée à la fréquence d'un type de cérémonie de traité [A/68/6 (Sect. 8), par. 8.71 b) iii)].

51. Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal (résolution 58/269, par. 9) et a prié le Comité du programme et de la coordination d'examiner les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme

biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme (ibid., par. 13).

52. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que, dans les fascicules, les textes explicatifs des programmes ne sont pas identiques à ceux du plan-programme biennal qui a été approuvé. Il s'inquiète également de ce que certaines modifications apportées aux textes explicatifs ne figurent pas dans le rapport que le Secrétaire général a présenté pour examen au Comité du programme et de la coordination. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'effectuer toutes les corrections nécessaires au projet de budget-programme pour 2014-2015, afin que les textes explicatifs qui y figurent soient identiques à ceux du plan-programme biennal approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 67/236. Il recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de se conformer strictement, dans ses futurs projets de budget, aux termes du paragraphe 9 de sa résolution 58/269.**

53. Le paragraphe 8 de l'introduction indique que la présentation des informations financières a été modifiée dans les différents chapitres du budget, de façon à ce que les variations du montant des ressources proposées par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 soient détaillées et ventilées en plusieurs catégories. Par rapport à la présentation précédente du budget, le projet de budget-programme pour 2014-2015 contient plusieurs modifications qui ne se justifient pas. Par exemple, les intitulés « Vue d'ensemble des ressources » et « Tableau d'effectifs proposé » remplacent respectivement les intitulés « Enveloppe budgétaire proposée » et « Effectifs proposés »; le tableau des produits a été supprimé de la section « Vue d'ensemble des ressources »; aucune mention n'est faite de la règle 105.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation; enfin, au sein des chapitres du budget, les informations qui étaient fournies dans les parties explicatives sont présentées désormais sous forme de tableaux. De même, la présentation sous forme de tableaux des conséquences des variations du montant des ressources ne suit pas la pratique établie.

54. **Le Comité consultatif ne voit aucune raison de ne pas suivre les règles énoncées par l'Assemblée générale dans ses résolutions successives sur la présentation du projet de budget-programme. Il considère que le Secrétaire général devra se conformer strictement à ces règles quand il établira les prochains projets de budget. Toute modification dans la présentation du budget doit être soumise à l'examen et l'accord préalables de l'Assemblée générale.**

Variations du montant des ressources

55. Le Comité consultatif note que le montant des ressources 2012-2013 est indiqué « à taux révisés » et que ses variations sont ventilées en quatre catégories, alors que les projets de budget précédents, conformément à la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale, proposaient un montant de ressources en regard du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal précédent et ne distinguaient pas différentes catégories de variations de ressources. Le projet de budget 2014-2015 du Secrétaire général diffère également dans sa présentation des projets de budget précédents, et ne suit pas la méthode approuvée par l'Assemblé générale dans sa résolution 47/212 A, en ce qu'il fait une distinction entre : a) les ajustements techniques liés à l'effet-report et à l'élimination des dépenses non

renouvelables pour l'exercice biennal 2012-2013; b) les ressources liées aux nouveaux mandats et aux transferts entre les composantes; c) les variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; et d) les variations proposées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/259 et Corr.1). Le Secrétaire général fait ainsi une distinction entre les réductions de ressources proposées dans le cadre de son projet d'esquisse budgétaire (64 142 400 dollars) et celles calculées ultérieurement en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (99 822 900 dollars).

56. **Le Comité consultatif tient à rappeler que, si le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire fournit, à titre de proposition, des prévisions préliminaires sur le montant des ressources pour l'exercice biennal considéré, c'est à l'Assemblée générale qu'il revient, quand elle statue sur ce rapport, de fournir les estimations préliminaires qui serviront de base à la présentation du projet de budget-programme. Le Comité juge qu'il n'est pas justifié de faire une distinction entre, d'une part, les variations du montant des ressources proposées par le Secrétaire général dans son esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1) et, d'autre part, celles découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, car cela met sur le même plan la proposition du Secrétaire général et la résolution de l'Assemblée. Le Comité recommande par conséquent à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de se baser sur les crédits révisés pour calculer les variations du montant des ressources, sans faire de distinction entre plusieurs catégories de variations, et ce, en stricte conformité avec les pratiques budgétaires établies et les termes de la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale.**

Mesures de résultats

57. Dans son examen des différents fascicules du budget pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif continue de rencontrer des exemples de mesures de résultats manifestement mal conçues et des cas où l'articulation entre le volume des ressources consacrées à certaines activités et la mesure de leurs résultats n'est pas clairement établie. Des exemples précis sont fournis par le Comité dans ses observations détaillées sur les fascicules du budget figurant au chapitre II ci-après.

58. Le Comité consultatif fait deux observations générales :

a) L'objectif d'atteindre un taux d'exécution du budget de 100 %, qui figure comme une mesure de résultat de l'» utilisation efficiente et efficace des ressources » dans un grand nombre de fascicules, ne constitue pas, selon le Comité, une mesure appropriée de l'efficience ou de l'efficacité de la gestion d'un programme ou de l'utilisation prudente de ses ressources, mais un simple constat que les ressources allouées dans le cadre d'un chapitre ont bien été dépensées;

b) Les parties des chapitres traitant de l'appui au programme ne présentent aucun instrument de mesure des résultats. Le Comité est d'avis qu'une analyse des résultats passés et une comparaison entre les différentes activités d'appui pourraient fournir des points de référence utiles en matière de charge de travail et de résultats, sur lesquels il serait possible de s'appuyer pour mesurer les résultats dans le temps.

59. **Le Comité consultatif juge donc utile d'élaborer de nouveaux instruments de mesure des résultats et regrette que les défauts susmentionnés n'aient pas été corrigés par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour**

2014-2015. Il souligne qu'il sera nécessaire d'améliorer l'application des mesures de résultats dans le projet de budget-programme pour 2016-2017.

60. En outre, le chapitre premier du projet de budget-programme (Politique, direction et coordination d'ensemble) ne présente généralement aucune activité de fond spécifique et par conséquent les cadres logiques et les indicateurs de mesure de résultats ne sont examinés par aucun organe intergouvernemental. Le Comité consultatif note que sous ce chapitre figure un nombre croissant de services opérationnels placés directement sous l'autorité du Secrétaire général (par exemple, le Bureau du Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants, le Bureau du Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau du Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le nouveau Mécanisme pour la promotion des partenariats). Lors de son examen des composantes figurant au chapitre premier, le Comité a relevé plusieurs anomalies; il arrive notamment que le texte du fascicule diffère du texte des prescriptions des résolutions, que les indicateurs de succès ne soient pas alignés avec le rôle et les responsabilités du bureau correspondants et qu'il y ait des erreurs de rédaction. **Le Comité consultatif note avec préoccupation qu'un nombre croissant de services opérationnels figure au chapitre premier du projet de budget-programme. Il considère que les textes explicatifs de ces sous-programmes doivent être soumis au contrôle intergouvernemental du Comité du programme et de la coordination**. Des observations et des recommandations supplémentaires sur les sous-programmes de fond relevant du chapitre premier du budget-programme figurent au chapitre II ci-après.

61. Le Comité consultatif note en revanche des améliorations dans les mesures de résultats élaborées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (chap. 29 B). Selon le Comité, les mesures de résultats du Bureau sont claires, réalistes et précises, et la plupart sont fondées sur des éléments qui permettent effectivement de vérifier si les réalisations escomptées ont été atteintes au cours de l'exercice budgétaire. Le Comité estime que, grâce aux efforts réalisés pour présenter des mesures de résultats précises et pertinentes, il est beaucoup plus facile d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Bureau. À cet égard, le paragraphe 29B.6 du fascicule indique que le Bureau continuera de jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la budgétisation axée sur les résultats et de la présentation du budget. Le Comité souligne que, contrairement aux mesures de résultats figurant dans le projet de budget pour le Bureau, celles qui se trouvent dans de nombreux autres fascicules manquent de clarté et de cohérence. **Compte tenu du rôle central et des responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité dans la supervision de la planification et de la budgétisation des programmes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau contrôle, aide et conseille comme il convient les autres départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies lors de l'élaboration de leurs mesures de résultats respectives, afin d'améliorer leur qualité et leur exhaustivité et renforcer leur cohérence d'ensemble.**

Produits non reconduits

62. Conformément au règlement 5.6 et à la règle 105.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire

général indique que, au total, 971 produits de l'exercice biennal 2012-2013 ne seront pas reconduits en 2014-2015. Il précise que le nombre de produits non reconduits représente environ 2,8 % du nombre total de produits prévus en 2012-2013 (A/68/6 (Introduction), par. 42). Il indique en revanche que les variations du montant des ressources découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale n'ont entraîné l'élimination complète d'aucun produit et ont conduit à un réajustement d'environ 0,2 % du volume estimatif des produits (ibid., par. 21 et 23). L'incidence précise de la résolution sur le volume des produits figure au tableau 5 de l'introduction du projet de budget. Les produits non reconduits sont signalés dans les chapitres correspondants du projet de budget et un récapitulatif est présenté dans le tableau figurant au paragraphe 42 de l'introduction.

63. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/248, note qu'il sera tenu compte dans le projet de budget des possibilités, mises en lumière lors d'examens postérieurs à l'élaboration de l'esquisse, que pourrait ouvrir la suppression d'activités ayant perdu leur raison d'être (résolution 67/248, par. 16). Lors de son examen du projet de budget, le Comité a cherché à savoir si de tels examens avaient été menés durant l'établissement du projet de budget et si les produits et activités non reconduits incluaient ceux et celles jugés dépassés ou d'une utilité marginale, ainsi que l'exige la règle 105.6 susmentionnée, mais il n'a reçu aucune information précise sur ce point. **Le Comité consultatif ose espérer que l'Assemblée générale disposera, lors de son examen du projet de budget-programme 2014-2015, de données fiables sur les produits et activités jugés dépassés ou d'une utilité marginale.**

Suivi et évaluation

64. Le projet de budget-programme précise dans chaque chapitre le montant des ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation, conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Un bref aperçu de ces ressources, qui permettent de financer les auto-évaluations obligatoires et facultatives, est présenté au paragraphe 44 de l'introduction.

65. Le Secrétaire général indique que, pour 2014-2015, le montant des ressources affectées aux activités de suivi et d'évaluation est de 51 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,7 millions de dollars, soit environ 15 %, par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Introduction), par. 44). Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire s'élève à 29,3 millions de dollars, soit une augmentation de 4,2 millions de dollars par rapport à 2012-2013, tandis que le montant des ressources au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et celui des ressources extrabudgétaires s'élèvent respectivement à 17,7 millions de dollars et 4 millions de dollars. Ayant posé la question, le Comité consultatif a appris que ces chiffres incluaient le montant des évaluations externes obligatoires, telles que celles menées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Corps commun d'inspection. Il a appris également qu'il n'existait aucun modèle ou méthode standard pour régir, au sein des départements, l'allocation de ressources à la fonction de suivi et d'évaluation. Des unités de suivi et d'évaluation ont été créées pour certains chapitres. Les chapitres pour qui il n'en existe pas présentent une estimation du nombre d'heures de travail nécessaires aux activités de suivi et d'évaluation, en même temps que leurs coûts.

66. Le Comité consultatif note que, en matière de suivi et d'évaluation, la quantité d'informations délivrées, et leur degré de précision, diffèrent d'un chapitre à l'autre. Il est parfois indiqué que de nouvelles méthodes de suivi et d'évaluation sont adoptées. Par exemple, concernant le chapitre 35 (Compte pour le développement), le Comité a appris, s'étant renseigné, qu'un Groupe de travail sur l'évaluation avait été créé en juillet 2012 et qu'il avait élaboré un ensemble concret de recommandations destinées à améliorer la qualité des évaluations et à en produire de nouvelles.

67. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses observations antérieures, il a souligné combien il importe d'assurer un suivi et une évaluation réguliers des activités menées dans le cadre des programmes afin de déterminer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et l'effet des activités de l'Organisation, et considère que ces activités sont au cœur d'une bonne gestion (A/66/7, par. 49). **Le Comité consultatif continue de penser que le projet de budget, dans son ensemble, ne fournit pas suffisamment d'informations sur la nature des activités menées et leurs répercussions sur la planification des programmes et l'allocation des ressources. Il demande que le projet de budget-programme pour 2016-2017 fournisse des informations plus détaillées sur les principales activités d'évaluation prévues par chaque département ou bureau, ainsi que des informations détaillées sur la méthode utilisée pour allouer les ressources au sein de chaque chapitre du budget. Il demande une nouvelle fois que, à l'avenir, les projets de budget mettent en évidence de façon plus systématique les principales activités d'évaluation menées, les leçons tirées de l'expérience permettant d'améliorer l'exécution des programmes et, le cas échéant, leurs répercussions sur l'affectation des ressources (A/64/7, par. 26).**

C. Réductions de ressources proposées

68. Les variations découlant de l'invitation faite par l'Assemblée générale au Secrétaire général, dans sa résolution 67/248 d'établir son projet de budget-programme en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 392 672 400 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2012-2013 (résolution 67/248, par. 10) sont récapitulées aux paragraphes 20 à 24 de l'Introduction.

69. Le Comité consultatif note que, dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de prendre soin, lorsqu'il proposait des mesures d'économie, de traiter tous les chapitres du budget de manière juste, équitable et non sélective (ibid., par. 11). En outre, elle y a affirmé que des mesures devaient être prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mener une action plus efficace dans les domaines politique, économique et social (ibid., par. 14); affirmé également que les efforts tendant à réaliser des économies et à utiliser les ressources de manière plus efficace devaient s'inscrire dans la durée et ne devaient pas faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits (ibid., par. 15); et prié le Secrétaire général de faire figurer dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 des propositions fondées sur une étude d'ensemble du personnel dont l'Organisation a besoin (ibid., par. 18).

70. Le Secrétaire général indique que bien que cette résolution n'ait pas entraîné l'élimination complète de tel ou tel produit, chaque chapitre du budget comprend

toutefois une analyse de l'impact des réductions sur les produits et les objectifs de résultats, le cas échéant. L'éventuel impact sur l'exécution des mandats en ce qui concerne le respect des échéances et la diversité des activités prescrites y est également présenté (A/68/6 (Introduction), par. 21). Le Secrétaire général indique également que 73 variations ont été recensées et classées selon les catégories suivantes : appui administratif, changement des modalités de financement, redistribution de la charge de travail, réorganisation et restructuration, activités de représentation, étendue des activités, et une catégorie autres (ibid., par. 24). Le Secrétaire générale déclare, en outre, que dans 33 des 43 chapitres, les réductions ont été opérées sans incidence sur le volume des produits et les objectifs de résultats. Dans les autres chapitres, le volume estimatif des produits fait l'objet d'un ajustement d'environ 0,2 % (ibid., par. 23).

71. Les paragraphes 25 à 27 de l'Introduction récapitulent les variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général en vue d'accroître la rentabilité et l'efficacité de l'appui au programme, à la gestion des conférences, à l'information et aux priorités révisées de l'exécution de projets d'infrastructure. Ils indiquent également que 45 variations ont été recensées et classées selon les catégories suivantes : renforcement des mécanismes de contrôle, informatique et communications, redistribution de la charge de travail, réaménagement et automatisation des processus, réorganisation et restructuration, et une catégorie autres (ibid., par. 27).

72. **Le Comité consultatif est d'avis que le lien de causalité entre les réductions proposées et l'impact sur les mesures de résultat prévues est exposé de façon douteuse ou inadéquate dans certains fascicules du budget.**

73. **Le Comité consultatif est également préoccupé par le fait qu'aucune évaluation fiable d'impact n'ait été effectuée et qu'il pourrait y avoir des conséquences imprévues sur la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses mandats de fond. Comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, le Comité espère que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires à garantir qu'aucun effet négatif n'affectera la qualité ou la ponctualité de l'exécution des programmes ou activités du mandat.**

74. **Le Comité s'interroge également sur la pertinence de la façon dont l'impact des réductions de ressources est présenté dans les documents budgétaires et recommande que le Secrétaire général soit prié de rétablir l'ancien format des présentations du budget (voir aussi sect. B ci-dessus).**

75. S'agissant du tableau d'effectifs demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/248, le Secrétaire général indique qu'il a été étudié de près afin que les postes demandés correspondent au mieux aux fonctions nécessaires pour exécuter les mandats (ibid., par. 30). Le Comité consultatif a été informé du fait que cet exercice avait été conduit de façon très décentralisée, et que les directeurs de programme avaient joui d'une latitude considérable pour proposer les moyens de réaliser au mieux les réductions dans leurs programmes respectifs. Dans une directive à l'intention des directeurs, le Contrôleur leur a indiqué qu'ils ne pouvaient réaliser plus de 30 % des réductions au titre d'objets de dépense autres que les postes. Il leur a également recommandé de tenir compte, dans leur étude des postes à supprimer, des postes actuellement vacants et des départs à la retraite prévus, sans pour autant préciser que ces postes devaient être visés ou supprimés de préférence.

76. **Le Comité consultatif est d'avis que le tableau complet des effectifs demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/248 n'avait pas été dressé de façon à garantir que la composition des effectifs correspondait de façon adéquate aux tâches et activités programmées. Le Comité souligne que les résultats de cet examen, mené de façon exhaustive sous supervision centralisée, devraient figurer dans le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017.**

77. **Le Comité estime également qu'en présentant les réductions de ressource proposées, le Secrétaire général n'a pas tenu compte des mesures devant être prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mener une action plus efficace dans les domaines politique, économique et social (résolution 67/248, par. 14) ni du fait que ces réductions ne devaient pas faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits (ibid., par. 15).**

78. **Le Comité fait en outre valoir que la mise en œuvre prévue du progiciel de gestion intégré (Umoja) implique une importante rationalisation des processus de travail et une fusion des systèmes d'information qui auront un impact sur les méthodes de travail, les procédures administratives et les opérations. Le Comité espère que les effectifs nécessaires à tous les bureaux et départements du Secrétariat, notamment dans le domaine de l'appui au programme, seront examinés en fonction de cet élément, avant d'être présentés dans le prochain projet de budget.**

Postes inscrits au budget ordinaire qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires

79. Le paragraphe 24 b) de l'Introduction mentionne les réductions réalisables dans 10 domaines par le financement de postes et d'autres objets de dépense au moyen de ressources extrabudgétaires. Suite à sa demande de précisions concernant les réductions proposées au titre des postes inscrits au budget ordinaire, le Comité consultatif a été informé que les 13 postes ci-après, répartis dans quatre chapitres du budget, allaient être entièrement financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Ils sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4
Postes qu'il est proposé de supprimer du budget ordinaire, puis de financer au moyen de ressources extrabudgétaires

Chapitre	*Nombre/ classe*	*Titre fonctionnel*
15. Établissements humains	1 P-4	Chef du Groupe des pratiques optimales
18. Développement économique et social en Afrique	2 P-3	Économistes
	1 AL	Assistant de secrétariat
	1 P-5	Attaché de liaison
	1 P-4	Spécialiste des questions sociales
	2 P-4	Économistes

Chapitre	*Nombre/ classe*	*Titre fonctionnel*
26. Réfugiés de Palestine	1 P-5	Directeur adjoint aux affaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
	1 P-4	Spécialiste des achats et de la logistique hors siège
	1 P-4	Spécialiste des ressources humaines hors siège
27. Aide humanitaire	1 P-3	Spécialiste des affaires humanitaires
	1 P-4	Spécialiste des systèmes informatique

80. **Le Comité consultatif interroge la pertinence de l'argumentation utilisée pour proposer de changer les modalités de financement de ces emplois, étant donné que les activités de fond pour lesquelles ces fonctions sont nécessaires demeurent programmées sans changement. Il est par conséquent d'avis que de telles suppressions ne sauraient être considérées comme des gains d'efficacité durables, mais plutôt comme de simples changements de source de financement, entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, afin d'assurer la continuité d'exécution des activités prévues au mandat. À cet égard, il rappelle qu'il a déjà fait observer que toute mesure de gain d'efficacité proposée devait être durable (A/67/625, par. 11). Il se prononce donc contre la suppression proposée des 13 postes inscrits au budget ordinaire. Des observations relatives à ce point figurent dans les chapitres correspondants du chapitre II ci-après.**

Suppressions proposées de postes approuvés ou créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246

81. La résolution 66/246 de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 est la plus récente ayant trait à la dotation en effectifs du Secrétariat de l'Organisation. Dans cette résolution, l'Assemblée a décidé de ne pas approuver la suppression de certains postes proposée par le Secrétaire général en 2012-2013. Le Comité consultatif relève que la suppression de huit de ces postes a été proposée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. La suppression d'un poste de classe P-4 supplémentaire, créé par la même résolution, est également proposée (voir le tableau 5).

Tableau 5
Postes non supprimés et postes créés par la résolution 66/246 de l'Assemblée générale dont la suppression est proposée dans le projet de budget pour l'exercice 2014/2015

Chapitre	*Nombre/ classe*	*Titre*
9. Affaires économiques et sociales	P-3	Statisticien
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	P-3	Traducteur
20. Développement économique en Europe	P-2	Analyste de programmes

Chapitre	*Nombre/ classe*	*Titre*
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	P-4	Informaticien systèmes
	1 AL	Personnel local
24. Droits de l'homme	P-4	Spécialiste des droits de l'homme

82. **Le Comité consultatif est d'avis que, dans sa présentation du projet de budget pour l'exercice 2014-2015, le Secrétaire général aurait dû tenir compte de la décision de l'Assemblée générale de ne pas supprimer ou de créer certains postes par sa résolution sur le budget-programme de 2012-2013. Il est d'avis que le Secrétaire général aurait dû exclure de ses réductions proposées pour l'exercice 2014-2015 les postes que l'Assemblée avait décidé de ne pas supprimer ou de créer en 2012-2013. Il se prononce par conséquent contre la suppression proposée de neuf postes inscrits au budget ordinaire.** Des observations et recommandations relatives aux suppressions proposées figurent dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après.

Suppressions proposées de postes vacants et de postes de classe inférieure

83. La section E de l'Introduction présente en détails l'ensemble des modifications de postes proposées pour l'exercice biennal 2014-2015. Un effectif total de 10 076 postes est proposé aux chapitres des dépenses, soit 396 suppressions de postes recommandées et une diminution nette de 261 postes par rapport à l'exercice 2012-2013 (A/68/7, (Introduction), par. 29). La répartition des postes proposée par catégorie et comparée aux exercices biennaux précédents est présentée ci-après, sous le paragraphe 34 de l'Introduction.

84. Le Comité consultatif tient en particulier à présenter deux observations générales concernant l'impact des suppressions de postes proposées sur la composition des effectifs du Secrétariat, à savoir : a) les réductions de postes de la catégorie des administrateurs visent de façon disproportionnée les classes des niveaux les plus bas, tout en coïncidant avec une augmentation du nombre de postes de classes supérieures; et b) les postes actuellement ou incessamment vacants semblent avoir été visés sans qu'ait été dûment évalué, au préalable, s'il était nécessaire de maintenir les fonctions associées à ces postes. Ces deux situations s'appliquent simultanément dans certains cas, à savoir quand la suppression proposée vise un poste vacant de classe inférieure.

Impact sur la composition des effectifs

85. **Le Comité note, avec préoccupation, que les réductions proposées visent de façon prédominante des postes de la classe P-2 et de la catégorie des services généraux, tandis que tous les postes de classes P-3 et supérieures, jusqu'au rang de Secrétaire général adjoint inclus, enregistrent une augmentation nette (A/68/6 (Introduction), tableau 4). À cet égard, l'annexe IV présente le nombre de postes proposés, ventilés par source de financement et par classe. Pour les postes inscrits au budget ordinaire, le Comité relève qu'entre l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2014-2015, des augmentations sont prévues aux classes d'encadrement les plus élevées des effectifs du Secrétariat, de D-1 à Secrétaire**

général adjoint (présentées ci-dessous), tandis que le nombre de postes proposés dans la catégorie des services généraux et dans les catégories apparentées diminue de 296.

	Nombre de postes	
Classe	*2012-2013 (postes approuvés)*	*2014-2015 (postes proposés)*
SGA	34	35
SSG	29	31
D-2	105	111
D-1	287	290

86. **Dans ses commentaires sur le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2012-2013, le Comité consultatif a exprimé ses préoccupations concernant la réduction du nombre de postes d'administrateur au niveau débutant (A/66/7, par. 86). Le Comité rappelle qu'il considère que l'ouverture d'un nombre suffisant de postes destinés à des débutants constitue un volet essentiel d'une bonne gestion des ressources humaines. De plus, le fait de recruter de nouveaux fonctionnaires à ces postes contribue au rajeunissement du Secrétariat et à son dynamisme. À cet égard, le Comité rappelle que le programme Jeunes administrateurs, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247, a été conçu pour rajeunir l'Organisation, en suscitant un afflux de jeunes talents aux idées nouvelles pour aider à répondre aux besoins de l'ère contemporaine (A/65/305/Add.4, par. 13). Les postes des classes P-2 et P-1 constituent la principale voie de recrutement du personnel issu du programme Jeunes administrateurs, et permettent également la promotion du personnel des services généraux ayant réussi le concours de recrutement à la catégorie des administrateurs.**

87. **Le Comité est convaincu que la diminution nette de 35 postes à la classe P-2 proposée pour 2014-2015 (soit 6,5 % du nombre total des postes de cette classe) aura un effet préjudiciable sur la capacité de l'Organisation à attirer et former de jeunes talents, dans le cadre de ses efforts de rajeunissement. En outre, le Comité constate avec préoccupation qu'un seul des 52 postes dont la création est proposée et un seul des 83 postes transformés à partir des fonds extrabudgétaires sont de la classe P-2. Il est également préoccupé par le fait qu'il est prévu d'offrir environ 19 postes de moins à l'issue du concours du programme Jeunes administrateurs. Il craint par conséquent que le projet de budget du Secrétaire général n'ait des effets négatifs sur les efforts entrepris en vue de rajeunir l'Organisation et d'offrir des possibilités d'avancement au personnel des services généraux. Il recommande que les prochains projets de budget remédient à cette situation préoccupante afin de garantir un sain équilibre dans la composition des effectifs de l'Organisation** (voir sect. 29C du chapitre II ci-dessous pour des observations supplémentaires concernant le concours du programme Jeunes administrateurs).

Suppression proposée d'une importante proportion de postes actuellement ou incessamment vacants

88. À l'issue de son examen de chaque chapitre du budget, le Comité a également constaté que, parmi les postes dont la suppression était proposée, de nombreux étaient non pourvus ou devaient devenir vacants dans un avenir proche. À sa demande, le Comité a été informé qu'environ 38 % des postes dont la suppression était proposée allaient devenir vacants au 1er janvier 2014 et que 20 % d'entre eux étaient pourvus par du personnel dont le départ à la retraite était prévu pendant l'exercice biennal 2014-2015. Ces chiffres contrastent avec les taux généraux de vacance de postes qui s'établissent actuellement à moins de 10 % dans l'ensemble du Secrétariat.

89. **Le Comité consultatif est d'avis que la vacance, actuelle ou prévue, de différents postes pourrait avoir lourdement pesé sur la proposition de les supprimer, plutôt qu'une analyse approfondie de la nécessité ou non de maintenir les fonctions auxquelles ils sont associés. Il note également que, compte tenu des directives de rotation obligatoire en vigueur à leur niveau, la probabilité de vacance est supérieure pour les postes d'administrateurs débutants. Il est donc d'avis que ce paramètre pourrait expliquer pourquoi les propositions de suppression visent ces postes de façon disproportionnée (voir aussi par. 85 à 87 ci-dessus).**

90. **Tout en reconnaissant les conséquences préjudiciables que les suppressions de poste peuvent avoir sur le personnel concerné, le Comité souligne que le motif primordial justifiant une proposition de suppression de poste devrait être le fait que les fonctions y associées ne sont plus requises ou peuvent être remplies de façon efficace et rentable par d'autres voies. Le Comité compte que les prochains examens des besoins de l'Organisation en effectifs se fonderont essentiellement sur cet argument (voir aussi par. 19 et 76 ci-dessus).**

91. **Le Comité consultatif est d'avis que l'Organisation devrait atténuer le nombre de pertes effectives d'emplois par différentes mesures, notamment une meilleure prévision des vacances de poste et des mesures ciblées de renforcement des compétences afin de permettre la réaffectation, dans l'Organisation, du personnel dont les postes sont supprimés.**

D. Questions relatives aux postes et au personnel

92. L'annexe IV propose une ventilation du nombre total de postes par source de financement et par classe. Les différents chapitres du chapitre II du présent rapport offrent davantage de précisions sur le tableau d'effectifs proposé.

93. On estime le coût des postes financés par des fonds extrabudgétaires (y compris les autres dépenses de personnel connexes) et des postes financés au moyen de contributions obligatoires hors budget ordinaire à 4 317 440 500 dollars. On estime donc le montant total des dépenses de personnel devant être financées à partir du budget ordinaire, des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour 2014-2015 à 7 130 911 200 dollars.

94. Le Comité consultatif rappelle que l'état financier V du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et des fonds connexes pour l'exercice biennal clos

le 31 décembre 2011 indiquait que, sur des dépenses totales de 5 414 152 000 dollars au titre du budget ordinaire, quelque 3 944 028 000 dollars, soit environ 72,8 %, correspondaient aux traitements et autres dépenses de personnel[5] (A/67/5 (Vol. I) et Corr.1 et Corr.2, chap. V), ce qui représente une légère baisse par rapport à l'exercice biennal précédent (74,0 %) et à l'exercice 2006-2007 (74,6 %) (A/66/7, par. 67).

Postes permanents et postes temporaires inscrits au budget ordinaire

95. Dans les chapitres consacrés aux dépenses et le chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétaire général demande un total de 10 165 postes, ce qui représente 261 postes de moins qu'à l'exercice 2012-2013. Le tableau 6 ci-dessous permet de comparer ce chiffre au tableau d'effectifs qui avait été autorisé pour 2012-2013.

Tableau 6
Postes nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			**Total**		
	2012-2013	*2014-2015*	*Augmentation (diminution)*	*2012-2013*	*2014-2015*	*Augmentation (diminution)*	**2012-2013**	**2014-2015**	**Augmentation (diminution)**
Postes permanents	4 600	4 637	37	5 714	5 418	(296)	**10 314**	**10 055**	**(259)**
Postes temporaires	46	44	(2)	66	66	–	**112**	**110**	**(2)**
Total[a]	**4 646**	**4 681**	**35**	**5 780**	**5 484**	**(296)**	**10 426**	**10 165**	**(261)**

[a] Y compris 89 postes au titre du chapitre 3 des recettes.

96. La diminution nette de 261 postes permanents ou temporaires inscrits aux chapitres des dépenses résulte de propositions du Secrétaire général visant à créer 52 postes, à transformer 83 postes financés à partir de fonds extrabudgétaires[6] ou de crédits alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à supprimer 396 postes (A/68/6 (Introduction), tableau 4). L'annexe V présente un récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires, par chapitre du budget.

97. Le Comité consultatif constate qu'il est proposé d'augmenter les effectifs par rapport à l'exercice 2012-2013 au titre de quatre chapitres du budget, à savoir les chapitres 1 (Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires : augmentation nette de 6 postes), 7 (Cour internationale de Justice : augmentation nette de 3 postes), 10 (Pays les moins

[5] Comprend les traitements et les dépenses communes de personnel, le personnel temporaire, les heures supplémentaires, l'assurance maladie après la cessation de service ainsi que la rémunération des consultants et des experts indépendants.

[6] Comme indiqué au paragraphe 104 du présent rapport, le Comité estime que les transformations de postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires doivent être soumises à la réglementation en matière de recrutement comme s'il s'agissait de nouveaux postes, compte tenu qu'ils n'ont pas encore été approuvés au titre du budget ordinaire.

avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement : augmentation nette de 10 postes) et 14 (Environnement : augmentation nette de 85 postes), et de les réduire au titre de 30 autres. Les effectifs globaux des autres chapitres du budget comportant des postes financés à partir du budget ordinaire restent inchangés.

Suppressions de postes

98. Des suppressions de postes (396 au total) sont proposées au titre de plusieurs chapitres budgétaires. Elles portent sur 312 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées et 84 postes d'administrateur (1 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 22 P-4, 27 P-3 et 21 P-2). On trouvera à l'annexe V un complément d'information sur les postes dont la suppression est proposée, et au tableau 7 leur ventilation par chapitre budgétaire.

Reclassements

99. Il est proposé de reclasser un total de 43 postes. On trouvera à l'annexe V le détail des postes concernés.

100. Pour résumer, les reclassements proposés se traduiraient par les changements de niveau suivants :

Reclassements proposés

4 postes D-1 deviendraient des postes D-2

2 postes P-5 deviendraient des postes D-1

7 postes P-3 deviendraient des postes P-4

16 postes P-2 deviendraient des postes P-3

4 postes de personnel recruté sur le plan local deviendraient des postes d'administrateur recruté sur le plan national

Déclassements proposés

2 postes D-1 deviendraient des postes P-5

3 postes P-5 deviendraient des postes P-4

1 postes P-3 deviendrait un poste d'administrateur recruté sur le plan national

1 poste d'agent des services généraux (1re classe) deviendrait un poste d'agent des services généraux (Autres classes)

1 poste d'agent du service mobile deviendrait un poste d'administrateur recruté sur le plan national

2 Postes d'agent du Service mobile deviendraient des postes de personnel recruté sur le plan local

101. Le Comité consultatif constate que la tendance est majoritairement au reclassement des postes à un niveau supérieur, situation qui touche 33 des 43 reclassements proposés. Sur ceux-là, 23 concernent des postes au titre du chapitre 2 du budget (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Les observations et recommandations du Comité

sur les reclassements de postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent aux chapitres pertinents du chapitre II du présent rapport.

102. **Le Comité consultatif note que les propositions du Secrétaire général contribuent à tirer vers le haut la structure hiérarchique du tableau d'effectifs. Il continue de trouver cette tendance inquiétante, notamment lorsqu'on considère, parallèlement aux reclassements proposés, le grand nombre de postes de classe inférieure supprimés et les conséquences générales sur le tableau d'effectifs du Secrétariat (voir les paragraphes 83 à 87 ci-dessus et l'annexe IV). Le Comité demande qu'à l'avenir, les propositions de modifications du tableau d'effectifs tiennent compte de ce problème.**

Transformations de postes

103. On trouvera à l'annexe V le détail des propositions formulées pour 2014-2015 en vue de transformer en postes permanents 83 postes, dont 70 étaient précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires et 13 au moyen de crédits alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

104. Le Secrétaire général propose de transformer en postes imputés sur le budget ordinaire 70 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, dont 60 au titre du chapitre 14 (Environnement), dans le cadre du renforcement du PNUE entrepris à la suite de l'adoption du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, conformément à la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. Les 10 autres transformations de postes sont proposées au titre du chapitre 1 et font suite à la décision de l'Assemblée générale de financer le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants sur le budget ordinaire afin d'assurer sa bonne exécution et la poursuite des principales activités de la Représentante spéciale (résolution 67/152, sect. IV, par. 48). **Aucune de ces séries de postes n'ayant été précédemment approuvée au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif recommande d'appliquer la règlementation pertinente en matière de recrutement, comme s'il s'agissait de nouveaux postes**. On trouvera davantage d'observations et de recommandations aux chapitres 1 à 14 du chapitre II du présent rapport.

105. De plus, 13 transformations proposées concernent des fonctions précédemment financées au moyen de ressources prévues au titre du personnel temporaire (1 poste de médecin (P-4) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et 12 postes d'attaché de presse (P-3) du Département de l'information). On trouvera au chapitre II du présent rapport les observations et recommandations du Comité consultatif sur les transformations proposées pour l'exercice biennal 2014-2015.

Taux de vacance de postes

106. Le Comité a obtenu, à sa demande, des statistiques actualisées relatives aux taux de vacance, au 31 mai 2013, des postes temporaires et des postes permanents autorisés financés au titre des différents chapitres du budget ordinaire. Il a également demandé à tous les départements et bureaux des précisions sur la durée de chaque vacance et l'état d'avancement des procédures de recrutement. À plusieurs reprises, on a informé le Comité que la procédure de recrutement pour certains postes vacants était « en cours » ou que l'avis allait « être publié ». En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'il s'agissait des diverses étapes

prévues sur Inspira, la plateforme électronique de recrutement de l'Organisation. Il a par ailleurs constaté que dans plusieurs cas, les différentes étapes du processus de recrutement pouvaient prendre un an, voire plus. Il a été informé que, dans d'autres cas, certaines vacances résultaient d'une restructuration interne en cours.

107. **De manière générale, le Comité consultatif rappelle que selon lui, il faudrait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression. Il constate que le Secrétaire général n'a pas justifié le maintien de ces postes dans son projet de budget pour l'exercice 2014-2015. En outre, le Comité rappelle que le délai de recrutement ne pourra être réduit sensiblement que si l'on s'attaque à ce qui en est la cause et si ceux qui en sont responsables sont contraints à rendre des comptes (A/67/545, par. 17)**. On trouvera les observations et recommandations du Comité sur les différents postes vacants de longue date avec l'examen des propositions budgétaires faites au titre des différents chapitres du budget, dans le chapitre II du présent document.

108. Le Comité consultatif rappelle qu'il s'était déjà inquiété du fait que la pratique de la « gestion des vacances de postes » pouvait masquer des situations dans lesquelles, sur de longues périodes, des postes étaient utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils avaient été prévus (A/66/7, par. 93). À cet égard, on a communiqué au Comité une directive interne du 15 mars 2012, adressée à tous les chefs de département et de bureau par l'Administrateur chargé du Département de la gestion, indiquant que dans l'attente qu'un poste vacant financé au titre du budget ordinaire soit pourvu par un candidat sélectionné dans le cadre du système de sélection du personnel ou nommé à la suite d'un concours de recrutement, il ne pouvait être occupé que de façon provisoire par le titulaire d'un engagement de durée déterminée, continu ou permanent qui s'acquitterait temporairement des fonctions spécifiques attachées au poste, dans le lieu d'affectation prévu. Le Comité constate que dans au moins un cas, des vacances de poste ont servi à financer un poste de sous-secrétaire général au sein du Cabinet du Secrétaire général (on trouvera des compléments d'information à ce sujet dans le chapitre 1 du chapitre II du présent rapport).

109. **Le Comité consultatif rappelle au Secrétaire général que les postes vacants doivent être pourvus au plus vite et qu'il faut s'abstenir de les laisser vacants dans le but de faire des économies. Il prend note des efforts déployés par le Secrétaire général pour faire preuve d'une plus grande discipline en matière de gestion des postes vacants et pour faire en sorte qu'ils soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été prévus ou que leur suppression soit proposée. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à appliquer cette règle uniformément et sans exception dans tous les départements et bureaux du Secrétariat.**

Tableau 7
Suppressions, transformations et créations de postes proposées, par chapitre budgétaire

		Nombre total de postes 2012-2013	*Suppressions proposées (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)*	*Suppressions proposées (agents des services généraux et des catégories apparentées)*	*Nombre total de suppressions de postes*	*Nombre total de création et de transformations de postes*	*Variation nette*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	220	(3)	(4)	(7)	13	6
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1838	–	(99)	(99)[a]	1	(98)
3.	Affaires politiques	376	(5)	(6)	(11)	1	(10)
4.	Désarmement	62	(1)	(1)	(2)	–	(2)
5.	Opérations de maintien de la paix	400	(1)	(20)	(21)	1	(20)
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	24	(1)	–	(1)	-	(1)
7.	Cour internationale de Justice	117	–	–	–	3	3
8.	Affaires juridiques	150	(1)	(4)	(5)	–	(5)
9.	Affaires économiques et sociales	507	(6)	(8)	(14)	–	(14)
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	18	–	–	–	10	10
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	35	–	–	–	–	–
12.	Commerce et développement	400	(3)	(14)	(17)	2	(15)
14.	Environnement	48	–	–	–	85	85
15.	Établissements humains	75	(2)	–	(2)	–	(2)
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	129	(2)	(3)	(5)	–	(5)
17.	ONU-Femmes	47	–	(2)	(2)	–	(2)
18.	Développement économique et social en Afrique	559	(7)	(6)	(13)	1	(12)
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	441	(4)	(17)	(21)	–	(21)
20.	Développement économique en Europe	200	(3)	(4)	(7)	–	(7)
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	496	(8)	(17)	(25)	2	(23)
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	264	(2)	(12)	(14)	1	(13)
24.	Droits de l'homme	360	(8)	(4)	(12)	1	(11)
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	–	–	–	–	–
26.	Réfugiés de Palestine	146	(3)	(2)	(5)	–	(5)

	Nombre total de postes 2012-2013	*Suppressions proposées (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)*	*Suppressions proposées (agents des services généraux et des catégories apparentées)*	*Nombre total de suppressions de postes*	*Nombre total de création et de transformations de postes*	*Variation nette*
27. Aide humanitaire	72	(2)	–	(2)	–	(2)
28. Information	732	(7)	(7)	(14)	12	(2)
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	52	(1)	(3)	(4)	1[b]	(3)
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	140	(2)	(8)	(10)	–	(10)
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	179	(1)	(5)	(6)	–	(6)
29D. Bureau des services centraux d'appui	344	–	(11)	(11)	1	(10)
29E. Bureau de l'informatique et des communications	137	–	–	–	(1)[b]	(1)
29F. Administration (Genève)	349	(1)	(21)	(22)	1	(21)
29G. Administration (Vienne)	93	–	(3)	(3)	–	(3)
29H. Administration (Nairobi)	131	(1)	(4)	(5)	–	(5)
30. Contrôle interne	122	(3)	(1)	(4)	–	(4)
34. Sûreté et sécurité	1 072	(6)	(26)	(32)	–	(32)
Total	**10 337**	**(84)**	**(312)**	**(396)**	**135**	**(261)**

[a] Y compris suppressions proposées de 61 postes d'agent des corps de métier et d'agent des services généraux (Autres classes) en raison de la fin du passage à l'impression numérique et de 21 postes d'opérateur de traitement de texte de la catégorie des agents des services généraux (Autres classes).

[b] Transfert d'un agent des services généraux (Autres classes) au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion depuis le Bureau de l'informatique et des communications.

E. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

110. Le montant proposé de 314 862 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice 2014-2015 est en baisse de près de 14 millions de dollars, soit 4,6 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. Des informations sur les rubriques de cette catégorie de dépenses sont présentées dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8
Autres dépenses de personnel par objet de dépense pour 2012-2013 (montant révisé des crédits ouverts) et 2014-2015 (avant et après actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013[a]	*Montant proposé pour 2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*Variation (pourcentage)*	*Montant proposé pour 2014-2015 (après actualisation des coûts)*	*Variation (pourcentage)*
Personnel temporaire pour les réunions	61 693 400	69 864 800	13,2	72 681 400	17,8
Personnel temporaire autre que pour les réunions	92 783 500	90 950 700	(2,0)	96 573 800	4,1
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	14 834 500	13 744 000	(7,4)	14 474 100	(2,4)
Contrats de prestation de services individuels	1 858 800	1 716 900	(7,6)	1 814 100	(2,4)
Autres dépenses de personnel	21 006 600	19 561 100	(6,9)	20 911 800	(0,5)
Assurance maladie après la cessation de service	108 763 700	119 024 500	9,4	130 695 900	20,2
Total	**300 940 500**	**314 862 000**	**4,6**	**337 151 100**	**12,0**

[a] Le Comité consultatif a été informé que les objets de dépenses autres que les postes étaient équivalents au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013, sauf pour les estimations relatives aux missions politiques spéciales.

111. Le Comité consultatif note des réductions, avant actualisation des coûts, dans toutes les catégories de dépenses de la rubrique Autres dépenses de personnel sauf les catégories Personnel temporaire pour les réunions et Assurance maladie après la cessation de service, pour lesquelles il constate des augmentations d'environ 8,2 millions et 10,3 millions de dollars, respectivement. Le personnel temporaire pour les réunions comprend les interprètes, traducteurs et autres membres du personnel des services de conférence qui sont généralement recrutés pour de courtes périodes. Les observations du Comité sur la question figurent ci-dessous, au chapitre II (chapitre 2 du titre I) du présent rapport. Pour ce qui est de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité a été informé que l'augmentation était principalement due à l'accroissement du nombre d'affiliations et à la hausse des montants versés au titre de l'assurance maladie des fonctionnaires en poste à New York, inscrits au chapitre 32 du budget (Dépenses spéciales). Le Comité compte que le rapport du Secrétaire général sur la question, censé être soumis à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (voir par. 22 ci-dessus) l'aidera à mieux comprendre la question et l'évolution des coûts.

112. En ce qui concerne la rubrique Personnel temporaire autre que pour les réunions, un crédit de 90 950 700 dollars est prévu pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant est en diminution de 2 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. On trouvera, à l'annexe VI, une liste de 169 postes réservés à du personnel temporaire autre que pour les réunions, financièrement couverts au 31 mars 2013 et censés être maintenus en 2014-2015.

113. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur la suppression de postes proposée à la rubrique Personnel temporaire autre que pour les réunions, dont il est question au paragraphe 98 ci-dessus. Le Comité a été informé qu'un montant de 920 600 dollars, devant servir à financer 86 mois de travail de temporaire au titre de cinq différents chapitres du budget, était demandé; ce montant devait permettre d'atténuer les incidences des suppressions de postes proposées, et notamment de financer en 2014, pendant toute l'année, un poste D-1 de temporaire censé compenser les effets de la suppression proposée du poste correspondant.

114. **Le Comité consultatif rappelle que le personnel temporaire est censé couvrir les heures supplémentaires requises pour faire face aux périodes de pointe ainsi que remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, et insiste sur le fait qu'il ne doit servir qu'à ces fins.**

Voyages

115. Le montant proposé pour les voyages du personnel, qui s'élève à 47 421 400 dollars, est en hausse de 261 500 dollars, ou de 0,6 %, avant actualisation des coûts, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation pour 2014-2015 découlait essentiellement du renforcement du PNUE dans le contexte du développement durable et des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

116. Le Comité consultatif a précédemment reçu des informations sur les parts respectives des frais d'achat de billets et des autres frais dans le total des dépenses afférentes aux voyages du Secrétariat. Il ressort du rapport du Comité sur les conditions de voyage en avion que le coût total du billet pour les voyages effectués à des fins autres que des opérations de maintien de la paix se rapportant au Siège de l'ONU et aux bureaux extérieurs est passé de 101,2 millions de dollars en 2008-2009 à 107,5 millions de dollars en 2010-2011 (A/67/636, par. 4). Le Comité note que ces chiffres représentent quelque 60 % du total des dépenses afférentes aux voyages.

117. Dans ses observations relatives au projet de budget du Secrétaire général pour 2012-2013, le Comité avait recommandé un certain nombre de mesures qui pourraient être prises pour réduire autant que possible les dépenses afférentes aux voyages du Secrétariat; il a notamment recommandé de recourir plus fréquemment à la visioconférence dans toute la mesure du possible ainsi que de s'appuyer davantage sur le personnel des lieux d'affectation ou des bureaux régionaux ou sous-régionaux situés à proximité plutôt que de faire venir du personnel de l'étranger. En outre, le Comité a proposé, pour limiter les dépenses afférentes aux voyages du personnel, de réduire, dans les cas où un haut fonctionnaire serait tenu de se déplacer, le nombre requis d'accompagnants (A/66/7, par. 104). À cette époque, le Comité avait également été informé de l'institution, pour le personnel participant à des activités de formation, de l'obligation de se déplacer à l'avenir en classe économique, quelle que fût la durée du trajet (ibid., par. 105). Plus récemment, dans son rapport intitulé « Propositions en vue d'une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources allouées aux voyages en avion » (A/66/739), le Comité a recommandé aux responsables des programmes, avant d'approuver tout

voyage officiel, de certifier que d'autres options telles que les conférences par téléphone, les visioconférences ou les conférences sur Internet ne seraient pas efficaces et que par conséquent le voyage s'avérait nécessaire (ibid., par. 26). L'Assemblée générale a approuvé ces recommandations dans sa résolution 67/254 A.

118. L'Assemblée générale a également noté que le Secrétaire général avait pris des dispositions afin que les billets d'avion soient réservés 16 jours à l'avance et l'a prié de ne ménager aucun effort pour réduire le nombre des voyages organisés dans un court délai et de faire en sorte que les réservations soient faites aussi longtemps que possible avant la date du voyage (résolution 67/254 A de l'Assemblée générale, sect. VI, par. 8). **Cette mesure, qui a été approuvée par l'Assemblée générale [résolution 65/268, annexe, par. 2 e)], aurait dû, de l'avis du Comité consultatif, permettre de faire des économies avérées dans les dépenses afférentes aux voyages en 2012-2013 et justifier en conséquence une modification des hypothèses budgétaires à ce titre pour 2014-2015. Le Comité regrette que le Secrétaire général ne soit pas en mesure de fournir des renseignements sur les incidences des mesures d'ores et déjà en vigueur concernant les voyages, conformément à la résolution 65/268**.

119. Par ailleurs, l'Assemblée générale, dans sa récente résolution 67/254 A, a décidé de modifier les conditions applicables aux voyages effectués en classe affaires et de faire déterminer la durée d'un voyage en fonction de l'itinéraire le plus économique (résolution 67/254 A, sect. VI, par. 13 et 14). L'Assemblée a également décidé que les changements opérés n'auraient pas d'incidences sur les conditions actuelles de voyage en avion des membres des organes et organes subsidiaires, comités, conseils et commissions de l'ONU et sur l'allocation journalière de subsistance à laquelle ils pouvaient prétendre (ibid., par. 20).

120. Lorsqu'il a examiné le projet de budget du Secrétaire général, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que l'on ne disposait pas de renseignements sur les économies que l'on escomptait de faire, pour le reste de l'exercice 2012-2013, grâce à l'introduction de ces mesures, ni sur les ajustements prévus des montants requis au titre des voyages pour 2014-2015.

121. **Le Comité consultatif est déçu de ce que le Secrétaire général n'ait pas fourni de renseignements sur les économies que l'on escomptait de faire grâce aux décisions concernant les mesures prises, au titre des voyages, par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254 A. Le Comité souligne que la collecte opportune de données de qualité sur le volume et la fréquence des voyages entrepris par l'Organisation ainsi que sur les coûts par destination, réels ou escomptés, permettrait d'utiliser plus efficacement et plus rationnellement les ressources afférentes aux voyages. À cet égard, le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée, lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2014-2015, des renseignements sur les économies escomptées grâce à la prise de ces dispositions.**

122. À cet égard, dans son examen du projet de budget pour 2014-2015 concernant le chapitre 28 (Département de l'information), le Comité a noté qu'il était proposé d'augmenter de 382 200 dollars, soit de 33,3 % par rapport au montant de 2012-2013, le montant réservé aux voyages du personnel. **Le Comité relève que l'augmentation est principalement attribuable aux estimations des montants requis pour couvrir les frais de voyage des photographes destinés à**

accompagner le Secrétaire général ou des voyages officiels du porte-parole. Le Comité consultatif estime que des économies pourraient être réalisées au titre des voyages si l'on utilisait les nouvelles technologies audiovisuelles, y compris, par exemple, pour assurer la couverture vidéo ou photographique des déplacements du Secrétaire général ainsi que du déroulement des grandes conférences et réunions des organes directeurs. Ce faisant, l'on permettrait au Département de réduire le nombre de fonctionnaires devant accompagner le Secrétaire général pour assurer une telle couverture (voir, pour de plus amples commentaires et recommandations à cet égard, le chapitre II (chapitre 28 du titre VII) du présent rapport).

123. **Au vu de toutes les observations formulées plus haut sur les montants proposés pour les voyages pour 2014-2015, le Comité consultatif estime judicieux de réduire globalement le montant des crédits proposés par le Secrétariat pour les voyages du personnel. C'est pourquoi, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver une réduction globale de 2,371 millions de dollars (avant actualisation des coûts), soit 5 % du total des frais afférents aux voyages du personnel, pour tous les chapitres du budget. Le Comité compte que d'autres économies seront réalisées, au titre des voyages, pour toutes les autres catégories de personnel visées par les dispositions de la résolution 67/254 A de l'Assemblée. Il recommande également que le Secrétaire général soit prié de tenir compte de ces économies dans les rapports sur l'exécution du budget pour 2014-2015 et de faire figurer dans son prochain projet de budget une analyse complète des incidences de l'ensemble des mesures de réforme des conditions de voyage adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/268 et 67/254 A.**

Consultants

124. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/247, s'est inquiétée du recours accru aux consultants, en particulier pour les activités de fond de l'Organisation. Elle a demandé au Secrétaire général de recourir autant que possible à du personnel maison (résolution 65/247, par. 70).

125. Le Comité note que, pour le projet de budget-programme 2014-2015 dans son ensemble, le montant de 22 323 000 dollars prévu au titre des consultants est en augmentation de 1 824 600 dollars, soit 8,9 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. Cette augmentation représente une inversion de la tendance décrite dans le budget précédent et qui avait été saluée par le Comité (A/66/7, par. 106). Elle s'explique surtout par les montants requis par le PNUE au titre des services de consultants ayant à exercer dans les conditions de travail découlant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, le Comité note une augmentation significative des crédits demandés pour les services de consultants au titre du chapitre 1, et plus précisément pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants. On trouvera, au chapitre II ci-dessous, des observations et des recommandations spécifiques à cette question dans le cadre des chapitres budgétaires pertinents. **Conscient qu'il peut être nécessaire de recourir à des consultants externes pour obtenir des compétences spécialisées qui ne seraient pas disponibles en interne, le Comité consultatif compte toutefois que l'on surveillera de très près cet objet de dépenses afin de réduire le plus possible le recours aux consultants externes**.

Matériels d'équipement mobiles

126. En examinant le chapitre 5 du projet de budget (Opérations de maintien de la paix), le Comité consultatif note une diminution des montants demandés pour les objets de dépense autres que les postes, due en partie à la rationalisation des matériels d'équipement mobiles (notamment téléphones, appareils BlackBerry et tablettes). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions vérifiaient régulièrement la qualité des services de communications mobiles fournis aux utilisateurs et qu'ils avaient étudié des possibilités d'améliorer les conditions des plans de téléphonie mobile. Néanmoins, le Comité ne voyait pas bien quelles mesures précises avaient été prises en l'occurrence ni quelles économies avaient été réalisées grâce aux efforts de rationalisation des matériels d'équipement mobile. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires concernant l'application d'une stratégie à l'échelle du Secrétariat dans le contexte de son examen du chapitre 29E (voir chap. II ci-dessous). **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir, dans son prochain projet de budget, des renseignements sur les directives applicables dans tout le Secrétariat à la mise à la disposition du personnel d'appareils portables. Il compte que des efforts supplémentaires seront déployés pour rationaliser l'utilisation des appareils portables au Secrétariat et que les résultats de ce travail seront communiqués dans le cadre du mécanisme de compte rendu de l'exécution du budget pour 2014-2015 et pris en compte dans le projet de budget-programme pour 2016-2017**.

Publications

127. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 2014-2015, le Comité consultatif n'a pas reçu de renseignements fiables sur la quantité globale des publications, sur les tendances se dégageant des derniers exercices biennaux ou sur les proportions respectives des publications imprimées ou électroniques, ou sur celles devant être publiées tant sur support imprimé que sous forme électronique. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de s'employer à accroître l'usage des publications en ligne pour veiller à ce que les publications de l'ONU touchent un public potentiellement plus large. Néanmoins, il rappelle qu'il avait précédemment dit avoir conscience qu'il restait nécessaire d'utiliser les moyens de communication classiques (radio et publications imprimées), pour certains destinataires, en particulier dans les pays en développement (A/66/7, par. 109). Le Comité recommande également que des informations détaillées sur toutes les publications soient intégrées systématiquement dans les futurs fascicules du budget**.

128. **À cet égard, le Comité consultatif recommande également que, dans la mesure du possible, ces documents soient distribués dans les langues officielles de l'Organisation. Il rappelle, en outre, le paragraphe 67 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné qu'il importait de publier les documents d'information et de traduire les textes importants de l'Organisation dans des langues autres que les langues officielles, afin de toucher un public aussi vaste que possible.**

F. Incidences administratives et budgétaires des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

129. Le Secrétaire général indique que son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 prévoit l'exécution de mandats nouveaux approuvés par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-septième session, notamment pour l'application des décisions énoncées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le renforcement du programme pour l'environnement dans le contexte du développement durable (A/68/6 (Introduction), avant-propos). À cet égard, le Comité consultatif note que le projet de budget comporte les montants demandés pour les postes et pour les autres objets de dépense concernant les chapitres 9 (Affaires économiques et sociales), 14 (Environnement), 18 (Développement économique et social en Afrique), 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et 29D (Bureau des services centraux d'appui). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu soumettre le tableau suivant pour 2012-2013 et 2014-2015 concernant les montants supplémentaires requis à cet égard, y compris pour les services de conférence à assurer lors du dialogue de haut niveau et dans les instances intergouvernementales connexes, ainsi que les capacités techniques supplémentaires (voir tableaux 9 et 10).

Tableau 9
Montant total des ressources découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour 2012-2013 et pour 2014-2015, par chapitre du budget[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant approuvé pour 2012-2013	*Montant proposé pour 2014-2015*[b]
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 793,8	1 168,9
9.	Affaires économiques et sociales	3 483,5	5 314,0
18.	Développement économique et social en Afrique	1 405,7	949,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	636,8	506,1
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	819,6	693,7
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	345,4	698,0
29D.	Bureau des services centraux d'appui	98,5	–
	Total	**8 583,3**	**9 330,5**

[a] Déduction faite des contributions du personnel.
[b] Avant actualisation des coûts.

Tableau 10
Montant total des ressources découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour 2012-2013 et pour 2014-2015, par objet de dépense[a]
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé pour 2012-2013	*Montant proposé pour 2014-2015*[b]
Autres dépenses de personnel	3 215,3	5 868,9
Consultants	893,4	621,8
Experts	1 549,5	1 530,4
Voyages des représentants	1 846,0	699,7
Voyages du personnel	355,1	320,5
Services contractuels	601,0	217,4
Frais généraux de fonctionnement	80,0	37,0
Fournitures et accessoires	24,5	13,3
Mobilier et matériel	18,5	21,5
Total	**8 583,3**	**9 330,5**

[a] Déduction faite des contributions du personnel.
[b] Avant actualisation des coûts.

130. Le Comité consultatif, rappelle-t-il, avait considéré que les recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable auraient de vastes et profondes répercussions sur les travaux de l'Organisation. Conscient que l'ONU s'engageait dans un processus qui allait s'échelonner sur plusieurs années, le Comité avait recommandé, notamment, de réfléchir à la possibilité d'étoffer les informations accompagnant les projets de budget de manière à ce que l'on dispose au sein du Secrétariat d'une image claire de l'ensemble des ressources nécessaires pour le développement durable à tous les chapitres du budget, ainsi que des stratégies et mesures envisagées pour obtenir ces synergies et ces gains d'efficacité (A/67/641, par. 8). Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale (résolution 67/246, sect. VIII, par. 2).

131. **Le Comité consultatif regrette que les renseignements et les analyses demandés n'aient pas été pris en compte dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 2014-2015.**

G. Continuité des opérations

132. Lors de l'examen des projets de budget présentés par le Secrétaire général pour l'exercice 2012-2013, le Comité consultatif a demandé que les renseignements sur les activités de continuité des opérations et les ressources nécessaires soient regroupés et présentés dans leurs grandes lignes dans l'introduction des projets de budget-programme (A/66/7, par. 134).

133. Ces renseignements figurent dans le tableau 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 dans lequel le Secrétaire général

propose d'ouvrir des crédits d'un montant total de 6,5 millions de dollars au titre des postes et des autres objets de dépense, dont près de 5 millions concernent les commissions régionales et les bureaux hors Siège. Le Comité a obtenu, à sa demande, des détails sur la ventilation de ces ressources. Il a été informé que le montant global se décomposait comme suit :

a) Un montant de 2,6 millions de dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui sera maintenu en état de préparation à une pandémie, pour l'organisation de formations à l'intervention en cas d'urgence et pour la numérisation de documents essentiels à la continuité des opérations. Ce montant comprend 1,1 million de dollars pour la poursuite du fonctionnement du Groupe de la continuité des opérations du Bureau du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui (sect. 29D);

b) Un montant de 1,3 million de dollars pour le mobilier et le matériel se rapportant, entre autres, aux moyens dont doit disposer une cellule pleinement opérationnelle de reprise après sinistre des applications critiques de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que pour les fournitures médicales nécessaires à la prise en charge d'un grand nombre de victimes ou dans d'autres cas de crise, et les équipements de télétravail;

c) Un montant de 1,7 million de dollars pour les services contractuels, le traitement des données et d'autres services spécialisés dont la formation dans les domaines du commandement des opérations en cas d'incident et de l'appui médicalisé; des mesures visant à atténuer les crues; et la fourniture d'accès à Internet à certains membres du personnel. À cet égard, on trouvera dans le tableau 16 du projet de budget du Secrétaire général pour 2014-2015 une estimation des dépenses au titre des licences de bureaux mobiles ventilée par chapitre du budget;

d) Un montant de 0,9 million de dollars pour les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, les équipements collectifs, les voyages et la rémunération des consultants.

134. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées concernant la proposition faite par le Secrétaire général visant à créer un système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies qui doit permettre de mettre en place une approche globale de la gestion des situations d'urgence, de la préparation à l'intervention et au relèvement (voir A/67/608). Dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a souscrit à ces recommandations et a prié le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport d'étape, un état détaillé de l'ensemble des coûts afférents à l'initiative (résolution 67/254 A, sect. II, par. 4).

135. En outre, le Comité rappelle les autres observations et recommandations qu'il a formulées en rapport avec les travaux de remise en état à entreprendre à la suite de l'ouragan Sandy qui a touché New York le 29 octobre 2012, provoquant d'importantes inondations du sous-sol au complexe du Siège de l'ONU où se trouvent le dispositif de refroidissement, le parking et des bureaux, ainsi qu'avec les crédits nécessaires à leur réalisation (voir A/67/789). Dans sa décision relative aux prévisions révisées résultant de ces travaux de remise en état, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit rendu compte en détail des dépenses effectuées dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 67/254 A, sect. IV, par. 10, 12 et 13). D'autres informations

concernant l'emplacement du centre de données secondaire qui doit être installé au Siège et d'autres mesures visant à mettre en place une infrastructure informatique plus résiliente dans le bâtiment du Secrétariat figurent au chapitre II (section 29B du titre VIII) du présent rapport.

136. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe toujours de faire en sorte que l'Organisation agisse avec efficacité et de façon coordonnée en vue d'assurer l'organisation des opérations d'urgence et la continuité des opérations et réaffirme qu'il est essentiel que le Siège appuie tous les départements et les bureaux à cet égard. Étant donné le caractère intersectoriel de cette question et aux fins de renforcer à l'avenir le principe de responsabilité, il insiste sur la nécessité de nommer au Secrétariat un responsable unique qui sera chargé de la coordination générale des différents aspects.**

137. **Le Comité attend avec intérêt d'examiner, dans le prochain rapport intermédiaire du Secrétaire général sur la question, le total des coûts qu'a entraînés la mise en place du système de gestion de la résilience de l'Organisation, tel que demandé par l'Assemblée générale. Compte tenu des risques potentiels attachés à cette initiative, il recommande de suivre avec attention la continuité des opérations se rapportant aux fonctions et aux processus les plus importants de l'Organisation.**

H. Cohérence de la nomenclature des services du Secrétariat

138. Lors de son examen des fascicules du budget pour l'exercice 2014-2015, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la dernière mise à jour des règles de nomenclature des services du Secrétariat établies par le Secrétaire général remontait à 1996. Les directives qui lui ont été fournies spécifient les termes en usage au Secrétariat de l'ONU pour désigner les diverses entités de l'Organisation et donnent des indications sur le grade de leurs dirigeants et le nombre minimum de postes qui leur sont en général affectés. Elles donnent les règles d'utilisation de termes tels que « département », « centre », « division », « service », « section » et « groupe ». Ainsi, au Secrétariat, un service est au minimum pourvu de huit postes relevant de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et doit être dirigé par un administrateur de la classe D-1; une section compte au minimum quatre postes d'administrateur et doit être dirigée à la classe P-5 ou P-4; et le groupe désigne généralement une entité plus petite.

139. Au cours de son examen, le Comité consultatif a relevé, au fil des chapitres du budget, des incohérences dans l'application de ces règles par divers départements et bureaux du Secrétariat. Ainsi, il note qu'il existe au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) une section dirigée à la classe D-1 qui rend compte à un chef de service de la même classe (pour plus de détails, voir sect. 24 du chapitre II ci-après). Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe compte des sections dirigées à la classe D-1. À l'inverse, le Cabinet du Secrétaire général comprend plusieurs groupes dirigés à la classe D-2 ou D-1, dont le nombre de postes varie dans une grande proportion de l'un à l'autre (A/68/6 (Sect. 1), annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé par le Secrétariat que les directives datant de 1996 seraient en train d'être réexaminées et que la version finale d'un nouveau bulletin sur la question serait prête d'ici à la fin 2013.

140. **Le Comité consultatif souligne que les directives existantes doivent être systématiquement appliquées dans toutes les entités du Secrétariat et que les écarts à la règle doivent être justifiés de façon claire. En outre, il pense que toute proposition visant à mettre ces directives à jour devrait être soumise à l'Assemblée générale pour examen.**

I. Ressources extrabudgétaires

141. Le Comité consultatif note que les ressources extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du soutien financier apporté au programme de travail de l'ONU. Comme indiqué dans le tableau 11, ces ressources contribuent pour l'essentiel aux activités du HCR, de l'UNRWA, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du PNUE, d'ONU-Habitat, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'ONU-Femmes.

Tableau 11
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2014-2015 et estimation en pourcentage de leur part dans le total des ressources demandées, par chapitre du budget-programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant estimatif du financement extrabudgétaire	*Montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*[a]	*Estimation en pourcentage de la part du financement extrabudgétaire dans le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*
Titre I **Politique, direction et coordination d'ensemble**	**89 912,2**	**886 941,0**	**10,1**
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	50 452,6	184 513,9	27,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	39 459,6	702 427,1	5,6
Titre II **Affaires politiques**	**162 997,2**	**1 831 685,6**	**8,9**
3. Affaires politiques	41 259,2	1 252 518,1	3,3
4. Désarmement	23 184,5	46 787,5	49,6
5. Opérations de maintien de la paix	96 740,5	522 691,0	18,5
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1 813,0	9 689,0	18,7
Titre III **Justice internationale et droit international**	**8 999,8**	**114 823,5**	**7,8**
7. Cour internationale de Justice	–	50 859,7	–
8. Affaires juridiques	8 999,8	63 963,8	14,1
Titre IV **Coopération internationale pour le développement**	**2 433 069,7**	**2 924 271,4**	**83,2**
9. Affaires économiques et sociales	159 404,8	319 852,5	49,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 183,0	17 247,6	41,6

	Montant estimatif du financement extrabudgétaire	*Montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*[a]	*Estimation en pourcentage de la part du financement extrabudgétaire dans le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	974,2	14 145,8	6,9
12. Commerce et développement	74 297,6	220 811,7	33,6
13. Centre du commerce international	–	38 982,6	0,0
14. Environnement	584 100,0	628 004,4	93,0
15. Établissements humains	371 287,7	391 832,4	94,8
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	535 822,4	578 136,5	92,7
17. ONU-Femmes	700 000,0	715 257,9	97,9
Titre V **Coopération régionale pour le développement**	**195 278,0**	**755 399,2**	**25,9**
18. Développement économique et social en Afrique	72 764,1	214 011,3	34,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	50 131,5	155 274,7	32,3
20. Développement économique en Europe	28 755,0	99 239,0	29,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	31 507,0	150 928,4	20,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	12 120,4	79 935,3	15,2
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	56 010,5	–
Titre VI **Droits de l'homme et affaires humanitaires**	**10 892 912,1**	**11 229 802,0**	**97,0**
24. Droits de l'homme	261 848,3	428 572,8	61,1
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	8 088 806,4	8 178 580,1	98,9
26. Réfugiés de Palestine	1 912 019,8	1 961 562,9	97,5
27. Aide humanitaire	630 237,6	661 086,2	95,3
Titre VII **Information**			
28. Information	4 332,1	191 796,0	2,3
Titre VIII **Services communs d'appui**			
29. Services de gestion et d'appui	287 684,9	1 144 071,0	25,1
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	10 359,2	167 690,2	
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	23 571,8	103 669,6	
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	7 296,5	106 141,5	
D. Bureau des services centraux d'appui	127 839,7	339 038,2	
E. Bureau de l'informatique et des communications	23 771,2	110 887,4	
F. Administration (Genève)	41 541,7	194 069,3	

	Montant estimatif du financement extrabudgétaire	*Montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*[a]	*Estimation en pourcentage de la part du financement extrabudgétaire dans le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014-2015*
G. Administration (Vienne)	23 942,5	62 365,8	
H. Administration (Nairobi)	29 362,3	60 209,0	
Titre IX **Contrôle interne**			
30. Contrôle interne	17 838,4	119 905,3	14,9
Titre X **Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**	**–**	**143 033,9**	**0**
31. Activités administratives financées en commun	–	11 094,8	
32. Dépenses spéciales	–	131 939,1	
Titre XI **Dépenses d'équipement**			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	56 805,8	0
Titre XII **Sûreté et sécurité**			
34. Sûreté et sécurité	6 242,8	247 859,0	2,5
Titre XIII **Compte pour le développement**			
35. Compte pour le développement	–	28 398,8	0
Titre XIV **Contributions du personnel**			
36. Contributions du personnel	–	476 823,5	0
Total (2014-2015)	**14 099 267,2**	**20 151 616,0**	**70,0**

[a] compris le montant estimatif des ressources extrabudgétaires, le montant proposé des quotes-parts hors budget ordinaire et le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015.

142. Comme mentionné dans l'introduction, il n'est pas possible de prévoir précisément le montant des ressources extrabudgétaires qui seront disponibles au cours d'un exercice et le nombre de postes à financer, compte tenu de la nature même des contributions volontaires. Toutefois, à l'heure actuelle, on estime que le montant des ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 14,1 milliards de dollars.

143. Le Comité consultatif examine les budgets administratifs et les budgets d'appui et présente des rapports au HCR, à l'UNRWA, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au PNUE, à ONU-Habitat et à divers programmes, dont on trouvera une liste à l'annexe VII. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, il analyse pour l'essentiel d'autres ressources extrabudgétaires versées dans des comptes spéciaux. À deux reprises dans l'année, il reçoit des

renseignements sur l'état des fonds d'affectation spéciale. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives prises à l'échelle du système telles que la budgétisation axée sur les résultats et l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

144. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financées au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, il a examiné les demandes formulées par le Secrétaire général en vue de la création des postes de la classe D-1 et de rang supérieur ci-après, qui seront financés au moyen de fonds extrabudgétaires :

a) Un poste D-1 de chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau de la République arabe syrienne;

b) Un poste D-1 de chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau de la Somalie;

c) Un poste de conseiller spécial ayant rang de sous-secrétaire général et un poste D-1 d'administrateur général pour l'équipe chargée du développement pour l'après-2015;

d) Un poste D-1 de chef de programme du système douanier automatisé de la CNUCED;

e) Deux postes D-1 pour le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

145. Le Comité consultatif n'a pas approuvé les demandes de création d'un poste de conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger ayant rang de sous-secrétaire général et d'un poste de secrétaire général adjoint chargé des partenariats, qui devaient tous deux être financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

146. En ce qui concerne les demandes formulées en application des dispositions de la résolution 35/217, que le Comité consultatif examine de manière suivie, le Contrôleur, sur demande du Comité, a indiqué, dans une note datée du 1er avril 2013, qu'il informerait régulièrement celui-ci de tous les emplois de temporaires de la classe D-1 et de rang supérieur, d'une durée inférieure à un an, ayant été autorisés, et qui ont été financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Lorsqu'il s'avérait nécessaire de maintenir ces emplois au-delà d'une année, il a indiqué que l'approbation du Comité serait requise afin de respecter l'esprit de la résolution 35/217.

147. Le Comité consultatif note également que dans sa résolution 67/255, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter régulièrement au Comité des informations sur, entre autres, la création de postes de la classe D-1 et de postes de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur qui étaient financés à l'aide de fonds extrabudgétaires prévus au titre du personnel temporaire, dont l'approbation par un organe intergouvernemental n'était pas nécessaire (résolution 67/255, par. 64). À cet égard, il a été informé que quatre emplois de ce type avaient été créés entre le 23 juillet 2011 et le 31 décembre 2012 : un emploi d'envoyé

spécial du Secrétaire général pour le Sahel ayant rang de secrétaire général adjoint, ayant été engagé en vertu d'un contrat-cadre, et un emploi D-2 à temps plein de chef du personnel de l'Envoyé spécial. Par ailleurs, ont été approuvés un emploi de conseiller spécial ayant rang de sous-secrétaire général qui a été engagé en vertu d'un contrat-cadre et un emploi à temps plein de spécialiste hors classe de la planification pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, ce dernier pour une période de six mois.

148. **Le Comité consultatif rappelle les paragraphes 39, 40 et 41 de la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a souligné, entre autres, que tous les postes extrabudgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire et que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et a prié le Secrétaire général de donner dans les projets de budget-programme à venir des indications claires et précises concernant ces ressources, afin que la distinction soit faite entre les contributions volontaires et statutaires et les dépenses d'appui aux programmes. Il souligne qu'il est important d'appliquer les dispositions de ladite résolution à tous les chapitres du budget.**

J. Coopération avec les autres organes des Nations Unies

149. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (A/66/7), le Comité consultatif a présenté au total 38 communications différentes sur diverses questions administratives et budgétaires aux organes des Nations Unies qui figurent à l'annexe VII.

K. Récapitulatif des ajustements sur la base des recommandations du Comité

150. **Comme indiqué au tableau 12, les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 13 800 700 dollars au total l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Le Comité recommande notamment de modifier le tableau d'effectifs proposé pour divers chapitres du budget comme suit : a) 26 postes dont il ne recommande pas la suppression (3 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 6 agents recrutés sur le plan local); b) 55 postes qu'il est proposé de créer ou de transformer, pour lesquels le Comité donne un avis contraire en recommandant la suppression de postes existants (25 P-4, 12 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 13 G(AC) et 2 agents recrutés sur le plan local); et c) 2 propositions de reclassement (de P-5 à D-1) auxquelles le Comité n'est pas favorable. Il propose également de réduire de 7 394 200 dollars les objets de dépense autres que les postes.**

Tableau 12
Ajustements du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*Incidences financières (après actualisation)*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	(2 268,3)
3.	Affaires politiques	(31,4)
5.	Opérations de maintien de la paix	(112,7)
7.	Cour internationale de Justice	(597,5)
9.	Affaires économiques et sociales	303,6
12.	Commerce et développement	(331,2)
14.	Environnement	(12 685,5)
15.	Établissements humains	335,3
18.	Développement économique et social en Afrique	2 113,5
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 116,2
20.	Développement économique en Europe	265,9
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	483,3
24.	Droits de l'homme	380,4
26.	Réfugiés de Palestine	1 113,1
27.	Aide humanitaire	698,4
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	(61,6)
29H.	Administration (Nairobi)	(62,2)
32.	Dépenses spéciales	(169,0)
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(1 099,7)
36.	Contributions du personnel	(820,3)
Réduction intersectorielle		
Voyages		(2 371,0)
	Total	**(13 800,7)**

Chapitre II
Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre I
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1
Politique, direction et coordination d'ensemble

Ressources pour l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	112 007 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	116 068 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	120 830 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	50 452 600
Quotes-parts hors budget ordinaire	17 992 800[a]

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 1 s'élève à 116 068 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 4 061 100 dollars, soit 3,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés) (A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.3).

I.2 Pour l'exercice 2014-2015, le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) prévoit des ressources pour les sept organes directeurs[7]; le Secrétaire général; quatre bureaux rattachés à la rubrique Direction exécutive et

[7] Assemblée générale, Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité des contributions, Comité des commissaires aux comptes, Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Comité du programme et de la coordination et Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

administration[8]; le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants; le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies; le Bureau de l'administration de la justice; le Bureau de la déontologie; et le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, dont la création a été proposée par le Secrétaire général.

I.3 Le tableau I.1 ci-après récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015 pour toutes les entités relevant du chapitre 1 et le nombre de postes proposés pour 2014-2015 à financer sur les fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau I.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes approuvés pour 2012-2013	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1e C), 4 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	11	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1e C), 3 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Postes approuvés pour 2012-2013	6	1 D-1, 1 P-3, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	6	1 D-1, 1 P-3, 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Postes approuvés pour 2012-2013	2	1 P-5, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	2	1 P-5, 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes approuvés pour 2012-2013	81	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 G(1e C), 36 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	76	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 5 G(1e C), 35 G(AC)
Transferts	2	1 P-4, 1 G(AC)
Suppressions	3	1 D-1, 1 P-5, 1-P-2
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Genève		
Postes approuvés pour 2012-2013	18	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C), 7 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C), 6 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)

[8] Cabinet du Secrétaire général et bureaux des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

	Nombre de postes	*Classe*
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Vienne		
Postes approuvés pour 2012-2013	9	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C), 4 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C), 4 G(AC)
Reclassement	1	1 P-5 à P-4
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Nairobi		
Postes approuvés pour 2012-2013	7	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 AL
Postes proposés pour 2014-2015	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 3 AL
Reclassement	1	1 P-5 à P-4
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé		
Postes approuvés pour 2012-2013	10	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	10	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Postes approuvés pour 2012-2013	9	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants		
Postes approuvés pour 2012-2013		
Postes proposés pour 2014-2015	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C), 1 G(AC)
Conversions	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C), 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Postes approuvés pour 2012-2013	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC), 3 AL
Postes proposés pour 2014-2015	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC), 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Postes approuvés pour 2012-2013	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC), 2 AL
Postes proposés pour 2014-2015	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC), 2 AL
Bureau de la déontologie		
Postes approuvés pour 2012-2013	9	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	8	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C), 1 G(AC)
Suppression	1	1 G(AC)
Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats		
Nouveaux postes	3	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5
Transferts	2	1 P-4, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	5	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)
Total – Postes proposés pour 2014-2015	**226**	**1 VSG, 6 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 31 P-5, 33 P-4, 28 P-3, 4 P-2/1, 12 G(1e C), 76 G(AC), 8 AL**

	Nombre de postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire[a]		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Poste proposé pour 2014-2015	1	1 P-4
Comité des commissaires aux comptes		
Poste proposé pour 2014-2015	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes proposés pour 2014-2015	5	1 D-1, 2 P-5, 2 G(AC)
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Genève		
Postes proposés pour 2014-2015	3	3 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Poste proposé pour 2014-2015	1	1 D-1
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Postes proposés pour 2014-2015	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM, 1 G(AC)
Bureau de la déontologie		
Poste proposé pour 2014-2015	1	1 P-3
Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats		
Postes proposés pour 2014-2015	18	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C), 6 G(AC)

[a] Dont 16 postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et 23 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires.

I.4 L'augmentation des ressources inscrites au budget ordinaire au titre du chapitre 1 s'explique principalement par les ressources demandées pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (4,9 millions de dollars), en application de la résolution 67/152 qui propose notamment de convertir 10 postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires en postes financés au moyen du budget ordinaire. Par ailleurs, 3,2 millions de dollars supplémentaires sont demandés pour financer les dépenses liées aux affaires que devra traiter le Tribunal d'appel des Nations Unies, y compris les honoraires associés et les coûts connexes. Cette augmentation est partiellement compensée par l'élimination de dépenses non renouvelables pour le Bureau de l'administration de la justice, la non-reconduction d'un financement ponctuel de 365 000 dollars pour le Groupe d'examen interne de l'action des Nations Unies à Sri Lanka et des modifications des crédits nécessaires du fait d'une redistribution de la charge de travail et d'une gestion plus efficace (A/68/6 (Sect. 1), par. 1.7 à 1.12).

Observations et recommandations concernant les postes

I.5 Les crédits demandés au titre des postes, d'un montant de 69 050 800 dollars avant actualisation des coûts, sont en augmentation de 2 959 100 dollars, ou 4,5 %. Comme il est expliqué précédemment, cette augmentation est due principalement à une augmentation des effectifs financés par le budget ordinaire au Bureau du

Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

I.6 Pour l'exercice 2014-2015, il est proposé d'inscrire 226 postes au budget ordinaire pour l'ensemble des entités rattachées au chapitre 1, dont 3 nouveaux postes, 10 postes convertis et 7 postes supprimés, ce qui représente une augmentation nette de 6 postes par rapport aux effectifs relevant du budget ordinaire approuvés pour 2012-2013.

Nouveaux postes

I.7 Le Secrétaire général propose la création d'un poste de secrétaire général adjoint, d'un poste D-2 et d'un poste P-5 pour le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats. On trouvera aux paragraphes I.56 à I.95 ci-après les observations et recommandations du Comité concernant le nouveau mécanisme dont la création est proposée ainsi que des observations concernant les propositions d'effectifs correspondantes.

Reclassements

I.8 Au titre de la composante direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose de reclasser un poste de spécialiste de la gestion des programmes de classe P-5, actuellement au bureau de liaison de New York, en poste P-4 au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Il est suggéré que les échanges et la collaboration passent par des relations de haut niveau avec les interlocuteurs concernés à Vienne et une utilisation plus stratégique du Bureau de liaison de New York (A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.7). Par ailleurs, il est proposé de reclasser un poste de conseiller juridique principal de classe P-5 en poste de conseiller juridique de classe P-4 au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité consultatif ne formule aucune objection au sujet des reclassements proposés.

Conversions

I.9 Dans sa résolution 67/152, l'Assemblée générale a recommandé au Secrétaire général de proroger le mandat du Représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants et décidé que, pour assurer son exécution et la poursuite des activités du Représentant spécial, il serait financé par le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2014-2015 (résolution 67/152, sect. IV, par. 48). Par conséquent, le Secrétaire général a proposé que les 10 postes existants [1 SSG et représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, 1 poste d'assistant spécial (P-5), 2 postes de spécialiste des programmes (P-4), 1 poste de spécialiste des communications (P-3), 3 postes de spécialistes de la protection de l'enfance (P-3), 1 G(1^{e}C) et 1 G(AC), jusqu'à présent financés sur des ressources extrabudgétaires, soient financés sur le budget ordinaire.

I.10 Il est proposé de convertir la totalité des postes qui étaient financés au moyen des ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2012-2013 et les crédits demandés d'un montant de 1,6 million de dollars en objets de dépense autres que les postes. Les fonctions correspondant à ces 10 postes sont présentées dans les informations complémentaires fournies au Comité. Il est indiqué que les demandes de dotation en effectifs concernent 2 spécialistes des programmes (P-4),

1 spécialiste des communications (P-4), 3 spécialistes de la protection de l'enfance (P-3) et 2 agents des services généraux (1re classe et Autres classes).

I.11 **Le Comité note que les fonctions des deux spécialistes des programmes et des trois spécialistes de la protection de l'enfance sont relativement semblables. Il est d'avis que la conversion de leur financement au moyen du budget ordinaire ne soit pas immédiatement exigée pour assurer la bonne exécution du mandat et la poursuite des principales activités du Bureau. Il estime également que, compte tenu de la petite taille du Bureau, les crédits demandés au titre d'un poste à plein temps de spécialiste des communication et de deux postes à plein temps d'agent des services généraux ne sont pas justifiés à ce stade. Le Comité n'est pas convaincu que le financement de l'ensemble des effectifs existants devrait immédiatement passer des fonds extrabudgétaires au budget ordinaire à l'exercice 2014-2015 et juge plus prudent de procéder par étapes pour assurer la poursuite des principales activités du Bureau. Par conséquent, le Comité recommande que, pour l'exercice biennal 2014-2015, les postes suivants soient créés et financés au moyen du budget ordinaire : 1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste d'assistant spécial (P-5), 1 poste de spécialiste des programmes (P-4), 2 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes). Les crédits demandés au titre des autres postes, à savoir 2 postes P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), devront être entièrement rejustifiés dans le projet de budget-programme pour 2016-2017, et accompagnés d'une analyse détaillée de la charge de travail du Bureau et d'une évaluation des propositions de financement pour les activités principales et autres.**

I.12 **Le Comité consultatif recommande également que les postes convertis soient soumis aux règles et réglementations pertinentes relatives au recrutement comme s'il s'agissait de nouveaux postes, étant donné qu'ils n'avaient pas été approuvés au titre du budget ordinaire**. On trouvera d'autres observations sur ces propositions de conversions de postes au chapitre I ci-dessus.

Transferts

I.13 Le Secrétaire général propose également de transférer 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) de son Cabinet au Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, dont il a proposé la création. Les observations et recommandations du Comité concernant le nouveau mécanisme et les demandes de dotation en effectifs y relatives sont présentées aux paragraphes I.56 à I.95 ci-après.

Suppressions

I.14 Le Secrétaire général propose de supprimer 1 poste D-1 et 1 poste P-2 à son Cabinet, certaines fonctions étant assumées par les postes proposés dans le cadre de la création du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats (on trouvera des observations complémentaires aux paragraphes I.56 à I.95 ci-après).

I.15 Il est également proposé de supprimer un autre poste P-5 au Cabinet du Secrétaire général en plus des quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) appartenant aux composantes suivantes du chapitre 1 : le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences

sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, et le Bureau de la déontologie.

I.16 Concernant le poste P-5 qu'il est proposé de supprimer au Cabinet du Secrétaire général, le Comité consultatif note que les tâches correspondant à ce poste d'administrateur hors classe seraient réparties entre les autres membres du Cabinet (voir A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.7, point 1). En ce qui concerne la suppression proposée d'un des postes d'agent des services généraux, le Comité a été informé qu'elle tient compte de l'automatisation et de la rationalisation des méthodes de travail. En ce qui concerne les trois autres postes, il est indiqué que chaque bureau atténuera les incidences de la réduction proposée en répartissant les tâches entre les autres membres du personnel (ibid, points 2, 6 et 7). **Le Comité ne voit aucune objection à la proposition de suppression d'un poste d'administrateur hors classe (P-5) et de quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes)**.

Postes vacants

I.17 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, 12 postes rattachés au chapitre 1 restaient vacants au Cabinet du Secrétaire général [1D-1, 5 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC)], dont 2 postes qu'il est proposé de déclasser et 1 poste qu'il est proposé de supprimer en 2014-2015. Au 3 juillet 2013, des candidats avaient été sélectionnés pour quatre postes et devaient prendre leurs fonctions dans les plus brefs délais. Le recrutement était en cours pour quatre autres postes. Au moment de l'examen conduit par le Comité, aucun poste n'était resté vacant plus de deux ans. Concernant les autres bureaux relevant du chapitre 1, le Comité n'a reçu aucune information. **Le Comité consultatif espère que les postes vacants relevant du chapitre 1 seront pourvus dans les meilleurs délais**.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

I.18 Pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant des objets de dépense autres que les postes s'élève à 47 017 700 dollars pour l'ensemble du chapitre 1, ce qui représente une augmentation de 1 102 000 dollars (aux taux révisés), ou 2,4 %, par rapport aux montants approuvés pour l'exercice 2012-2013 (45 915 700 dollars). L'augmentation s'explique principalement par une augmentation des crédits demandés pour les consultants, les voyages et les services contractuels pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants ainsi que des voyages des représentants et des fonctionnaires du Bureau de l'administration de la justice. **Sous réserve des observations et recommandations formulées à la section E du chapitre I concernant une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des voyages du personnel dans l'ensemble des chapitres du budget, et des réductions recommandées aux paragraphes I.46 et I.55 ci-après, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire au chapitre 1 pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

I.19 On trouvera au chapitre 1 du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant l'application, par le Secrétariat, du cadre de budgétisation

axée sur les résultats et, plus particulièrement, concernant la qualité des mesures de résultats présentées par le Secrétaire général dans chaque fascicule du budget. Le Comité note que les différents éléments fondamentaux du chapitre 1 du projet de budget-programme et les cadres logiques s'y rapportant (réalisations escomptées et indicateurs de succès) ne font pas l'objet d'un examen intergouvernemental. Le Comité comprend que le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), ne se compose pas habituellement de programmes définis, ce qui explique pourquoi les cadres logiques du chapitre 1 n'ont pas été présentés au Comité du programme et de la coordination ni à tout autre organe intergouvernemental pour examen.

I.20 Le Comité note que le chapitre 1 porte désormais sur les services organiques suivants, qui ont tous reçu un mandat bien défini : le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

I.21 Dans l'examen du chapitre 1 du projet de budget-programme pour 2014-2015 présenté par le Secrétaire général, le Comité remarque qu'à plusieurs endroits, les termes employés dans le fascicule du budget et les termes employés dans le mandat correspondant diffèrent. On trouvera ci-après quelques exemples :

a) La section D du chapitre 1 concerne les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le paragraphe 1.95 du fascicule du budget, qui présente notamment le mandat du Bureau, la résolution portant création du Bureau (résolution 51/77, par. 36). Plus particulièrement, le texte explicatif du budget stipule que le Représentant spécial a pour mandat principal « d'être une autorité morale et de plaider de façon indépendante pour la protection et le bien-être des enfants touchés par des conflits armés », alors que, selon la résolution, le Représentant spécial est chargé de faire « prendre davantage conscience de la dramatique condition des enfants touchés par les conflits armés et [d'inciter] à recueillir des éléments d'information sur cette situation en encourageant la mise en place de réseaux à cette fin » [ibid, par. 36 b)]. Par ailleurs, on trouve dans le tableau 1.28 une erreur rédactionnelle, un indicateur de succès étant décrit à tort comme des « plans d'action signés entre l'ONU et les parties au conflit[...] » [A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.28, point a) ii)]. D'autres écarts terminologiques par rapport aux mandats confiés par les organes délibérants et approuvés par les organes intergouvernementaux apparaissent également dans le texte du fascicule du budget (ibid., par. 1.94 à 1.103);

b) La section E du chapitre 1 concerne les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le paragraphe 1.109 du budget décrit le rôle du Représentant spécial et de son bureau dans des termes qui ne sont pas strictement identiques à ceux employés dans la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui a établi le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général (résolution 1888, par. 4);

c) La section F du chapitre 1 concerne les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants. Le tableau 1.32 du fascicule du budget précise que

l'un des indicateurs de succès consisterait en l'augmentation du nombre de ratifications du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Comité est d'avis que, dans ce cas, les activités du Secrétariat consistent avant tout à fournir appui et assistance aux États Membres et qu'un examen intergouvernemental aurait sans doute été utile pour faire apparaître cette distinction fondamentale.

I.22 **Le Comité consultatif est d'avis que l'examen des services organiques rattachés au chapitre 1 pourrait être amélioré s'ils étaient soumis à un examen intergouvernemental en vue de s'assurer que les détails mentionnés dans les fascicules du budget correspondants sont cohérents avec les mandats approuvés par les États Membres. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure le cadre stratégique de ces trois bureaux au plan-programme biennal et qu'ils soient présentés dans un autre chapitre ou dans un chapitre à part de manière à permettre au Comité du programme et de la coordination d'examiner les aspects pertinents de leur travail.**

Assemblée générale

I.23 Le montant proposé au titre des voyages des représentants des pays les moins avancés (cinq au maximum par pays) aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale s'élève à 2 253 100 dollars, ce qui ne représente aucune modification par rapport aux crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources demandées au titre des voyages des membres éligibles aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale**.

I.24 Concernant les objets de dépense autres que les postes, il est proposé d'allouer un montant de 622 800 dollars réservés à l'usage exclusif et discrétionnaire des présidents de l'Assemblée générale pour la reprise de la soixante-huitième session, la soixante-neuvième session ordinaire et sa reprise et la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée, ce qui ne représente aucune modification, avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité consultatif note que, mis à part l'actualisation des coûts, aucune modification n'a été enregistrée en ce qui concerne le montant réel des crédits ouverts au titre des objets de dépense autres que les postes ainsi alloués pour les cinq derniers exercices biennaux.

I.25 Le Comité consultatif ayant demandé des explications sur le tableau d'effectifs du Bureau du Président de l'Assemblée générale, il a été informé que l'Assemblée générale avait, dans ses résolutions 58/126 et 59/313, décidé que cinq postes seraient pourvus annuellement en consultation avec le Président en exercice : quatre postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes). Il a également été informé que deux postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-3) avaient été financés au moyen de ressources extrabudgétaires pendant la soixante-cinquième session, les fonctionnaires occupant ces postes étant chargés d'assister le Président de l'Assemblée en exercice pendant ladite session.

I.26 En outre, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences finançait annuellement deux

postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux, en plus de fournir des services de traduction et d'édition et des services protocolaires, autant que de besoin. Il a également été informé que d'autres départements apportaient leur contribution, le Département de la sûreté et de la sécurité fournissant des services de protection rapprochée, une voiture et un chauffeur, le Département de l'information un porte-parole et le Bureau des affaires juridiques une assistance juridique. En outre, il note que l'Assemblée générale s'est précédemment félicitée qu'un fonds d'affectation spéciale ait été créé pour compléter les ressources allouées au Bureau et a invité les États Membres à y contribuer (résolution 64/301, par. 12). Ayant demandé des explications, il a également été informé que des États Membres détachaient du personnel de leur mission auprès du Bureau du Président.

I.27 Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, une révision des ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale (résolution 66/246, par. 32). Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que, dans le projet de budget concernant le chapitre 2, il était proposé qu'un nouveau poste de P-4 soit créé pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des consultations conduites par le Bureau du Président de l'Assemblée générale, au développement de la pratique désormais bien établie consistant à organiser des débats thématiques et à la charge de travail liée à l'ordre du jour de l'Assemblée (voir les observations complémentaires figurant au chapitre 2). Il ne sait pas si des consultations ont été tenues avec le Bureau du Président en ce qui concernait le montant des ressources allouées à ce dernier. **Le Comité consultatif appuie l'ouverture des crédits supplémentaires en faveur du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 2 intitulé « Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences ». Toutefois, il considère que le Bureau devrait être consulté pour que les modalités de financement pertinentes soient déterminées. Il note également que le niveau du financement du Bureau est partiellement dépendant de celui des ressources extrabudgétaires et des accords de détachement négociés bilatéralement avec les différents États Membres pour la durée du mandat d'un président donné. Il considère qu'il ne s'agit pas là d'une base suffisamment fiable pour garantir aux futurs présidents de l'Assemblée générale un niveau de ressources déterminé et recommande par conséquent que la question des effectifs et du niveau des ressources affectées au Bureau du Président soit examinée dans le cadre de l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, en consultation avec le Bureau**.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I.28 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Comité consultatif, y compris de son secrétariat, s'élève à 8 484 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui ne représente aucune modification par rapport au total des crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.14). Le projet de budget tient compte de la proposition de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au secrétariat du Comité, qui résulte de l'évolution de la bureautique et de l'amélioration des méthodes de travail.

I.29 Le Secrétaire général a toutefois noté l'augmentation régulière de la charge de travail du Comité consultatif (ibid., par. 1.29)[9]. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que les conditions de travail de ses membres étaient semblables à celles de ceux d'autres comités de l'Organisation des Nations Unies, qui disposent de beaucoup moins de temps qu'auparavant pour exercer leurs activités et sont en général établis dans leur pays de nationalité, qu'ils quittent pour participer à la conclusion des travaux de leurs comités respectifs. Ayant demandé des explications, il a également été informé que, de l'avis du Secrétaire général, les incidences de la mise en place des normes IPSAS ainsi que l'évolution générale de sa charge de travail nécessitaient que ses dispositifs opérationnels soient examinés et que ce travail de fond n'avait pas été réalisé. À cet égard, le Secrétaire général fait part de son intention de présenter des propositions concernant les dispositifs opérationnels du Comité (ibid., par. 1.29). Il a également indiqué qu'une proposition pourrait être présentée à la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale si les informations nécessaires étaient communiquées à temps.

I.30 **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général compte examiner ses dispositifs opérationnels, notamment en procédant à une évaluation des missions qui lui sont confiées et qui nécessitent qu'il se réunisse tout au long de l'année et en étudiant la possibilité d'une adaptation du mandat et des conditions d'emploi de ses membres qui tienne compte de cet état de fait. Il considère qu'il pourrait être pertinent de formuler des propositions d'ordre plus général.**

Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

I.31 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies s'élève à 6 746 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui ne représente aucune modification par rapport aux crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., tableau 1.16). Ce montant correspond à la part imputée au budget ordinaire des honoraires de vérification des comptes à verser aux membres du Comité des commissaires aux comptes et aux dépenses liées à leur participation aux réunions du Comité et du Groupe d'auditeurs externes, aux traitements du personnel du secrétariat du Comité et aux dépenses communes de personnel y afférentes et aux dépenses de fonctionnement connexes.

I.32 Selon le Secrétaire général, le montant proposé, établi sur la base d'un examen approfondi de ce que le Comité des commissaires aux comptes doit accomplir compte tenu de son mandat et de sa charge de travail prévue, servirait à couvrir les dépenses du secrétariat du Comité ainsi que les dépenses afférentes à l'application des normes IPSAS, que le Secrétariat et des entités connexes envisagent de mettre en œuvre d'ici à 2014. Il est précisé que, dans le cadre de l'application des normes IPSAS, le Comité des commissaires aux comptes devra présenter des rapports financiers annuels et faire l'objet d'audits annuels, ce dont il a été tenu compte dans

[9] Dans sa résolution 67/235, l'Assemblée générale a fait sienne l'observation du Comité, selon laquelle la mise en place des normes IPSAS aurait des incidences sur la charge de travail de diverses entités, notamment du Comité des commissaires aux comptes, des organes délibérants et directeurs des organismes des Nations Unies et, par conséquent, du Comité consultatif lui-même (A/66/806, par. 22). L'Assemblée générale a considéré qu'il convenait de se pencher d'urgence sur la question des conséquences de la mise en place des normes IPSAS.

le projet de budget (ibid., par. 1.43). Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a reçu des données actualisées concernant les prévisions relatives à la charge de travail du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2014-2015, qui montrent que celui-ci prévoyait de consacrer quelque 4 200 semaines aux services d'audit, de présenter 67 rapports aux organes délibérants et autres organismes et de publier environ 150 lettres d'observations, contre 4 169 semaines et 53 rapports pour l'exercice biennal 2012-2013, le nombre de lettres d'observations publiées étant constant. Il a également été informé que la vérification des états financiers conformément aux normes IPSAS nécessiterait que les activités d'audit soient sensiblement renforcées compte tenu du volume des informations demandées en matière financière, notamment en ce qui concernait les précisions à fournir et la fréquence des rapports, et de l'augmentation des assertions contenues dans les états financiers. En outre, la première année complète d'application des normes IPSAS nécessitera que des efforts supplémentaires soient déployés pour examiner les comptes d'ouverture et les états financiers à blanc. Bien que ce surcroît d'activité nécessite l'intervention de davantage de vérificateurs, il est indiqué que le Comité des commissaires aux comptes a décidé de réduire le montant des honoraires de vérification des comptes de 3,7% par rapport à 2012-2013 (ibid., par. 1.44). **Le Comité consultatif s'interroge sur la pertinence du calendrier proposé pour réduire les honoraires de vérification des comptes, du fait de la mise en place des normes IPSAS et des prévisions d'augmentation de la charge de travail du Comité des commissaires aux comptes. Il veut croire que ladite réduction n'empêchera pas le Comité des commissaires aux comptes de présenter des travaux de bonne qualité en temps voulu**.

Cabinet du Secrétaire général

I.33 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Cabinet du Secrétaire général s'élève à 24 311 800 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.24), ce qui représente une diminution de 1 832 200 dollars, soit 7 %, par rapport aux crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution s'explique par la perte par transfert au Mécanisme pour la promotion des partenariats de deux postes [1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], la suppression de deux postes (1 D-1 et 1 P-2), en raison du transfert de fonctions actuellement assurées par le Cabinet du Secrétaire général, et la suppression d'un poste d'administrateur hors classe (P-5) (ibid., tableau 1.7, composante 1; voir également par. I.13 à 15 du présent rapport). Elle est en partie contrebalancée par l'effet-report d'un poste de D-1 au Groupe de l'état de droit approuvé au cours de l'exercice biennal 2012-2013. La diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 400 400 dollars et s'explique en partie par celle des ressources demandées au titre des services contractuels et des voyages des fonctionnaires.

I.34 Au regard de l'annexe du fascicule du budget, dans laquelle figurent l'organigramme et la proposition de répartition des postes, le Comité consultatif note que des ressources du budget ordinaire continuent d'être allouées à l'équipe chargée du changement qui relève du Secrétaire général et qui compte un poste de sous-secrétaire général et un poste d'agent des services généraux (Autres classes). Ayant demandé des explications, il a été informé que le mandat de l'équipe était limité dans le temps et serait progressivement intégré aux activités et responsabilités

des services opérationnels et bureaux pertinents. Il a également été informé que si les circonstances nécessitaient que l'organigramme soit modifié, le projet de budget serait revu en conséquence.

I.35 Le Comité note qu'il n'est explicitement fait état des incidences des travaux de l'équipe chargée du changement dans aucun des chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Les observations et recommandations du Comité sur les travaux de l'équipe, l'impossibilité de mesurer les résultats de ceux-ci et le manque de transparence concernant les ressources allouées à l'équipe pour l'exercice biennal 2012-2013 et demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent au chapitre I du présent rapport. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur le mandat de l'équipe et les prévisions relatives à la charge de travail de celle-ci lorsqu'elle examinera le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015**.

I.36 Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des explications sur le poste de sous-secrétaire général à la planification stratégique, qui n'apparaissait pas dans l'organigramme du Cabinet du Secrétaire général, ne relevant pas du tableau des effectifs financés sur le budget ordinaire. Ayant demandé des explications, il a été informé que le Sous-Secrétaire général assistait le Secrétaire général en le conseillant sur les questions relatives aux services collectifs en général et les mesures à prendre, en participant aux travaux concernant le nouveau Mécanisme pour la promotion des partenariats (notamment en organisant des consultations entre organismes), en supervisant le Pacte mondial et en assurant les fonctions de point de contact avec le Secrétaire général pour les établissements universitaires et les centres de recherche.

I.37 Le Comité a également été informé que le poste avait été créé en août 2004 et qu'il était financé dans le cadre de ladite « gestion des vacances de poste » et au moyen de ressources allouées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, le Comité s'est dit troublé de constater que l'on continuait d'utiliser des crédits alloués au titre du personnel temporaire pour financer intégralement ou en partie un poste de rang élevé, notamment parce que ce procédé impliquait que ni lui ni l'Assemblée générale n'avaient la possibilité de réévaluer la justification du poste en question, son classement ou les fonctions qui s'y attachaient (A/66/7, par. I.23). Il a réitéré sa préoccupation au sujet de l'interprétation souple des directives régissant l'utilisation des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui étaient destinés à être utilisés pour le remplacement de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité ou pour le recrutement de personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe, et non pour le financement de postes présentant un caractère continu, qui devaient en fait être inscrits au budget ordinaire (voir, notamment, A/50/7/Add.2).

I.38 À cet égard, le Comité note que le Directeur chargé du Département de la gestion a adressé à tous les responsables de département et de bureau une note interne sur la gestion des postes vacants inscrits au budget ordinaire. Ladite note limite l'utilisation de fonds du budget ordinaire alloués à des postes vacants pour financer des postes de temporaire (autre que pour les réunions) pourvus par des agents qui exercent pleinement les fonctions associées aux postes vacants en

question et interdit l'utilisation de tels fonds pour financer d'autres activités que celles associées aux postes vacants (voir également par. 106 à 109 du chapitre I du présent rapport).

I.39 Ayant demandé des explications concernant le poste de sous-secrétaire général à la planification stratégique, le Comité a été informé que, depuis la création du poste en août 2004, quelque 93 mois avaient été financés dans le cadre de la gestion des vacances de poste, en utilisant les ressources allouées à des postes vacants du rang de sous-secrétaire général, par exemple pendant une phase de recrutement, les 13 mois restants ayant été financés au titre des postes de temporaire (autres que pour les réunions). **Le Comité consultatif recommande de nouveau à l'Assemblée générale de demander des explications sur la proposition de financement du poste de sous-secrétaire général à la planification stratégique et de tous autres postes de rang élevé qui existent au sein du Cabinet du Secrétaire général depuis plus de 12 mois sans avoir été approuvés par un organe intergouvernemental (A/66/7, par. I.23). Il souligne que les postes vacants, en particulier ceux de rang élevé, ne devraient pas être utilisés pour d'autres objets que ceux pour lesquels ils ont été créés**.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

I.40 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'élève à 3 717 000 dollars avant actualisation des coûts [A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.29], ce qui représente une diminution de 111 000, soit 2,9 %, par rapport aux crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013. L'Assemblée générale a fixé le mandat initial du Bureau dans sa résolution 51/77 et l'a prorogé depuis à cinq reprises. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2014-2015 comprennent un montant permettant de financer 10 postes (comme pour l'exercice biennal 2012-2013) et un montant de 545 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Le Comité consultatif note que les crédits demandés au titre du Bureau ont été évalués en partant du principe que le mandat de celui-ci, qui arrivera à expiration le 31 décembre 2014, serait prorogé (ibid., par. 1.94). Les observations relatives au texte explicatif concernant le Bureau figurant dans le fascicule du budget sont présentées au paragraphe 60 du chapitre I du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

I.41 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'élève à 3 346 700 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.31), ce qui représente une diminution de 100 000, soit 2,9 %, par rapport aux crédits ouverts, aux taux révisés, pour l'exercice biennal 2012-2013. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2014-2015 comprennent un montant permettant de financer huit postes, soit un de moins que pour l'exercice biennal 2012-2013, et un montant de 547 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Outre lesdits postes, le Bureau continue de compter trois postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] pourvus par ONU-Femmes

et financés au titre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, initiative lancée en 2006 pour conjuguer les efforts déployés par divers organismes du système des Nations Unies pour lutter contre les violences sexuelles. Il note que le Bureau a été crée en application de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité. Les observations relatives au texte explicatif concernant le Bureau figurant dans le fascicule du budget sont présentées au paragraphe 60 du chapitre I du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants

I.42 Le montant des ressources du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 demandé au titre du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants s'élève à 4 875 300 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.33). C'est la première fois que des ressources du budget ordinaire ont été demandées au titre du Bureau, conformément à la résolution 67/152 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé que, pour assurer la bonne exécution du mandat du Représentant spécial et la poursuite des principales activités de celui-ci, ce mandat serait financé sur le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. I.124). Pendant les trois années du mandat initial, la Représentante spéciale et son bureau ont reçu des ressources provenant de contributions volontaires et un appui administratif de l'UNICEF. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2014-2015 comprennent un montant permettant de financer 10 postes, et un montant de 1 558 900 dollars au titre des objets de dépense, autres que les postes, suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions) et heures supplémentaires (214 900 dollars), consultants (449 800 dollars), voyages des fonctionnaires (379 800 dollars), services contractuels (392 800 dollars), frais généraux de fonctionnement (87 600 dollars), dépenses de représentation (3 000 dollars), fournitures et accessoires (12 000 dollars) et mobilier et matériel (19 000 dollars).

I.43 L'étendue du mandat et des responsabilités du Représentant spécial est décrite dans la résolution 62/141 de l'Assemblée générale. Les observations relatives au cadre logique concernant le Bureau et les résultats escomptés et les indicateurs de résultat correspondants figurant dans le fascicule du budget sont présentés au paragraphe 60 du chapitre I du présent rapport.

I.44 Comme dit précédemment, c'est la première fois que des ressources du budget ordinaire ont été demandées au titre du personnel du Bureau. Les crédits demandés permettront de financer 1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste de P-5, 3 postes de P-4, 3 postes de P-3, 1 agent des services généraux (1re classe) et 1 agent des services généraux (Autres classes). Des observations et recommandations du Comité consultatif relatives à la demande de ressources du budget ordinaire au titre du personnel du Bureau figurent également aux paragraphes I.5 et I.9 à I.12 du présent rapport.

I.45 En ce qui concerne les demandes de ressources au titre des objets de dépense autres que les postes, le Comité constate dans les informations complémentaires qu'il a reçues qu'un montant de 449 800 dollars est demandé au titre des activités d'expertise dont le Bureau a besoin dans des domaines méritant une attention

particulière tels que le renforcement de la coopération en matière de réforme politique ou juridique dans le cadre de divers systèmes juridiques et situations régionales, le renforcement de la coopération avec les organisations d'enfants, l'appui des activités de production de savoirs et de sensibilisation et la fourniture de services de traduction dans diverses langues et d'élaboration de versions adaptées aux enfants de rapports stratégiques et de matériel de sensibilisation et de communication. En outre, un montant de 392 800 dollars est demandé au titre des services contractuels pour permettre l'organisation de manifestations externes et de consultations régionales, le renforcement de la conclusion de partenariats avec les organisations régionales et la production de matériel de sensibilisation et de communication.

I.46 Le Comité consultatif note que ces demandes outrepassent largement le montant demandé au titre des services de consultation pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (63 400 dollars au titre des services de consultation et 66 600 dollars au titre des services contractuels) et pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui demande 80 700 dollars au titre des services contractuels pour l'exercice biennal 2014-2015. Tout en reconnaissant que les mandats des trois bureaux sont de nature différente, il note que ceux-ci sont de taille comparable en ce qui concerne les effectifs inscrits au budget ordinaire. **Le Comité consultatif considère que la demande de l'inscription au budget ordinaire du financement de services de consultation et de services contractuels pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants n'est pas pleinement justifiée. En outre, il considère que les services d'expertise demandés par le Bureau seraient mieux assurés en interne ou au moyen de ressources extrabudgétaires. Il recommande par conséquent que les ressources demandées au titre des services de consultation et des services contractuels soient diminuées de 421 300 dollars et compte que le Bureau apportera de meilleures justifications à l'utilisation qu'il fait des ressources du budget ordinaire dans les futurs projets de budget**.

Bureau de l'administration de la justice

I.47. Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015 pour le Bureau de l'administration de la justice s'élèvent à 17 380 000 dollars avant actualisation des coûts, en hausse de 151 400 dollars, soit 0,9 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012-2013 aux taux révisés (ibid., tableau 1.37). La hausse s'explique par : le maintien proposé de trois postes de juges *ad litem* et du personnel auxiliaire pour une période de 12 mois débutant le 1er janvier 2014; les honoraires supplémentaires des juges du Tribunal d'appel, calculés sur la base du nombre de jugements prévu; les ressources supplémentaires prévues au titre des voyages, le volume de travail attendu rendant nécessaire l'organisation de sessions supplémentaires du Tribunal d'appel et de réunions supplémentaires du Tribunal du contentieux administratif; l'effet-report de la création d'un poste de juriste (P-4) approuvé dans le budget de l'exercice 2012-2013; et d'autres ressources connexes. Cette hausse est partiellement compensée par des dépenses non renouvelables afférentes aux juges *ad litem* et au personnel auxiliaire, et d'autres ressources pour financer des objets de dépense autres que les postes (ibid., par. 1.167). Les crédits

demandés permettraient de poursuivre le financement de 36 postes inscrits au budget ordinaire et d'autres objets de dépense.

I.48. Le Comité consultatif rappelle la recommandation qu'il a formulée à la suite de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies et les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, à savoir qu'une évaluation indépendante intermédiaire de tous les aspects du système en place était requise pour faire le point sur la direction générale du système et veiller à ce qu'il réponde aux principes directeurs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 61/261 (A/67/547, par. 12). Le Comité a précisé que les conclusions de cette évaluation intermédiaire pourraient également guider les futures décisions concernant le réajustement des ressources entre les différents bureaux ou entités qui s'occupent de différents aspects du système d'administration de la justice (ibid.). Par la suite, dans sa résolution 67/241, l'Assemblé générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à sa soixante-huitième session, une proposition sur les modalités d'exécution d'une évaluation indépendante intermédiaire de la procédure formelle d'administration de la justice (résolution 67/241, par. 19). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général terminait de préparer une proposition concernant cette évaluation et qu'elle figurerait dans son prochain rapport sur l'administration de la justice, qui serait présenté pour examen à l'Assemblée, à sa soixante-huitième session. Le Comité note que l'évaluation portera également sur les ressources accordées au Groupe du contrôle hiérarchique au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion). On trouvera ci-après des observations supplémentaires sur les fonctions du Groupe de l'évaluation hiérarchique et les crédits correspondants demandés au chapitre 29A pour 2014-2015. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir la proposition relative à l'évaluation indépendante intermédiaire de tous les aspects du système d'administration de la justice qui sont en place, dans le cadre de son examen du prochain rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**.

I.49. Ayant demandé des précisions concernant l'augmentation des ressources demandées au titre des honoraires supplémentaires des juges du Tribunal d'appel (701 300 dollars), le Comité consultatif a été informé que le chiffre était calculé sur la base du nombre d'affaires prévues (270) que le Tribunal aurait à traiter au cours des six sessions qu'il tiendra en 2014-2015 (environ 45 affaires par session, à raison de 3 600 dollars d'honoraires par affaire). Les ressources demandées tiennent compte de l'augmentation des crédits au titre des voyages des représentants (219 800 dollars) et correspondent notamment à la tenue de deux sessions supplémentaires du Tribunal (une à Genève et une à Nairobi). Le Comité rappelle la recommandation qu'il a faite précédemment tendant à ce que tout soit fait, si nécessaire, pour financer les dépenses supplémentaires autres que celles afférentes aux postes grâce à un réaménagement des priorités pour ce qui est des activités et de l'utilisation des ressources (voir A/66/7/Add.6, par. 29; et A/67/547, par. 29). **Le Comité n'a pas d'objection à la demande de crédits supplémentaires pour les dépenses autres que les postes pour 2014-2015 et espère que l'évaluation indépendante intermédiaire inclura un examen de l'évolution du nombre d'affaires traitées par le Tribunal d'appel des Nations Unies et des ressources nécessaires, et des recommandations quant à la fréquence de ses sessions**.

Bureau de la déontologie

I.50. Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015 pour le Bureau de la déontologie s'élèvent à 3 946 500 dollars avant actualisation des coûts, en diminution de 117 900 dollars, ou 2,9 %, par rapport aux ressources de 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 1), tableau 1.39). Les effectifs proposés se composent de huit postes financés au moyen du budget ordinaire, et comptent un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de moins (voir par. I.14 ci-dessus). Les crédits demandés pour 2014-2015 tiennent également compte d'un montant de 1 475 500 dollars au titre des autres objets de dépense (ibid., par. 1.186). Les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 2 684 600 dollars imputé au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix afin de couvrir les dépenses relatives au personnel hors Siège, et un montant de quelque 1,6 million de dollars provenant des ressources extrabudgétaires pour les fonctionnaires concernés par le dispositif de transparence financière (ibid., par. 1.187 et 1.188).

I.51. Depuis la création du Bureau de la déontologie, en janvier 2006, le Comité consultatif a fait part de sa préoccupation concernant le coût de l'externalisation de l'examen des déclarations de situation financière, qui est directement lié au nombre de fonctionnaires concernés. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il a estimé qu'il faudrait également s'efforcer de négocier un contrat plus favorable avec le sous-traitant (A/66/7, par. I.42).

I.52. Lors de son examen du dernier rapport annuel sur les activités du Bureau de l'éthique, le Comité consultatif a noté que le Bureau de la déontologie consultait d'autres bureaux intéressés afin de déterminer les domaines dans lesquels il conviendrait d'envisager de nouvelles directives, précisions ou révisions de la politique régissant actuellement le dispositif de transparence financière en vue de définir plus clairement les critères d'éligibilité et de mieux cerner le groupe de fonctionnaires tenus de soumettre une déclaration, compte tenu de la nature des risques courus par l'Organisation. Le Comité a été informé que, dans le cadre de ces consultations, une attention particulière était portée aux risques associés aux fonctions remplies par des administrateurs de rang peu élevé, en particulier dans les opérations de maintien de la paix, afin de déterminer s'il serait souhaitable de les inclure dans l'initiative. Le Comité avait alors indiqué espérer que le résultat des consultations précitées serait présenté dans le prochain rapport sur les activités du Bureau de la déontologie (A/67/545, par. 167).

I.53. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 indique que 4 306 fonctionnaires au total ont participé au dispositif de transparence financière au cours de la période de déclaration de 2011. En 2012, ils étaient 4 631 et ce chiffre devrait atteindre 4 750 pour la période de déclaration de 2015 (A/68/6 (Sect. 1), par. 1.180). Le Secrétaire général annonce également qu'un examen des règles régissant le dispositif de transparence financière, des risques qui y sont associés, de son champ d'application et des catégories de fonctionnaires concernés sera réalisé au cours de l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., par. 1.181). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cet examen trouvait son origine dans une de ses recommandations, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/234, et qu'il porterait notamment sur les critères d'éligibilité du dispositif. Les résultats de l'examen seront présentés dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie.

I.54. Au cours de l'examen du projet de budget-programme pour 2014-2015, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'expiration du contrat portant sur l'externalisation de l'examen des déclarations de situation financière et la gestion de la plateforme informatique correspondante, un nouveau contrat avait été négocié avec un nouveau sous-traitant, ce qui a eu pour effet de réduire de 450 à 249 dollars le coût unitaire des déclarations examinées à l'extérieur. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce nouveau contrat devrait permettre de réaliser 267 900 dollars d'économies.

I.55. **Le Comité consultatif se félicite des économies réalisées grâce à la récente passation d'un nouveau contrat d'externalisation de l'examen des déclarations de situation financière avec un nouveau sous-traitant. Il a été informé que les économies n'avaient pas été prises en compte dans le projet de budget et recommande donc que les ressources demandées pour 2014-2015 au titre des services contractuels soient réduites de 267 900 dollars. Il attend avec intérêt de recevoir des informations sur l'examen des règles régissant le dispositif de transparence financière lorsqu'il examinera le prochain rapport annuel du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie.**

Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats

Généralités

I.56. Le Secrétaire général propose la création d'un nouveau mécanisme pour la promotion des partenariats qui, selon lui, favoriserait l'application des principes de responsabilité et de transparence; renforcerait la cohérence des activités; permettrait à l'Organisation d'engendrer plus de retombées au niveau des pays; établirait des partenariats d'une envergure suffisante pour qu'ils contribuent de façon dynamique et innovante aux objectifs, mandats et valeurs des Nations Unies; et améliorerait l'efficacité et la rentabilité de l'action menée.

I.57. Le Comité consultatif note que, dans la formulation de ses propositions, le Secrétaire général a créé un mécanisme interinstitutions (le groupe interinstitutions de coordonnateurs des partenariats) chargé d'évaluer les capacités dont dispose l'Organisation pour établir des partenariats avec l'ensemble des acteurs extérieurs intéressés, et ses stratégies en la matière, et d'examiner la valeur ajoutée qu'apporterait la création d'un mécanisme pour la promotion des partenariats (ibid., par. 1.194). Le Secrétaire général indique au paragraphe 1.205 du fascicule du budget que le Mécanisme remplirait les quatre grandes fonctions suivantes : a) garantir l'application des principes de responsabilité, d'intégrité et de transparence; b) fournir des services communs d'appui aux partenariats; c) créer un réseau de coordonnateurs des partenariats; et d) soutenir les initiatives multipartites.

Ressources nécessaires

I.58. Les ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, dont il a proposé la création, pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 1 525 300 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.40). Au paragraphe 1.210 du fascicule du budget, le Secrétaire général explique que le montant demandé comprend 1 369 800 dollars qui permettraient de financer un total de cinq postes (voir par. I.61 à I.67 ci-après) et 155 500 dollars au titre des autres objets de dépense, qui permettraient de financer les voyages, les frais généraux de

fonctionnement, les frais de représentation, les achats de fournitures et d'accessoires, et de mobilier et de matériel. Compte tenu de la réduction de 1 229 600 dollars des ressources demandées pour le Cabinet du Secrétaire général, destinés à financer partiellement le nouveau Mécanisme par le transfert de fonctions actuellement assumées par ce cabinet, le Secrétaire général indique que les ressources nettes proposées pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 295 700 dollars. Au paragraphe 1.211, il indique également que les ressources proposées au titre du budget-programme du nouveau Mécanisme pour la promotion des partenariats pour l'exercice biennal 2014-2015 ne couvrant pas l'intégralité des ressources nécessaires aux activités du Mécanisme, elles seront également financées par des ressources extrabudgétaires, actuellement estimées à 12 855 900 dollars, et réparties de la manière suivante : 5 633 200 dollars provenant de contributions annoncées et d'argent reçu en soutien des initiatives « Toutes les femmes, tous les enfants » et « Énergie durable pour tous », des mesures de lutte contre les changements climatiques, et de l'initiative Global Pulse, qui vont passer sous la responsabilité du Mécanisme; et 3 millions de dollars du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Le solde de 4 222 700 dollars reste à financer.

I.59. **Le Comité consultatif recommande que l'augmentation nette de 295 700 dollars des ressources demandées pour 2014-2015 soit financée au moyen des ressources existantes.**

Tableau d'effectifs

I.60. Le Secrétaire général propose de doter le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats de cinq postes, dont trois nouveaux (1 SGA, 1 D-2 et 1 P-5) et deux transférés de son cabinet [1 P-4 et 1 G(AC)]. Les fonctions des postes qu'il est proposé de créer sont décrites dans les paragraphes ci-après. De plus, le Secrétaire général propose de doter le Mécanisme de 18 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires, pour les raisons exposées au paragraphe I.58 ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

I.61. Le Secrétaire général adjoint chargé des partenariats serait placé sous l'autorité directe du Secrétaire général et serait son principal conseiller pour toutes les questions relatives aux partenariats. Il collaborerait avec les hauts responsables du système des Nations Unies afin de faciliter la coordination des politiques et opérations en matière de partenariats, et collaborerait et travaillerait avec des acteurs extérieurs du secteur privé, de la société civile et des représentants de fondations au plus haut niveau. Il se verrait également confier un double mandat, associant des fonctions normatives, analytiques et de contrôle à des fonctions de consultation, de coordination et de programmation catalytique.

I.62. Le directeur du Bureau (D-2) serait chargé d'assurer la mise en place et le bon fonctionnement des quatre fonctions principales du Mécanisme. Il dirigerait le développement de la cohérence des activités de partenariats à l'échelle du système, y compris pour le processus de développement pour l'après-2015; consulterait les États Membres pour faciliter la prise en compte de leurs intérêts aux différentes étapes de la création du Mécanisme et au-delà; et superviserait la formulation et l'application du programme de fond du Mécanisme, y compris en hiérarchisant les

priorités et en accordant les ressources nécessaires à la réalisation et à la fourniture, en temps voulu, des produits.

I.63. Le chef de l'unité Responsabilité et intégrité (P-5) serait chargé de planifier et superviser la gestion des activités menées dans le cadre de la fonction de responsabilité, d'intégrité et de transparence du Mécanisme, à savoir la conception et la mise en œuvre d'un dispositif cohérent de promotion des principes de responsabilité, de transparence et d'intégrité à l'échelle du système. Il travaillerait en étroite collaboration et coordonnerait ses activités avec tous les bureaux, départements et entités compétents du système des Nations Unies, et veillerait à ce que le programme de travail soit mené en temps voulu.

Postes transférés du Cabinet du Secrétaire général

I.64. L'administrateur de programmes, chargé des Services communs d'appui aux partenariats (P-4) serait chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de réaliser une évaluation des services convenus dans le cadre du processus interinstitutions afin de renforcer la cohérence du système et sa capacité à réaliser, au niveau national, les activités de l'Organisation en matière de partenariat, y compris par : le suivi et l'analyse de l'élaboration et de l'application des programmes; l'examen des documents et rapports pertinents concernant les partenariats; l'identification des problèmes et difficultés à résoudre et la mise en œuvre de mesures correctives; la collaboration avec des parties intéressées; et des actions de suivi. Il serait également chargé de missions de consultation pour des entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs, en collaboration avec ces entités, notamment la planification et l'animation d'ateliers, l'élaboration de programmes d'action couvrant la durée de vie du partenariat, et la fourniture de conseils en matière de conception de projets de mise en œuvre des partenariats.

I.65. L'assistant principal [G(AC)] fournirait un appui au Secrétaire général adjoint; aiderait à la gestion administrative du secrétariat du Mécanisme; assisterait les responsables de projets lors des étapes de planification et de mise en œuvre des activités et processus; et assurerait la liaison entre les responsables de projets et la direction. Outre ces fonctions administratives, il transmettrait les directives, rapports et mises à jour et appellerait l'attention des responsables sur les questions sensibles et urgentes.

Postes supprimés

I.66. Au paragraphe 1.9 du fascicule du budget, il est indiqué qu'il est prévu de supprimer deux postes (1 D-1 et 1 P-2) pour permettre la création du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait d'un poste D-1 du Groupe de la rédaction des discours/de la correspondance notamment chargé d'appuyer le Directeur et de faire les recherches nécessaires à la rédaction des discours, des articles d'opinion et de la correspondance du Secrétaire général; et d'un poste d'assistant spécial (P-2) du Sous-Secrétaire général à la planification stratégique, chargé notamment d'appuyer le Sous-Secrétaire général en ce qui concerne les initiatives de politique générale et le contrôle des partenariats, la rédaction de comptes rendus de réunions et le contrôle qualité des documents produits par le Cabinet (on trouvera au paragraphe I.36 ci-dessus des observations supplémentaires sur les fonctions du Sous-Secrétaire général à la planification stratégique).

I.67. **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe I.59 ci-dessus et dans tous les autres paragraphes pertinents, le Comité consultatif ne voit aucune objection aux propositions de tableau d'effectifs du Secrétaire général, étant entendu que les fonctionnaires travailleront sur les questions de partenariats dans le cadre des accords existants et que leurs fonctions seront conformes à l'objectif de poursuivre la création du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats proposée par le Secrétaire général afin de régler les problèmes mis en exergue par le Comité.**

Recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

I.68. Globalement, le montant demandé pour les ressources autres que les postes pour 2014-2015 s'élève à 155 500 dollars, répartis de la manière suivante : voyages (100 000 dollars); frais généraux de fonctionnement (40 200 dollars); achats de fournitures et accessoires (5 000 dollars); et achats de mobilier et de matériel (10 300 dollars). Comme il est indiqué dans les informations complémentaires aux propositions du Secrétaire général, les ressources demandées au titre des voyages permettraient de financer les voyages des fonctionnaires allant à la rencontre des parties prenantes pour s'assurer que les quatre fonctions du Mécanisme sont appliquées comme il se doit et pour renforcer les capacités de partenariat des Nations Unies lorsque cela est demandé.

I.69. **Sous réserve de sa recommandation formulée à la section E du chapitre I ci-dessus concernant une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des voyages pour tous les chapitres du budget, et de sa recommandation formulée au paragraphe I.59 ci-dessus, le Comité consultatif n'a aucune objection quant aux propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.**

Observations générales

I.70. Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations justifiant la création du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats et expliquant son fonctionnement par rapport aux structures existantes consacrées aux partenariats, et les avantages attendus. On trouvera les observations du Comité dans les paragraphes ci-après.

Justification de la création d'un nouveau mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats

I.71. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/223, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par les Nations Unies en matière de partenariats. Il note que dans la même résolution, l'Assemblée a engagé les organismes des Nations Unies à continuer de définir, pour les partenariats auxquels ils participent, une stratégie commune et générale, qui mette davantage l'accent sur l'impact, la transparence, la cohérence, la responsabilité et la viabilité (résolution 66/223, par. 9), et à continuer de chercher des moyens novateurs et additionnels d'inscrire leur action dans le long terme en recensant et en reproduisant les modèles de partenariat qui ont fait leurs preuves et en mettant en place de nouvelles formes de collaboration (ibid., par. 10).

I.72. Dans sa lettre au Secrétaire général datée du 14 juin 2012, le Comité consultatif a indiqué que les accords de partenariat existants remplissaient leurs fonctions de manière satisfaisante et considéré que le projet de réunir les parties prenantes concernées pouvait être assumé par les dispositifs des Nations Unies existants. **Le Comité consultatif a salué avec satisfaction les mesures prises pour assurer la cohérence des activités de partenariat des Nations Unies et rappelé que l'Assemblée générale, dans la résolution 66/257, avait demandé au Secrétaire général de lui présenter pour examen et approbation préalable toutes propositions ou mesures relatives à la mise en œuvre des recommandations figurant dans plusieurs paragraphes du rapport de l'équipe de gestion du changement, y compris la formulation d'une politique interne améliorée, de directives et de nouveaux modèles juridiques de collaboration pour l'établissement de partenariats, et le renforcement et le développement de tous les types de partenariats novateurs et de haute qualité**.

I.73. Le Comité consultatif a été informé que, grâce à la proposition du Secrétaire général présentée dans le projet de budget-programme, le système des Nations Unies conserverait une structure de partenariat décentralisée et que le Mécanisme avait été conçu non pour assumer les rôles et responsabilités des institutions, fonds et programmes qui étaient les principaux acteurs en matière de partenariats, mais plutôt pour renforcer la cohérence et la coordination du secteur des partenariats, faciliter la mise en place de normes en vue de renforcer la responsabilité, l'intégrité et la transparence, fournir des services communs d'appui aux partenariats à l'ensemble du système des Nations Unies et faciliter et appuyer une approche multipartite des partenariats impliquant de nombreuses entités des Nations Unies.

I.74 Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé qu'il existait des fonctions relatives aux partenariats dans la plupart des départements ou bureaux du Secrétariat ainsi que dans les institutions, fonds et programmes, mais qu'il n'existait pas de mécanisme prenant systématiquement en compte toutes les initiatives du système des Nations Unies au sens large. Par conséquent, la création du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, dont la création est proposée, serait une structure chargée et ayant la capacité de présenter et mettre à jour les rapports sur ces questions, selon la définition et dans le champ d'application convenus avec les États Membres, ce qui contribuerait à renforcer la transparence et la compréhension des diverses initiatives en matière de partenariat de l'Organisation.

Partenariats existants

I.75 Ayant demandé des précisions sur les rapports qu'entretiendrait le nouveau Mécanisme pour la promotion des partenariats avec les structures de partenariats existantes, le Comité consultatif a été informé de ce que le personnel du secrétariat travaillant sur les initiatives Énergie durable pour tous et « Toutes les femmes, tous les enfants » du Secrétaire général, ainsi que sur d'autres partenariats comme le Défi Faim zéro et l'initiative Global Pulse étaient actuellement rattachés au Cabinet du Secrétaire général et que si la création du Mécanisme était approuvée, ces initiatives et leur personnel basé à New York passeraient sous sa responsabilité. Par conséquent, aucune structure parallèle redondante ne serait créée.

I.76 Le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice biennal 2012-2013, les contributions et annonces de contributions à l'initiative « Toutes les femmes, tous

les enfants » s'élevaient à 1 296 247 dollars; celles à l'initiative Énergie durable pour tous à 1 360 182 dollars; celles destinées à soutenir la lutte contre les changements climatiques à 1 247 101 dollars, et celles au Bureau des Nations Unies pour les partenariats, à 3 millions de dollars, grâce au don de Ted Turner à l'ONU, qui assure un financement jusqu'en 2017. En outre, le Comité a appris que ces ressources extrabudgétaires ont permis de financer 3 postes [1P-5, 1P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] affectés à l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », 2 postes (1 P-5 et 1 P-2) affectés à l'initiative Énergie durable pour tous et 2 autres postes affectés à la lutte contre les changements climatiques.

I.77 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que les services consultatifs et de promotion des partenariats du Bureau des Nations Unies pour les partenariats seraient intégrés au Mécanisme pour la promotion des partenariats, et que le fonds d'affectation spéciale pour les partenariats, qui est actuellement géré par le Bureau, serait administré par le nouveau Mécanisme. À sa demande, le Comité a obtenu la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau des Nations Unies sur les partenariats (ST/SGB/2009/14).

I.78 Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Comité consultatif a été informé de ce qu'il continuerait à faire rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Cabinet du Vice-Secrétaire général et de ce qu'il ne serait pas intégré au Mécanisme, du fait de son statut particulier d'entité chargée d'accorder des bourses à la société civile, dont les fonctions diffèrent de celles de coordination et de médiation assurées par le Mécanisme. Ayant demandé des précisions, le Comité a également appris que le Bureau continuerait à prendre en charge les tâches administratives du Fonds, afin de conserver le bénéfice des économies déjà réalisées.

I.79 En outre, le Comité consultatif a appris que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), qui a été créé pour collecter les dons de la Fondation pour les Nations Unies aux projets menés dans le cadre du système des Nations Unies, serait maintenu et continuerait à servir le système et la Fondation.

I.80 Le Comité consultatif a également été informé de ce que le Pacte mondial garderait sa structure de gouvernance indépendante. En outre, le Comité prend note du paragraphe I.207 du fascicule du budget-programme, qui prévoit que le Pacte contribuera au Mécanisme par un ensemble de services arrêtés d'un commun accord, notamment grâce à l'utilisation de ses propres plateformes et réseaux et de son propre personnel, et en conclut donc que le Directeur exécutif du Pacte demeurera responsable de sa gestion. Le Comité note que le projet prévoit que le Directeur exécutif du Pacte mondial fasse rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint chargé des partenariats, alors qu'il fait actuellement rapport au Vice-Secrétaire général par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général à la planification des politiques. D'après les représentants du Secrétaire général, toutes les activités du Mécanisme proposé seront complémentaires de celles du Pacte.

I.81 **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Pacte mondial, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie soient indépendants. Or il estime que le projet du Secrétaire général n'explique pas clairement comment cette indépendance sera préservée. Le Comité compte donc que soit établie une**

répartition claire des rôles et des responsabilités entre le Secrétaire général adjoint et les chefs des autres entités, afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité de la conduite des activités de partenariats.

Bénéfices escomptés

I.82 Au paragraphe I.203 du fascicule du budget-programme, le Secrétaire général décrit brièvement les bénéfices escomptés de la création du Mécanisme qu'il propose. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de ce que les succès déjà enregistrés des multipartenariats laissaient présager que ce Mécanisme serait un atout pour trois catégories distinctes d'acteurs : le système des Nations Unies, les États Membres de l'ONU et tous ceux à qui profite en dernier ressort le travail accompli par le système des Nations Unies. Ces bénéfices se manifesteraient à cinq niveaux : a) au niveau de l'échelle des partenariats; b) au niveau de l'application des principes de responsabilité et de transparence; c) au niveau financier; d) au niveau de la cohérence; et e) au niveau des services rendus. Le tableau I.2 récapitule les bénéfices escomptés pour chaque catégorie d'acteurs et présente les critères permettant de les mesurer. En outre, le Mécanisme permettrait à l'Organisation de disposer d'une plus large gamme de ressources, et donc d'agir de façon plus organisée, dans un contexte où elle se voit confier des missions toujours plus vastes et où elle cherche à rallier à sa cause de larges coalitions. Mais le véritable bénéfice serait que l'on pourrait nouer des partenariats plus efficaces et de plus grande envergure, ce qui permettrait de sauver des vies, d'éradiquer la faim et d'assurer une éducation aux enfants, et de faire avancer l'ensemble des autres objectifs de l'Organisation. Sur le plan plus strictement financier, le Secrétaire général estime que les États Membres en tireraient également un bon retour sur investissement, les expériences précédentes ayant montré que les partenariats font fructifier au maximum une quantité limitée de fonds publics – aussi bien les investissements nationaux que l'aide publique au développement.

I.83 **Le Comité consultatif prend bonne note des bénéfices escomptés recensés par le Secrétaire général. Toutefois, il estime que cette liste devrait être étayée par des informations claires montrant en quoi les activités du Mécanisme proposé permettraient de réaliser les objectifs fixés en matière de résultats.**

Contrôle, principe de responsabilité et transparence

I.84 Le Comité consultatif a demandé quels dispositifs de contrôle et de responsabilisation seraient établis pour gérer les ressources et activités du Mécanisme proposé. Il lui a été répondu que chaque organisme des Nations Unies était responsable d'établir ses propres dispositifs de responsabilisation et de transparence pour les partenariats auxquels il participe, mais que le nouveau Mécanisme s'appuierait sur l'ensemble de ces dispositifs pour mettre en place des normes communes à l'échelle du système et combler toute lacune éventuelle grâce à une procédure interorganisations. Cela nécessiterait de créer un système destiné à faciliter le travail en réseau de dispositifs de responsabilisation distincts, de diffuser les enseignements tirés de l'expérience et d'établir un ensemble de normes minimales communes pour veiller à protéger les intérêts de l'Organisation dans la conduite de l'ensemble des activités de partenariats.

I.85 Le Comité consultatif a également été informé de ce que le Mécanisme pour la promotion des partenariats ne serait pas chargé de contrôler le respect de ces

normes, mais que l'instauration de ces dernières faciliterait l'examen des activités de partenariat auxquels procèdent les organes de contrôle des entités concernées du système des Nations Unies. L'application du principe de responsabilité serait ainsi renforcée grâce à l'établissement d'un système par l'intermédiaire duquel les organes directeurs et l'Assemblée générale pourraient suivre les activités de partenariat menées dans l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, tout recours à des ressources extrabudgétaires continuerait à nécessiter l'autorisation du Secrétaire, fondée sur le Règlement financier et règles de gestion financière, à être soumis à un audit externe, y compris, dans le cas du Secrétariat, à celui mené par le Comité des commissaires aux comptes, et à être signalé à l'Assemblée générale.

I.86 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme contribuerait également à renforcer l'application des principes de responsabilité, d'intégrité et de transparence de plusieurs façons : a) en fournissant des conseils sur comment établir des normes et comment appliquer le devoir de diligence en vue de renforcer la transparence, notamment pour aider à faire appliquer les directives opérationnelles des Nations Unies et à évaluer les partenaires éventuels; b) en simplifiant les procédures de présentation de rapports et d'audit afin de veiller à ce que les États Membres et les partenaires donateurs disposent d'informations exactes et fiables concernant les partenariats et de leur éviter d'exiger de l'Organisation des efforts superflus ou redondants; c) en concevant des politiques concernant l'aide fournie à titre gracieux, l'aide à la gestion de l'image institutionnelle et l'aide en nature, et en suivant leur mise en œuvre; et d) en instaurant des moyens de fournir aux États Membres des informations transparentes sur le nombre et le nom des partenaires dans le but de reconnaître leurs contributions, de préserver les mandats de l'Organisation et d'empêcher une compétition inutile entre les départements, organismes, fonds et programmes.

I.87 **Le Comité consultatif estime que les mécanismes de responsabilisation et de contrôle décrits dans le projet semblent manquer de clarté et de cohérence; il souligne qu'il faut approfondir ces points, notamment ce qui concerne la transparence, le principe de responsabilité et le contrôle des activités de partenariat du point de vue des États Membres. À cet égard, le Comité recommande à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de prévoir dans sa proposition un mécanisme par l'intermédiaire duquel les organes directeurs et l'Assemblée générale pourraient contrôler et surveiller l'ensemble des activités de partenariat du système des Nations Unies.**

Mesure des résultats

I.88 Le Comité consultatif a demandé, et obtenu, des renseignements sur les indicateurs permettant d'évaluer les résultats fixés pour 2014-2015 (voir tableau I.2). **Néanmoins, le Comité consultatif estime que les informations fournies ne montrent pas assez clairement quelle serait la valeur ajoutée des activités du nouveau Mécanisme et en quoi elles permettraient d'atteindre des objectifs tels que 250 nouveaux partenaires ou 1,2 milliard de dollars d'apports, ni grâce à quelles mesures ces objectifs seraient atteints. En outre, le Secrétaire général ne fournit pas de point de référence auquel ses objectifs chiffrés pourraient être comparés. Le Comité souligne que la proposition du Secrétaire général devrait comporter un cadre de budgétisation axée sur les résultats précisant des indicateurs de résultats spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents et assortis**

de délais, **qui permettent d'évaluer les résultats du Mécanisme.** Le Comité a fait d'autres observations concernant les indicateurs de résultats plus haut dans le chapitre I.

I.89 **Dans la lignée des observations qu'il a formulées au paragraphe précédent, le Comité consultatif estime que les ressources et activités du Mécanisme proposé devraient être soumises à l'examen des organes intergouvernementaux concernés pour s'assurer qu'elles soient conformes aux mandats approuvés par les États Membres. À cet égard, le Comité s'interroge sur le bien-fondé de la proposition du Secrétaire général de présenter le budget du Mécanisme au chapitre 1 du projet de budget-programme, les activités consignées dans ce chapitre ne figurant pas dans le budget-programme pour l'exercice biennal.**

I.90 **Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure un cadre stratégique pour le Mécanisme proposé dans le plan-programme biennal et de le soumettre dans un autre chapitre que le chapitre 1, afin que les aspects pertinents de son travail puissent être examinés par le Comité du programme et de la coordination.**

Bénéfices financiers

I.91 Il a été indiqué au Comité consultatif que le Mécanisme catalyserait et ferait fructifier les ressources financières et autres pour, d'une part, faire face à la demande exigeant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les années à venir et, d'autre part, servir de référence sur la façon de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu un tableau montrant la répartition des financements extrabudgétaires annuels que l'on espère récolter au profit du Mécanisme afin d'appuyer trois des plus importantes initiatives multipartites – « Toutes les femmes, tous les enfants », Énergie durable pour tous, et Défi Faim zéro – actuellement prévues pour 2014-2015, ainsi que celle des ressources pour 2011-2013 à titre de comparaison (voir tableau 1.3). Le tableau montre qu'au cours de l'exercice biennal 2014-2015, ces trois initiatives devraient récolter 2,7 millions de dollars supplémentaires grâce à l'appui du Mécanisme. De même, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les organismes des Nations Unies devraient pouvoir accumuler un bénéfice financier de 1,2 milliard de dollars au total pour ces trois multipartenariats majeurs, soit presque deux fois le montant collecté par le système des Nations Unies en 2011-2013. Le tableau montre également que ces initiatives devraient permettre de collecter 45 milliards de dollars par an au bénéfice des personnes qui bénéficient en dernier ressort de leur travail, par l'intermédiaire de l'ensemble des mécanismes du système des Nations Unies ou de mécanismes externes au cours de l'exercice 2014-2015.

I.92 **Le Comité consultatif prend note des prévisions de financement présentées par le Secrétaire général pour les trois grandes initiatives de multipartenariats. Les informations qui lui ont été communiquées ne lui permettent pas de faire la part, dans l'augmentation projetée, de ce qui serait attribuable au Mécanisme proposé lui-même et de ce qui serait attribuable aux structures de partenariats déjà en place. Dans la ligne des observations qu'il a formulées au paragraphe I.88 ci-dessus, le Comité recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire**

général d'affiner sa proposition en y incluant des indicateurs de succès et de mesure des résultats très précis.

Services

I.93 Le Comité consultatif a été informé de ce que le Mécanisme fournirait un ensemble de services renforcés et de prestations nouvelles, parmi lesquels : a) un système de mise en relation stratégique d'acteurs et un dispositif de « pépinières » visant à faire mûrir des projets de partenariat; b) l'appui à la conception, la mise en place et la mise en œuvre des partenariats; et c) une assistance concernant les obligations contractuelles, le renforcement des capacités, les plateformes de gestion des connaissances et de partage de l'information. Ces services sont censés permettre de mieux tirer parti des partenariats pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs des Nations Unies au niveau des pays. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut être plus précis dans l'énumération des produits et services concrets que devrait fournir le Mécanisme proposé.**

I.94 **Le Comité consultatif juge intéressante la proposition du Secrétaire général de mettre en place un nouveau Mécanisme destiné à faire en sorte que les activités de partenariat du système se déroulent dans un cadre plus responsable, plus transparent et plus cohérent. Cependant, il estime que cette proposition nécessite d'être approfondie avant d'être soumise à l'Assemblée générale pour approbation. Il recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé, étant entendu que le personnel travaillera sur les questions de partenariats dans le cadre des arrangements déjà existants et qu'il s'emploiera à affiner la proposition en traitant les questions soulevées par le Comité dans les paragraphes précédents, qui sont résumées ci-dessous, avant de la soumettre de nouveau à l'Assemblée pour examen.**

I.95 **Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général ne comporte pas une évaluation des ressources en personnel disponibles dans chaque département et bureau, ou dans les organismes, fonds et programmes qui travaillent actuellement sur les questions de partenariats; or cela lui semble être un point de départ nécessaire pour visualiser l'ensemble des moyens et structures existants, et plus important, cela pourrait servir de point de comparaison pour mieux faire ressortir la valeur ajoutée créée par le Mécanisme proposé. En outre, le Comité compte que la version révisée de la proposition inclura une analyse coûts-avantages qui permettra de voir dans quelle mesure le Mécanisme proposé serait plus efficace que les structures de partenariat existantes pour parvenir aux bénéfices escomptés répertoriés par le Secrétaire général. En outre, en ce qui concerne la gouvernance, la proposition révisée devrait également mieux préciser quels rapports le Mécanisme proposé entretiendrait avec le Pacte mondial, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ainsi qu'avec d'autres initiatives de partenariats et leurs structures respectives.**

Tableau I.2

Indicateurs relatifs au Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats pour l'exercice 2014-2015

	Catégorie de bénéfices				
Bénéficiaire	*Échelle*	*Application des principes de responsabilité et de transparence*	*Gains financiers*	*Cohérence*	*Services*
Système des Nations Unies	Appui aux partenariats multipartites axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs du système des Nations Unies et accélération et élargissement de ces partenariats Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Au moins 250 nouveaux partenaires** issus de gouvernements, du monde de l'entreprise, du monde de la finance, d'organisations philanthropiques ou de la société civile engagés dans des initiatives multipartites; **b) Au moins 110 programmes mis en œuvre dans le cadre de partenariats multipartites** par l'intermédiaire d'entités des Nations Unies travaillant dans les pays; **c) Établissement d'un ou de deux nouveaux partenariats multipartites** portant des questions transversales prioritaires et qui changent véritablement la donne.	Meilleure application des principes de responsabilité, d'intégrité et de transparence dans le cadre des partenariats rendue possible par l'exploitation des dispositifs déjà en place dans ce domaine dans l'ensemble du système des Nations Unies Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Élaborer des normes** permettant de nouer dans l'ensemble du système des Nations Unies des partenariats efficaces dans lesquels le principe de responsabilité est appliqué, et faciliter leur mise en œuvre; **b)** Le Mécanisme travaillera avec l'ensemble des organismes **à connecter entre eux les différents dispositifs de responsabilisation** en place à travers le système des Nations Unies; **c) Fourniture de directives expliquant comment impliquer l'ensemble des acteurs externes pour renforcer le respect du devoir de diligence**;	Catalyser et faire fructifier les ressources financières et autres pour réaliser les OMD et les autres objectifs des Nations Unies Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Faire transiter par le système des Nations Unies plus de 1,2 milliard de dollars**[a]	Premier réseau pour les partenariats associant l'ensemble des acteurs créé à l'échelle du système pour repérer les lacunes, coordonner les politiques de partenariats, diffuser des informations, permettre un dialogue de meilleure qualité avec les mécanismes intergouvernementaux et constituer des groupes de partenaires extérieurs et les engager à coopérer Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Création du Réseau des Nations Unies pour les partenariats** et organisation de 8 de ses réunions; **b) L'ensemble du système des Nations Unies participe à plusieurs groupes de travail afin d'élaborer diverses normes et directives** (voir repères sur le principe de responsabilité/de transparence);	Les services communs du Mécanisme fourniront des services renforcés et des prestations nouvelles : 1. Système de mise en relation stratégique des divers acteurs et dispositif de « pépinières de partenariats » Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Développement d'un ou de deux nouveaux partenariats multipartites qui changent la donne;** **b) Au moins 75 nouveaux partenaires mis en relation avec des organismes des Nations Unies et/ou partenariats préparés dans le cadre des « pépinières de partenariats ».** 2. Appui à la conception, la mise en place et la mise en œuvre des partenariats Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Fourniture d'un appui à la conception, la mise en place et la mise en œuvre de leurs partenariats à 20 organismes des Nations Unies au moins** 3. Développement des partenariats, mobilisation des ressources et obligations contractuelles

	Catégorie de bénéfices				
Bénéficiaire	*Échelle*	*Application des principes de responsabilité et de transparence*	*Gains financiers*	*Cohérence*	*Services*
		d) Établissement d'unités de mesure permettant d'évaluer et de quantifier les retombées des partenariats établis; **e) Élaboration et suivi de politiques concernant l'aide fournie à titre gracieux, l'aide à la gestion de l'image institutionnelle et l'aide en nature** dans l'ensemble du système.		**c) Création d'une plateforme électronique interactive** permettant un dialogue continu tout au long de l'année.	Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Fourniture de conseils sur le développement des partenariats, la mobilisation des ressources et les contrats à 25 organismes des Nations Unies au moins** 4. Suivi et évaluation Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Établissement d'unités de mesure communes** à l'ensemble du système, comme des repères et des objectifs, permettant de mesurer les résultats et progrès accomplis 5. Renforcement des capacités Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Un appui/une formation pour les aider à s'engager dans des partenariats innovants qui changent la donne est proposé(e) à 25 organismes des Nations Unies au moins**. 6. Plateformes de gestion des connaissances et de partage de l'information Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Mise au point d'une plateforme de gestion des connaissances et de partage de l'information** avec l'ensemble des parties prenantes concernées, sur la base des plateformes existantes

	Catégorie de bénéfices				
Bénéficiaire	*Échelle*	*Application des principes de responsabilité et de transparence*	*Gains financiers*	*Cohérence*	*Services*
États Membres de l'ONU	Le Mécanisme assistera les États Membres dans l'action qu'ils mènent pour réaliser les OMD. Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Les 193 États Membres de l'ONU ont accès à une gamme complète de normes, de directives, d'unités de mesure et de services** fournis par le Mécanisme; **b) Au moins 250 nouveaux partenaires** issus de gouvernements, du monde de l'entreprise, du monde de la finance, des organisations philanthropiques ou de la société civile sont engagés dans des initiatives multipartites; c) **Au moins 110 programmes sont mis en œuvre** dans le cadre de partenariats multipartites par l'intermédiaire d'entités des Nations Unies travaillant dans les pays; d) **Un ou deux nouveaux partenariats multipartites** portant des questions transversales prioritaires et qui changent véritablement la donne ont été établis.	Le Mécanisme permettra une meilleure gouvernance et une meilleure application des principes de responsabilité et de transparence. Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Établissements de rapports annuels à l'intention de l'Assemblée générale;** **b) Élargissement des compétences du FNUPI** lui permettant de contrôler les fonds récoltés auprès de donateurs extérieurs qui transitent par le Mécanisme; **c) Élaboration d'un rapport** évaluant l'application des principes de responsabilité, d'intégrité et de transparence, en collaboration avec le Bureau de la déontologie et les autres entités concernées par ces questions.	Catalyser et faire fructifier les ressources financières et autres pour réaliser les OMD et les autres objectifs des Nations Unies Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Faire transiter par le système des Nations Unies plus de 1,2 milliard de dollars à destination de partenariats aidant les États Membres à atteindre leurs objectifs;** **b) Permettre la collecte de 45 milliards de dollars par an en faveur des bénéficiaires des initiatives de partenariat des Nations Unies**, par l'intermédiaire à la fois d'acteurs des Nations Unies et d'acteurs externes[a].	1. Renforcement de l'accessibilité des principales initiatives de partenariat des Nations Unies Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Renforcement de l'engagement des États Membres dans les initiatives de partenariat et de l'appui qui leur est apporté** 2. Établissement, au niveau des pays, d'une plateforme cohérente des Nations Unies en vue de la mise en œuvre des principales initiatives de partenariat Indicateur de succès pour 2014-2015 : **15 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement traduisent une approche unifiée des divers domaines thématiques** par les organismes des Nations Unies travaillant en un même lieu	Les États Membres bénéficieront eux aussi des services communs présentés ci-dessus. Quelques indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Les demandes d'assistance des États Membres dans les domaines suivants : services de mise en relation stratégique des divers acteurs et de « pépinières de partenariats », conception, mise en place et mise en œuvre des partenariats, et développement des partenariats, mobilisation des ressources et obligations contractuelles seront classées par ordre de priorité par le Mécanisme**; **b) Établissement à l'intention de l'Assemblée générale de rapports annuels** utilisant les unités de mesure communes à l'ensemble du système instaurées par le système des Nations Unies en collaboration avec le Mécanisme; **c) Tous les États Membres auront accès aux plateformes de gestion des connaissances et de partage de l'information**.

	Catégorie de bénéfices				
Bénéficiaire	*Échelle*	*Application des principes de responsabilité et de transparence*	*Gains financiers*	*Cohérence*	*Services*
Bénéficiaires des initiatives de partenariat des Nations Unies	Réalisation à plus grande échelle des OMD grâce à l'appui des partenariats multipartites Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Contribuer à sauver 1,4 million de vies en fluidifiant les procédures et en facilitant les investissements;** **b) Jeter des bases analytiques, organisationnelles et financières et définir des orientations permettant de faciliter l'accès de 1,4 million de personnes à l'énergie durable d'ici à 2030.**	Les ressources et les résultats de l'ensemble des activités de partenariat sont assurés et leur suivi est plus aisé, ce qui permet aux bénéficiaires des Nations Unies de participer plus activement aux services s dont ils bénéficient. Indicateurs de succès pour 2014-2015 : **a) Diffusion des normes relatives à l'application du principe de responsabilité et à l'efficacité dans le cadre des partenariats, des directives visant à renforcer le devoir de diligence et des unités de mesure permettant d'évaluer les retombées des partenariats**; **b) Dialogue et partage d'informations sur les partenariats existants avec les bénéficiaires** par l'intermédiaire des équipes de pays.	Fonds versés aux bénéficiaires des initiatives de partenariat des Nations Unies par l'intermédiaire de l'ensemble des acteurs des Nations Unies et des acteurs externes[a] Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Permettre la collecte de 45 milliards de dollars par an en faveur des bénéficiaires des initiatives de partenariat des Nations Unies[a]**	La méthode de multipartenariats mise en œuvre dans le système des Nations Unies pour réaliser les OMD et les autres objectifs de développement des Nations Unies à l'échelle des pays est cohérente Indicateur de succès pour 2014-2015 : **50 pays bénéficient d'un meilleur accès aux services de partenariat des Nations Unies au niveau des pays.**	Un plus grand nombre d'initiatives visant à appuyer la réalisation des OMD et des autres objectifs des Nations Unies seront mises en œuvre ou lancées au niveau des pays. Indicateur de succès pour 2014-2015 : **Les cibles mesurables de chaque initiative visant à accélérer la réalisation des OMD sont atteintes.**

[a] Voir tableau I.3 pour plus d'informations.

Tableau I.3

Prévisions de financements extrabudgétaires annuels au bénéfice de trois initiatives du Secrétaire général

(En dollars des États-Unis)

	« Toutes les femmes, tous les enfants »		*Énergie durable pour tous*		*Défi faim zéro*	
Bénéficiaires des ressources extrabudgétaires	*Fonds engagés en 2011-2013 (par an[a])*	*Prévisions de financements pour 2014-2015 (par an)*	*Fonds engagés en 2011-2013 (par an[b])*	*Prévisions de financements pour 2014-2015 (par an)*	*Fonds engagés pour 2011-2013 (par an[c])*	*Prévisions de financements pour 2014-2015 (par an)*
Mécanisme pour la promotion des partenariats proposé[d]	492 000	800 000	420 000	1,5 million	250 000	400 000
Système des Nations Unies	264 millions[e]	368 millions	315 millions[f]	530 millions	200 millions[g]	400 millions
Bénéficiaires des initiatives de partenariat des Nations Unies[h]	3,3 milliards	5 milliards	16.7 milliards	30 milliards	4 milliards	10 milliards

[a] Moyenne de 2011, 2012 et 2013 à ce jour.

[b] Moyenne de 2011, 2012 et 2013 à ce jour.

[c] Moyenne de 2011, 2012 et 2013 à ce jour.

[d] Cabinet du Secrétaire général avant 2014.

[e] Estimations fondées sur les seuls engagements pris par les organisations à vocation sanitaire (ONUSIDA, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et OMS), tels qu'ils figurent dans la liste d'engagements disponible sur le site Internet de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », et sur les rapports du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

[f] Estimations fondées sur les allocations du fonds d'affectation spéciale de l'initiative, ainsi que sur les allocations du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI aux programmes axés sur l'énergie (y compris ceux provenant du Fonds pour l'environnement mondial).

[g] Estimations fondées sur les engagements pris et les allocations versées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

[h] Par l'intermédiaire de l'ensemble des canaux des Nations Unies et des canaux extérieurs.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	666 740 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	662 967 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	678 188 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	39 459 600

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.96. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 2 s'élèvent à 662 967 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 772 800 dollars (0,6 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés) (A/68/6 (Sect. 2), tableau 2.3). Les dépenses au titre des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne sont inscrites au budget en chiffres nets, et les crédits ouverts au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies correspondent uniquement à la part qui revient à l'Organisation dans ces activités. Toutefois, le budget global, dont la responsabilité incombe à l'ONU en vertu des accords conclus au sujet des services de conférence unifiés, et qui sert de base au calcul des montants nets, est également soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale (ibid., par. 2.93 et tableau 2.30).

I.97. La diminution globale de 3 772 800 dollars enregistrée pour le chapitre 2 traduit l'effet net des facteurs suivants : a) une diminution de 5 426 800 dollars imputable à l'élimination de dépenses non renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2012-2013; b) une diminution de 17 749 100 dollars résultant de changements prévus liés notamment à la réorganisation de la filière de production de la documentation, au titre du sous-programme 3, et au passage à l'impression numérique au Siège et au rééquilibrage des effectifs, au titre du sous- programme 4; c) une augmentation de 19 403 100 dollars prévue au titre de nouveaux mandats (ibid., par. 2.6 à 2.9 et tableau 2.6).

I.98. On trouvera au tableau I.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et de ceux dont le Secrétaire général propose l'inscription au budget pour 2014-2015. Ce tableau indique également les postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015 (ibid., tableaux 2.2 et 2.4).

Tableau I.4
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire	1 838	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 191 P-5, 383 P-4, 373 P-3, 24 P-2/1, 84 G(1e C), 702 G(AC), 15 AL, 39 CM
Postes proposés pour 2014-2015	1 740	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 191 P-5, 390 P-4, 383 P-3, 8 P-2/1, 80 G(1e C), 646 G(AC), 15 AL
Nouveau poste	1	1 poste P-4 au Siège (sous-programme 1)
Reclassements	23	Reclassement de 1 poste D-1 à D-2 [sous-programme 2 (Siège)]
		Reclassement de 6 postes de P-3 à P-4 [sous-programme 4 (Siège)]
		Reclassement de 8 postes de P-2 à P-3 [sous-programme 3 (Siège)]
		Reclassement de 8 postes de P-2 à P-3 [sous-programme 3 (Genève)]
Transferts	39	34 postes [1 P-3, 1 P-2, 3 G(1e C) et 29 G(AC)] au Siège (du sous-programme 2 au sous-programme 4)
		2 postes d'agent des services généraux (1re classe) au Siège (du sous-programme 3 au sous-programme 4)
		1 poste P-4 (du sous-programme 2 au sous-programme 1) au Siège et 1 poste P-3 (du sous-programme 1 au sous-programme 2)
		1 poste P-2 au Siège (du sous-programme 2 au sous-programme 4)
Suppressions	(99)	4 postes d'agent des services généraux (1re classe), 56 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 39 postes d'agent des corps de métier (sous-programme 3 et 4)
Budget cofinancé (Vienne)		
Postes approuvés pour 2012-2013	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 21 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 80 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	175	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 24 P-3, 1 P-2/1, 6 G(1e C) et 80 G(AC)
Nouveau poste	1	1 poste P-2 (sous-programme 2)
Reclassements	3	Reclassement de 3 postes de P-2 à P-3 (sous-programme 3)
Transferts	5	2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (du sous-programme 4 au sous-programme 3)
		1 poste P-2 (du sous-programme 2 au sous-programme 3)
		1 poste P-4 (du sous-programme 3 au sous-programme 2) et 1 poste P-3 (du sous-programme 2 au sous-programme 3)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	92	1 D-1, 2 P-5, 8 P-4/3, 1 G(1e C), 6 G(AC), 74 AL

Recommandations concernant les postes

I.99 Le montant des ressources demandées pour les postes s'élève à 509 686 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 14 619 600 dollars, ou de 2,8 %, due essentiellement à la suppression proposée de 99 postes, l'effet de cette suppression étant compensé en partie par la création proposée de 2 postes et le reclassement de 26 postes (voir le tableau I.4).

Nouveaux postes

I.100 Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) à l'appui du Bureau du Président de l'Assemblée générale afin de répondre à l'augmentation des demandes adressées par le Bureau et de renforcer le concours à donner à celui-ci, comme l'Assemblée générale l'a demandé [ibid., tableau 2.6, point 1, et par. 2.43 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme de travail de l'Assemblée n'avait cessé de s'étendre, en débordant du cadre de la partie principale de chaque session qui se déroule de septembre à décembre pour se poursuivre pendant l'ensemble de la session, jusqu'au début de la session suivante. Au programme de travail ordinaire de l'Assemblée portant sur les points inscrits à son ordre du jour habituel venaient s'ajouter les consultations, qui étaient plus fréquentes et plus intensives, et des débats thématiques qui étaient à présent bien ancrés dans la pratique et de plus en plus nombreux. Il a été indiqué au Comité que la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui jouait le rôle d'une mémoire institutionnelle pour les travaux de l'Assemblée générale, fournissait un soutien actif au Président et à son bureau quotidiennement tout au long de l'année. Le poste P-4 supplémentaire demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 permettrait de renforcer l'appui que la Division fournit au Bureau et d'éponger une partie de la charge de travail considérable qui s'était accumulée au cours des sessions antérieures. Le Comité formule des observations au sujet de l'appui fourni au Bureau du Président de l'Assemblée générale au chapitre 1 ci-dessus (voir par. I.25 et I.26). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste P-4 de spécialiste des questions politiques qu'il est proposé de créer**.

I.101 Le Secrétaire général propose également la création, à l'Office des Nations Unies à Vienne, d'un poste P-2 pour la prise en charge des fonctions relatives au suivi, à l'évaluation, à la gestion des risques et aux contrôles statistiques dans le cadre du Service de la gestion des conférences, comme suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, ce qui implique un alignement sur la pratique déjà suivie pour la mise en place de ces fonctions successivement au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève [ibid., par. 2.101 a)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-2 proposé**.

Reclassements

I.102 Le Secrétaire général propose 26 reclassements pour l'ensemble des effectifs (15 postes au Siège, 8 à Genève et 3 à Vienne), comme suit :

a) Le reclassement d'un poste D-1 (chef du Service de la planification centrale et de la coordination) à la classe D-2 (directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination) au titre du sous-programme 2 au Siège [ibid., tableau 2.6, point 2 et par. 2.50 b)];

b) Le reclassement à la classe P-3 de 19 postes approuvés à la classe P-2 pour des traducteurs, des éditeurs et des terminologues, au titre du sous-programme 3 (8 au Siège, 8 à l'Office des Nations Unies à Genève et 3 à l'Office des Nations Unies à Vienne) [ibid., par. 2.58 c), 2.81 et 2.108 c)];

c) Le reclassement de six postes de P-3 à P-4 dans le Service de la rédaction des procès-verbaux de séance, au titre du sous-programme 4, au Siège [ibid., par. 2.65 d)].

I.103 Selon le Secrétaire général, le reclassement à la classe P-3 de 19 postes P-2 qui relèvent principalement des services de traitement de la documentation (8 au Siège, 8 à l'Office des Nations Unies à Genève et 3 à l'Office des Nations Unies à Vienne) est conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2000/1 qui prévoient qu'un fonctionnaire des services linguistiques nommé à la classe P-2 peut être promu à la classe P-3 si son travail a donné satisfaction pendant la période d'essai, voire être engagé à la classe P-3 [ibid., tableau 2.6, point 3, et par. 2.58 c), 2.81 et 2.108 c)]. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les fondements juridiques de l'instruction administrative ST/AI/2000/1 et a été informé qu'elle reposait sur la disposition 4.16 b) i) du Règlement du personnel (ancienne disposition 104.15 du Règlement du personnel). La disposition figurant dans l'instruction administrative reflétait une pratique établie de longue date au Secrétariat, qui était subordonnée à la disponibilité d'un poste de la classe P-3. **Le Comité consultatif souligne que les propositions présentées pour les postes et les reclassements doivent être fondées sur les politiques, les buts et les activités de l'Organisation, plutôt que sur l'application d'instructions administratives; cela dit, il ne soulève pas d'objection au reclassement proposé de 19 postes P-2 à la classe P-3**.

I.104 Il est proposé de reclasser six postes de P-3 à P-4 pour augmenter le nombre d'autoréviseurs au Service de la rédaction des procès-verbaux de séance, ce qui permettrait de réduire les besoins en personnel temporaire et de faire cadrer le ratio entre P-3-et P-4 avec celui existant dans les services de traduction afin de remédier à un déséquilibre du tableau d'effectifs [ibid., tableau 2.6, point 4, et par. 2.65 d)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, du point de vue de la productivité, les membres du Service avaient déjà atteint une limite très élevée (2 650 mots par jour pour les rédacteurs et 6 360 mots par jour pour les réviseurs) et qu'une nouvelle amélioration de la productivité était donc subordonnée à l'augmentation du nombre d'autoréviseurs au sein du Service, ce qui pourrait être assuré par le reclassement de six postes de rédacteur de procès-verbaux de la classe P-3 (rédacteur) à la classe P-4 (réviseur). Il a également été indiqué que, si l'on disposait d'un réviseur supplémentaire pour chaque langue, les procès-verbaux de séance pourraient être établis plus rapidement. Par ailleurs, il existait une analogie étroite entre la fonction de rédaction de procès-verbaux de séance et celle de traduction tenant au fait que l'une et l'autre étaient assurées dans six langues, impliquant respectivement un travail de transcription et un travail de traduction, mais les structures hiérarchiques correspondantes étaient très différentes (voir le tableau I.5). En raison de cette structure, les perspectives de carrière des rédacteurs de procès-verbaux étaient généralement limitées, de sorte que le Service éprouvait des difficultés à recruter du personnel et à le retenir. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement des six postes proposé par le Secrétaire général**.

Tableau I.5
Structure hiérarchique : services de traduction et Service de la rédaction des procès-verbaux de séance

	Postes						
	P-5		*P-4*		*P-3*		
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	**Total**
Services de traduction	60	20	121	40	121	40	**302**
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (structure actuelle)	6	12	12	24	31	63	**49**
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (structure proposée)	6	12	18	37	25	51	**49**

Transferts

I.105 Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau I.4, le Secrétaire général propose de transférer 39 postes au sein du Département, au Siège, et 5 postes à l'Office des Nations Unies à Vienne, comme suit :

a) Trente-quatre postes [1 P-3, 1 P-2, 3 G(1re C) et 29 G(AC)], le Groupe du service des séances devant être transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4 afin de regrouper toutes les activités relatives aux séances et réunions [ibid., tableau 2.6, points 2 et 4, par. 2.50 a) et 2.65 c)];

b) Deux postes d'agent des services généraux (1re classe) au Siège (du sous-programme 3 au sous-programme 4);

c) Un poste P-4 (du sous-programme 2 au sous-programme 1) au Siège et 1 poste P-3 (du sous-programme 1 au sous-programme 2) au Siège;

d) Un poste P-2 au Siège (du sous-programme 2 au sous-programme 4);

e) Cinq postes à l'Office des Nations Unies à Vienne : 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (du sous-programme 4 au sous-programme 3);1 poste P-2 (du sous-programme 2 au sous-programme 3); 1 poste P-4 (du sous-programme 3 au sous-programme 2) et 1 poste P-3 (du sous-programme 2 au sous-programme 3).

Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé de 39 postes au Siège et de cinq postes à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Suppressions

I.106 Il est proposé d'éliminer 99 postes (4 G(1re C), 56 G(AC) et 39 agents des corps de métier), au Siège au titre des sous-programmes 3 et 4, comme suit :

a) Suppression de 21 postes d'agent des services généraux (Autres classes) par le jeu naturel des départs afin d'instituer un ratio d'un opérateur de traitement de texte pour trois traducteurs [ibid., tableau 2.6, point 3, et par. 2.58 a)];

b) Suppression prévue de cinq postes par le jeu naturel des départs [4 G(1re C) et 1 G(AC)] au Service de l'édition, de la terminologie et des références, dans le cadre d'une restructuration consistant à regrouper plusieurs fonctions

d'appui de façon à faire des économies d'échelle [ibid., tableau 2.6, point 3, et par. 2.58 b)];

c) Suppression de 39 postes d'agent des corps de métier et de 22 postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Groupe de la reproduction et le Groupe de la distribution, par suite de l'achèvement du passage à l'impression numérique [ibid., tableau 2.6, point 4, et par. 2.65 a)];

d) Suppression de 12 postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Groupe de la publication assistée par ordinateur du fait de l'obtention d'une productivité supérieure à celle qui était prévue par suite du réaménagement des activités intervenu pendant l'exercice 2012-2013 [ibid., tableau 2.6, point 4 et par. 2.65 b)].

I.107 Le Comité consultatif s'est renseigné sur les conséquences que la suppression des postes pourrait avoir pour le personnel et a été informé que les membres de la Section des services de publication qui risquent de perdre leur emploi seraient touchés si le projet de budget est approuvé. En prévision de cette éventualité, le Département a agi activement en concertation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et d'autres bureaux compétents pour tenter de régler cette question en amont. Le Comité formule des observations au sujet de la suppression de certains postes et de la gestion des postes vacants au chapitre I du présent rapport.

I.108 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression proposée de 99 postes au sein du Département.**

Postes vacants

I.109 Au moment où il examinait le rapport, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, on dénombrait 126 postes vacants dans le cadre du chapitre 2, dont 16 postes qu'il était proposé de supprimer en 2014-2015; 17 postes ont été pourvus ultérieurement, en mai et en juin 2013. Dans un certain nombre de cas, les titulaires des postes étaient en mission ou un processus de restructuration interne ou de réexamen des effectifs était enclenché. Pour d'autres postes, on était en train de procéder à des appels à candidatures, à des recrutements ou à un examen des fichiers. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général doit pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais**. Il présente d'autres observations sur la question des postes vacants dans la section D du chapitre I du présent rapport.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

I.110 Le montant demandé pour 2014-2015 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 153 281 000 dollars. La majeure partie de l'augmentation envisagée par rapport au montant des ressources correspondantes pour 2012-2013 (142 434 200 dollars aux taux révisés) est liée à deux rubriques : a) les autres dépenses de personnel (7 183 000 dollars) afférentes au personnel temporaire pour les réunions, au personnel temporaire autre que pour les réunions et aux heures supplémentaires; et b) les services contractuels (3 721 000 dollars) prévus pour la traduction contractuelle, les grands projets informatiques du Département, son matériel de bureautique et l'installation de matériel et de logiciels informatiques importants, et les travaux d'imprimerie. **Sous réserve de la recommandation formulée dans la section E du chapitre I ci-dessus concernant une réduction de**

5 % des ressources demandées au titre des voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions présentées par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre considéré.

Observations et recommandations d'ordre général

Gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale

I.111 Le Comité consultatif rappelle que, depuis de nombreuses années, le Département applique la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale afin de renforcer l'efficience et l'efficacité de ses activités et que des progrès ont été accomplis dans la réalisation du grand projet informatique, qui est un des fondements de l'application du principe de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale (A/66/7, par. I.69 et I.70). Ce projet comporte les quatre volets ci-après : gData, gMeets, gDoc and gText (les deux premiers volets ont été mis en application dans les quatre centres de conférence pendant l'exercice biennal 2010-2011). Au moment où il examinait le projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les travaux portant sur le troisième volet (gDoc) se déroulaient comme prévu au cours de l'exercice biennal 2012-2013, ce qui permettrait d'assurer la mise en service de cet outil informatique d'ici à la fin de 2013 et que le quatrième volet (gText) était également en bonne voie. La réalisation des quatre volets du grand projet établira une base pour la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale.

I.112 L'un des fondements de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale est le partage de la charge de travail entre les quatre centres de conférence, de sorte que les moyens soient mis en commun pour s'adapter aux périodes de pointe et aux périodes creuses dans chaque centre, d'où un accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'utilisation des ressources (ibid., par. I.72). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le recours au partage de la charge de travail entre les centres de conférence ne cessait d'augmenter pour le traitement de la documentation de certains organes. Par exemple, en jouant sur le décalage horaire, les nouveaux schémas d'exécution des tâches adoptés par le Service de la rédaction des procès-verbaux de séance avaient permis d'utiliser au Siège des capacités disponibles à Nairobi pendant la nuit. Par ailleurs, en décembre 2012, les services de conférence de New York et de Genève ont procédé conjointement à un exercice de prévision de la charge de travail et de planification des capacités afin de remédier au manque de capacités pour le traitement de la documentation à Genève et d'accélérer ce traitement, ce qui avait conduit à transférer tous les documents d'avant session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de Genève à New York. En 2013, les services de New York ont traité à ce jour 530 219 mots pour le compte de leurs homologues de Genève, contre 219 365 en 2011. Le Comité a également été informé que les directives opérationnelles du Département impliquaient des prévisions et une planification semestrielles de la charge de travail des centres de conférence et que la mise en place d'une gestion centralisée des capacités et de la documentation à l'échelle mondiale permettrait de recenser de nouvelles possibilités de partage de la charge de travail.

I.113 **Le Comité consultatif prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, y compris le partage de la charge de travail entre les différents**

centres de conférence, et encourage le Département à poursuivre ses efforts à cet égard. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le rapport d'exécution concerné devrait présenter des statistiques illustrant comment le Département a tiré parti de ces possibilités (ibid., par. I.72), et qui serviront de base à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017.

I.114 À propos de la publication dans toutes les langues officielles des documents relatifs à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que, dans son rapport sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 (A/64/511), le BSCI avait conclu que la Division de la gestion des conférences (située à Genève) n'avait pas obtenu des ressources suffisantes pour être en mesure de fournir des services de conférence au Conseil tout en continuant d'assurer les services qu'elle fournit habituellement à ses autres clients ayant leur siège à Genève. Le Bureau indiquait que, pour l'exercice biennal 2008-2009, le coût estimatif des services de conférence destinés au mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme s'élevait à 3 847 300 dollars, mais que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Division n'avaient pas tenu compte du fait qu'il fallait couvrir trois sessions par an. Le montant effectif des ressources nécessaires représentait donc près du triple du coût estimatif. De surcroît, le crédit approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal n'avait été que de 874 000 dollars. Cet ensemble de facteurs avait montré qu'il était nécessaire de revoir les procédures servant à déterminer les ressources nécessaires pour financer des services de conférence « à la demande ». En application de la résolution 8/1 du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2008, le Haut-Commissariat et la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève ont été chargés d'établir conjointement un rapport dans lequel ils devaient évaluer la situation concernant les retards dans la soumission des documents au Conseil, notamment ceux qui ont trait à l'examen périodique universel, et en particulier les retards dans la traduction des documents dans les six langues officielles. Par la suite, le Haut-Commissariat a présenté un rapport sur la mise à disposition de services de conférence et le soutien financier au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/9/18) au Conseil et à l'Assemblée générale, en septembre 2008. Vu le manque de ressources allouées pour le processus d'examen périodique universel, le Conseil a décidé de réduire en contrepartie le coût de la documentation relative à cet examen en demandant à la Division de la gestion des conférences de ne pas établir les comptes rendus analytiques normalement prescrits par l'Assemblée générale pour l'organe considéré. Le Conseil des droits de l'homme a inauguré un nouveau support d'information pour ses réunions, la nouvelle technologie de la diffusion sur le Web qui a été mise au point grâce à des contributions volontaires versées par les États Membres.

I.115 Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements pour savoir si les documents avaient été publiés intégralement dans toutes les langues officielles, mais il n'avait pas reçu de réponse claire à la clôture de sa session. En conséquence, il demande au Secrétaire général de communiquer ces informations à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015. **Le Comité prie également le Secrétaire général de faire appliquer la décision de l'Assemblée générale selon laquelle tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles, suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil (résolution 67/237, sect. IV, par. 2).**

Utilisation accrue de la traduction contractuelle

I.116 Le Comité consultatif rappelle que, compte tenu de l'adoption d'un nouveau modèle institutionnel concernant la prestation des services de documentation, le Département prévoyait de faire encore davantage appel aux services contractuels de traduction et qu'il a mis en place un système normalisé d'évaluation de la qualité et adopté des critères uniformes pour ces services (A/66/7, par. I.64 et I.65). Lorsqu'il a examiné le budget-programme de 2012-2013, le Comité a de nouveau insisté sur le fait qu'il est absolument indispensable que les prestations des services linguistiques soient d'une qualité irréprochable et s'est félicité des mesures prises pour améliorer le contrôle de la qualité des services contractuels de traduction, ainsi que de la possibilité ainsi offerte d'augmenter encore la part de la traduction contractuelle, dans les cas où celle-ci est plus économique (ibid., par. I.66).

I.117 D'après les indicateurs de succès figurant dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats présentés dans le fascicule du budget du chapitre 2, le pourcentage de travaux contractuels de traduction devrait augmenter, entre 2012-2013 (estimations) et 2014-2015 (objectifs), de 24 % à 25 % à New York (A/68/6 (Sect. 2), tableau 2.19), de 22 % à 25 % à Genève (ibid., tableau 2.26) et de 38 % à 45 % à Vienne (ibid., tableau 2.34), et rester inchangé à Nairobi à 45 % (ibid., tableau 2.41).

I.118 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le choix des travaux sous-traités était guidé par plusieurs considérations, notamment la longueur relative des délais impartis pour l'exécution des travaux avant la parution des documents, l'adoption de dispositions permettant un contrôle de la qualité s'il y a lieu, la nature des sujets traités et la disponibilité de personnes ayant les compétences requises pour les travaux contractuels. Le traitement des documents sensibles, comme ceux qui ont trait au Conseil de sécurité et à la Cinquième Commission, ou les documents juridiques à caractère normatif, n'était généralement pas externalisé. Les documents traités en interne répondaient habituellement aux normes de qualité les plus élevées (les traducteurs et les éditeurs recrutés par le Secrétariat étaient censés acquérir des compétences très étendues en matière de traduction et des connaissances spécialisées sur un ou plusieurs sujets de fond intéressant l'ONU). En revanche, pour les travaux contractuels de traduction, on avait mis en place une série de mécanismes afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité de l'Organisation et soient d'une qualité comparable à celle des travaux effectués en interne. Bon nombre des outils et des ressources électroniques qui étaient disponibles au sein du Secrétariat avaient également été mis à la disposition des traducteurs contractuels. De surcroît, les documents sous-traités avaient fait l'objet d'un contrôle qualité, la proportion de ceux qui étaient contrôlés étant d'environ 20 %. Lorsque des problèmes étaient détectés dans un document, il pouvait être soumis à une révision intégrale. En outre, nombre de traducteurs contractuels avaient travaillé dans un bureau des Nations Unies et beaucoup étaient des retraités des Nations Unies, ce qui garantissait un certain niveau de qualité de façon systématique. Par ailleurs, on avait dispensé des formations et des conseils pour aider les traducteurs externes à se familiariser avec le maniement des nouveaux outils et communiqué régulièrement des informations en retour sur la qualité de leurs prestations. D'après le Secrétariat, la sous-traitance restait la méthode la plus économique pour la traduction au sein du Département. Pour un document standard de 8 000 mots, le coût direct de la traduction contractuelle et du traitement de texte serait d'environ 1 700 dollars. À cela, il fallait ajouter le coût du contrôle qualité interne (assuré par un réviseur de la classe P-5), une fraction des dépenses

administratives du Groupe de la traduction contractuelle, les frais de gestion des contrats passés avec les prestataires de services, des procédures d'appel à la concurrence et d'achat, etc. Mais même si l'on tient compte de ces facteurs supplémentaires, ce mode de gestion de la traduction est la solution la plus économique pour le Département, ce qui explique la mise en place des mesures visant à accroître l'utilisation de la traduction contractuelle autant que faire se peut.

I.119 Au paragraphe 10 de la section V de sa résolution 67/237, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session de l'expérience acquise dans les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités. **Le Comité consultatif attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général. Il réitère sa recommandation antérieure selon laquelle on ne saurait en aucun cas sacrifier la qualité pour réaliser des économies ou des gains d'efficacité en ayant davantage recours à la traduction contractuelle. Il souligne à cet égard que les indicateurs de succès susmentionnés prévoient une augmentation de la proportion de travaux contractuels de traduction uniquement lorsque cette formule donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par le Secrétariat (A/66/7, par. I.67).**

Activités de communication

I.120 Le Comité consultatif note que la planification de la relève est une question qui préoccupe le Département depuis longtemps (ibid., par. I.74), mais que, selon les indications données par le Secrétaire général dans le fascicule du budget, la transition démographique s'est atténuée au sein du Département et qu'il continuera néanmoins à se rapprocher des universités afin de faire connaître les carrières dans les services linguistiques.(A/68/6 (Sect. 2), par. 2.14). À sa demande, le Comité a obtenu une liste répertoriant les 22 universités à l'égard desquelles le Département mène des activités de communication visant à faire connaître les possibilités d'emploi à l'ONU aux étudiants des écoles de langues et d'étoffer la liste de linguistes professionnels présélectionnés. Il note, à la lecture de cette liste, que 3 universités supplémentaires (situées en Amérique du Sud, en Afrique et en Europe, respectivement) ont été ajoutées dans le programme de communication en 2012-2013, par rapport aux 19 universités mentionnées en 2010-2011 (A/66/7, par. I.75). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres dispositions, de continuer, grâce à des efforts concertés, de promouvoir les programmes de coopération, en particulier pour combler le retard de l'Afrique et de l'Amérique latine (résolution 67/237, sect. V, par. 15). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à élargir les dimensions géographiques du programme de communication.**

Mesure des résultats

I.121 S'agissant de la mesure des résultats pour l'utilisation des capacités au sein de la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, tels qu'ils sont indiqués dans le tableau 2.26 b) ii) du fascicule du budget, le Comité consultatif relève que, pour l'exercice 2010-2012, les taux d'utilisation des capacités des services d'édition, de traduction et de traitement de texte étaient de 149 %, 111 % et 140 %, respectivement. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les résultats mesurés pour ces services étaient calculés par rapport aux objectifs convenus suivants, fixés par le Département : a) 4 290 mots par personne et par jour pour l'édition; b) 1 386 mots par personne et par jour pour la traduction; c) 4 158

mots par personne et par jour pour le traitement de texte. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la productivité des services de la Division était de 6 393 mots par personne et par jour, soit un chiffre équivalent à 149 % de l'objectif (4 290 mots). Il a également été précisé au Comité que ces objectifs établis par le Département n'étaient pas des normes de production officielles, lesquelles n'existaient pas pour l'édition et le traitement de texte, et que leur dépassement n'impliquait donc pas un dépassement des normes de production ou des normes du travail. La mesure des résultats fait également l'objet de commentaires dans le chapitre I du présent rapport.

I.122 Compte tenu des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués au sujet du sous-programme 3 (Services de documentation), pour New York, le Comité consultatif a demandé une ventilation de l'ensemble des postes établis dans les services de traduction pour les langues officielles, par classe, et de la productivité liée aux indicateurs du volume de travail pour la traduction dans toutes les langues, assurée par les fonctionnaires uniquement, pour l'exercice biennal 2014-2015. **Le Comité n'a reçu que des réponses partielles. Aussi, recommande-t-il au Secrétaire général de présenter des informations plus complètes à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015**.

Autres questions ayant trait au Département

I.123 Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2014-2015, le Comité consultatif a demandé des informations actualisées sur un certain nombre de questions qu'il avait abordées dans son rapport précédent sur le plan des conférences (A/67/523), telles que le système Flextime mis en place par le Département, la règle de proximité appliquée aux réunions tenues en dehors des quatre centres de conférence et les cas de non-respect des délais de distribution des documents dans toutes les langues officielles, en particulier des procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité. En outre, le Comité s'interroge sur le bien-fondé de la pratique actuelle suivant laquelle les dates de publication des documents correspondent aux dates de réception des textes émanant des départements auteurs par le Département, plutôt qu'aux dates de publication effectives par la voie du Système de diffusion électronique des documents (en règle générale, les documents sont publiés dans un laps de temps de quatre semaines qui correspond au délai habituellement requis pour le traitement des documents, y compris les phases d'édition, de traduction et de traitement de texte). **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/237, l'Assemblée générale, entre autres dispositions : a) priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-huitième session, de l'évaluation du projet pilote « Flextime », et d'indiquer notamment s'il recommande que le projet soit poursuivi à l'Office des Nations Unies à Vienne et étendu à d'autres lieux d'affectation (résolution 67/237, sect. III, par. 16); et b) s'inquiétait de devoir prier de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient rigoureusement respectées (ibid., sect. IV, par. 3)**. Le Comité reviendra sur ces questions lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session sur le plan des conférences.

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	1 327 352 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	1 195 411 900
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	1 198 950 800
Quotes-parts hors budget ordinaire	15 847 000[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	42 692 300

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 3 s'élèvent à 1 195 411 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 131 940 400 dollars (9,9 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 3), tableau 3.3).

II.2 Les ressources demandées pour 2014-2015 au titre du chapitre 3 serviront à financer les activités du Département des affaires politiques (84 061 900 dollars), des missions politiques spéciales (1 081 089 900 dollars), du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (16 717 300 dollars), du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (5 975 600 dollars), du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (5 644 200 dollars) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 923 000 dollars).

II.3 La baisse de 131 940 400 dollars totalisée pour l'ensemble du chapitre 3 résulte de la diminution des crédits prévus pour le Département des affaires politiques (2 619 100 dollars), les missions politiques spéciales (128 961 200 dollars), le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (406 300 dollars), le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le

Territoire palestinien occupé (47 100 dollars) et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (57 200 dollars). Elle est partiellement compensée par une augmentation nette de 150 500 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (133 100 dollars pour les postes, effet net à retardement de l'approbation de deux postes P-4 pour 2012-2013 et de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (1re classe); et 17 400 dollars pour les heures supplémentaires à effectuer pour absorber la charge de travail supplémentaire engendrée par la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux) (ibid., tableau 3.3 et par. 3.112 et 3.114).

II.4 On trouvera au tableau II.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., tableaux 3.2 et 3.4).

Tableau II.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	376	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 62 P-4, 51 P-3, 25 P-2/1, 6 G(1eC), 103 G(AC), 6 ASS, 8 SM, 3 AN, 30 AL
Postes proposés pour 2014-2015	366	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 62 P-4, 50 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1eC), 98 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 5 AN, 31 AL
Créations	1	1 AN pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Reclassements	2	1 P-3 en AN et 1 SM en AL au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Suppressions	(11)	1 P-5 et 4 P-2 au titre du sous-programme 1 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) au titre du sous-programme 2 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) au titre du sous-programme 3 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) au titre du sous-programme 4 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) au titre du sous-programme 5 du Département des affaires politiques
		1 G(1eC) au titre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix
		1 G(AC) au titre du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	49	1 D-1, 5 P-5, 19 P-4/3, 2 P-2/1, 10 G(AC), 12 AL

Recommandations concernant les postes

II.5 Le montant des ressources proposé pour les postes (102 087 600 dollars avant actualisation des coûts) reflète une baisse de 2 014 000 dollars (1,9 %) résultant principalement du projet de suppression de 11 postes [1 P-5, 4 P-2, 5 G(AC) et 1 G(1e C)].

Nouveaux postes et reclassements

II.6 Le Secrétaire général propose la création d'un poste et le reclassement de deux postes au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (ibid., tableau 3.7, point 3 et par. 3.92), comme suit :

a) Création d'un poste de responsable de la communication (administrateur recruté sur le plan national);

b) Reclassement d'un poste de fonctionnaire du budget de classe P-3, qui serait transformé en poste de fonctionnaire du budget adjoint (administrateur recruté sur le plan national), et d'un poste d'assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile), qui serait transformé en poste d'assistant au soutien logistique (agent local).

II.7 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la création d'un nouveau poste (administrateur recruté sur le plan national) et le reclassement de deux postes (administrateur recruté sur le plan national et agent local) au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.**

Suppressions

Département des affaires politiques

II.8 Comme indiqué au tableau II.1, 9 des 11 postes qu'il est proposé de supprimer dépendent du Département des affaires politiques : 5 postes d'administrateur, au titre du sous-programme 1 (1 P-5 et 4 P-2) et 4 postes d'agent des services généraux (un poste pour chacun des sous-programmes 2 à 5). Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les suppressions de postes avaient été proposées en fonction des postes déjà vacants ou qui seraient vacants au moment de la finalisation du budget, ainsi que des départs à la retraite prévus. Le choix avait aussi été fait avec le souci de limiter les répercussions négatives sur l'exécution des mandats du Département et les conséquences directes sur le personnel.

II.9 Le Comité consultatif note que tous les postes d'administrateur qu'il est proposé de supprimer sont rattachés au sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) qui, d'après le Département, regroupe ses fonctions essentielles. Après s'être enquis à ce sujet, il a été informé que sur les 4 postes P-2 qu'il était proposé de supprimer, 3 postes (1 à la Division de l'Afrique II, 1 à la Division des Amériques et 1 à la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation) avaient été créés en application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale, dans le cadre du renforcement du Département des affaires politiques en 2009. Le Comité a reçu, à sa demande, des informations sur le nombre total de postes P-2 qu'avait compté le Département durant les cinq derniers exercices (voir tableau II.2).

Tableau II.2
Nombre de postes P-2 au Département des affaires politiques

2004-2005	10	
2006-2007	12	
2008-2009	24	(dont 12 approuvés dans le cadre du renforcement du Département des affaires politiques en 2009)
2010-2011	24	
2012-2013	24	

II.10 Le Comité consultatif a demandé et a reçu des informations concernant les crédits budgétaires prévus au titre du chapitre 3 (sauf missions politiques spéciales) pour les cinq derniers exercices (voir tableau II.3).

Tableau II.3
Ressources prévues au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) (sauf missions politiques spéciales)
(En milliers de dollars des États-Unis)

2004-2005	71 677,9
2006-2007	80 369,9
2008-2009	99 516,2
2010-2011	111 006,6
2012-2013	117 301,2[a]

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.

II.11 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la suppression proposée des neuf postes [1 P-5, 4 P-2, et 4 G(AC)], étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il n'y aura aucune incidence sur la qualité et la rapidité de l'exécution des activités prescrites.**

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

II.12 Il est proposé de supprimer un poste d'Assistant administratif principal [agent des services généraux (1re classe)] au Bureau d'appui à la consolidation de la paix (ibid., tableau 3.7, point 5). Il est précisé qu'il n'y aura pas d'incidence majeure sur l'exécution du programme; le Bureau répartira en effet les tâches administratives entre les autres agents des services généraux, et il est proposé de revoir à la hausse les crédits prévus pour les heures supplémentaires (17 400 dollars) (ibid., par. 3.114). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le titulaire accepterait un licenciement amiable et qu'il cesserait son service le 30 juin 2013. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la suppression proposée d'un poste d'assistant administratif principal [agent des services généraux (1re classe)] au Bureau d'appui à la consolidation de la paix**.

Bureau d'enregistrement des dommages

II.13 Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (ibid., tableau 3.7, point 6). Le Secrétaire général a estimé que la suppression de poste proposée se traduirait par une redistribution du travail aux autres membres du personnel d'appui et qu'elle était susceptible de ralentir l'exécution des tâches. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le titulaire du poste en question (assistant d'équipe) était chargé, d'une part, de numériser les formulaires de demande d'enregistrement ainsi que les documents fournis dans les dossiers, en vue de constituer une base de données et, d'autre part, d'archiver les copies papier, et que la suppression de ce poste entraînerait un ralentissement du traitement des demandes.

II.14 En ce qui concerne l'état actuel du traitement des demandes, le Comité a été informé que sur les 37 000 demandes reçues par le Bureau, seules 8 000 avaient été traitées. Il restait donc 29 000 demandes en attente, et ce chiffre commençait lentement à augmenter. Le Comité consultatif note que, d'après les indicateurs de succès et les mesures des résultats, le Bureau d'enregistrement des dommages a pour objectif de réussir à traiter un plus grand nombre de demandes, le faisant passer de 3 500 (2010-2011) à environ 4 000 (2012-2013) puis 5 000 (2014-2015) [ibid., tableau 3.35 a) ii) et iii)]. Le Comité ne voit pas bien comment le Bureau pourra y parvenir avec la suppression de ce poste, qui entraînerait un ralentissement du traitement des demandes. Le Comité a été informé, à sa demande, que le Groupe du traitement des demandes d'enregistrement du Bureau ne cessait d'améliorer ses méthodes et techniques de traitement des demandes, et qu'il mettait actuellement au point sa propre base de données électronique qui serait son principal outil pour augmenter la productivité. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la suppression proposée du poste, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il n'y aura aucune incidence sur la qualité et la rapidité de l'exécution des activités prescrites**.

Postes vacants

II.15 Au moment de son examen, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, on comptait 27 postes vacants au titre de ce chapitre, dont deux qu'il était proposé de supprimer en 2014-2015. Depuis, trois postes avaient été pourvus (mai 2013). Dans certains cas, les membres du personnel étaient détachés et on s'employait à recruter des personnes à titre temporaire. Aucun poste n'avait été vacant pendant plus de deux ans au moment de l'examen par le Comité. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut que le Secrétaire général veille à pourvoir rapidement les postes vacants**. Il présente davantage d'observations sur les postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.16 Un montant de 81 600 dollars est demandé au titre du sous-programme 2 (Assistance électorale) aux fins d'engager des consultants dans des domaines spécialisés intéressant des pays particuliers, pour lesquels les compétences requises ne sont pas disponibles en interne (ibid., par. 3.50). S'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, si la grande majorité des missions d'évaluation

des besoins étaient menées par des membres du personnel, il fallait pour certains pays être doté d'un savoir-faire spécialisé qui n'était pas disponible en interne, notamment lorsqu'il était essentiel d'avoir des connaissances spécifiques sur le pays concerné ou que la langue pouvait être un obstacle à la conduite des missions. Il s'agissait entre autres des domaines spécialisés suivants : conception des systèmes électoraux, planification opérationnelle (notamment stratégique et financière), délimitation des frontières, cadre juridique, inscription des électeurs, sécurité électorale et règlement des contentieux électoraux.

II.17 Le Comité consultatif note qu'au Département des affaires politiques, les dépenses au titre des consultants se sont élevées à 148 600 dollars pour 2010-2011 et 73 000 dollars pour la période allant de janvier 2012 à avril 2013 (les crédits aux taux révisés ayant été de 210 300 dollars). Un montant de 180 000 dollars est demandé au titre des consultants pour 2014-2015. **Compte tenu des dépenses constatées durant le dernier exercice biennal et l'exercice en cours, le Comité consultatif recommande de baisser de 30 000 dollars le montant proposé au titre des consultants pour le Département des affaires politiques**.

II.18 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes pour 2014-2015 s'élève à 12 234 400 dollars, contre 13 199 600 dollars pour 2012-2013, aux taux révisés. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées – d'une part, dans la section E du chapitre I ci-dessus, en préconisant de répercuter sur l'ensemble des chapitres du budget une réduction de 5 % du montant proposé au titre des voyages du personnel; et, d'autre part, au paragraphe II.17 ci-dessus –, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le montant à allouer aux objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Coordination et coopération en matière d'assistance électorale

II.19 Ie Comité consultatif, s'étant enquis au sujet de la coordination mise en place entre le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'assistance électorale, a reçu les informations suivantes : a) le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques joue un rôle de personne relais et de chef de file, au sein du système des Nations Unies, pour toutes les questions d'assistance électorale, y compris pour ce qui est d'assurer la cohérence et la convergence à l'échelle du système (résolution 66/163, par. 15); b) une note d'orientation signée par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département, visant à assurer une meilleure coordination et à éviter les doubles-emplois, a été révisée en 2010 pour tenir compte des enseignements tirés de l'expérience; et c) concernant le mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies, des réunions de travail se tiennent chaque mois, et des réunions de direction tous les six mois, avec pour objectif global de maximiser la coordination, la cohérence et la convergence en ce qui concerne les services d'assistance électorale fournis par le système des Nations Unies. Les politiques électorales de celui-ci sont mises au point à l'aide du mécanisme interinstitutions de coordination. **Le Comité consultatif se réjouit de la coordination et de la coopération étroite entre les bureaux et entités concernées du système des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale**.

Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

II.20 Le Comité consultatif note, d'après le projet de budget, que le Département des affaires politiques a continué de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée (A/68/6, (Sect. 3), par. 3.19). Le Comité a été informé, à sa demande, que les principales activités du Département et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'Initiative étaient les suivantes : a) fournir des orientations politiques et assurer la coordination; b) jouer un rôle de sensibilisation; c) mobiliser l'aide et les ressources des partenaires; et d) assurer l'harmonisation avec les organisations sous-régionales et les initiatives internationales. Le Comité a également été informé que les ressources mobilisées par le Département et le Bureau pour financer ces activités étaient limitées. **Le Comité consultatif ne doute pas que les efforts se poursuivront pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des activités de l'Initiative**.

Mesure des résultats

II.21 **En ce qui concerne la mesure des résultats relatifs à l'utilisation efficace et efficiente des ressources visées à l'indicateur a) ii) du tableau 3.14 figurant dans le fascicule du budget-programme, le Comité consultatif estime qu'un taux d'exécution de 98 % ne constitue pas une bonne mesure de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des programmes**. Il a fait des observations sur la mesure des résultats au chapitre I ci-dessus.

Missions politiques spéciales

II.22 Le Comité consultatif rappelle que, conformément aux procédures établies, la façon dont les ressources des missions politiques spéciales sont utilisées dépend des mandats confiés par les organes délibérants et doit recevoir l'approbation de l'Assemblée générale, étant donné que c'est l'Assemblée ou le Conseil de sécurité qui établissent ou renouvellent lesdits mandats. En outre, une explication détaillée du montant des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-huitième session, dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Le Comité consultatif fera part de ses observations et formulera des recommandations spécifiques sur les ressources nécessaires aux missions politiques spéciales lorsqu'il examinera ce rapport.

II.23 Un montant de 1 081 089 900 dollars est prévu au titre des missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, soit 32 146 400 dollars de moins que dans le fascicule du budget (ibid., par. 3.80). Il convient d'ajouter que l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 ne tenait pas compte de deux missions (Bureaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs) qui ont vu le jour après l'élaboration du rapport du Secrétaire général et qui seront traitées séparément. Par ailleurs, les besoins du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie n'ont pas été pris en compte car, au moment où l'esquisse budgétaire a

été terminée, il n'était pas prévu qu'il conserve son statut de mission politique spéciale. Comme il est indiqué au paragraphe 3.82 du fascicule du budget, une fois épuisé le montant prévu de 1 081 089 900 dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

II.24 Le Comité consultatif a voulu savoir comment le montant proposé (1 081 millions de dollars) avait été calculé, et il a reçu les informations suivantes :

a) Le Secrétaire général a proposé dans son esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant total de 5 493 millions de dollars, dont 1 113 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales (A/67/529 et Corr.1, sect. II.E, par. 17 et 18), répartis comme suit : i) 1 000 millions de dollars pour les 29 missions en cours, sur la base du projet de budget pour les missions de 2013, et ii) 113 millions de dollars pour la poursuite des nouvelles missions créées en 2012;

b) Le montant de 1 081 millions de dollars a été calculé en appliquant une réduction de 32 millions de dollars au montant de 1 113 millions de dollars, comme il a été proposé par le Secrétaire général dans son esquisse budgétaire pour 2014-2015.

II.25 S'agissant d'expliquer le montant de cette réduction (32 millions de dollars), le Comité a été informé, s'étant enquis à ce sujet, qu'il était proportionnel à la réduction globale proposée dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 (voir le tableau II.4).

Tableau II.4
Ressources pour les missions politiques spéciales en pourcentage du montant total des ressources prévu dans le projet de budget-programme
(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant	*Pourcentage*	*Réduction*	*Pourcentage*
Montant pour les missions politiques spéciales	1 081	20	32	20
Budget ordinaire (sauf missions politiques spéciales)	4 312	80	132	80
Total	**5 393**	**100**	**164**	**100**

II.26 Comme le montre le tableau 3.3 du fascicule du budget, des réductions à hauteur de 129 millions de dollars (10,7 %) ont été appliquées au montant des ressources nécessaires au titre des missions politiques spéciales, la réduction globale des ressources du Département des affaires politiques n'étant par ailleurs que de 3 %. S'étant enquis à ce sujet, le Comité a été informé que la baisse de 129 millions de dollars avait deux composantes :

a) Une baisse de 32 millions de dollars en application de la résolution 67/248 (voir par. II.25 et le tableau II.4); et

b) Une baisse de 97 millions de dollars, qui résultait : i) de la différence entre les ressources pour 2012-2013 aux taux révisés et les estimations au titre des 29 missions en cours pour l'exercice biennal 2014-2015; ii) des hypothèses préliminaires concernant la poursuite des missions créées en 2012; et iii) de la

soustraction de la subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour 2012 (voir le tableau II.5).

Tableau II.5
Détails de la baisse du montant des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales (97 millions de dollars)
(En millions de dollars des États-Unis)

	Montants approuvés pour les missions politiques spéciales pour 2012-2013 (a)	*Esquisse budgétaire du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015(A/67/529 et Corr.1) – missions politiques spéciales (b)*	*Variation (c) = (b) – (a)*
29 missions en cours	1 083	1 000	(83)
Nouvelles missions politiques spéciales créées en 2012 (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Mission d'appui des Nations Unies en Libye)	95	113	18
Crédits supplémentaires pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie en 2012	3	0	(3)
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie[a]	20	0	(20)
Tribunal spécial pour la Sierra Leone	9	0	(9)
Total	**1 210**	**1 113**	**(97)**

[a] Au moment où l'esquisse budgétaire a été terminée, il n'était pas prévu que cette mission conserverait le statut de mission politique spéciale.

II.27 S'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a aussi été informé que les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre des missions politiques spéciales avaient été estimées à 1 217 741 700 dollars. En outre, comme il est indiqué aux paragraphes II.22 et II.23 ci-dessus, la justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-huitième session; par ailleurs, les ressources nécessaires à trois missions n'ont pas encore été présentées. Compte tenu des facteurs susmentionnés, le Comité consultatif estime qu'à ce stade, le montant de 1 081 millions de dollars proposé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2014-2015 peut être considéré au mieux comme une prévision indicative et préliminaire. Il compte que le Secrétaire général fera tout le nécessaire pour assurer l'exécution efficace et efficiente des mandats et qu'il présentera, pour les missions politiques spéciales, des propositions de budget dans les proportions adéquates.

Chapitre 4
Désarmement

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	24 045 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	23 603 000
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	24 302 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	23 184 500

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.28 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 4 s'élèvent à 23 603 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 442 000 dollars (1,8 %) par rapport au montant des ressources de l'exercice biennal 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 4) et Corr.1, tableau 4.3).

II.29 La diminution de 442 000 dollars prévue pour le chapitre 4 est le résultat de ce qui suit : a) l'élimination de dépenses non renouvelables engagées pendant l'exercice 2012-2013 (134 200 dollars); la suppression de deux postes (479 300 dollars), la réduction du nombre d'experts (120 400 dollars) et la diminution du montant prévu au titre des frais généraux de fonctionnement (62 500 dollars); et b) un montant supplémentaire de 421 400 dollars prévu pour un nouveau mandat découlant de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, en vue de la constitution d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'établissement d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, lequel se réunira à Genève pour deux sessions de deux semaines chacune, en 2014 et 2015 (ibid., par 4.17 à 4.20 et tableaux 4.6 et 4.7).

II.30 En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, un montant total de 23 184 500 dollars est prévu pour l'exercice 2014-2015, dont 4 290 400 dollars pour l'UNIDIR. En comparaison, le montant révisé pour l'exercice 2012-2013 s'établissait à 26 565 900 dollars. Le Comité consultatif note que la diminution prévue tient à l'incertitude entourant les contributions de certains donateurs qui ont donné en 2012-2013 mais ne se sont pas engagés à verser des contributions supplémentaires pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 4.21 et 4.22). **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à s'efforcer de trouver un financement pour les activités en question**.

II.31 Le tableau II.6 récapitule le nombre de postes approuvés, au titre du budget ordinaire, pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2014-2015 (ibid., tableaux 4.2 et 4.4).

Tableau II.6
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Approuvés pour 2012-2013	62	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1e C), 15 G(AC), 4 AL
Proposés pour 2014-2015	60	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1e C), 15 G(AC), 3 AL
Suppressions	(2)	1 P-4 relevant du sous-programme 1 1 AL relevant du sous-programme 5
Transferts	8	1 P-3 relevant du sous-programme 2 et 1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 3 transférés à la composante direction exécutive et administration
		1 D-1 et 1 P-2 relevant du sous-programme 5 transférés au sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 5 transféré au sous-programme 4
		1 G(1e C) relevant du sous-programme 5 transféré à la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Proposés pour 2014-2015	2	1 P-5, 1 G(AC)

Recommandations concernant les postes

Suppressions

II.32 Le montant de 18 093 500 dollars demandé au titre des postes, avant actualisation des coûts, représente une diminution de 479 300 dollars, soit 2,6 %, qui s'explique essentiellement par la suppression prévue de deux postes (1 P-4 relevant du sous-programme 1 et 1 agent local relevant du sous-programme 5).

II.33 Le Comité consultatif note que, d'après le projet de budget-programme, la suppression proposée d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) aurait une incidence sur les travaux de la Conférence du désarmement et nuirait à l'aptitude du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de réagir en temps voulu aux nouvelles questions qui surviennent, même si les responsabilités correspondantes seraient redistribuées afin d'atténuer les effets de cette suppression (ibid., tableau 4.6, point 1). Toutefois, ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les attributions et responsabilités du poste P-4 seraient redistribuées entre les membres du service concerné à Genève de sorte que le niveau et la qualité des services que les États Membres sont en droit d'attendre n'en pâtiraient pas. **Le Comité est d'avis que cette explication est quelque peu en contradiction avec l'affirmation faite précédemment, à savoir que la suppression du poste nuirait**

aux travaux du service concerné. Le Comité prie donc le Secrétaire général de prendre toutes mesures nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune incidence sur l'exécution des activités prescrites et d'en donner l'assurance à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015. Le Comité ne voit pas d'objection à ce que le poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) relevant du sous-programme 1 soit supprimé.

II.34 En ce qui concerne la proposition de supprimer un poste d'assistant informaticien (agent local) qui apporte un appui au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Secrétaire général fait savoir que cela contraindrait le Centre à obtenir cet appui auprès du PNUD, le montant correspondant devant provenir des ressources extrabudgétaires (ibid., tableau 4.6, point 2). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces fonctions seraient fournies par le bureau du PNUD au Togo, dans les conditions qui seraient négociées avec le PNUD, les coûts des services d'appui informatique n'étant pas compris dans le barème général du PNUD pour le recouvrement des coûts au titre des services communs au niveau du pays. Le Comité rappelle que le poste a été établi en application de la résolution 62/216 de l'Assemblée générale à l'issue des travaux du Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait veiller à ce qu'un arrangement soit trouvé pour que le PNUD fournisse des services informatiques dès le 1er janvier 2014; à défaut, des mesures transitoires devraient être prévues pour le Centre, notamment la possibilité de disposer de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité ne voit pas d'objection à ce que le poste soit supprimé**.

Transferts

II.35 Comme le montre le tableau II.6, il est proposé de transférer huit postes à l'intérieur du même chapitre. **Le Comité consultatif recommande d'accepter le transfert de quatre postes relevant du sous-programme 2 (1 P-3) et du sous-programme 3 [1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)] à la composante direction exécutive et administration** (voir aussi par. II. 37 ci-après). **En ce qui concerne la proposition de transférer quatre postes relevant du sous-programme 5 au sous-programme 2, au sous-programme 4 et à la composante appui au programme, le Comité recommande d'accepter le transfert de 2 postes [1 G(AC) et 1 G(1e C)] aux sous-programmes 2 et 4, respectivement. Toutefois, le Comité recommande de ne pas approuver le transfert de deux postes (1 D-1 et 1 P-2) au sous-programme 2** (voir par. II. 39 ci-après).

Recommandation concernant les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes

II.36 Le montant des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2014-2015 s'élève à 5 509 500 dollars, contre 5 472 200 dollars pour 2012-2013 (aux taux révisés). **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée dans la partie E du chapitre I ci-dessus, à savoir une réduction de 5 % du montant des crédits prévus pour les voyages autorisés, tous chapitres du budget confondus, le Comité consultatif recommande l'approbation du montant des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes**.

Restructuration du Bureau du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement

Constitution d'un groupe de la planification stratégique

II.37 Il est proposé de constituer un groupe de la planification stratégique au sein du Bureau du Haut-Représentant, dans la limite des ressources existantes consacrées aux postes. Le Groupe serait chargé, entre autres, de fournir des conseils sur les questions stratégiques globales, sur la planification des politiques et sur les stratégies de collecte de fonds; d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur une large gamme d'initiatives et de questions; et d'assurer un rôle de coordination et de liaison sur les questions relatives aux programmes avec les autres bureaux du Secrétariat (ibid., par. 4.9, 4.10 et 4.37, et annexe I). Sur les quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2/1) qu'il est proposé d'attribuer au Groupe, trois seraient pourvus par transfert de postes relevant du sous-programme 2 (1 P-3) et du sous-programme 3 (1 P-4 et 1 P-2). D'après le Secrétaire général, les titulaires des postes qui seraient transférés ont des responsabilités et attributions de base semblables à celles qui seraient attendues au sein du Groupe; ces transferts ne nuiraient donc pas à la réalisation efficace et en temps voulu des produits attribués aux sous-programmes d'origine. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de constituer un Groupe de la planification stratégique au sein du Bureau du Haut-Représentant, à condition que les transferts proposés ne nuisent pas à l'exécution des mandats des sous-programmes concernés**.

Meilleure division du travail au sein du Service des armes de destruction massive

II.38 Il est proposé que l'objectif du sous-programme 2 soit atteint grâce à une meilleure division du travail au sein du Service des armes de destruction massive, en distinguant les travaux relatifs aux deux domaines d'activité suivants : a) armes nucléaires; et b) sécurité mondiale et autres armes de destruction massive. Ces deux domaines auraient à leur tête un titulaire d'un poste D-1 (1 poste D-1 existant et 1 poste D-1 qui serait transféré à partir du sous-programme 5) (ibid., par. 4.12 et 4.50, et annexe I). Il est précisé dans le fascicule du budget que cela permettrait de traiter plus efficacement chacune des catégories d'armes de destruction massive, tout en préservant le caractère prioritaire des travaux liés aux armes nucléaires. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que le transfert proposé d'un poste D-1 visait à préserver et à maintenir la priorité attachée à ces deux domaines d'activité relevant du sous-programme 2. Cette meilleure division du travail n'entraînait pas de modifications pour le programme; le cadre stratégique du sous-programme approuvé par l'Assemblée générale demeurait donc inchangé. **Le Comité émet des doutes quant aux modalités d'organisation proposées dans le cadre du sous-programme 2, où les titulaires des deux postes D-1 auraient pour responsabilité l'un des domaines d'activité et relèveraient directement de la Haute-Représentante. De l'avis du Comité consultatif, cela créerait un problème au niveau des responsabilités et pourrait également conduire à des changements concernant l'importance accordée à telle ou telle activité et la structure du sous-programme. D'après le Comité, l'Assemblée générale pourrait souhaiter revoir les modalités d'organisation proposées dans le cadre du sous-programme 2 et les incidences qu'elles pourraient avoir sur le sous-programme**.

Transfert du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

II.39 Il est indiqué dans le fascicule du budget que, dans le cadre de la restructuration du Bureau des affaires de désarmement destinée à renforcer l'efficacité, à utiliser au maximum les ressources disponibles et à assurer une répartition équilibrée des tâches entre les sous-programmes qui lui sont attribués, il a été nécessaire de réviser les parties du plan-programme biennal ayant trait aux sous-programmes 1 et 5 pour rendre compte des changements ci-après (ibid., par. 4.13) :

a) Le transfert de Genève à New York du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement (du sous-programme 5 au sous-programme 1). Il est signalé qu'au moment de son lancement, en 1978, le Programme était coordonné depuis New York. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Programme avait été transféré à Genève en mai 1988;

b) Le transfert (du sous-programme 4 au sous-programme 1) de l'appui au Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général pour permettre des échanges plus suivis entre les membres du Conseil et les spécialistes du désarmement basés à Genève. Le Conseil pourrait ainsi contrôler de plus près les activités de l'UNIDIR, pour lequel il fait office de conseil d'administration.

II.40 Les transferts proposés sont repris dans le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75, par. 5 et 6), et ont été examinés par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013. **Le Comité consultatif note que le lieu où la gestion de ces fonctions doit se faire est régi par des décisions de l'Assemblée générale et que les transferts auraient des incidences sur le programme. Le Comité note également que l'Assemblée se prononcera sur la question dans le cadre de l'examen du rapport des travaux de la cinquante-troisième session du Comité du programme et de la coordination. Par conséquent, pour le moment, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les transferts proposés par le Secrétaire général**.

Nouveau nom du Service à Genève

II.41 Il est proposé de renommer le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence, qui est chargé de l'exécution du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement) : il deviendrait simplement le « Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement », une appellation plus simple et plus courte qui officialiserait le nom déjà couramment employé pour le décrire (ibid., par. 4.14). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il appartiendrait au Bureau des affaires de désarmement de renommer un groupe ou un service existant conformément à la circulaire ST/SGB/150/Rev.1. Cette proposition impliquerait de revoir le plan-programme biennal. **Le Comité note que le changement proposé figure dans le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal**

2014-2015 (A/68/75), que le Comité du programme et de la coordination a examiné à sa cinquante-troisième session, en juin 2013; la nomenclature définitive sera donc arrêtée par une décision de l'Assemblée générale sur la base des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	112 403 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	107 816 100
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaires	113 127 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	318 134 400[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	96 740 500

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts)

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.42 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général pour le chapitre 5 s'élèvent à 107 816 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une réduction de 4 587 500 dollars, (4,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 5), tableau 5.3).

II.43 Le montant total des ressources prévues au chapitre 5 concerne le Département des opérations de maintien de la paix (10 720 700 dollars) et le Département de l'appui aux missions (8 430 200 dollars), ainsi que deux missions de maintien de la paix : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (69 667 500 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (18 997 700 dollars).

II.44 La diminution globale de 4 587 500 dollars au chapitre 5 s'explique par une baisse de la dotation du Département des opérations de maintien de la paix (351 900 dollars), du Département de l'appui aux missions (155 800 dollars), de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (2 082 600 dollars) et du

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (1 997 200 dollars).

II.45 Le Comité consultatif a été informé, lors de son examen du projet de budget, que les ressources du budget ordinaire ne couvriraient qu'une infime partie de l'ensemble des besoins nécessaires à l'exécution du programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix (5,3 %) et du Département de l'appui aux missions (6,3 %). Les Départements continueraient à faire fond sur le compte d'appui en tant que principale source de financement des activités qui leur ont été prescrites en matière de planification, d'encadrement, d'orientation et d'appui des opérations de maintien de la paix. Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui pour la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, le montant des contributions obligatoires hors budget ordinaire pour le chapitre 5, indiqué dans le tableau 5.3 du fascicule du budget, doit être révisé pour l'exercice biennal 2013-2014. De même, le nombre total de postes financés au titre des contributions obligatoires hors budget ordinaire indiqué dans le tableau 5.4 doit être également révisé. En outre, le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour le Département des opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice biennal 2014-2015 est de 96 740 500 dollars.

II.46 Le tableau II.7 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2014-2015. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2014-2015 (ibid., tableaux 5.2 et 5.4).

Tableau II.7
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	400	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 20 G(AC), 210 AL, 119 SM, 1 AN
Postes proposés pour 2014-2015	380	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 202 AL, 107 SM, 2 AN
Création	1	1P-5 au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Reclassements	2	1 SM en AL et 1 SM en AN au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Suppressions	(21)	1 P-3 au titre du sous-programme 1
		1 G(AC) au titre du sous-programme 5
		9 SM et 8 AL au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
		1 SM et 1 AL au titre du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	29	1 D-2, 4 P-5, 12 P-4/3, 1 G(1e C), 11 G(AC)

Recommandations concernant les postes

II.47 Les ressources prévues au titre des postes, d'un montant de 72 230 100 dollars avant actualisation des coûts, accusent une baisse de 4 103 300 (5,4 %), en raison principalement de la suppression envisagée de 21 postes (1 P-3, 10 SM, 1 G(AC) et 9 AL).

Création d'un nouveau poste

II.48 Le Secrétaire général propose la création d'un nouveau poste P-5 de chef adjoint de l'appui à la mission au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ibid., tableau 5.6, point 3, et par. 5.98). Il est indiqué dans la proposition de budget que l'ONUST a entamé une remise à plat complète de ses effectifs (une réduction nette de 16 postes, essentiellement dans le domaine de l'appui à la mission). La rationalisation des modes de fonctionnement de l'appui à la mission et la restructuration de cette activité contribueront à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité, en établissant une distinction claire entre la prestation de services (sous la supervision du Chef adjoint de l'appui à la mission) et la planification des services et l'assurance de la qualité (sous la supervision du Chef de l'appui à la mission), et à faire des économies durables, facilitées par une nouvelle réduction des effectifs chargés de l'appui à la mission.

II.49 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les attributions qu'il est envisagé de confier au Chef adjoint de l'appui à la mission par rapport à celles qui sont dévolues au Chef de l'appui à la mission et les gains d'efficacité prévus compte tenu de la proposition. Le Comité a été informé notamment de ce qui suit :

a) La création du nouveau poste avait été proposée parallèlement à la proposition de suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) relevant de la catégorie du Service mobile. Le Chef adjoint de l'appui à la mission serait généralement responsable des services logistiques fournis aux entités de la mission et de l'encadrement des sections dirigées par des membres du personnel de rang élevé du Service mobile. La création du poste, qui permettrait de rationaliser le mode de fonctionnement de l'appui à la mission, de mettre en commun les ressources et d'éliminer les activités faisant double emploi, ainsi que de moderniser les systèmes et les infrastructures, améliorerait considérablement l'efficacité et la qualité de l'appui à la mission;

b) Grâce à la création du poste de chef adjoint, le Chef de l'appui à la mission pourrait se concentrer sur la supervision et l'orientation des activités d'appui à la mission, notamment l'application et l'interprétation des politiques en vigueur à l'ONU, la gestion des ressources financières et humaines, la planification des effectifs, les problèmes de formation et de perfectionnement du personnel, les questions liées aux achats, l'encadrement de la planification des achats et la gestion stratégique du budget de la mission.

II.50 **Compte tenu des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif ne voit aucune objection à la création du poste P-5 de chef adjoint de l'appui à la mission prévue. Notant qu'il est envisagé de procéder à la restructuration de l'activité d'appui à la mission et à la simplification des modes de fonctionnement, le Comité demande que les gains d'efficacité escomptés soient consignés dans le mécanisme de communication et d'examen des résultats au**

titre de l'exercice biennal 2014-2015 et pris en considération dans le projet de budget-programme pour 2016-2017.

Reclassements

II.51 Il est proposé de reclasser un poste d'agent du Service mobile en un poste d'agent local et un poste d'agent du Service mobile en un poste d'administrateur recruté sur le plan national à l'ONUST (ibid., tableau 5.6, point 3, et par. 5.98). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement des deux postes qui est proposé**.

Suppressions

II.52 Ainsi qu'il apparaît au tableau II.7, il est proposé de supprimer 21 postes (1 P-3 au titre du sous- programment 1, 1 G(AC) au titre du sous-programme 5, 9 SM et 8 AL à l'ONUST et 1 SM et 1 AL à l'UNMOGIP). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression des 21 postes qui est proposée**.

Postes vacants

II.53 En outre, le Comité consultatif note, à partir des informations qu'il a reçues à sa demande, un certain nombre de postes sont restés vacants à la mission pendant longtemps, en particulier : a) un poste local de mécanicien automobile qui a été vacant depuis le 13 juin 2008; et b) deux postes locaux d'assistant de sécurité qui ont été vacants depuis le 1er avril et le 31 août 2011, respectivement. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que, sauf dans le cas du poste de mécanicien automobile, les postes avaient été vacants pendant la période indiquée essentiellement pour allouer au projet du siège de la mission les fonds dont il avait besoin d'urgence pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel dans les locaux. Au cours de cette période, les fonctions attachées aux postes avaient été réparties entre les membres du personnel existant et des efforts avaient été faits pour atténuer les effets négatifs autant que possible. La direction de la mission a reconfirmé les ressources nécessaires à ces postes, notamment ceux liés à la sécurité. Quant au poste de mécanicien automobile, le Comité a été informé que les fonctions qui y étaient attachées avaient été exercées par deux vacataires : le premier de juin 2008 à mars 2009 à temps complet, et le second de janvier 2011 à la présente date, de manière temporaire et en cas de besoin (pas plus de 12 jours par mois).

II.54 **Compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis, le Comité consultatif recommande que le poste de mécanicien automobile soit supprimé et que les fonctions qui s'y rattachent soient assurées par des vacataires dans les limites des ressources proposées pour la mission au titre de l'exercice biennal 2014-2015. En ce qui concerne les autres postes vacants, il insiste pour que le Secrétaire général les pourvoie le plus rapidement possible et s'assure que les postes servent aux fins auxquelles ils sont destinés ou propose de les faire supprimer. Par ailleurs, le Comité rappelle qu'il avait fait observer qu'il fallait réexaminer la nécessité de maintenir des postes qui sont vacants pendant deux ans ou plus longtemps en vue de déterminer s'il y a lieu de les conserver dans le projet de budget-programme. Autrement, il faudrait proposer de les supprimer. Le Comité formule d'autres observations sur les postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Travaux de rénovation et de construction à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.55 Un montant de 3 190 800 dollars est prévu pour l'ONUST au titre de la rénovation de son quartier général et de la construction d'un abri antiaérien, considéré comme un besoin pressant, afin de réduire le risque d'atteinte à la sécurité du personnel des Nations Unies, comme suite aux évaluations du Département de la sûreté et de la sécurité (ibid., tableau 5.6, point 3, et par. 5.99).

II.56 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues comprenaient un montant de 2 120 000 dollars destiné aux travaux de rénovation et de construction du quartier général de l'ONUST et un montant de 1 070 800 dollars affecté à la construction d'un bunker de protection. Il a également été informé entre autres de ce qui suit :

a) Le quartier général de l'ONUST, appelé également « Government House » et composé de 27 structures, se situait entre Jérusalem-Est et Jérusalem-Ouest. Depuis que l'ONUST a emménagé dans les locaux en 1948, le programme d'entretien n'avait été que d'une portée très limitée et les conditions s'étaient détériorées. L'ONUST avait procédé à des réparations en 2010 pour remédier à la situation et avait, depuis lors, dressé un état des lieux et établi des plans de réfection pour remédier à de graves lacunes structurelles. D'autres mesures avaient été prises en 2012-2013 en redéfinissant les priorités en matière d'allocation de ressources autant que possible;

b) Une évaluation des risques en matière de sécurité effectuée en 2012 avait abouti à la conclusion que les bunkers de protection du quartier général de l'ONUST, qui avaient été construits au cours de la période située entre 1948 et 1967 et auxquels de légères modifications avaient été apportées depuis lors, ne répondaient pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

II.57 **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 3 190 800 dollars proposé au titre des travaux de rénovation et de construction au quartier général de l'ONUST.**

Services contractuels

II.58 Le Comité consultatif note qu'un montant de 709 200 dollars est proposé pour assurer la fourniture de services contractuels à l'ONUST, soit une augmentation de 448 700 dollars. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que l'accroissement couvrait les licences informatiques et l'appui au personnel et la formation de celui-ci, y compris : a) une augmentation au titre de la contribution au financement du matériel de bureautique découlant des coûts supplémentaires de services divers imputables à un plus grand volume de l'appui rendu nécessaire par l'élargissement des services; b) l'augmentation des montants demandés s'explique principalement par la recrudescence de la demande en services informatiques d'appui technique de premier, deuxième et troisième niveaux et de mise à jour des systèmes et des applications informatiques et par la fourniture de services d'appui techniques centralisés par le Bureau de l'informatique et des communications; et c) un accroissement des dépenses de formation pour tenir compte des dispositions prévoyant la participation de membres du personnel de la

mission à diverses activités de formation ayant trait à leur travail. **Tout en ne voyant aucune objection aux dépenses prévues au titre des services contractuels, le Comité consultatif attend de l'ONUST qu'il examine des possibilités de réaliser des gains d'efficacité en appliquant davantage la technologie à la bureautique**.

II.59 Le montant des dépenses autres que celles consacrées aux postes prévu pour 2014-2015 s'élève à 35 586 000 dollars contre 36 070 200 dollars pour 2012-2013 aux taux révisés. **Sous réserve de sa recommandation formulée à la section E du chapitre I ci-dessus concernant une réduction de 5 % des ressources prévues au titre des voyages du personnel, tous chapitres confondus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général relative aux ressources autres que celles consacrées aux postes soit approuvée.**

Observations et recommandations générales

Rationalisation du matériel mobile

II.60 Une diminution nette de 53 600 dollars des ressources autres que celles consacrées aux postes au titre de l'appui au programme du Département des opérations de maintien de la paix s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment la rationalisation du matériel mobile (ibid., par. 5.63). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions évaluaient régulièrement le niveau d'appui en matière de communications mobiles fourni aux usagers, en vue de tirer le meilleur parti des technologies des communications mobiles et de réduire les coûts y afférents. En outre, de concert avec le Bureau de l'informatique et des communications, les deux Départements avaient exploré, avec des prestataires de services commerciaux, la possibilité de souscrire des plans de services mobiles qui engloberaient un montant forfaitaire pour divers services. **Néanmoins, à partir des renseignements qui lui ont été fournis, le Comité consultatif n'a pas pu clairement déterminer les mesures précises qui avaient été prises et les gains d'efficacité qui avaient été réalisés grâce aux efforts de rationalisation du matériel mobile. Le Comité s'attend donc à ce que des efforts supplémentaires soient déployés pour rationaliser l'utilisation du matériel mobile sur l'ensemble du Secrétariat et que ces efforts et les résultats auxquels ils auront abouti soient consignés dans le mécanisme de communication et d'examen des résultats de l'exécution du budget de 2014-2015 et pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017** (voir chapitre I ci-dessus pour les observations transversales sur le matériel mobile).

Chapitre 6
Utilisation pacifique de l'espace

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	8 108 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	7 876 000
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaires	8 187 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	1 813 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.61 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 6 s'élèvent à 7 876 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 232 900 dollars (2,9 %) par rapport aux ressources de l'exercice biennal 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 6) et Corr.1, tableau 6.3). La réduction nette proposée de 232 900 dollars au titre du chapitre correspond aux changements opérés principalement à la suite de la suppression envisagée d'un poste P-4, contrebalancée en partie par l'accroissement du montant inscrit à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (ibid., tableau 6.5).

II.62 Le tableau II.8 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2014-2015 (ibid., tableaux 6.2 et 6.4).

Tableau II.8
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Suppressions	(1)	1 P-4 au titre du programme de travail
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	2	2 G(AC)

Recommandations concernant les postes

II.63 Les ressources prévues au titre des postes, d'un montant de 6 537 300 dollars avant actualisation des coûts, correspondent à une diminution de 327 900 dollars (4,8 %), découlant de la suppression d'un poste P-4 d'administrateur de programme au titre du programme de travail.

Suppression

II.64 Il est proposé de supprimer un poste P-4 d'administrateur de programme au titre du programme de travail. Notant l'effet que la suppression aura sur l'exécution du programme au titre du chapitre (ibid., tableau 6.5), le Comité consultatif s'est enquis des critères de sélection utilisés pour la suppression du poste et a été informé que la proposition s'appuyait sur un examen des postes vacants actuels et sur l'organigramme, qui a permis au Bureau de déterminer des modes de fonctionnement et des attributions qui pourraient être regroupés de manière à atténuer les effets qu'une telle suppression aura sur ses activités. Il a été indiqué au Comité qu'avec cinq postes P-4 au sein de la Section des applications spatiales, il avait été considéré matériellement possible de regrouper certaines des fonctions du poste P-4, censé devenir vacant en novembre 2014 du fait d'un départ à la retraite, sans que cela ait un effet majeur sur le programme. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression proposée du poste P-4**.

Postes vacants

II.65 Au moment d'examiner le projet du budget-programme, le Comité consultatif avait été informé qu'au 30 avril 2013, un poste P-4 avait été vacant depuis octobre 2012 (l'avis de vacance de poste était en cours de publication) au titre du chapitre. **Le Comité consultatif souligne la nécessité pour le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les plus brefs délais**. Le Comité présente d'autres observations sur les postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.66 Le montant des ressources demandées au titre de l'exercice biennal 2014-2015 pour les dépenses non liées aux postes s'élève à 1 338 700 dollars. Le Comité consultatif note l'augmentation proposée de 105 100 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que l'augmentation avait principalement trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) compte tenu de la nécessité d'accroître les ressources en effectifs en période de pointe et lors des réunions annuelles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités de formation organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Le montant demandé permettrait de veiller à ce que les États Membres et les centres régionaux continuent de bénéficier des services nécessaires, compte tenu de la suppression proposée du poste P-4. Par ailleurs, en réponse à sa question, le Comité a été informé que l'augmentation de 82 100 dollars prévue au titre des services contractuels se

rapportait au mouvement de fonds de la rubrique des frais généraux de fonctionnement à celle des services contractuels, qui découlait de la centralisation des contributions au titre du matériel informatique et de l'hébergement des données au titre des services contractuels pour assurer la cohérence des modes de présentation des rapports sur les budgets et les dépenses connexes se rapportant à ces rubriques, tous chapitres confondus. **Sous réserve de sa recommandation qui figure à la section E du chapitre 1 ci-dessus concernant une réduction de 5 % des ressources proposées au titre des voyages du personnel, tous chapitres budgétaires confondus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations générales

II.67 Le Comité consultatif rappelle qu'en 2011, le Bureau des affaires spatiales, ayant procédé à une étude de sa structure organisationnelle, a regroupé la Section des applications des techniques spatiales et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, comme l'avait recommandé le Bureau des services de contrôle interne (A/66/7, par. II.94). À cet égard, le Comité consultatif ayant demandé à savoir où en était l'exécution du programme depuis que cette étude avait été effectuée, a été informé que le regroupement avait permis d'assurer une gestion plus souple des ressources en effectifs et d'éliminer les domaines et activités thématiques qui faisaient double emploi. Par conséquent, le Bureau était mieux placé pour faire face aux mouvements de personnel inopinés, qui avaient jusqu'ici entravé l'exécution des activités. Le Programme UN-SPIDER avait également bénéficié des services d'un administrateur de programme hors classe chargé de coordonner ses activités et d'orienter et d'encadrer sa gestion. Qui plus est, le renforcement de la Section permettrait de continuer à mener ses activités techniques malgré la suppression proposée du poste P-4 en 2014-2015.

II.68 Ayant demandé des précisions au sujet de l'effet du regroupement des services sur l'exécution des mandats de la Section des applications des techniques spatiales, le Comité a été informé que le regroupement n'avait en rien compromis cette exécution et qu'il avait plutôt permis d'adopter une démarche concertée et intégrée dans les activités d'établissement des plans et d'organisation touchant aux questions qui s'étendaient au-delà des champs d'action de la Section des applications des techniques spatiales et du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. C'est ainsi que les activités de programme se sont enrichies, la planification à long terme est devenue plus efficace et les besoins ponctuels des États Membres ont pu être plus facilement pris en compte. **Le Comité consultatif s'attend à ce que le Secrétaire général continue de veiller à ce que le renforcement de la structure organisationnelle entraîne des gains d'efficience et d'efficacité sans empêcher le Bureau de s'acquitter de son mandat (résolution 66/246, par. 45)**.

Titre III
Cour internationale de Justice

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	48 567 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	50 859 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	53 168 400

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1. Les ressources demandées au titre du chapitre 7 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 50 859 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 2 292 400 dollars (4,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect.7) et Corr.1), tableau 7.3). L'augmentation des ressources s'explique principalement par la création proposée de trois postes et la progression des montants demandés au titre des objets de dépense autres que des postes (ibid., par. 7.15).

III.2. Le tableau III.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015.

Tableau III.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	117	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 19 P-2/1, 6 GS (1e C), 52 GS(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	120	1 ASG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 20 P-3, 20 P-2/1, 6 GS(1e C), 53 GS(AC)
Créations de poste	3	1 P-3, 1 P-2, 1 GS(AC) au Greffe

Observations et recommandations concernant les postes

Création de postes

III.3. Il est proposé de créer trois nouveaux postes : 1 poste P-3 de responsable des achats, de la gestion des installations et des affaires générales, 1 poste P-2 de juriste adjoint de 1re classe et 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Le titulaire du poste de responsable des achats, de la gestion des installations et des affaires générales qu'il est proposé de créer sera chargé de superviser, au Greffe de la Cour internationale de Justice, le Groupe des achats, de la gestion des installations et des affaires générales, qui comprendra un poste d'assistant administratif principal [agent des services généraux (1re classe)] existant et six postes d'agent des services généraux (Autres classes) provenant du Groupe des services généraux. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul poste d'agent des services généraux dont les attributions couvrent les achats, les services des bâtiments, la gestion des installations, les inventaires et l'approvisionnement. Il est indiqué que le volume et la complexité des passations de marchés ont augmenté de manière non négligeable ces dernières années. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de classe P-3, dont le titulaire serait chargé de la gestion globale des achats et des installations et de la coordination des opérations correspondantes avec l'ensemble des chefs de service et la direction générale (ibid., par. 7.29). Ayant demandé des précisions quant à savoir si l'augmentation des activités d'achat était liée à la mise en œuvre d'Umoja et des normes IPSAS, le Comité consultatif a été informé que l'on ne prévoyait pas d'achats particuliers à cet égard. **Puisque l'on ne prévoit pas d'augmentation des activités d'achat en relation avec la mise en œuvre d'Umoja et des normes IPSAS, et compte tenu des attributions proposées pour le nouveau poste et de la capacité existante au sein du Groupe des achats, de la gestion des installations et des affaires générales, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un nouveau poste P-3 de responsable des achats, de la gestion des installations et des affaires générales, et recommande, par conséquent, que cette proposition ne soit pas approuvée.**

III.4. Il est proposé de créer un poste de juriste adjoint de 1re classe (P-2) au Bureau du Président de la Cour, sachant que celui-ci comprend à l'heure actuelle le Président lui-même, un assistant spécial du Président et un secrétaire [agent des services généraux (Autres classes)]. Il est indiqué qu'étant donné l'ampleur des tâches administratives qu'il doit accomplir, l'Assistant spécial n'est plus en mesure de s'acquitter de manière régulière de ses activités d'appui spécialisé. La création d'un poste de juriste adjoint de 1re classe (P-2) permettrait au Président de pouvoir compter en permanence sur un appui juridique, à l'instar de l'ensemble des juges de la Cour (ibid., par. 7.30).

III.5. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les 14 juristes adjoints de 1re classe (P-2) existants ne fournissaient aucun appui au Bureau du Président, car ils étaient individuellement affectés à des membres de la Cour. Dans ce système, chaque juge de la Cour bénéficiait de l'assistance permanente d'un juriste adjoint (P-2), et chacun des 14 juristes adjoints (P-2) avait été recruté dans le but de seconder un membre de la Cour. Il a été expliqué que le Président de la Cour devrait donc également bénéficier de l'assistance juridique permanente d'un juriste adjoint P-2.

III.6. Le Comité consultatif rappelle qu'il a toujours estimé que l'appui judiciaire nécessaire devrait être assuré par une équipe d'assistants juridiques plutôt que

d'affecter à chaque membre de la Cour des assistants propres (A/62/7, par. III.5; A/64/7, par. III.4, et A/66/7, par. III.5). Il rappelle également que l'Assemblée générale avait approuvé le principe d'une d'équipe d'assistants juridiques qui seconderaient les membres de la Cour (résolution 64/243, par. 72). **Le Comité consultatif note avec préoccupation que la Cour continue d'appliquer un système où chacun de ses membres est secondé par son propre juriste associé, et estime à nouveau que les membres de la Cour devraient être aidés par une équipe d'assistants juridiques. Puisqu'il a toujours été d'avis qu'il fallait recourir à une équipe d'assistants juridiques dans ce contexte, et après avoir examiné les arguments présentés par la Cour pour justifier la création du nouveau poste de juriste associé, le Comité n'est pas convaincu que le poste qu'il est proposé de créer soit nécessaire et recommande, par conséquent, que cette proposition ne soit pas approuvée.**

III.7. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Greffier, qui comprend actuellement le Greffier lui-même, un assistant spécial (P-3) et un assistant personnel du Greffier [agent des services généraux (Première classe)]. Il est indiqué que la charge de travail judiciaire et administrative du Bureau du Greffier et, en particulier, le nombre des communications électroniques et téléphoniques du Bureau du Greffier et des visites qu'il reçoit, n'ont cessé d'augmenter. La Cour propose donc que soit créé un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire participerait à la rédaction de la correspondance, au classement et à l'archivage des documents, à l'organisation des réunions avec le Greffier et à l'accompagnement des visiteurs qui y assistent. Il serait également chargé de répondre au téléphone, de photocopier et numériser les documents, de distribuer le courrier, et remplacerait l'assistant personnel en son absence (A/68/6 (Sect.7) et Corr.1, par. 7.31).

III.8. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le volume de travail administratif de l'assistant personnel n'avait cessé d'augmenter au fil des ans et n'était plus gérable. Il a été indiqué que le Bureau du Greffier traitait des centaines de documents par jour et que l'assistant personnel recevait, en moyenne, 30 courriers électroniques par heure et répondait aux nombreux appels reçus sur les trois téléphones du Bureau. Le titulaire du nouveau poste proposé assumerait certaines de ces tâches administratives, permettant ainsi à l'assistant personnel de gérer les tâches plus techniques liées aux fonctions judiciaires et administratives du Greffe. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet de la création du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].**

Postes vacants

III.9. Le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires indiquant qu'au 30 avril 2013, deux postes étaient vacants à la Cour internationale de Justice. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les deux postes étaient pourvus.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.10. Ayant demandé des précisions sur les ressources demandées pour la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Cour, le Comité consultatif a été informé que les besoins totaux s'élèveraient à 265 900 dollars au titre des fournitures et du matériel, des consultants, des services de traitement des données et du personnel temporaire. Il a en outre été informé que les célébrations devraient être très visibles, comme elles l'avaient été à ses quarantième, cinquantième et soixantième anniversaires, qui avaient été l'occasion unique d'atteindre les médias mondiaux et de continuer à faire connaître l'histoire de la Cour. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant aux ressources demandées pour les festivités du soixante-dixième anniversaire de la Cour et encourage celle-ci à faire de ces ressources une utilisation judicieuse.**

III.11. Ayant pris connaissance du complément d'information qui lui a été fourni, le Comité consultatif note qu'un montant de 120 000 dollars au titre des services de traitement de données est demandé pour la diffusion sur le Web et pour la visioconférence via un débit Internet spécial. Le Comité a également été informé que la Cour utilisait les services de visioconférence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie mais qu'elle avait besoin d'une autre solution maintenant que le Tribunal allait fermer ses portes, à la fin de 2014. Il a été indiqué qu'il y avait une demande croissante de réunions, d'entretiens et de formations organisés à distance, notamment au sujet de la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja, si bien qu'en disposant de son propre matériel de visioconférence, la Cour pourrait faire participer ses représentants et son personnel à davantage de réunions à distance ainsi qu'organiser des entretiens d'embauche et des séances de formation à distance. **Le Comité consultatif estime qu'il serait plus rentable pour la Cour de continuer à utiliser les services de visioconférence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jusqu'à ce qu'il ferme ses portes. Dans l'intervalle, la Cour devrait étudier la possibilité d'utiliser, après la fermeture du Tribunal, des services de visioconférence en partage avec des entités analogues basées à La Haye, telles que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Par conséquent, le Comité recommande que les ressources proposées pour les services de visioconférence ne soient pas approuvées.**

III.12. Le Comité prend également note du complément d'information, selon lequel un montant de 58 700 dollars au titre des services de consultants et un montant de 38 500 dollars au titre des services de traitement des données sont demandés pour la deuxième phase du projet de système de gestion électronique de documents (GED). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces montants seraient utilisés pour consolider et augmenter la plate-forme de gestion électronique de documents en l'enrichissant de nouvelles fonctionnalités. Il a été précisé que, bien que le projet ait permis d'améliorer plusieurs processus au sein de l'Organisation, il était malaisé de quantifier la valeur financière de ces améliorations. Néanmoins, comme la nouvelle plate-forme visait à réduire le nombre de documents physiquement stockés sur le réseau, le volume de données à sauvegarder et le temps nécessaire à la récupération des documents s'en trouveraient réduits. En outre, comme le système permet le stockage électronique des documents dans un environnement centralisé, la nécessité de distribuer physiquement ces documents serait réduite, ce qui permettrait vraisemblablement de faire des économies sur les photocopies et les frais d'envoi. Le Comité a également été informé que les

utilisateurs gagneraient du temps dans la recherche et la récupération de documents stockés, et le temps consacré au traitement des documents pour chaque affaire serait lui aussi réduit, ce qui entraînerait, en dernière analyse, une augmentation de l'efficacité et du nombre d'affaires traitées. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain projet de budget-programme, des informations sur les économies réalisées du fait de la mise en œuvre du projet de système de gestion électronique des documents.**

III.13. **Sous réserve de ses recommandations figurant au paragraphe III.11 ci-dessus et de sa recommandation figurant dans la section E du chapitre I ci-dessus en faveur d'une réduction de 5 %, dans tous les chapitres du budget, des ressources proposées au titre des voyages du personnel, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations d'ordre général

III.14 Au paragraphe 7.5 du chapitre du budget, il est dit qu'au 31 décembre 2011, 14 affaires contentieuses et 1 demande d'avis consultatif étaient pendantes devant la Cour, tandis qu'au moment de la présentation du budget 2014-2015, début janvier 2013, 10 affaires étaient pendantes devant la Cour (ibid., par. 7.6). En outre, il ressort de l'annexe II dudit document que le nombre de séances publiques de la Cour devrait diminuer, passant de 89 pour 2012-2013 à 83 pour 2014-2015. Le nombre de journées de séances publiques devrait lui aussi diminuer, passant de 61 pour 2012-2013 à 57 pour 2014-2015.

Chapitre 8
Affaires juridiques

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	47 900 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	47 218 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	48 817 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	8 999 800
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 745 800[a]

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

III.15 Les ressources demandées au titre du chapitre 8 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 47 218 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 682 300 dollars (1,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 8), tableau 8.3).

III.16 Le tableau III.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015. Il indique également les postes au titre des ressources extrabudgétaires et les quotes-parts proposés pour 2014-2015.

Tableau III.2
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	150	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1re C), 49 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	145	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1re C), 45 G(AC)
Transferts	2	1 G(1re C) du sous-programme 3 au sous-programme 1
		1 G(AC) du sous-programme 6 au sous-programme 3
Suppressions	(5)	1 P-3 au titre du sous-programme 2
		1 G(AC) au titre du sous-programme 3
		2 G(AC) au titre du sous-programme 4
		1 G(AC) au titre du sous-programme 5
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	11	2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 5 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour 2014-2015	18	5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts

III.17 Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (1re classe) du sous-programme 3 au sous-programme 1, afin d'apporter une aide juridique et administrative aux juristes qui s'occupent des questions juridiques complexes découlant des décisions récentes portant création du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, lequel requiert un appui accru du Bureau des affaires juridiques (ibid., par. 8.43 et 8.55). Il est en outre proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 6 au sous-programme 3, pour appuyer les activités menées au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (ibid., par. 8.55 et 8.73). **Le Comité consultatif n'a pas d'objections à formuler au sujet des deux transferts proposés.**

Suppressions

III.18 Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes, soit un poste P-3 de juriste et quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces cinq postes qu'il était proposé de supprimer étaient actuellement occupés. Un des postes d'agent des services généraux deviendrait vacant à l'expiration du contrat du titulaire. Les quatre autres titulaires, dont le contrat de travail allaient au-delà du 31 décembre 2013, seraient réaffectés à d'autres postes du budget ordinaire qui deviendraient vacants à la fin de l'année.

III.19 S'agissant du poste P-3 de juriste à la Division des questions juridiques générales, on en distribuerait les attributions entre d'autres administrateurs, mais cela nuirait à la rapidité avec laquelle la Section répondait aux besoins opérationnels de l'Organisation, et la participation aux organes de contrôle serait également réduite (ibid., tableau 8.6, rubrique 1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'on a compté à la Division des questions juridiques générales un total de 27 postes d'administrateur financés au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires. En outre, un directeur (D-2) et deux administrateurs généraux jurisconsultes (D-1) y ont géré la charge de travail et le personnel auxiliaire secondant les administrateurs. **Étant donné la capacité globale de la Division des questions juridiques générales et puisque les attributions du poste seront redistribuées entre les autres membres du personnel existant, le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet de la suppression proposée du poste P-3 de juriste, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures voulues pour que celle-ci n'ait pas d'incidences sur la rapidité et sur la qualité de l'exécution des activités prescrites.**

III.20 En ce qui concerne les quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de supprimer, il est indiqué que la suppression des postes d'assistant d'équipe (sous-programme 3) et d'assistant (programmes) (sous-programme 5) aurait des répercussions sur la fourniture de services fonctionnels pour les réunions des organes juridiques. La suppression des postes d'assistant de secrétariat (sous-programme 4) et de juriste adjoint (sous-programme 4) aurait des effets sur la fourniture de services fonctionnels pour les réunions intergouvernementales et les réunions d'experts, quand bien même les attributions de ces postes seraient redistribuées (ibid., tableau 8.6, rubrique 2).

III.21 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'assistant d'équipe (sous-programme 3) s'acquittait de toute une série d'attributions, notamment les services d'organisation des réunions, la publication électronique, la diffusion électronique sur le Web et des tâches d'appui administratif et autres au sein de la Division de la codification. Les attributions du poste d'assistant (programmes) (sous-programme 5) comprennent la préparation des réunions de deux groupes de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), l'établissement de l'annuaire de la CNUDCI et l'exécution de tâches de secrétariat telles que l'organisation de voyages. L'assistant de secrétariat (sous-programme 4) et le juriste adjoint (sous-programme 4) organiseraient surtout les réunions de service, notamment en prenant les dispositions logistiques requises pour l'organisation de la salle et les voyages des

participants, en assurant le traitement des documents pour les réunions et en aidant les administrateurs à établir la documentation intersessions.

III.22 **Le Comité consultatif est d'avis que les attributions de ces quatre agents des services généraux (Autres classes) pourront être absorbées par d'autres capacités existantes au sein des divisions pertinentes. C'est pourquoi, le Comité n'a pas d'objection à formuler au sujet de la suppression proposée des quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes), étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures voulues pour que celle-ci n'ait pas d'incidences sur la rapidité et sur la qualité de l'exécution des activités prescrites.**

Postes vacants

III.23 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, sur les neuf postes qui étaient vacants au Bureau des affaires juridiques, cinq étaient en voie d'être pourvus, tandis que des candidats avaient été sélectionnés pour deux postes et qu'un poste était pourvu; enfin, le titulaire d'un poste, en mission, reprendrait ses fonctions en octobre 2013.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.24 À la rubrique « Organes directeurs » (Commission du droit international), le Secrétaire général estime que les ressources nécessaires s'élèvent à 2 765 100 dollars, montant qui tient compte d'une réduction de 45 700 dollars au titre des voyages des représentants et du personnel. On lit, dans le chapitre du budget, que, sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus (ibid., par. 8.26). Le montant prévu permettra de financer les sessions scindées pendant un maximum de neuf semaines par an mais ne financera pas la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (ibid., par. 8.28).

III.25 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale avait décidé d'approuver un montant de 2 451 800 dollars au titre des frais de voyage et des frais connexes des représentants et du personnel de la Commission du droit international. Le Comité note que les ressources demandées pour 2014-2015 sont encore une fois insuffisantes pour que la Commission puisse tenir, comme demandé, des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. **Le Comité consultatif estime que la Commission du droit international devrait disposer des moyens nécessaires pour accomplir son programme de travail et recommande que l'Assemblée générale approuve, dans le cadre des montants totaux proposés pour le chapitre 8, le montant total des ressources dont la Commission a besoin pour tenir des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que, dans les futurs projets de budget, les propositions concernant les ressources soient alignées sur le programme de travail de la Commission**.

III.26 Au tableau 8.6, rubrique 4 de son rapport, le Secrétaire général indique que les réductions proposées des ressources destinées à financer les services contractuels

(sous-programmes 4 et 6) augmenteraient le risque d'atteinte à la sécurité du système, de panne et de réduction de la compatibilité avec les mécanismes standard du système. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au titre du sous-programme 4, l'on courait le risque que des services adéquats ne soient pas fournis à la Commission des limites du plateau continental. Le Comité a également été informé que les ressources proposées ne prévoyaient pas de plan global de continuité des opérations qui exigerait l'acquisition d'un espace de stockage suffisant ou une protection adéquate des ordinateurs personnels et du réseau contre les infections par virus informatique ou par logiciel malveillant.

III.27 Au titre du sous-programme 6, le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que le système documentaire Treaty Information and Publication System (TIPS) était une application protégée personnalisée qui requérait une exploitation et un entretien à long terme. La mise au point et l'entretien du système TIPS avaient été confiés à un fournisseur externe. En cas de dysfonctionnement, les utilisateurs pourraient avoir à déplorer des retards ou des périodes pendant lesquelles les informations sur les traités et autres informations juridiques sensibles au facteur temps ne seraient pas disponibles. En outre, les résultats du travail de la Section des traités dépendaient de la fiabilité du système TIPS.

III.28 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures voulues pour éviter que les réductions proposées n'aient d'incidences sur la sécurité ou sur le fonctionnement du système.**

III.29 **Sous réserve de la recommandation qu'il a faite à la section E du chapitre I ci-dessus en faveur d'une réduction de 5 %, dans tous les chapitres du budget, des ressources proposées pour les voyages du personnel, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations d'ordre général

III.30 S'agissant du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, le Comité rappelle que, dans sa résolution 67/91, l'Assemblée générale avait noté avec inquiétude que les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance ne pourraient se poursuivre avec les ressources prévues dans le budget de 2012-2013, et qu'elle avait prié de nouveau le Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 les ressources nécessaires pour que le Programme d'assistance conserve son efficacité et continue à se développer, notamment que les Cours régionaux de droit international des Nations Unies soient organisés périodiquement et que la pérennité de la Médiathèque de droit international des Nations Unies soit assurée. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits du budget ordinaire pour les activités dans le cadre du Programme d'assistance s'étaient élevés à 445 100 dollars en 2008-2009, à 419 600 dollars en 2010-2011 et à 437 200 dollars en 2012-2013. Il a également été informé qu'aucune augmentation de cette section du budget du Bureau des affaires juridiques n'avait été demandée depuis 2008-2009, en raison de la situation économique mondiale. Le Comité a également été informé que le montant des ressources extrabudgétaires estimé à 848 000 dollars pour 2014-2015 avait été établi en fonction de l'organisation d'un à deux stages régionaux par an. Le Comité prend note des informations complémentaires selon lesquelles les

ressources du budget ordinaire proposées pour 2014-2015 dans le cadre du Programme d'assistance – 437 200 dollars – demeurent inchangées par rapport à celles de l'exercice biennal 2012-2013. Il note également que l'Assemblée avait demandé, dans sa résolution 67/91, que soient prévues dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 les ressources nécessaires pour le Programme d'assistance. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que les futurs projets de budget prévoient les ressources nécessaires pour le Programme d'assistance, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Le Comité espère aussi que tout sera fait pour obtenir des contributions extrabudgétaires à cet effet**.

III.31 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la projection extrabudgétaire de 848 000 dollars pour 2014-2015 mentionnée au paragraphe 8.56 du chapitre du budget comprenait un montant de 400 000 dollars pour la mise sur pied et l'entretien de la Médiathèque de droit international. Le Comité a également été informé que les ressources allouées à la Médiathèque ne couvraient pas les coûts du serveur multimédia Internet utilisé pour mettre des contenus vidéo et audio en ligne. L'adoption de la norme Adobe Flash pour les contenus vidéo et audio affichés sur les sites Web de l'ONU a rendu malaisé, pour certains utilisateurs, l'accès au contenu du site. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures voulues pour assurer l'accès à la Médiathèque ainsi que son bon fonctionnement**.

III.32 Au tableau 8.16 [indicateur b)] du chapitre du budget, le Secrétaire général indique que l'indicateur de mesure des résultats pour ce qui concerne la réduction dans toute la mesure possible du montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation de sorte qu'il se situe en deçà du montant des réclamations formées à l'encontre de l'ONU demeure inchangé (35 %) en 2014-2015 par rapport à 2012-2013. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a reçu des données montrant que les résultats réels déclarés pour chaque exercice de 2004-2005 à 2010-2011 indiquaient que le pourcentage des obligations effectives découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation (en dollars) par rapport au montant initial de réclamations formées à l'encontre de l'ONU (en dollars) pour les exercices biennaux était inférieur à 35 %. **Le Comité consultatif note que l'objectif de 35 % est une estimation prudente compte tenu des résultats de l'exercice biennal précédent, et encourage le Secrétaire général à faire tout son possible pour améliorer les résultats à cet égard**. Le Comité présente, au chapitre I ci-dessus, des observations sur les mesures des résultats.

III.33 Ayant demandé des précisions quant aux ateliers sur les traités organisés au titre du sous-programme 6, le Comité a été informé que, depuis 2003, la plupart des ateliers régionaux étaient organisés à l'intention de plusieurs États de la région, même si certains l'étaient également à la demande d'États ou d'organisations individuelles. Aucun n'atelier n'avait été programmé pour 2014-2015, mais certains États ou organisations s'étaient officieusement dits intéressés à accueillir des ateliers régionaux à l'avenir. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de tout mettre en œuvre pour organiser des ateliers sur les traités au cours de l'exercice biennal 2014-2015**.

III.34 Le Comité présente, au chapitre I ci-dessus, des observations sur la présentation par le Secrétaire général du projet de budget-programme et les variations des montants demandés.

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	162 461 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	160 447 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	165 650 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	159 404 800

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 9 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 160 447 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 013 300 dollars (1,2 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (aux taux révisés) (A/68/6 (Sect. 9), tableau 9.3).

IV.2 On trouvera au tableau IV.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour 2014-2015. Y figurent également les postes qui seront financés par des fonds extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau IV.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	507	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 89 P-4, 66 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1e C), 169 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	493	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 87 P-4, 63 P-3, 42 P-2/1, 33 G(1e C), 161 G(AC)
Transferts	9	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 G(1e C), 2 G(AC) transférés du Service de la gestion des communications et de l'information vers le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

	Nombre de postes	*Classe*
Suppressions	(14)	2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 8 G(AC) :
		2 G(AC) au titre du sous-programme 1
		1 P-4 au titre du sous-programme 2
		1 P-4 au titre du sous-programme 3
		2 P-3 et 2 G(AC) au titre du sous-programme 4
		1 P-3 au titre du sous-programme 5
		1 P-2 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 6
		2 G(AC) au titre du sous-programme 7
		1 G(AC) au titre du sous-programme 9
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	42	3 P-5, 12 P-4/3, 2 P-2/1, 7 G(1e C), 18 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

IV.3 Le Comité consultatif constate que les propositions faites par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 prévoient la suppression de 14 postes. Dans le tableau 9.6 du fascicule du budget, le Secrétaire général décrit en détail les conséquences qu'auront ces suppressions sur l'exécution de plusieurs produits prévus au mandat du Département.

IV.4 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département continuerait d'exécuter son mandat dans la limite des ressources disponibles et, comme indiqué au tableau 9.6 du fascicule du budget, ajusterait ses méthodes de travail afin de compenser la réduction des effectifs. D'autres mesures étaient prises pour limiter les conséquences de cette réduction : a) l'actualisation du site Web UNData, qui a actuellement lieu tous les deux mois, redeviendrait trimestrielle; b) l'actualisation du site Web sur la coopération technique deviendrait semestrielle au lieu de trimestrielle; et c) la lettre d'information, qui comporte actuellement quatre numéros par exercice biennal, n'en comporterait plus que trois.

Transferts

IV.5 Le Secrétaire général propose le transfert de 9 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 G(1e C) et 2 G(AC)] du Service de la gestion des communications et de l'information, qui passeraient de la composante appui aux programmes à la composante direction exécutive et administration. Le Secrétaire général indique également que ces transferts permettraient de tenir mieux compte de la collaboration étroite du Service avec le Bureau du Secrétaire général adjoint, notamment pour élaborer des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, les communications Web, les publications et l'administration électronique.

IV.6 **Sous réserve des observations qui figurent au paragraphe IV.8 ci-dessous, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions et transferts de postes proposés, étant entendu que le Secrétaire général prendra les mesures**

qui s'imposent pour faire en sorte que ces modifications ne portent pas préjudice à la qualité et à la ponctualité des activités prescrites.

IV.7 Comme indiqué au paragraphe IV.3 ci-dessus, les suppressions proposées par le Secrétaire général portent notamment sur quatre postes au titre du sous-programme 4 (Statistiques), à savoir deux postes de statisticien (P-3) et deux postes d'assistant de statistiques (agent des services généraux). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'un des postes P-3 avait été créé conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, qui s'était déjà opposée à la proposition de suppression (résolution 66/246, par. 17). Il a aussi appris que le poste en question étant actuellement vacant, sa suppression avait de nouveau été proposée pour l'exercice biennal 2014-2015.

IV.8 **Comme il l'a indiqué dans ses observations concernant les suppressions de postes proposées qui avaient été refusées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246, qui figurent à la section C du chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général visant à supprimer un poste de statisticien (P-3) au titre du sous-programme 4.**

Vacances de postes

IV.9 Ayant demandé des informations à ce sujet, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les 61 postes vacants que comptait le Département au 30 avril 2013 [1 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 16 P-3, 4 P-2 et 17 G(AC)]. Il est proposé de supprimer 9 de ces postes. Le Comité a été informé qu'au 3 juillet 2013, 21 postes étaient provisoirement vacants en attendant le retour de leur titulaire en affectation temporaire, en mission, en détachement ou en congé spécial sans traitement. De plus, des procédures de recrutement étaient en cours pour 21 postes, dont 6 avaient été pourvus au moment de la rédaction du présent rapport et 2 étaient toujours vacants, les candidats sélectionnés ayant refusé l'offre.

IV.10 **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**. On trouvera ses observations et recommandations générales à la section D du chapitre I du présent rapport.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.11 On estime le montant global des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2014-2015 à 21 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 803 400 dollars (4 %) par rapport à l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (3,8 millions de dollars) et des frais généraux de fonctionnement (48 000 dollars), en partie compensée par la baisse des prévisions de dépenses au titre de tous les autres objets de dépense. Le Secrétaire général indique que la hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel tient compte d'un montant non renouvelable destiné à financer du personnel temporaire au titre de l'exécution d'activités afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (voir aussi par. IV.14 à IV.17). **Sous réserve de la recommandation formulée à la section E du chapitre I du présent rapport, visant à réduire de 5 % les ressources proposées au titre des voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif**

recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 9.

Autres dépenses de personnel

IV.12 D'après les informations complémentaires qu'il a obtenues, le Comité consultatif constate que le montant global proposé au titre des autres dépenses de personnel pour 2014-2015, qui s'établit à 5,7 millions de dollars, a augmenté de 3,8 millions de dollars, soit 204 %, par rapport à l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés). Cette augmentation tiendrait principalement : à un montant non renouvelable de 3,2 millions de dollars demandé pour financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre de la composante direction exécutive et administration, des sous-programmes 3, 4 et 9 et de la composante appui aux programmes, pour l'exécution d'activités afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; à un montant non renouvelable de 159 700 dollars au titre du sous-programme 3 pour fournir un appui analytique dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit être tenue par le Samoa en 2014, conformément à la résolution 67/207; et un montant renouvelable de 894 900 dollars au titre du sous-programme 1, comme suite à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (voir aussi les paragraphes IV.18 et IV.19).

Consultants

IV.13 À partir des informations complémentaires qu'il a obtenues, le Comité consultatif constate que le montant global proposé au titre des services de consultants pour 2014-2015 s'établit à 2,1 millions de dollars, soit une diminution nette de 363 300 dollars (14,9 %) par rapport à l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés). D'après le Secrétaire général, cette baisse est en grande partie due aux efforts concertés déployés pour utiliser au mieux les capacités disponibles en interne et fait suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Le Département continue toutefois de faire appel à des consultants qui fournissent un savoir-faire spécialisé, qui n'est pas disponible en interne et qu'il n'est pas rentable d'acquérir, en particulier pour des questions nouvelles relevant de sa compétence. **Le Comité consultatif félicite le Département pour ses efforts visant à renforcer l'utilisation des capacités internes afin de limiter le recours aux services de consultants**.

Observations générales

Conférence des Nations Unies sur le développement durable

IV.14 Au paragraphe 9.14 du fascicule du budget, le Secrétaire général a indiqué que sa proposition tenait compte d'un crédit non renouvelable d'un montant de 5,2 millions de dollars au titre de la mise en œuvre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme indiqué dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591). Le Secrétaire général souligne également que « L'avenir que nous voulons » a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288.

IV.15 Ayant demandé plus de précisions quant aux activités de coordination interorganisations entreprises en vue de la mise en œuvre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales avait, en collaboration étroite avec les organismes et programmes du système des Nations Unies, mené des activités d'appui normatif et analytique destinées aux processus intergouvernementaux, y compris le groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le forum politique de haut niveau et le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et organisé une série d'ateliers consultatifs sur les technologies.

IV.16 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le montant révisé des crédits pour 2012-2013 tenait compte de l'ouverture d'un crédit additionnel de 3,5 millions de dollars, au titre des objets de dépense autres que les postes, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/246 pour financer la mise en œuvre du document « L'avenir que nous voulons » en 2013, et que le taux actuel d'utilisation des crédits budgétaires, disponibles depuis le 1er janvier 2013, s'établissait à 16 %. Le Comité a aussi appris que la totalité des ressources restantes serait utilisée au second semestre de 2013 pour financer des contrats de personnel temporaire (autre que pour les réunions), de consultants et de spécialistes de haut niveau. Il a en outre été informé que 39 % des ressources approuvées par la résolution 67/246 pour financer la mise en œuvre du texte issu de la Conférence, soit 1,4 million de dollars, avaient été préaffectées au voyage des représentants et des experts du comité intergouvernemental et que l'utilisation de ces ressources dépendrait de l'avancement des processus intergouvernementaux.

IV.17 On trouvera les observations et recommandations générales du Comité consultatif au sujet de l'exécution des activités afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à la section F du chapitre I du présent rapport.

Examen quadriennal complet

IV.18 Au paragraphe 9.14 c) du fascicule du budget, le Secrétaire général a demandé un crédit de 1 150 100 dollars destiné à renforcer les moyens dont dispose le Département pour donner suite à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet. Les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) et en consultants découlant de cette résolution sont décrits en détail dans les informations complémentaires fournies au Comité.

IV.19 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que le Département des affaires économiques et sociales était en train de mettre en place un mécanisme pour le suivi annuel de l'application des décisions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 en s'appuyant sur les données et les informations recueillies aux niveaux du Siège, des régions et des pays, notamment par le biais d'enquêtes. Il a aussi appris que le mécanisme de suivi s'appuierait dans la mesure du possible sur des données et informations nationales et que le Département enverrait des enquêtes aux coordonnateurs résidents, aux membres des équipes de pays des Nations Unies et aux équipes de gestion des opérations des Nations Unies ainsi qu'aux services concernés du Siège en vue d'obtenir les données et informations nécessaires à l'établissement du rapport annuel au Conseil économique et social sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Il a en outre été informé que le Département avait examiné son programme de travail actuel

et mis en avant d'importantes lacunes auxquelles il convenait de remédier dans le cadre de l'application des décisions énoncées dans la résolution. Il a par ailleurs été constaté que les ressources existantes du Département ne lui suffiraient pas à exécuter son programme de travail actuel et à apporter un appui efficace en vue de l'exécution des nouvelles missions. Un crédit supplémentaire de 1 150 100 dollars avait donc été demandé au titre des objets de dépense autres que les postes.

Mesure des résultats

IV.20 Le Comité consultatif constate que certaines des mesures de résultats présentées n'indiquent pas correctement si les indicateurs de succès sont atteints, conformément à la proposition du Comité du programme et de la coordination approuvée par l'Assemblée générale. Par exemple, en ce qui concerne le tableau 9.11, le Comité estime qu'un taux d'exécution du budget de 99 % ne constitue pas une mesure adaptée de l'indicateur a) ii) (utilisation efficace et rationnelle des ressources). De plus, dans le tableau 9.20, la mesure des résultats relatifs à l'indicateur c) i) (augmentation du nombre de statisticiens nationaux qui utilisent de façon efficace les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités relevant du sous-programme) est en baisse, le pourcentage de participants ayant utilisé ces connaissances étant passé de 87 % en 2010-2011 à 73 % en 2012-2013. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la mesure de 87 % constatée pour l'exercice 2010-2011 était exceptionnelle, puisqu'elle avait été obtenue lors d'une période particulièrement productive, et n'avait donc pas été retenue comme référence pour l'indicateur. Il a aussi été informé que l'objectif pour cet exercice biennal était au départ de 72 %. Les observations et recommandations détaillées du Comité sur la mesure des résultats sont exposées à la section B du chapitre I du présent rapport.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	7 693 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	10 064 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	11 868 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	7 183 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.21 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 10 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 10 064 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 2 371 000 dollars (30,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 10), tableau 10.3).

IV.22 On trouvera au tableau IV.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour 2014-2015.

Tableau IV.2
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)
Créations	10	3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC) au titre du sous-programme 1

Observations et recommandations concernant les postes

IV.23. Le Comité consultatif constate que les propositions faites par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 prévoient la création de 10 postes en plus des 18 qui avaient déjà été approuvés pour l'exercice 2012-2013. Ces créations sont proposées en application du paragraphe 28 de la résolution 67/220, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné qu'il faudrait fournir au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement les ressources dont celui-ci avait besoin pour s'acquitter du mandat qui lui incombait d'assurer, dans les délais et de manière efficace, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et prié le Secrétaire général de veiller à ce que la question des ressources dont le Bureau a besoin pour assurer l'application et le suivi du Programme d'action d'Istanbul soit traitée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Au paragraphe 10.11 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que la résolution justifie la nécessité de créer 11 postes [3 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)] pour renforcer la capacité du Bureau à s'acquitter de son programme de travail élargi. Comme indiqué dans le tableau 10.6 du fascicule, un poste d'administrateur de programmes (P-3) serait supprimé des ressources proposées, en application de la résolution 67/248 (voir aussi par. IV.26).

IV.24. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la création de postes d'économiste hors classe (P-5) permettrait de faire face à des besoins nouveaux, comme assurer le service des processus intergouvernementaux et apporter un appui technique et fonctionnel aux pays les moins avancés lors de leurs consultations de groupe, ainsi qu'intensifier les échanges avec les mécanismes de coordination à l'échelle du système, comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les

programmes et le Comité des politiques. Il a aussi été informé qu'entre autres fonctions, le titulaire du second poste d'économiste hors classe (P-5) créé devrait superviser la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en ce qui concernait la situation et les vulnérabilités des pays les moins avancés sans littoral, compte tenu des dispositions pertinentes, notamment pour ce qui était de créer des partenariats avec le secteur privé. Le Comité a appris qu'actuellement, personne n'était spécifiquement chargé de ces fonctions.

IV.25. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de création de 10 postes faite par le Secrétaire général. Il compte que les ressources supplémentaires en personnel permettront d'assurer dans les délais voulus les tâches prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/220.**

IV.26. Ayant demandé davantage de précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'administrateur de programmes (P-3) mentionné au paragraphe IV.23 aurait notamment eu pour fonctions : d'appuyer les préparatifs et l'organisation des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; de maintenir des contacts réguliers avec les organismes du système sur toutes les questions relatives au Programme d'action d'Istanbul; et d'appuyer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des décisions prises par le Groupe consultatif interorganisations, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ainsi que d'assurer la coordination des activités des quatre groupes de travail créés par le Groupe consultatif interorganisations. Il a aussi appris qu'on n'avait pas encore déterminé quelles seraient les conséquences exactes de cette suppression mais que l'on s'emploierait à les minimiser en répartissant les fonctions attachées à ce poste entre d'autres fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Le Comité comprend que si le Secrétaire général a proposé de créer 10 postes pour appliquer la résolution 67/220 de l'Assemblée générale, c'est qu'il estime que ces 10 postes suffisent pour s'acquitter efficacement des tâches prescrites par la résolution. Il constate par ailleurs que le poste d'administrateur de programmes (P-3) qu'il est proposé de supprimer n'existe pas, sa création n'ayant jamais été proposée. **Le Comité consultatif se demande donc pourquoi les économies résultant de la suppression d'un poste qui n'existe pas figurent dans le projet de budget-programme et comment l'impact de cette suppression sur le programme de travail a pu être déterminé. Il souligne qu'à l'avenir, les propositions de réduction de ressources devront porter sur les ressources existantes uniquement**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.27. Le montant estimatif total des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes pour 2014-2015 s'établit à 2,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 572 600 dollars (37 %) par rapport au montant prévu pour 2012-2013, de 1,5 million de dollars (aux taux révisés). Cette augmentation est principalement due à la hausse des ressources nécessaires au titre : des autres dépenses de personnel (262 500 dollars), un montant non renouvelable ayant été demandé pour financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) en appui à la Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty et de la troisième Conférence internationale sur les

petits États insulaires en développement; des consultants (120 000 dollars), un montant non renouvelable ayant été demandé pour financer les préparatifs de ces conférences; et des services contractuels (158 00 dollars), en raison des dépenses afférentes à l'appui au traitement des données pour les 10 postes qu'il est proposé de créer et d'un montant non renouvelable de 110 000 dollars pour financer les documents nécessaires aux deux conférences. Des crédits additionnels sont aussi demandés au titre des frais généraux de fonctionnement (10 200 dollars) et de l'achat de mobilier et de matériel (9 900 dollars) ainsi que de fournitures et d'accessoires (12 000 dollars) pour répondre aux besoins liés à la création des 10 nouveaux postes. **Sous réserve de la recommandation formulée à la section E du chapitre I du présent rapport visant à réduire de 5 % les ressources proposées au titre des voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 10**.

Consultants

IV.28. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des consultants pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 256 400 dollars, soit 120 000 dollars (88 %) de plus qu'en 2012-2013 (aux taux révisés). D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note qu'il tient compte d'un montant non renouvelable de 120 000 dollars visant à financer l'établissement d'un rapport sur la Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty, conformément à la résolution 67/222, et l'élaboration de publications sur la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, en application de la résolution 67/207 de l'Assemblée générale. Le Comité constate aussi qu'un montant renouvelable de 136 400 dollars a été demandé pour financer l'élaboration d'annexes, de rapports et de publications présentant des statistiques sur le Programme d'action d'Almaty. Il a aussi été indiqué qu'on s'employait à utiliser le savoir-faire disponible dans les autres organismes du système des Nations Unies, mais que les capacités nécessaires pour répondre aux besoins du Bureau n'étaient pas toujours disponibles facilement. **Le Comité consultatif estime que les activités régulières devraient être menées par des fonctionnaires connaissant bien l'Organisation plutôt que par des consultants. À cet égard, il encourage le Secrétaire général à limiter le recours à des consultants externes et à utiliser les ressources en personnel supplémentaires proposées pour se doter en interne des capacités nécessaires à la réalisation de ces activités**.

Observations générales

Fonds extrabudgétaires

IV.29. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011 (A/64/7, par. IV.24), le Comité consultatif a indiqué qu'il avait été informé qu'une nouvelle stratégie à l'intention des donateurs avait été élaborée et qu'en conséquence, un accroissement des fonds extrabudgétaires était attendu malgré la crise financière mondiale. Il avait alors signalé qu'il souhaitait recevoir un descriptif détaillé de la nouvelle stratégie du Bureau. Il constate par ailleurs que d'après le tableau 10.3 du fascicule du budget, le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour l'exercice 2014-2015 est en très forte hausse, puisqu'il s'établit à

7,2 millions de dollars, soit 4,5 millions de plus qu'en 2012-2013 (montant estimatif : 2,7 millions de dollars) et 1,2 million de plus qu'en 2010-2011 (dépenses effectives : 6 millions de dollars). Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a été informé que le rôle des parties prenantes des pays les moins avancés, à savoir les parlements, la société civile et le secteur privé, dans la mise en œuvre du suivi du Programme d'action d'Istanbul avait été considérablement renforcé. On prévoyait que cette ouverture contribuerait à accomplir les buts, cibles et objectifs fixés dans le Programme d'action et à accroître ainsi la participation de ces parties. **Le Comité consultatif souhaite être tenu informé de la stratégie à l'intention des donateurs et de ses résultats**.

Activités de renforcement des partenariats

IV.30 Lors de l'examen du chapitre 10 du projet de budget-programme du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés menait des activités de renforcement des partenariats en appui aux groupes d'États Membres les plus vulnérables et qu'il faisait appel aux partenaires de développement, aux organismes des Nations Unies concernés ainsi qu'aux autres parties prenantes, y compris les États Membres, les parlements, la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, les médias et les fondations philanthropiques. Il a aussi appris que le personnel du Bureau, à tous les niveaux, y compris le Secrétaire général adjoint et le Directeur, participait activement à ces activités de renforcement des partenariats. Pour citer quelques exemples, il a ainsi été informé que le Bureau avait collaboré avec le PNUD, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents, pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au niveau national et qu'il prévoyait, toujours dans cette optique, d'organiser un atelier à l'intention des parlementaires des pays les moins avancés lors de l'assemblée de l'Union interparlementaire du mois d'octobre 2013. Le Comité a aussi appris que le Bureau avait continué de collaborer avec une fédération d'organisations de la société civile œuvrant activement en faveur du développement des pays les moins avancés. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour former des partenariats avec de multiples parties prenantes et encourage le Secrétaire général à rendre compte des résultats dans ses prochains rapports budgétaires**.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013	13 299 500
Prévisions des dépenses pour 2014-2015 présentées par le Secrétaire général	13 171 600
Prévisions des dépenses pour 2014-2015 après actualisation préliminaire	13 692 300
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	974 200

Dans le chapitre I ci-dessus (voir par. 29 à 41 et 49 à 56), le Comité consultatif formule ses observations sur la méthode de calcul, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.31 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 13 171 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 127 900 dollars (1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 11), tableau 11.3). La diminution proposée correspond entièrement à la rubrique Autres objets de dépense.

IV.32 Le tableau IV.3 est un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et des propositions du Secrétaire général pour 2014-2015. Il n'est pas demandé de postes extrabudgétaires pour 2014-2015.

Tableau IV.3
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour 2014-2015	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.33 Le Secrétaire général propose un total de 35 postes pour l'exercice biennal 2014-2015, autant que pour l'exercice 2012-2013. Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que quatre postes (1 D-1, 1 P-4 et 2 P-3) étaient vacants au 30 avril 2013. Le Comité a également été informé que le poste de chef du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application (D-1) était vacant depuis le 2 janvier 2013, le titulaire du poste ayant été promu à partir du 1er juin 2013. De même, le Comité a été informé que le titulaire d'un poste vacant d'administrateur de programme de la classe P-3 avait été nommé à titre temporaire à un poste supérieur et devait reprendre ses fonctions le 26 août 2013, de sorte que le poste avait été pourvu à titre temporaire. Le Comité a également été informé que le poste vacant d'économiste (P-3) avait été pourvu le 1er juillet 2013 tandis que le recrutement était en cours pour le poste d'administrateur de programme (P-4). **Le Comité compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**. Le Comité formule d'autres observations au sujet des postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.34 Comme il est indiqué dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, le montant global des prévisions de dépenses au titre des autres objets de dépense pour 2014-2015 s'élève à 2,5 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 127 900 dollars (4,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution est essentiellement imputable à des prévisions de dépenses inférieures au titre des autres dépenses de personnel (54 000 dollars); des frais de voyage (47 000 dollars); des services contractuels (34 900 dollars); et des frais généraux de fonctionnement (23 000 dollars). Les réductions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants (16 900 dollars) et du mobilier et matériel (11 000 dollars). Dans le tableau 11.6 du fascicule du budget concernant le chapitre 11, le Secrétaire général indique que ces réductions entraîneraient une réduction des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du sous-programme 2 (Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), dont la responsabilité est confiée à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'une réduction du nombre de documents d'information au titre du sous-programme 3 (Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique). **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée dans la section E du chapitre I ci-dessus en faveur d'une diminution de 5 % des montants prévus pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 11**.

Observations générales

Mise en œuvre de la résolution 66/293 de l'Assemblée générale

IV.35 Au cours de l'examen des propositions budgétaires du Secrétaire général au titre du chapitre 11, le Comité consultatif a demandé des informations sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé, notamment, de créer un mécanisme des Nations

Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (résolution 66/293, par. 1). Le Comité consultatif a été informé que ce mécanisme n'avait pas encore vu le jour, mais que des travaux préparatoires avaient commencé. Ces travaux ont consisté à définir la portée, la structure et la méthodologie ainsi que les secteurs et les thèmes à étudier dans le cadre du premier examen biennal. À cette fin, le Comité a été informé que le Bureau s'employait à identifier les mécanismes de suivi existants dans d'autres organisations, ainsi que leurs méthodes de travail.

IV.36 Ayant demandé davantage de précisions sur la charge de travail et les incidences que la résolution pourrait avoir sur les ressources du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Comité a été informé qu'étant donné que le Secrétaire général avait été prié de recenser et de réaffecter les ressources, selon qu'il convient, dans le cadre du budget ordinaire (ibid., par. 11), le Bureau n'a pas pu se prévaloir de la possibilité de demander des ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2012-2013 ou 2014-2015. Toutefois, le Comité a été informé que la question était encore à l'examen au sein du Secrétariat et que l'on étudiait des possibilités de mobiliser un appui temporaire pour faire face à la charge de travail anticipée. À cet égard, le Comité consultatif note que la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés implique aussi un surcroît de travail pour le Bureau du Conseiller spécial. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées à ce sujet à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera ses propositions budgétaires**.

Structure hiérarchique et dispositif de responsabilisation concernant l'exécution des programmes

IV.37 Ayant demandé des précisions sur la structure hiérarchique et le dispositif de responsabilisation concernant l'exécution des programmes au titre du chapitre 11 du budget, entre le Bureau du Conseil spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information, le Comité consultatif a été informé que le Conseil spécial était globalement responsable de l'exécution des activités au titre du chapitre mais que dans la pratique, il ne supervisait directement que les travaux au titre du sous-programme 1 (Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique). Le Comité a également été informé que le Bureau, en tant que principal agent d'exécution, gérait 67 % du budget consacré à ce chapitre. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif prend note de l'absence de structure hiérarchique et de dispositif de responsabilisation qui permettraient au Conseiller spécial de gérer efficacement l'ensemble des activités exécutées au titre du programme.

IV.38 Ayant demandé davantage de précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans la pratique, il y avait un bon niveau de coordination entre les trois entités, comme en témoignait le nombre d'activités communes telles que les réunions et le lancement conjoint de rapports. En outre, grâce aux groupes du mécanisme de coordination régionale, le Bureau du Conseiller spécial, la CEA et le Département de l'information ont organisé des activités conjointes pour assurer la mise en place de synergies et la cohérence dans le cadre de l'appui au programme du NEPAD et aider les pays africains à mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies.

IV.39 **Tout en se félicitant des efforts déployés pour améliorer la collaboration entre les trois entités au niveau de l'exécution, le Comité consultatif est d'avis que la mise en œuvre des activités prescrites par l'Assemblée générale au titre du chapitre 11 pourrait tirer profit d'une définition plus claire de la structure hiérarchique et de l'attribution des responsabilités en matière d'exécution du programme au Conseil spécial, qui a la responsabilité globale de la mise en œuvre.**

Chapitre 12
Commerce et développement

(En dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits pour l'exercice 2012-2013	151 513 100
Prévisions des dépenses pour 2014-2015 présentées par le Secrétaire général	146 514 100
Prévisions des dépenses pour 2014-2015 après actualisation préliminaire	147 079 800
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	74 297 600

Dans le chapitre I ci-dessus (voir par. 29 à 41 et 49 à 56), le Comité consultatif formule ses observations sur la méthode de calcul, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.40 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 146 514 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 4 999 000 dollars (3,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 12), tableau 12.3).

IV.41 Le tableau IV.4 est un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et des propositions du Secrétaire général pour 2014-2015. Y figurent également les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015.

Tableau IV.4
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	400	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 135 P-4/P-3, 32 P-2/P-1, 12 G(1e C), 145 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	385	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 135 P-4/P-3, 32 P-2/P-1, 10 G(1e C), 133 G(AC)
Postes nouveaux	2	1 P-4, 1 P-3 au titre de la composante direction exécutive et administration
Reclassement	1	1 G(1e C) transformé en G(AC) au titre du sous-programme 1
Suppressions	(17)	1 D-2, 2 P-3, 1 G(1e C) et 13 G(AC)
		1 D-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC) au titre de la composante direction exécutive et administration
		2 G(AC) au titre du sous-programme 1
		1 P-3, 1 G(AC) au titre du sous-programme 2
		1 P-3, 2 G(AC) au titre du sous-programme 3, composante 1
		1 G(AC) au titre du sous-programme 3, composante 2
		2 G(AC) au titre du sous-programme 4
		1 G(AC) au titre du sous-programme 5
		3 G(AC) de la composante appui au programme
Transferts	2	1 P-5 et 1 G(AC) transférés du sous-programme 4 au sous-programme 1
Postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	20	2 D-1, 4 P-4/P-3, 4 P-2/P-1, 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

IV.42 Le Secrétaire général propose la suppression de 17 postes : a) au titre de la composante direction exécutive et administration : 1 poste D-2 de coordonnateur (voir par. IV.43 ci-dessous), 1 poste d'assistant (programmes), agent des services généraux (1re classe) et 1 poste de secrétaire, agent des services généraux (Autres classes); b) au titre du sous-programme 1 : 1 poste d'assistant publications, agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'assistant statistique, agent des services généraux (Autres classes); c) au titre du sous-programme 2 : 1 poste d'économiste P-3 et 1 poste de secrétaire, agent des services généraux (Autres classes); d) au titre du sous-programme 3 : 1 poste d'économiste P-3, 1 poste de commis de recherche, agent des services généraux (Autres classes), 1 poste d'assistant de recherche, agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste de secrétaire, agent des services généraux (Autres classes); e) au titre du sous-programme 4 : 2 postes de secrétaire, agent des services généraux (Autres classes);

f) au titre du sous-programme 5 : 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes); g) au titre de la composante appui au programme : 1 poste d'assistant chargé de la liaison, agent des services généraux (Autres classes), 1 poste d'assistant d'équipe, agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'assistant (finances), agent des services généraux (Autres classes). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général de supprimer 17 postes, étant entendu qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incidence sur la qualité et la rapidité de l'exécution de toutes les activités prescrites**.

IV.43 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions qui avaient été prévues pour le poste de coordonnateur spécial (D-2), qu'il était désormais proposé de supprimer, étaient en cours de restructuration pour être rattachées au Secrétaire général adjoint de la CNUCED. En outre, le Comité a été informé que ces fonctions concernaient la coordination des activités intersectorielles en matière de recherche, d'analyse et d'activités opérationnelles, le suivi de la cohérence des conseils de politique générale ainsi que les échanges sur les questions de fond avec les États Membres, les organismes intergouvernementaux et les autres organisations des Nations Unies. Les fonctions se rapportant à ce poste D-2 devant tout de même être exécutées, et compte tenu de l'incertitude économique actuelle et des propositions de réduction budgétaire, le Comité a été informé que la CNUCED avait proposé la création d'un poste P-4 et d'un poste P-3 pour appuyer le Secrétaire général adjoint (voir par. IV.45 à IV.47 ci-dessous).

IV.44 Le Comité consultatif rappelle que dans son projet de budget pour 2012-2013, le Secrétaire général, dans le cadre de la restructuration de l'appui aux programmes, avait proposé le transfert d'un poste de directeur D-2 de la Division de la gestion, au Cabinet du Secrétaire général, pour exécuter les fonctions de coordonnateur de la recherche, de la planification des politiques stratégiques et du renforcement des capacités en vue d'assurer la direction d'ensemble des activités intersectorielles liées à la recherche et aux travaux analytiques et opérationnels. **Si le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général d'abolir le poste de coordonnateur spécial** D-2**, il se demande toutefois pourquoi il a été proposé de le transférer au Cabinet du Secrétaire général dans les propositions budgétaires de 2012-2013**.

Nouveaux postes

IV.45 Le Secrétaire général propose la création de deux nouveaux postes (1 poste d'économiste P-4 et 1 poste d'administrateur de programme P-3) au titre de la composante direction exécutive et administration pour atténuer dans la mesure du possible les conséquences directes de la suppression de postes indiquée au paragraphe IV.43 ci-dessus et au tableau 12.7 de son fascicule du budget.

IV.46 En ce qui concerne le poste P-4, le Secrétaire général indique dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité qu'il doit appuyer les activités de coordination de haut niveau du Secrétaire général adjoint. S'étant renseigné, le Comité a été informé que ces fonctions concerneraient la coordination des questions stratégiques et politiques telles que les activités et les travaux de recherche de fond sur les questions nouvelles, intersectorielles et de renforcement des capacités au sein de la CNUCED, les échanges sur les questions de fond avec les États membres et les organes intergouvernementaux, et les mesures à prendre

face aux nouveautés et aux demandes des États Membres, fonctions que devait remplir le coordonnateur spécial.

IV.47 S'agissant du poste P-3 proposé, le Secrétaire général indique dans les renseignements complémentaires communiqués qu'il permettrait d'apporter un appui à la gestion des programmes, à la réalisation des travaux de recherche et d'analyse et à la coordination avec les autres entités et institutions des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le poste était proposé à la place d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) existant qu'il a été proposé de supprimer et permettrait de disposer des compétences et des qualifications professionnelles requises pour apporter un appui de fond, sur les plans de la planification, de la coordination et de l'exécution, aux activités interinstitutions et multilatérales de la CNUCED, au lieu de l'appui purement technique fourni par le poste d'agent des services généraux (1re classe).

IV.48 **Le Comité consultatif note que les deux nouveaux postes ont été demandés pour atténuer les incidences de la suppression du poste de coordonnateur D-2 qui, selon les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, est vacant depuis avril 2012. Le Comité estime qu'un poste P-4 suffirait à fournir l'appui requis au Secrétaire général adjoint dans l'exercice des fonctions décrites, les autres fonctions étant réparties parmi le personnel en place. À cet égard, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de créer un nouveau poste d'économiste P-4, mais recommande de ne pas approuver la création du poste d'administrateur de programme P-3.**

Reclassement

IV.49 Le Secrétaire général propose de déclasser un poste d'assistant principal statistique, agent des services généraux (1re classe) en poste d'assistant statistique, agent des services généraux (Autres classes), au titre du sous-programme 1, pour compenser en partie l'augmentation des ressources demandées résultant du gain par transfert de deux postes, indiqué au paragraphe IV.50 ci-après.

Transferts

IV.50 Le Secrétaire général propose de transférer deux postes [1 poste P-5 de chef de l'Institut virtuel et 1 poste d'assistant (programmes), agent des services généraux (Autres classes)], du sous-programme 4 au sous-programme 1, afin de combiner les activités de l'Institut virtuel et du Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement pour créer des synergies et utiliser de façon plus rationnelle les ressources et les compétences disponibles.

IV.51 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux reclassements et aux transferts de postes proposés par le Secrétaire général.**

Postes vacants

IV.52 Au cours de son examen des propositions budgétaires du Secrétaire général, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que la CNUCED avait 36 postes vacants au 30 avril 2013, dont il a été proposé de supprimer 9 (1 poste de directeur D-2; 1 poste d'économiste P-3; 1 poste d'assistant (programmes), agent des services généraux (1re classe); 4 postes de secrétaire, agent des services généraux (Autres classes); 1 poste d'assistant de recherche, agent des services

généraux (Autres classes) et 1 poste d'assistant publications, agent des services généraux (Autres classes). Quatre postes sont restés vacants parce que les titulaires étaient affectés à d'autres postes à titre temporaire; pour 15 autres, le recrutement se trouvait à divers stades d'avancement; 4 avaient été pourvus depuis et pour 4 autres, les avis de vacance de poste n'avaient pas encore été publiés. **Le Comité compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**. Il formule d'autres observations au sujet des postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.53 Le montant global des prévisions de dépenses au titre des autres objets de dépense pour 2014-2015 s'élève à 14 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 427 600 dollars (3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme il est indiqué dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette diminution est essentiellement imputable à des prévisions de dépenses inférieures au titre des catégories suivantes : experts (103 200 dollars); frais généraux de fonctionnement (342 800 dollars); fournitures et accessoires (91 700 dollars). Les réductions sont en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (355 100 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au 30 avril 2013. Au titre des services contractuels, le Comité note que, sur le montant révisé de 194 100 dollars, seulement 32 000 dollars (16,5 %) avaient été utilisés. De même, sur le montant de 1 169 000 dollars affecté au mobilier et au matériel, seulement 409 800 dollars (35 %) avaient été utilisés. **Compte tenu du faible taux d'utilisation des ressources observé dans ces catégories particulières, le Comité consultatif demande que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera ses propositions budgétaires, un état actualisé des dépenses pour 2012-2013 au titre de ces catégories**.

IV.54 Dans les renseignements complémentaires sur les propositions budgétaires, le Secrétaire général indique que la réduction du montant des prévisions de dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement est essentiellement due à la baisse des taux des services contractuels de téléphonie mobile et des communications internationales, la réduction ou la stabilisation prévue des services de transmission de voix et de données, la diminution du nombre de lignes téléphoniques, l'autorisation contrôlée de l'accès aux lignes internationales et aux téléphones Blackberry, et la diminution des services de courrier et de valise diplomatique du fait d'une plus large utilisation du courrier électronique et d'Internet pour la diffusion électronique des publications. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les taux de services contractuels pour les services de téléphonie avaient été négociés par la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève, mais le reste avait été obtenu par la CNUCED elle-même. Par ailleurs, dans les renseignements complémentaires, le Secrétaire général indique que la réduction des dépenses au titre des fournitures et accessoires est principalement imputable à la diminution de l'utilisation de papier et de fournitures pour la reproduction interne du fait de l'utilisation accrue et de la plus grande disponibilité des technologies de publication et de diffusion électroniques. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la CNUCED pour réduire les coûts et renforcer la bonne utilisation des ressources, et lui recommande de partager**

son expérience et les leçons qu'elle a apprises avec d'autres départements et bureaux qui pourraient envisager de prendre des dispositions similaires.

Autres dépenses de personnel

IV.55 Le Comité consultatif relève dans les renseignements complémentaires que le montant total de 1,9 million de dollars proposé au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice 2014 -2015 représente une augmentation nette de 355 100 dollars (23,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Secrétaire général indique que ce montant couvre le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de pointe à Genève et à New York, ainsi qu'une assistance supplémentaire pour assurer le service des réunions. Il indique également que cette augmentation est principalement imputable à une diminution des moyens ordinaires permettant d'absorber la charge de travail supplémentaire à la suite de la suppression proposée de postes d'agent des services généraux (Autres classes).

Experts

IV.56 Le montant total de 822 800 dollars est proposé au titre des experts pour l'exercice 2014-2015, soit une diminution de 103 200 dollars (11,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Secrétaire général indique que cette diminution aura une incidence sur la capacité de production de conseils de politique générale et sur la qualité de ces conseils, de même que sur la portée des travaux de recherche de la CNUCED. Ayant demandé des précisions sur les réunions qui seraient touchées, le Comité consultatif a été informé que la réduction des ressources allouées aux experts pourrait avoir une incidence sur le nombre d'experts qui participeraient aux réunions mais n'aurait pas d'incidence sur le nombre de réunions. Il a également été informé qu'il n'était pas possible de déterminer avec certitude les réunions qui seraient touchées ou le nombre d'experts qui ne pourraient pas se déplacer. **Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour atténuer les conséquences négatives de la diminution des ressources dans ce domaine.**

IV.57 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée dans la section E du chapitre I ci-dessus en faveur d'une diminution de 5 % des montants prévus pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 12**.

Observations générales

Coordination entre la CNUCED et d'autres bureaux pour ce qui est de l'Afrique et des pays les moins avancés

IV.58 Au cours de son examen des propositions budgétaires du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que bien que la Division de la CNUCED chargée de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ait exécuté ses travaux conformément à son mandat, la CNUCED a continué de participer à plusieurs mécanismes de coordination afin d'éviter les chevauchements et d'assurer la complémentarité et les synergies entre les domaines de compétence des différents départements du Secrétariat de l'ONU, à savoir : le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les

pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et la Commission économique pour l'Afrique.

IV.59 À cet égard, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED a participé aux réunions annuelles du mécanisme de coordination régionale et apporté des contributions au groupe sur le commerce et l'accès aux marchés, au groupe chargé de l'environnement et au groupe sur le commerce et les capacités productives. En outre, le Comité a été informé que la CNUCED a régulièrement tenu des réunions de coordination avec les membres du mécanisme de coordination régionale, en particulier la CEA, la Commission de l'Union africaine et le NEPAD. Il a également été informé que la CNUCED et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a participé aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui, en plus d'être un outil d'élaboration des politiques, de prise de décisions et de gestion, est également un mécanisme interne de coordination et de consultation dans le contexte du cadre stratégique et du budget-programme biennal. Le Comité a également été informé que la CNUCED participe aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutionnelle sur les affaires africaines, sous la direction du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. **Le Comité consultatif se félicite de la collaboration entre le secrétariat de la CNUCED et d'autres bureaux du Secrétariat de l'ONU afin d'assurer la complémentarité dans l'exécution de leurs mandats respectifs**.

Chapitre 13
Centre du commerce international

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	40 141 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	38 982 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	39 553 600

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.60. En application de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le Centre du commerce international a présenté à l'Assemblée et au Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) une proposition sous la forme d'un fascicule du budget simplifié, suivant la présentation de l'ONU, accompagné d'une demande à ces deux organes pour qu'ils prennent note du montant des ressources qu'il était prévu de demander. Un budget détaillé sera présenté à l'Assemblée et au

Conseil général au quatrième trimestre de l'année. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette procédure était nécessaire dans la mesure où le cycle budgétaire de l'ONU commençait deux ans avant l'exercice biennal suivant, alors que celui de l'OMC commençait dans le courant du deuxième semestre de l'année précédant l'exercice biennal suivant. Le fascicule simplifié a permis au Secrétariat de l'ONU de prendre en compte le montant prévu des ressources demandées pour le Centre dans le projet global de budget-programme, le temps que soit élaboré le fascicule détaillé, prévu pour la fin de l'année, conformément au cycle budgétaire de l'OMC qui doit démarrer dans le courant du troisième trimestre de 2013.

IV.61. En conséquence, le Secrétaire général a présenté une estimation préliminaire prenant en compte le programme d'activités du Centre pour l'exercice biennal 2014-2015. Le montant des ressources demandées pour le Centre pour 2014-2015 s'élève à 74 281 700 francs suisses, chaque organisation – l'OMC et l'ONU – devant contribuer à hauteur de 37 140 900 francs suisses. À cet égard, le Comité consultatif répète qu'il faudrait mettre en place un dispositif simplifié de présentation du budget-programme biennal du Centre pour répondre aux préoccupations de l'OMC tout en préservant le rôle de l'ONU dans l'administration financière du Centre. Il pourrait notamment s'agir de présenter le budget du Centre en francs suisses, à l'instar de celui du budget de l'OMC (A/53/7/Add.3, par. 11).

IV.62. Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 13 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 38 982 600 dollars avant actualisation des coûts, l'équivalent en dollars des États-Unis du montant demandé en francs suisses (37 140 900 dollars). Ce montant représente une diminution de 1 159 200 dollars (2,9 %) par rapport au montant des ressources de l'exercice biennal 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 13), tableau 13.3).

IV.63. Le tableau IV.5 présente un récapitulatif des postes financés au moyen du budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et que propose le Secrétaire général pour 2014-2015. Il n'y a aucune différence entre les deux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de postes indiqué dans le fascicule simplifié était indicatif, des consultations étant en cours entre le secrétariat du Centre et les secrétariats de l'OMC et de l'ONU, à l'issue desquelles le montant des ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense pour l'exercice biennal 2014-2015 devait être déterminé. Le Comité a également été informé que le nombre de postes résultant de cet ajustement figurerait dans la proposition budgétaire détaillée, comme le prévoyait le dispositif administratif défini dans la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

Tableau IV.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	162	1 SSG,1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	162	1 SSG,1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)

IV.64. Le Comité consultatif note que dans la proposition budgétaire simplifiée du Secrétaire général, toutes les ressources demandées pour 2014-2015 sont présentées dans la seule catégorie des subventions et contributions, au lieu d'être réparties entre les postes et les autres objets de dépense. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que même si les ressources demandées étaient approuvées au titre de subventions et contributions dans le fascicule simplifié, conformément à la pratique établie, le tableau d'effectifs, l'organigramme, les postes nécessaires et les taux de vacance seraient présentés dans le fascicule détaillé et examinés par tous les comités compétents de l'OMC et de l'ONU. Le Comité a également été informé que toutes les propositions de création de postes financés au moyen du budget ordinaire et de reclassement de postes d'administrateur seraient examinées et approuvées par ces organes. Par conséquent, les postes demandés pour le Centre sont soumis non seulement à un examen aussi scrupuleux que ceux demandés au titre des autres chapitres du budget, mais aussi au contrôle du Comité Budget, finances et administration de l'OMC. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que les éventuels transferts de postes d'une division à l'autre seraient aussi indiqués dans le fascicule détaillé.

Observations générales

Mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public et d'Umoja

IV.65. Lors de l'examen des propositions budgétaires du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé un point sur la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel de gestion intégré Umoja. Il a été informé que le Centre participait à ces opérations, menées sous l'égide du Secrétariat de l'ONU, en qualité de bureau extérieur, et était en bonne voie d'adopter les normes IPSAS en 2014 et Umoja en 2015, conformément au calendrier fixé par l'ONU. Le Comité a également été informé qu'il avait été décidé, en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes, qu'aux fins de la communication des données dans le cadre des normes IPSAS, la monnaie fonctionnelle serait le dollar des États-Unis, mais qu'elle resterait le franc suisse pour le contrôle de l'utilisation des fonds. En outre, il a été informé que des discussions étaient en cours entre le Centre et le Secrétariat de l'ONU au sujet des incidences financières de la conception d'Umoja. **Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis et est convaincu que les préparatifs nécessaires seront achevés à temps pour l'adoption des normes IPSAS et d'Umoja**.

IV.66. **Conformément au dispositif administratif simplifié approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 et sans préjudice de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prenne note des ressources proposées dans les prévisions budgétaires préliminaires. Il étudiera de plus près le dispositif simplifié de présentation du budget-programme biennal du Centre lors de l'examen de son projet de budget-programme détaillé.**

Chapitre 14
Environnement

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	14 181 800
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015	43 904 400
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	48 655 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	584 100 100

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.67. Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 43 904 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 29 772 600 dollars (209,6 %) par rapport au montant des ressources de l'exercice biennal 2012-2013 (aux taux révisés). Cette augmentation nette s'explique essentiellement par la création proposée de 25 postes et la transformation proposée de 60 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire, dans le cadre de la valorisation et du renforcement du PNUE demandés par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 (A/68/6 (Sect. 14), par. 14.18).

IV.68. Le tableau IV.6 présente un récapitulatif des postes financés au moyen du budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et que propose le Secrétaire général pour 2014-2015. Il présente aussi les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires proposés pour 2014-2015.

Tableau IV.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 5 G(AC), 11 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	133	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 47 P-4, 16 P-3, 3 P-2, 13 G(AC), 12 AL
Créations	25	1 D-1, 1 P-3, 1 G(AC) pour la composante direction exécutive et administration
		1 P-5, 2 P-4 pour le sous-programme 1
		2 P-4 pour le sous-programme 2
		1 P-5, 2 P-4 pour le sous-programme 3
		4 P-4, 1 G(AC) pour le sous-programme 4
		1 P-5, 2 P-4 pour le sous-programme 5
		1 P-5, 3 P-4 pour le sous-programme 6
Transformations	60	1 P-5, 1 P-3 pour le sous-programme 7
		1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 G(AC), 1 AL pour la composante direction exécutive et administration
		1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 pour le sous-programme 1
		1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 pour le sous-programme 2
		1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 pour le sous-programme 3
		3 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 3 G(AC) pour le sous-programme 4
		1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 pour le sous-programme 5
		1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 pour le sous-programme 6
		3 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 G(AC) pour le sous-programme 7
		1 D-2, 1 P-5, 1 P-2 pour la composante appui aux programmes
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	721	1 SSG, 3 D-2, 28 D-1, 77 P-5, 252 P-4/3, 70 P-2/1, 290 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Créations

IV.69. Il est proposé de créer 25 postes, comme le décrit l'annexe IV du fascicule du budget relatif au chapitre 14. Ces créations de postes sont proposées en application de la résolution 67/213, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288 (A/68/6 (Sect. 14), par. 14.21).

IV.70. Ces 25 nouveaux postes seraient répartis comme suit :

a) Pour la composante direction exécutive et administration : 1 chef du Bureau de l'évaluation à Nairobi (D-1); 1 administrateur de programmes spécialiste de la problématique hommes-femmes à Nairobi (P-3); et 1 assistant administratif à New York [agent des services généraux (Autres classes)];

b) Pour le sous-programme 1 : 1 chef du bureau sous-régional à Brasilia (P-5); 1 coordonnateur régional pour les changements climatiques à Nairobi (P-4); et 1 coordonnateur régional pour les changements climatiques à Bangkok (P-4);

c) Pour le sous-programme 2 : 1 coordonnateur régional pour les affaires humanitaires, les catastrophes et les conflits à Panama (P-4); et 1 coordonnateur régional pour les affaires humanitaires, les catastrophes et les conflits à Nairobi (P-4);

d) Pour le sous-programme 3 : 1 chef du bureau sous-régional à Kingston (P-5); 1 coordonnateur régional pour les écosystèmes et la biodiversité à Manama (P-4); et 1 coordonnateur régional pour les écosystèmes et la biodiversité à Nairobi (P-4);

e) Pour le sous-programme 4 : 1 coordonnateur pour le développement régional à Panama (P-4); 1 coordonnateur pour le développement régional à Genève (P-4); 1 coordonnateur pour le développement régional à Nairobi (P-4); 1 coordonnateur régional pour le droit de l'environnement et la gouvernance environnementale à Panama (P-4); et 1 assistant administratif à Washington [agent des services généraux (Autres classes)];

f) Pour le sous-programme 5 : 1 chef du bureau sous-régional à Apia (P-5); 1 coordonnateur régional pour les produits chimiques et les déchets à Panama (P-4); et 1 coordonnateur régional pour les produits chimiques et les déchets à Nairobi (P-4);

g) Pour le sous-programme 6 : 1 chef du bureau sous-régional à Abidjan (P-5); 1 coordonnateur régional pour l'utilisation efficace des ressources à Nairobi (P-4); et 1 coordonnateur régional pour l'utilisation efficace des ressources à Panama (P-4);

h) Pour le sous-programme 7 : 1 chef du bureau sous-régional à Almaty (P-5); et 1 fonctionnaire régional de l'information à Manama (P-3).

IV.71. Il est notamment proposé qu'un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] soit créé au bureau de New York. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, le titulaire de ce poste apporterait un appui administratif au Sous-Secrétaire général. Le Comité note, à la lecture de l'annexe I du fascicule du budget, qu'il existe au bureau de New York un agent des services généraux (Autres classes). **Les capacités existantes pouvant être utilisées pour l'exécution de ces fonctions, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité du poste proposé et recommande donc qu'il ne soit pas approuvé**.

IV.72. **À l'exception du poste mentionné au paragraphe IV.71 ci-dessus, le Comité recommande l'approbation des 24 autres nouveaux postes proposés.**

Transformations

IV.73. Le Secrétaire général propose la transformation de 60 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire, comme le décrit l'annexe IV du fascicule du budget. Ces 60 transformations concerneraient les postes suivants :

a) Pour la composante direction exécutive et administration : 1 sous-secrétaire général, 1 D-1, 2 P-5, 1 agent des services généraux (Autres classes) et 1 agent local;

b) Pour le sous-programme 1 : 1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4;

c) Pour le sous-programme 2 : 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3;

d) Pour le sous-programme 3 : 1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4;

e) Pour le sous-programme 4 : 3 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 3 agents des services généraux (Autres classes);

f) Pour le sous-programme 5 : 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3;

g) Pour le sous-programme 6 : 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3;

h) Pour le sous-programme 7 : 3 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes);

i) Pour la composante appui aux programmes : 1 D-2, 1 P-5 et 1 P-2.

IV.74. Le fascicule du budget indique que l'augmentation proposée des postes donne suite à la résolution 67/213, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons » (ibid.).

IV.75. Ayant demandé des précisions sur les critères utilisés pour aboutir à ces propositions de transformations de postes, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget-programme pour 2014-2015 ne reposait pas sur une comparaison a priori avec le budget de 2012-2013 (aux taux révisés), mais que le PNUE avait analysé les incidences de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale en termes de ressources, déterminant les fonctions minimales requises pour exécuter les nouveaux mandats décidés par l'Assemblée, et comparant ces besoins avec les fonctions existantes, qu'elles soient financées totalement ou en partie au moyen de ressources extrabudgétaires, afin d'éviter les chevauchements et les redondances. Son analyse lui a permis de déterminer qu'il fallait transformer en postes imputés sur le budget ordinaire les postes actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires qui, d'une part, concernaient des fonctions et attributions identiques ou semblables susceptibles d'être nécessaires et, d'autre part, étaient occupés à temps partiel ou à titre ponctuel.

IV.76. Ayant demandé des précisions sur le poste de sous-secrétaire général proposé, le Comité consultatif a été informé que la création de ce poste à New York donnait suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui soulignait qu'il fallait renforcer le cadre institutionnel du développement durable à différents niveaux, y compris au Siège de l'ONU. En effet, pour intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable, il faut que le PNUE fasse participer régulièrement des responsables de plus haut niveau aux débats, dans des instances réunissant essentiellement des sous-secrétaires

généraux et des secrétaires généraux adjoints. Le Sous-Secrétaire général de New York serait également en rapport avec les États Membres et les organismes des Nations Unies pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et des conférences et réunions sur la question organisées sous l'égide de l'Organisation. Il superviserait et encadrerait le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement, le principal mécanisme de coordination interinstitutions de l'ONU pour les questions d'environnement, que préside le PNUE.

IV.77. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que sur les 60 postes qu'il était proposé de transformer, 8 étaient actuellement vacants, dont 3 depuis au moins deux ans. Le Comité fait d'autres observations sur les postes vacants au chapitre I du présent rapport.

IV.78. S'agissant des transformations proposées, le Comité rappelle que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avait proposé d'étaler la création des 36 postes qu'il avait demandés dans le cadre de sa restructuration. Ainsi, il avait été proposé de créer d'abord des postes de direction, afin que les hauts fonctionnaires puissent prendre les rênes de leurs unités administratives le plus tôt possible, au moment même où elles se mettent en place, et participer à la sélection de leur personnel (A/62/7, par. VI.9). De même, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en matière de technologies de l'information et des communications, le Secrétaire général a proposé de recruter le personnel en deux étapes, en commençant par le personnel appelé à occuper les fonctions prioritaires que sont la planification et la gestion, en particulier à élaborer des principes de gouvernance, des orientations, des procédures et des normes. **Le Comité consultatif estime qu'il serait utile que le PNUE étale la création des postes, au stade précoce de la planification et de la mise en œuvre, afin de permettre aux dirigeants d'assumer des fonctions de planification stratégique et de prise de décisions tout en assurant la sélection et le recrutement du personnel. Le Comité recommande donc, à ce stade, l'approbation des 23 postes de classe P-5 et de rang supérieur qu'il est proposé de transformer. Bien qu'il s'agisse de postes transformés, le Comité recommande qu'ils soient soumis aux mêmes règles de recrutement que les nouveaux postes, puisqu'ils n'ont pas encore été approuvés au titre du budget ordinaire. On trouvera d'autres observations relatives aux transformations de postes proposées à la section D du chapitre I du présent rapport**.

IV.79. Le Comité consultatif note que dans le fascicule du budget et le complément d'information, on invoque essentiellement le paragraphe 88 du document final pour justifier les demandes de postes, sans que chaque poste soit justifié séparément ni précisément. **Le Comité consultatif estime qu'il faut que le PNUE examine de plus près les autres postes demandés (de classe P-4 et de rang inférieur)**.

IV.80. Le Comité consultatif note également que le raisonnement qui permet de déterminer que certains postes doivent désormais être imputés sur le budget ordinaire et d'autres continuer à être financés au moyen des ressources extrabudgétaires n'est pas clairement expliqué dans le fascicule du budget. À cet égard, il rappelle que dans le cas d'ONU-Femmes, l'Assemblée générale a décidé que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seraient prélevées sur le budget ordinaire et approuvées par

elle, tandis que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seraient prélevées sur les contributions volontaires (résolution 64/289).

IV.81. De même, le Comité consultatif rappelle que dans le cas du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une distinction a été faite entre personnel des services d'exécution et personnel hors services d'exécution, les dépenses afférentes au personnel d'appui aux opérations étant financées exclusivement au moyen des contributions volontaires. Le HCR a entrepris de redéfinir ses postes et de les reclasser dans trois catégories : direction et administration, appui au programme et exécution du programme. Les postes de direction et d'administration n'existent qu'au Siège; les postes d'appui au programme se trouvent à la fois au Siège et dans les bureaux extérieurs; et les postes d'exécution du programme, uniquement hors Siège. On a constaté que la catégorie direction et administration correspondait au type de postes (hors services d'exécution) financés au moyen du budget ordinaire (A/63/537, par. 10 à 13). Par la suite, l'Assemblée générale a approuvé ces dispositions dans sa résolution 63/263.

IV.82. **Le Comité consultatif estime que le PNUE gagnerait à entreprendre lui aussi un examen de ses fonctions, en analysant l'affectation respective des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires. Il recommande donc que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de mener à bien cet examen et de lui présenter ses conclusions dans le prochain projet de budget-programme.**

Suppressions

IV.83. Le tableau 14.6 du fascicule du budget indique qu'il est proposé de supprimer trois postes P-4 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en imputant ces postes financés au moyen du budget ordinaire sur les ressources extrabudgétaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces postes avaient d'abord été prévus dans le montant total des incidences financières de la résolution 67/213, mais qu'ils n'avaient finalement pas été inscrits dans le projet de budget-programme, et que le Secrétaire général proposait de les supprimer. **Le Comité consultatif constate que ces quatre postes n'ont en fait jamais été créés et que par conséquent, les suppressions proposées ne déboucheraient sur aucune économie. Il insiste pour qu'à l'avenir, les propositions de suppressions de postes portent sur des ressources existantes**.

Vacances de postes

IV.84. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les 48 postes du PNUE financés au moyen du budget ordinaire, aucun n'était vacant au 31 mars 2013.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.85. Le montant de 5 268 400 dollars prévu pour 2014-2015 au titre des objets de dépense autres que les postes représente une augmentation de 4 148 700 dollars par rapport au montant des ressources de 2012-2013 (aux taux révisés). Cette augmentation, qui concerne essentiellement les dépenses prévues au titre des consultants (2 688 800 dollars), des services contractuels (525 200 dollars) et des

voyages (476 800 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (371 200 dollars), est en partie compensée par une diminution des frais de voyage des représentants (4 300 dollars).

IV.86. Une provision de 2 948 900 dollars est demandée au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 2 688 800 dollars (1 033,8 %) par rapport aux ressources de 2012-2013 (aux taux révisés). Le Comité consultatif note que cette augmentation est la plus importante de la catégorie des objets de dépense autres que les postes. **Le Comité consultatif répète qu'il est important d'utiliser les capacités internes et recommande donc une réduction de 948 900 dollars du montant demandé, autrement dit il recommande l'approbation d'un montant de 2 millions de dollars au titre des consultants**.

IV.87. Une provision de 629 500 dollars est demandée au titre des voyages, ce qui représente une augmentation de 476 800 dollars (312,2 %) par rapport aux ressources de 2012-2013 (aux taux révisés). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les coordonnateurs régionaux étaient amenés à rencontrer les coordonnateurs des sous-programmes et d'autres collègues du Siège et des divisions organiques, ce qui les obligeait à se déplacer. À cet égard, le Comité rappelle que dans la section VI de sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a adopté une série de mesures censées réduire les dépenses au titre des voyages en avion (voir aussi A/67/848, par. 61). **Compte tenu des conséquences des mesures adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254 sur les dépenses prévues au titre des voyages en avion, et des recommandations de l'Assemblée concernant les postes, le Comité consultatif recommande une réduction des dépenses consacrées aux voyages au titre du chapitre 14. Cette réduction est incluse dans le montant global de la réduction recommandée à la section E du chapitre I du présent rapport**.

IV.88. Le Secrétaire général demande un montant de 473 700 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, ce qui représente une augmentation de 371 200 dollars (362,1 %) par rapport au montant des ressources de 2012-2013 (aux taux révisés). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces ressources financeraient les moyens de communication vocale et de transmission de données et les services de la valise diplomatique et de l'affranchissement nécessaires aux postes proposés. **Cette demande représentant une augmentation substantielle par rapport aux ressources de 2012-2013 (aux taux révisés), et compte tenu des recommandations qu'il a déjà formulées concernant les postes, le Comité consultatif recommande une réduction de 73 700 dollars du montant proposé, de 473 700 dollars, autrement dit il recommande l'approbation d'un montant de 400 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement**.

IV.89. **Sous réserve de ses recommandations concernant les consultants et les frais généraux de fonctionnement et de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent rapport en faveur d'une réduction de 5 % du montant des ressources proposées au titre des voyages tous chapitres du budget confondus, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 14.**

Observations générales et recommandations

Ressources extrabudgétaires

IV.90. Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, qui représentent 93 % du montant total des ressources proposées pour le PNUE pour cet exercice, s'élèvent à 584 100 000 dollars, contre 604 433 500 dollars en 2012-2013, soit une baisse d'environ 3,4 %. Le fascicule du budget indique que cette diminution tient essentiellement au fait que des dépenses auparavant financées au moyen de ressources extrabudgétaires seront désormais imputées sur le budget ordinaire, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons », dans lequel il est demandé que le PNUE soit doté de ressources financières sûres, stables, suffisantes et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires pour s'acquitter de son mandat (A/68/6 (Sect. 14), par. 14.23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si l'on excluait les ressources provenant du Fonds pour l'environnement mondial, le montant total des ressources extrabudgétaires du PNUE afficherait une augmentation de 8,8 millions de dollars pour 2014-2015. Le Comité a également été informé que lors du Conseil d'administration du PNUE, les États Membres avaient approuvé une augmentation de 54 millions de dollars (28,3 %) des ressources extrabudgétaires non préaffectées (le Fonds des Nations Unies pour l'environnement).

IV.91. Le Comité consultatif note qu'à l'alinéa b) du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons », que l'Assemblée rappelle au paragraphe 5 de sa résolution 67/213, il est demandé que les ressources provenant aussi bien du budget ordinaire que des contributions volontaires soient sûres, stables, suffisantes et accrues. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de prévoir dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 des ressources tenant compte du projet de programme de travail révisé du PNUE, de la mise en œuvre du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons » et des possibilités d'accroître l'utilisation efficace des ressources, et a invité les donateurs à augmenter leurs contributions volontaires au PNUE, y compris au Fonds pour l'environnement.

IV.92. **Le Comité consultatif engage le PNUE à redoubler d'efforts pour augmenter ses ressources extrabudgétaires (voir aussi A/66/7, par. IV.55).**

Programme de travail

IV.93 Le tableau 14.3 du fascicule du budget indique une baisse du montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre du programme de travail – de 557 309 300 dollars en 2012-2013 à 525 294 300 dollars en 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation était passée de 55,5 % en 2012-2013 à 77,5 % en 2014-2015 pour les ressources provenant du budget ordinaire, et de 89,8 % en 2012-2013 à 90 % en 2014-2015 pour les ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, des informations précises sur l'évolution du montant des ressources prévues au titre du programme de travail**.

Chapitre 15
Établissements humains

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	21 180 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	20 544 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	21 229 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	371 287 700

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.94 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 15 s'élève à 20 544 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 636 200 dollars (3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 15), tableau 15.3).

IV.95 Le tableau IV.7 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015, ainsi que des postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau IV.7
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Transferts	3	1 P-5 et 1 P-3 relevant de la composante direction exécutive et administration transférés à la composante appui au programme, et 1 P-3 de la composante appui au programme transféré au sous-programme 3
Suppressions	(2)	1 P-2 relevant du sous-programme 3 et 1 P-4 relevant du sous-programme 7
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	42	1 SSG, 4 D-2, 12 D-1, 29 P-5, 67 P-4/3, 11 P-2/1, 6 G(AC), 76 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

IV.96 Il est proposé de supprimer un poste P-2 de spécialiste adjoint des établissements humains au titre du sous-programme 3 (Économie urbaine). Dans le complément d'information communiqué au Comité consultatif, le Secrétaire général indique que la suppression de ce poste risque de réduire l'offre de services consultatifs sur l'impact économique local des investissements majeurs, les stratégies locales de développement économique et les outils d'élaboration participative des budgets, ainsi que sur les mécanismes de financement d'infrastructures et l'innovation en la matière. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le titulaire de ce poste avait notamment pour fonctions d'effectuer des travaux de recherche et de fournir des contributions propres à appuyer les services consultatifs. Il a également été informé que les fonctions attachées à ce poste étaient différentes de celles du poste P-3 qu'il est proposé de transférer au sous-programme 3 (voir par. IV.99 ci-après). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la suppression proposée, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'elle n'ait pas de répercussions sur la qualité de l'exécution des activités prescrites et le respect des délais en la matière**.

IV.97 Le Secrétaire général propose également de supprimer un poste P-4 de chef du Groupe des pratiques optimales relevant du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités). Dans le complément d'information, il indique que ce poste serait remplacé par un poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Compte tenu des observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus en ce qui concerne la suppression de postes inscrits au budget ordinaire et la création de postes équivalents financés au moyen de ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif recommande de ne pas supprimer le poste P-4 de chef du Groupe des pratiques optimales relevant du sous-programme 7.

Transferts

IV.98 Le Secrétaire général propose qu'un poste P-5 de chef de la Section des services d'information et un poste P-3 de spécialiste des réseaux d'information soient transférés de la composante direction exécutive et administration à la composante appui au programme, compte tenu de la réorganisation d'ONU-Habitat et du transfert du groupe chargé de l'information, de la communication et des technologies au Bureau de la gestion au titre de l'appui au programme. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le transfert dudit groupe au Bureau de la gestion avait été demandé par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11 d'avril 2011, sur la base de laquelle un plan stratégique pour la période 2014-2019 serait établi. Il a également été informé que les fonctions attachées auxdits postes étaient en rapport avec les technologies de l'information et des communications, lesquelles concourraient à la gestion administrative de tout l'organisme et relevaient donc davantage du Bureau de la gestion.

IV.99 Le Secrétaire général propose de transférer un poste P-3 de spécialiste de la gestion des programmes de la composante appui au programme au sous-programme 3 (Économie urbaine), compte tenu de la réorganisation du Programme et de la réaffectation des ressources décidées par le Conseil d'administration dans sa résolution 23/11 (voir aussi par. IV.96 ci-dessus).

IV.100 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux transferts de postes proposés par le Secrétaire général.**

Postes vacants

IV.101 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements concernant 11 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3 et 3 P-2) qui étaient vacants au 30 avril 2013, dont un (P-2) qu'il avait été proposé de supprimer au cours de l'exercice 2014-2015.

IV.102 D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif a noté qu'un poste P-4 de spécialiste des établissements humains était vacant depuis le 29 juillet 2012 et que l'avis de vacance correspondant n'avait pas encore été publié lorsqu'il a examiné le projet de budget du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'avis de vacance avait été publié depuis et que le processus de sélection des candidats était en cours.

IV.103 **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les postes vacants figurent à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.104 Le montant estimatif des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2,4 millions de dollars, soit une diminution de 92 300 dollars (3,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des ressources prévues au titre des experts (4 600 dollars), des services contractuels (75 300 dollars), des fournitures et accessoires (75 000 dollars) et du mobilier et du matériel (49 300 dollars). Ces réductions sont en partie contrebalancées par une augmentation des ressources demandées au titre des consultants (62 900 dollars), des voyages (40 600 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (28 000 dollars). Dans le complément d'information, le Secrétaire général indique que la diminution des ressources prévues au titre des services contractuels et des fournitures et accessoires s'explique par une moindre consommation de papier et de fournitures, grâce au recours accru aux moyens électroniques et aux technologies Web pour diffuser l'information. Le Comité note que le montant estimatif des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes à financer au moyen de ressources extrabudgétaires s'élève à 325 millions de dollars, soit une augmentation de 15 millions de dollars (5 %) par rapport à l'exercice 2012-2013. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus, à savoir qu'il serait bon de réduire de 5 % le montant des ressources prévues pour les voyages à tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire au chapitre 15 au titre des objets de dépense autres que les postes**.

Consultants

IV.105 D'après le complément d'information, le Comité consultatif note que le montant total du crédit qu'il est proposé d'ouvrir au titre des services de consultants, qui s'élève à 274 000 dollars, représente une augmentation nette de 62 900 dollars (29,8%) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-

2013. Le Secrétaire général indique que le recours aux consultants est indispensable, ceux-ci offrant des services spécialisés que le Secrétariat ne peut pas assurer et pour lesquels il ne serait pas rentable de créer des capacités en interne. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il avait été proposé d'ouvrir un crédit de 64 800 dollars pour l'harmonisation stratégique de la démarche d'ONU-Habitat vis-à-vis des objectifs de développement durable. D'après le Secrétaire général, les crédits demandés au titre des services de consultant permettraient au Programme de mieux contribuer aux activités menées à l'échelle du système pour examiner et définir, avec les États Membres, de nouveaux buts et objectifs relatifs au programme de développement durable pour l'après-2015. **Bien que conscient qu'il est nécessaire de faire appel à des consultants externes pour des services qu'il n'est pas possible d'assurer en interne, le Comité consultatif engage l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de réduire autant que possible la dépendance à leur égard en renforçant les capacités internes**.

IV.106 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements sur les dépenses effectivement engagées au titre des consultants au cours de l'exercice 2012-2013, selon lesquels seuls 116 600 dollars (55,2%) des 211 100 dollars approuvés avaient été utilisés au 30 avril 2013. **Compte tenu du faible taux d'utilisation des ressources, le Comité consultatif demande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, au moment où il examinera le projet de budget, un état mis à jour des dépenses engagées au titre des consultants au cours de l'exercice 2012-2013**.

Voyages

IV.107 Selon le complément d'information qui lui a été communiqué, le Comité consultatif note que le montant total du crédit qu'il est proposé d'ouvrir au titre des voyages en 2014-2015, qui s'élève 353 600 dollars, représente une augmentation nette de 40 600 dollars (13 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Dans ledit complément d'information, le Secrétaire général indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au titre des voyages pour permettre à ONU-Habitat de participer à des réunions et conférences. Il précise également que l'augmentation des dépenses prévues à cette rubrique s'explique par l'augmentation du nombre de demandes de services consultatifs adressées par les pouvoirs publics des pays, et que l'on s'efforcera dans toute la mesure possible de recourir à d'autres solutions, telles que la visioconférence et les autres moyens de communication électroniques. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les voyages figurent à la section E du chapitre I ci-dessus.

Observations générales

Proportion d'hommes et de femmes dans les effectifs

IV.108. Au cours de son examen des propositions budgétaires formulées par le Secrétaire général, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur la répartition par sexe des effectifs d'ONU-Habitat, selon lesquels les femmes occupaient 53 % de l'ensemble des postes inscrits au budget ordinaire et des postes financés par des ressources extrabudgétaires, mais seulement 22 % des postes de direction (P-5 et supérieurs). Le Comité a également été informé que pour améliorer l'équilibre hommes-femmes, des statistiques ventilées par sexe étaient mises à la disposition de

la direction aux fins de la sélection du personnel. Le Comité consultatif félicite ONU-Habitat d'assurer la parité des sexes dans l'ensemble de ses effectifs, et ne doute pas que des efforts supplémentaires seront déployés pour faire de même aux échelons les plus élevés, conformément aux instructions données par les organes délibérants.

Présentation des mesures des résultats

IV.109. Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a noté que les objectifs initiaux de certaines mesures des résultats étaient relativement peu ambitieux. D'après la mesure des résultats correspondant à l'indicateur a) i), dans le tableau 15.21 du projet de budget, le nombre de collectivités publiques nationales s'associant à la Stratégie mondiale du logement d'ONU-Habitat devrait passer de 10 en 2012-2013 à 15 en 2014-2015. De la même manière, selon l'indicateur a) iii), le nombre de pays dans lesquels sont en vigueur un code de la construction et une réglementation garantissant la viabilité de l'habitat passerait de 2 en 2012-2013 à 3 en 2014-2015. En ce qui concerne l'indicateur c) dudit tableau, le Comité note que le nombre de plans d'aménagement urbain de villes et de quartiers élaborés et mis en application compte tenu des stratégies et programmes nationaux portant sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, passerait de 2 en 2012-2013 à 4 en 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le caractère peu ambitieux des objectifs initiaux et des objectifs ultérieurs s'expliquait notamment par le fait que les modifications qu'il était prévu d'apporter aux processus d'élaboration des politiques au niveau national impliqueraient un processus de longue haleine. Il a également été informé que les mesures des résultats tenaient compte uniquement des pays qui auraient achevé de mettre en œuvre un code de la construction et une réglementation garantissant la viabilité de l'habitat, et non de ceux dans lesquels le processus était en cours. En outre, le Comité a été informé qu'ONU-Habitat effectuait, avec le concours d'experts externes, une étude des conditions initiales devant permettre d'améliorer les objectifs initiaux et les objectifs pour tous ses indicateurs, afin que ceux-ci puissent être efficacement mesurés et communiqués. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les améliorations qui seront apportées à la mise au point des mesures des résultats à la suite de l'étude des conditions initiales effectuée actuellement**. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les mesures des résultats figurent à la section B du chapitre I ci-dessus.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	41 426 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	42 314 100
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	44 037 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	535 822 400

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.110 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 16 pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 42 314 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 887 300 dollars (2,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 16), tableau 16.3). Au cours de l'exercice 2014-2015, les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 535 822 400 dollars, soit une augmentation de 2 105 900 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013.

IV.111 Le tableau IV.8 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour 2014-2015, ainsi que des postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau IV.8
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	129	1 SGA, 2 D-2, 7 D-1, 15 P-5, 33 P-4, 25 P-3, 14 P-2, 3 G(1^{e}C), 29 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	124	1 SGA, 2 D-2, 7 D-1, 15 P-5, 32 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 3 G(1^{e}C), 26 G(AC)
Transfert		1 G(AC) du sous-programme 8 au sous-programme 1
Suppressions		1 P-4 relevant du sous-programme 1

	Nombre de postes	*Classe*
		1 P-3 relevant du sous-programme 4
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 5
		1 G(AC) relevant du sous-programme 6
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	436	3 D-2, 11 D-1, 44 P-5, 206 P-4/3, 24 P-2/1, 10 G(1e C), 138 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Transfert

IV.112 Le Secrétaire général propose de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel) au sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues), en raison de la rationalisation des activités de suivi et d'appui opérée au titre des deux sous-programmes (ibid., par. 16.124). Le Comité consultatif n'a pas d'objection au transfert proposé.

Suppressions

IV.113 Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes [1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)] au titre du présent chapitre (ibid., tableau 16.7). Il indique que la suppression d'un poste P-4 de spécialiste de la lutte contre le blanchiment d'argent relevant du sous-programme 1 réduirait de 25 % le nombre d'administrateurs travaillant dans les domaines des flux financiers illicites et de la lutte contre le blanchiment d'argent. Il propose en outre de supprimer un poste P-3 d'administrateur de programmes relevant du sous-programme 4 (Prévention du terrorisme) et précise que les fonctions correspondantes seraient réparties entre les autres membres du personnel.

IV.114 Le Secrétaire général indique également qu'il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes), à savoir : un poste relevant du sous-programme 2 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif), dont la suppression n'aurait pas d'impact direct sur les objectifs de résultats mais conduirait à diffuser certaines publications uniquement sous forme électronique; un poste relevant du sous-programme 5 (Justice), dont la suppression n'aurait pas d'impact direct sur les objectifs de résultats; et un poste relevant du sous-programme 6 (Étude et analyse des tendances), dont la suppression conduirait à dépendre davantage des moyens électroniques pour la diffusion des documents.

IV.115 **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la suppression proposée de ces cinq postes, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'elle n'ait pas de répercussions sur la qualité de l'exécution des activités prescrites et le respect des délais en la matière**.

Postes vacants

IV.116 Au cours de son examen des propositions budgétaires formulées par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions,

que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime comptait quatre postes vacants (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au 30 avril 2013 et que les procédures de recrutement correspondantes étaient plus ou moins avancées au 3 juillet 2013. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général doit s'employer à pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais**. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les postes vacants figurent à la section D du chapitre I ci-dessus.

Commentaires et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.117 Le montant des ressources prévues au titre des autres objets de dépense pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 7 029 300 dollars, soit une augmentation de 697 500 dollars (11 %) par rapport à l'exercice 2012-2013, en particulier au titre des consultants, des voyages et des autres dépenses de personnel.

IV.118 Selon le complément d'information fourni au Comité consultatif, l'augmentation proposée des ressources demandées au titre des consultants est de 148 100 dollars (37,8 %) par rapport à l'exercice 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation s'expliquait par : l'ouverture prévue d'un crédit exceptionnel en vue de la treizième édition du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (169 400 dollars), qui est tenu tous les cinq ans; et l'augmentation de 23 600 dollars des dépenses afférentes aux consultants au titre du sous-programme 1, liée aux services d'experts à court terme auxquels il est nécessaire de faire appel pour combattre les nouvelles formes de criminalité organisée, en particulier la cybercriminalité, étant donné l'absence de capacités internes dans ce domaine. L'augmentation est partiellement compensée par une réduction de 44 900 dollars des dépenses liées aux consultants au titre d'autres sous-programmes.

IV.119 Par ailleurs, le complément d'information fourni au Comité consultatif fait apparaître une augmentation de 207 900 dollars (39,1 %) au titre des autres dépenses de personnel par rapport à l'exercice 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un montant supplémentaire de 115 200 dollars était demandé à titre exceptionnel en vue de la treizième édition du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui servirait à financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) ainsi que les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit nécessaires aux préparatifs. En outre, une augmentation de 109 200 dollars au titre des sous-programmes 2 et 5 est prévue pour financer des emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) destinés à compenser les deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de supprimer. Une augmentation de 23 600 dollars est proposée au titre du sous-programme 1 pour financer le personnel temporaire qui sera chargé de mettre au point et de tenir à jour le portail de gestion des connaissances sur la criminalité organisée prévu par la résolution 6/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et d'assurer le service des réunions des groupes de travail demandées par la Conférence des Parties. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction nette de 40 100 dollars au titre d'autres sous-programmes.

IV.120 Dans le complément d'information, il est également indiqué que l'augmentation proposée de 153 200 dollars au titre des voyages concernait

principalement les sous-programmes 1 et 4. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'augmentation proposée de 45 500 dollars au titre du sous-programme 1 s'expliquait par la nécessité de coopérer avec un plus grand nombre de partenaires et d'offrir des services consultatifs aux États Membres compte tenu de nouveaux mandats tels que : les résolutions adoptées en octobre 2012 par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dont l'application devrait donner lieu à une augmentation du nombre des services consultatifs offerts aux États Membres et des missions techniques effectuées dans ceux-ci; les résolutions adoptées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa session d'avril 2013, qui appellent au renforcement de la coopération dans des domaines tels que la cybercriminalité, la propriété culturelle, la lutte contre les crimes commis en mer, l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre les menaces criminelles qui pèsent sur le secteur du tourisme, notamment la menace terroriste; et les résolutions adoptées par la Commission des stupéfiants, qui exhortent l'Office d'aider les États Membres à s'attaquer, entre autres, au problème du trafic de stupéfiants, et de faciliter la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques entre les États Membres. L'augmentation proposée de 31 900 dollars au titre du sous-programme 4 vise à répondre à la nécessité croissante de coordonner les activités des entités participant à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et des organisations internationales dans les régions touchées par le terrorisme.

Organe international de contrôle des stupéfiants

IV.121 Dans le fascicule du budget, le Secrétaire général indique que, conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, l'Organe international de contrôle des stupéfiants est tenu de tenir au moins deux sessions par an; à sa soixante-neuvième session, en novembre 2000, l'Organe a décidé, par sa décision 69/57, de tenir trois sessions par an (ibid., par. 16.50). Cependant, pour l'exercice 2014-2015, le Secrétaire général propose une diminution des ressources d'un montant de 75 000 dollars, qui correspond à une réduction du nombre de jours de réunion dont l'Organe disposerait pour ses sessions, lequel serait ramené de 60 en 2012-2013 à 55 en 2014-2015. Le Comité a obtenu, à sa demande, des renseignements concernant les consultations tenues par le Secrétaire général et l'Organe, qui avaient abouti à la proposition de réduire le nombre de jours de réunion de ce dernier. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général a proposé de réduire le nombre de jours de réunion de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sans tenir pleinement compte du fait que, conformément à sa décision 69/57, celui-ci est tenu de tenir trois sessions par an**.

IV.122 **Le Comité consultatif estime que l'Organe international de contrôle des stupéfiants devrait disposer des moyens voulus pour pouvoir exécuter le programme de travail qui lui a été confié, et recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver le montant qui lui permettra de se réunir pendant 60 jours au maximum, dans la limite du crédit qu'il est prévu d'ouvrir au titre du chapitre 16. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de faire en sorte que les ressources demandées dans les futurs projets de budget correspondent au programme de travail de l'Organe**.

IV.123 **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe IV.122 ci-dessus, ainsi que de la recommandation tendant à réduire de 5 % le montant**

des ressources prévues pour les voyages dans tous les chapitres du budget, formulée à la section E du chapitre I ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire au titre des objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations d'ordre général

IV.124 Au cours de son examen des propositions budgétaires formulées par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la structure globale de financement de l'Office n'était pas viable. Ayant demandé des précisions, il a appris que, compte tenu de la tendance à l'augmentation des contributions extrabudgétaires préaffectées et à la baisse des contributions non préaffectées, l'Office modifiait ses pratiques en matière de calcul des coûts en vue de passer à la méthode des coûts variables, conformément aux politiques de l'ONU concernant les dépenses d'appui au programme et les dépenses relatives aux services. L'Office a également informé le Comité que d'autres mesures envisagées consistaient à restreindre la définition des fonctions financées par des ressources non préaffectées et à adopter des pratiques viables pour la gestion des fonds destinés à des fins générales. D'une manière générale, l'Office a indiqué qu'il s'efforçait de renforcer les apports financiers et de normaliser la destination et l'utilisation des ressources extrabudgétaires afin d'être à même de fournir une assistance technique plus efficace.

IV.125 En ce qui concerne les propositions relatives à l'élaboration de plans de financement viables, l'Office a indiqué qu'il avait mis au point une stratégie de collecte de fonds pour la période 2012-2015, à l'issue d'une analyse des pratiques mondiales en matière de mobilisation de ressources, des tendances en la matière et des enseignements tirés de l'expérience acquise au sein du Programme au cours des années précédentes. Cette stratégie a été discutée au sein de l'Office et dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'en améliorer la gouvernance et la situation financière. Créé par la décision 2009/251 du Conseil économique et social, ce groupe de travail s'occupe des questions financières concernant l'Office, notamment les questions stratégiques et budgétaires, conformément aux résolutions 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et 52/13 de la Commission des stupéfiants. **Le Comité consultatif attend avec intérêt l'analyse plus approfondie de l'Office et les renseignements détaillés que celui-ci fera figurer à ce sujet dans le prochain projet de budget**.

IV.126 Le Comité consultatif rappelle les résolutions 64/243 (par. 83) et 66/246 (par. 56) de l'Assemblée générale et se réfère aux demandes spécifiques qui y sont formulées. Au paragraphe 83 de sa résolution 64/243, l'Assemblée a recommandé qu'une part suffisante du budget ordinaire continue à être affectée à l'Office afin de lui permettre d'exécuter son mandat dans la cohérence et la stabilité. Au paragraphe 56 de sa résolution 66/246, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de renforcer l'assistance technique apportée à l'Office dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest afin d'encourager l'application d'un plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. S'étant enquis des mesures que l'Office avait prises pour donner suite aux résolutions susvisées, le Comité a été informé que celui-ci continuait d'appuyer la Déclaration politique sur

la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2008-2013), principalement en mettant en œuvre son Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014). **Le Comité consultatif attend avec intérêt le compte rendu détaillé des mesures qui auront été prises pour donner suite aux demandes formulées dans les résolutions de l'Assemblée générale qui figurera dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 17
ONU-Femmes

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	15 474 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	15 257 900
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	15 721 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	700 000 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.127 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 15 257 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 216 400 dollars (1,4 %) par rapport aux ressources de l'exercice biennal 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 17), tableau 17.3). La diminution proposée est le résultat net de l'effet-report de la création de nouveaux postes en 2012-2013, de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) et d'une diminution des autres objets de dépense (ibid., par. 17.12 et tableau 17.6).

IV.128 Pour l'exercice biennal 2014-2015, les ressources extrabudgétaires prévues au titre du budget d'appui d'ONU-Femmes s'élèvent à 700 000 000 dollars, dont un montant estimé à 116 842 300 dollars pour le financement de 426 postes temporaires, et un montant estimé à 583 157 700 dollars pour les autres objets de dépense (ibid., par. 17.13).

IV.129 Le tableau IV.9 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013, les propositions du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, ainsi que les postes extrabudgétaires proposés pour 2014-2015.

Tableau IV.9
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice 2012-2013	47	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice 2014-2015	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 13 G(AC)
Suppressions	(2)	1 G(AC), au titre de la direction exécutive et administration
		1 G(AC) au titre du sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	426	1 SSG, 4 D-2, 16 D-1, 83 P-5, 84 P-4/3, 4 P-2/1, 41 G(1e C), 121 G(AC), 72 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

IV.130 Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant administratif et financier au sein de la direction exécutive et administration. Le Secrétaire général indique que l'automatisation et la réorganisation des tâches courantes allaient permettre de supprimer le poste d'agent des services généraux (Autres classes). Les outils de collaboration et d'archivage en ligne permettront de mieux gérer les mesures donnant suite aux communications et aux documents d'origine externe et interne pendant l'exercice 2014-2015 et de maintenir ainsi les mêmes produits (ibid., tableau 17.6). **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la suppression proposée de poste, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures qui s'imposent pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de conséquences sur la ponctualité et la qualité de l'exécution des activités prescrites**.

IV.131 Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de fonctionnaire d'administration dans le cadre du sous-programme 2, Politiques et activités. D'après le rapport, le poste sera dorénavant financé par les ressources extrabudgétaires, de manière à continuer d'assurer l'appui à l'administration des politiques et du programme (ibid., tableau 17.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce poste était vacant depuis le 1er janvier 2011 et n'avait jamais été pourvu même de manière temporaire. **À la section C du chapitre I ci-dessus, le Comité consultatif fait des observations au sujet du financement de postes inscrits au budget ordinaire par des contributions extrabudgétaires en ce qui concerne cette suppression. Il note cependant que ce poste, vacant depuis plus de deux ans, n'a pas été pourvu même de manière temporaire et s'interroge sur l'utilité de tâches qui n'ont pas**

été exécutées depuis le 1er janvier 2011. Il ne s'oppose donc pas à la suppression proposée.

IV.132 L'annexe I au fascicule du budget pour le chapitre 17 reflète l'organigramme et la répartition des postes au sein d'ONU-Femmes pour l'exercice 2014-2015. Le Comité consultatif note la répartition des postes de niveau élevé par rapport aux postes de grade inférieur dans les divisions régionales, aussi bien au bureau de New York que dans les bureaux extérieurs. **Le Comité consultatif reste donc convaincu que tous les postes doivent être justifiés de manière satisfaisante, et compte que les prochaines propositions budgétaires apporteront des justifications complètes pour chaque demande de création de poste**.

Postes vacants

IV.133 Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires qui indiquaient l'existence de huit postes vacants au sein d'ONU-Femmes au 30 avril 2013. Ayant demandé des précisions, il a été informé que quatre d'entre eux étaient en train de faire l'objet d'un recrutement, qu'un autre était occupé, qu'un autre attendait de faire l'objet d'un recrutement et que les deux derniers correspondaient aux postes d'agent des services généraux (Autres classes) dont la suppression était proposée (voir par. IV.130 et IV.131 ci-dessus). **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront rapidement pourvus**. Il fait de plus amples observations concernant les postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

IV.134 Le montant de 1 259 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense pour l'exercice 2014-2015 représente une baisse de 176 000 dollars par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Cette baisse est imputable au mobilier et au matériel (72 700 dollars), aux services contractuels (52 400 dollars), aux experts (29 100 dollars) et aux voyages (21 800 dollars).

IV.135 Un montant de 111 000 dollars est prévu au titre des voyages, ce qui représente une diminution de 21 800 dollars (16,4 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 avril 2013, le taux d'exécution au titre des voyages était de 26,3 %. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir à l'Assemblée générale des informations à jour sur la mise en œuvre de cet objet de dépense, au moment où elle examinera le chapitre 17 du projet de budget-programme**.

IV.136 **Sous réserve de la recommandation formulée dans la section E du chapitre I ci-dessus en faveur d'une réduction de 5 % des ressources proposées pour les voyages sur l'ensemble des sections du budget, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général pour les autres objets de dépense pour le chapitre 17.**

Observations et recommandations générales

IV.137 Le tableau 17.8 du fascicule du budget récapitule les publications de l'exercice biennal précédent, de l'exercice en cours et de celui à venir. À sa demande, le Comité a reçu une version corrigée du tableau présentant 7 publications

électroniques en 2010-2011, 10 en 2012-2013 et aucune en 2014-2015 (voir ci-dessous).

Publications	*2010-2011 (chiffres effectifs)*			*2012-2013 (estimation)*			*2014-2015 (estimation)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	8	7	–	8	10	–	4	–	–
Publications isolées	4	–	–	5	–	–	–	–	–
Total	**12**	**7**	**–**	**13**	**10**	**–**	**4**	**–**	**–**

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général explique à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera les propositions budgétaires, les raisons de la suppression des supports électroniques pour l'exercice biennal 2014-2015.

IV.138 S'étant enquis de la coopération d'ONU-Femmes avec la Commission de consolidation de la paix, le Comité a été informé du partenariat de l'entité avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le 7 septembre 2010, ils ont publié conjointement le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale), qui exposait le plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Ce plan définit des objectifs concrets pour le système des Nations Unies, comme celui d'affecter 15 % de l'ensemble des dépenses de relèvement à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans les situations de consolidation de la paix. Il a été validé par le Comité des politiques le 14 septembre 2010, et son statut a été présenté au Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix le 23 avril 2013. ONU-Femmes a par ailleurs collaboré avec les formations spécifiques aux pays de la Commission de consolidation de la paix, notamment les formations Libéria et Guinée, respectivement les 29 juin et 10 décembre 2012. ONU-Femmes a fourni aux formations des notes d'information sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Le Président de la formation Libéria a visité les projets de consolidation de la paix appuyés par ONU-Femmes dans le pays.

IV.139 S'étant enquis des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité a été informé qu'à ce stade, aucune explication détaillée ne pouvait être apportée au sujet de la faiblesse ou de l'importance des taux d'exécution et des dépenses prévues pour l'exercice 2012-2013, mais que des précisions seraient apportées avec la publication prochaine du deuxième rapport d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

IV.140 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'inclure au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 des précisions sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes pour exécuter son mandat, dont il est question au paragraphe 75 de sa résolution 64/289, et de préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation,

de coordination, de recherche et d'analyse, avaient pour objet d'appuyer ou constituaient des processus normatifs intergouvernementaux ou des processus opérationnels intergouvernementaux et activités opérationnelles. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général d'indiquer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, les ouvertures de crédit qui paraissent nécessaires à la lumière des informations demandées ci-dessus, afin d'assurer la source de financement appropriée, notamment pour le financement de postes de niveau élevé. Dans son projet de budget-programme pour 2012-2013, le Secrétaire général indiquait que l'analyse demandée dans la résolution 65/259 figurerait dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 (A/66/6 (Sect. 17), par. 17.13). **Le Comité consultatif estime que l'analyse figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 ne répond pas à la demande de l'Assemblée générale. Il note par ailleurs, à la lecture du rapport, que la fonction d'évaluation est utile aussi bien aux tâches opérationnelles que normatives, mais que jusqu'à présent le financement n'est venu que des ressources budgétaires intégrées. Il note également que seuls trois postes [2 de P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] sur un total de 51 postes au titre de l'appui au programme (d'après les précisions qui ont été apportées) seraient inscrits au budget ordinaire (A/68/6 (Sect. 17), par. 17.10 et 17.62). Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de développer davantage l'analyse demandée dans la résolution 65/259 et de présenter ses conclusions dans le cadre du projet de budget-programme pour 2016-2017**.

Titre V
Coopération régionale pour le développement

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	578 871 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	560 121 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	592 556 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	195 278 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 L'ensemble des ressources demandées par le Secrétaire général pour le titre V s'élèvent à 560 121 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 18 749 900 dollars (3,2 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Ce montant financera les activités des cinq commissions régionales, du Bureau des commissions régionales à New York et du programme ordinaire de coopération technique (voir sect. 18 à 23 ci-dessous). Le Compte pour le développement vient compléter ces ressources (voir sect. 35 ci-dessous). Le Comité consultatif a également fait des observations sur les activités liées au développement dans le cadre du titre IV, Coopération internationale pour le développement.

V.2 L'ensemble des ressources demandées par le Secrétaire général pour les cinq commissions régionales, y compris pour le Bureau des commissions régionales à New York, s'élève à 504 110 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 17 084 400 dollars (3,3 %) par rapport aux ressources pour l'exercice 2012-2013 aux taux révisés.

Tableau V.1
Bureau des commissions régionales à New York : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis)

Section	*Ressources pour l'exercice 2012-2013 aux taux révisés*	*Augmentation*		**Total avant actualisation des coûts**	**Total après actualisation préliminaire**
		Montant	*Pourcentage*		
18 Développement économique et social en Afrique[a]	146 926 800	(5 679 600)	(3,9)	**141 247 200**	**159 598 700**
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	109 063 200	(3 920 000)	(3,6)	**105 143 200**	**110 845 500**
20 Développement économique en Europe	72 716 600	(2 232 600)	(3,1)	**70 484 000**	**70 543 100**
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	123 310 600	(3 889 200)	(3,2)	**119 421 400**	**121 863 800**
22 Développement économique et social en Asie occidentale	69 177 900	(1 363 000)	(2,0)	**67 814 900**	**69 731 200**
23 Programme ordinaire de coopération technique	57 676 000	(1 665 500)	(2,9)	**56 010 500**	**59 974 600**
Total	**578 871 100**	**(18 749 900)**	**(3,2)**	**560 121 200**	**592 556 900**

[a] Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

Postes

V.3 Le tableau V.2 récapitule les propositions du Secrétaire général pour les commissions régionales en matière d'effectifs. Une réduction nette de 76 postes est proposée, dont 21 postes d'administrateur et 55 postes d'agent des services généraux. Cette réduction s'explique par la suppression prévue de 80 postes, en partie compensée par la création prévue de trois nouveaux postes [1 D-2 pour la Communauté économique pour l'Afrique, et 1 P-3 et 1 AL pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)] et une conversion (P-4) au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Le Secrétaire général propose également le reclassement de trois postes de D-1 à D-2 au sein de Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la CEPALC et de la CESAO.

Tableau V.2
Modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice 2014-2015 dans les commissions régionales

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications du tableau d'effectifs						
Section	*Postes approuvés pour l'exercice 2012-2013*	*Créations*	*Suppressions*	*Conversion*	**Total**	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	*Pourcentage*	*Postes proposés pour l'exercice 2014-2015*
18 Développement économique et social en Afrique[a]	559	1	(13)		**(12)**	(6)	(6)	(2,1)	547
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	441		(21)		**(21)**	(4)	(17)	(4,8)	420
20 Développement économique en Europe	200		(7)		**(7)**	(3)	(4)	(3,5)	193
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	496	2	(25)		**(23)**	(7)	(16)	(4,6)	473
22 Développement économique et social en Asie occidentale	264		(14)	1	**(13)**	(1)	(12)	(4,9)	251
Total	**1 960**	**3**	**(80)**	**1**	**(76)**	**(21)**	**(55)**	**(3,9)**	**1 884**

[a] Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission régionale

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	144 946 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	139 266 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	157 557 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	72 764 100

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.4 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 18A du budget ordinaire s'élèvent à 139 266 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 5 679 600 dollars ou 3,9 % par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013. Les ressources demandées sont complétées par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir les chapitres 23 et 35 ci-dessous).

V.5 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 sont récapitulés au tableau V.3, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau V.3
Effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	553	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 147 P-4/P-3, 29 P-2/P-1, 1 SM, 14 AN, 303 AL
Postes proposés pour 2014-2015	541	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 40 P-5, 142 P-4/P-3, 29 P-2/P-1, 1 SM, 14 AN, 297 AL
Nouveaux postes	1	1 D-2, direction exécutive et administration
Suppressions	(13)	2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 6 AL
		2 P-3, 1 AL du sous-programme 1
		1 P-5, 1 AL du sous-programme 2
		1 AL du sous-programme 3
		1 AL du sous-programme 4
		1 P-5, 3 P-4, 2 AL du sous-programme 7
Fonds extrabudgétaires		
	226	7 D-1, 21 P-5, 71 P-4/P-3, 10 P-2/P-1, 10 AN, 107 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.6 Le Secrétaire général propose une réduction nette de 12 postes correspondant à la suppression de 13 postes (2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 6 AL) et à la création de 1 poste (D-2), soit une réduction de 2,1 % du tableau d'effectifs de la Commission.

Nouveaux postes

V.7 Le Secrétaire général propose de créer un poste de secrétaire exécutif adjoint (D-2). Il explique que la création de ce poste doit « pallier la structure administrative horizontale de la direction générale » de la Commission économique pour l'Afrique, dans le cadre de laquelle les titulaires de 16 postes D-1 sont placés directement sous l'autorité du Secrétaire général adjoint. Le Comité consultatif a été informé que l'organigramme de la Commission économique pour l'Afrique a été divisé en trois composantes : direction exécutive et administration, recherche sur les

politiques et gestion des connaissances. Le secrétaire exécutif adjoint actuel avait sous sa responsabilité la composante gestion des connaissances, qui comprenait l'appui au programme; le sous-programme 5 (Renforcement des capacités); le sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement); le sous-programme 8 (Planification et administration du développement); et le Bureau des partenariats. Le nouveau Directeur exécutif adjoint aurait sous sa responsabilité la composante recherche sur les politiques, qui comprend le sous-programme 1 (Politique macroéconomique); le sous-programme 2 (Intégration et commerce régionaux); le sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique); le sous-programme 4 (Statistiques); le sous-programme 6 (Problématiques hommes-femmes et participation des femmes au développement); et le sous-programme 9 (Politique de développement social). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création d'un poste de directeur exécutif adjoint à la classe D-2**.

Suppressions de postes

V.8 Le Secrétaire général propose de supprimer 13 postes, comme suit : a) 2 postes d'économiste (P-3) et 1 poste d'assistant (agent local) du sous-programme 1 (Politique macroéconomique); b) 1 poste de chef de service (P-5) et 1 poste d'assistant de recherche (agent local) du sous-programme 2 (Intégration et commerce régionaux); c) 1 poste d'assistant (agent local) du sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique); 1 poste d'assistant (agent local) du sous-programme 4 (Statistiques); et e) 1 poste d'agent de liaison (P-5) et 1 poste de spécialiste des affaires sociales du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe, 1 poste d'économiste (P-4) et 1 poste d'assistant (systèmes informatiques) (agent local) du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, 1 poste d'économiste (P-4) du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est et 1 poste d'assistant (programmes) (agent local) du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, appartenant tous au sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement).

V.9 Le Comité consultatif note que, selon le tableau 18A.6 du fascicule du projet de budget-programme, 7 des 13 postes inscrits au budget ordinaire qu'il est proposé de supprimer seraient à l'avenir financés par des ressources extrabudgétaires. Les postes dont il est ainsi proposé de changer le mode de financement sont les suivants : a) 2 postes d'économiste (P-3) et 1 poste d'assistant (agent local) du sous-programme 1 (Politique macroéconomique); et b) 1 poste d'agent de liaison (P-5), 1 poste de spécialiste des affaires sociales (P-4) et 2 postes d'économiste (P-4) du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement). **Compte tenu des observations qu'il a formulées au chapitre I sur les propositions tendant à financer au moyen de ressources budgétaires des postes précédemment financés par le budget ordinaire, le Comité consultatif recommande de ne pas supprimer sept postes des sous-programmes 1 (2 P-3 et 1 AL) et 7 (1 P-5 et 3 P-4). Il n'élève pas d'objection contre les propositions du Secrétaire général tendant à supprimer les six autres postes, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que ces suppressions n'affecteront pas la qualité et les délais d'exécution des activités prescrites par les organes délibérants**.

Postes vacants

V.10 Pendant son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2013, 78 postes relevant du chapitre 18A étaient vacants, dont 47 postes d'administrateur et 31 postes d'agent des services généraux, soit un taux de vacance de postes de 20,0 % pour les administrateurs et de 10,2 % pour les agents des services généraux. Le Comité consultatif rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il s'était dit préoccupé par les taux de vacance de postes persistants de la Commission. Il avait demandé que celle-ci s'attaque sérieusement aux causes sous-jacentes de cette situation, avec le soutien du Bureau de la gestion des ressources humaines, le but étant de mettre en place des stratégies viables (A/66/7, par. V.32).

V.11 Pendant son échange de vues avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'en novembre 2013 la Commission avait décidé de suspendre le recrutement à des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur en attendant les conclusions d'un dialogue approfondi avec les États Membres, les membres du personnel, le syndicat du personnel de la Commission et d'autres partenaires. La stratégie de la Commission consistait à redéfinir ces postes, y compris en redéfinissant les compétences et les qualifications requises pour chacun, afin de les aligner sur la nouvelle orientation du programme de la Commission. Cela impliquait aussi de procéder à des mutations de fonctionnaires présentant des qualifications complémentaires pour garantir que ces fonctionnaires travailleraient à leur niveau de capacité optimum, et de dispenser à d'autres fonctionnaires une formation dans des domaines où il existait un déficit de compétences. La Commission s'est employée, en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à reclasser chacun des postes ainsi redéfinis, pour s'assurer qu'elle recruterait effectivement des fonctionnaires possédant les qualifications dont elle avait besoin.

V.12 Le Comité consultatif a également été informé que la Commission avait relancé le processus de sélection des personnels destinés à pourvoir les postes vacants d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Depuis avril 2013, 34 avis de vacance de poste inscrits au budget ou financés par des ressources extrabudgétaires avaient été affichés, et 20 autres avis de vacance avaient été affichés avant la fin de juin 2013. La Commission avait également dressé un plan détaillé pour pourvoir les 75 postes vacants, avec pour objectif de mener à bien tous les recrutements au plus tard à la fin d'août 2013 et d'accueillir les candidats sélectionnés au plus tard à la fin d'octobre 2013. Le Comité a également été informé que la Commission avait l'intention de ramener son taux de vacance de postes à moins de 5 % d'ici à la fin de décembre 2013. Au 31 mai 2013, 205 des 235 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire étaient pourvus, ce qui correspond à un taux de vacance de postes de 14,9 %.

V.13 **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la nouvelle approche suivie par la Commission économique pour l'Afrique et félicite celle-ci des efforts qu'elle fait pour mettre à jour les compétences de ses fonctionnaires et aligner leurs qualifications sur ses priorités et les prescriptions de son programme. Il accueille également avec satisfaction l'énergie renouvelée avec laquelle la Commission essaie de résoudre le problème de ses taux élevés et persistants de vacance de postes. Nonobstant les assurances qui lui ont été données, et tout en notant que le taux actuel de vacance de postes est moins**

élevé qu'il ne l'était à l'époque où il examinait le projet de budget-programme pour 2012-2013 (93 postes vacants au 31 mai 2011), le Comité considère que le plan décrit plus haut est trop ambitieux. Il demande que soient communiquées à l'Assemblée générale des informations à jour sur les taux de vacance de postes et l'état d'avancement des recrutements sur tous les postes vacants lorsque l'Assemblée examinera le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 2014-2015. Le Comité réaffirme qu'il convient de s'interroger sur la nécessité de maintenir des postes qui ont été vacants pendant deux ans ou plus, et que le maintien de ces postes dans le projet de budget-programme doit être dûment motivé. Le Comité formule des observations supplémentaires sur la question des postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

V.14 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2014-2015 des ressources autres que les postes d'un montant de 49 528 900 dollars, soit une diminution de 3 508 400 dollars (6,6 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution a été obtenue par des réductions qui ont visé la plupart des objets de dépense, y compris les consultants (26 300 dollars), les experts (360 800 dollars), les frais de voyage du personnel envoyé en mission (496 100 dollars), les services contractuels (367 200 dollars), les frais généraux de fonctionnement (85 200 dollars), les fournitures et accessoires (709 900 dollars) et le mobilier et le matériel (1 575 100 dollars).

V.15 Le Comité consultatif note que, selon le tableau 18A.6 du fascicule du projet de budget-programme et les informations qui lui ont été communiquées, la plupart des réductions sur les consultants, les experts et les services contractuels (754 300 dollars) correspondent à une rationalisation des produits des bureaux sous-régionaux relevant du sous-programme 7, en particulier les rapports sur le développement économique et social à l'échelon sous-régional, qui seront intégrés au rapport économique sur l'Afrique, lequel dépend du sous-programme 1. De plus, les documents destinés aux organes délibérants élaborés par les bureaux sous-régionaux seront fusionnés pour réduire au minimum les doubles emplois et le nombre des publications, et on aura moins recours aux services externes d'impression de documents. Les réductions obtenues sous les rubriques Fournitures et accessoires et Mobilier et matériel sont principalement attribuables à : a) des économies d'échelle réalisées grâce à la connexion au réseau d'entreprise de l'ONU; b) l'achat de mobilier, de matériel et d'accessoires en plus grandes quantités et à meilleur prix; et c) une diminution des besoins de mobilier et de matériel supplémentaire ou de remplacement. La réduction des frais de voyage du personnel envoyé en mission envisagée dans le sous-programme 3 correspond à la non-reconduction de ressources non renouvelables destinées à des activités relatives à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

V.16 La réduction envisagée des ressources autres que les postes serait en partie compensée par les augmentations envisagées aux rubriques Autres dépenses de personnel (79 500 dollars) et Frais de voyage du personnel envoyé en mission (32 000 dollars). Le Comité consultatif s'est fait expliquer les raisons de l'augmentation envisagée des frais de voyage du personnel, alors qu'au paragraphe 18A.26 du fascicule du projet de budget-programme pour 2014-2015, il est dit que

« pour tous les sous-programmes, il est prévu de tenir moins de réunions, qui devront être plus productives ». Il lui a été répondu que les ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel en mission s'expliquaient par l'augmentation prévue de l'effectif de la Commission suite à la multiplication des recrutements (voir plus haut le paragraphe V.11), et que moins de réunions n'entraînerait pas nécessairement moins de voyages. De plus, certaines de ces réunions correspondaient à des activités (séminaires et ateliers) qui étaient auparavant menées dans les locaux de la Commission et qui étaient maintenant menées dans les locaux de l'Institut africain de développement économique et de planification à Dakar. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments qui ont été avancés. Il souligne que les prévisions de voyage en mission doivent être établies à partir des activités requises pour accomplir les tâches envisagées**.

V.17 S'étant enquis du montant des dépenses effectuées et prévues au titre des voyages du personnel en mission pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2013, sur une allocation de crédit originale de 2 805 200 dollars, 1 758 414 dollars (62,7 %) avaient été dépensés, ce qui laissait un solde de 1 046 786 dollars, et qu'il était prévu que le crédit ouvert serait intégralement utilisé. Le Comité a également reçu des informations sur les voyages en mission effectués et prévus pendant l'exercice 2013-2014, l'objet de ces missions, la durée des séjours et la classe et les fonctions des fonctionnaires envoyés en mission. Il formule des observations supplémentaires sur les frais de voyage dans le chapitre I du présent rapport.

V.18 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent rapport et qui tend à réduire de 5% les ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel en mission sur l'ensemble des rubriques du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources autres que les postes demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 18A.**

Observations et recommandations générales

V.19 Le Comité consultatif a été informé que le projet de budget-programme pour 2014-2015 était basé sur la nouvelle orientation stratégique approuvée par le Conseil des ministres de la Commission économique pour l'Afrique à sa quarante-sixième session et sur la stratégie adoptée par la Commission pour répondre concrètement à un certain nombre de développements et de défis nouveaux, parmi lesquels les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La réorganisation du programme de travail visait à recentrer celui-ci sur les domaines dans lesquels la Commission présente un avantage comparatif reconnu. Il s'agissait de renforcer la recherche et l'analyse des politiques en les appuyant sur des données statistiques fiables; apporter un soutien aux débats et processus intergouvernementaux; assurer des services plus efficaces de développement des capacités et de coopération technique; et renforcer les réseaux de diffusion des savoirs. Cette révision structurelle du programme impliquait aussi de regrouper des domaines et activités thématiques étroitement liés entre eux afin de multiplier les synergies et de renforcer la cohérence du programme de travail, et elle a permis de ramener de 10 à 9 le nombre des sous-programmes.

V.20 Le Comité consultatif a également été informé que ces évolutions programmatiques avaient été accompagnées de modifications de la structure administrative et organisationnelle de la Commission, avec notamment le regroupement de la planification et du financement des programmes et de l'évaluation dans une même division dans un souci de gestion axée sur les résultats. En outre, un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans des domaines comme : le recrutement; la formation; les voyages; les services de consultants; la planification et la rationalisation des publications, la formulation de normes de qualité et l'amélioration de la diffusion; et le traitement prioritaire de la coopération technique. Un ensemble complet de mesures a également été adopté pour renforcer le soutien informatique aux activités de la Commission en vue de réduire leur coût tout en augmentant leur visibilité.

V.21 À ce propos, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 des propositions fondées sur une étude d'ensemble du personnel dont l'Organisation a besoin. En réponse à ses questions sur ce point, le Comité a été informé que la Commission ne prévoyait pas de procéder dans un avenir proche à une étude d'ensemble de ses besoins de personnel, étant donné qu'elle avait déjà effectué une telle étude dans le cadre de la réorganisation qu'elle avait conduite au début de 2013 pour déterminer la meilleure façon de mettre les compétences et les connaissances disponibles à l'interne au service de la réalisation de sa nouvelle vision stratégique. Suite à cette étude, l'organigramme avait été adapté aux nouvelles orientations (voir plus haut les paragraphes V.7 et V.11), notamment par redéploiement d'un certain nombre de postes entre les divisions. **Nonobstant les considérations qui précèdent, le Comité consultatif rappelle que la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja impliquera une importante rationalisation des modes de fonctionnement et un regroupement des systèmes informatiques, ce qui aura des conséquences pour les méthodes de travail, les procédures administratives et les opérations. Le Comité compte que, comme ceux de tous les autres départements et bureaux du Secrétariat, les besoins de personnel de la Commission économique pour l'Afrique, en particulier dans le domaine de l'appui aux programmes, seront dûment étudiés et figureront dans le prochain document budgétaire** (voir plus haut les paragraphes 75 à 76 du chapitre I).

Centre de conférence d'Addis-Abeba

V.22 Le Comité consultatif note, au paragraphe 18A.159 du fascicule du projet de budget-programme, que la Commission prévoit de porter l'utilisation du Centre de conférence des Nations Unies à plus de 70 % de sa capacité. S'étant enquis des causes du faible taux d'utilisation actuel, le Comité a été informé que plusieurs facteurs contribuaient à faire baisser le taux d'utilisation du Centre, parmi lesquels : a) la concurrence croissante exercée par un nombre toujours plus grand d'hôtels privés et de centres de congrès publics qui offrent, à Addis-Abeba, des forfaits intéressants, incluant notamment l'hébergement et d'autres services hôteliers; b) le transfert de la réunion annuelle au sommet de l'Union africaine au nouveau Centre de conférences et Siège de l'Union africaine; c) l'absence d'installations adéquates permettant d'accueillir des congrès et conventions d'importance moyenne réunissant entre 115 et 450 participants; et d) la rigueur des mesures de sécurité appliquées dans le complexe immobilier de la Commission, conformément aux normes

minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU. Le Comité a également été informé que, pour améliorer le taux d'utilisation de son Centre de conférence, la Commission économique pour l'Afrique aide l'Office de la culture et du tourisme d'Addis-Abeba à mettre sur pied un bureau des congrès et du tourisme qui réunira les entreprises dont les revenus dépendent du tourisme, des conférences et autres conventions.

V.23 **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit instamment prié de s'employer à résoudre, à titre prioritaire, les problèmes qui font obstacle à une pleine utilisation du Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba. Il continue de trouver préoccupant le fait que si peu de progrès aient été accomplis jusqu'ici, et il compte qu'aucun effort ne sera épargné pour que l'utilisation des installations du Centre de conférence soit à la mesure du caractère historique de celui-ci. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié d'examiner les dispositions encadrant l'utilisation du Centre et d'étudier toutes les formules susceptibles de garantir la viabilité économique de celui-ci. Il reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le rapport d'étape sur la construction de locaux supplémentaires de la Commission économique pour l'Afrique que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.**

V.24 Le Comité consultatif a été informé que le taux d'utilisation du Centre avait été de 63,6 % en 2012. Les travaux de rénovation du Centre ont commencé le 1er janvier 2013, en conséquence de quoi le taux d'utilisation est tombé à 35,1 % pour la période allant du 1er janvier au 31 mai 2013. On prévoyait que le taux d'utilisation et les recettes du Centre continueraient de baisser jusqu'à la fin de 2013 en raison de ces travaux, qui avaient conduit à fermer plusieurs salles de conférence et le salon d'honneur, ainsi que la cantine de la Commission et ses abords. La phase initiale des travaux de rénovation devait prendre fin en février 2014, et être suivie de nouveau travaux.

Ressources extrabudgétaires

V.25 Le Secrétaire général fait savoir que pendant l'exercice 2014-2015, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 72 764 100 dollars, soit une augmentation de 21 091 500 dollars par rapport au montant estimatif pour 2012-2013, qui était de 51 672 600 dollars. Ce montant représente 52 % du total des ressources nécessaires à la Commission. Les ressources à mobiliser proviendront pour l'essentiel de sources bilatérales dans le cadre d'accords entre la Commission et diverses institutions et organisations internationales et régionales qui s'intéressent au développement en Afrique. Le Comité consultatif note que le nombre estimatif des postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires passera de 141 en 2012-2013 à 226 en 2014-2015. Il s'est fait dire que les contributions des bailleurs avaient connu au cours des deux derniers exercices biennaux une hausse qui devrait se prolonger en 2014-2015. **Le Comité consultatif se félicite des efforts que déploie la Commission économique pour l'Afrique pour mobiliser des ressources extrabudgétaires en complément des ressources inscrites à son budget ordinaire**.

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	1 980 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	1 980 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	2 041 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.26 Le montant des ressources à inscrire au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18B s'élève à 1 980 600 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect.18), tableau 18B.1).

V.27 Le tableau V.4 ci-dessous montre le nombre des postes effectivement inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 et le nombre des postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2014-2015.

Tableau V.4
Postes

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

V.28 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant de 118 100 dollars – sans changement par rapport à l'exercice 2012-2013 – au titre des objets de dépense autres que les postes. Ce montant permettra de financer les autres dépenses de personnel (18 900 dollars), les voyages du personnel en mission (37 200 dollars), les services contractuels (25 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (13 900 dollars), les frais de représentation (1 600 dollars), les achats de fournitures et d'accessoires (5 200 dollars) et les achats de mobilier et de matériel (15 500 dollars).

V.29 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent rapport et qui tend à réduire de 5 % les ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel en mission sur l'ensemble des rubriques du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour le Bureau des commissions régionales à New York pour l'exercice biennal 2014-2015.**

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

(En dollars des États-Unis)

Ressources pour 2012-2013 aux taux révisés	109 063 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	105 143 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	110 845 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	50 131 500

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.30 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 19 s'élèvent à 105 143 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 920 000 dollars, soit 3,6 %, par rapport aux ressources de 2012-2013 (taux révisés). Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 35 ci-dessous).

V.31 Le tableau V.5 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2014-2015. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015.

Tableau V.5
Effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	441	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 107 P-4/3, 35 P-2/1, 244 AL et 3 AN
Postes proposés pour 2014-2015	420	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 103 P-4/3, 35 P-2/1, 227 AL et 3 AN
Reclassement	2	1 D-1 à D-2 dans la composante direction exécutive et administration
		1 P-3 à P-4 dans la composante appui au programme
Suppressions	(21)	4 P-3, 17 AL
		4 P-3 et 9 AL dans la composante appui au programme
		1 AL dans la composante direction exécutive et administration
		1 AL relevant du sous-programme 1
		1 AL relevant du sous-programme 2
		1 AL relevant du sous-programme 3
		1 AL relevant du sous-programme 4
		1 AL relevant du sous-programme 5
		1 AL relevant du sous-programme 6
		1 AL relevant du sous-programme 7
Transferts	(5)	1 P-4 du sous-programme 2 au sous-programme 8, composante 4
		1 P-4 du sous-programme 5 à la composante direction exécutive et administration
		1 P-3 de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 5
		1 P-2 de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration
		1 P-2 du sous-programme 1 au sous-programme 8, composante 4
Ressources extrabudgétaires		
	99	2 D-1, 3 P-5, 26 P-4/3, 1 P-2/1, 66 AL et 1 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.32 Le Secrétaire général propose de supprimer 21 postes comprenant quatre postes P-3 et 17 postes d'agent recruté localement, ce qui représente 4,7 % du tableau d'effectifs de la CESAP. Il propose également deux reclassements et cinq transferts internes entre des sous-programmes.

Reclassements

V.33 Le Secrétaire général propose le reclassement d'un poste de chef de cabinet de la classe D-1 en poste de secrétaire exécutif adjoint chargé des opérations de la classe D-2. Il indique que cela réglerait les problèmes touchant à la structure peu hiérarchisée de la CESAP. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'à l'heure actuelle le Secrétaire exécutif adjoint était chargé des

programmes et de l'appui au programme et supervisait directement ses bureaux sous-régionaux. Aux termes des arrangements proposés pour 2014-2015, le Secrétaire exécutif adjoint titulaire du poste D-2 existant sera nommé Secrétaire exécutif adjoint chargé du programme et sera responsable de l'exécution du programme de travail, en particulier de l'intégration des activités des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales dans le programme de travail d'ensemble, ainsi que du renforcement du rôle joué par la CESAP en matière de coordination régionale, rôle important vu la présence d'une trentaine d'organisations des Nations Unies dans la région. Le titulaire assumera aussi les fonctions relatives à la planification des programmes et au volet partenariats des activités de la CESAP. Le Secrétaire exécutif adjoint chargé des opérations occupant le poste D-2 qu'il est proposé de créer sera responsable de l'administration et de l'appui au programme, à l'exception des fonctions relatives à la planification des programmes et aux partenariats.

V.34 Ayant demandé de plus amples justifications pour le reclassement proposé, le Comité consultatif a été informé que la nouvelle structure permettrait à la CESAP de renforcer encore sa direction exécutive et de faire face à la complexité globale de ses opérations, qui sont conduites à partir de bureaux situés à Bangkok, de quatre bureaux sous-régionaux ainsi que de cinq instituts en différents lieux, chacun avec ses propres exigences opérationnelles. La CESAP a aussi assumé un large éventail de fonctions, concernant la gestion des ressources humaines, les services financiers, le budget, les achats, l'informatique et la technologie et la gestion des installations, et a administré le vaste Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok. Le Comité a été informé également que les effectifs actuels du Cabinet du Secrétaire exécutif étaient insuffisants pour superviser les bureaux extérieurs relevant de Bangkok et leur programme de travail tout en supervisant la Division de l'administration à Bangkok et en administrant les services de conférence dans différents lieux. **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser un poste D-1 relevant de la composante direction exécutive et administration à D-2 en le transformant en poste de secrétaire exécutif adjoint chargé des opérations**.

V.35 Le Secrétaire général propose également le reclassement d'un poste d'ingénieur en télécommunications de la classe P-3 à la classe P-4 à la Section de la gestion de l'information, des communications et de la technologie. En réponse à sa question sur la nécessité de procéder au reclassement proposé, le Comité consultatif a été informé que les fonctions actuelles correspondant au poste d'ingénieur en télécommunications (P-3) concernaient principalement le volet services de téléphonie de ses activités relatives aux technologies de l'information et des communications. Toutefois, le champ des besoins de la CESAP dans ce domaine technologique se sont développés ces dernières années et comprennent notamment à présent l'appui à des centres de données, les téléconférences dont les visioconférences, le Wi-Fi pour de grandes conférences, Apportez votre équipement personnel de communication (AVEC), le bureau mobile, la virtualisation des serveurs, les exigences en matière de continuité des opérations/reprise après sinistre et l'application de normes internationales relatives à la sécurité de l'information. De plus, une infrastructure et une architecture solides en matière de TIC étaient nécessaires pour appuyer l'expansion de la CESAP à des bureaux sous-régionaux et des instituts régionaux. Un poste à la classe P-4 était nécessaire pour superviser, coordonner et gérer les outils et techniques requis pour planifier, mettre en place et

gérer l'environnement informatique de la CESAP ainsi que pour gérer une équipe élargie chargée des TIC. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement du poste d'ingénieur en télécommunications de la classe P-3 à la classe P-4 à la Section de la gestion de l'information, des communications et de la technologie**.

Suppressions

V.36 Le Secrétaire général propose la suppression au total de 21 postes, comme indiqué ci-après : a) quatre postes de traducteur/interprète à la classe P-3 et quatre postes d'assistant des services linguistiques (agent local) relevant de la composante appui au programme; b) un poste d'agent local relevant de la composante direction exécutive et administration; c) sept postes d'agent local relevant de la composante programme de travail; d) cinq postes d'agent local relevant de la composante appui au programme.

V.37 S'agissant de la suppression proposée de quatre postes P-3 de traducteur/interprète et de quatre postes d'assistant des services linguistiques (agent local), le Comité consultatif note au tableau 19.6 du fascicule du budget que les services linguistiques seraient dispensés au titre d'arrangements d'externalisation. La réduction des ressources au titre des postes serait compensée en partie par une augmentation des crédits au titre du personnel temporaire pour les réunions. Le Comité consultatif a été informé que 28 postes linguistiques au total (6 P-4, 10 P-3 et 12 G) avaient été approuvés pour 2012-2013, 8 pour la section française, 10 pour la section russe et 10 pour la section chinoise. La suppression de 8 postes représentait 28 % du nombre total des postes linguistiques approuvés. De plus, le groupe de l'édition de langue anglaise comprenait trois postes d'éditeur, dont les titulaires devaient aider à effectuer des traductions, sous réserve de la disponibilité de capacités au sein du groupe.

V.38 À ce propos, le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétaire général avait proposé la suppression de cinq postes P-3 de traducteur/interprète. Toutefois, dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la suppression proposée de 27 postes dans les commissions régionales, dont les cinq postes P-3 de traducteur/interprète à la CESAP. Le Comité a demandé des précisions sur les motifs pour lesquels cette demande de suppression est présentée de nouveau si peu de temps après son rejet par l'Assemblée. Il a appris que la CESAP continuerait à dispenser des services linguistiques en recourant à l'externalisation proposée de ceux-ci d'une façon qui permettrait à l'Organisation de continuer de mener ses activités, et en outre que cette politique concordait avec les pratiques commerciales actuelles.

V.39 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des compléments d'information sur la fourniture de services de traduction qui serait assurée en recourant à la fois aux fonctionnaires existants qui occupent les quatre postes P-3 de traducteur/interprète et à du personnel extérieur pour les quatre postes d'assistant linguistique (agent local). Il a été informé que la redéfinition des fonctions actuelles des postes d'assistant linguistique, combinée à l'utilisation de nouveaux outils pour assurer certaines fonctions, notamment la relecture, devait atténuer les effets négatifs des suppressions de postes. Toutefois, les fonctions d'assistant linguistique n'étaient pas facilement externalisées car il y avait peu d'assistants linguistiques

basés localement. En outre, la nature du travail à effectuer fait qu'il ne se prête pas toujours au traitement en ligne. Le Comité a appris également que les économies qui pourraient découler d'un tel scénario mixte s'élèveraient à 547 600 dollars au titre des postes du fait de la suppression de quatre postes d'assistant linguistique, qui serait compensée en partie par les crédits supplémentaires d'un montant de 136 900 dollars au titre des autres dépenses de personnel pour le travail externalisé.

V.40 **Conformément aux observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus sur la réduction proposée de postes dont la suppression n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à supprimer quatre postes P-3 de traducteur/interprète. Compte tenu de l'information communiquée (voir par. V.38 ci-dessus), il recommande également de ne pas supprimer les quatre postes d'assistant linguistique (agent local). En conséquence, la demande de crédits au titre du personnel temporaire pour les réunions (550 000 dollars) afin de garantir la continuité des services de traduction et d'interprétation ne sera plus nécessaire (voir par. V.42 ci-dessous).**

V.41 Le Secrétaire général propose également la suppression d'un poste d'agent local relevant de la composante direction exécutive et administration et de sept autres postes d'agent local relevant de la composante programme de travail, à raison d'un poste pour chacun des sous-programmes 1 à 7. Les suppressions proposées réduiraient l'appui fonctionnel disponible pour la recherche, l'analyse et les publications. Le Comité a été informé que la plupart des postes dont la suppression est proposée deviendraient vacants en raison de la réduction naturelle des effectifs, et il a reçu des informations complémentaires sur les fonctions des huit postes dont la suppression est proposée. Il est également proposé de supprimer cinq autres postes d'agent local relevant de la composante appui au programme, en raison de gains d'efficacité qui devraient être réalisés grâce à la reconfiguration des processus métier (voir par. V.43 ci-dessous). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général tendant à supprimer les huit postes d'agent local relevant de la composante direction exécutive et administration et des sous-programmes 1 à 7, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces suppressions n'aient pas d'incidence négative sur la qualité et le respect des délais lors de l'exécution des activités prescrites**.

Postes vacants

V.42 Lors de son examen, le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 avril 2013 il y avait à la CESAP 37 postes vacants (1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 1 AN et 16 AL), ce qui représente un taux de vacance de postes de 10,8 % pour les postes d'administrateur et de 6,5 % pour les postes d'agent des services généraux. Les 37 postes vacants comprenaient 5 postes dont la suppression en 2014-2015 était proposée, 2 postes vacants du fait de l'affectation temporaire des titulaires de ces postes à d'autres bureaux, et 1 poste vacant qui est inclus dans le programme de réaffectations organisées. En réponse à ses questions, le Comité a appris qu'au 7 juillet 2013, des candidats avaient été sélectionnés pour 9 des 37 postes vacants, des avis de vacance de poste n'avaient pas encore été affichés pour 4 postes et le processus de recrutement était plus ou moins avancé pour les 16 autres postes. Trois des postes étaient vacants depuis plus d'un an mais aucun poste ne

l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants à la CESAP seront pourvus sans délai**. Il formule d'autres observations sur les vacances de poste à la section D du chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

V.43 Le Secrétaire général propose un montant de 14 292 300 dollars pour financer les objets de dépense autres que les postes durant l'exercice biennal 2014-2015, soit une baisse de 803 500 dollars, ou 5,3 %, par rapport à l'exercice 2012-2013. Le Comité consultatif note que la réduction proposée de ces ressources est due principalement à une diminution des dépenses prévues au titre de la rubrique Frais généraux de fonctionnement (627 700 dollars) pour l'entretien des locaux, les services de distribution et le matériel informatique. De plus, le Secrétaire général propose de réduire les dépenses au titre de la plupart des objets de dépense, y compris Consultants (121 000 dollars), Experts (154 500 dollars), Voyages (29 900 dollars), Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires (212 200 dollars) et Mobilier et matériel (268 900 dollars). Les réductions proposées seraient compensées en partie par des augmentations au titre des rubriques ci-après : a) Autres dépenses de personnel (372 900 dollars), principalement du fait d'une augmentation des crédits au titre du personnel temporaire pour les réunions (550 000 dollars) afin de garantir la continuité des services de traduction et d'interprétation (voir par. V.39 ci-dessus); et b) Services contractuels (241 200 dollars), du fait des crédits supplémentaires nécessaires pour la continuité des opérations. **Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif concernant le changement qu'il est proposé d'apporter à la modalité de financement des services de traduction (voir par. V.39 ci-dessus) la demande de crédits au titre du personnel temporaire pour les réunions d'un montant de 550 000 dollars ne sera plus nécessaire et il convient donc de réduire en conséquence les crédits demandés pour financer les objets de dépense autres que les postes**.

V.44 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus tendant à réduire de 5 % le montant des ressources proposées pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les autres propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**. Le Comité consultatif examine plus avant les questions relatives aux voyages et à la continuité des opérations au chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations générales

Reconfiguration des processus métier

V.45 S'agissant de la reconfiguration des processus métier (voir par. V.39 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé que la simplification de nombre de ces processus a été entreprise dans le cadre de l'initiative d'efficacité organisationnelle conduite par le Secrétaire exécutif de la fin de 2009 à 2010, et que le personnel de la CESAP avait poursuivi cet effort au cours des deux dernières années. La reconfiguration des processus métier avait permis, en particulier : a) la cessation des processus qui n'ajoutaient plus de valeur ajoutée; b) la simplification de certains processus; et c) l'utilisation de technologies, dont de nouveaux systèmes et sites Web qui rendent les communications plus efficaces par rapport au coût et moins consommatrices de main-d'œuvre. Ces efforts ont été fructueux, débouchant sur un

environnement plus efficace et plus économique. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés et des résultats obtenus par la CESAP en reconfigurant les processus métier. Il ne doute pas que les enseignements tirés seront partagés avec d'autres commissions régionales ainsi qu'avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat**.

Chapitre 20
Développement économique en Europe

(En dollars des États-Unis)

Ressources pour 2012-2013 aux taux révisés	72 716 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	70 484 000
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	70 543 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	28 755 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.46 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 20 s'élèvent à 70 484 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 232 600 dollars, soit 3,1 %, par rapport aux ressources de 2012-2013 (taux révisés). En outre, l'Office des Nations Unies à Genève dispensera des services généraux et administratifs et des services de conférence et de bibliothèque à la Commission économique pour l'Europe (CEE) durant l'exercice biennal 2014-2015, qui sont estimés à 48 915 100 dollars. Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 35 ci-dessous).

V.47 Le tableau V.6 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2014-2015. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015.

Tableau V.6
Effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	200	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1e C) et 69 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	193	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 33 P-4, 35 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C) et 65 G(AC)
Suppressions	(7)	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 G(AC)
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 3
		1 P-4 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 4
		1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 6
Transferts	3	2 G(AC) du sous-programme 3 à la composante direction exécutive et administration
		1 G(AC) du sous-programme 1 au sous-programme 8
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	29	19 P-4/3, 3 P-2/1 et 7 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

V.48 Le Secrétaire général propose de supprimer sept postes [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC)], ce qui représente une réduction de 3,5 % des effectifs de la CEE. Au tableau 20.7 du fascicule du budget [A/68/6, (Sect. 20)], le Comité consultatif note qu'il est proposé de supprimer trois postes du fait d'une utilisation plus efficace des ressources grâce à de nouvelles méthodes de travail et à une meilleure exploitation des synergies entre différents domaines thématiques : 1 poste P-4 d'économiste relevant du sous-programme 4, Coopération et intégration économiques, et 1 poste P-3 d'éditeur et 1 poste P-2 d'analyste de programmes relevant du sous-programme 6, Commerce. Il est proposé de supprimer quatre autres postes du fait de la redistribution des tâches parmi le personnel des services généraux : 1 agent des services généraux (Autres classes), de secrétaire relevant du sous-programme 2, Transports; 1 agent des services généraux (Autres classes), d'assistant (programmes) relevant du sous-programme 3, Statistiques; 1 agent des services généraux (Autres classes), d'assistant administratif relevant du sous-programme 4, Coopération et intégration économiques; et 1 agent des services généraux (Autres classes), d'assistant (programmes) relevant du sous-programme 6, Commerce.

V.49 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que la suppression du poste P-2 d'analyste de programmes relevant du sous-programme 6 avait été proposée dans le projet de budget de la CEE pour l'exercice biennal de 2012-2013 en même temps que celle de six autres postes. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale avait décidé de ne pas approuver la suppression de 27 postes que le Secrétaire général avait proposé d'opérer dans les cinq commissions régionales ni les réductions des ressources devant financer les

objets de dépense autres que les postes, dont les sept postes susmentionnés à la CEE. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que la suppression du poste était de nouveau proposée en 2014-2015 parce qu'il était resté vacant et que la CEE avait rencontré des difficultés pour trouver des candidats convenables. Il a appris également que trois des six autres postes dont la suppression était proposée en 2012-2013 avaient été pourvus en 2012 et les trois autres au début de 2013.

V.50 Le Comité consultatif note que la suppression proposée d'un poste P-4 d'économiste relevant du sous-programme 4 se traduirait par une réduction de 11,9 % des ressources pour ce sous-programme, qui est un des petits sous-programmes du chapitre 20. Il a demandé si la proportionnalité des incidences des réductions sur les différents sous-programmes avait été prise en compte. Il n'a pas reçu l'information sollicitée à temps pour la publication du présent rapport.

V.51 **Conformément aux observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus sur la réduction proposée des postes dont la suppression n'avait pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression du poste P-2 d'analyste de programmes relevant du sous-programme 6. Le Comité consultatif ne formule pas une objection à la suppression proposée des six autres postes [1 P-4, 1 P-3 et 4 G(AC)] étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces suppressions n'aient pas d'incidence négative sur la qualité et le respect des délais lors de l'exécution des activités prescrites, mais il demande que l'information qu'il a sollicitée concernant le poste P-4 d'économiste (voir par. V.49 ci-dessus) soit communiquée à l'Assemblée générale lors de son examen des propositions de 2014-2015 relatives au chapitre 20. Le Comité consultatif ne formule pas d'objection aux transferts proposés par le Secrétaire général.**

Postes vacants

V.52 Lors de son examen, le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 avril 2013 il y avait 11 postes vacants [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 P-2 et 2 G(AC)] au chapitre 20, dont trois postes dont la suppression en 2014-2015 avait été proposée, un poste vacant du fait de l'affectation temporaire du titulaire de ce poste à un autre bureau, et un poste vacant qui était inclus dans le programme de réaffectations organisées. Au 7 juillet 2013, un poste avait été pourvu, des candidats avaient été choisis pour deux des postes vacants et des avis de vacance de poste devaient encore être publiés pour deux postes. De plus, le processus de recrutement pour l'un des postes était suspendu en attendant l'adoption du résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE. Au moment de l'examen du Comité, aucun poste n'avait été vacant plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus sans délai**. Il formule d'autres observations sur les vacances de poste à la section D du chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

V.53 Le Secrétaire général propose un montant de 4 311 200 dollars pour financer les objets de dépense autres que les postes durant l'exercice biennal 2014-2015, soit une réduction nette de 175 900 dollars, ou 3,9 %, par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. La réduction s'explique par la diminution des dépenses au titre des rubriques Consultants (23 500 dollars), Voyages (13 000 dollars), Services

contractuels (46 900 dollars), Fournitures et accessoires (9 700 dollars), Mobilier et matériel (27 300 dollars) et Subventions et contributions (227 300 dollars), compensée en partie par des augmentations au titre des autres dépenses de personnel (171 800 dollars). En s'appuyant sur le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité note que les crédits supplémentaires au titre des autres dépenses de personnel s'expliquent par les besoins ponctuels pour le maintien temporaire de postes dont la suppression est proposée en 2014-2015 jusqu'au départ à la retraite des titulaires, à savoir : un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3 jusqu'au départ à la retraite du titulaire en mars 2014; un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 4 jusqu'au départ à la retraite du titulaire en août 2014; et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 6 jusqu'au départ à la retraite du titulaire en septembre 2014. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus tendant à réduire de 5 % le montant des ressources proposées pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

V.54 Le Comité consultatif note dans le complément d'information qui lui a été fourni qu'une provision s'élevant à 1 258 700 dollars est proposée au titre des subventions et pour couvrir les dépenses relatives au traitement par ordinateur, aux télécommunications, au stockage des données et à d'autres services informatiques spécialisés fournis globalement à la CEE par les services des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève et par le Centre international de calcul. La réduction proposée des dépenses qui s'élève à 227 300 dollars au titre de cet objet de dépense reflète le regroupement des serveurs physiques de la CEE au moyen de la virtualisation et la cessation du service d'hébergement de sites Web jusque-là externalisés.

Voyages

V.55 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que la politique de la CEE en matière de voyages, mentionnée au paragraphe 20.13 du fascicule du budget concernait l'achat à l'avance de billets d'avion et elle avait été publiée le 23 janvier 2012. Cette politique avait pour objet d'assurer une bonne gestion des voyages à la CEE, en particulier la gestion rationnelle des ressources financières et humaines de l'Organisation utilisées à cette fin. Le Comité a appris également qu'il n'était pas possible de connaître les économies véritables réalisées du fait de l'application des nouvelles règles du fait des nombreux facteurs dont dépendait le prix d'un billet, tels que la destination, le moment dans l'année et les conditions fixées par la compagnie aérienne. Toutefois, la politique avait débouché sur une amélioration de l'efficience, ce qui avait permis de financer un nombre accru de voyages avec les ressources existantes. **Le Comité consultatif souligne que l'intention de l'Assemblée générale lorsqu'elle a pris cette décision concernant l'achat de billets d'avion à l'avance (voir résolution 65/268) était de réaliser des économies et de réduire les dépenses globales afférentes aux voyages plutôt que de permettre des voyages supplémentaires. Le Comité a régulièrement souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver, lorsque cela est possible, d'autres moyens de communication tels que la vidéoconférence, ce qui permet non seulement de réduire les dépenses afférentes aux voyages, mais aussi d'éviter les**

pertes de productivité. Les observations et recommandations du Comité relatives aux questions touchant aux voyages figurent à la section E du chapitre I ci-dessus (voir aussi par. V.53 ci-dessus).

Observations et recommandations générales

Conférence des Nations Unies sur le développement durable

V.56 Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les estimations révisées résultant des décisions énoncées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/67/591), il avait été informé, en réponse à ses questions, que la CEE, seule parmi les départements et bureaux conduisant des activités touchant au développement durable, avait décidé de ne pas demander des ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2012-2013 aux fins de l'application des décisions énoncées dans la résolution 66/288 de l'Assemblée. De même, le chapitre 20 du projet de budget pour 2014-2015, contrairement aux autres chapitres, ne contient pas de proposition concernant l'application des activités liées à la Conférence. Le Comité a demandé pourquoi il n'était pas fait mention du suivi de la Conférence dans le chapitre 20. L'information sollicitée n'a pas été communiquée au Comité en temps voulu pour qu'il en soit tenu compte dans le présent rapport. **Le Comité consultatif demande en conséquence que l'information sollicitée soit communiquée à l'Assemblée générale lors de son examen des propositions de 2014-2015 relatives au chapitre 20**.

Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale

V.57 Le Comité consultatif note que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale est exécuté conjointement par la CEE et la CESAP et qu'il est le cadre principal pour la coopération de la CEE avec les autres parties prenantes intéressées en Asie centrale (A/68/6 (Sect. 20), par. 20.8). Le Comité a été informé que le Programme spécial était aussi le cadre principal pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la région, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/227 sur la coopération Sud-Sud (voir également la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies). Dans sa résolution 67/227, l'Assemblée a demandé aux commissions régionales de jouer un rôle moteur dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi que dans le renforcement du soutien technique et politique et de l'appui à la recherche à l'intention des pays de leurs régions respectives. En réponse à ses questions, le Comité a appris également que la CEE s'efforçait expressément de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en fournissant à la demande des services consultatifs, des ateliers de renforcement des capacités et des stages de formation, ainsi que des projets de coopération technique financés principalement au moyen de ressources extrabudgétaires. Un des projets les plus importants actuellement conduits par la CEE apportait un appui à la gestion intégrée par l'Afghanistan et le Tadjikistan de l'eau de la partie supérieure du Amou Daria, ce qui avait abouti à la revitalisation des travaux de la Commission mixte afghano-tadjike sur le bassin de l'Amou Daria.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

(En dollars des États-Unis)

Ressources pour 2012-2013 aux taux révisés	123 310 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	119 421 400
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	121 863 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	31 507 000

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.58 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 21 s'élèvent à 119 421 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 889 200 dollars, soit 3,2 %, par rapport aux ressources de 2012-2013 (taux révisés). Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 35).

V.59 Le tableau V.7 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2014-2015. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015.

Tableau V.7
Effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	496	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 59 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL et 2 AN
Postes proposés pour 2014-2015	473	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 30 P-5, 61 P-4, 59 P-3, 43 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 257 AL
Nouveaux	2	1 P-3 et 1 AL relevant du sous-programme 14
Reclassements	2	1 D-1 à D-2, dans la composante direction exécutive et administration

	Nombre de postes	*Classe*
		1 AL à AN dans la composante direction exécutive et administration
	(25)	1 P-4, 1 P-3, 6 P-2 et 17 AL
		1 P-2 dans la composante direction exécutive et administration
		1 P-2 relevant du sous-programme 1
		1 P-2 et 1 AL relevant du sous-programme 3
		1 P-2 relevant du sous-programme 5
		1 AL relevant du sous-programme 7
		1 AL relevant du sous-programme 9
		1 P-3 relevant du sous-programme 12
		1 P-2 relevant du sous-programme 13
		1 P-4, 1 P-2 et 14 AL dans la composante appui au programme
Transferts	8	1 D-1 de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 4
		1 P-5 du sous-programme 4 à la composante direction exécutive et administration
		1 P-2 du sous-programme 1 au sous-programme 11
		1 AL de la composante appui au programme au sous-programme 2
		1 P-3 du sous-programme 6 au sous-programme 5
		1 P-2 du sous-programme 8 au sous-programme 11
		1 P-2 de la composante appui au programme au sous-programme 12
		1 AL de la composante appui au programme au sous-programme 12
Ressources extrabudgétaires		
Proposées pour 2014-2015	42	1 D-1, 3 P-5, 4 P-4/3, 1 P-2/1 et 33 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.60 Le Secrétaire général propose une réduction nette de 23 postes, qui serait le résultat de la suppression proposée de 25 postes (1 P-4, 1 P-3, 6 P-2 et 17 AL) et de la création proposée de 2 postes (1 P-3 et 1 AL), ce qui représenterait une réduction de 4,9 % des effectifs de la Commission.

Nouveaux postes

V.61 Le Secrétaire général propose de créer un poste P-3 d'économiste et un poste d'agent local (assistant) pour apporter un appui au sous-programme 14 récemment créé, intitulé Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales. Les titulaires des postes proposés seraient chargés de recueillir et coordonner des contributions et informations ainsi que d'assurer le suivi sur différents processus et de faciliter le dialogue et la conclusion d'accords entre les États Membres [voir A/68/6 (Sect. 21), par. 21.190]. Le Comité consultatif a appris que les postes proposés constitueraient la masse critique minimale nécessaire pour que le nouveau sous-programme soit fonctionnel. De plus, vu son caractère multidisciplinaire, le sous-programme recevra des contributions de fond des divisions opérationnelles de la CEPALC et de ses bureaux sous-régionaux et

nationaux, avec lesquels il travaillera en étroite collaboration. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général tendant à créer deux postes**.

Reclassements

V.62 Le Secrétaire général propose de reclasser de D-1 à D-2 le poste de directeur dont le titulaire sera chargé de coordonner et de surveiller les fonctions de gestion et d'appui aux programmes [ibid., par. 21.61 b)]. Comme indiqué dans le fascicule du budget, le titulaire du poste proposé suivra les activités d'appui aux programmes à la CEPALC et sera chargé des fonctions administratives au siège de la Commission et dans ses bureaux sous-régionaux et nationaux situés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire exécutif adjoint existant serait chargé de la coordination des programmes de fond ainsi que de la collaboration entre les divisions et de l'intégration des questions transversales, dont la gestion des connaissances et la diffusion d'informations sur les activités de la CEPALC. Le Secrétaire général indique que le reclassement qu'il est proposé d'opérer a pour but de résoudre les problèmes que pose la structure horizontale de la direction de la CEPALC et d'aider la Secrétaire exécutive à mieux s'acquitter de ses fonctions. Le Comité a été informé que dans le cadre de la structure existante de la CEPALC, plus de 20 fonctionnaires occupant des postes D-1 et P-5 relevaient directement du Secrétaire exécutif. La structure proposée devait renforcer la capacité de la direction de la CEPALC à la fois de maintenir un niveau élevé d'engagement politique avec les États Membres et de participer activement à la prise de décisions au niveau intergouvernemental ainsi que de gérer efficacement plus de 500 membres du personnel dans une vaste région qui compte de multiples lieux d'affectation et bureaux sous-régionaux. **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser un poste D-1 relevant de la composante direction exécutive et administration en poste D-2 de directeur**.

V.63 Le Secrétaire général propose également de reclasser un poste d'agent local en poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire fera office de conseiller juridique au Cabinet de la Directrice exécutive. En s'appuyant sur les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que le titulaire du poste de conseiller juridique dont la création est proposée fournirait des conseils sur le régime et les pratiques juridiques du pays hôte, représenterait la CEPALC dans les négociations menées devant les entités administratives et les tribunaux judiciaires et veillerait à ce que les immunités et privilèges auxquels a droit la CEPALC soient observés et respectés. **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection à la proposition du Secrétaire général**.

Suppressions

V.64 Le Secrétaire général propose la suppression de 25 postes comprenant 1 poste P-2 relevant de la composante direction exécutive et administration, 8 postes (1 P-3, 4 P-2 et 3 AL relevant de la composante programme de travail et 16 postes (1 P-4, 1 P-2 et 14 AL) relevant de la composante appui au programme.

V.65 Il est proposé de supprimer un poste P-2 d'économiste adjoint relevant de la composante direction exécutive et administration. Les huit postes dont la suppression est proposée relevant de la composante programme de travail sont les

suivants : a) 1 poste P-2 relevant du sous-programme 1; b) 1 poste P-2 d'économiste adjoint et 1 poste d'assistant (agent local) relevant du sous-programme 3; c) 1 poste P-2 de spécialiste adjoint des questions sociales relevant du sous-programme 5; d) 1 poste de secrétaire (agent local) relevant du sous-programme 7; e) 1 poste d'assistant aux recherches (agent local) relevant du sous-programme 9; f) 1 poste P-3 d'économiste relevant du sous-programme 12; et g) 1 poste P-2 de spécialiste adjoint des questions d'environnement relevant du sous-programme 13.

V.66 Les incidences qu'aurait la suppression proposée des huit postes relevant des composantes direction exécutive et administration et programme de travail, telles que décrites au tableau 21.6 du fascicule du budget, sont : a) une réduction de l'assistance fonctionnelle fournie aux hauts responsables du Bureau de la Secrétaire exécutive; b) la réduction du nombre d'études publiées par la CEPALC, l'actualisation moins fréquente des systèmes et des bases de données, la diminution de la quantité de services de conseil et d'assistance technique fournis aux parties prenantes et l'annulation de réunions de groupes d'experts. Comme indiqué dans le tableau, les publications isolées demandées, énumérées ci-dessous, ne seraient pas incluses dans le programme de travail pour 2014-2015 des divisions respectives chargées de les produire : a) une étude sur les conséquences des changements climatiques et des mesures politiques prises pour y parer sur les échanges commerciaux et la compétitivité de certains pays de la région; b) une étude sur les politiques de promotion d'une croissance économique viable dans la région; c) une étude sur le fonctionnement du secteur extérieur et son influence sur la croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes; d) une étude des innovations concernant les réseaux de protection sociale et les systèmes de santé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; e) une étude sur la promotion de l'informatique et des communications pour la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux; f) quatre numéros du *Bulletin sur la facilitation du commerce et des transports en Amérique latine et dans les Caraïbes*; g) une étude sur des aspects choisis de la croissance économique et de la stabilisation financière dans certains pays d'Amérique centrale; et h) une étude sur les nouvelles technologies, notamment les dispositifs à haut rendement énergétique et les énergies renouvelables, dans les Caraïbes. Le Comité note également au tableau 21.6 qu'une réunion d'experts sur les nouvelles technologies, notamment les dispositifs à haut rendement énergétique et les énergies renouvelables, dans les Caraïbes serait supprimée, le nombre total passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015. De plus, certaines publications [*Overview of Financial Development in Latin America and the Caribbean* (édition de 2014) et *Report on Financing for Development to Latin America and the Caribbean* (édition de 2015)] seraient combinées dans une même publication, intitulée « Report on financing for development in Latin America and the Caribbean 2014-2015 ».

V.67 Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur les publications et les réunions d'experts dont il était proposé de réduire le nombre, en particulier afin de savoir si l'une d'elles avait été expressément mandatée par un organe intergouvernemental donné. L'information sollicitée n'a pas été communiquée au Comité en temps voulu pour qu'il en soit tenu compte dans le présent rapport. **Le Comité consultatif demande en conséquence que l'information sollicitée soit communiquée à l'Assemblée générale lors de son examen des propositions de 2014-2015 relatives au chapitre 21**.

V.68 On trouvera à l'alinéa 3 du tableau 21.6 et au tableau 21.7 du fascicule du budget des détails sur les 16 postes dont la suppression est proposée et qui relèvent de la composante appui au programme, tels qu'indiqués ci-après : 1 poste P-4 d'informaticien systèmes; 1 poste d'aide-comptable (agent local); 1 poste de commis de bibliothèque (agent local); 1 poste d'assistant stocks et fournitures (agent local); 1 poste d'assistant administratif (agent local); 1 poste d'informaticien systèmes (agent local); 1 poste d'assistant informaticien (agent local); 1 technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent local); 1 poste de commis à l'enregistrement (agent local); 1 poste P-2 de traducteur adjoint; 1 poste de libraire (agent local); 1 poste de superviseur du Groupe de traitement de texte (agent local); 1 poste de chauffeur (agent local); 1 poste d'aide-comptable (agent local); 1 poste d'assistant à la gestion des installations (agent local); et 1 poste d'assistant préposé au courrier (agent local). Au tableau 21.7 du fascicule du budget, le Comité consultatif note qu'il est proposé d'externaliser certaines de ces fonctions pleinement ou en partie (traduction, traitement du courrier, gestion de la valise diplomatique et enregistrement). Le Comité note également que la CEPALC adaptera son organigramme en vue de rationaliser ses processus et d'optimiser la répartition de son personnel, transférera des fonctions à d'autres postes ou les assurera au niveau central depuis Santiago afin de continuer à assurer les tâches prévues par son mandat avec un moindre ratio de personnel d'appui à personnel opérationnel.

V.69 Le Comité consultatif a appris que les fonctions des six postes de la classe P-2 dont la suppression est proposée continueraient d'être assumées en les transférant à d'autres fonctionnaires au sein des unités administratives concernées. Il était aussi prévu que la réduction des tâches se traduise par une réduction des produits. Le Comité a appris également que les postes en question avaient été choisis selon le critère de la compression des effectifs de façon à éviter de porter préjudice au personnel en activité, en prévoyant les futures vacances de postes dues aux départs à la retraite ou à l'application de la politique de mobilité obligatoire à tous les fonctionnaires occupant un poste P-2 (voir par. 85 à 87 du chapitre I ci-dessus). Au moment de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité a appris également que les postes P-2 dont la suppression était proposée étaient pourvus, à l'exception du poste P-2 de spécialiste adjoint des questions d'environnement relevant du sous-programme 13.

V.70 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que la suppression du poste P-4 d'informaticien systèmes et du poste d'informaticien systèmes (agent local) relevant de la composante appui au programme avait été proposée dans le projet de budget de la CEPALC pour l'exercice biennal 2012-2013, de concert avec la suppression de 10 autres postes. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à supprimer 27 postes dans les cinq commissions régionales ni les réductions proposées au titre des objets de dépense autres que les postes, dont les 12 postes susmentionnés à la CEPALC dont la suppression est proposée pour 2012-2013. **Conformément aux observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus sur la réduction proposée de postes dont la suppression, récemment encore, n'avait pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression du poste P-4 d'informaticien systèmes et du poste**

d'informaticien systèmes (agent local) relevant de la composante appui au programme.

V.71 **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant le transfert et la suppression des 23 autres postes, qui comprennent un poste P-2 relevant de la composante direction exécutive et administration, huit postes (1 P-3, 4 P-2 et 3 AL) relevant de la composante programme de travail et 14 postes (1 P-2 et 13 AL) relevant de la composante appui au programme, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces suppressions n'aient pas d'incidence négative sur la qualité et le respect des délais lors de l'exécution des activités prescrites.**

Postes vacants

V.72 Au moment de son examen, le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 avril 2013 il y avait 25 postes vacants (2 P-5, 10 P-4, 8 P-3 et 5 AL) à la CEPALC, soit un taux de vacance de postes de 9,3 % pour les administrateurs et de 1,8 % pour les agents des services généraux et les agents locaux. Les 25 postes vacants comprenaient 1 poste dont la suppression était proposée en 2014-2015 et 3 postes vacants du fait de l'affectation temporaire des titulaires de ces postes à d'autres bureaux. En réponse à ses questions, le Comité a appris que, au 3 juillet 2013, 11 postes étaient pourvus, des candidats avaient été choisis pour 1 des 25 postes vacants, des vacances de postes n'avaient pas été affichées pour 2 postes, et que les 7 autres postes en étaient aux étapes finales du processus de recrutement. Six des postes étaient vacants depuis plus d'un an mais aucun poste ne l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus sans délai**. Il formule d'autres observations sur les vacances de postes au chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations sur les objets de dépense autres que les postes

V.73 Le Secrétaire général propose un montant de 20 026 900 dollars pour couvrir les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente une diminution nette de 270 900 dollars, ou 1,3 %, par rapport à l'exercice 2012-2013. Cette diminution résulte de l'effet combiné de réductions au titre des rubriques Frais généraux de fonctionnement (468 800 dollars), Fournitures et accessoires (192 300 dollars) et Consultants (105 000 dollars), compensé en partie par des augmentations au titre des rubriques Autres dépenses de personnel (171 200 dollars), Experts (44 500 dollars), Voyages (13 400 dollars), Services contractuels (58 200 dollars) et Mobilier et matériel (206 900 dollars).

V.74 En s'appuyant sur le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité note que la diminution proposée au titre des frais généraux de fonctionnement s'explique principalement par une baisse des dépenses nécessaires au titre des communications du fait d'une réduction prévue du volume des télécommunications, de la négociation de conditions plus favorables pour les plans de télécommunications et de l'attente de contributions volontaires du gouvernement hôte pour le bureau sous-régional à Port of Spain. La diminution au titre des fournitures et accessoires est due principalement à une baisse des dépenses pour la conduite d'activités liées aux plans de continuité des opérations, en particulier en ce

qui concerne les préparatifs aux pandémies ou autres catastrophes, et à une baisse des dépenses au titre des consultants, qui reflète l'élimination des dépenses non renouvelables liées à la mise en œuvre en 2013 des activités liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

V.75 Le Comité consultatif note que l'augmentation au titre des autres dépenses de personnel reflète un accroissement des dépenses pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de couvrir : a) les activités avant ou pendant les sessions qui ont trait à la nouvelle Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes créée par la Commission à sa trente-quatrième session, et approuvée par la suite par le Conseil économique et social dans sa résolution 2012/35; b) le coût de l'assistance supplémentaire durant les périodes où la charge de travail est accrue relevant de la composante direction exécutive et administration et des sous-programmes 2, 6, 7, 9, 12 et 14; c) le travail de secrétariat supplémentaire lié à la création du nouveau sous-programme 14, notamment le soutien pour le recrutement du personnel proposé pour le sous-programme; d) l'application supplémentaire d'activités relatives à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable durant l'exercice biennal 2014-2015; et e) au titre de l'appui au programme, l'application d'activités relatives aux plans de continuité des opérations, sous la forme de l'assistance temporaire représentant 10 mois de travail d'un assistant d'équipe.

V.76 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus tendant à réduire de 5 % le montant des ressources proposées pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Dépenses de sécurité

V.77 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris qu'un montant total s'élevant à 6 854 900 dollars avait été affecté durant l'exercice biennal en cours à la fourniture de services de sûreté et de sécurité à la CEPALC afin de couvrir les dépenses afférentes à 2 postes d'administrateur, ceux de chef et de chef adjoint de la sécurité, et à 52 postes d'agent de sécurité en uniforme, ainsi que d'autres objets de dépense au titre du personnel temporaire et des heures supplémentaires, des frais de voyage du Chef et du Chef adjoint, des communications, des fournitures et des accessoires et du mobilier et du matériel.

V.78 Le Comité consultatif a été informé aussi que dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales, les ressources nécessaires pour la fourniture des services de sûreté et de sécurité étaient incluses dans le chapitre 34 (Sûreté et sécurité). Toutefois, l'appui administratif pour les services de sûreté et de sécurité était fourni par l'organisation chef de file à chaque lieu d'affectation. Dans le cas de la CEPALC, l'appui administratif était assuré pour les 53 postes dans les services de sûreté et de sécurité à titre non remboursable. **On trouvera au chapitre 34 ci-dessous les observations du Comité consultatif concernant la nécessité de présenter plus clairement les ressources nécessaires à l'Organisation en matière de sûreté et de sécurité**.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

(En dollars des États-Unis)

Ressources pour 2012-2013 aux taux révisés	69 177 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	67 814 900
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	69 731 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	12 120 400

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.79 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 22 s'élèvent à 67 814 900 dollars avant réactualisation des coûts, ce qui reflète une diminution de 1 363 000 dollars, soit 2,0 %, par rapport aux ressources de 2012-2013 (aux taux révisés). Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 23 et 35 ci-dessous).

V.80 Le tableau V.8 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2014-2015. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2014-2015.

Tableau V.8
Effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	264	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 18 P-2, 1 SM, 2 AN et 143 AL
Postes proposés pour 2014-2015	251	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 36 P-4, 28 P-3, 17 P-2, 1 SM, 3 AN et 130 AL
Reclassements	2	1 D-1 en 1 D-2 dans la composante appui au programme
		1 AL en 1 AN dans la composante appui au programme
Transformation	1	1 P-4 dans la composante appui au programme
Suppressions	(14)	P-3, 1 P-2 et 12 AL

	Nombre de postes	*Classe*
		1 P-3 relevant du sous-programme 1
		1 P-2 relevant du sous-programme 2
		1 AL dans la composante direction exécutive et administration
		1 AL relevant du sous-programme 3
		1 AL relevant du sous-programme 4
		1 AL relevant du sous-programme 5
		1 AL relevant du sous-programme 6
		1 AL relevant du sous-programme 7
		6 AL dans la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Proposées pour 2014-2015		–

Observations et recommandations concernant les postes

V.81 Le Secrétaire général propose une diminution nette de 13 postes, résultant de la suppression de 14 postes (1 P-3, 1 P-2 et 12 AL) et de la transformation en poste P-4 de l'emploi de temporaire autre que pour les réunions, ce qui représente une réduction globale de 4,9 % des effectifs de la Commission.

Reclassements

V.82 Le Secrétaire général propose le reclassement du poste D-1 actuel de directeur de la Division de la planification, des partenariats et de la coopération technique en poste D-2 de secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme. Il indique que cela réglerait un problème de longue date touchant la structure hiérarchique de l'Administration de la CESAO, où un nombre relativement élevé de D-1 et de P-5 relèvent directement d'un secrétaire général adjoint. Le Comité consultatif note au paragraphe 22.114 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 22)] que, dans le cadre des arrangements proposés, le Secrétaire exécutif adjoint actuel serait chargé de coordonner le programme de travail de sept divisions fonctionnelles, tandis que le nouveau Secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme serait responsable des services administratifs, de la Section de la planification stratégique et du suivi, de la Section des orientations stratégiques et des partenariats et des services de sûreté et de sécurité du personnel, et superviserait le Centre de technologie de la CESAO à Amman. Le nouveau Secrétaire exécutif adjoint serait aussi responsable du mécanisme de coordination régionale et des activités menées par la Commission aux fins de la sensibilisation de la société civile et des autres partenaires non gouvernementaux de la région. Le Comité consultatif a été informé que la structure proposée permettrait au Cabinet du Secrétaire exécutif de ne plus avoir à s'occuper de tâches courantes de gestion, d'administration et d'appui logistique et de se consacrer davantage à son mandat de représentation et à son rôle politique de haut niveau. **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser le poste D-1 de directeur de la Division de la planification, des partenariats et de la coopération technique en poste D-2 de secrétaire exécutif adjoint à l'appui au programme**.

V.83 Le Secrétaire général propose également de reclasser un poste de commis à la distribution des documents (agent local) en poste de spécialiste des services de conférence (administrateur recruté sur le plan national). En s'appuyant sur les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que ce reclassement vise à assurer un appui très qualifié dans les domaines de l'impression et d'autres services administratifs qui nécessitent des contacts réguliers avec des représentants du marché local. Cela permettrait à la CESAO de recruter le personnel local ayant les qualifications requises. Les fonctions clefs du poste sont les suivantes : a) introduire les éléments d'un système informatisé de gestion des documents et fourniture de conseils généraux en matière de planification de la gestion des documents; b) assurer le fonctionnement ininterrompu des machines et équipements internes; c) élaborer et appliquer des méthodes et pratiques appropriées aux fins de la production de documents et de publications dans les délais. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser un poste de commis à la distribution des documents (agent local) en poste de spécialiste des services de conférence (administrateur recruté sur le plan national)**.

Conversions

V.84 Le Secrétaire général propose de transformer un emploi temporaire de médecin en poste P-4 de médecin, son titulaire étant le Chef des Services médicaux communs. En s'appuyant sur les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'à l'heure actuelle, le service médical comprend un médecin et une infirmière à temps plein, dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Services médicaux communs des services de gestion des ressources humaines. L'unité est cofinancée avec d'autres entités des Nations Unies au titre d'un accord de services partagés. En réponse à ses questions, le Comité a appris que les autres entités des Nations Unies couvraient à l'heure actuelle quatre mois du coût de l'emploi de temporaire durant l'exercice biennal et que les dépenses prévues pour le poste P-4 étaient budgétisées sur cette base. En 2014-2015, il est proposé de transférer le service médical de la Section de la gestion des ressources humaines au bureau du Directeur de l'administration compte tenu du rôle que joue le service dans les activités de continuité des opérations et de redressement après une situation d'urgence dont le Directeur de l'administration assume la responsabilité. Le transfert proposé donnerait suite aussi à la recommandation formulée par le Corps commun d'inspection (voir A/66/327) concernant la nécessité pour les services médicaux de rester indépendants des autres unités administratives.

V.85 Les responsabilités et devoirs du service médical seraient les suivants : a) fonctions cliniques quotidiennes; b) tâches médico-administratives telles que la fourniture de conseils à l'administration sur les politiques et normes médicales des Nations Unies, la formulation de recommandations aux fins de l'approbation des cas d'évacuation médicale et la coordination avec la Division des services médicaux du Secrétariat sur les cas ouvrant droit à une indemnité spéciale pour frais d'études, l'octroi de l'allocation spéciale pour enfant handicapé et des pensions d'invalidité; c) la supervision du personnel du service médical commun; d) les tâches touchant à la sécurité, dont l'élaboration et la mise à jour du plan de continuité des opérations de la CESAO et la coordination des arrangements de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence avec les entités internationales et celles du pays hôte;

et e) l'application des politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail. **Le Comité consultatif ne formule aucune objection à la proposition du Secrétaire général tendant à transformer un emploi temporaire de médecin en poste P-4 de médecin**.

Suppressions

V.86 Le Secrétaire général propose de supprimer 14 postes comme indiqué ci-après : a) 1 poste d'assistant (programmes) (agent local) dans la composante direction exécutive et administration; b) 7 postes dans la composante programme de travail, comprenant un poste P-3 d'économiste relevant du sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable); 1 poste P-2 de spécialiste des questions sociales relevant du sous-programme 2 (Développement social); 1 assistant de recherche (agent local) relevant du sous-programme 3 (Développement économique et intégration); 1 poste d'assistant de secrétariat (agent local) relevant du sous-programme 4 (Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale); 1 assistant de statistique (agent local) relevant du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits); 1 assistant administratif (agent local) relevant du sous-programme 6 (Promotion de la femme); et 1 assistant de recherche (agent local) relevant du sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement); et c) 6 postes d'agent local dans la composante appui au programme, comprenant 1 poste d'assistant (programmes), 1 poste d'assistant (systèmes informatiques), 1 poste d'assistant (stocks et fournitures), 2 postes d'assistant (courrier) et 1 poste de messager.

V.87 Au tableau 22.6 du fascicule du budget, le Secrétaire général énonce que les suppressions de poste proposées entraînerait des retards dans l'exécution des produits. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que l'on pouvait s'attendre à ce que 12 (3 %) des 392 produits prévus de la CESAO pour 2014-2015, ce qui représente 1,5 produit par sous-programme, enregistrent un retard dans leur exécution. Les produits en question comprenaient des réunions de groupes d'experts, des publications et des documents techniques, qui seraient produits en retard ou verraient leur portée réduite.

V.88 En ce qui concerne le poste P-3 d'économiste relevant du sous-programme 1 dont la suppression était proposée, en réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le titulaire du poste était chargé d'assurer le suivi et de maintenir des contacts avec les autres organismes des Nations Unies et entités régionales, d'examiner et de rédiger des opinions et des rapports sur les questions mondiales ayant trait à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (consommation et production durables, énergie durable pour tous et utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs clefs). En 2014-2015, outre les tâches susmentionnées, il était prévu à l'origine que le titulaire aiderait à appliquer des activités supplémentaires liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cela comprendrait l'examen de rapports, l'organisation et l'évaluation des réunions consultatives régionales et sous-régionales sur les objectifs de développement durable et l'élaboration de sections relatives aux compétences du titulaire dans le rapport arabe sur les objectifs du développement durable. Le Comité consultatif a appris également que les activités entreprises par le titulaire du poste seraient attribuées à d'autres administrateurs; toutefois, cela entraînerait une réduction de leur portée et des retards dans le suivi. À ce propos, le

Comité a été informé qu'à l'heure actuelle, neuf postes au total (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 2 AL) correspondaient à des activités menées au sein de la Division du développement durable et de la productivité en application du document final de la Conférence.

V.89 Le Secrétaire général propose d'atténuer les incidences de la réduction en répartissant la charge de travail des huit postes dont la suppression est proposée dans les composantes direction exécutive et administration et programme de travail et en recourant à une assistance temporaire supplémentaire correspondant à un emploi P-3 pendant 12 mois au titre du sous-programme 1, afin de coordonner l'élaboration du rapport sur le développement durable pour la région arabe et aider à appliquer le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

V.90 En ce qui concerne la suppression proposée de six postes d'agent local dans la composante appui au programme, le Secrétaire général indique au tableau 22.7 du fascicule du budget que celle-ci est rendue possible par les progrès technologiques et la rationalisation des procédures administratives.

V.91 **Le Comité consultatif ne formule pas d'objection aux suppressions de poste proposées par le Secrétaire général, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces suppressions n'aient pas d'incidence négative sur la qualité et le respect des délais lors de l'exécution des activités prescrites.**

Postes vacants

V.92 Au moment de son examen, le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 avril 2013, il y avait 13 postes vacants (4 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 AN et 2 AL) à la CESAO, dont 3 postes vacants résultant de l'affectation d'un titulaire à un poste de classe plus élevée avec perception d'une indemnité de fonctions, de l'affectation temporaire d'un titulaire auprès de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (aujourd'hui dénommée Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) et du fait qu'un titulaire était en congé spécial sans traitement. Au 7 juillet 2013, un poste avait été pourvu, un poste était temporairement occupé, un candidat avait été choisi pour l'un des postes vacants, des avis de vacances de poste devaient être de nouveau publiés pour deux postes et le processus de recrutement pour trois postes vacants était plus ou moins avancé. Un poste P-3 d'éditeur de langue arabe était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants à la CESAO seront pourvus sans délai**. Il formule d'autres observations sur les vacances de poste à la section D du chapitre I ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

V.93 Le Secrétaire général propose un montant de 10 797 500 dollars pour couvrir les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente une diminution nette de 238 100 dollars, ou 2,2 %, par rapport à l'exercice 2012-2013. Cette diminution résulte de l'effet combiné des diminutions au titre des rubriques Frais généraux de fonctionnement (413 300 dollars), Mobilier et matériel (232 900 dollars), Experts (59 100 dollars) et Subventions et contributions (426 000 dollars), compensé en partie par des augmentations au titre

des rubriques Dépenses de personnel (389 300 dollars), Consultants (113 200 dollars), Voyages (27 000 dollars), Services contractuels (299 600 dollars) et Fournitures et accessoires (64 100 dollars).

V.94 En ce qui concerne la réduction du nombre de réunions de groupe d'experts et de réunions intergouvernementales visée au tableau 22.6 du fascicule du budget, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la durée des réunions du Comité des ressources en eau, du Comité des transports, du Comité de statistique et du Comité des femmes serait réduite de trois à deux jours. Le Comité consultatif a été informé également que le programme de travail de toutes les divisions avait été présenté au Comité technique lors de la réunion qu'il avait tenue en mars 2013 à Amman et à laquelle avaient participé les points focaux des pays membres de la CESAO. La réunion a noté les incidences des compressions budgétaires sur le projet de programme de travail.

V.95 En s'appuyant sur les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que l'augmentation des dépenses au titre de la rubrique Autres dépenses de personnel s'explique par des dépenses supplémentaires prévues pour un poste temporaire P-3 à la Section des services généraux au titre de l'appui au programme en vue de faciliter l'amélioration du contrôle et de la supervision des processus métier qui seront soumis aux incidences du passage aux normes IPSAS, c'est-à-dire encaissements, stocks et immobilisations corporelles.

V.96 En ce qui concerne les objets de dépense pour lesquels des réductions sont proposées, le Comité note que la diminution au titre des frais généraux de fonctionnement s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre des rubriques Location et entretien des locaux, Services de distribution, et Communication et maintenance, tandis que l'augmentation des dépenses au titre de la rubrique Mobilier et matériel s'explique par le recours accru à la location-bail et à la location plutôt qu'à l'achat de matériel. Le montant demandé au titre de la rubrique Subventions et contributions, qui en 2012-2013 couvrait les dépenses afférentes aux Services médicaux communs, ne serait plus utile du fait de la transformation proposée de l'emploi temporaire de médecin en poste P-4 et de l'inscription des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) correspondant à la part financée par la CESAO du poste temporaire d'infirmière (agent local) à la rubrique Autres dépenses de personnel.

V.97 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus tendant à réduire de 5 % le montant des ressources proposées pour les voyages dans toutes les chapitres du budget, le Comité consultatif ne formule pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Institutionnalisation de la problématique hommes-femmes

V.98 Au paragraphe 22.28 du fascicule du budget, le Secrétaire général énonce que la CESAO continuera de veiller à ce que les organismes des Nations Unies dans la région mettent en œuvre le plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies. Le Comité consultatif a demandé des compléments d'information sur la collaboration entre la CESAO et

ONU-Femmes et sur le rôle joué par la CESAO dans la mise en œuvre de l'initiative à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. Il a été informé qu'ONU-Femmes était chargée : a) de travailler avec les organes intergouvernementaux tels que la Commission de la condition de la femme, à l'élaboration de politiques conformes aux normes mondiales; b) d'aider les États membres à appliquer ces normes; c) de fournir un appui technique et financier aux pays qui le lui demandent, par l'intermédiaire d'activités opérationnelles et d'activités de programme. En revanche, le Centre pour les femmes de la CESAO était principalement chargé de travailler directement avec les États membres à l'élaboration de politiques régionales et nationales reflétant les priorités régionales et nationales sur la base des instruments des Nations Unies. Le Centre pour les femmes, tirant parti de ses relations étroites avec les États membres et de sa structure de gouvernance qui comprend tous ces États, fait partager les perspectives et priorités régionales au niveau mondial, s'agissant en particulier d'ONU-Femmes et du Secrétariat de l'Organisation. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général continue d'assurer la complémentarité entre les activités respectives de la CESAO et d'ONU-Femmes**.

Tableau de bord iDashboard

V.99 Le Comité consultatif note au paragraphe 22.39 du fascicule du budget que la CESAO utilise à titre expérimental un tableau de bord pour fournir à l'équipe de direction des informations en temps réel sur l'impact de ses décisions de gestion, notamment en ce qui concerne l'utilisation des crédits budgétaires, les vacances de poste, le taux de présence du personnel, l'équilibre entre les sexes et d'autres indicateurs de responsabilité. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cet outil était un logiciel décisionnel prêt à l'emploi, configuré pour les indicateurs de résultats clefs utilisés à la CESAO pour améliorer la prise de décisions par le personnel de direction et réduire les frais associés à l'établissement traditionnel de rapports. Le système avait été mis en œuvre de novembre 2012 à avril 2013 pour un coût d'environ 25 000 dollars. Il était utilisé par 25 à 30 fonctionnaires dans l'ensemble de la CESAO, et un directeur dans chaque division avait été désigné comme interlocuteur principal.

V.100 Le Comité consultatif a été informé qu'avant l'introduction de ce logiciel, chaque fonctionnaire dans les sections du budget et des finances, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications consacrait de deux à trois jours à établir manuellement un rapport mensuel. Le logiciel, qui automatise l'établissement des rapports à partir des données figurant dans des systèmes existants tels que le Système intégré de gestion, devait réduire les ressources nécessaires pour l'établissement des rapports IMIS à un jour de travail par fonctionnaire par section. De plus, le système était compatible avec le progiciel de gestion intégré qui était mis en place au niveau des Nations Unies dans le cadre du projet Umoja, et son utilisation pourrait être étendue à d'autres divisions au fur et à mesure que la technologie serait mise en service. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la CESAO pour automatiser l'établissement des rapports exigés et recommande de demander à la Commission de partager les enseignements tirés du logiciel iDashboard avec d'autres commissions régionales ainsi qu'avec les départements et bureaux du Secrétariat**.

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	57 676 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	56 010 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	59 974 600

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.101 Les ressources demandées au titre du chapitre 23 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 56 010 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 665 500 dollars (2,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. On trouvera aux tableaux 23.4, 23.5 et 23.6 du fascicule du budget correspondant, paru sous la cote A/68/6 (Sect. 23), des données détaillées concernant les ressources nécessaires par composante, objet de dépense et programme.

V.102 Les activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique se répartissent entre deux composantes, comme suit :

a) Les services consultatifs sectoriels, assurés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (ibid., par. 23.39). Le montant demandé à ce titre, soit 23 899 000 dollars ou 39,8 % du total prévu au titre du chapitre 23 pour 2014-2015, permettrait de financer 708 mois de services, contre 792 mois pendant l'exercice 2012-2013 (ibid., par. 23.28). On trouvera au tableau 23.8 du fascicule un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2014-2015, par sous-programme et entité de réalisation, placées en vis-à-vis des dépenses effectives pour 2010-2011 et des crédits ouverts pour 2012-2013;

b) Les services consultatifs régionaux et sous-régionaux, assurés par les cinq commissions régionales (ibid., par. 23.38). Le montant demandé à ce titre, qui est de 36 075 600 dollars, soit 60,2 % du total, permettrait de financer 936 mois de services en 2014-2015, contre 1 128 mois pendant l'exercice 2012-2013. On trouvera au tableau 23.15 du fascicule un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2014-2015, des dépenses effectives pour 2010-2011 et des montants estimatifs des ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013, à taux révisés.

V.103 Le Comité consultatif a été avisé que la baisse des ressources qu'il est proposé d'opérer pendant la période 2014-2015 aurait pour conséquence une révision à la baisse des capacités consultatives de 8 des 11 entités de réalisation et, par suite, une diminution du nombre de domaines d'appui et de pays bénéficiaires.

V.104 Le Secrétaire général indique que la mise en œuvre du programme est guidée par la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, par laquelle celle-ci a défini les principales orientations du programme, telles que la coopération Sud-Sud, la promotion et le transfert des technologies nouvelles et naissantes, l'utilisation des compétences nationales et l'appui à l'échange de connaissances, notamment par la collecte des bonnes pratiques et des données relatives aux expériences de développement réussies. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a défini des orientations stratégiques visant à la mise en place d'activités de renforcement des capacités, dont l'intégration transversale du développement durable et l'appui aux pays en vue de l'établissement, à l'échelon national, de processus ouverts à tous, équitables, participatifs, transparents et fiables, et qui donnent la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités nationales en vue d'y parvenir. Le Secrétaire général indique également que le programme d'action émanant du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait inciter fortement les pays à déposer des demandes de services au titre du programme ordinaire de coopération technique. Les résultats obtenus dans ce contexte devraient contribuer à améliorer les nouveaux mécanismes créés en vue de mettre en œuvre les décisions prises à la Conférence (ibid., par. 23.4 et 23.5). Le Comité a émis des observations et recommandations sur les incidences budgétaires découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dans la section F du chapitre I du présent document.

V.105 Le Comité consultatif fait observer que les activités financées par le programme ordinaire de coopération technique le sont en fonction des demandes et besoins exprimés par les États Membres et par les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux et qu'elles sont soumises aux critères applicables aux objectifs et utilisations du programme. Le Secrétaire général indique que le programme ordinaire de coopération technique se distingue des autres formes d'appui apportées par le système des Nations Unies en matière de coopération technique en ce qu'il donne à l'Organisation la capacité de répondre avec souplesse et à bref délai à des demandes précises formulées par des pays en développement qui ont besoin d'une aide modeste mais urgente, et de donner à ces pays la possibilité de concevoir des mesures et des solutions communes en vue de régler des problèmes touchant des pays qui se trouvent dans une situation semblable à la leur, tout en échangeant et transférant de nouvelles connaissances, compétences et technologies (ibid., par. 23.5)

V.106 Le Secrétaire général indique en outre que les activités entreprises seront toujours essentiellement constituées de services consultatifs à court terme, d'activités ou ateliers de formation et de projets de terrain, conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social. Suite à sa demande concernant la ventilation des ressources allouées à chaque type d'activité (les services consultatifs, les séminaires et ateliers et les projets de terrain), le Comité consultatif a été informé qu'aucun des systèmes de gestion des informations utilisés par le Secrétariat ne permettait d'extraire des données portant sur les ressources allouées à certains types de

produits ou d'activités. Le Comité règlera cette question lorsqu'il examinera le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

V.107 Comme il l'avait demandé dans son précédent rapport (A/66/7), le Comité consultatif a reçu le second rapport d'étape du programme ordinaire de coopération technique avant d'examiner les prévisions faites au titre du chapitre 23. Ce rapport donne un aperçu du rôle et des buts du programme, des résultats et de l'impact de ses activités, de la gestion du programme et des difficultés rencontrées. **Le Comité consultatif juge toujours utiles les informations du rapport d'étape et recommande qu'il soit désormais soumis systématiquement lors de l'examen de la présentation du budget. Le Comité consultatif demande également qu'il soit soumis à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**.

V.108 **Sous réserve qu'il soit donné suite à la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent document (réduction de 5 % des ressources allouées aux voyages dans tous les chapitres du budget), le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique.**

Observations et recommandations d'ordre général

Format et présentation

V.109 Le Comité consultatif prend note que, pour chacun des 52 sous-programmes qui fournissent des services au titre du programme ordinaire de coopération technique, le cadre de budgétisation axée sur les résultats fournit les informations suivantes : a) les réalisations escomptées; b) les indicateurs de succès, y compris les objectifs de référence; c) un récapitulatif des produits; d) des précisions sur les activités, les produits et les projets; e) un récapitulatif de l'impact du programme; et f) un récapitulatif budgétaire comprenant des tableaux financiers indiquant les dépenses effectives pour 2010-2011, les montants estimatifs pour l'exercice 2012-2013 et les montants prévus pour 2014-2015, par objet de dépense. Il note en outre que, comme suite à sa demande (A/66/7, par. V.104) , le récapitulatif de l'impact a été encore précisé et qu'y figurent désormais des informations concernant l'impact attendu des activités prévues pour 2014-2015. Le Secrétaire général indique que chaque entité de réalisation est tenue de définir elle-même les réalisations escomptées, de fixer des indicateurs de succès convenables et d'obtenir des résultats.

V.110 Le Comité consultatif prend note de la poursuite des progrès dans la présentation des cadres logiques depuis l'application, à compter de l'exercice 2004-2005, du cadre de budgétisation axée sur les résultats aux activités du programme ordinaire de coopération technique. Il est d'avis que les cadres logiques de la présentation du budget pour 2014-2015 sont riches d'informations, présentent les informations programmatiques en vis-à-vis des informations financières de façon claire et succincte tout en faisant état d'informations suffisamment précises pour que les propositions puissent être examinées. Le Comité a également relevé des améliorations dans la formulation d'étalons de mesure des résultats. En règle générale, ceux-ci semblent se baser sur des éléments pertinents pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs escomptés. **Le Comité consultatif se félicite des efforts consentis et encourage le Secrétaire général à**

préciser encore les cadres de budgétisation axés sur les résultats du programme ordinaire de coopération technique, notamment en veillant à ce que la formulation des éléments des cadres logiques soient mieux harmonisée et plus cohérente entre les entités de réalisation (voir la section B du chapitre I du présent rapport).

Gestion et coordination du programme ordinaire de coopération technique

V.111 Le Comité consultatif a demandé à recevoir davantage d'informations sur les arrangements conclus avec le Département des affaires économiques et sociales en vue d'assurer la coordination centrale du programme ordinaire de coopération technique. Il a été informé que le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a été nommé Coordonnateur de programmes.

V.112 Concernant l'administration et la gestion du programme ordinaire de coopération technique, le Comité consultatif a été informé que le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales était chargé de fournir un appui administratif (notamment l'administration des contrats des fonctionnaires et vacataires et les voyages des conseillers et des participants aux ateliers) à toutes les activités de renforcement des capacités menées par le Département, y compris les projets extrabudgétaires, ceux qui dépendent du Compte pour le développement et ceux qui sont financés au titre du programme ordinaire de coopération technique. Un fonctionnaire des finances du Bureau du développement des capacités était chargé de la gestion du programme au jour le jour tandis que les divisions de fond du Département étaient chargées de la programmation et de la mise en œuvre des activités financées par le programme ordinaire de coopération technique dans leurs domaines respectifs. De plus, le Département des affaires économiques et sociales était chargé de coordonner la compilation des contributions apportées par les entités de réalisation et d'établir le rapport sur l'exécution des programmes ainsi que les premiers et second rapports d'étape du programme ordinaire de coopération technique. Le Comité consultatif a en outre été informé du fait que les différentes activités nécessaires à l'appui aux activités du programme ordinaire de coopération technique avaient été placées sous la responsabilité collective de leurs entités de réalisation respectives et étaient exécutées au sein de chacune d'entre elles par la composante direction exécutive et administration, la Division de l'administration ou le Service administratif ainsi que les divisions de fond compétentes ou la section qui se consacre à la coopération technique.

V.113 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des précisions sur les arrangements d'administration, de gestion et de coordination du programme ordinaire de coopération technique lors de sa prochaine présentation du budget (voir chap. 35 du présent document).**

Complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement

V.114 On trouvera des informations sur la coordination entre le programme ordinaire de coopération technique et les autres activités en faveur du développement aux paragraphes 23.6 à 23.10 du fascicule du budget. Le Secrétaire général indique que l'utilisation stratégique des ressources du programme, qui

s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités des différents agents d'exécution, est désormais mieux définie et vient compléter d'autres cadres de coopération pour le développement. Le Comité a été informé du fait que les entités de réalisation lient de plus en plus des activités appuyées à titre pilote par le programme ordinaire de coopération technique au Compte pour le développement et à d'autres ressources extrabudgétaires. Elles peuvent aussi déboucher sur des projets financés par le Compte pour le développement, ouvrant la voie à un appui durable s'inscrivant dans le long terme. Leur effet multiplicateur et leur impact à plus long terme se trouvent ainsi renforcés. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des exemples précis de missions consultatives de ce genre, menées dans le contexte du programme ordinaire de coopération technique, et qui ont permis de formuler les projets suivants, qui seront financés par le Compte pour le développement :

a) Le Conseiller en politiques macroéconomiques du Département des affaires économiques et sociales a mené de nombreuses missions consultatives dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales visant à mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement en faveur des pauvres et basées sur des faits. L'expérience amassée à ces occasions a permis à un projet quadriennal financé par le Compte pour le développement de voir le jour. Il s'agit de favoriser des partenariats public-privé efficaces dans les pays en développement pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques macroéconomiques qui soient axées sur le développement, qui veillent à ce qu'un éventail d'acteurs le plus large possible ait accès à la participation et qui renforcent la responsabilisation et la transparence tout au long des processus de définition des politiques macroéconomiques (projet 1213F, Compte pour le développement).

b) Des services consultatifs en modélisation économique fournis à plusieurs pays en développement ont servi de colonne vertébrale à un projet proposé au titre de la neuvième tranche du Compte pour le développement, l'objectif étant d'aider les experts des organismes publics et les décideurs politiques, dans certains pays en développement, à évaluer les décisions et les priorités adoptées en utilisant des outils de modélisation, que ce soit à l'échelle de l'économie tout entière ou au niveau micro (projet 1415D, Compte pour le développement).

c) Le projet 1011X du Compte pour le développement, qui porte sur le renforcement des capacités en ressources humaines du secteur public en Afrique, a été formulé et mis en œuvre à la suite de plusieurs missions consultatives et ateliers régionaux portant sur la professionnalisation des directeurs des ressources humaines des organismes publics du continent. Ces deux activités ont également eu pour résultat de créer des réseaux et des programmes de formation durables dans plusieurs pays d'Afrique, au bénéfice de cadres dirigeants des ressources humaines; elles ont permis au PNUD d'obtenir des financements supplémentaires, de la part d'autres donateurs, afin de tirer davantage de bénéfices de ce projet, au Bénin, au Botswana et en Éthiopie.

Le Comité consultatif compte que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement sera maintenue et approfondie afin de tirer le meilleur parti de l'effet conjugué des activités réalisées au moyen de ces deux mécanismes (voir chap. 35 du présent document).

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits de l'homme

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	175 105 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2014-2015	166 724 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	168 384 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	261 848 300

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Chapitre 24 pour l'exercice biennal 2014-2015 se montent à 166 724 500dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 8 381 200dollars, soit 4,8 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 24), tableau 24.3). Ce montant comprend 165 444 900 dollars pour les ressources nécessaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et 1 279 600 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.

VI.2 On trouvera au tableau VI.1 le détail des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013 et des postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2014-2015. Y figurent également les postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau VI.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	360	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 41 P-5, 94 P-4, 93 P-3, 22 P-2/1, 4 G(1e C), 85 G(AC), 4 AL et 1 AN
Postes proposés pour 2014-2015	349	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 40 P-5, 91 P-4, 90 P-3, 22 P-2/1, 4 G(1e C), 81 G(AC), 4 AL et 1 AN
Créations	1	P-3 pour la Division des traités relatifs aux droits de l'homme

	Nombre de postes	*Classe*
Transferts	5	1 G(1°C) et 4 G(AC) de l'appui aux programmes à la direction exécutive et à l'administration
Suppressions	(12)	1 P-5 de la direction exécutive et de l'administration, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC) du sous-programme 1, 2 G(AC) du sous-programme 2, 1 P-4 et 1 P-3 du sous-programme 3, 1 P-4 et 1 G(AC) du sous-programme 4, et 2 P-3 de l'appui aux programmes
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	720	3 D-1, 35 P-5, 88 P-4, 175 P-3, 18 P-2/1, 5 G(1°C), 289 G(AC) et 107 AN

a Dont 4 postes temporaires [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)] créés en application de la résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.3 Les ressources prévues au titre des postes pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 120 955 900 dollars avant actualisation des coûts, marquent une diminution de 1 808 000 dollars, soit 1,5 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés.

Créations

VI.4 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 couvrent la création, au titre du sous-programme 2, d'un poste de classe P-3 pour fournir un appui au Comité des droits des personnes handicapées. Ayant demandé des renseignements à ce sujet, le Comité consultatif a appris que cette demande de création de poste faisait suite à l'augmentation du volume de travail que l'Assemblée avait autorisée dans sa résolution 67/160, ajoutant, à compter de 2014, deux semaines de réunion par an pour le Comité des droits des personnes handicapées et deux réunions annuelles d'avant-session d'une semaine chacune, auxquelles participeront des groupes de travail pouvant compter jusqu'à six membres du Comité, ainsi que des heures de réunion et des travaux préparatoires. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition visant à créer ce poste P-3 au titre du sous-programme 2**.

Transferts

VI.5 Le Secrétaire général propose de transférer cinq postes [1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes)] de l'appui aux programmes à la direction exécutive et à l'administration de la Section des communications pour améliorer l'efficacité et l'efficience des services en ligne de la Section. Le Comité consultatif a appris que les titulaires de ces cinq postes seraient chargés de la maintenance et du support des intranets et extranets, ainsi que du site Web public du HCDH. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts de poste proposés.

Suppressions

VI.6 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 tiennent compte de la suppression des 12 postes ci-après :

a) À la rubrique Direction exécutive et administration, le poste P-5 de chef de la Section de la société civile du Service de la communication externe;

b) Au titre du sous-programme 1, deux postes de spécialiste des droits de l'homme, dont un poste de classe P-4 et un poste de classe P-3, dans le Service du développement et des questions économiques et sociales et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination;

c) Au titre du sous-programme 2, un poste de secrétaire (agent des services généraux) et un poste d'assistant (programmes) (agent des services généraux);

d) Au titre du sous-programme 3, deux postes de spécialiste des droits de l'homme (1 poste P-4 et 1 P-3) au Bureau pour les droits de l'homme au Cambodge;

e) Au titre du sous-programme 4, un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant (programmes);

f) Au titre de l'appui aux programmes, un poste P-3 de spécialiste des ressources humaines et un poste P-3 de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel.

VI.7 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des droits de l'homme au Cambodge, dont la Commission des droits de l'homme a défini le mandat dans sa résolution 1993/6, fournit une aide au Gouvernement du Cambodge dans plusieurs domaines. Les effectifs du Bureau imputés sur le budget ordinaire comprennent, avant les compressions proposées, sept postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4 et 4 P-3) et 20 postes d'agent des services généraux, dont trois postes de chauffeur. Ils comptent en outre 20 postes de fonctionnaire financés par des fonds extrabudgétaires [1 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 7 agents des services généraux (Autres classes)]. Le Comité a en outre été informé que les postes P-4 et P-3 de spécialiste des droits de l'homme qu'il était proposé de supprimer étaient vacants, ou devaient l'être et que le bureau avait les moyens d'opérer cette réduction. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux mesures proposées par le Secrétaire général et il compte que la réduction des postes inscrits au budget ordinaire entraînera une réduction des postes auxiliaires administratifs et d'appui, notamment de chauffeur, imputés sur le budget ordinaire du Bureau des droits de l'homme au Cambodge pour l'exercice biennal 2014-2015.**

VI.8 Le Comité consultatif note que, dans le sous-programme 4, le poste P-4 qu'il est envisagé de supprimer avait initialement été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246 pour l'exercice biennal 2012-2013 et qu'il avait été proposé par le Secrétaire général pour doter le Groupe consultatif d'un secrétaire qui dirigerait et superviserait le travail de deux fonctionnaires chargés de publier les avis de vacance de poste, de recueillir les candidatures, et d'établir et de mettre à jour la liste des candidats remplissant les conditions voulues, et établirait les documents pour les réunions du Groupe (A/66/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.104). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris qu'outre le service des réunions du Groupe consultatif, l'équipe dirigée par le Secrétaire du Groupe consultatif a notamment pour tâches de traiter les candidatures; de répondre à de multiples demandes d'information et de dispenser des conseils aux candidats; de faire, le cas échéant, des recherches sur des questions juridiques, de préparer des documents de

base pour les membres du Groupe consultatif; et d'établir un projet de rapport à l'intention du Président du Conseil. Le volume de travail de l'équipe dépend également du nombre de vacances de postes à pourvoir à chaque session du Conseil; on en dénombre généralement cinq par session. **Compte tenu des observations qu'il a formulées au chapitre I plus haut à propos de la proposition visant à supprimer des postes que l'Assemblée générale a récemment créés dans sa résolution 66/246, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression du poste P-4 de secrétaire du Groupe consultatif au titre du sous-programme 4**.

VI.9 **À part la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VI.8 plus haut, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions de postes proposées, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'elles n'affectent ni les délais ni la qualité d'exécution des activités prescrites.**

Postes vacants

VI.10 Lors de l'examen des crédits demandés par le Secrétaire général, s'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le HCDH comptait 15 postes vacants au 31 mai 2013, à savoir 4 dont la suppression était envisagée, 8 dont la procédure de recrutement était en cours et 3 dont l'avis de vacance n'avait pas encore été publié. **Le Comité consultatif a souligné qu'il fallait que le Secrétaire général pourvoie les postes vacants sans tarder**. On trouvera les considérations et observations du Comité à propos des postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.11 Le montant des ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 24 est estimé à 45 768 600 dollars pour l'exercice 2014-2015, soit une diminution de 6 573 200 dollars (12,6 %) par rapport à l'exercice 2012-2013. Le montant des crédits demandés au titre des autres objets de dépense comprend 1 279 600 dollars pour couvrir les dépenses afférentes au Comité des personnes disparues à Chypre. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose des diminutions au titre de tous les objets de dépense.

VI.12 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulées à la section E du chapitre I plus haut visant à réduire de 5% le montant des crédits prévus pour les frais de voyage dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives aux autres objets de dépense inscrits au chapitre 24.**

Observations et recommandations d'ordre général

Structure du Service du Conseil des droits de l'homme

VI.13 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 62 de sa résolution 66/246, avait décidé de reclasser un poste P-5 à la classe D-1 au titre du sous-programme 4 et prié le Secrétaire général de prévoir des moyens pour l'appui à l'examen périodique universel et de lui rendre compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget. **Le Comité consultatif estime que la décision de**

l'Assemblée générale qui figure dans sa résolution 66/246 n'a été appliquée qu'en partie.

VI.14 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général proposait de créer, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, une section chargée de l'examen périodique universel à partir des 22 postes approuvés par l'Assemblée générale afin de faciliter la procédure d'examen périodique universel au cours des exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 [1 D-1, 1 P-5, 16 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Le Comité note que la nouvelle section de l'examen périodique universel, qui devrait être dirigée par un fonctionnaire de classe D-1, n'est pas conforme aux directives internes qu'applique le Secrétariat, selon lesquelles une unité administrative comprenant au moins huit administrateurs et dirigée par un fonctionnaire de classe D-1 doit être un service. On trouvera d'autres considérations et observations du Comité sur la cohérence de la nomenclature des services du Secrétariat à la section H du chapitre I plus haut.

VI.15 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose que, pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Service du Conseil des droits de l'homme, un des deux services relevant du sous-programme 4, continue d'être dirigé par un chef de classe D-1, qui relève du directeur de classe D-2 de la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Service du Conseil des droits de l'homme compterait deux postes D-1 au cours de l'exercice biennal 2014-2015, à savoir ceux du Chef du Service et du Chef de la Section de l'examen périodique universel placé sous l'autorité de ce dernier. À propos de l'anomalie concernant la présence de deux postes D-1 dans le Service du Conseil des droits de l'homme, le Comité a appris qu'un examen officiel de la structure organisationnelle serait entrepris en même temps qu'un bilan fonctionnel de l'ensemble du HCDH et que ses résultats seraient présentés à l'Assemblée générale pour information et approbation au cours du prochain exercice biennal.

VI.16 **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général, conformément au paragraphe 62 de la résolution 66/246 de la résolution de l'Assemblée générale, aurait déjà dû prévoir des moyens pour l'appui à l'examen périodique universel au titre des crédits approuvés en 2012-2013 et régularisé la structure organisationnelle pertinente ainsi que les chaînes hiérarchiques dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. À cet égard, le Comité recommande que l'Assemblée générale crée, au titre du sous-programme 4, à compter du 1er janvier 2014, un service distinct placé sous la direction d'un fonctionnaire de classe D-1 et comprenant les 22 postes imputés sur le budget ordinaire mentionnés au paragraphe VI.14 plus haut, pour fournir un appui spécifique à la procédure d'examen périodique universel.**

Financement de la procédure d'examen périodique universel au moyen de fonds provenant de contributions volontaires

VI.17 Le fascicule du budget indique que des fonds extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 143 200 dollars sont prévus au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel, afin de permettre aux pays de mettre en œuvre les recommandations émanant de l'examen périodique universel, après consultation du pays concerné, et

avec son consentement, et de répondre à des demandes d'assistance technique spécifique pour mettre en œuvre les recommandations formulées. (A/68/6 (Sect. 24), par. 24.88). Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 650 200 dollars seront disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel, qui permet de financer la participation des pays en développement, principalement des pays les moins avancés, à l'examen périodique universel (ibid., par. 24.100). La constitution de ces deux fonds de contributions volontaires a été demandée en application de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme. D'après le Secrétaire général, l'efficacité des deux fonds renforcerait les synergies au fur et à mesure que les pays en développement, et les pays les moins avancés en particulier, prendraient une part plus importante au processus d'examen périodique universel et se doteraient de la capacité d'en appliquer les conclusions (ibid.).

VI.18 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel servait à financer :

a) La diffusion de renseignements sur la procédure d'examen universel et ses résultats en vue de mobiliser un appui en faveur des pays concernés;

b) Le renforcement des capacités et des compétences spécialisées nationales aux fins de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel;

c) La réalisation d'évaluations des besoins et l'élaboration de programmes et de projets visant à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel;

d) Le cofinancement de programmes et projets visant à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel;

e) La coordination de l'action engagée dans le cadre du système des Nations Unies aux niveaux multilatéral et bilatéral pour appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel;

f) L'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques, notamment à travers l'organisation de réunions, de séminaires, de consultations et d'autres formes d'échanges aux niveaux régional et sous-régional et l'intégration des résultats de l'examen périodique universel dans les descriptifs de programmes communs de pays de l'ONU, dont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

g) Le suivi régulier, avec les institutions et organes nationaux concernés, des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel.

VI.19 Le Comité consultatif note que, d'après le rapport du HCDH sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel, depuis son lancement en 2009, le montant cumulé des contributions versées au fonds s'est établi à 2 657 545 dollars et celui des dépenses à 1 792 519 dollars (voir A/HRC/24/56). Le rapport indique également que le nombre des projets reçus, examinés et approuvés a diminué en 2012, le HCDH ayant mis l'accent sur la réorganisation interne des ressources allouées à l'examen périodique universel.

VI.20 Le Comité consultatif a été informé que le Fonds d'affectation spéciale pour la participation à l'examen périodique universel était un mécanisme destiné à financer :

a) Les voyages à Genève des représentants officiels des pays en développement, notamment parmi les moins avancés, chargés de présenter le rapport national, de prendre part aux débats à ce sujet et de participer à l'adoption du rapport lors des sessions du Groupe de travail sur l'examen périodique universel, ainsi qu'à l'adoption des recommandations formulées à l'issue de l'examen lors de la session plénière du Conseil des droits de l'homme au cours de laquelle la situation de leur pays est examinée;

b) Les voyages des représentants des pays en développement appelés à exercer les fonctions de rapporteur, en particulier de représentants des pays en développement parmi les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et ne disposent pas de mission permanente à Genève;

c) La formation des États Membres aux fins de l'établissement des rapports nationaux.

VI.21 Le Comité consultatif note que, d'après le rapport du HCDH sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation à l'examen périodique universel, depuis le lancement du Fonds en 2007, le montant cumulé de ses contributions s'est établi à 2 815 572 dollars et celui de ses dépenses à 291 577 dollars; et que, au cours de la période de 12 mois qui s'est achevée le 31 décembre 2012, les contributions versées au Fonds se sont montées à 423 407 dollars et ses dépenses n'ont atteint que 28 258 dollars (voir A/HRC/23/61). D'après le rapport, début 2012, la direction du HCDH a entamé une évaluation interne afin de déterminer la faisabilité d'une fusion du Fonds d'affectation spéciale pour la participation à l'examen périodique universel et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'examen périodique universel.

VI.22. **Le Comité consultatif prend note du faible niveau des recettes et des dépenses du Fonds de contributions volontaires visant à faciliter la participation à l'examen périodique universel et du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'examen périodique universel. Il recommande que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme encourage à redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de ressources financières, accroître le nombre de donateurs et utiliser pleinement les contributions recueillies par les deux fonds conformément à leurs mandats respectifs.**

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	92 443 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	89 773 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	91 049 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	8 088 806 400

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.23 Les crédits demandés par le Secrétaire général à imputer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 25 se montent à 89 773 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 669 400 dollars, soit 2,9 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 25), tableau 25.3).

VI.24 On trouvera au tableau VI.2 le détail des postes imputés sur le budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2012-2013 et des postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015. Y figurent également les postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau VI.2
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	2	1 SGA et 1 SSG
Postes proposés pour 2014-2015	2	1 SGA et 1 SSG
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	9 085	2 SSG, 23 D-2, 97 D-1, 201 P-5, 1 445 P-4/3, 268 P-2/1, 403 G(1e C), 1 678 G(AC), 4 183 AL, 34 SM et 751 AN

VI.25 D'après le Secrétaire général, la réduction de 2 669 400 dollars des crédits du budget ordinaire destinés au HCR entraînera un déficit de financement, qui devra être comblé en invitant les donateurs à verser des contributions volontaires non réservées, pour que le Haut-Commissariat puisse fournir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence (ibid., tableau 25.6). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/270, avait prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-neuvième session une proposition concernant l'application progressive de l'article 20 du Statut du Haut-Commissariat afin d'en assurer l'application intégrale, à savoir couvrir tous les frais de gestion et d'administration au moyen du budget ordinaire de l'ONU. Le Secrétaire général a présenté le rapport demandé (A/59/294), en recommandant que l'ONU continue d'augmenter par étape sa contribution aux frais de gestion et d'administration du Haut-Commissariat. **Le Comité consultatif note toutefois que les réductions qu'il est proposé d'inscrire au budget de l'exercice biennal 2014-2015 ramèneraient la part des frais de gestion et d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés couverte par les ressources ordinaires à 38,3 % contre 38,9 % pendant l'exercice biennal 2012-2013**.

Formule de la dotation forfaitaire

VI.26 Le montant prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 (89 773 700 dollars) correspond aux crédits demandés pour deux postes permanents (1 SGA et 1 SSG), soit 1 348 200 dollars, et un crédit forfaitaire de 88 425 500 dollars devant être utilisé pour couvrir les dépenses administratives du Haut-Commissariat. Le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice biennal 2014-2015, la formule de la dotation forfaitaire serait maintenue pour financer l'équivalent de 218 postes de la catégorie gestion et administration (78 648 900 dollars). Ayant demandé des précisions à ce sujet, il a appris que le Haut-Commissariat comptait au total 528 postes relevant exclusivement de cette catégorie, dont 220 (41,7 %) imputés sur les ressources ordinaires, contre 515, dont 220 (42,7 %) imputés sur les ressources ordinaires, pendant l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/7, par. VI.27).

VI.27 Le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre de la formule de dotation budgétaire de l'exercice biennal 2014-2015 pour les objets de dépense autres que les postes (9 776 600 dollars) se décomposaient en : autres dépenses de personnel (100 000 dollars), frais généraux de fonctionnement (4 000 000 dollars) et subventions et contributions, dont activités cofinancées (5 676 600 dollars). Il a également été informé que la réduction de 2 669 400 dollars du montant de la formule de dotation budgétaire concernerait les rubriques Frais généraux de fonctionnement (1 095 000 dollars) et Activités cofinancées (1 574 400 dollars). Ayant demandé des précisions à ce sujet, il a appris que les objets de dépense autres que les postes pour lesquels il était prévu de réduire les ressources inscrites au budget ordinaire seraient financés par les ressources extrabudgétaires. À cet égard, le Comité note que, dans le cas des ressources demandées pour le HCR au titre du chapitre 25, le Secrétaire général n'a pas appliqué le principe selon lequel pas plus de 30 % des réductions ne devaient concerner des objets de dépense autres que les postes (voir chap. I plus haut).

VI.28 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes et des autres objets de dépense.**

Observations et recommandations d'ordre général

Personnel en attente d'affectation

VI.29 Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné le budget-programme (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/AC.96/1112), il a appris que le Haut-Commissariat avait pris un certain nombre de mesures pour réduire le nombre de ses fonctionnaires percevant un salaire complet mais sans affectation (voir A/AC.96/1112/Add.1, par. 23). Le Comité a été informé que le nombre de fonctionnaires dans ce cas avait été ramené à 49 à la fin août 2012, contre 61, 75 et 72 au 31 août 2009, 2010 et 2011, respectivement. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a appris qu'au 30 juin 2013, le Haut-Commissariat comptait 28 fonctionnaires de classe P-2 à D-1, soit 1,4 % des effectifs de ces classes, en attente d'affectation dont seulement six étaient restés sans affectation pendant plus de six mois. **Le Comité consultatif se félicite de la diminution du nombre de fonctionnaires en attente d'affectation et réaffirme que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pourrait souhaiter étudier les possibilités d'affecter ceux-ci à d'autres postes dans l'ensemble du système des Nations Unies (voir A/AC.96/1100/Add.1, par. 14)**.

Centres de services à Budapest

VI.30 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, il a été informé que le HCR avait délocalisé certaines des fonctions administratives de Genève et ouvert un Centre de services mondial et un Centre mondial d'apprentissage à Budapest (A/64/7, par. VI.27). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que le Haut-Commissariat était content des résultats de cette délocalisation du personnel d'appui à Budapest et qu'en 2012, il avait également délocalisé le personnel informatique de son siège de Genève à Amman et dans d'autres lieux d'affectation. Le Comité a été informé que la délocalisation des fonctions informatiques visait à contenir les coûts du Siège et à réduire le plus possible les dépenses afférentes au personnel destiné à appuyer les opérations hors Siège. Le Comité a été informé qu'il n'était pas envisagé de procéder à d'autres délocalisations des services du Haut-Commissariat de Genève. **Le Comité consultatif se félicite des mesures supplémentaires mises en œuvre pour délocaliser les services administratifs et d'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**.

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	48 929 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	49 543 100
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	51 003 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	1 912 019 800

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.31 Les crédits demandés par le Secrétaire général à imputer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 26 se montent à 49 543 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 614 000 dollars, soit 1,3 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 26) et Corr.1, tableau 26.3). Cette augmentation, imputable à l'effet-report de la création de 13 postes approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2012-2013 et à la hausse des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense, est en partie compensée par la suppression de cinq postes (ibid., par. 26.25).

VI.32 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 912 019 800 dollars viendraient s'ajouter aux ressources du budget ordinaire. Ces ressources compteraient pour environ 97,4 % de l'ensemble du budget biennal de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (ibid., par. 26.15).

VI.33 On trouvera au tableau VI.3 le détail des postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2012-2013 et des postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015. Y figurent également les postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau VI.3
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire[a]		
Postes approuvés pour 2012-2013	146	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 27 P-5, 57 P-4, 29 P-3, 2 P-2/1 et 11 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	141	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 26 P-5, 55 P-4, 29 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Suppressions	(5)	1 P-5, 2 P-4 et 2 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	79	2 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 57 P-4/3, 3 P-2/1 et 7 G(AC)

[a] Sans compter les effectifs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient recrutés sur le plan national, soit 29 624 personnes.

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

VI.34 Il est proposé de supprimer un poste de directeur adjoint des affaires de l'UNRWA (P-5), un poste de spécialiste des achats et de la logistique hors Siège (P-4) et un poste de spécialiste des ressources humaines hors Siège (P-4). Il est prévu d'assurer les fonctions attachées à ces trois postes au moyen des ressources extrabudgétaires affectées au plan d'aide humanitaire pour la Syrie (ibid., tableau 26.5). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que ces postes étaient indispensables à la planification et à la mise en œuvre des services essentiels de l'Office, ainsi qu'à la fourniture de l'aide humanitaire, et que la décision de les supprimer avait été adoptée en pensant que des ressources extrabudgétaires permettraient de les maintenir à court ou moyen terme. **Compte tenu des observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus à propos des postes imputés sur les ressources ordinaires qu'il était proposé de supprimer et qui ont ensuite été imputés sur des ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression de ces trois postes**.

VI.35 Le Secrétaire général propose également de supprimer un poste de chauffeur [agent des services généraux (Autres classes)] et d'assurer les fonctions attachées à ce poste déployé en Cisjordanie en faisant davantage appel aux chauffeurs recrutés sur le plan international qui sont disponibles et en ayant recours, le cas échéant, à des heures supplémentaires (ibid., tableau 26.5). Ayant demandé si le surcoût afférent aux heures supplémentaires n'excéderait pas le montant des économies générées par la suppression de ce poste, le Comité a été informé que les fonctions de transport attachées à ce poste seraient confiées à d'autres chauffeurs de l'Office et que le coût des heures supplémentaires ne devrait pas excéder le montant des économies engendrées par la suppression de ce poste. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que ce poste soit supprimé**.

VI.36 Il est en outre proposé de supprimer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau de Genève, à la suite de la fermeture du Bureau de représentation à Genève (ibid., tableau 26.5). Ayant demandé

des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que la fermeture du Bureau de Genève ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur les capacités de l'UNRWA à recueillir des fonds, puisque, ces dernières années, l'Office avait mené ses campagnes de mobilisation à l'intention des bailleurs de fonds européens par l'intermédiaire du Bureau de représentation de Bruxelles, qui est bien situé pour exercer ces fonctions et bénéficie à cette fin du soutien et de la participation active du Département des relations extérieures et de la communication qui se trouve à Jérusalem. Il est donc proposé de supprimer ce poste qui ne sera pas transféré ailleurs. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que ce poste soit supprimé**.

Vacances de poste

VI.37 Selon le complément d'information que le Comité consultatif a reçu, l'UNRWA comptait un poste vacant au 30 avril 2013. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé qu'un candidat avait été sélectionné pour occuper ce poste.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.38 Il est proposé d'augmenter les crédits de 31 500 dollars pour les autres objets de dépense au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de pourvoir au remplacement du personnel en congé maternité ou en congé maladie de longue durée et à la compensation des heures supplémentaires. Cette augmentation est essentiellement due à la suppression d'un poste de chauffeur recruté sur le plan international, dont les fonctions seront confiées à d'autres chauffeurs recrutés sur le plan international, lesquels seront appelés à effectuer davantage d'heures supplémentaires (voir par. VI.35 ci-dessus). **Compte tenu des dispositions du paragraphe VI.35 ci-dessus, le Comité ne voit pas d'objection à cette augmentation**.

VI.39 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des autres objets de dépense.**

Observations et recommandations d'ordre général

Stratégie de mobilisation des ressources

VI.40 S'étant renseigné, le Comité a été informé que la stratégie de mobilisation des ressources de l'UNRWA pour 2012-2015 comportait trois grands objectifs stratégiques, à savoir : a) renforcer les partenariats avec les donateurs traditionnels; b) accroître le nombre de donateurs; et c) améliorer les capacités interinstitutions à mobiliser des ressources. Le Comité a été informé que les résultats obtenus en 2012 avaient clairement montré que cette stratégie était payante. L'augmentation du montant du Fonds général enregistrée en 2012 tenait pour 52,1 % à l'augmentation des contributions des donateurs habituels mais était également due à l'accroissement des contributions des marchés émergents, des partenaires arabes, des donateurs non traditionnels et des partenaires privés. Le montant global des recettes provenant du secteur privé est passé de 0,94 % en 2011 à 0,97 % en 2012. **Le Comité consultatif félicite l'UNRWA des premiers résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et encourage l'Office à poursuivre ses efforts dans ce domaine**.

Situation financière de l'UNRWA

VI.41 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/272, a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office, y compris de son déficit budgétaire chronique imputable à une insuffisance de financement et à l'augmentation des coûts. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée a noté avec préoccupation que le montant total des ressources allouées à l'Office avait sensiblement diminué ces 10 dernières années, alors que sa charge de travail et ses responsabilités n'avaient cessé de s'alourdir. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que la situation de trésorerie de l'Office s'établissait à 6,3 millions de dollars au 1er janvier 2013. Il a également été informé que l'Office estimait que son fonds de roulement présentait un déficit structurel (et non un déficit de trésorerie); en d'autres termes, que son passif (en particulier au titre de la réduction des effectifs) continuerait vraisemblablement d'augmenter plus vite que son actif, de sorte qu'il était fort probable que le déficit de son fonds de roulement ou de son actif augmente à court terme d'une vingtaine de millions de dollars par an.

VI.42 Le Comité rappelle que, dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion de l'Office, il est proposé d'augmenter progressivement le financement sur le budget ordinaire pour les quatre exercices biennaux à venir, à commencer par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013 [A/65/705, par. 37 b)]. Le Secrétaire général a indiqué qu'un soutien supplémentaire au titre du budget ordinaire donnerait à l'Office les moyens de renforcer sa capacité de gestion et de maintenir le rythme des réformes demandées par l'ONU (ibid., par. 7).

VI.43 Dans sa résolution 65/272, l'Assemblée générale a demandé à l'Office de poursuivre le processus de réforme de sa gestion en vue de renforcer ses capacités de mobilisation et d'utilisation rationnelle des ressources, de réduire les coûts opérationnels et administratifs et d'introduire des changements afin d'améliorer la fourniture de ses services aux bénéficiaires. L'Assemblée a également souligné que l'approbation d'un financement pour l'exercice biennal 2012-2013 et pour les exercices suivants, compte tenu des recommandations du Secrétaire général, devait être justifiée au regard des projets de budget-programme pour les exercices pertinents et dûment examinée par elle. Suite à cette résolution, le Secrétaire général a demandé d'augmenter d'un montant net de 5 millions de dollars les ressources à prévoir au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 26), par. 26.11). **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général n'a pas demandé d'augmentation analogue pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du processus de réforme de la gestion de l'Office, comme indiqué dans la résolution 65/272**.

Tribunal du contentieux administratif de l'Office

VI.44 S'étant renseigné à propos du Tribunal du contentieux administratif de l'Office, le Comité a été informé que, lorsque le Tribunal était devenu opérationnel, le 1er juin 2011, on comptait 157 affaires en instance. Au cours des 24 premiers mois de son existence, 105 décisions ont été rendues, ce qui a permis de régler 151 cas, et 47 requêtes ont été retirées ou réglées à l'amiable. On compte actuellement 106 dossiers en instance, ce qui témoigne d'une augmentation du nombre d'affaires portées devant le Tribunal chaque année. Le Comité a également été informé que les dossiers en souffrance étaient traités rapidement.

VI.45 Ayant demandé des précisions à propos de la procédure de règlement à l'amiable, le Comité consultatif a été informé que le programme de médiation avait permis de régler quatre litiges au cours de sa première année de fonctionnement. Le Comité note que le programme de médiation a permis de régler quatre litiges au cours de sa première année de fonctionnement et que le Tribunal du contentieux administratif a réglé 151 dossiers au cours de ses deux premières années d'existence. **Le Comité consultatif réaffirme que les organismes des Nations Unies devraient prendre des mesures pour encourager le règlement des différends à l'amiable et que la procédure amiable joue un rôle important pour régler les différends et éviter des contentieux inutiles (voir A/67/547, par. 11 et 55). À cet égard, le Comité encourage l'Office à continuer d'appuyer comme il convient sa procédure de règlement amiable des litiges (voir A/66/7, par. VI.44).**

Chapitre 27
Aide humanitaire

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	31 395 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, avant actualisation des coûts	30 848 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	31 366 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	630 237 600

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent au chapitre I ci-dessus (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.46 Les crédits demandés par le Secrétaire général à imputer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 27 se montent à 30 848 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 547 100 dollars, soit 1,7 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 27) et Corr.1, tableau 27.3).

VI.47 On trouvera au tableau VI.4 le détail des postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et des postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Y figurent également les postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires en 2014-2015.

Tableau VI.4
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Suppressions	(2)	1 P-4 au titre du sous-programme 5 et 1 P-3 au titre du sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	2 130	1 SSG, 1 D-2, 14 D-1, 98 P-5, 280 P-4, 379 P-3, 41 P-2, 4 G(1°C), 193 G(AC) , 411 AN et 708 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VI.48 Les ressources prévues au titre des postes pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 23 706 000 dollars avant actualisation des coûts, marquent une diminution de 230 700 dollars, soit 1 %. Ceci tient essentiellement à la suppression de deux postes (1 P-4 et 1 P-3), en partie compensée par l'effet report de la création, en 2012-2013, de deux postes (1 D-1 et 1 P-5) que l'Assemblée générale avait approuvés par sa résolution 66/246.

Suppressions

VI.49 Les crédits demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 prévoient la suppression d'un poste P-3 de spécialiste des affaires humanitaires au titre du sous-programme 2 et d'un poste P-4 de spécialiste des systèmes d'information au titre du sous-programme 5. Le Comité consultatif note que les fonctions attachées aux postes supprimés seront assurées au moyen de ressources extrabudgétaires (ibid., tableau 27.6). **Compte tenu des observations qu'il a formulées à la section C du chapitre I ci-dessus à propos des postes imputés sur le budget ordinaire qu'il était proposé de supprimer et qui ont ensuite été imputés sur les ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression de ces deux postes imputés sur les ressources ordinaires**.

Vacances de poste

VI.50 D'après les informations communiquées au Comité consultatif, au 30 avril 2013, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comptait 6 postes vacants imputés sur le budget ordinaire, à savoir 1 poste dont la suppression était envisagée, 3 dont la procédure de recrutement était en cours (2 ont été pourvus depuis) et 2 dont l'avis de vacance n'avait pas encore été publié. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut que le Secrétaire général pourvoie les postes vacants sans tarder**. On trouvera d'autres observations à propos des vacances de poste à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.51 Les 7 142 600 dollars prévus au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2014-2015 marquent une diminution de 316 400 dollars, soit 4,4 %, par rapport à 2012-2013. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose des diminutions au titre des autres dépenses de personnel (146 600 dollars), des consultants (74 000 dollars), des frais de voyage du personnel (22 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (46 700 dollars) et du mobilier et matériel (27 100 dollars), alors que les crédits demandés au titre des services d'experts, des services contractuels, des frais de représentation, des fournitures et accessoires, ainsi que des subventions et contributions demeureraient aux taux en vigueur, avant actualisation des coûts.

VI.52 Le Comité consultatif a été informé que les ressources ordinaires demandées pour l'exercice 2014-2015 au titre des services de consultants, soit 313 900 dollars, résultaient de la suppression de crédits d'un montant de 49 200 dollars au titre du sous-programme 1, Analyse des politiques, qui se ferait au détriment de la qualité des évaluations internes, et d'un montant de 17 800 dollars au titre du sous-programme 5, Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire, qui retarderait la migration de l'intranet du Bureau de la coordination des affaires humanitaires vers un système informatique reposant sur un code source ouvert. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les crédits demandés au titre des services de consultants pour réaliser des évaluations internes sur la planification opérationnelle, le suivi et le respect du principe de responsabilité lors de catastrophes et de situations d'urgence, notamment pendant le passage de la phase des secours à celle du développement, et pour adapter l'intranet de l'Office afin de passer à un système reposant sur un code source ouvert, seraient imputés sur les ressources extrabudgétaires.

VI.53 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I ci-dessus visant à réduire de 5 % le montant des crédits prévus pour les frais de voyage dans tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des autres objets de dépense inscrits au chapitre 27.**

Observations et recommandations d'ordre général

Fonds de financement commun au niveau des pays

VI.54 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2012-2013, il avait formulé des observations à propos de l'état d'avancement de l'application d'une recommandation que le Bureau des services de contrôle interne avait émise à l'issue de son audit des mécanismes de gouvernance mis en place par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le Fonds humanitaire commun au Soudan, dans laquelle celui-ci avait estimé qu'aucune disposition n'avait été prise pour que les projets soient approuvés et que les fonds soient alloués en fonction des résultats des activités de suivi et d'évaluation et des audits (A/65/271 (Part I), par. 33). Le Comité avait été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait décidé d'élaborer en 2011 un cadre général de suivi et d'évaluation pour le Fonds commun pour les activités humanitaires pour le Soudan et d'organiser un atelier en avril 2011 en vue d'améliorer la gestion des fonds de financement commun au niveau des pays par le

renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation (voir A/66/7, par. VI.57). Le Comité ayant demandé à être informé de l'évolution de la situation, il a appris que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Soudan avait constitué une équipe spéciale afin d'élaborer une stratégie de suivi et de communication des résultats pour le Fonds humanitaire commun pour le Soudan, qui a ensuite été présentée lors de cet atelier. Les participants, au nombre desquels figuraient tous les principaux acteurs du Fonds, ont approuvé la stratégie de suivi et de communication des résultats du Fonds humanitaire commun pour le Soudan. **Le Comité consultatif compte que la stratégie de suivi et de communication des résultats qui devra être appliquée à tous les fonds de financement commun du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau des pays renforcera les mécanismes de gouvernance des fonds d'affectation spéciale**.

Titre VII
Information

Chapitre 28
Information

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	189 844 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	186 017 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	192 576 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	4 332 100
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 446 700[a]

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 28 s'élève à 186 017 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 827 300 dollars (2 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour l'exercice 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 28), tableau 28.3).

VII.2 Le tableau VII.1 récapitule le nombre de postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 et le nombre de postes proposés pour l'exercice 2014-2015 au titre du Département de l'information. Il indique aussi le nombre de postes proposés pour l'exercice 2014-2015 qui sont financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	732	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 36 P-5, 76 P-4, 93 P-3, 61 P-2/1, 9 G(1^{e}C), 218 G(AC), 163 AL et 51 AN
Postes proposés pour 2014-2015	730	1 SGA, 4 D-2, 18 D-1, 35 P-5, 74 P-4, 104 P-3, 60 P-2/1, 9 G(1^{e}C), 215 G(AC), 157 AL et 53 AN
Reclassements	4	1 D-1 à P-5 pour le sous-programme 1
		1 D-1 à P-5 pour le sous-programme 2
		2 AL à AN pour le sous-programme 1
Conversions en postes permanents*	12	12 P-3 pour le sous-programme 2
Transferts	4	1 D-1,et 1 P-5 à l'intérieur du sous-programme 1; 1 P-4 du sous-programme 1 au sous-programme 3; 1 G(AC) de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 2
Suppressions	(14)	2 P-5, 2 P-4, 1 G(AC) et 4 AL au sous-programme 1; 1 P-3 au sous-programme 2; 1 P-5, 1 P-2 et 2 G(AC) au sous-programme 3
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	10	1 P-3, 9 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour 2014-2015	4	2 P-4, 1 P-2, 1 G(AC)

* Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Observations et recommandations concernant les postes

VII.3 Le montant des ressources demandées au titre des postes s'élève à 152 569 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une hausse de 1 729 000 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour l'exercice 2012-2013.

Suppressions

VII.4 Le Secrétaire général propose pour l'exercice biennal 2014-2015 de supprimer les 14 postes suivants :

a) Au sous-programme 1, 2 postes P-5 (représentant du Département de l'information) occupés par les chefs des bureaux d'Arménie et d'Azerbaïdjan dont les fonctions seront assumées par des fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national); 2 postes P-4 (fonctionnaire de l'information) aux centres d'information de Mexico et de Pretoria dans le cadre de l'harmonisation de l'organigramme du Département avec sa stratégie d'ensemble et de l'uniformisation du nombre des postes dans les centres d'information; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant graphiste); et 4 postes d'agent local aux centres d'information d'Accra, de Moscou, de Panama et de Washington, dont 1 poste d'assistant bibliothécaire, 1 de chauffeur, 1 de commis et

1 d'assistant administratif, également dans le cadre de l'uniformisation du nombre des postes dans les centres d'information;

b) Au sous-programme 2, un poste P-3 [réalisateur radio (anglais)], grâce au renforcement de la coopération entre, d'une part, le Groupe de la radio en anglais et le Centre d'actualités en anglais et, d'autre part, le Groupe de la radio en français et le Centre d'actualités en français afin de tirer parti des synergies offertes par le multilinguisme des produits;

c) Au sous-programme 3, 1 poste P-5 (chef d'unité administrative), compte tenu de la fusion du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et du Groupe de la sensibilisation et des projets spéciaux; 1 poste P-2 (administrateur adjoint chargé du partage des connaissances) compte tenu du renforcement des synergies entre l'équipe chargée du site Web et celle qui s'occupe de iSeek rendu possible par l'augmentation progressive du nombre de fonctionnaires de la Division de la sensibilisation du public; 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (1 d'aide-bibliothécaire et 1 de graphiste assistant), grâce à la mise en commun des ressources qui doit permettre à la Division de gérer le même volume de travail avec moins de personnel.

VII.5 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la suppression du poste de réalisateur radio (anglais) (P-3) s'inscrit dans le cadre de l'uniformisation du nombre de fonctionnaires dans les différentes unités linguistiques de la Division de l'information et des médias et de la rationalisation des tâches liée à la mise en place d'une salle de rédaction intégrée, qui doit rendre la production de documents multimédias dans les différentes langues par la Section de la radio et les équipes du Centre d'actualités plus cohérente.

VII.6 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions de postes proposées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28, étant entendu que le Secrétaire général fera le nécessaire pour que ces suppressions n'entraînent pas de retard dans l'exécution des activités prescrites.**

Reclassements

VII.7 Le Secrétaire général propose les reclassements de postes suivants :

a) Au sous-programme 1, déclassement du poste de directeur du centre d'information des Nations Unies à Mexico de D-1 à P-5, et reclassement de deux postes d'agent local dans les bureaux d'Arménie et d'Azerbaïdjan en postes d'administrateur recruté sur le plan national, compte tenu de la suppression de deux postes d'administrateur recruté sur le plan international (P-5) (voir par. VII.9 ci-après);

b) Au sous-programme 2, déclassement du poste de porte-parole adjoint de D-1 à P-5, comme suite à un examen du volume de travail et des fonctions associées au poste et de l'organigramme correspondant.

VII.8 Selon le Secrétaire général, le déclassement du poste de directeur du centre d'information des Nations Unies à Mexico de D-1 à P-5 améliorera la cohérence dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et entraînera une nouvelle répartition des tâches dans le cadre de laquelle les responsabilités régionales seront partagées, ce qui permettra de renforcer la collaboration entre les bureaux de la

région (ibid., tableau 28.6, point 1). Le Comité consultatif fait des observations sur les centres d'information des Nations Unies aux paragraphes VII.22 à 27 ci-après.

VII.9 Le Secrétaire général indique qu'avec le reclassement des postes d'agent local dans les bureaux d'Arménie et d'Azerbaïdjan en postes d'administrateur recruté sur le plan national, les tâches précédemment assurées par des administrateurs de classe P-5 seront exécutées par des fonctionnaires de l'information recrutés sur le plan national, travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies sous la direction des coordonnateurs résidents (ibid., par. 28.40). **Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général va dans le sens de la recommandation qu'il avait formulée, à savoir qu'il fallait recourir autant que possible aux fonctionnaires recrutés sur le plan national, qu'il s'agisse d'administrateurs ou d'agents des services généraux (voir A/60/7, par. 70 et 71)**.

VII.10 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les reclassements de postes proposés par le Secrétaire général.**

Conversions en postes permanents

VII.11 Le Secrétaire général propose de convertir en postes permanents 12 emplois de temporaire (P-3) d'attaché de presse dans la Division de l'information et des médias (sous-programme 2). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la conversion des emplois de temporaire permettrait au Département de disposer régulièrement d'un effectif suffisant pour couvrir les points de presse, les conférences et les réunions intergouvernementales demandées par l'Assemblée générale. Les attachés de presse établiront des communiqués de presse récapitulant les travaux des réunions intergouvernementales et d'autres réunions organisées par l'Organisation des Nations Unies. Le Comité fait d'autres observations sur la question des communiqués de presse au paragraphe VII.28 ci-après.

VII.12 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la conversion des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents.**

Transferts

VII.13 Le Secrétaire général propose de transférer quatre postes comme suit :

a) Au titre du sous-programme 1, transfert d'un poste D-1 du centre d'information de Pretoria au centre d'information de Nairobi afin de renforcer les capacités de communication à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et transfert d'un poste P-5 de Nairobi à Pretoria;

b) Au titre du sous-programme 2, transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau du Secrétaire général adjoint à la Division de l'information et des médias en vue du renforcement de la Section des services Web;

c) Transfert du sous-programme 1 au sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir) d'un poste P-4 dont le titulaire assurera la liaison avec le Comité de l'information, tâche qui a été transférée à ce sous-programme (ibid., par. 28.35).

VII.14 En ce qui concerne le transfert du poste D-1 du centre d'information de Pretoria au centre d'information de Nairobi, le Comité consultatif a été informé que le centre d'information de Nairobi fournissait une assistance en matière de communications aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies à Nairobi,

dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat, ainsi qu'aux bureaux, organismes, fonds et programmes ailleurs qu'à Nairobi, comme la CNUCED, l'Union postale universelle et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le centre s'occupe aussi des Seychelles et de l'Ouganda et appuie les activités d'information en Somalie et au Soudan du Sud. Il mène par ailleurs des campagnes d'information visant le public de la région, notamment sur le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs du Millénaire pour le développement, et assure la couverture médiatique des grandes conférences internationales tenues à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

VII.15 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts de postes proposés au titre du chapitre 28.**

Postes vacants

VII.16 Lors de l'examen du projet de budget présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Département de l'information comptait, au 30 avril 2013, 46 postes vacants, que 2 de ces postes devaient être supprimés, 5 étaient vacants parce que leur titulaire était en congé spécial ou en détachement et 4 étaient destinés à un centre d'information qui n'avait pas encore été mis en place, que les avis de vacance concernant 11 autres n'étaient pas encore publiés et que le recrutement pour les 24 derniers en était à des stades divers (8 de ces postes avaient été pourvus au 3 juillet 2013). D'après le complément d'information communiqué au Comité, au 30 avril 2013, il y avait un poste de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national qui était vacant depuis janvier 2011. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le processus de recrutement par Inspira était en cours mais qu'aucun candidat n'avait encore été retenu. Les fonctions attachées au poste de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national, qui se trouve au centre d'information de Colombo, sont assumées par le Directeur par intérim du centre (Coordonnateur résident du PNUD). Par ailleurs, le Comité note qu'au centre d'information du Caire, un autre poste de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national est vacant depuis décembre 2011. Ayant demandé des précisions, il a appris que ce poste avait été reclassé dans la même catégorie et que, dans l'entretemps, les fonctions attachées au poste étaient assumées par le Directeur ou responsable du centre d'information. Il est prévu que le poste sera pourvu avant fin 2013.

VII.17 Le Comité consultatif a également été informé que le poste de chef du centre d'information de Téhéran (P-4) était vacant depuis juillet 2011. Ayant demandé des précisions, il a appris qu'un avis de vacance a été affiché pour ce poste mais que la sélection des candidats a été reportée à plus tard parce que le Département de l'information devait examiner ses effectifs en préparation de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité a appris aussi que le Département avait ensuite décidé de réafficher l'avis de vacance de poste et que les fonctions attachées au poste étaient assumées par les trois autres fonctionnaires du centre d'information, avec l'aide du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays.

VII.18 **Le Comité consultatif souligne qu'il faut que le Secrétaire général pourvoie rapidement les postes vacants. Il demande au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale des informations actualisées sur l'état**

d'avancement du recrutement pour le poste P-4 et les deux postes de fonctionnaire de l'information recruté au plan national mentionnés plus haut (par. VII.16) lorsque l'Assemblée examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015. Le Comité fait d'autres observations au sujet des postes vacants à la section D du chapitre I.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VII.19 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 33 448 000 dollars pour 2014-2015, soit une baisse de 5 556 300 dollars (14,3 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013. Le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qu'il a reçu, que le Secrétaire général prévoit des montants moindres pour tous les objets de dépense, sauf pour les voyages et les dépenses de présentation.

VII.20 Le Secrétaire général propose d'augmenter de 382 200 dollars (33,3 %) le montant de ressources prévu pour les voyages pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation s'explique principalement par le fait qu'un montant de 300 400 dollars est prévu au titre du sous-programme 2 pour financer les frais de voyage des photographes qui accompagnent le Secrétaire général ou le porte-parole dans leurs déplacements officiels, frais auparavant inclus dans les coûts des services contractuels et de la production, et qu'un crédit non renouvelable d'un montant de 120 000 dollars est demandé au titre des conférences spéciales afin de financer le coût des billets d'avion et l'indemnité journalière de subsistance due au personnel qui couvre les conférences spéciales prévues pour l'exercice biennal 2014-2015. **Le Comité consultatif estime qu'il est possible d'utiliser plus rationnellement les ressources prévues pour les voyages en recourant aux nouvelles technologies audiovisuelles, par exemple pour la couverture vidéo et photographique des déplacements du Secrétaire général et des grandes conférences et réunions des organes directeurs, ce qui permettra au Département de réduire le nombre de fonctionnaires devant accompagner le Secrétaire général dans ses déplacements. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'engager le Département de l'information à utiliser davantage les technologies multifonctions dans ses activités d'information. Il recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel en poste au Département de l'information soit dûment formé à l'utilisation de ces technologies, et il compte que le nouveau personnel du Département sera recruté avec les compétences voulues. Le Comité estime qu'il est possible de faire d'autres économies sur les frais de voyage durant l'exercice biennal 2014-2015, et il recommande à l'Assemblée générale de demander au Département de l'information de prendre des mesures d'efficacité et d'en rendre compte dans le rapport sur l'exécution du budget.** À cet égard, le Comité formule des observations et des recommandations sur les ressources prévues pour les voyages au chapitre I.

VII.21 **En tenant compte des observations qu'il fait au paragraphe VII.20 et des recommandations qu'il formule à la section E du chapitre I concernant la réduction de 5 % des ressources prévues pour les voyages dans tous les chapitres du budget, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes au titre du chapitre 28.**

Observations générales et recommandations

Centres d'information des Nations Unies

VII.22 Le Comité consultatif a été informé qu'il y a actuellement 53 centres d'information des Nations Unies dans le monde, dont 26 sont dirigés par un fonctionnaire du Département de l'information et 27 par un coordonnateur résident. Dans les endroits où le centre d'information est dirigé par le coordonnateur résident des Nations Unies, le fonctionnaire du Département qui occupe le rang le plus élevé au centre est un administrateur recruté au plan national.

VII.23 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Département de l'information gère des sites Web de centres d'information dans 35 [10], mais que le site général consacré aux centres d'information des Nations Unies est accessible dans les six langues officielles (unic.un.org). À cet égard, le Comité note que dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de publier les documents d'information et de traduire les textes importants de l'Organisation des Nations Unies dans des langues autres que les langues officielles, afin de toucher un public aussi vaste que possible, de porter le message de l'Organisation dans le monde entier et de renforcer ainsi l'appui dont elle bénéficie à l'échelon international. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de faire connaître l'action de l'Organisation et de mobiliser le public en sa faveur au niveau local en exploitant tous les moyens de communication possibles, notamment les publications, les émissions d'information et le réseau de centres d'information des Nations Unies, sachant que l'information communiquée dans les langues locales a la plus forte résonance auprès des populations locales (ibid., par. 70).

VII.24 **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de proposer autant que possible dans la langue locale du pays bénéficiaire l'information, l'assistance technique et les supports de formation produits par l'Organisation des Nations Unies (voir résolution 65/311, par. 9), et il recommande à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général à faire tout son possible pour diffuser les documents et les textes importants de l'Organisation, que ce soit sur papier ou sur le site Web des centres d'information des Nations Unies, dans les langues les plus utilisées par les publics visés**.

VII.25 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Département de l'information coordonne les activités des centres d'information, qui s'appuient sur les orientations qu'il leur donne sur les domaines thématiques prioritaires pour élaborer des plans de travail et des stratégies de communication au niveau des pays et, dans certains cas, au niveau régional. Le Département continue de donner des directives aux centres d'information par le biais des communications mensuelles et spéciales qu'il publie tout au long de l'année, et les conseille sur la gestion financière et la communication des données financières, le recrutement et les questions de personnel, l'évaluation des résultats et les audits, le financement des projets, les partenariats, la coopération avec les équipes de pays et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, les accords, y compris les

[10] Les langues des sites Web des centres d'information sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, arménien, azerbaïdjanais, bengali, bélarussien, danois, espagnol, finnois, français, géorgien, grec, hindi, hongrois, indonésien, islandais, italien, japonais, kazakh, kiswahili, néerlandais, norvégien, ourdou, ouzbek, perse, polonais, portugais, russe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, turc et ukrainien.

mémorandums d'accord, les contributions financières, la passation des marchés et les instructions techniques. Le Département coordonne aussi, par l'intermédiaire des centres d'information : la publication des articles de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Secrétaire général; les visites des hauts fonctionnaires de l'Organisation; la traduction de documents dans les langues locales; le lancement des principaux rapports et des documents relatifs aux conférences.

VII.26 Le Comité consultatif rappelle que, à l'époque où il examinait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, il a été informé que les plans de regroupement des centres d'information ailleurs qu'en Europe avaient été suspendus car il semblait qu'une approche régionale ne se traduirait pas par des économies et pourrait, en fait, être plus coûteuse dans les régions en développement (voir A/AC.198/2005/3 et résolution 60/109 B de l'Assemblée générale, par. 34 à 45), et que les efforts devraient viser à assurer une synergie maximale entre les centres d'information sans procéder concrètement à leur regroupement (voir A/60/7, par. VII.13). Le Comité note que l'Assemblée a souligné dernièrement dans sa résolution 67/124 qu'il importait de rationaliser le réseau de centres d'information des Nations Unies et qu'elle a donné des indications à ce sujet.

VII.27 **Le Comité consultatif réaffirme son soutien aux centres d'information des Nations Unies car il est convaincu que leur rôle, qui consiste à diffuser des informations sur les activités de l'ONU tout en les adaptant en fonction du public local, constitue un élément essentiel des efforts tendant à mobiliser un large appui en faveur de l'Organisation et de ses objectifs (voir A/66/7, par. VII.24). Il compte que les résultats de l'application de la résolution 67/124 de l'Assemblée générale seront pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

Multilinguisme

VII.28 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'en fait de multilinguisme, le Département de l'information s'appuie sur la résolution 65/311 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à entreprendre encore plus de créer et de gérer, dans les limites des ressources existantes, des sites Web multilingues de l'Organisation, y compris en ce qui concerne la tenue à jour de la page Web du Secrétaire général dans toutes les langues officielles de l'Organisation. À cet égard, le Comité a été informé que le Département avait lancé un projet pilote visant à produire des communiqués de presse en espagnol avec l'aide du Service espagnol de traduction du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les traducteurs réviseurs espagnols ont ainsi traduit les communiqués de presse en anglais durant la quarante-sixième session de la Commission de la population et du développement, tenue du 22 au 26 avril 2013. Les résultats du projet ont montré que les versions linguistiques des communiqués de presse, même des traductions, ne s'obtenaient pas sans surcoût, et que le coût annuel de la traduction dans une autre langue officielle s'élèverait à 666 000 dollars, compte tenu du nombre moyen de mots en anglais des communiqués de presse sur les réunions publiés sur une période de trois ans (2010-2012). **À cet égard, le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a souligné dans diverses résolutions qu'il importait de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents de l'Organisation rendus publics dans les six langues officielles, des documents d'information et de tous les documents plus**

anciens de l'Organisation soit affiché sur son site Web et puisse être consulté immédiatement par les États Membres.

Accès des personnes handicapées au site Web de l'ONU

VII.29 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 58 de sa résolution 67/124, l'Assemblée générale a salué les efforts engagés par le Département de l'information pour se conformer aux exigences de base concernant l'accès des personnes handicapées au site Web de l'Organisation et a demandé au Département de continuer à veiller à ce que toutes les pages du site, nouvelles ou mises à jour, soient conformes aux normes d'accessibilité, de manière que les personnes présentant différents types de handicap puissent y avoir accès. Le Comité rappelle aussi que dans sa résolution 67/246, l'Assemblée a fait sienne la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 12 de son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions (A/67/647), recommandation tendant à ce que le Secrétaire général veille à ce que tous les contenus affichés sur les sites Web de l'Organisation soient pleinement accessibles aux personnes handicapées et prévoie un rapport à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

VII.30 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le Département de l'information avait continué de faire en sorte que le site Web de l'ONU devienne de plus en plus accessible aux personnes handicapées, qu'il avait élaboré des normes techniques visant à aider les départements et bureaux du Secrétariat à produire des contenus Web accessibles aux personnes handicapées et qu'il veillait au respect de ces normes, qui ont été diffusées sur l'intranet du système des Nations Unies. Le Département s'efforce de suivre les Règles pour l'accessibilité des contenus Web du World Wide Web Consortium's Web Access Initiative. Le Comité a appris que ces règles étaient rigoureusement respectées dans le cas des sites Web créés par la Section des services Web du Département. Il a appris aussi que la Section des services Web avait pris l'initiative de veiller à ce que les sites Web qui étaient gérés par le Département et qui représentaient les Nations Unies dans le monde entier soient pleinement accessibles aux personnes handicapées.

VII.31 Le Comité consultatif a été par ailleurs informé que les appareils mobiles étaient de plus en plus utilisés pour accéder aux contenus Web. C'est pourquoi le Département de l'information s'efforce de faire en sorte que les sites nouvellement créés soient accessibles sur les appareils mobiles, en utilisant pour leur affichage des technologies de présentation adaptables. Lorsqu'il adopte des technologies adaptables, le Département veille toujours à ce qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées. Il a ainsi reprogrammé les applications permettant d'accéder au Système de diffusion électronique des documents pour faire en sorte que les documents du système soient accessibles sur tablette ou sur téléphone intelligent. Le Comité a été informé que comme le Département utilise de plus en plus des systèmes de gestion des contenus standard pour concevoir les sites Web de l'ONU, des modèles types de présentation de sites Web seront diffusés, ce qui garantira le respect des règles d'accessibilité.

VII.32 **Le Comité consultatif félicite le Département de l'information de veiller à ce que ses sites Web soient pleinement accessibles aux personnes handicapées. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à veiller à**

ce que tous les sites Web du système des Nations Unies soient de plus en plus accessibles aux personnes handicapées.

Utilisation des nouveaux médias

VII.33 Il est indiqué dans le fascicule du budget que l'un des principes de base sur lesquels est fondée l'action du Département de l'information est une plus grande utilisation des dernières technologies de l'information et des communications, tant dans les médias traditionnels que dans les nouveaux médias, afin d'assurer une diffusion directe et instantanée de l'information dans le monde entier (A/68/6 (Sect. 28), par. 28.4). Le projet de budget prévoit à la rubrique des services contractuels de la composante direction exécutive et administration, un montant de 167 400 dollars, soit une augmentation de 100 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, pour financer la conception à l'échelle de l'Organisation d'un programme de gestion de l'information basé sur les médias sociaux visant à améliorer l'auto-évaluation et à mieux appuyer l'exécution des activités de communication stratégique multilingue de l'ONU aux niveaux mondial et des pays, ce qui permettra au Département de diffuser plus largement les messages de l'ONU et de mieux rendre compte de ses activités aux États Membres (ibid.).

VII.34 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que l'ONU est présente dans plus de 20 langues sur au moins 10 réseaux sociaux, et que le Département de l'information travaillait avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et des partenaires extérieurs pour mettre en place des programmes de formation, des exercices et des réunions et partager les pratiques optimales et les enseignements de l'expérience en vue de renforcer l'utilisation de ces médias et de se tenir au fait des changements. Le Comité a appris aussi que le programme de gestion de l'information basé sur les médias sociaux dont il est question est un système de gestion des médias qui permet aux entreprises et aux organisations de piloter ensemble des campagnes sur plusieurs réseaux sociaux à partir d'un tableau de bord sécurisé basé sur le Web, ce qui veut dire plus d'efficacité et moins de risque pour l'Organisation. Ce système générera des rapports personnalisés en utilisant tous les outils d'analyse sociale, ce qui permettra au Département d'améliorer la qualité de ses rapports aux États Membres. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris aussi que les ressources supplémentaires demandées serviront à financer les études préliminaires des marchés de services et de fournisseurs d'outils dans le domaine de la gestion des contenus destinés aux médias sociaux et les logiciels d'analyse de données déjà achetés et utilisés par plusieurs entités du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il soutient les mesures prises par le Département de l'information pour continuer d'élargir son public à l'aide d'Internet et de réseaux sociaux (voir A/66/7, par. VII.16).**

Publications

VII.35 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Comité des publications, qui est présidé par le Directeur de la Division de la sensibilisation du public du Département de l'information, avait publié des instructions concernant le programme de publications de l'exercice biennal 2014-2015, dans lesquelles il avait demandé aux départements auteurs de réduire de 30 % le nombre de leurs publications et de 50 % le volume d'impressions, par rapport aux

chiffres de 2011; toutefois, le Comité n'a reçu aucune information fiable étayant cette affirmation.

VII.36 Le tableau 28.7 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 28)] répertorie les publications en série et les publications isolées qui doivent paraître durant l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité note que le nombre des publications prévues pour 2014-2015 est de 12, contre 63 en 2012-2013, et que toutes les 12 sont des publications en série et, à l'exception de l'une d'elles, paraîtront sous formes imprimée et électronique. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que *United Nations Development Business* a été retirée de la liste des publications du Département de l'information, ce qui explique les 48 publications prévues en moins (éditions bimensuelles) dans le budget. Le contenu de cette publication, à savoir l'état des projets et les annonces d'adjudication, est désormais publié en ligne sur un site Web qui est continuellement mis à jour. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par le Département de l'information pour diffuser des contenus en ligne, mais il réaffirme néanmoins que les moyens de communication plus traditionnels (radio et presse écrite) continuent d'occuper une large place dans les efforts visant à garantir une diffusion effective du message de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement (voir A/66/7, par. VII.16).** Le Comité fait également des observations sur les publications au chapitre I.

Innovations technologiques

VII.37 Le Secrétaire général explique la réduction d'un montant de 2 240 000 dollars prévue au titre du sous-programme 2 par l'utilisation efficace des nouveaux centres audiovisuels et l'augmentation du nombre de documentaires coproduits (A/68/6 (Sect. 28), tableau 28.6). Ces réductions sont attribuées à l'utilisation de nouvelles caméras robotisées pour assurer le service des conférences, ce qui rendra le Département de l'information moins tributaire des services d'ingénieurs contractuels, et au système de gestion des fichiers numériques, qui permettra aux producteurs d'assumer une plus grande part des travaux de production, d'où une réduction du nombre d'ingénieurs contractuels. Le Comité consultatif note que le montant total des dépenses engagées pour les nouveaux centres audiovisuels et le système de gestion des fichiers numériques au titre du plan-cadre d'équipement s'élevait à 25 208 600 dollars au 31 décembre 2011 (voir A/67/350/Add.1, par. 17). **Étant donné les investissements considérables consacrés aux centres audiovisuels et au système de gestion des fichiers numériques, le Comité consultatif espère que le Département de l'information continuera d'étudier les possibilités de mettre en place des mesures d'efficacité durant l'exercice biennal 2014-2015 et de rendre compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget.**

VII.38 Dans le fascicule du budget, il est indiqué aussi que d'autres réductions pourraient être réalisées grâce à la création de comptes réseau génériques pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les contractuels et les stagiaires (A/68/6 (Sect. 28), tableau 28.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'information continuera de contrôler les comptes réseau qui seront réservés seulement aux fonctionnaires. Par conséquent, les comptes créés pour le personnel temporaire, les contractuels et les stagiaires seront supprimés et les comptes génériques existants attribués à un nombre limité d'utilisateurs. La même disposition s'appliquera aux postes

téléphoniques et aux communications interurbaines et internationales. **Le Comité consultatif recommande au Secrétaire général de veiller à ce que les méthodes de gestion des comptes réseau les plus efficaces soient communiquées aux autres départements pour qu'ils les appliquent, le cas échéant.**

Accords relatifs à la participation aux coûts

VII.39 D'après le rapport du Secrétaire général, le nombre d'accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec d'autres organismes devrait augmenter du fait de la coproduction de documentaires consacrés à des thèmes prioritaires de l'ONU, ce qui permettra au Département de réduire ses dépenses de production tout en réalisant le même nombre de produits. Entre autres dépenses occasionnées par la réalisation de ces documentaires, il faudra compter l'achat de contenu et les coûts liés à la narration et à la traduction. Il est indiqué dans le rapport que le Département s'efforcera de partager les coûts de distribution ainsi que ceux liés à l'utilisation de bandes passantes et au stockage et à la récupération de contenus électroniques archivés provenant de bureaux ne faisant pas partie du Secrétariat ou de fonds et programmes des Nations Unies (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'entre 30 % et 35 % du montant total des coûts afférents à la production cinématographique et télévisuelle en 2014-2015 sera financé au moyen des contributions versées par des entités telles que le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le PNUD, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population. Le Comité a été informé que ces accords de participation aux coûts avaient permis de réduire de 800 000 dollars environ le montant des crédits demandés pour le Département pour 2014-2015. **Le Comité consultatif se félicite des économies réalisées sur le budget ordinaire grâce au partage des coûts de production.**

Incidence de l'ouragan Sandy sur les sites Web iSeek et deleGATE

VII.40 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'un certain nombre d'enseignements avaient été tirés des pannes de services provoquées par l'ouragan Sandy en octobre 2012, qui avaient mis hors service l'intranet (iSeek) et le site Web des délégués (deleGATE) pendant plusieurs jours. Le Comité a été informé que cet incident avait permis de comprendre que ces deux sites devaient être hébergés à l'extérieur dans un endroit sûr et être accessibles à partir de n'importe quel endroit et à partir de tous les lieux d'affectation. Le Comité a appris aussi que le Département de l'information s'emploie à mettre en place une page d'urgence accessible au personnel et aux représentants, ainsi qu'au public.

VII.41 Le Comité consultatif a appris par ailleurs que le Département de l'information a un plan de gestion des crises et un plan de continuité des opérations, qui indiquent comment le Département doit fonctionner en cas de crise ou d'urgence et dans diverses situations d'urgence. Parmi les principaux services du Département qui ont été répertoriés dans ce contexte, il y a la page d'accueil de l'ONU, le Centre d'actualités de l'ONU, la Radio des Nations Unies, la Télévision/webcast des Nations Unies et la Photothèque des Nations Unies. Le Département a adopté une stratégie à trois axes pour l'hébergement de ces services, en utilisant les installations du Bureau de l'informatique et des communications et de certains des principaux fournisseurs extérieurs. Le Département continue d'examiner avec le Bureau la question du déménagement des services internes à des installations d'hébergement améliorées. Depuis l'ouragan Sandy, la Division de l'information et des médias a

engagé un spécialiste de la continuité des opérations à l'Office des Nations Unies à Genève pour aider à l'élaboration d'un plan qui permettrait au Service d'information des Nations Unies à Genève d'assurer des services de diffusion médiatique à l'ensemble du Secrétariat pour permettre la continuité des opérations en cas d'urgence au Siège.

VII.42 En ce qui concerne la communication avec le grand public durant une crise ou une situation d'urgence, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'information maintient une présence sur divers médias sociaux. Les médias sociaux sont considérés comme un moyen stratégique majeur pour le Département. Par ailleurs, le site Web d'urgence des Nations Unies (coordonné par le Département) constituera un moyen stratégique de communication durant les situations d'urgence, en particulier pour ce qui est de conseiller les partenaires sur les chaînes disponibles pour la diffusion de ressources médiatiques essentielles.

VII.43 Dans sa résolution 67/254, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les leçons à tirer des dispositions prises par l'Organisation pour faire face aux conséquence de l'ouragan, contenant des propositions en vue de remédier aux lacunes constatées, étant entendu que des indications détaillées sur les enseignements à tirer en ce qui concerne notamment le fonctionnement du site Web de l'ONU dans les situations d'urgence seront présentées à l'Assemblée dès que possible (voir A/67/789, par. 4). **En attendant la présentation du rapport demandé, le Comité consultatif prend note des enseignements tirés par le Département de l'information suite aux pannes de services au Siège durant l'ouragan Sandy, ainsi que du fait que le Département prévoit d'utiliser des installations situées à l'extérieur du Siège à New York pour assurer la continuité des services en cas d'urgence**. Le Comité fait des observations sur la question de la continuité des opérations au chapitre I.

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29
Services de gestion et d'appui

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	626 885 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	639 323 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	663 389 700
Quotes-parts hors budget ordinaire	217 062 400[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	287 684 900

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.1 Les activités prévues au titre VIII du projet de budget-programme pour 2014-2015 ont principalement pour objet d'aider l'Organisation à faire preuve de plus d'efficacité et de responsabilité dans la gestion de ses ressources, dans les quatre grands domaines que sont les finances, les ressources humaines, l'informatique et les services d'appui (achats et infrastructures); d'appuyer les mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation; d'assurer le financement des programmes et activités que le Secrétariat a pour tâche d'exécuter; et d'appuyer l'exécution de ces programmes et activités. Le titre VIII porte sur le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), lui-même divisé en huit sous-chapitres, abordés chacun ci-dessous.

VIII.2 Les ressources que le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire pour l'exécution des activités prévues au chapitre 29 (Services de gestion et d'appui) se montent à 639 323 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 12 437 800 dollars (2,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

Chapitre 29A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	15 902 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	51 020 800
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	51 503 500
Quotes-parts hors budget ordinaire	106 310 200[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	10 359 200

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.3 Les ressources que le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire pour l'exécution des activités prévues au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) se chiffrent à 51 020 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 35 118 800 dollars (221 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Si l'on exclut les crédits demandés pour couvrir la part imputable au budget ordinaire du Secrétariat au titre du progiciel de gestion intégré (Umoja) pour l'exercice 2014-2015 (35 927 900 dollars)[11], les prévisions de dépenses pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion s'établissent à 15 092 900 dollars, soit une diminution de 809 100 dollars (5,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir les paragraphes VIII.15 à VIII.18 ci-dessous).

VIII.4 Comme cela est indiqué au paragraphe 29A.17 du fascicule du budget, les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 106 310 200 dollars. Se fondant sur les renseignements complémentaires qu'il a obtenus, le Comité consultatif note que ce montant correspond à 38 723 600 dollars destinés au progiciel de gestion intégré et 67 586 600 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Bureau pourra en outre disposer de 10 359 200 dollars au titre des fonds extrabudgétaires (7 439 600 dollars destinés au progiciel de gestion intégré et 2 919 600 dollars provenant des recettes au titre de l'appui au programme

[11] Ce montant a été inclus en application du paragraphe 26 de la partie III de la résolution 67/246, dans lequel l'Assemblée générale approuve le plan révisé que le Secrétaire général a présenté dans son quatrième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/67/360).

correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale en vue de fournir des services d'appui pour certaines activités extrabudgétaires et des ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique).

VIII.5 Le tableau VIII.1 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 et ceux que le Secrétaire général demande à ce titre pour 2014-2015. Il indique également les postes extrabudgétaires demandés pour 2014-2015.

Tableau VIII.1
Ressources en personnel

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	52	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1e C) et 22 G(AC)
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	49	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1e C) et 20 G(AC)
Suppressions	(4)	1 P-2 et 3 G(AC)
Transferts	1	*Gain de poste*
		1 G(AC) transféré du chap. 29E
	2	*Transferts au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion*
		1 P-5 transféré de la composante 1 (Services de gestion) à l'appui au programme
		1 P-4 transféré de l'appui au programme à la composante 1 (Services de gestion)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes demandés pour 2014-2015	8	1 D-1, 6 P-4/3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes demandés pour 2014-2015	3	1 P-4/3 et 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.6 Le Secrétaire général propose une diminution de trois postes, résultat net de la suppression de quatre postes [1 P-2 et 3 G(AC)] et du transfert au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion d'un poste G(AC) du Bureau de l'informatique et des communications.

VIII.7 Les postes que le Secrétaire général propose de supprimer sont les suivants : a) deux postes au Service de l'appui à la gestion [1 spécialiste de la gestion des programmes (P-2) et 1 spécialiste de l'analyse de la gestion [G(AC)], du fait d'une meilleure synergie entre le projet Umoja et le Service de l'appui à la gestion, dont les activités sont complémentaires et peuvent être harmonisées, notamment par la remise à plat des modes de fonctionnement, l'amélioration des pratiques de gestion et l'encadrement des activités de gestion du changement (ibid.); b) un poste d'assistant administratif au Service de la coordination des politiques et du contrôle

[G(AC)] du fait de l'amélioration de l'efficacité par la rationalisation des tâches et de la réorganisation des responsabilités dans le cadre de l'appui à deux fonctions du Service de la coordination des politiques et du contrôle, à savoir la responsabilité institutionnelle et la responsabilité individuelle, lesquelles sont étroitement liées (ibid.); et c) un poste d'assistant administratif [G(AC)] dans le cadre des mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et l'efficience de la prestation des services d'appui administratif et d'appui au programme (ibid., par. 29A.56).

VIII.8 La suppression de quatre postes serait en partie contrebalancée par le transfert du Bureau de l'informatique et des communications au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion d'un poste d'assistant administratif [G(AC)], l'Assemblée générale ayant décidé, dans sa résolution 66/246, que le Bureau de l'informatique et des communications relèverait du Département de la gestion. Il s'agit de rétablir le transfert opéré lors de l'exercice biennal 2010-2011 au Bureau de l'informatique et des communications alors nouvellement créé (ibid.). Ceci permettrait de faire face à l'intensification de l'appui administratif que le Service administratif du Département de la gestion prête au Bureau de l'informatique et des communications (voir par. VIII.100 ci-dessous).

VIII.9 Par ailleurs, le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (hors classe) (P-5) du Service de l'appui à la gestion au Service administratif, l'objet étant d'accentuer les capacités du Service administratif en matière de budget et de finances pour qu'il puisse apporter un appui à tous les bureaux du Département de la gestion. En contrepartie, il propose le transfert au Service de l'appui à la gestion d'un poste P-4 provenant du Service administratif afin de doter le Service de la coordination des politiques et du contrôle de moyens spécialement consacrés à la gestion des risques, conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale concernant le principe de responsabilité, la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle interne (ibid., par. 29A.33 et 29A.56).

VIII.10 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a formulées concernant la suppression et le transfert de postes**.

Postes vacants

VIII.11 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, un poste du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion était vacant depuis le 1er mars 2013. Le 3 juillet 2013, ce poste n'avait toujours pas été annoncé. Le Comité présente à la section D du chapitre I ci-dessus d'autres observations relatives aux vacances de poste.

Ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.12 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 autres que celles affectées à des postes se chiffrent à 860 900 dollars, soit une diminution de 258 300 dollars (23,1 %) par rapport au montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des autres dépenses de personnel (254 800 dollars) du fait du non-renouvellement de dépenses en rapport avec l'administration de la justice au sein du Groupe du contrôle hiérarchique. Sans préjudice de la recommandation qu'il formule à la section E du chapitre I ci-dessus de réduire de 5 % dans tous les

chapitres du budget les prévisions de dépenses relatives aux voyages du personnel, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a présentées concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.

Observations générales et recommandations

VIII.13 Le Comité consultatif a été informé que les divers services du Département de la gestion avaient procédé à l'examen approfondi de tous les programmes et activités connexes afin d'obtenir une réduction de 5 % de l'ensemble des dépenses d'administration au moyen d'économies réalisées grâce à la rationalisation des méthodes de travail, sans pour autant nuire à l'exécution des activités prescrites. Dans la mesure où la plupart des réductions (63,1 millions de dollars) qu'il a proposées dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1) portaient sur les chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 28 (Information) et 29 (Services communs d'appui), le Secrétaire général a décidé de ne pas opérer à ces trois chapitres de nouvelles mesures d'économie telles que demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/248 (voir par. 15 du chapitre I ci-dessus). Le Comité présente dans le chapitre I ci-dessus d'autres observations sur la répartition des économies entre les divers chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Agencement et présentation

VIII.14 Le Comité consultatif constate qu'il ressort du tableau 29A.7 du fascicule du budget qu'une étude sera menée lors de l'exercice biennal 2014-2015 pour déterminer dans quelle mesure les personnes concernées estiment que le Département de la gestion tient compte des besoins des usagers. Le pourcentage des personnes satisfaites devrait passer de 29 % en 2010-2011 à 31 % en 2012-2013 et atteindre 55 % en 2014-2015. Le Comité note que le Département entend, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, nettement améliorer la satisfaction des destinataires de ses services dans ce domaine. **Dans la mesure où la prestation de services administratifs et de services d'appui constitue un volet important des activités menées par les différents services du Département de la gestion, le Comité consultatif considère qu'une bonne appréhension et une bonne expérience de la satisfaction des clients sont essentielles pour évaluer l'efficacité de la prestation de services, ainsi que pour favoriser l'amélioration des résultats. Le Comité estime aussi que, d'une manière générale, il reste encore beaucoup à faire pour que les différents services du Département de la gestion passent d'une logique essentiellement axée sur la prestation des services à un mode d'action déterminé par les besoins et le point de vue du client. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié de continuer à perfectionner les modalités de fonctionnement des services du Département en vue de mieux évaluer les résultats et la satisfaction des clients**.

Progiciel de gestion intégré (projet Umoja)

VIII.15 Le Comité consultatif constate qu'il ressort du paragraphe 29A.5 du fascicule du budget que le Département de la gestion poursuivra ses activités de coordination et de contrôle du projet relatif au progiciel de gestion intégré par l'entremise du Comité de pilotage du projet Umoja et veillera à ce que : a) le projet soit adapté aux besoins de l'Organisation et facilite l'exécution de ses mandats en permettant une gestion plus efficace et plus efficiente des ressources (humaines, financières et matérielles); et b) la mise en œuvre des diverses fonctionnalités du système se fasse de manière à réduire au minimum les répercussions du changement sur l'Organisation et sur ses ressources, et à atténuer les risques auxquels elle pourrait être exposée de ce fait au plan institutionnel et dans le domaine de la gestion. Par ailleurs, comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 67/254, le Secrétaire général présentera, à la soixante-huitième session, son cinquième rapport sur la mise en place du progiciel de gestion intégré, ainsi que, au plus tard à la soixante-neuvième session, une stratégie informatique révisée tenant compte des enseignements tirés.

VIII.16 Le Comité consultatif rappelle que, comme l'Assemblée l'avait demandé dans sa résolution 66/246, le Secrétaire général adjoint à la gestion a, en mai 2012, assumé les fonctions de président du Comité de pilotage et référent projet, et donc la responsabilité ultime du projet. Lors de son examen des propositions que le Secrétaire général a formulées au chapitre 29A, le Comité a été informé que le Secrétariat avait pris des mesures pour consolider la gouvernance et le dispositif de responsabilisation en vue d'assurer la bonne exécution du projet, mesures qui concernaient notamment la présentation de contrats de mission par les hauts fonctionnaires, la consolidation du Comité de pilotage, et la clarification des attributions et responsabilités des référents processus-métier. De plus, le Secrétaire général avait engagé tous les hauts fonctionnaires à préparer d'ores et déjà les services qu'ils dirigent aux changements qui découleront de la mise en service d'Umoja. Le Comité a également été informé que la première phase du projet, Umoja-Démarrage, avait été lancée comme prévu le 1er juillet 2013 dans les sites pilotes (Force intérimaire des Nations Unies au Liban et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban). Les représentants du Secrétaire général lui ont également confirmé que la première phase serait lancée dans les autres missions de maintien de la paix d'ici à octobre 2013. Le Comité a de plus été informé que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti avait été désignée site pilote pour le lancement de la phase suivante, Umoja-Extension 1, qui englobera les fonctionnalités relatives à la gestion des ressources humaines et aux voyages.

VIII.17 **Le Comité consultatif prend note des mesures prises pour consolider la gouvernance, la gestion et le dispositif de responsabilisation du projet Umoja comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 66/246. Le Secrétaire général devrait attentivement veiller à ce que les dispositifs de gouvernance et de gestion continuent d'être efficaces, et prendre, si nécessaire, les mesures voulues pour les aménager. Le Comité consultatif souligne qu'il importe de veiller à la bonne mise en service d'Umoja-Démarrage selon le calendrier révisé susmentionné, sans que cela entraîne de dépassement des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246. Le Comité consultatif attend avec intérêt la présentation, dans le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré, d'informations complètes sur le déploiement d'Umoja-Démarrage et sur les progrès accomplis**

dans la conception, la planification et le développement des phases ultérieures, Umoja-Extension 1 et Umoja-Extension 2, ainsi que des renseignements sur les autres questions soulevées dans ses propres rapports sur le quatrième rapport d'étape (A/67/565) et sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/770).

VIII.18 Le Comité consultatif rappelle, à cet égard, que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'amélioration du modèle de prestation de services (voir A/67/651, par. 43). Le Comité réitère que tout changement par rapport au modèle actuel nécessiterait l'approbation de l'Assemblée générale (voir A/67/565, par. 75).

Groupe du contrôle hiérarchique

VIII.19 Première étape dans le système de justice formelle, le contrôle hiérarchique permet à l'Administration d'examiner d'emblée une décision contestée, de déterminer si des irrégularités ont été commises ou se sont produites et de les corriger, pour éviter d'en arriver à une procédure judiciaire. Le Comité consultatif note qu'il ressort du tableau 29A.14 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29A)] que le Département de la gestion entend continuer de perfectionner le contrôle hiérarchique et, pour ce faire : a) augmenter le taux de traitement dans les délais prescrits (30 à 45 jours) des demandes de contrôle hiérarchique adressées à l'Administration; b) réduire le pourcentage de décisions fautives ou erronées dans les divers bureaux et départements du Secrétariat; c) réduire le pourcentage d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies en vue d'un règlement formel. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'éviter tout contentieux inutile et invite le Secrétaire général à poursuivre son action en vue de faciliter le règlement des affaires au stade du contrôle hiérarchique**.

VIII.20 Le Secrétaire général propose de reconduire six postes [1 P-5, 2 P-4 et 3 G(AC)] au Groupe du contrôle hiérarchique. Le Comité note que, dans sa résolution 67/287 relative au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de juriste à la classe P-3 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme le Secrétaire général l'avait demandé pour pouvoir traiter les nombreuses demandes émanant des personnels des opérations de maintien de la paix. Le Comité aborde au paragraphe I.48 ci-dessus la question de l'évaluation de la procédure formelle d'administration de la justice dont l'Assemblée générale a demandé la réalisation dans la résolution 67/241, y compris pour ce qui est de la charge de travail des entités et services concernés.

Voyages du personnel

VIII.21 Le Comité consultatif note que, pour la plupart des services du Département de la gestion, les ressources demandées au titre des voyages du personnel demeurent inchangées par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité s'était attendu à ce que les mesures prises en application des dispositions du paragraphe 2 e) de l'annexe de la résolution 65/268 de l'Assemblée générale – et en particulier celles relatives à l'achat de billets d'avion bien avant la date du départ – donnent lieu à une réduction des frais de voyage pour l'exercice en cours, qui se poursuivrait dans

le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Il estime également que les économies escomptées du fait des décisions que l'Assemblée a prises dans sa résolution 67/254 auraient dû être prises en compte pour l'établissement des prévisions de dépenses relatives aux voyages du personnel du Département de la gestion pour l'exercice 2014-2015. **Dans la mesure où il incombe au premier chef au Département de la gestion de veiller à l'efficacité des procédures administratives et d'encourager le recours à de bonnes pratiques de gestion à l'échelle du Secrétariat, le Comité consultatif s'était attendu à ce que le Département agisse de manière plus énergique à cet égard**. Le Comité traite plus avant des prévisions de dépenses au titre des voyages du personnel à la section E du chapitre I ci-dessus (voir aussi par. VIII.84 à VIII.87 plus bas).

Plan-cadre d'équipement

VIII.22 En ce qui concerne la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale, le Secrétaire général indique, au paragraphe 29A.8 du fascicule du budget que les travaux de renforcement de la sécurité se poursuivront en toute probabilité jusqu'au début de l'année 2015. Le Comité consultatif, notant que l'achèvement de ces travaux coïncidait avec ceux du plan-cadre d'équipement, a souhaité savoir s'ils faisaient partie intégrante du plan-cadre. Le Secrétaire général a répondu que ces travaux n'avaient pas initialement été prévus dans le plan-cadre tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, mais qu'ils faisaient partie de travaux financés par le pays hôte en matière de sécurité et qu'ils seraient exécutés une fois le plan-cadre mené à bien[12]. Un calendrier remanié serait présenté dans le onzième rapport annuel. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 65/269 relative au plan-cadre d'équipement, l'Assemblée avait autorisé des travaux d'amélioration de la sécurité dont le coût était estimé à 100 millions de dollars. Le Comité croit comprendre que ces travaux font partie intégrante du plan-cadre d'équipement. Il présentera d'autres observations à ce sujet lorsqu'il examinera le onzième rapport annuel du Secrétaire général, dont l'Assemblée sera saisie à la partie principale de sa soixante-huitième session.

[12] Voir A/67/350 (par. 36 et tableau 2) ; voir également par. 34 de la section V de la résolution 65/269 de l'Assemblée générale et le paragraphe 1 de la résolution 67/246, dans laquelle l'Assemblée prend acte du rapport du Secrétaire général (A/67/350).

Chapitre 29B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	38 779 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	36 437 100
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	37 637 500
Quotes-parts hors budget ordinaire	43 660 700[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	23 571 800

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.23 Les ressources que le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire pour l'exécution des activités prévues au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) se montent à 36 437 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 342 200 dollars (6,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.24 Par ailleurs, le Bureau devrait disposer de ressources provenant de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, d'un montant de 67 232 500 dollars, pour exécuter son programme de travail. Ce montant se répartit comme suit : 43 660 700 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement, 20 950 700 dollars sous forme de recettes au titre de l'appui au programme provenant du remboursement des services que l'administration centrale fournit aux activités, fonds et programmes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires, et 2 621 100 dollars au titre d'autres ressources extrabudgétaires. Le montant de 43 503 000 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix fait apparaître une augmentation de quelque 2 997 700 dollars par rapport aux prévisions de dépenses présentées pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui s'explique essentiellement par la révision des hypothèses relatives aux taux de vacance et aux dépenses communes de personnel qui ont été appliquées pour calculer les dépenses relatives aux postes financées au moyen du compte d'appui (voir A/67/756).

VIII.25 Le tableau VIII.2 ci-dessous récapitule les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 et ceux que le Secrétaire général demande à ce titre pour 2014-2015. Il indique également les postes extrabudgétaires demandés pour 2014-2015.

Tableau VIII.2
Ressources en personnel

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	140	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1e C) et 65 G(AC)
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	130	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C) et 57 G(AC)
Suppressions	(10)	1 P-4, 1 P-2 et 8 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes demandés pour 2014-2015	101	1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 45 P-4/3, 2 P-2/1, 4 G(1e C) et 42 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes demandés pour 2014-2015	79	6 P-5, 26 P-4/3, 1 P-2/1, 8 G(1e C) et 38 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.26 Le Secrétaire général propose de supprimer 10 postes, comme suit : a) un poste de spécialiste de l'information financière (P-4) au Service de l'informatique financière; b) un poste de fonctionnaire des finances (P-2) et huit postes d'aides-comptables [G(AC)] à la Division de la comptabilité financière et des contributions. Comme il est indiqué au tableau 29B.6 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29B)], le Bureau compte réaliser des gains d'efficacité dans l'exécution des tâches relatives aux états de paie, à l'information financière, aux paiements et à l'appui au système, lesquelles sont actuellement exécutées à l'aide de systèmes qui ne sont pas reliés entre eux, ou de nombreuses opérations manuelles, et impliquent la saisie, la vérification et l'approbation de données complexes, qui prennent beaucoup de temps. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a formulées concernant la suppression de 10 postes.**

Vacances de poste

VIII.27 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, deux postes étaient vacants au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité [1 P-2 et 1 G(AC)], dont le poste P-2 qu'il est proposé de supprimer. Le 3 juillet 2013, le poste restant, qui était vacant depuis le 1er avril 2013, n'avait toujours pas été annoncé. Le Comité présente à la section D du chapitre I ci-dessus d'autres observations relatives aux vacances de poste.

Ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.28 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 autres que celles affectées à des postes se montent à 2 476 700 dollars, soit une diminution de 498 700 dollars (16,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des autres dépenses de personnel (345 700 dollars) et des services contractuels (129 800 dollars) concernant en grande partie la direction exécutive et la gestion, et elle correspond en grande partie au non-renouvellement de dépenses en rapport avec l'application des normes IPSAS. **Sans préjudice de la recommandation qu'il formule à la section E du chapitre I ci-dessus de réduire de 5 % dans tous les chapitres du budget les prévisions de dépenses relatives aux voyages du personnel, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a présentées concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.**

Observations générales et recommandations

Application des normes IPSAS

VIII.29 Le Secrétaire général indique au paragraphe 29B.6 du fascicule du budget que, lors de l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau continuera de diriger l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'ensemble du Secrétariat. Le Comité a été informé qu'en application de la résolution 67/246, par laquelle l'Assemblée générale a adopté la version révisée du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies conforme aux normes IPSAS, le Secrétaire général a approuvé, le 1er juillet 2013, la version révisée des règles de gestion financière, qui devaient être publiées sous peu. Le Comité a également été informé que le Bureau serait chargé de piloter la préparation des données nécessaires à l'établissement des soldes d'ouverture requis par ces normes ainsi que de produire la première série d'états financiers conformes. En outre, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, des états financiers à blanc seraient établis à compter du 30 juin 2014 et présentés aux commissaires pour examen. **Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de veiller à ce que l'action menée se poursuive sans relâche et que les activités du Bureau soient déclarées prioritaires afin que le projet IPSAS aboutisse.**

Perfectionnement des processus-métier et projet UMOJA

VIII.30 Le Comité consultatif note que le Bureau continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec l'équipe du projet Umoja en vue de configurer et de mettre en place les modules financiers du progiciel de gestion intégré qui remplacera progressivement les progiciels en place, notamment le Système intégré de gestion (SIG) et le système Sun. Le Bureau se chargera en outre de recommander des changements, de mener auprès des utilisateurs des tests d'acceptation et de collaborer avec l'équipe du projet aux activités de transition et à la mise en route du nouveau progiciel. Le Comité a été informé que le Bureau, en sa qualité de référent processus-métier pour 148 des 321 processus que comporte Umoja, participait intensément à l'exécution des activités de la première phase, Umoja-Démarrage, axée sur les fonctionnalités financières. Umoja-Démarrage serait opérationnel dans

l'ensemble des missions de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à octobre 2013, et dans l'ensemble des services du Secrétariat d'ici à juillet 2014.

VIII.31 Le Comité, ayant demandé des précisions sur l'uniformisation des modalités d'exécution des tâches dont il est question au tableau 29B.6 du fascicule du budget (voir par. VIII.26 ci-dessus), ainsi que sur les gains d'efficacité obtenus, le Secrétariat en a donné des exemples : a) simplification de l'ordonnancement des tâches à l'occasion de la reconfiguration du module de traitement des indemnités pour frais d'études afin que les avances puissent être versées avant la fin de l'année en cours, l'objet étant de mieux répartir la charge de travail dans le temps et d'éviter les goulots d'étranglement et les retards enregistrés actuellement à la fin de chaque année scolaire; b) automatisation du calcul des quotes-parts des États Membres et envoi des avis de mise en recouvrement, y compris, si un État Membre le souhaite, par voie électronique; c) remplacement des rapports mensuels sur l'état des contributions par un portail en ligne accessible aux États Membres; d) amélioration de l'ordonnancement des tâches relatives à la comptabilisation des transactions financières, notamment par l'institution et l'approbation de versements au moyen du SIG et la déduction des sommes versées du montant des contributions dues; et e) traitement des versements à l'échelle locale, rendu possible par la mise en service d'Umoja-Démarrage, de sorte à mieux répartir la charge de travail, notamment par le recours à des compétences et des moyens locaux. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera des informations complémentaires sur l'uniformisation des modalités d'exécution des tâches et des gains d'efficacité en découlant dans le cinquième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) dont il saisira l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-huitième session**.

VIII.32 Le Comité consultatif note que le Service de l'informatique financière prêtera un appui technique pour divers progiciels d'information financière, tels que ceux relatifs à l'information budgétaire, au remboursement des impôts et à la gestion des liquidités, ou encore à la plateforme NOVA d'établissement de rapports et au portail de traitement des dossiers concernant les voyages. Le Service assure de plus la maintenance des interfaces entre le SIG et d'autres progiciels financiers, tels que Chase Insight, OPICS et SWIFT. En réponse aux questions du Comité, le Secrétariat a présenté des informations complémentaires qui indiquent que le Bureau prête actuellement un appui technique pour quelque 70 progiciels, dont deux seront remplacés par des modules d'Umoja-Démarrage (pour les groupes 1 et 2), 29 par des modules d'Umoja-Extension 1 et 15 par des modules d'Umoja-Extension 2. Les fonctionnalités des 23 progiciels restants ne seraient pas couvertes par Umoja. Le Comité a été informé que bon nombre des progiciels devant être remplacés regroupaient des données anciennes, qui ne seraient pas toutes intégrées à Umoja; il faudrait donc continuer, pendant un certain temps après leur remplacement, à en assurer la maintenance à des fins rétrospectives ainsi que pour la réalisation d'audits.

VIII.33 Le Comité a également été informé que les personnels actuellement chargés de prêter un appui technique pour ces progiciels exécutaient aussi diverses tâches en rapport avec la mise en service d'Umoja – opérations d'essai, migration des données ou encore développement d'outils d'information décisionnelle – en collaboration avec l'équipe du projet. Il s'agissait d'assurer des fonctionnalités offertes par les solutions actuelles, mais aussi de se préparer à l'établissement, en 2014, d'états financiers conformes aux normes IPSAS, pour lesquels le SIG fera office de

système de référence et qui exigeront le regroupement de données d'Umoja, de Galileo, de Progen et du SIG. Le Comité a de plus été informé que les tâches ci-dessus exigeaient une conjugaison exceptionnelle de compétences financières et technologiques ainsi qu'une connaissance approfondie du contexte opérationnel actuel. D'ailleurs, les personnels du Bureau chargés des solutions informatiques actuellement en service suivaient une formation à l'exploitation de la solution SAP afin d'acquérir les compétences nécessaires au fonctionnement d'Umoja et aider ainsi le Secrétariat à appliquer un nouveau modèle d'appui technique une fois Umoja mis en service.

VIII.34 **Le Comité consultatif prend note des efforts faits pour aider à la mise en service d'Umoja et se préparer à la phase de postexécution du projet. Tout en étant conscient que la charge de travail des personnels techniques s'occupant des progiciels en place sera alourdie par les nombreuses tâches liées au remplacement de ceux-ci et à la mise en service d'Umoja, le Comité fait observer que le regroupement des fonctionnalités financières dans le progiciel de gestion intégré devrait accentuer l'automatisation des tâches et l'efficacité des opérations, au bénéfice des usagers. Le Comité compte que les prévisions de dépenses pour l'exercice suivant tiendront compte de ces gains d'efficacité et que les ressources demandées seront moindres.**

Documentation

VIII.35 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, aux termes de l'article 5.7 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), le Secrétaire général communique au Comité des exemplaires préliminaires du projet de budget-programme au plus tard à la fin du mois d'avril de l'année qui précède l'exercice considéré. Certains fascicules du budget sont publiés et mis à disposition dans les six langues officielles de l'Organisation alors que le Comité examine le projet de budget, cet examen s'achevant, en règle générale, vers la fin juillet de l'année qui précède l'exercice considéré. **Afin de rendre plus aisé son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif demande que tout soit mis en œuvre pour accélérer la publication des fascicules du budget et pour les mettre à sa disposition au cours de la période où il les examine (voir également le chapitre II (chapitre 2 du titre I) ci-dessus)**.

Chapitre 29C
Bureau de la gestion des ressources humaines

(En dollars des États-Unis)

Ressources pour 2012-2013 aux taux révisés	77 083 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	74 774 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	77 661 800
Quotes-parts hord budget ordinaire	24 070 800[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	7 296 500

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note: Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.36 Les ressources que le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire pour l'exécution des activités prévues au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) se chiffrent à 74 774 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 309 500 dollars (3,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.37 Comme cela est indiqué au paragraphe 29C.10 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29C)], les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 31 367 300 dollars, provenant : a) de recettes au titre de l'appui aux programmes provenant du remboursement de services fournis par l'administration centrale à des activités, fonds et programmes extrabudgétaires (7 254 500 dollars); b) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (24 070 800 dollars); c) de recettes du Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de l'information du personnel des Nations Unies sur les activités de l'Organisation (42 000 dollars).

VIII.38 Le tableau VIII.3 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 et ceux que le Secrétaire général demande à ce titre pour 2014-2015. Il indique également les postes extrabudgétaires demandés pour 2014-2015.

Tableau VIII.3
Ressources en personnel

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	179	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 44 P-4/3, 14 P-2/1, 11 G(1e C) et 84 G(AC)
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	173	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 43 P-4/3, 14 P-2/1, 10 G(1e C) et 80 G(AC)
Suppressions	(6)	1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC) comme suit :
		composante 1 : 1 G(1e C) et 1 G(AC)
		composante 2 : 1 P-3 et 2 G(AC)
		composante 4 : 1 G(AC)
Transferts	2	1 P-5 de la composante 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources) à la composante 5 (Systèmes d'information concernant les ressources humaines)
		1 P-2 de la composante 1 (Politique) à la direction exécutive et administration
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes demandés pour 2014-2015	46	2 P-5, 24 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 18 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes demandés pour 2014-2015	19	1 P-5, 4 P-4/3, 5 G(1e C) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.39 Le Secrétaire général propose de supprimer 6 postes [1 P-3, 1 G(1e C), 4 G(AC)], portant ainsi le nombre des postes de 179 pour l'exercice biennal 2012-2013 à 173 pour l'exercice biennal 2014-2015. Les postes que le Secrétaire général propose de supprimer sont les suivants : a) 1 poste d'assistant à l'administration des traitements [G(1e C)] et 1 poste d'assistant juridique [G(AC)] au Service des politiques en matière de ressources humaines; b) 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 poste d'assistant de bureau [G(AC)] et 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)] à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations; c) 1 poste d'assistant de bureau [G(AC)] à la Division des services médicaux. Se fondant sur le tableau 29C.6 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29C)], le Comité note que les suppressions de postes s'expliquent essentiellement par : a) l'automatisation toujours plus grande de processus jusqu'alors manuels notamment pour ce qui est des modalités de passage des examens et de l'établissement de rapports concernant les ressources humaines par un outil en ligne d'accès libre (HR Insight), qui permet aux États Membres d'obtenir des informations à leur convenance; b) la rationalisation et la redistribution de la charge de travail; c) la cessation des services de radiologie assurés au Service médical; d) un changement concernant une source de financement. Le Comité note que le poste d'assistant à l'administration des traitements dont le titulaire prête actuellement appui aux activités interorganisations

sera financé au titre de l'accord de partage des coûts des activités d'enquête sur les conditions d'emploi.

VIII.40 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a formulées concernant la suppression et le transfert de postes.**

Postes vacants

VIII.41 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2013, neuf postes étaient vacants au Bureau de la gestion des ressources humaines [1 D-1, 1 P-3, 1 P-2 et 6 G(AC)], parmi lesquels un poste dont la suppression est demandée. Au 3 juillet 2013, deux des huit autres postes vacants [1 D-1 et 1 G(AC)] avaient été pourvus et deux autres [2 G(AC)] n'avaient toujours pas été annoncés; la procédure de recrutement est en cours pour les quatre postes restants. Au moment où le Comité a procédé à l'examen du chapitre 29C du projet de budget, aucun poste n'avait été vacant plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus sans tarder**. Le Comité présente à la section D du chapitre I ci-dessus d'autres observations relatives aux vacances de poste.

Ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.42 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 autres que celles affectées à des postes se chiffrent à 31 032 900 dollars, soit une diminution de 1 466 900 dollars (4,5 %) par rapport au montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des services contractuels (1 188 400 dollars) dont : a) 566 400 dollars à la composante 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources) du fait de l'association des méthodes d'apprentissage (formation en ligne, autoformation au moyen d'outils audiovisuels et cours en présentiel avec formateur); b) 366 000 dollars à la composante 5 (Systèmes d'information concernant les ressources humaines) essentiellement du fait du déclassement de l'accord de prestation de services informatiques de la catégorie B à la catégorie C[13]. D'autres réductions proposées portent sur les autres dépenses de personnel (94 300 dollars), les voyages du personnel (88 400 dollars) et les fournitures et accessoires (77 100 dollars). **Sans préjudice de la recommandation qu'il formule à la section E du chapitre I ci-dessus de réduire de 5 % dans tous les chapitres du budget les prévisions de dépenses relatives aux voyages du personnel, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a présentées concernant les ressources autres que celles affectées à des postes**.

VIII.43 S'agissant du déclassement de l'accord de prestation de services informatiques, le Comité consultatif a été informé que les personnels du Bureau

[13] Voir annexe III, par. AIII.2 b) du document A/68/6 (Sect. 29E). La catégorie C, la moins chère, fournit les prestations minimums nécessaires pour relier un ordinateur de bureau au réseau et le doter des licences logicielles de base et d'un compte de courrier électronique. Pour y souscrire, le département ou bureau client doit disposer de son propre personnel technique et d'un service d'assistance aux utilisateurs. La catégorie B comprend tous les services de la catégorie C plus un accès complet au service d'assistance. La catégorie A, la plus coûteuse, comprend tous les services de la catégorie B, plus l'administration complète du réseau et un appui technique spécial sur site.

étaient incités à mieux maîtriser l'informatique au moyen de cours de formation, afin de pouvoir résoudre eux-mêmes des problèmes dont le Bureau de l'informatique et des communications ne s'occupe plus. Il serait donc capital que tous ces personnels aient une connaissance fondamentale des outils et logiciels à leur disposition afin de résoudre eux-mêmes le plus possible de problèmes d'ordre technologique sans intervention extérieure. Ils acquerront ainsi une autonomie et des compétences multiples utiles pour l'ensemble des services de l'Organisation. **Le Comité consultatif se félicite de l'action que le Bureau de la gestion des ressources humaines mène pour obtenir des gains d'efficacité et il recommande que ce dernier partage les données d'expérience et les enseignements tirés de cette action avec les autres départements et bureaux**. Le Comité est d'avis que tous les départements et bureaux devraient tenir compte des moyens à leur disposition lorsqu'ils envisageront un tel déclassement. Il étudiera la question plus avant lorsqu'il examinera les propositions du Secrétaire général concernant la révision de la stratégie informatique (voir par. VIII.15 ci-dessus).

Observations générales et recommandations

Réforme de la gestion des ressources humaines

VIII.44 Au paragraphe 29C.3 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29C)], le Secrétaire général indique que les principales mesures prises pour réformer la gestion des ressources humaines pour donner suite aux dispositions de la résolution 67/255 de l'Assemblée générale portent sur la mobilité, les arrangements contractuels et le suivi du comportement professionnel. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau mettra en œuvre le système des engagements continus, il améliorera le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et il saisira l'Assemblée d'une nouvelle proposition sur la mobilité, accompagnée d'un cadre général y relatif. Le Comité consultatif rappelle à cet égard le paragraphe 57 de la résolution 67/255, dans lequel l'Assemblée précise les éléments que le Secrétaire général devra aborder dans son rapport d'ensemble sur la mobilité.

VIII.45 S'agissant des engagements continus, le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions 63/250 et 65/247, l'Assemblée a approuvé un nouveau régime contractuel comportant trois types d'engagement (temporaire, de durée déterminée et continu) et que, dans sa résolution 65/247, elle a décidé des modalités régissant l'octroi des engagements continus, y compris les conditions à remplir pour y avoir droit. Dans sa résolution 67/255, la plus récente concernant la gestion des ressources humaines, elle a déploré que peu de progrès aient été accomplis dans l'octroi d'engagements continus, tout en notant que l'élaboration du cadre juridique et la publication d'informations détaillées sur le régime ont progressé, et elle a pris note de la mise au point, dans Inspira, d'un outil électronique d'administration de ces engagements.

VIII.46 Le Comité note également que le Bureau poursuivra l'action qu'il mène en vue de perfectionner les programmes et dispositifs qui favorisent la mobilité et que, pour ce faire, il mettra en œuvre un système de recrutement plus dynamique et mieux ciblé qui permette de répondre aux besoins opérationnels du Siège et des missions ainsi qu'une nouvelle stratégie d'apprentissage et d'organisation des carrières de façon à mieux répondre aux besoins d'une main-d'œuvre mondiale et mobile; il accentuera la fonction de contrôle exercée sur la mise en œuvre de la délégation de pouvoir; il consolidera la plateforme technologique Inspira, y compris

pour ce qui est de son intégration au progiciel Umoja; il modernisera et étendra les services offerts au personnel; et il continuera d'informer et de consulter les fonctionnaires.

Formation et perfectionnement

VIII.47 Le Comité note qu'il ressort du tableau 13 de l'avant-propos et introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Introduction)] que les ressources demandées au titre de la formation se chiffrent à 32 475 700 dollars. Ces ressources devraient servir à financer les activités de formation en matière de gestion des ressources humaines et financières (931 600 dollars), les technologies de l'information (2 851 600 dollars), le perfectionnement des cadres et le suivi des résultats (9 103 500 dollars), les compétences professionnelles et techniques et l'aide à l'organisation des carrières (5 034 700 dollars), les cours de langue (10 189 200 dollars) et les autres activités de formation en rapport avec la sécurité ainsi que la part du coût des activités de formation financées en commun prise en charge par l'ONU (4 365 100 dollars).

VIII.48 En réponse à ses questions, le Comité a été informé que des statistiques détaillées et des outils permettant de suivre le parcours des fonctionnaires en matière de formation seront disponibles une fois que le module d'Inspira relatif à la gestion de la formation aura été mis en service dans l'ensemble du Secrétariat, ce qui se fera de façon progressive dès la fin de 2013 ou le début de 2014.

VIII.49 Le Comité a toujours insisté sur l'importance d'améliorer le suivi des résultats en la matière. Il est d'avis que la possibilité de suivre le parcours individuel des fonctionnaires sur le plan de la formation permettra au Secrétaire général d'être sûr que les crédits ouverts pour les dépenses de formation soient utilisés aussi efficacement que possible, notamment en faisant que la formation corresponde mieux aux domaines d'activité des intéressés, en évitant des stages inutiles et en éliminant les doubles emplois. Il deviendra également possible d'établir plus clairement les liens entre formation et performance. **Le Comité consultatif se félicite donc des avancées en la matière et compte que tout sera fait pour que le module de gestion de la formation soit mis en service dans les délais prévus. Il recommande de prier le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport sur la gestion des ressources humaines, des renseignements actualisés sur l'état d'avancement et les modalités de mise en service de ce module. Il juge, à ce sujet, qu'il importe d'entrer dans ce progiciel toutes les données relatives aux stages suivis par chaque fonctionnaire. Il insiste sur le fait qu'un progiciel unique doit être mis en service dans l'ensemble du Secrétariat, qui recueillera les données de tous les fonctionnaires, y compris ceux participant aux opérations de maintien de la paix**.

VIII.50 Le Comité consultatif, ayant demandé un complément d'information sur le mode d'apprentissage hybride susceptible de réduire les dépenses au titre des services contractuels, dont il est question au tableau 29C.6 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29C)], a été informé que ce type d'apprentissage combinait plusieurs méthodes telles que la formation en ligne, l'autoformation au moyen d'outils audiovisuels et les cours en présentiel avec formateur afin de répondre aux besoins très divers en la matière. Par exemple, les cours de formation en ligne pouvaient être associés à des stages en présentiel ou s'accompagner de contacts avec un tuteur, les opérations de simulation être assorties de cours structurés, des causeries à l'heure du

déjeuner intégrées à la formation sur le lieu de travail, ou encore des programmes de mentorat en matière de gestion alliés à la formation en ligne. Ce type d'apprentissage était intéressant surtout parce qu'il entraînait des économies, qu'il s'adaptait aux circonstances et que la combinaison de modes de formation très divers était modulable en fonction des besoins et des préférences de chaque fonctionnaire. **Le Comité consultatif prend note avec intérêt des avantages que présente l'apprentissage hybride et invite le Secrétaire général à y recourir davantage et selon qu'il convient dans le cadre des activités de formation de l'Organisation. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de rendre compte, dans son second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, des économies opérées grâce à l'apprentissage hybride**.

Programme Jeunes administrateurs

VIII.51 Le Comité consultatif rappelle que le programme Jeunes administrateurs constitue le moyen principal d'amener de jeunes administrateurs à occuper un poste de débutant au sein de l'Organisation, l'objet étant d'accentuer la diversité et la représentation géographique au sein du Secrétariat ainsi que de rajeunir les effectifs. Se fondant sur les propositions que le Secrétaire général a présentées dans son rapport y relatif (A/65/305/Add.4), l'Assemblée générale l'a approuvé dans sa résolution 65/247. Elle entend par là remédier aux nombreux problèmes que posaient les concours nationaux de recrutement : moyenne d'âge élevée des lauréats, lenteur des procédures relatives à ces concours et perspectives de carrière limitées des fonctionnaires ainsi recrutés.

VIII.52 En réponse aux questions du Comité, les représentants du Secrétariat ont établi le tableau ci-après qui indique le nombre de lauréats et le nombre de lauréats affectés à un poste depuis le lancement du programme.

	2011	*2012*	*2013*
Nombre de lauréats	96	95 à 100	100
Nombre de lauréats recrutés*	44	–	–

* Au 20 mai 2013.

VIII.53 Le Comité note qu'au 20 mai 2013, moins de 50 % des lauréats de 2011 avaient été affectés à un poste. Il note à ce sujet que le Secrétaire général propose de supprimer 35 postes à la classe P-2/1 – résultat net de la suppression de 21 postes, du reclassement de 16 postes P-2, de la création de 1 poste P-2 et de la conversion de 1 poste extrabudgétaire – de sorte que le nombre des postes autorisés à cette classe passerait de 546 pour l'exercice 2012-2013 à 511 pour l'exercice 2014-2015. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'environ 19 postes de moins, répartis dans divers domaines d'activité – 5 pour l'administration, 4 pour les affaires politiques, 4 pour les affaires juridiques, 9 pour les affaires économiques et sociales et 1 pour l'information –, seraient disponibles pour l'affectation de lauréats en 2014-2015. Cette réduction aurait des répercussions sur le placement des lauréats de 2012 et de 2013. Le Comité consultatif considère que la période particulièrement longue qui s'écoule entre le moment où une personne est déclarée reçue au concours et celui où elle est affectée à un poste risque de décourager de futurs candidats

éventuels, ce qui serait préjudiciable à l'efficacité du programme. **Le Comité consultatif note de plus avec inquiétude que la suppression de nombreux postes de la classe P-2/1 proposée par le Secrétaire général entraînerait une réduction du nombre de postes disponibles pour les lauréats du concours et allongerait les délais d'affectation. Il recommande de prier le Secrétaire général d'étudier et de mettre en œuvre des mesures propres à accélérer l'affectation des lauréats et de faire le point sur cette question dans le prochain rapport sur la gestion des ressources humaines dont il saisira l'Assemblée générale**. Le Comité présente à la section C du chapitre I ci-dessus d'autres observations relatives à la suppression proposée d'un nombre excessif de postes d'administrateur à la classe P-2/1.

Prospection

VIII.54 Dans le tableau 29C.12 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29C)], l'un des indicateurs de succès présentés au sous-alinéa a) i) serait l'augmentation du nombre de candidats d'États Membres non représentés ou sous-représentés par suite des activités de communication du Bureau. Le Comité consultatif note qu'il est prévu de passer de 100 candidats estimés en 2012-2013 à 200 candidats en 2014-2015. Ayant souhaité savoir si un dispositif permettait de relancer les candidats, il lui a été répondu qu'en raison du nombre élevé de personnes touchées – entre 25 000 et 30 000 par an – le Groupe de la prospection ne pouvait relancer chaque candidat éventuel.

VIII.55 **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut mesurer et évaluer de manière plus systématique et méthodique le résultat des activités de prospection. Tout en étant conscient des problèmes d'ordre pratique que pose le suivi de tous les participants à ces activités, le Comité invite le Secrétaire général à envisager des solutions novatrices pour obtenir un retour d'information utile sur l'efficacité des campagnes et pour appréhender les besoins des personnes ciblées, l'objet étant de perfectionner tant les activités que la mesure des résultats. Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de rendre compte de l'action menée en ce sens dans le prochain rapport sur la gestion des ressources humaines dont il saisira l'Assemblée générale.**

VIII.56 Le Comité consultatif note qu'il ressort des informations complémentaires qu'il a reçues que le Secrétaire général propose, au titre de la composante 2 (Planification stratégique, recrutement et affectations), de réduire de 32 200 dollars les crédits alloués aux voyages (145 000 dollars) pour les missions de recrutement et campagnes de prospection destinées en particulier à accentuer la répartition géographique et la représentation des femmes. Cette réduction s'expliquerait par la diminution du nombre de déplacements prévus découlant de la réaffectation des ressources à d'autres priorités. Le Comité rappelle que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, le Secrétaire général avait déjà proposé une réduction du même ordre (33 700 dollars), que l'Assemblée générale a rejetée dans sa résolution 66/246, par laquelle elle a décidé, au contraire, d'augmenter de 50 % le montant des ressources autres que celles affectées à des postes prévues pour les activités de prospection menées au titre de la composante 2.

VIII.57 S'étant enquis de l'incidence que cette diminution aurait sur le nombre de voyages prévus en 2014-2015 aux fins de la prospection, le Comité a été informé que, chaque fois que cela était possible, le Bureau s'efforçait, pour chaque voyage,

d'associer des missions dans plusieurs pays afin d'employer au mieux les ressources disponibles. De plus, certains États Membres concernés par la prospection avaient indiqué qu'ils pourraient cofinancer les activités y relatives, en particulier les voyages. Le Bureau n'escomptait donc pas que le nombre de voyages serait sensiblement réduit, malgré la diminution des ressources demandées. De plus, il envisageait de toucher d'éventuels candidats par divers autres moyens, notamment par les médias sociaux et par la participation à des salons de recrutement virtuels.

VIII.58 **Tout en se félicitant que des États Membres participent au financement de certaines activités de prospection, le Comité consultatif craint que la diminution des ressources proposée ait des incidences par trop préjudiciables pour les États Membres qui n'ont pas les moyens de partager les coûts des missions en question. Ce sont de plus dans ces mêmes États Membres que l'accès à Internet risque d'être peu courant, ce qui désavantagerait encore plus les candidats potentiels. Le Comité consultatif souligne donc qu'aucune diminution des ressources ne devrait avoir des incidences préjudiciables pour les États Membres qui ne sont pas en mesure de financer en partie les activités de prospection. Il insiste sur l'importance fondamentale qu'il y a à préserver l'équité dans le cadre de ces activités. Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de suivre le déroulement de chaque mission de prospection et de présenter dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 des informations détaillées sur le nombre et la destination des missions et autres activités de prospection, accompagnées d'une comparaison entre celles réalisées en 2013 et celles menées en 2014.**

Accès des personnes handicapées aux locaux de l'Organisation

VIII.59 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait rédigé un projet de circulaire du Secrétaire général sur l'accès des personnes handicapées aux locaux de l'Organisation, qui avait été débattu lors d'une réunion du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel tenue en juin 2013. Les représentants du personnel avaient proposé d'importants remaniements que l'équipe spéciale était en train d'examiner. Une nouvelle version serait présentée pour consultation dès que l'équipe aurait terminé ses travaux. La circulaire devrait être prête pour publication avant la fin de 2013.

VIII.60 Le Comité a été informé que la circulaire définirait un cadre général de mise en place d'un environnement de travail accessible aux fonctionnaires handicapés du Secrétariat. Cette circulaire se fondait sur les travaux du Groupe de travail interdépartemental sur les questions d'accessibilité, et elle tenait compte des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif, ainsi que des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelait à la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées au Secrétariat. Enfin, elle assurerait des aménagements raisonnables pour tous les fonctionnaires handicapés. **Le Comité consultatif se félicite de l'action menée par le Secrétaire général à cet égard. Il recommande de prier le Secrétaire général de veiller à ce que la dernière main soit mise à cette circulaire afin qu'elle soit rapidement publiée**.

Normalisation de la nomenclature des services du Secrétariat

VIII.61 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les normes relatives à la nomenclature des services du Secrétariat n'avaient pas été actualisées depuis 1996. **Le Comité consultatif souligne que les directives en vigueur doivent être systématiquement suivies par tous les services du Secrétariat, tout écart par rapport aux normes devant être expressément justifié. De plus, le Comité consultatif compte que toute proposition visant à actualiser ces normes soit présentée pour examen à l'Assemblée générale**. Le Comité consultatif présente à la section H du chapitre I ci-dessus d'autres observations à ce sujet.

Chapitre 29D
Bureau des services centraux d'appui

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	184 481 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	182 601 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	193 872 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	28 597 000[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	127 839 700

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.62 Les ressources que le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire pour l'exécution des activités prévues au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) se chiffrent à 182 601 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 879 600 dollars (1,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.63 Comme cela est indiqué au paragraphe 29D.10 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29D)], les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires se chiffrant au total à 156 436 700 dollars. Ce montant se répartit comme suit : 28 597 000 dollars (22 034 800 dollars pour les postes et 6 562 200 dollars pour les autres objets de dépense) provenant de contributions mises en recouvrement pour le

compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 127 839 700 dollars (3 914 100 dollars pour les postes et 123 925 600 dollars pour les autres objets de dépense) provenant des recettes au titre de l'appui au programme perçues en remboursement des services fournis par l'administration centrale pour des activités, fonds et programmes financés par des fonds extrabudgétaires ainsi que de fonds regroupés dans des comptes spéciaux aux fins de la comptabilisation des dépenses du Siège afférentes à la location et à l'entretien des locaux, aux voyages et aux services communs. Le montant global demandé est plus élevé du fait de la hausse anticipée des frais de location des locaux.

VIII.64 Le tableau VIII.4 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 et ceux que le Secrétaire général demande à ce titre pour 2014-2015. Il indique également les postes extrabudgétaires demandés pour 2014-2015.

Tableau VIII.4
Ressources en personnel

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	344	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 27 P-4/3, 8 P-2/1, 13 G(1e C), 182 G(AC), 100 CM
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	334	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 28 P-4/3, 8 P-2/1, 13 G (1e C), 175 G(AC), 96 CM
Création	1	1 P-4 au Service de la gestion des installations
Suppression	(11)	5 G(AC) et 4 CM à la Division de la gestion des installations et des services commerciaux et 2 G(AC) à la Division des achats
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	78	1 D-1, 4 P-5, 40 P-4/3, 5 P-2/1, 1 G(1e C), 27 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes demandés pour l'exercice biennal 2014-2015	22	1 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 16 G(AC), 3 CM

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.65 Le Secrétaire général propose de supprimer 10 postes (résultat net de la suppression de 11 postes d'agents des services généraux ou des corps de métiers et de la création d'un poste P-4), ce qui porte le nombre des postes de 444 approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 à 434 pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité note qu'il ressort du tableau 29D.6 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29D)] que ces suppressions s'expliquent essentiellement par : a) la réorganisation des fonctions et des responsabilités, la fusion entre deux équipes, le regroupement de fonctions, la rationalisation du mode d'exécution des tâches, la refonte des modes de fonctionnement et l'externalisation de deux postes de déménageur (CM); b) l'utilisation plus rationnelle des diverses technologies, la création de comptes génériques et la diminution du nombre de comptes d'usagers, et

des gains d'efficacité en matière de maintenance des matériels. Il est proposé de supprimer les postes suivants : a) 1 assistant d'équipe [G(AC)], 1 technicien (CM) et 2 déménageurs (CM) au Service de la gestion des installations; b) 1 commis à la réception [G(AC)] et 1 chauffeur (CM) à la Section des voyages et des transports; c) 3 messagers [G(AC)] à la Section des services spéciaux; d) 2 assistants aux achats [G(AC)] à la Division des achats. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a formulées concernant la suppression de 11 postes**.

VIII.66 Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-4) au Groupe de la gestion de l'information et du service à la clientèle nouvellement institué au sein du Service de la gestion des installations. Les fonctions du titulaire de ce poste sont définies au paragraphe 29D.20 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29D)].

VIII.67 Le Comité consultatif, ayant sollicité des précisions sur le bien-fondé de cette création de poste, a été informé que, alors que les tâches de service à la clientèle et de gestion des installations sont de plus en plus automatisées, les divers groupes du Service de la gestion des installations exploitaient des outils informatiques disparates qui ne répondaient guère aux besoins très divers suscités par l'exécution du plan-cadre d'équipement et des projets Umoja et IPSAS. Il s'agissait en particulier de recueillir les informations concernant les locaux à usage de bureaux, les biens, l'entretien des bâtiments et les services audiovisuels, et de les gérer. Pour ce faire, les services d'assistance informatique de tous les groupes de gestion des installations seraient regroupés et centralisés au sein de la Section de l'administration, des finances et du personnel du Bureau, de sorte que serait mise en place une équipe polyvalente chargée d'assurer la gestion de l'information et du service à la clientèle et composée de personnels qualifiés pour exercer de multiples tâches à partir de différents points. Cette équipe exploiterait des technologies mobiles pour optimiser la programmation de ses activités et obtenir des gains d'efficacité; elle serait chargée de gérer toutes les demandes d'assistance provenant du Service de la gestion des installations et de les attribuer; elle informerait les délégations et le public des activités devant se tenir au Secrétariat, notamment pour ce qui est des réunions et d'autres manifestations, qu'elles soient ou non inscrites au calendrier; elle répondrait aux appels téléphoniques concernant des demandes de renseignements sur le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies; et elle assurerait le service de réception des salles de conférence. Le Comité a de plus été informé que les compétences, particulièrement en matière d'encadrement, requises du titulaire du poste P-4 de spécialiste de la gestion de l'information étaient indispensables pour piloter l'établissement d'un service d'assistance informatique centralisé et la mise en place d'une équipe polyvalente, ainsi que pour encadrer la conception et la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et d'autres applications. **Compte tenu des renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer un poste de spécialiste de la gestion de l'information à la classe P-4**.

VIII.68 Le Comité rappelle à cet égard l'observation qu'il a formulée au paragraphe VIII.14 concernant l'importance qu'il y a à axer la prestation de services sur les besoins des clients. **Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de saisir l'occasion que fournit la mise en place d'une équipe chargée de l'information et du service à la clientèle, d'un service d'assistance**

informatique centralisé et d'un progiciel de gestion intégré pour instaurer un dispositif permettant d'évaluer de façon plus rigoureuse les résultats et le degré de satisfaction des clients.

VIII.69 Le Comité note qu'en dépit de la réduction nette de 10 postes, les ressources demandées au titre des postes augmenteraient de 168 200 dollars (0,3 %). En effet, 1 751 800 dollars supplémentaires sont demandés en raison de l'effet-report de la création de 25 postes pendant l'exercice biennal 2012-2013 en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale.

Postes vacants

VIII.70 Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2013, 22 postes étaient vacants au Bureau des services centraux d'appui : 3 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 SSG, 1 P-3 et 1 P-2), 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 13 postes d'agent des corps de métier. Au 9 juillet 2013, 9 de ces postes avaient été pourvus (1 SSG, 1 P-2, 4 G(AC) et 3 CM); un candidat s'étant désisté pour 1 poste CM, l'avis de vacance correspondant serait annoncé de nouveau; un autre avis de vacance, également pour 1 poste CM, serait de nouveau publié, faute de candidat qualifié; enfin, la procédure de recrutement était en cours pour 11 postes (1 P-3, 2 G(AC) et 8 CM), parmi lesquels 7 vacants depuis plus d'un an. Au moment où le Comité a procédé à l'examen du chapitre 29D du projet de budget, aucun poste n'avait été vacant plus de deux ans. **Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les plus brefs délais.** Le Comité présente à la section D du chapitre I ci-dessus d'autres observations relatives aux vacances de poste.

Ressources autres que celles affectées à des postes

VIII.71 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 autres que celles affectées à des postes se chiffrent à 119 078 900 dollars, soit une diminution de 2 047 800 dollars (1,7 %) par rapport au montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des frais généraux de fonctionnement du Service de gestion des installations. Se fondant sur les informations complémentaires qu'il a reçues, le Comité consultatif note qu'un montant de 97 068 200 dollars est demandé au titre des frais généraux de fonctionnement du Service de gestion des installations, pour couvrir notamment les loyers (37 789 600 dollars), des petits travaux d'aménagement des locaux (1 767 900 dollars), l'achat de produits d'entretien des locaux (1 200 700 dollars), divers services d'entretien (3 379 700 dollars), la maintenance des installations électriques (2 334 700 dollars), le fonctionnement et la maintenance des ascenseurs (2 650 300 dollars), le nettoyage des locaux (18 925 100 dollars), les charges (eau, gaz, électricité) (25 569 900 dollars), les communications (312 400 dollars), la location d'imprimantes et de photocopieuses (42 300 dollars), la maintenance des matériels de communication et de télévision (2 878 400 dollars) ainsi que des services divers (217 200 dollars). Le Secrétaire général indique que la diminution globale (2 635 600 dollars) des ressources demandées est le résultat net de divers ajustements au titre des dépenses de fonctionnement calculées d'après les chiffres des exercices antérieurs et l'évolution prévisible des prix au cours de l'exercice biennal 2014-2015. **Sans préjudice de la**

recommandation qu'il formule à la section E du chapitre I ci-dessus de réduire de 5 % dans tous les chapitres du budget les prévisions de dépenses relatives aux voyages du personnel, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions que le Secrétaire général a présentées concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.

Observations générales et recommandations

Coûts standard applicables aux services communs

VIII.72 Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 29D.8 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29D)], le Secrétaire général demande un montant de 1 048 500 dollars pour couvrir les dépenses associées aux petits travaux d'aménagement des locaux et au mobilier en rapport avec les 21 postes dont la création est proposée au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que ce montant avait été calculé en fonction des coûts standard applicables aux services communs à New York en 2012-2013 et qu'il devait servir à financer des dépenses non renouvelables correspondant à l'aménagement de locaux, allant de 21 000 dollars pour un agent des services généraux à 125 700 dollars pour le bureau d'un secrétaire général adjoint. Le Comité a souhaité savoir pourquoi les chiffres relatifs aux coûts standard retenus pour établir les prévisions de dépenses de l'exercice biennal 2014-2015 n'avaient pas été ajustés pour prendre en compte l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences; à son avis, ces hypothèses auraient permis de réduire non seulement les montants moyens pour l'aménagement des locaux, mais aussi les dépenses concernant le mobilier, voire les loyers, dans la mesure où l'on aurait moins recours à des locaux transitoires.

VIII.73 Le Comité a été informé que les coûts standard applicables aux services communs se fondaient sur le coût effectif par pied carré de travaux d'aménagement exécutés dans les locaux loués entre 2010 et 2012; ces travaux allaient de réaménagements sommaires (reconfiguration du poste de travail) à l'aménagement complet de bureaux. Le chiffre obtenu était ensuite appliqué à la superficie brute moyenne prévue pour chaque catégorie de personnel (secrétaire général adjoint/sous-secrétaire général, directeur, administrateur, agent des services généraux et personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire) par les directives en vigueur, y compris l'aménagement des parties communes. Le Comité a de plus été informé que, le bâtiment du Siège ne pouvant accueillir la totalité des fonctionnaires, l'approbation de nouveaux postes par l'Assemblée générale augmentait l'occupation de locaux loués. Il s'ensuivait que la rénovation du bâtiment du Secrétariat n'affectait en rien les coûts standard applicables à l'aménagement des locaux, lesquels étaient fonction des besoins relatifs à la location de locaux.

VIII.74 **Le Comité consultatif n'est toujours pas convaincu du bien-fondé de l'application aux prévisions de dépenses pour 2014-2015 de coûts standard pour des services communs se rapportant à 2010-2011; les réponses apportées à ses questions n'expliquent pas comment la réinstallation des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat a été prise en compte pour calculer les différentes catégories de coûts ou les coûts par fonctionnaire. Il prie le Secrétaire général de communiquer ces informations à l'Assemblée générale en temps voulu pour qu'elle puisse les examiner lorsqu'elle se penchera sur le**

chapitre 29D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de réaliser une étude approfondie des besoins au titre des coûts standard applicables aux services communs au Siège une fois achevée l'exécution du plan-cadre d'équipement, en prenant en compte tous les paramètres pertinents, et d'en présenter les résultats dans le cadre du douzième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement, accompagnés d'une justification circonstanciée des hypothèses qui seraient retenues pour calculer les prévisions de dépenses.

Location de locaux

VIII.75 En ce qui concerne les prévisions de dépenses relatives à la location de locaux, le Comité consultatif, se fondant sur les informations complémentaires qu'il a reçues, note que le montant de 37 789 600 dollars demandé au titre des frais généraux de fonctionnement servirait à payer les loyers des locaux suivants : les bâtiments situés 1 et 2 United Nations Plaza, l'immeuble FF, trois étages de l'immeuble Daily News, huit étages de l'immeuble situé 300 East 42nd Street, l'immeuble Alcoa, l'immeuble Falchi, l'immeuble de la United Nations Federal Credit Union, l'immeuble Albano et le bureau de la valise diplomatique à l'aéroport John F. Kennedy. Le montant demandé à ce titre pour l'exercice biennal 2012-2013 se chiffrait à 35 989 500 dollars.

VIII.76 En réponse à ses questions, le Comité a reçu un complément d'information sur l'établissement des prévisions de dépenses et des remboursements au titre des locaux à usage de bureaux. Il lui a été précisé que le Bureau des services centraux d'appui administrait de manière centralisée tous les locaux à usage de bureaux du Siège, que leurs occupants soient titulaires de postes inscrits au budget ordinaire ou de postes extrabudgétaires. Le complexe du Siège, essentiellement financé par le budget ordinaire, n'était pas assez grand pour accueillir tous les titulaires de postes du budget ordinaire. Il fallait donc louer des bureaux auprès du secteur privé afin d'héberger certains titulaires de postes du budget ordinaire et la totalité des titulaires de postes extrabudgétaires. Dans la mesure où l'allocation des bureaux se faisait en fonction non de l'origine du financement, mais des besoins opérationnels, il arrivait que des titulaires des deux catégories de poste partagent des locaux aussi bien au complexe du Siège que dans des immeubles loués. L'imputation de frais de location à un taux standard pour chaque fonctionnaire occupant un poste extrabudgétaire visait à répartir équitablement les loyers entre toutes les sources de financement. Les montants alloués à la location étaient regroupés dans un compte spécial aux fins de la comptabilisation des frais de location et d'entretien des locaux. Les montants provenant des différentes sources de financement étaient donc mis en commun pour que l'Organisation puisse s'acquitter de ses obligations en matière de loyer au Siège, le tout étant administré de manière centralisée par le Bureau des services centraux d'appui.

VIII.77 Le Comité ayant sollicité des précisions, le Secrétariat lui a communiqué la ventilation des loyers dus au titre des locaux transitoires imputés au budget du plan-cadre d'équipement, accompagnée de précisions sur les immeubles concernés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

Immeuble	*Date de prise d'effet du bail*	*Modalité de financement*	*Date d'expiration du bail*	*Montant total imputé au budget du plan-cadre d'équipement*
305 East 46th Street (Immeuble Albano)	24 juillet 2007	Imputé au budget du plan-cadre d'équipement jusqu'en mai 2013. À compter de cette date, le bail fait partie de ceux administrés par le Bureau des services centraux d'appui.	23 juillet 2017	17 536 104
380 Madison Avenue	29 février 2008	Imputé aux budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. De mai 2013 jusqu'à l'expiration du bail, le loyer, qui a été réduit, sera imputé au budget du plan-cadre d'équipement. Quelque 23 225 m² ont été rendus le 31 mai 2013. Une pénalité de 923 000 dollars a été payée et prise en compte dans le montant total.	25 janvier 2014	132 538 612
Immeuble de la United Nations Federal Credit Union à Long Island City	14 février 2008	Imputé aux budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. À compter de cette date, le bail fait partie de ceux administrés par le Bureau des services centraux d'appui.	30 avril 2018	11 057 142
730 Third Avenue	30 juin 2009	Imputé aux budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. À compter de cette date et jusqu'à l'expiration du bail, le loyer sera imputé au budget du plan-cadre d'équipement.	31 décembre 201	14 522 162
Total				**175 654 020**
Part du budget du plan-cadre d'équipement dans les frais de location de l'immeuble Daily News en 2005, 2006, 2007 et 2008				2 512 442
Montants imputés au compte spécial aux fins de la comptabilisation des frais de location du Siège (A/67/350, tableau 7)				(13 000 000)
Total de la part imputée au budget du plan-cadre d'équipement au titre des frais de location des locaux transitoires				**165 166 462**

Constatations défavorables du Comité des commissaires aux comptes

VIII.78 Dans le tableau 29D.12 du fascicule du budget, l'un des indicateurs de succès présentés à l'alinéa c) serait la diminution du nombre de constatations défavorables du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui devraient passer de 110 en 2010-2011 à 100 (estimation) en 2012-2013 puis à 90 en 2014-2015. Le Comité consultatif, souhaitant des précisions quant aux domaines d'activité les plus défaillants et aux carences les plus constatées, a été informé que les constatations défavorables faites par les commissaires concernaient le plus souvent la gestion des marchés et l'agrément des fournisseurs, tandis que celles du BSCI portaient en majorité sur les modalités d'achat des services d'affrètement aérien et l'informatique en rapport avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies. **S'il note que le Bureau s'est donné pour objectif de réduire le nombre global de constatations adverses, le Comité consultatif demeure préoccupé par le chiffre élevé de ces constatations**

dans des domaines d'importance capitale et aux enjeux élevés, tels que les services d'affrètement aérien et l'informatique en rapport avec les missions de maintien de la paix. Il recommande que le Secrétaire général soit prié d'étudier ces constatations et de remédier dans les meilleurs délais aux carences d'ordre systémique, récurrentes ou à haut risque les plus courantes. Le Secrétaire général devrait également être prié de rendre compte des mesures qu'il aura prises à cet effet et de donner, dans le prochain projet de budget, des renseignements concernant l'effet de ces mesures sur la réduction du nombre de constatations adverses (voir également A/67/801).

Étude des besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York sur le long terme

VIII.79 Se fondant sur les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'un montant de 250 400 dollars est demandé au titre des consultants pour le Service de gestion des installations afin, notamment, de donner suite aux conclusions de l'étude relative aux locaux à usage de bureaux sur le long terme. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'il s'agissait d'assurer les activités de suivi requises, particulièrement en ce qui concerne les négociations qui seront entamées avec la United Nations Development Corporation et les services juridiques connexes, pour lesquelles il faudra des compétences spécialisées qui n'existent guère au sein de l'Organisation. Par ailleurs, ce montant ne concernait pas les dépenses à imputer au budget de l'exercice 2012-2013 aux fins du nouveau rapport sur les besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York sur le long terme dont l'Assemblée générale avait demandé la réalisation dans sa résolution 67/254 et dont elle serait saisie à sa soixante-huitième session. Le cahier des charges des services de consultant pour ce rapport était en cours d'élaboration.

VIII.80 Le Comité consultatif rappelle à ce sujet que l'Assemblée avait demandé que ce nouveau rapport soit assorti d'informations détaillées sur toutes les formules viables, y compris celles qui n'ont pas été suffisamment examinées ou approfondies dans le précédent rapport, et que l'on veille à ce que toutes les formules y soient traitées de la même manière, tout en s'efforçant de déterminer la plus avantageuse pour l'Organisation dans tous les cas; de plus, elle soulignait que ce rapport devait tenir compte de facteurs tels que l'effectif total nécessaire, compte tenu et à l'exclusion du personnel des fonds et programmes participants, des effets de la mise en œuvre de stratégies souples de réaménagement des modalités de travail ainsi que des conclusions de l'examen continu des formules et stratégies d'organisation souple du travail en vigueur au Secrétariat. En réponse à ses questions, le Comité a reçu des précisions sur le cahier des charges pour les services de consultant, et il lui est apparu que le mandat prévu ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble des facteurs requis pour estimer les effectifs projetés et les besoins en locaux à usage de bureaux à l'avenir, notamment pour ce qui est de l'évolution vers une gestion plus dynamique des locaux grâce au progrès technique et à des formules d'organisation du travail modulables ainsi que de nouvelles modalités d'exécution des services telles que le télétravail, l'externalisation et la délocalisation. **Le Comité consultatif souligne que ce nouveau rapport doit scrupuleusement tenir compte des critères que l'Assemblée générale a posés. Le Comité insiste de plus sur le fait que les mesures de suivi susmentionnées en rapport avec l'étude de faisabilité sur le long terme (voir le paragraphe VIII.79 ci-dessus) ne**

s’appliqueront que lorsque l’Assemblée aura examiné le rapport à sa soixante-huitième session et sous réserve des décisions qu’elle aura prises.

Liftiers

VIII.81 Ayant sollicité un complément d’information sur les montants demandés au titre des liftiers et sur le nombre de postes y relatifs, le Comité consultatif a été informé qu’il était d’une importance capitale de disposer de liftiers pour 13 des 42 ascenseurs du complexe du Siège, l’objet étant essentiellement d’assurer la sécurité, ainsi que de contrôler l’accès à des espaces réservés ou non ouverts au public dans les bâtiments de l’Assemblée générale, de la pelouse nord, du Secrétariat et des conférences, pour donner suite aux consignes du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité a de plus été informé qu’au 31 mai 2013, huit liftiers étaient simultanément affectés au fonctionnement des ascenseurs et monte-charges des bâtiments du Secrétariat, de la pelouse nord et des conférences.

VIII.82 Le Comité a également été informé que le fonctionnement des ascenseurs était externalisé et assuré par des agents contractuels au titre des frais généraux de fonctionnement. Le montant alloué à ce titre pour l’exercice biennal 2012-2013 se chiffrait au total à 1,3 million de dollars et couvrait les dépenses afférentes à huit contractuels. Au 30 juin 2013, les dépenses effectives s’établissaient à 381 000 dollars pour une affectation moyenne de cinq contractuels, et les prévisions de dépenses pour l’ensemble de l’exercice biennal se montaient à 575 000 dollars, y compris les heures supplémentaires. La réduction proposée du nombre de liftiers s’explique par les retards dans la réinstallation des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat ainsi que par les dégâts causés par l’ouragan Sandy et par la baisse du prix des services contractuels. Le Comité a de plus été informé que le montant demandé pour l’exercice biennal 2014-2015 (956 000 dollars) avait été calculé sur la base de la baisse non négligeable des prix obtenue à la suite de négociations; il permettrait de s’assurer les services de huit contractuels jusqu’à la reprise des opérations courantes dans le bâtiment de l’Assemblée générale, prévue pour août 2014, ainsi que de 11 contractuels pour le reste de l’exercice biennal.

VIII.83 **Tout en prenant note des préoccupations exprimées par le Département de la sûreté et de la sécurité, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de poursuivre les efforts faits en vue d’obtenir des gains d’efficacité concernant le contrôle de l’accès à des espaces réservés ou non ouverts au public au complexe du Siège et d’en rendre compte dans le prochain projet de budget-programme.**

Voyages du personnel

VIII.84 En ce qui concerne les économies réalisées par rapport au coût total prévu pour les voyages du personnel, l’indicateur de succès présenté à l’alinéa d) du tableau 29D.10 du fascicule du budget, le Comité consultatif a été informé que le pourcentage estimé de 29 % pour l’exercice biennal 2012-2013 a été calculé en comparant les tarifs applicables au public et ceux négociés et payés par l’Organisation pour un même vol assuré par un transporteur avec lequel un accord avait été conclu. Ce pourcentage ne tenait pas compte des économies opérées du fait des rabais accordés sur les billets achetés suffisamment à l’avance, en application des dispositions de la résolution 65/268 de l’Assemblée générale, ni des nouvelles conditions de voyage en avion que l’Assemblée avait exposées dans sa résolution

67/254. Le Comité a de plus été informé que le Secrétaire général adjoint à l'administration avait envoyé une note à tous les chefs de département et de bureau pour les informer que les agences de voyages de tous les lieux d'affectation avaient reçu pour instruction de ne pas donner suite, à compter du 1er juin 2011, à des demandes de réservation faites moins de 14 jours avant le départ à moins qu'elles ne soient accompagnées d'une dérogation justifiée par le directeur du département, de la division ou du bureau concerné. La note précisait qu'une étude avait fait apparaître que 75 % des réservations avaient été faites moins de 14 jours avant le départ, ce qui augmentait considérablement les frais de voyage, et que le Département de la gestion s'employait à obtenir de l'agence de voyages du Siège des statistiques par département et par bureau pour s'assurer du respect des dispositions en vigueur.

VIII.85 Comme indiqué plus haut, les nouvelles conditions de voyage décidées par l'Assemblée dans sa résolution 67/254 devraient prendre effet en août 2013, lorsqu'une instruction administrative sera publiée à ce sujet. Le Comité a été informé que le gros des économies prévues proviendrait de l'application de la règle concernant le choix de l'itinéraire le plus économique au lieu de l'itinéraire le plus direct, qui autorisait l'Organisation à exiger des vols avec correspondance plutôt que des vols directs. Ainsi, le prix moyen d'un billet d'avion de New York à Valence passerait de 7 700 dollars à 3 600 dollars, et celui de New York à destination du Chili de 8 500 dollars à 3 300 dollars. Les économies étaient également fonction de la date de départ; de plus, des économies supplémentaires non négligeables pourraient être obtenues si le transporteur retenu était le même à l'aller et au retour. Toutefois, le Comité a été informé que le Secrétariat n'était pas en mesure de présenter le montant estimatif des économies anticipées, car il était difficile de prévoir les vols qui devraient être effectués au cours de l'exercice biennal suivant; de même, des statistiques sur les économies opérées ne pourraient être établies qu'une fois l'instruction administrative publiée.

VIII.86 Le Comité traite plus avant des prévisions de dépenses au titre des voyages du personnel à la section E du chapitre I ci-dessus (voir aussi le paragraphe VIII.21 ci-dessus). **Comme il est indiqué plus haut, le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général ne soit pas en mesure de donner des renseignements sur l'effet ni des mesures prises pour donner suite aux dispositions de la résolution 65/268 de l'Assemblée générale, ni des nouvelles conditions de voyage que l'Assemblée a définies dans sa résolution 67/254. Le Comité est convaincu qu'une bonne connaissance et une appréhension correcte des voyages en termes de volume et de fréquence ainsi que des dépenses effectives et prévues pour chaque destination sont un préalable à l'établissement de prévisions de dépenses plus fiables en matière de voyages. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, un récapitulatif circonstancié des voyages prévus à chaque chapitre**.

VIII.87 Le Comité ayant demandé des précisions quant au coût total des services prêtés par l'agence de voyages American Express (Amex) au Siège, les représentants du Secrétariat lui ont communiqué le tableau ci-dessous indiquant : a) le coût total des services fournis annuellement; b) le nombre d'employés de l'agence, tant au Siège qu'au bureau administratif situé à Phoenix (États-Unis); c) les gains d'efficacité réalisés ou prévus du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 du fait de la mise en service d'une formule hybride. S'agissant des gains d'efficacité

escomptés pour l'exercice 2014-2015, le Comité a été informé que la Division des achats entamerait des négociations pour la conclusion d'un nouveau contrat à partir de la troisième année (allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015), et qu'elle tiendra compte à cet égard des éléments d'information reçus du Secrétariat et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Tableau VIII.5
Coût des services prêtés par l'agence de voyages American Express

Effectifs de l'agence chargés des voyages de l'Organisation	*Ancien contrat*	*Contrat en vigueur (Première année : 1er avril 2012-31 mars 2013)*	*Contrat en vigueur (Deuxième année : 1er avril 2013-31 mars 2014)*
Effectifs sur place	24	19	15
Effectifs du bureau de Phoenix	–	7	7
Total	**24**	**26**	**22**
Coût annuel (dollars É.-U.)	2 160 000	1 563 141	1 477 221
Économies (pourcentage)	n.d.	27,63 %	31,61 %
Observations	Le montant indiqué au titre du coût annuel est une estimation. Lors de cet ancien contrat, tous les effectifs se trouvaient au Siège.	Passage au modèle hybride, 7 employés du bureau administratif de l'agence à Phoenix s'occupant des voyages de l'Organisation.	Passage à la nouvelle formule hybride : le directeur général spécialement chargé des voyages de l'Organisation laisse la place à un administrateur et un assistant d'administration ne s'occupant pas exclusivement des voyages de l'Organisation.

Réduction de la consommation d'énergie et d'eau

VIII.88 Ayant demandé des précisions quant aux effets de la rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences sur les objectifs en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'eau et les dépenses connexes, le Comité consultatif a été informé qu'aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015, les projections relatives à la consommation avaient été calculées à partir d'une analyse par simulation réalisée par l'ingénieur principal du plan-cadre d'équipement pour chaque source d'énergie, laquelle avait abouti aux résultats suivants : a) la consommation d'électricité devrait augmenter de 15 % par rapport à ce qu'elle était avant l'exécution du plan-cadre du fait du passage de la climatisation à cycle vapeur à la climatisation électrique en été; b) la consommation de vapeur devrait baisser de 80 %; c) la consommation d'eau devrait être réduite de 40 %. Fondées sur les tarifs actuels des services de distribution, les prévisions de dépenses pour 2014-2015 s'établissaient à 25,58 millions de dollars, contre 32,24 millions de dollars approuvés pour 2012-2013, ce qui faisait apparaître une économie de 6,66 millions de dollars.

VIII.89 Le Comité consultatif a été informé que le gros des économies escomptées au titre des services de distribution portait sur la réduction de la consommation de vapeur. Parallèlement, les dépenses au titre de la consommation d'électricité devaient augmenter en conséquence, et elles avaient d'ailleurs nettement augmenté depuis le début de l'exécution du projet. Le Comité rappelle à ce sujet que, dans son neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/66/527), le Secrétaire général avait indiqué que la consommation d'énergie serait réduite d'au moins 50 % par rapport à la consommation actuelle, les émissions de gaz à effet de serre diminueraient d'au moins 45 % et la consommation d'eau potable d'au moins 40 %. Le Comité note que, d'après les informations qui lui ont été communiquées, les objectifs du plan-cadre d'équipement en matière d'efficacité n'ont été atteints que pour la consommation d'eau.

VIII.90 Le Comité a de plus été informé que les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015 se fondaient sur une simulation de la consommation et non sur la consommation effective. Or, pour déterminer si les économies prévues au titre des services de distribution se matérialiseraient, il faudrait disposer de données sur la consommation effective sur une période de 12 mois. Par ailleurs, le Bureau des services centraux d'appui entendait examiner régulièrement les données y relatives et perfectionner le système selon les besoins, en tenant compte des conditions météorologiques. Enfin, dans la mesure où le Bureau ne redeviendrait entièrement responsable de l'entretien des locaux qu'à l'automne 2014, il faudrait réexaminer les coûts de fonctionnement du complexe une fois l'exécution du plan-cadre d'équipement achevée.

VIII.91 **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de suivre de près la consommation d'eau et d'électricité et de réaliser une étude approfondie des incidences du plan-cadre d'équipement et de la rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences. Le Comité demande que des renseignements actualisés concernant les résultats de cette étude soient communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Il compte aussi que des précisions seront données, dans le rapport sur l'exécution du budget, quant à la réduction effective de la consommation et aux économies opérées en conséquence.**

Restructuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

VIII.92 Le Comité consultatif rappelle que la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence a été restructurée en 2011 pour faire face aux exigences opérationnelles et techniques des nouveaux systèmes de diffusion audiovisuelle, et que ceci avait notamment exigé la transformation de 17 postes d'agent contractuel en postes permanents (voir A/66/6, par. 29D.19, et A/66/7, par. VIII.65). Ayant sollicité des précisions quant aux économies opérées du fait de cette restructuration et de la création d'une capacité interne qui puisse remplir des fonctions subalternes de gestion et d'appui technique de base précédemment assurées par des agents contractuels, le Comité a été informé que les incidences budgétaires y relatives avaient été prises en compte lors de l'établissement des prévisions de dépenses de l'exercice 2012-2013 et que le montant demandé au titre de la Section pour l'exercice biennal 2014-2015 demeurait inchangé.

VIII.93 Le Comité a de plus été informé qu'avant la restructuration, au cours de l'exercice 2010-2011, les dépenses au titre de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence assurés par le prestataire se montaient au total à 22 035 000 dollars, soit 11 136 000 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui et 10 899 000 dollars pour le Département de l'information. Les services assurés par le prestataire aux termes du marché conclu étaient les suivants : a) pour le Bureau, mise à disposition de techniciens spécialisés dans l'appui technique au service audiovisuel des conférences et la maintenance des installations, et services limités d'assistance informatique aux usagers; b) pour le Département, mise à disposition de techniciens spécialisés dans le fonctionnement et le contrôle qualité du matériel audiovisuel et informatique ainsi que dans la postproduction (monteurs) aux fins de la création de contenus et de programmes clefs en main pour les divers médias (télévision, radio et Web).

VIII.94 En comparaison, les prévisions de dépenses relatives aux opérations courantes, y compris les heures supplémentaires, pour l'exercice biennal 2012-2013 se chiffraient, pour les mêmes services, à 16 876 000 dollars, soit 8 873 000 dollars pour le Bureau et 8 002 000 dollars pour le Département; à cela s'ajoutait un montant de 3 770 000 au titre de la transformation de 17 postes d'agent contractuel en postes de temporaire. Le montant net des économies anticipées s'établissait à 1 389 000 dollars, répartis entre le Bureau et le Département. Il correspondait à des gains d'efficacité découlant de la restructuration ainsi que de la rationalisation des services de radiotélédiffusion. Toutefois, ces économies n'avaient pas été aussi importantes que prévu, le sous-traitant ayant refusé la réduction envisagée des frais de gestion à hauteur de quelque 700 000 dollars pour l'exercice 2012-2013. Le Comité a également été informé que, sur la durée, la restructuration de la Section devrait avoir pour effet une économie d'environ un million de dollars par exercice biennal (voir A/66/7, par. VIII.65), qui se ferait sentir essentiellement sur les prévisions de dépenses du Département. Par ailleurs, ce dernier escomptait d'autres économies pour l'exercice 2014-2015 du fait du remplacement de huit postes d'agent contractuel (ingénieurs) par six postes de temporaire (voir le chapitre VII ci-dessus).

VIII.95 Pour ce qui est de l'état d'avancement d'autres projets relatifs à la radiotélédiffusion et aux activités liées à l'audiovisuel prévus dans le cadre du plan-cadre d'équipement, en particulier la mise en service du centre audiovisuel et du système de gestion des fichiers numériques, le Comité a été informé que les systèmes étaient en cours d'installation au bâtiment des conférences et que leurs principales fonctionnalités étaient désormais opérationnelles. Le Bureau comptait que tout serait en place et pleinement opérationnel pour la tenue de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en septembre 2013, dans les locaux provisoires du bâtiment de la pelouse nord. Le centre serait installé dans ce bâtiment jusqu'à ce que se terminent les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale, en 2014.

VIII.96 **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de rendre compte, dans le prochain projet de budget-programme, de l'amélioration des services et des gains d'efficacité résultant de la restructuration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence ainsi que de l'état d'avancement des divers projets relatifs à la radiotélédiffusion et aux activités liées à l'audiovisuel prévus au titre du plan-cadre d'équipement.**

Chapitre 29E
Bureau de l'informatique et des communications

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	77 849 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	72 692 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	75 558 000
Quotes-parts hors budget ordinaire	14 423 700[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	23 771 200

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.97 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées au titre du chapitre 29E s'élève à 72 692 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 5 157 300 dollars, soit 6,6 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.98 Comme il est indiqué au paragraphe 29E.10 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 29E)], les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires d'un montant de 38 184 900 dollars. De ce montant, 14 423 700 dollars proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 20 340 200 dollars des ressources extrabudgétaires, notamment du Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique et de télécommunications du Siège. L'annexe III du fascicule du budget présente des informations sur les recettes provenant du recouvrement des coûts dont dispose le Bureau de l'informatique et des communications à New York et sur leur utilisation au cours de l'exercice biennal 2012-2013. On y trouve également des renseignements sur les accords de prestation de services et les mécanismes de recouvrement en place.

VIII.99 Le tableau VIII.6 présente un récapitulatif des postes qui ont été inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013 et de ceux que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour 2014-2015. Il indique aussi le nombre de postes qu'il est proposé de financer sur les ressources extrabudgétaires pour 2014-2015.

Tableau VIII.6
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	137	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1e C), 48 G(AC) et 1 CM
Postes proposés pour 2014-2015	136	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1e C), 47 G(AC) et 1 CM
Transfert	(1)	1 G(AC) transféré au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour 2014-2015	14	7 P-4/3, 3 P-2/1, 3 G(1e C) et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	12	1 P-4/3, 2 G(1e C) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.100 Il est proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la composante direction exécutive et administration au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion). Comme il est indiqué au paragraphe 29E.37, ce transfert résulte du fait que, conformément à la résolution 66/246, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que le Bureau de l'informatique et des communications relèverait du Département de la gestion à compter du 1er janvier 2012, le Service administratif du Département de la gestion aidera le Bureau de l'informatique et des communications à s'acquitter de ses tâches financières et administratives. Ainsi, le montant des dépenses prévues au titre des postes pour 2014-2015 diminuerait de 155 800 dollars, soit 0,4 %, par rapport au montant prévu pour 2012-2013 (36 324 400 dollars), pour s'établir à 36 168 600 dollars en 2014-2015. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts de postes proposés par le Secrétaire général**.

VIII.101 Le Comité consultatif relève que le Secrétaire général n'a pas proposé de supprimer des postes au chapitre 29E comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Il revient plus longuement, au chapitre I du présent rapport, sur la répartition des réductions entre les différents chapitres du budget du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir chap. I, par. 15).

Postes vacants

VIII.102 À la date où il a examiné le projet de budget-programme, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications comptait, au 30 avril 2013, 22 postes vacants, dont 14 postes d'administrateur (1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 2 P-2) et 8 postes d'agent des services généraux [1 G(1e C) et 7 G(AC)]. Au 3 juillet 2013, 5 des 22 postes vacants avaient été pourvus (1 D-2, 3 P-3 et 1 P-2), 12 étaient en cours de recrutement à divers stades de la procédure [1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC)] et 5 devaient encore fait l'objet d'un avis de recrutement [1 P-5, 1 P-4 et 3 G(AC)]. À la date où le Comité a

procédé à son examen, 3 des 17 postes non encore pourvus étaient vacants depuis plus d'un an et aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit invité à pourvoir les postes rapidement**. Il revient plus longuement sur la question des postes vacants dans la partie D du chapitre I du présent rapport.

Autres objets de dépense

VIII.103 Le montant prévu des autres objets de dépense pour 2014-2015 s'élève à 36 523 900 dollars, ce qui représente une diminution de 5 001 500 dollars, soit 12,0 %, par rapport au montant des ressources prévues pour 2012-2013 aux taux révisés. D'après les renseignements complémentaires que s'est fait fournir le Comité, la réduction proposée devrait notamment résulter du passage progressif à des systèmes et infrastructures informatiques déployés localement à des systèmes intégrés et à des pôles informatiques. Les réductions proposées s'analysent comme suit :

a) Une diminution de 3 415 500 dollars au titre des services contractuels, imputable pour l'essentiel au sous-programme 6 (Services informatiques et services de communications) (3 191 400 dollars) et s'expliquant principalement par la réduction des dépenses au titre des services informatiques (2 928 300 dollars) et des logiciels propriétaires (263 100 dollars) dans les unités administratives suivantes :

i) Au Service de la gestion des connaissances, diminution des dépenses prévues au titre des services contractuels (299 900 dollars), des services informatiques (199 900 dollars) et des logiciels propriétaires (499 800 dollars), liée à une baisse du nombre de systèmes existants, à la rationalisation des méthodes de travail et à la possibilité de fusionner des services d'assistance;

ii) Au Service de la gestion des ressources, diminution des dépenses prévues au titre des services informatiques (999 500 dollars), liée à la réduction de la taille des centres informatiques locaux du fait de l'hébergement d'Umoja et des autres grands progiciels de gestion intégrés aux pôles informatiques de Brindisi (Italie) et de Valence (Espagne);

iii) Au Service de la gestion de l'infrastructure, diminution des dépenses prévues au titre des services informatiques (1 628 900 dollars) et des logiciels propriétaires (63 200 dollars), liée également à la réduction de la taille des centres informatiques locaux du fait de l'hébergement d'Umoja et des autres grands progiciels de gestion intégrés aux pôles informatiques de Brindisi (Italie) et de Valence (Espagne);

b) Une baisse de 1 514 000 dollars au titre des dépenses générales de fonctionnement, imputable principalement au sous-programme 6 (Services informatiques et services de communications) (1 372 100 dollars) et s'expliquant surtout par :

i) La réduction des dépenses prévues au titre de la location et de l'entretien du matériel de bureau grâce au recours à des services de gestion de documents (photocopieuses et autres appareils) (333 100 dollars);

ii) La réduction des dépenses de communication du fait de la modernisation de l'infrastructure de télécommunications et notamment du passage à la téléphonie par Internet (1 039 000 dollars).

VIII.104 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la nécessité et l'urgence de mettre à jour le logiciel e-Portfolio, pour lequel un montant de 137 300 dollars est proposé au chapitre 29E du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Il a été informé que ce logiciel était indispensable à la mise en œuvre des normes IPSAS dans l'Organisation et qu'il permettrait de comptabiliser les coûts de développement de projets qui devront être amortis conformément aux normes IPSAS relatives aux immobilisations incorporelles.

VIII.105 Ayant demandé des explications sur la nécessité du produit mentionné au paragraphe 29E.46 c) ii) du fascicule du budget relatif aux nouvelles technologies et au développement et à la mise en service d'applications et de technologies de gestion des infrastructures, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait élaboré une suite d'outils visant à rationnaliser et harmoniser la gestion des pôles informatiques de Valence et de Brindisi et des centres informatiques principal et auxiliaire du Siège. Cette suite a notamment permis au Bureau de l'informatique et des communications de réaliser un plus grand nombre de tâches à distance, limitant la nécessité pour le personnel d'être présent 24 heures sur 24 sur ces sites. Le Bureau a proposé de continuer à faire fonctionner et à améliorer sa suite d'outils durant l'exercice biennal 2014-2015. **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer d'élaborer des outils permettant d'automatiser et de rationaliser la gestion des centres informatiques**.

VIII.106 Le Comité consultatif a demandé des renseignements complémentaires sur les ressources nécessaires à la conception et à la mise en service du système de gestion des services informatiques et des services de communications mentionné au paragraphe 24E.41 du fascicule du budget ainsi que des explications sur l'alignement de cette proposition avec la stratégie informatique. Il a été informé que le système de gestion en question avait pour but de favoriser la mise en œuvre de la stratégie informatique par l'amélioration des processus et structures de gestion des services informatiques. Il lui a été expliqué que, s'il avait certes été possible de réaliser quelques progrès dans les limites des ressources existantes, il était nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires pour définir des indicateurs de mesure des résultats et pour suivre et évaluer les résultats des unités informatiques du Secrétariat. À cette fin, il a été proposé pour 2014-2015 de financer un emploi de temporaire équivalant à un poste P-4 pour une durée de 18 mois. Il a également été proposé de faire appel à un consultant chargé de poursuivre la mise au point du système de gouvernance et de gestion des investissements informatiques du Bureau de l'informatique et des communications dans les bureaux hors Siège de l'ONU, en concevant des ateliers et des méthodes de travail et en adaptant les bonnes pratiques aux spécificités de l'Organisation, notamment en assurant une formation personnalisée aux spécialistes de la gestion de projet et à la direction.

VIII.107 **Sous réserve de la recommandation formulée à la partie E du chapitre I du présent rapport et tendant à une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des voyages du personnel dans toutes les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux autres objets de dépense soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

VIII.108 Le Comité consultatif a été informé qu'un nouveau directeur général de l'informatique et des communications avait été nommé par le Secrétaire général, à compter du 1er juin 2013. Il espère que cette nomination donnera au Bureau une nouvelle impulsion et une nouvelle direction et lui permettra de se concentrer sur l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière d'informatique et de communications.

Gains d'efficacité

VIII.109 Il résulte des propositions faites par le Secrétaire général pour 2014-2015 que le passage de systèmes et infrastructures informatiques déployés localement à des progiciels intégrés et à des pôles informatiques devrait se traduire par des gains d'efficacité durant le prochain exercice biennal. Le Comité consultatif espère que la tendance croissante consistant à remplacer la mosaïque actuelle de systèmes informatiques par des systèmes intégrés et que le passage à des pôles informatiques donneront la possibilité de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de réduire les coûts d'assistance et de maintenance des systèmes, débouchant à terme sur une réduction des ressources nécessaires.

VIII.110 S'agissant du renforcement de la collaboration mentionnée dans l'indicateur de succès c) du tableau 29E.7 du fascicule du budget, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'information et des communications organisait tous les mois des réunions avec le Groupe de coordination de la gestion des questions relatives à l'informatique et aux communications, qui est composé des chefs de toutes les unités informatiques du Secrétariat (y compris des bureaux du Siège, des commissions régionales et des bureaux hors Siège), et participait également à diverses réunions avec la communauté informatique des organismes du système des Nations Unies (notamment le Réseau Technologies de l'information et des communications du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination). Espace de partage d'expériences et d'enseignements tirés, ces réunions portent sur les normes, les projets intégrés et les initiatives à l'échelle du système et visent à assurer l'utilisation efficace et efficiente des ressources, à exploiter les compétences existantes et à mieux tirer parti des centres d'excellence.

VIII.111 **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié d'assurer le suivi des gains d'efficacité durables réalisés grâce au renforcement de la collaboration ainsi qu'à la centralisation et à l'harmonisation des systèmes et infrastructures informatiques en vue de rendre compte de façon exhaustive et transparente des avantages obtenus dans le cadre des mécanismes de communication et d'examen des résultats.**

Stratégie informatique et télématique

VIII.112 Le Comité consultatif note que, conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254, le Secrétaire général : a) présentera, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, un rapport sur les mesures prises pour répondre aux priorités définies par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/67/651), en particulier concernant la mise en place du logiciel de gestion intégré Umoja et la sécurité informatique; b) présentera, au plus tard à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale,

une stratégie révisée en matière d'informatique et de communications tenant compte des enseignements tirés.

VIII.113 Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat, le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs lacunes devant être comblées lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie informatique, à savoir : a) la nécessité de préciser plus clairement les opérations et les activités qui doivent être centralisées et celles qui autorisent une plus grande liberté d'action et qui peuvent être déléguées; b) la nécessité de tenir compte des activités informatiques des missions de maintien de la paix (qui représente 75 % des ressources informatiques), d'assurer l'harmonisation et de réaliser des économies d'échelle. À ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion et la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions étaient de plus de plus intégrés du fait de la mise en place des pôles informatiques et de la mise en œuvre d'Umoja et des systèmes auxiliaires, qui doit avoir pour effet d'éliminer un grand nombre de systèmes administratifs spécifiques aux bureaux extérieurs. Il lui a cependant été précisé que les opérations de maintien de la paix avaient, dans des domaines comme la logistique et les communications, des besoins différents de ceux des bureaux permanents et continueraient par conséquent d'avoir besoin de solutions propres.

VIII.114 S'agissant de l'état actuel de la stratégie informatique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Bureau continuait de collaborer avec toutes les parties intéressées par l'informatique et les communications dans l'ensemble du Secrétariat pour déterminer les besoins de l'Organisation et les solutions à des fins de planification à moyen et à long terme. Il lui a été précisé que les informations ainsi recueillies serviraient à alimenter la stratégie révisée en matière d'informatique et de communications. Il a par ailleurs appris qu'il était prévu de procéder à un examen de la structure et du tableau d'effectifs actuels du Bureau de l'informatique et des communications dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie. Sur ce point, le Comité rappelle, comme il l'a souligné dans son rapport sur le rapport mentionné plus haut du Comité des commissaires aux comptes (A/67/770), que toute proposition de stratégie soumise à l'Assemblée générale pour examen devrait être fondée sur une analyse détaillée des besoins de toutes les composantes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (départements et bureaux au Siège, bureaux extérieurs, commissions régionales et autres lieux d'affectation) et comprendre des détails sur les arrangements de gouvernance et de gestion de l'informatique et des communications. **Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général devrait, lors de l'élaboration de la stratégie révisée, dresser l'état des lieux des capacités en matière informatique et de communications de l'ensemble du Secrétariat (voir A/66/770).**

Priorités pour 2014-2015

VIII.115 Le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau fera porter l'essentiel de son programme de travail sur la mise en service d'Umoja et les services d'assistance s'y rapportant, ainsi que sur la sécurité informatique (A/68/6 (Sect.29E), par. 29E.5). Sur Umoja, le Comité consultatif note qu'un programme d'activité a été lancé, portant sur les éléments suivants :

a) l'infrastructure informatique, pour assurer des connexions sûres et adéquates avec les pôles informatiques de Valence et de Brindisi en collaboration avec la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions; b) les services d'assistance, s'agissant notamment de la normalisation des mécanismes et outils permettant aux centres d'assistance locaux d'apporter un appui efficace aux utilisateurs d'Umoja, en particulier grâce au progiciel de gestion des services iNeed; c) la suppression progressive des applications existantes qui complètent le Système intégré de gestion pour faciliter les procédures administratives. **Le Comité consultatif se félicite du travail fait jusqu'à présent pour accompagner la mise en œuvre d'Umoja (voir A/66/770, par. 31)**.

Sécurité informatique

VIII.116 Au paragraphe 29E.5 du fascicule du budget, le Secrétaire général précise les principales activités à mener dans le cadre du plan d'action visant à renforcer la sécurité informatique. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le plan d'action avait été officiellement annoncé par le Secrétaire général adjoint à la gestion dans un mémorandum adressé à tous les chefs de département et de bureau le 7 mars 2013. Il lui a été précisé que les aspects administratifs et techniques de la mise en œuvre avaient été examinés à la réunion des chefs d'administration et des chefs des services informatiques en avril 2013. Il a également appris que la mise en œuvre de plusieurs initiatives avait déjà commencé (amélioration du filtrage des courriers électroniques, formation de sensibilisation à la sécurité informatique, détection des intrusions) et enfin qu'une politique de sécurité informatique décrivant les objectifs, les principes et l'organisation du programme de sécurité informatique au Secrétariat avait été promulguée.

VIII.117 Le Comité consultatif prend note des progrès réalisés jusqu'à présent. **Il recommande à nouveau, comme il l'a déjà fait (voir A/66/770, par. 67 à 69), que le Secrétaire général soit prié de pourvoir à titre prioritaire à l'application de son plan d'action et de veiller à ce que soient adoptées sans plus tarder la charte de sécurité informatique et les politiques connexes pour définir les responsabilités de chacun à tous les niveaux de l'Organisation, et qu'il prenne en outre d'urgence des mesures pour lever les éventuels obstacles empêchant la bonne application de son plan d'action ou la promulgation et la mise en œuvre des politiques concernant la sécurité informatique au sein du Secrétariat**.

Centre informatique auxiliaire du Siège

VIII.118 Le centre informatique auxiliaire du siège, situé à Piscataway, dans l'État du New Jersey, fait l'objet des paragraphes 29E.28 à 29E.31 du fascicule du budget. S'agissant de la décision de reconduire le bail du centre pour une période de 30 mois commençant le 31 décembre 2011, le Comité consultatif a demandé à en savoir plus sur l'analyse coûts-avantages qui est menée pour étudier l'opportunité de laisser le centre où il est ou bien de le délocaliser ailleurs, comme au pôle informatique de Valence, par exemple. Il a été informé que la taille du centre informatique auxiliaire serait considérablement réduite du fait, d'une part, du transfert de certains systèmes actuellement hébergés au Siège aux pôles informatiques de Brindisi et de Valence et, d'autre part, de la mise en œuvre d'Umoja et du remplacement des systèmes existants. Il lui a toutefois été précisé que les données appartenant à plusieurs systèmes, notamment au système de vidéosurveillance, qui sont assez volumineuses, devaient être conservées à

proximité du Siège et non dans les pôles de Brindisi et de Valence. Selon les renseignements obtenus, l'étude susmentionnée a révélé que l'utilisation des pôles informatiques de Brindisi et de Valence comme centre informatique auxiliaire du Siège entraînerait des coûts de télécommunications exorbitants entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Le Comité évoque la question de la continuité des activités dans la partie G du chapitre I du présent rapport. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de faire le point sur les besoins liés au centre informatique auxiliaire du Siège dans le prochain rapport susmentionné sur la stratégie révisée en matière informatique et de communications et de donner davantage d'informations sur les éléments de justification et les coûts-avantages des différentes options**.

VIII.119 Le Comité consultatif rappelle que les centres informatiques principal et auxiliaire du Siège ont été durement touchés par l'ouragan Sandy en octobre 2012. Le centre informatique principal situé dans le complexe du Siège a cessé de fonctionner par suite non seulement de la défaillance des systèmes de refroidissement et de l'élévation de la température mais également de l'inondation des sous-sols. Par ailleurs, des problèmes se sont produits lors du basculement du centre principal au centre auxiliaire, entraînant la panne de l'infrastructure de communications, la perte de toute communication au sein du Secrétariat ainsi que la paralysie du site Web de l'Organisation (www.un.org). Le Comité rappelle qu'une analyse a posteriori relative à l'ouragan Sandy, dirigée par le Directeur de cabinet à la demande du Secrétaire général, a été menée en décembre 2012. Dans son dernier rapport sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport faisant le bilan des enseignements tirés du passage de l'ouragan et de proposer des solutions pour remédier aux lacunes constatées (voir A/67/608, par. 28 et 30, et A67/789, par. 4).

VIII.120 Le Comité s'est fait communiquer un bilan, au 22 mai 2013, des enseignements tirés dans le domaine de l'informatique et des communications à la suite de Sandy. Il a été informé que les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre prévus pour tous les systèmes intégrés avaient été revus et fusionnés en une seule procédure de reprise après sinistre permettant la coordination des mesures entre le centre principal et le centre auxiliaire. Des tests des procédures de reprise prévues pour chaque système ont été menés pour la majorité des applications de l'Organisation (messageries électroniques BlackBerry et Lotus Traveler, iSeek, Mobile Office, voix sur IP, fermes de bases de données, fermes Web, réseau local, etc.) et un test de basculement coordonné et complet a été programmé. Les éléments méritant une attention prioritaire dans le domaine des communications sont les suivants : a) l'amélioration de la résilience de l'infrastructure de communications de l'Organisation; b) la mise en place de moyens de communication (y compris de substitution) permettant la communication dans tout le Secrétariat entre toutes les parties intéressées; et c) l'amélioration de l'utilisation des technologies mobiles existantes permettant la communication au sein du Secrétariat. D'autres mesures sont prises pour remédier aux carences constatées dans les systèmes de stockage et les bases de données, la connexion à Internet, la téléphonie par Internet, IMIS, les serveurs virtuels, les systèmes de messagerie électronique (interne, Web, BlackBerry, Lotus Traveler), les systèmes mobiles, iSeek, le Sédoc, ainsi que dans l'information à la disposition des délégués et du personnel. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général**

soit prié de faire le point, dans son prochain rapport sur les questions d'informatique et de communications (voir par. 15), sur les mesures prises par le Bureau de l'informatique et des communications pour remédier aux insuffisances constatées dans les procédures de reprise après sinistre prévues pour les systèmes informatiques et de communications de l'Organisation.

Appareils mobiles

VIII.121 Le Comité consultatif a demandé des précisions supplémentaires sur l'usage et les conditions d'octroi des appareils mobiles au sein du Secrétariat. Il s'est fait remettre un tableau récapitulant le nombre d'appareils mis à disposition par type et par département ou bureau (voir tableau VIII.7). Il a en outre été informé qu'à ce jour, il n'existait pas à l'échelle du Secrétariat de politique d'octroi des appareils de communication mobile au personnel. Ces appareils sont fournis aux fonctionnaires par le Bureau de l'informatique et des communications après autorisation des services administratifs des départements ou bureaux compétents. Les appareils et les coûts d'utilisation correspondants sont facturés aux départements et bureaux conformément aux procédures administratives fixées dans la circulaire ST/IC/2005/11.

VIII.122 Le Comité a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications fournissait des appareils mobiles aux membres de son personnel (fonctionnaires et vacataires) lorsqu'ils doivent pouvoir être joints après les heures normales de bureau ou lorsque leurs fonctions l'exigent. Pour faire face à ses besoins opérationnels, le Bureau a mis à la disposition de ses fonctionnaires et vacataires quelque 350 appareils mobiles divers (téléphones intelligents, tablettes numériques, modems sans fil). D'après les renseignements transmis au Comité, ces appareils mobiles ont été très utiles pour assurer la continuité des activités et la reprise après sinistre lors de situations de crise mais aussi pour communiquer avec le personnel d'appui essentiel chargé de procéder aux procédures de secours et d'effectuer d'autres fonctions d'appui en dehors des heures de service normales. Si la durée de vie normale des appareils mobiles est de deux ans, le cycle de remplacement des appareils du Bureau de l'informatique et des communications a été fixé à quatre ans. Le montant de 38 600 dollars permettrait de remplacer 193 appareils sur deux ans au coût standard de 200 dollars par appareil.

VIII.123 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 148 des 350 appareils mobiles avaient été mis à la disposition de vacataires (techniciens assurant un appui technique hors site pendant les heures de service normales et prolongées durant les week-ends dans différents domaines – sécurité réseau, messagerie électronique, Citrix, Active Directory, centres de données, WAN/MAN/LAN – et intervenant en cas d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). Les 202 appareils restants ont été octroyés en priorité aux fonctionnaires chargés de l'appui aux infrastructures et aux applications et d'autres tâches d'administration des systèmes et fonctions à distance d'administration. Le Comité a été informé qu'un examen interne avait été effectué et qu'il était prévu de réduire le nombre des appareils en circulation au Bureau de l'informatique et des communications.

VIII.124 **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de donner, dans son prochain projet de budget, des informations sur les directives encadrant la mise à disposition d'appareils mobiles au personnel au**

sein du Secrétariat. Il compte que d'autres mesures seront prises pour rationaliser l'utilisation du matériel de communication mobile dans tout le Secrétariat et qu'il sera rendu compte des résultats de ces mesures dans le cadre des mécanismes de communication et d'examen des résultats pour 2014-2015 et dans le projet de budget-programme pour 2016-2017 (voir chap. I, par. 126).

Remplacement du matériel informatique

VIII.125 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des éléments complémentaires sur la durée de vie et le cycle de remplacement des différents types d'appareils (voir tableau VIII.7). Il a été informé que les départements et bureaux utilisateurs pouvaient repousser la date de remplacement de leurs ordinateurs de bureau et autre matériel informatique. Toutefois, du fait de ce report, il peut arriver que certains ordinateurs et certains logiciels utilisés ne soient plus pris en charge par les fournisseurs. Par ailleurs, si le calendrier de remplacement n'est pas suivi, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour remplacer les ordinateurs quand le matériel existant sera devenu obsolète. Ainsi, Umoja fonctionnant sous Windows 7, il faudra remplacer tous les ordinateurs dépassés sur lesquels ce système d'exploitation ne peut être installé.

Tableau VIII.7
Durée utile du matériel informatique

Matériel informatique	*Durée de vie (en années)*
Ordinateurs de bureau	4
Appareils mobiles	2
Réseaux	5
Téléphones sur IP, téléphones de conférence	5
Ordinateurs portables	3
Ordinateurs portables multifonctionnels	7

Tableau VIII.8
Nombre d'appareils mobiles acquis à ce jour et répartition par département/bureau

Type d'appareil	**Total**
BlackBerry	**1 700**
Assistant numérique personnel	**450**
MiFi/AirCard	**100**
Tablette	**180**
Téléphone vocal uniquement	**100**
Total	**2 530**

Département/Bureau	**Total**
Département des affaires économiques et sociales	**57**
Département de l'appui aux missions/Département des opérations de maintien de la paix	**210**
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	**132**
Département de la gestion	**479**
Département des affaires politiques	**166**
Département de l'information	**83**
Département de la sûreté et de la sécurité	**228**
Cabinet du Secrétaire général	**119**
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	**327**
Bureau des services de contrôle interne	**46**
Bureau des affaires juridiques	**44**
Tous les autres	**639**
Total	**2 530**

Chapitre 29F
Administration (Genève)

(En dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013	159 803 300
Montant demandé par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	152 527 600
Montant demandé pour l'exercice 2014-2015 après actualisation préliminaire	154 097 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	41 541 700

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.126 Le montant des ressources ordinaires demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29F s'élève à 152 527 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 7 275 700 dollars, soit 4,6 %, par rapport au budget de 2012-2013 aux taux révisés (voir A/68/6 (Sect. 29F), tableau 29F.3). Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les ressources ordinaires seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 41 541 700 dollars, soit une augmentation de 588 400 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.127 Le tableau VIII.9 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires proposés pour 2014-2015.

Tableau VIII.9
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	349	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 18 P-3, 22 P-2/1, 19 G(1e C) et 259 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	328	1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 21 P-2/1, 18 G(1e C) et 239 G(AC)
Création de postes	1	P-3, pour les services centraux d'appui (sous-programme 4)
Reclassement	1	P-5 à D-1 au titre du sous-programme 6
Transferts	4	G(AC), transférés du sous-programme 4 au sous-programme 2
Suppressions	(22)	4 G(AC) au titre du sous-programme 2
		2 G(AC) au titre du sous-programme 3
		1 G(1e C) et 10 G(AC) au titre du sous-programme 4
		3 G(AC) au titre du sous-programme 6
		1 P-2 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 7
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	146	3 P-5, 29 P-4/3, 3 G(1e C) et 111 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveau poste

VIII.128 Le Secrétaire général propose la création d'un poste de chef adjoint des services techniques à la classe P-3, qui serait contrebalancée par la suppression de trois postes [1 G(1e C) et 2 G(AC)] au titre du sous-programme 4 (ibid., tableau 29F.7, point 3). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il était proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), à savoir un poste de mécanicien et un poste de peintre en bâtiment, qui restaient sous-utilisés par suite du recours de plus en plus fréquent à des services extérieurs plus efficaces pour tous les problèmes de mécanique et les services de peinture. Le poste P-3 qu'il est proposé de créer viendrait remplacer le poste d'agent des services généraux (1re classe) de superviseur des travaux de génie par un poste de la catégorie des administrateurs pour que la Section des bâtiments et des services techniques soit mieux encadrée. Le Secrétaire général a précisé qu'il s'agissait d'améliorer la situation dans un service qui ne possédait actuellement qu'un seul poste d'administrateur pour assumer les responsabilités liées à l'encadrement direct de 41 agents des services généraux, à la gestion de projets toujours plus complexes et à la supervision d'un nombre considérable de services contractuels. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création d'un poste de chef adjoint des services techniques à la classe P-3**.

Reclassement

VIII.129 Le Secrétaire général propose de reclasser à D-1 le poste P-5 de chef du Service de l'informatique et des communications au titre du sous-programme 6. Il a proposé de reclasser pareillement le poste de chef du Service de l'informatique et des communications dans le projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir par. VIII.130 ci-dessous). Le Secrétaire général rappelle que l'Office des Nations Unies à Genève assure des services beaucoup plus divers et complexes dans les domaines de l'informatique et des communications que la plupart des autres entités du secrétariat basées à Genève, notamment en ce qui concerne les réseaux, la téléphonie et la coordination de visioconférences dans le monde entier. Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que le portefeuille de projets du Service de l'informatique et des communications s'était considérablement étoffé et avait gagné en complexité et que la classe du poste considéré était désormais sans rapport avec l'importance des responsabilités correspondantes.

VIII.130 En rapport à la proposition de reclassement à D-1 du poste P-5 de chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Secrétaire général rappelle l'examen de l'organisation interne de l'Office, de la structure des postes et de la structure hiérarchique auquel a procédé le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a pu consulter les résultats de cet examen dans leur intégralité. Il y était noté que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe D-1 et que la classe retenue pour ces postes devait être la même dans les trois lieux d'affectation (Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi) puisque les trois offices apportaient un appui comparable à un large éventail de clients. Il y était aussi recommandé de reclasser à D-1 les trois postes de chef du Service de l'informatique et des communications même s'il n'était pas prévu de procéder à un examen mondial des fonctions informatiques au Siège ni de formuler des recommandations sur la question dans un avenir proche. Toutefois, il était jugé préférable de suspendre toute avancée d'échelon pour ces postes jusqu'à ce que les fonctions correspondantes fassent l'objet d'un examen exhaustif à l'échelle mondiale, notamment dans les opérations de maintien de la paix.

VIII.131 Le Comité consultatif a obtenu confirmation que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe D-1, financé à partir des fonds extrabudgétaires.

VIII.132 **Le Comité consultatif reconnaît la valeur de l'examen effectué par le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008 et encourage le Secrétaire général à faire réaliser une étude exhaustive de portée mondiale au titre de la révision de la stratégie en matière d'informatique et de communications demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254. Le Comité attend avec intérêt de découvrir dans un prochain rapport les propositions faites par le Secrétaire général sur la base de cette étude en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications (voir également chap. 29G, par. VIII.147 et 148, et chap. 29H, par. VIII.157 et 158).**

VIII.133 **En attendant la révision de la stratégie en matière d'informatique et de communications et les résultats de l'étude qui doit être effectuée, le Comité ne recommande pas le reclassement à la classe D-1 du poste P-5 de chef du Service**

de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Genève qui a été proposé par le Secrétaire général.

Transferts

VIII.134 Il est proposé de transférer du sous-programme 4 au sous-programme 2 quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) du Sous-Groupe de la vérification des factures. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ces transferts**.

Suppressions

VIII.135 Il est proposé de supprimer 22 postes [1 P-2, 1 G(1re C), 20 G(AC)] au titre de ce chapitre, dont un P-2 au titre du sous-programme 7 et un poste d'agent des services généraux (1re classe) au titre du sous-programme 4. Vingt postes d'agent des services généraux (Autres classes) sont concernés : 4 au titre du sous-programme 2, dans le cadre du processus de rationalisation en cours; 2 au titre du sous-programme 3, par suite de l'automatisation des processus existants; 10 au titre du sous-programme 4, pour compenser la création d'un poste P-3 (ibid., tableau 29F.7) et par suite de la simplification des opérations de distribution du courrier; 3 au titre du sous-programme 6, en raison de la modification de la politique relative aux télécommunications et de l'adoption de dispositifs permettant de réduire les factures téléphoniques, ainsi que du regroupement de plusieurs fonctions d'assistance informatique et d'appui à la téléphonie mobile et à la téléphonie fixe au sein d'une seule équipe; et 1 au titre du sous-programme 7, grâce à une répartition plus efficace des tâches. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression de ces postes**.

Postes vacants

VIII.136 Lors de son examen des projets de budget du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'il y avait 12 postes vacants à l'Office au 30 avril 2013, dont 3 [1P-2, 2 G(AC)] qu'il était proposé de supprimer. Le Comité a ensuite appris que quatre des postes vacants restants avaient été pourvus au 3 juillet 2013 [1 P-2, 3 G(AC)]; un poste P-3 demeurait vacant car son titulaire achevait une mission temporaire; des procédures de recrutement étaient en cours à des stades plus ou moins avancés pour trois autres postes d'agent des services généraux (Autres classes), tandis que l'avis de vacance d'un poste P-4 n'avait toujours pas été publié. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général doit pourvoir rapidement les postes vacants**. On peut lire ci-dessus ses commentaires et observations détaillés sur les postes vacants à la section D du chapitre I.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

VIII.137 Un montant de 59 335 600 dollars est demandé au titre des ressources autres que les postes pour l'exercice 2014-2015, soit une diminution globale de 1 762 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, qui vient compenser l'augmentation d'un montant de 25 900 dollars au titre des voyages du personnel. D'après les renseignements complémentaires obtenus par le Comité consultatif, les dépenses proposées au titre des voyages comprennent un montant de 8 000 dollars

pour couvrir les frais de voyage du Secrétaire général pendant ses visites dans la région. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que, par le passé, les frais de chauffeurs occasionnés par les déplacements du Secrétaire général en Europe étaient couverts dans le cadre des ressources approuvées au titre de ce chapitre et inclus dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget. Compte tenu des dépenses réellement engagées à ce titre par le passé, une estimation a été incluse dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

VIII.138 La diminution globale des ressources demandées au titre des ressources autres que les postes tient à des ajustements récents aux rubriques suivantes : Services contractuels (152 700 dollars); Autres dépenses de personnel (644 000 dollars); Frais généraux de fonctionnement (323 300 dollars); Fournitures et accessoires (205 600 dollars); Mobilier et matériel (357 300 dollars); et Subventions et contributions (105 000 dollars). **Sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a faite à la section E du chapitre I ci-dessus pour que le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel soit abaissé de 5 % à tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes**.

Observations et recommandations générales

VIII.139 S'agissant du projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Vienne pour 2014-2015, le Comité consultatif note le succès de l'économat dans ce lieu d'affectation. **Le Comité consultatif est d'avis que l'Office des Nations Unies à Genève peut tirer des leçons de l'expérience et du succès de l'économat à Vienne (voir chap. 29G, par. VIII.149 ci-dessous)**.

VIII.140 Le Comité consultatif rappelle la référence faite par le Secrétaire général dans son plan pour le changement de décembre 2011 (annexe 4) à plusieurs propositions de réforme qui n'étaient toujours pas appliquées. L'une d'entre elles, dont l'Assemblée générale a pris note au paragraphe 14 de sa résolution 57/300, avait trait à l'établissement d'un plan détaillé visant à intégrer les services de bibliothèque des Nations Unies dans divers lieux d'affectation au moyen des technologies de l'information et de la communication. Le Comité rappelle aussi l'initiative récemment prise par le Secrétaire général pour passer en revue les services de bibliothèque à l'échelle mondiale.

VIII.141 Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé qu'une équipe spéciale avait été créée en 2012 pour étudier tous les services de bibliothèque des Nations Unies dans le monde et proposer des mesures pour les améliorer, en renforçant leur cohérence institutionnelle, en harmonisant tous les services de bibliothèque du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en faisant en sorte qu'ils répondent mieux aux besoins de leurs usagers au XXI^{e} siècle. Un groupe sur les services de formation et de bibliothèque composé de responsables compétents a ensuite été formé et chargé de proposer des mesures pour améliorer les services d'information, en étroite consultation avec toutes les parties concernées. L'examen des bibliothèques des Nations Unies a été suspendu en attendant que le groupe soumette ses propositions pour améliorer les services d'information, et notamment les services de bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir une analyse détaillée des résultats de l'examen mondial des services de bibliothèque des Nations Unies**.

Chapitre 29G
Administration (Vienne)

(En dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013	39 634 400
Montant demandé par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	38 423 300
Montant demandé pour l'exercice 2014-2015 après actualisation préliminaire	40 211 100
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	23 942 500

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.142 Le montant des ressources ordinaires demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29G s'élève à 38 423 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 220 100 dollars, soit 3,1 %, par rapport au budget de 2012-2013 aux taux révisés (voir A/68/6 (Sect. 29G), tableau 29G.4). Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les ressources ordinaires seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 23 942 500 dollars, soit une augmentation de 6 120 200 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.

VIII.143 Le tableau VIII.10 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires proposés pour 2014-2015.

Tableau VIII.10
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	93	1 D-2, 4 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 65 G(AC)
Suppressions	(3)	1 G(AC) au titre du sous-programme 2
		2 G(AC) au titre du sous-programme 4
Postes proposés pour 2014-2015	90	1 D-2,1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G (1e C) et 62 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	79	2 D-1, 2 P-5, 15 P-4/3, 1 P-2/1, 6 G(1e C) et 53 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Suppression

VIII.144 Le Secrétaire général propose de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) à ce chapitre. Il est suggéré de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 2, compte tenu de l'informatisation des procédures de traitement des demandes de remboursement des frais de voyage, et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 4, en raison du lancement d'applications et de bases de données en ligne, qui permettraient de réduire la charge de travail en 2014-2015. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression de ces postes**.

Postes vacants

VIII.145 Lors de son examen des projets de budget du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'il y avait à l'Office, au 30 avril 2013, trois postes vacants [1 P-5, 1 P-3, 1 G(AC)] et que des procédures de recrutement étaient en cours au 3 juillet 2013 à un stade plus ou moins avancé. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général doit pourvoir rapidement les postes vacants**. On peut lire ci-dessus ses commentaires et observations détaillés sur les postes vacants à la section D du chapitre I.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

VIII.146 Un montant de 19 258 700 dollars est demandé au titre des ressources autres que les postes pour l'exercice 2014-2015, soit une diminution globale de 691 500 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, qui tient, pour bonne partie, à des ajustements récents aux rubriques suivantes : Frais généraux de fonctionnement (284 800 dollars), en raison de l'amélioration des contrôles de gestion des communications; et Mobilier et matériel (171 200 dollars), grâce au recours à de nouvelles technologies, comme l'infrastructure virtuelle, qui permettraient de réduire les frais afférents aux postes de travail. **Sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a faite à la section E du chapitre I ci-dessus pour que le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel soit abaissé de 5 % à tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes**.

Observations et recommandations générales

VIII.147 Dans le cadre du projet de budget-programme pour 2014-2015 pour les Offices des Nations Unies à Genève et Nairobi, le Secrétaire général propose de reclasser à D-1 les postes P-5 de chef du Service de l'informatique et des communications. S'agissant de la proposition de reclassement à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Secrétaire général rappelle l'examen de l'organisation interne de l'Office, de la structure des postes et de la structure hiérarchique auquel a procédé le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a pu consulter les résultats de cet examen dans leur intégralité. Il y était noté que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe

D-1 et que la classe retenue pour ces postes devait être la même à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi puisque les trois lieux d'affectation apportaient un appui comparable à un large éventail de clients. Il y était aussi recommandé de reclasser à D-1 les trois postes de chef du Service de l'informatique et des communications même s'il n'était pas prévu de procéder à un examen mondial des fonctions informatiques au Siège ni de formuler des recommandations sur la question dans un avenir proche. Toutefois, il était jugé préférable de suspendre toute avancée d'échelon pour ces postes jusqu'à ce que les fonctions correspondantes fassent l'objet d'un examen exhaustif à l'échelle mondiale, notamment dans les opérations de maintien de la paix. Le Comité consultatif a obtenu confirmation que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe D-1, financé à partir des fonds extrabudgétaires

VIII.148 **Le Comité consultatif reconnaît la valeur de l'examen effectué par le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008 et encourage le Secrétaire général à faire réaliser une étude exhaustive de portée mondiale au titre de la révision de la stratégie en matière d'informatique et de communications demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254. Le Comité attend avec intérêt de découvrir dans un prochain rapport les propositions faites par le Secrétaire général sur la base de cette étude en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications (voir également chap. 29F, par. VIII.132 et 133, et chap. 29H, par. VIII.157 et 158).**

VIII.149 Le Comité consultatif note que la gestion de l'économat au Centre international de Vienne donne satisfaction. Après avoir demandé un complément d'information, il a appris que l'économat s'autofinançait et qu'il n'était pas subventionné par les organisations basées à Vienne. **Le Comité consultatif se félicite de l'existence de l'économat à Vienne et compte que les autres lieux d'affectation tirent des leçons de cette expérience et de son succès (voir chap. 36, par. IS3.9)**.

VIII.150 Le Comité consultatif rappelle la référence faite par le Secrétaire général dans son plan pour le changement de décembre 2011 (annexe 4) à plusieurs propositions de réforme qui n'étaient toujours pas appliquées. L'une d'entre elles, dont l'Assemblée générale a pris note au paragraphe 14 de sa résolution 57/300, avait trait à l'établissement d'un plan détaillé visant à intégrer les services de bibliothèque des Nations Unies dans divers lieux d'affectation au moyen des technologies de l'information et de la communication. Le Comité rappelle aussi l'initiative récemment prise par le Secrétaire général pour passer en revue les services de bibliothèque à l'échelle mondiale.

VIII.151 Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé qu'une équipe spéciale avait été créée en 2012 pour étudier tous les services de bibliothèque des Nations Unies dans le monde et proposer des mesures pour les améliorer, en renforçant leur cohérence institutionnelle, en harmonisant tous les services de bibliothèque du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en faisant en sorte qu'ils répondent mieux aux besoins de leurs usagers au XXI^{e} siècle. Un groupe sur les services de formation et de bibliothèque composé de responsables compétents a ensuite été formé et chargé de proposer des mesures pour améliorer les services d'information, en étroite consultation avec toutes les parties concernées. L'examen des bibliothèques des Nations Unies a été suspendu en attendant que le

groupe soumette ses propositions pour améliorer les services d'information, et notamment les services de bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir une analyse détaillée des résultats de l'examen mondial des services de bibliothèque des Nations Unies**.

Chapitre 29H
Administration (Nairobi)

(En dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013	33 343 300
Montant demandé par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	30 846 700
Montant demandé pour l'exercice 2014-2015 après actualisation préliminaire	32 848 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	29 362 300

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.152 Le montant des ressources ordinaires demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29H s'élève à 30 846 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 496 600 dollars, soit 7,5 %, par rapport au budget de 2012-2013 aux taux révisés (voir A/68/6 (Sect. 29H) et Corr.1, tableau 29H.3). Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les ressources ordinaires seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 29 362 300 dollars, soit une augmentation de 2 091 500 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant représenterait 47 % de la totalité des ressources pour l'Office. Les ressources extrabudgétaires concernent les services communs d'appui fournis par l'Office au PNUE et à ONU-Habitat, qui remboursent l'Office pour l'appui administratif qu'il leur apporte dans le cadre de leurs activités extrabudgétaires. Une part significative du financement de l'Administration (Nairobi) est donc de source extrabudgétaire.

VIII.153 Comme indiqué au paragraphe 29H.1 du budget, l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit au PNUE et à ONU-Habitat toute une gamme de services administratifs et d'autres services d'appui. Il offre aussi des services d'appui communs à d'autres bureaux et organismes des Nations Unies à Nairobi avec lesquels des accords ont été conclus à cet effet, et il gère les installations de l'ONU à Nairobi. Les responsabilités de la Division des services administratifs sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies à Nairobi (ST/SGB/2009/3).

VIII.154 Le tableau VIII.11 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2012-2013 et de ceux proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des postes financés au moyen des fonds extrabudgétaires proposés pour 2014-2015.

Tableau VIII.11
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	131	1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 2 AN et 81 AL
Postes proposés pour 2014-2015	126	1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 1 AN et 78 AL
Reclassements	2	1 P-5 à D-1 au titre du sous-programme 6
		1 P-5 à P-4 au titre du sous-programme 3
Transferts	3	1 P-3 transféré de la Direction exécutive et administration au sous-programme 2
		1 P-3 transféré du sous-programme 4 au sous-programme 2
		1 P-4 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4
Suppressions	(5)	1 P-2 et 1 AL au titre du sous-programme 3
		1 AN au titre du sous-programme 4
		2 AL au titre du sous-programme 6
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	207	3 P-4/3, 2 P-2/1, 7 AN et 195 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassements

VIII.155 Il est proposé de reclasser deux postes : le poste de chef du Service de l'informatique et des communications, de P-5 à D-1, et le poste de chef de la Section du classement des emplois et du recrutement, de P-5 à P-4.

VIII.156 S'agissant de la proposition de reclassement de P-5 à D-1, le Secrétaire général rappelle l'examen de l'organisation interne de l'Office, de la structure des postes et de la structure hiérarchique auquel a procédé le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008 (A/68/6 (Sect. 29H) et Corr.1, par. 29H.4). Il a été conclu que les postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi étaient classés à un niveau inférieur à celui de postes équivalents aux Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Le Secrétaire général indique plus loin qu'il était proposé de réviser progressivement la structure des postes et la structure hiérarchique à l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de les aligner sur celles de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, conformément à la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a approuvé les première et deuxième phases du processus de reclassement recommandé. Dans le cadre de la troisième et dernière phase, le Secrétaire général propose de reclasser, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le poste de chef du Service de l'informatique et des communications de la classe P-5 à la classe D-1. Après avoir demandé des précisions, le Comité

consultatif a pu consulter dans leur intégralité les résultats de l'examen réalisé par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Il y était noté que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe D-1 et que la classe retenue pour ces postes devait être la même aux Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, puisqu'ils apportaient tous les trois un appui comparable à un large éventail de clients. Il y était aussi recommandé de reclasser à D-1 les trois postes de chef du Service de l'informatique et des communications même s'il n'était pas prévu de procéder à un examen mondial des fonctions informatiques au Siège ni de formuler des recommandations sur la question dans un avenir proche. Toutefois, il était jugé préférable de suspendre toute avancée d'échelon pour ces postes jusqu'à ce que les fonctions correspondantes fassent l'objet d'un examen exhaustif à l'échelle mondiale, notamment dans les opérations de maintien de la paix.

VIII.157 Dans le cadre du projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Genève pour 2014-2015, le Secrétaire général propose également de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Service de l'informatique et des communications. S'agissant du projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Vienne pour 2014-2015, après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu confirmation que le Chef du Service de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Vienne occupait un poste à la classe D-1, financé à partir des fonds extrabudgétaires.

VIII.158 **Le Comité consultatif reconnaît la valeur de l'examen effectué par le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008 et encourage le Secrétaire général à faire réaliser une étude exhaustive de portée mondiale au titre de la révision de la stratégie en matière d'informatique et de communications demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254. Le Comité attend avec intérêt de découvrir dans un prochain rapport les propositions faites par le Secrétaire général sur la base de cette étude en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications. En attendant la révision de la stratégie en matière d'informatique et de communications et les résultats de l'étude qui doit être effectuée, le Comité ne recommande pas le reclassement de P-5 à D-1 proposé par le Secrétaire général (voir également chap. 29F, par. VIII.132 et 133, et chap. 29G, par. VIII.147 et 148 ci-dessus).**

VIII.159 S'agissant de la proposition de reclassement de P-5 à P-4 du poste de chef de la Section du classement des emplois et du recrutement au titre du sous-programme 3, le Secrétaire général estime qu'au regard de l'informatisation des demandes de classement et de diffusion des avis de vacance, du lancement d'Inspira et du renforcement des capacités internes de recrutement au sein du PNUE et d'ONU-Habitat, les fonctions actuelles de chef de la Section du classement des emplois et du recrutement peuvent être assumées à la classe P-4. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que le poste de chef de la Section du classement des emplois et du recrutement soit reclassé de P-5 à P-4**.

Transferts

VIII.160 Il est proposé de transférer trois postes (1 P-4 et 2 P-3) : 2 postes P-3 de la Direction exécutive et de l'administration et du sous-programme 4 au sous-programme 2, et 1 poste P-4 du sous-programme 2 au sous-programme 4. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert des deux postes P-3 au sous-programme 2 permettrait de répondre aux besoins

supplémentaires en comptables que laissait anticiper l'application prochaine des normes IPSAS et du système Umoja. Le transfert d'un poste P-4 du sous-programme 2 au sous-programme 4 devait permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire en ce qui concerne la gestion des biens et des installations, notamment en termes d'encadrement, depuis l'agrandissement du complexe de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi, ainsi que de s'assurer du respect des normes IPSAS. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés**.

Suppressions

VIII.161 Il est proposé de supprimer cinq postes à ce chapitre (1 P-2 et 1 AL au titre du sous-programme 3; 1 AN au titre du sous-programme 4; et 2 AL au titre du sous-programme 6). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la suppression d'un poste P-2 de spécialiste des ressources humaines au titre du sous-programme 3 était justifiée par l'informatisation de plus en plus poussée des processus et le recours croissant aux déclarations sur l'honneur en ce qui concerne les prestations du personnel. Il a également appris que les fonctions correspondant à un poste d'assistant des ressources humaines recruté sur le plan local pourraient être absorbées par les ressources en place. La suppression d'un poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) au titre du sous-programme 4 s'expliquait par l'achèvement de grands travaux (nouveaux bureaux, modernisation et rénovation des salles de conférence et installations de sécurité), et les activités en rapport avec les services d'entretien et d'altération en cours seraient rationalisées dans le cadre des ressources existantes. La suppression de deux postes d'agent local (assistant (programmes) et assistant aux systèmes d'information) au titre du sous-programme 6 tenait aux efforts de réorganisation en cours et aux évolutions technologiques. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression de ces postes**.

Postes vacants

VIII.162 Lors de son examen des projets de budget du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'il y avait huit postes vacants à l'Office au 30 avril 2013, dont un P-5 qu'il était proposé de reclasser à P-4, un P-3 qu'il était proposé de transférer et un poste local qui restait vacant car son titulaire achevait une mission temporaire. Le Comité a également été informé que des procédures de recrutement étaient en cours, à un stade plus ou moins avancé, pour quatre des postes vacants restants au 3 juillet 2013 (1 P-4, 1 P-3 et 2 AL) et que l'avis de vacance d'un poste de personnel recruté sur le plan national n'avait pas encore été publié. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général doit pourvoir rapidement les postes vacants**. On peut lire ci-dessus ses commentaires et observations détaillés sur les postes vacants à la section D du chapitre I.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

VIII.163 Un montant de 8 911 300 dollars est demandé au titre des ressources autres que les postes pour l'exercice 2014-2015, soit une diminution globale de 1 820 300 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, qui vient compenser l'augmentation d'un montant de 333 200 dollars proposée à la rubrique Frais

généraux de fonctionnement, en raison des obligations contractuelles de l'Office concernant l'entretien des locaux, les services de distribution et le matériel de bureautique, et des frais d'assurance liés à l'extension du complexe des Nations Unies à Nairobi au cours des exercices précédents. Une part significative des réductions susmentionnées tient aux ajustements récemment opérés à la rubrique Fournitures et accessoires (365 400 dollars) en raison des économies de papier autorisées par l'informatisation des processus, ainsi qu'à la rubrique Mobilier et matériel (539 700 dollars), grâce à l'utilisation prolongée du matériel en état de fonctionnement, de même qu'aux ajustements effectués compte tenu du recours à un centre de données local et à un centre de données primaires à Valence. **Sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a faite à la section E du chapitre I ci-dessus pour que le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel soit abaissé de 5 % à tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes**.

Observations et recommandations générales

VIII.164 S'agissant du projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Vienne pour 2014-2015, le Comité consultatif note le succès de l'économat dans ce lieu d'affectation. **Le Comité est d'avis que l'Office des Nations Unies à Nairobi peut tirer des leçons de l'expérience et du succès de l'économat à Vienne (voir aussi chap. 29G, par. VIII.149 ci-dessus)**.

VIII.165 Le Secrétaire général propose que l'efficacité et la productivité à l'Office des Nations Unies à Nairobi soient améliorées au moyen d'un grand nombre d'accords de services avec les bureaux qui en sont les clients (A/68/6 (Sect. 29H) et Corr.1, tableau 29H.7). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les organismes des Nations Unies étaient de plus en plus présents dans la région, que l'Office des Nations Unies à Nairobi leur fournissait des services communs selon la formule du recouvrement des coûts et que l'augmentation du nombre de ses clients lui avaient permis de réaliser des économies d'échelle. **Le Comité compte que le Bureau continuera de réaliser des économies d'échelle tout en fournissant des services de grande qualité à ses clients, en déterminant dans la mesure du possible les montants économisés**.

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	40 720 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	40 330 200
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	41 487 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	17 838 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	61736 700[a]

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Le montant des ressources que le Secrétaire général demande d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du chapitre 30 s'élève à 40 330 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 390 000 dollars (1 %) par rapport aux ressources pour l'exercice 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 30), tableau 30.3).

IX.2 Le tableau IX.1 récapitule les postes dont l'inscription au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 pour le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été approuvée, ainsi que les créations proposées pour l'exercice 2014-2015. Il présente également les postes proposés qui seraient financés par des quotes-parts hors budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	122	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 15 P-2/1, 8 G(1e C), 24 G(AC), et 1 AL
Postes proposés pour 2014-2015	118	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1e C), 23 G(AC), et 1 AL
Suppressions	(4)	1 D-1 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 1
		1 D-1 au titre du sous-programme 2
		1 P-2/1 au titre du sous-programme 3
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015[a]	15	2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 G(AC) et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour 2014-2015[b]	151	2 D-1, 16 P-5, 38 P-4, 28 P-3, 1 G(1e C), 9 G(AC), 15 SM et 6 AL

[a] Les 15 postes nécessaires à l'exécution des activités de contrôle financées par des fonds extrabudgétaires se répartissent entre : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-4 et 1 AL), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1 P-3 et 1 AL), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1 P-4), les activités financées conjointement (1 P-2), le compte d'appui au remboursement pour le Bureau de services de contrôle interne [1 P-4 et 1 G(AC)], et l'appui au programme (activités techniques extrabudgétaires) [2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)].

[b] Ne tient pas compte de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/287 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Comprend les postes financés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1 P-4 et 1 P-3) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (2 P-4).

IX.3 La diminution des ressources prévues au titre du chapitre 30 dans le projet de budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015 s'explique par la baisse de 204 500 dollars des dépenses prévues pour les postes, qui résulte de la suppression proposée de quatre postes [2 D-1, 1 P-2 et 1 G(AC)], en partie compensée par l'effet-report des sept nouveaux postes qui ont été créés au cours de l'exercice 2012-2013 [1 au titre de la direction exécutive et administration et 6 au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation)], ainsi que par une diminution de 185 500 dollars prévue pour les autres objets de dépense.

IX.4 Le montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2014-2015 au titre du chapitre 30 s'élève à 61 736 700 dollars, soit 15 004 500 dollars (32,1 %) de plus que les estimations pour l'exercice 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du compte d'appui, qui découle de la transformation de 51 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents, de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible, et d'une hausse des dépenses communes de personnel. Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2014-2015 au titre du chapitre 30 s'élève à 17 838 400 dollars.

IX.5 Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) a présenté, conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe) un rapport portant sur son examen du projet de budget pour le BSCI pour l'exercice 2014-2015 (A/68/86 et Corr.1). Le Comité a eu des échanges de vues à ce sujet avec le Président du CCIQA.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.6 Le montant des ressources demandées pour les postes, qui s'élève à 35 497 800 dollars avant actualisation des coûts, représente une diminution de 204 500 dollars (0,6 %). S'étant enquis des modifications apportées à la structure du BSCI, le Comité a reçu communication d'organigrammes reflétant les postes proposés pour l'exercice 2014-2015, y compris les emplois de temporaire, dans les trois divisions du BSCI : la Division de l'audit interne, la Division de l'inspection et de l'évaluation et la Division des investigations (voir tableaux IX.3, IX.4 et IX.5).

Suppressions

IX.7 La suppression du poste D-1 de directeur du bureau de la Division de l'audit interne à Nairobi au titre du sous-programme 1, proposée par le Secrétaire général, s'inscrit dans le cadre de l'initiative du BSCI visant à rationaliser ses fonctions de gestion et d'appui tout en maintenant ses ressources opérationnelles (A/68/6 (Sect. 30), tableau 30.6). Le Comité consultatif a été informé que les modifications de la structure hiérarchique du BSCI prenaient en compte la taille des unités administratives, leur charge de travail respective et la plus grande autonomie accordée aux cadres de classes D-1 et P-5, qui se verront confier plus de responsabilités et seront davantage comptables de l'exécution des mandats. Ses effectifs et sa charge de travail étant plus modestes, la Division de l'audit interne de Nairobi pourrait être dirigée par un P-5, au lieu d'un D-1, relevant directement du Chef de service (D-1) à New York. Le Comité a également été informé que le Sous-Secrétaire général, dont le poste a été approuvé à l'exercice 2012-2013, exercerait de plus grandes responsabilités dans l'encadrement de la Division de l'audit interne.

IX.8 Le Comité consultatif note que le Bureau des services de contrôle interne avait précisé au CCIQA que la suppression proposée des postes au sein de la Division de l'audit interne ne nuirait pas à ses objectifs, et que le CCIQA avait examiné et accepté l'assurance du Bureau selon laquelle les activités prévues dans le plan de travail seraient hiérarchisées de façon à prendre en considération les risques les plus élevés pour l'Organisation (A/68/86, par. 16).

IX.9 Il est également proposé de supprimer le poste D-1 de directeur adjoint de la Division de l'inspection et de l'évaluation. D'après le Secrétaire général, compte tenu du modeste tableau d'effectifs de cette division (22 postes inscrits au budget ordinaire et 3 postes financés par des fonds extrabudgétaires), la suppression d'un niveau administratif permettrait de rationaliser sa structure, et l'encadrement serait assuré par un fonctionnaire de classe D-2, sans directeur adjoint de classe D-1 (A/68/6 (Sect. 30), tableau 30.6). Le Comité consultatif a été informé qu'en 2014, les fonctions du poste de directeur adjoint continueraient d'être assurées, de manière provisoire, dans le cadre d'un emploi de temporaire (voir par. IX.21 ci-dessous).

IX.10 Le Secrétaire général propose en outre de supprimer un poste P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe à Vienne au titre du sous-programme 3, et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant administratif à New York au titre du sous-programme 1. Cette proposition découle de la mise en concordance des effectifs et de la charge de travail, et d'une redistribution des fonctions entre les postes existants (A/68/6 (Sect. 30), tableau 30.6).

IX.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1er juin 2013, sur les quatre postes qu'il était prévu de supprimer, deux étaient occupés : le poste D-1 de directeur du bureau de Nairobi de la Division de l'audit interne, et le poste P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe à Vienne.

IX.12 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions de postes proposées par le Secrétaire général.**

Transferts

IX.13 Au titre du sous-programme 3 (Investigations), le Secrétaire général propose de transférer cinq postes entre les différents lieux d'affection, notamment 1 poste P-3 d'enquêteur et 2 postes P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe de Vienne à New York, 1 poste P-4 d'enquêteur de Nairobi à New York et 1 poste P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe de Vienne à Nairobi.

IX.14 Le Comité consultatif note que dans le cadre des budgets-programmes pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, le Secrétaire général avait fait une proposition de transfert similaire, à laquelle il s'était déclaré favorable (voir A/64/7, par. IX.21 et IX.23, et A/66/7 et Corr.1, par. IX.12) mais que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 66/246 et 64/243, n'avait pas appuyée.

IX.15 D'après le rapport du Secrétaire général, les fonctions qui donnent souvent lieu à des activités d'investigation (administration, gestion des ressources humaines et gestion financière) étant essentiellement centralisées au Siège, le nombre des dossiers traités à New York est sensiblement supérieur à celui des dossiers traités dans les autres lieux d'affectation (A/68/6 (Sect. 30), par. 30.41). Le transfert d'un poste d'enquêteur P-4 de Nairobi à New York est donc proposé pour répondre aux demandes résultant de l'intégration des fonctions de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats et fournir à tous les bureaux un appui supplémentaire relatif aux achats (ibid., par. 30.43). Le Comité note que les exigences de qualité concernant les rapports d'investigation et les activités d'appui après enquête concernent essentiellement le nouveau système d'administration de la justice, car tous les rapports d'enquête comportant des conclusions défavorables qui entraîneront des poursuites nécessiteront d'importantes activités d'appui après les investigations, y compris sur le plan de la documentation et des témoignages dans chaque affaire (ibid., par. 30.44). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les affaires de fraude et de corruption étaient principalement traitées au Siège, et qu'elles nécessitaient généralement d'importantes ressources afin de pouvoir analyser de grandes quantités d'informations et de données, dans des domaines techniques qui demandaient souvent l'aide du Groupe de la recherche et de l'analyse et du Groupe de la criminalistique numérique de la Division des enquêtes, situés au Siège.

IX.16 D'après le Secrétaire général, le volume de travail du bureau de New York a continué d'augmenter par rapport à ceux de Vienne et Nairobi. Les transferts sont proposés en vue de garantir une utilisation plus efficace des ressources, de manière à répondre aux besoins effectifs d'activités d'investigation financées au moyen du budget ordinaire dans les trois lieux d'affectation (ibid., par. 30.41). Les effectifs chargés des investigations se composent actuellement de 10 postes d'enquêteur au Siège, 10 postes d'enquêteur à Vienne et 2 postes d'enquêteur à Nairobi (ibid., par. 30.42). Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des précisions sur la charge de travail liée aux activités d'investigation inscrites au budget ordinaire, à New

York, Nairobi et Vienne au cours de la période de cinq ans ayant pris fin le 31 décembre 2012 (voir tableau IX.2 ci-dessous). Il remarque à ce sujet que le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2012 et inscrits au budget ordinaire (11 pour New York, 14 pour Vienne et 13 pour Nairobi) est inférieur à celui de 2011, mais que sur la période de cinq ans susmentionnée, la charge de travail liée aux nouveaux dossiers était concentrée à New York.

Tableau IX.2
Enquêtes financées par le budget ordinaire

Lieu	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	**Total**
Nairobi	14	19	17	18	13	**81**
New York	102[a]	18	21	72[b]	11	**224**
Vienne	17	13	16	17	14	**77**
Total	**133**	**50**	**54**	**107**	**38**	**382**

[a] Les chiffres de 2008 incluent approximativement 100 cas d'utilisation abusive des ressources informatiques.
[b] Les chiffres de 2011 incluent environ 45 cas relatifs à des demandes d'indemnisation auprès d'une assurance.

IX.17 À ce sujet, le Comité consultatif note que le CCIQA, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour le contrôle interne pour l'exercice 2014-2015 (A/68/86 et Corr.1, par. 27), se dit favorable à la proposition de réorganisation de la Division des enquêtes. Au sujet du transfert de fonctionnaires chargés des investigations, le BSCI a fourni au CCIQA les justifications suivantes : a) la nécessité de régler les affaires en souffrance de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats, qui avaient été confiées à la Division des investigations au début de 2009; b) la diminution de la demande d'investigations concernant les achats à Nairobi; c) les exigences de qualité concernant les rapports d'investigation et les activités d'appui après enquête qui découlent du nouveau système d'administration de la justice; d) la nécessité de renforcer l'activité du Groupe de la criminalistique numérique de la Division des enquêtes (ibid.).

IX.18 **Au vu des informations actualisées qu'a fournies le Secrétaire général au sujet des dépenses relatives aux activités d'investigation inscrites au budget ordinaire et à la charge de travail qu'elles représentent, le Comité consultatif recommande d'accepter le transfert d'un poste P-3 d'enquêteur et de deux postes P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe de Vienne à New York, celui d'un poste P-2 d'enquêteur adjoint de 1re classe de Vienne à Nairobi, et celui d'un poste P-4 d'enquêteur de Nairobi à New York.**

Postes vacants

IX.19 Alors qu'il examinait les propositions budgétaires du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 30 avril 2013, il existait 18 postes vacants au sein du BSCI, dont 1 faisait l'objet d'une proposition de suppression, 5 faisaient l'objet d'un recrutement plus ou moins avancé, 2 avaient été pourvus avant juillet 2013, et 12 devaient encore faire l'objet d'une publication d'avis de vacance. **Le Comité consultatif souligne à quel point il est important**

que le Secrétaire général veille à ce que les postes vacants soient pourvus dans les meilleurs délais. Il fait de plus amples observations au sujet des postes vacants à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandation au sujet des autres objets de dépense

IX.20 Le montant des autres objets de dépense pour l'exercice 2014-2015 est estimé à 4 832 400 dollars, ce qui représente une baisse de 185 500 dollars (3,7 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2012-2013. Cette baisse est liée aux diminutions proposées dans les rubriques suivantes : Consultants (157 600 dollars), Voyages (241 100 dollars), Fournitures (10 700 dollars), Mobilier et matériel (62 700 dollars) et Subventions (4 800 dollars). Ces diminutions sont partiellement compensées par les augmentations proposées aux rubriques suivantes : Autres dépenses de personnel (187 300 dollars), Services contractuels (46 400 dollars) et Frais généraux de fonctionnement (57 700 dollars). L'augmentation des ressources prévues pour les services contractuels reflète des augmentations au titre de la direction exécutive et administration (201 100 dollars) et du sous-programme 3 (14 700 dollars), en partie compensées par les réductions de 64 500 dollars au titre du sous-programme 1, de 17 200 dollars au titre du sous-programme 2, et de 87 700 dollars au titre de l'appui au programme 1, de 17 200 dollars au titre du sous-programme 2, et de 87 700 dollars au titre de l'appui au programme.

IX.21 Le Secrétaire général propose une augmentation de 187 300 dollars (soit 63,4 %) des ressources destinées aux autres dépenses de personnel, qui découle principalement du montant plus important que prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'élève à 235 500 dollars, au titre du sous-programme 2 (A/68/6 (Sect. 30), par. 30.44). Le Comité consultatif a été informé que s'agissant de la suppression proposée du poste D-1 de directeur adjoint de la Division de l'inspection et de l'évaluation, qui est actuellement occupé, le Secrétaire général avait proposé que les fonctions continuent d'être assurées dans le cadre d'un emploi de temporaire en 2014 afin que la mise en place de la nouvelle structure hiérarchique se fasse sans heurt.

IX.22 **Sous réserve des recommandations formulées à la section E du chapitre I ci-dessus au sujet d'une réduction de 5 % des ressources proposées au titre des voyages sur l'ensemble des chapitres du budget, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 30**.

Observations et recommandations d'ordre général

Remplacement des systèmes de contrôle AutoAudit et Issue Track

IX.23 Le Comité consultatif été informé que la demande de 230 700 dollars pour les services contractuels au titre de la direction exécutive et administration était principalement liée au remplacement des systèmes actuels de contrôle AutoAudit et Issue Track, qui vise à permettre au BSCI de mettre en place un système de suivi en ligne. L'idée est de faciliter la gestion globale de la procédure lors de la création, de la surveillance et du suivi des recommandations formulées lors d'un audit. Le nouveau système permettrait de réaliser des gains d'efficacité au sein du BSCI et du Secrétariat, et d'appuyer les fonctions de haut niveau suivantes s'agissant des audits : la planification, la vérification, l'exécution, les

recommandations, la documentation, l'évaluation et les statistiques et analyses. Le système permettrait par ailleurs aux départements ou bureaux clients, où qu'ils se trouvent, d'accéder à tout moment aux recommandations du BSCI, de travailler à partir d'un registre de recommandations central et, le cas échéant, d'effectuer des mises à jour en ligne selon que de besoin. Le Comité a par ailleurs été informé que les demandes portaient sur la part des coûts du système de remplacement inscrits au budget ordinaire, et que la part des opérations de maintien de la paix serait proposée dans le cadre du projet de budget-programme pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

IX.24 Le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle le BSCI s'attelait aux missions et recommandations d'audit en utilisant deux applications distinctes, qui ne sont pas en ligne sur le Web, auxquelles l'accès n'est pas fiable depuis les autres lieux d'affectation, et dont le service après-vente ne sera plus assuré par leurs distributeurs respectifs après 2014. Le nouveau système proposé centraliserait toutes les informations relatives aux missions et recommandations d'audit au sein d'une base de données unique, qui serait accessible en permanence où que l'on se trouve. Le Comité a été informé que les coordonnateurs du BSCI pour les clients n'avaient actuellement pas accès à la base de données des recommandations d'audit, alors que le nouveau système leur permettrait de consulter toutes les recommandations sur le Web et d'actualiser leurs statuts directement en ligne. Le nouveau système appuierait aussi l'instauration d'un dialogue en ligne entre le BSCI et ses clients au sujet d'une recommandation, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé quant au statut de cette dernière.

IX.25 Le Comité consultatif note à cet égard qu'au paragraphe 10 de son rapport (A/68/86 et Corr. 1), le CCIQA rappelait le paragraphe 25 de la résolution 65/270 dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'inviter tous les organes de contrôle compétents à envisager la possibilité d'utiliser le système de suivi en ligne pour améliorer la coordination, et indiquait que le BSCI entendait passer en revue tous les systèmes disponibles, notamment celui qu'utilise le Corps commun d'inspection, afin de déterminer lequel d'entre eux répondrait le mieux à ses besoins. Le Comité consultatif note par ailleurs que l'Assemblée a encouragé à plusieurs reprises, et encore récemment dans sa résolution 67/258, les organes de contrôle interne et externe de l'Organisation des Nations Unies à coopérer davantage entre eux. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié d'étudier la possibilité de permettre aux organes de contrôle de l'Organisation d'œuvrer au suivi des recommandations à partir d'une base de données en ligne unique.**

Acquisition d'un système mondial unique normalisé de gestion des dossiers

IX.26 Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 130 000 dollars était prévu pour les services contractuels au titre du sous-programme 3 (Investigations) pour l'acquisition d'un système mondial unique normalisé de gestion des dossiers, qui centraliserait toutes les informations et garantirait un accès rapide aux informations essentielles, l'exactitude et la cohérence des données. Le Comité note que ce système avait été budgétisé lors des deux précédents exercices biennaux. Pour l'exercice 2010-2011, la phase d'essai avait montré que le système initialement retenu présentait des lacunes techniques qui n'en faisaient pas une bonne solution, notamment pour les opérations de maintien de la paix, et les ressources nécessaires à

l'achat d'un système moins onéreux avaient été inscrites au projet de budget pour l'exercice 2012-2013 (voir A/66/7, par. IX.17).

IX.27 Le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice 2012-2013, la Division des enquêtes s'était penchée sur d'autres solutions pour le nouveau système de gestion des dossiers, mais que son étude avait été suspendue après que d'autres départements se sont dits intéressés par ce système, qui pouvait être partagé. Le BSCI a depuis commencé à rechercher un système commun de gestion des dossiers qui pourrait faire l'objet d'une utilisation plus large par les autres entités du Secrétariat, en vue d'en faire l'acquisition à l'exercice 2014-2015. **Le Comité note avec inquiétude l'important retard qui a été pris dans l'acquisition du système de gestion des dossiers d'investigation, et il compte que ce dernier sera acheté pendant l'exercice biennal 2014-2015 et partagé par les différents départements intéressés.**

Évaluation des risques et analyse des lacunes

IX.28 Dans le paragraphe 19 de son rapport sur le projet de budget-programme pour le contrôle interne pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/86), le CCIQA indiquait que la Division de l'inspection et de l'évaluation avait délaissé les indicateurs indirects au bénéfice d'une méthode combinant des informations directes sur les risques émanant de la Division de l'audit interne, une évaluation des capacités de suivi et d'évaluation et une analyse des priorités définies par l'Assemblée générale, le Secrétaire général et d'autres parties prenantes. Le Comité consultatif notait dans son précédent rapport sur le projet de budget-programme que la Division envisageait de procéder par étapes dans sa mise en œuvre de la résolution 65/244, dans laquelle l'Assemblée général décidait de ramener le cycle des évaluations indépendantes obligatoires de 11-13 ans à 8 ans, en réduisant le cycle d'abord à 10 ans, puis à 8 ans (voir A/66/7, par. IX.20).

IX.29 Le Comité consultatif note que le CCIQA recommandait dans ses rapports antérieurs que le BSCI procède à une analyse des lacunes en matière de capacités en se fondant sur une évaluation du risque résiduel (voir A/66/737, par. 17). Le BSCI a indiqué à cet égard qu'afin de réaliser les évaluations en respectant le cycle de huit ans, la Division de l'inspection et de l'évaluation aurait besoin de personnel supplémentaire qu'il n'avait pas prévu dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité consultatif note que le BSCI a informé le CCIQA qu'il comptait néanmoins que la Division gagnerait en efficacité, notamment grâce à une amélioration de la méthode d'évaluation, et aurait fini d'évaluer tous les programmes du Secrétariat d'ici à la fin de l'exercice 2016-2017, soit 10 ans après qu'elle a été créée (A/68/86, par. 20). **Conformément aux recommandations qu'il avait lui-même émises sur ce sujet (voir A/66/7, par IX.19), le Comité consultatif approuve la recommandation du CCIQA selon laquelle le BSCI devrait renforcer ses capacités d'évaluation des risques et revoie ses plans de travail de façon à écourter le cycle d'évaluation comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244 (A/68/86 et Corr. 1, par. 22).**

Rapports hiérarchiques au sein du BSCI

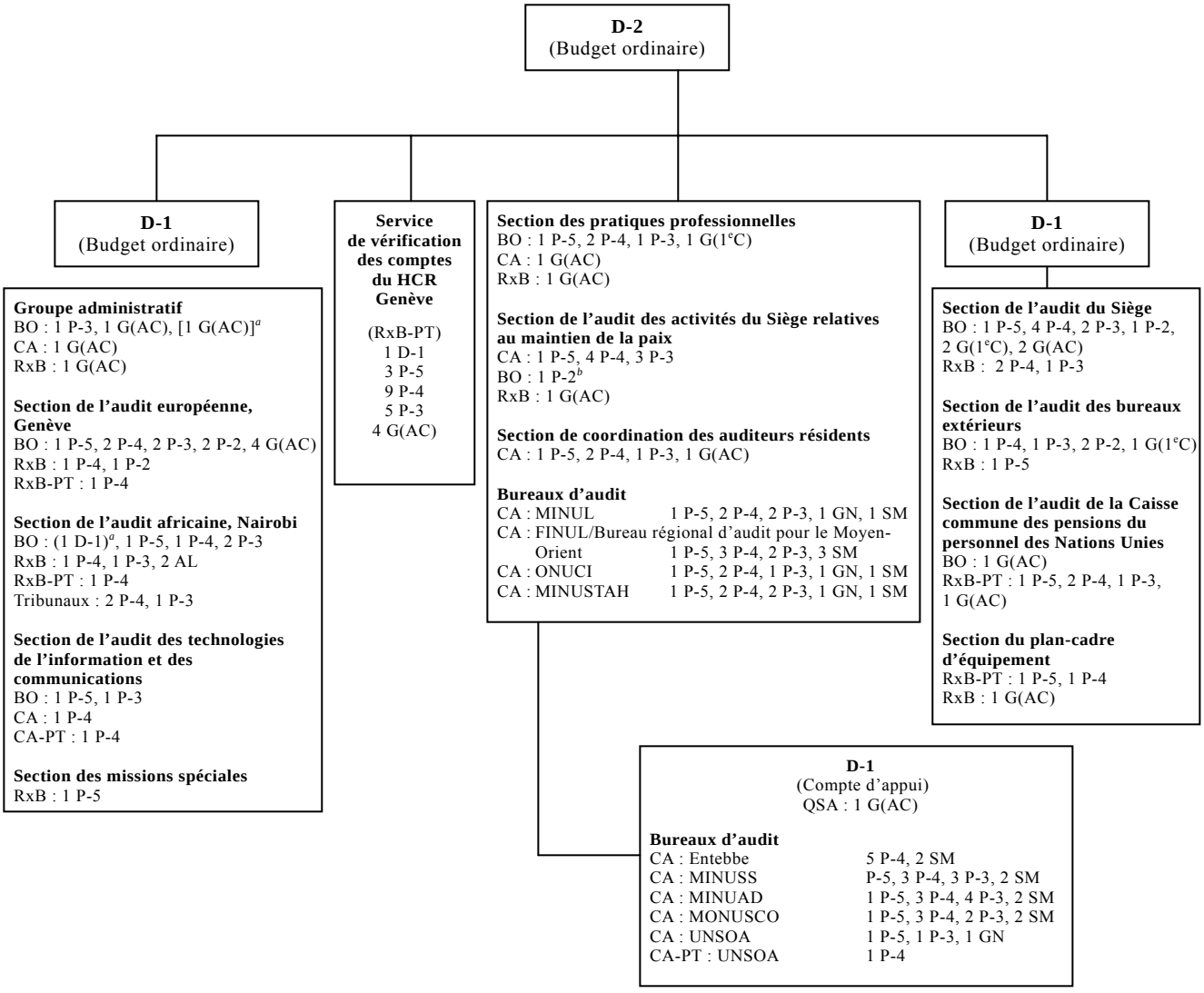
IX.30 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de créer un poste de sous-secrétaire général au sein du BSCI.

Comme il l'indiquait au paragraphe 10 de son rapport sur le projet de budget-programme pour le contrôle interne pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/86 et Corr. 1, par. 9), le CCIQA a été informé par le BSCI que la Division de l'audit interne ferait directement rapport au Sous-Secrétaire général, et que la Division des enquêtes et la Division de l'inspection et de l'évaluation feraient directement rapport au Secrétaire général adjoint. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la répartition des tâches entre le Sous-Secrétaire Général et le Secrétaire général adjoint visait à améliorer l'efficience et l'efficacité des trois divisions. Le Sous-Secrétaire Général est entre autres chargé de superviser les activités opérationnelles, et notamment de résorber le retard accumulé, de faire en sorte que les délais soient respectés, d'assurer une exécution efficiente des programmes, et de maintenir un certaine qualité du travail réalisé. **Compte tenu de l'approbation par l'Assemblée du poste de sous-secrétaire général à l'exercice biennal 2012-2013, et de la suppression proposée de postes de niveau élevé au sein du BSCI, le Comité consultatif recommande que ce dernier soit prié de garder sa nouvelle structure hiérarchique à l'examen, afin d'assurer une bonne coordination du travail entre les trois divisions.**

Transcription de déclarations

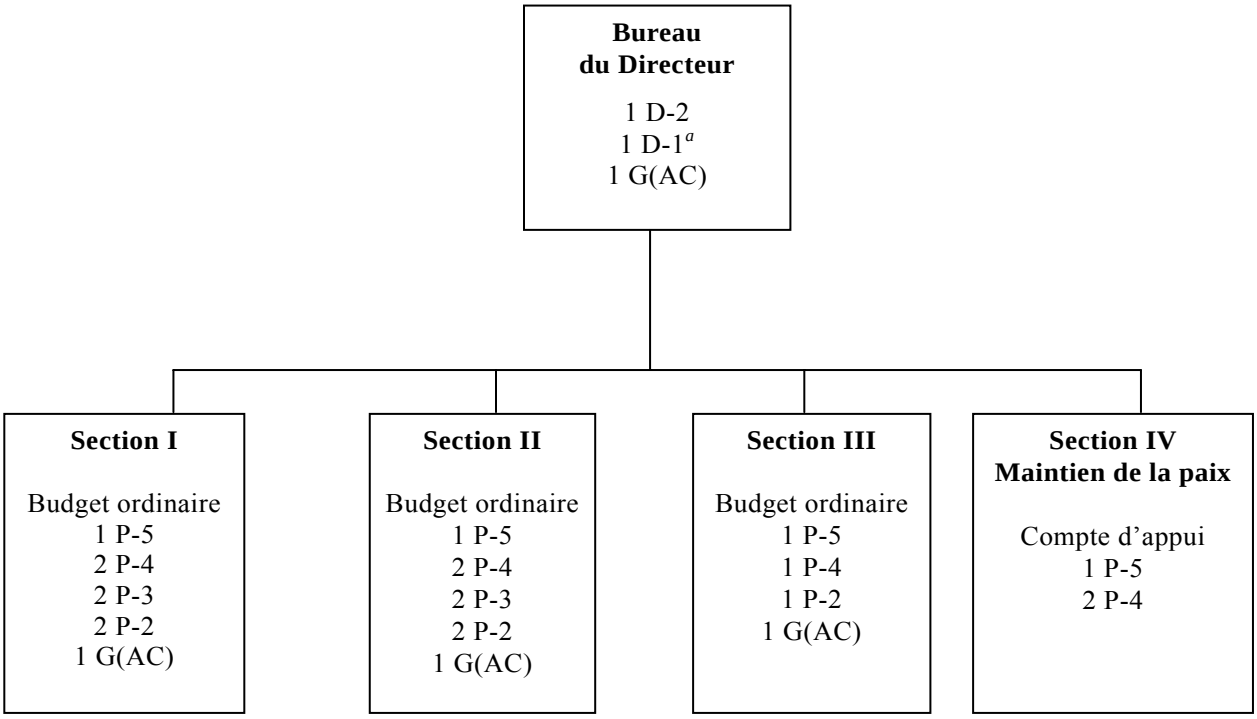
IX.31 Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée de 86 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice 2014-2015 était liée à l'exécution d'une nouvelle tâche qui consiste à transcrire par écrit les enregistrements sonores des entretiens, un progrès essentiel au bon déroulement des investigations. Le Comité a été informé que les services de transcription allaient rationaliser la procédure en éliminant les laborieuses négociations qui, en l'absence de transcription, font généralement suite aux déclarations. Le Comité note à cet égard que, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour le contrôle interne pour l'exercice biennal 2014-2015, le CCIQA indiquait que d'après le BSCI, le plan de travail pour les investigations était dicté, dans une large mesure, par la nécessité de renforcer la fonction d'investigation tout en maintenant le niveau de productivité actuel et en évitant d'accroître les effectifs, et qu'il restait convaincu que le délai qui lui était nécessaire pour mener à bien les investigations était préoccupant (ibid., par. 24). **Le Comité consultatif a fait part de sa préoccupation quant aux délais actuels de traitement des affaires disciplinaires (voir A/66/7/Add.6, par. 83), et il est certain que l'acquisition de services de transcription va accélérer le déroulement des enquêtes et améliorer la productivité de la Division.**

Tableau IX.3
Tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'audit interne pour l'exercice biennal 2014-2015



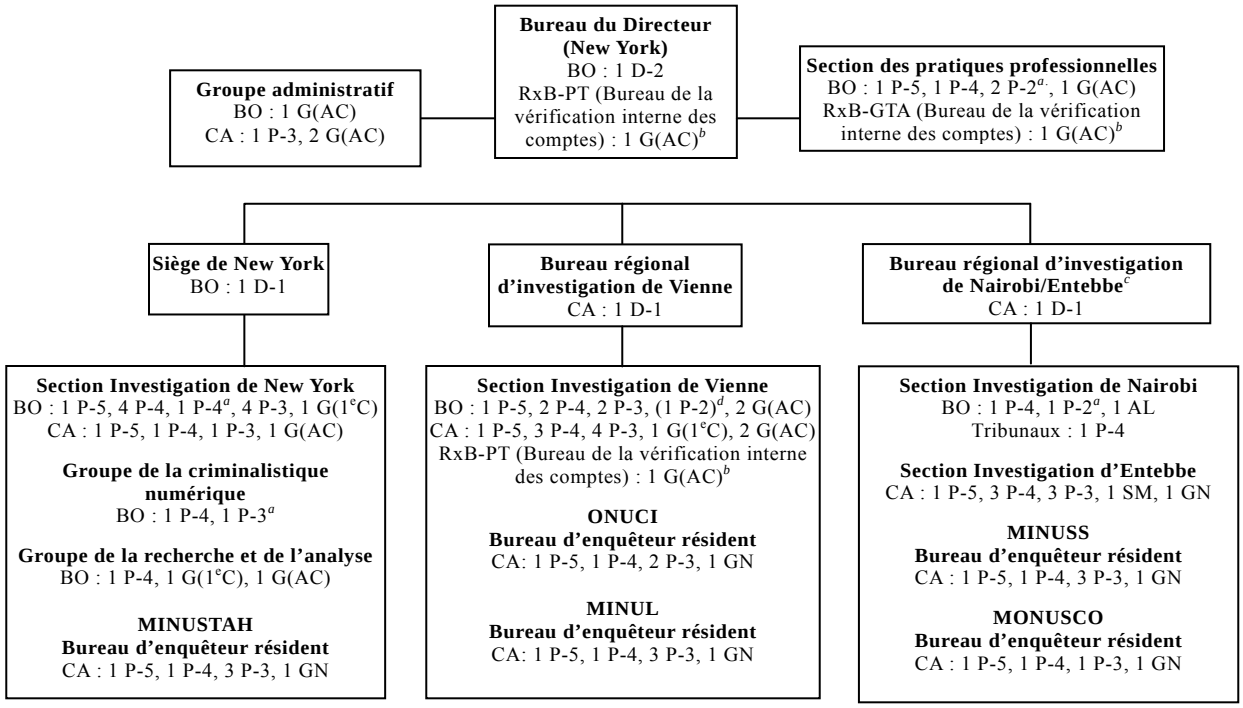
[a] Suppression proposée.
[b] De manière à fournir aux missions politiques spéciales des services d'audit financés par le budget ordinaire.

Tableau IX.4
Effectifs proposés pour la Division de l'inspection et de l'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015 (tous les postes sont situés au Siège)



[a] Suppression proposée.

Tableau IX.5
Effectifs proposés pour la Division des enquêtes pour l'exercice biennal 2014-2015



[a] Transfert proposé (1 P-4 de Nairobi à New York, 1 P-3 et 2 P-2 de Vienne à New York et 1 P-2 de Vienne à Nairobi).
[b] Suppression proposée.
[c] La création d'un nouveau bureau d'investigation au centre de services régional à Entebbe (Ouganda) a été proposée dans le cadre du budget du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14.
[d] Financé par le compte d'appui en remboursement pour le BSCI.

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives financées en commun

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	40 316 600
Montant demandé par le Secrétaire général pour 2014-2015 (ensemble du budget)	39 774 700
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire (ensemble du budget)	40 511 400
Part de l'ONU pour 2012-2013	11 529 300
Part de l'ONU pour 2014-2015	11 094 800

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes des Nations Unies à financement interorganisations, à savoir :

a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;

b) Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;

c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

X.2 Les budgets complets de la CFPI et du CCI sont présentés à l'Assemblée générale pour examen et approbation, conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, la part de ce budget qui incombe à l'ONU étant présentée pour approbation.

X.3 Les commentaires émis par les organismes membres du CCS sur les projets de budget de la CFPI, du CCI et du CCS figurent en annexe, laquelle indique que ces organismes sont conscients de l'importance du travail accompli par ces entités mais font remarquer qu'ils sont tous en butte à de sévères restrictions budgétaires. Dans ces conditions, ils ont indiqué qu'ils ne pourraient souscrire à aucune proposition

impliquant une augmentation des budgets correspondants pour 2014-2015. Il est également indiqué en annexe que les budgets approuvés pour la période devront absorber toute augmentation des ressources nécessaires découlant de l'actualisation des coûts. Les propositions de budget suivantes ont été approuvées :

a) Pour la CFPI : 17 965 300 dollars;

b) Pour le CCI : 14 188 700 dollars;

c) Pour le CCS : 5 799 600 dollars.

X.4 Le montant total des ressources demandées pour ces trois organismes financés en commun pour 2014-2015, y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève à 39 774 700 avant actualisation des coûts, soit une diminution de 541 900 dollars (1,3 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/6 (Sect. 31), tableau 31.5).

X.5 Les montants demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au chapitre 31 du budget ordinaire s'élèvent avant actualisation des coûts à 11 094 800 dollars, soit une diminution de 434 500 dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (voir ibid., tableau 31.4). Les variations au titre du budget ordinaire s'expliquent par des variations de la part de l'ONU dans le financement de ces activités ainsi que par la baisse du montant total des ressources demandées au titre des activités financées en commun pour la période 2014-2015 (ibid., par. 31.4).

Commission de la fonction publique internationale

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	18 419 600
Montant demandé par le Secrétaire général pour 2014-2015 (ensemble du budget)	18 319 600
Part de l'ONU pour 2012-2013	6 066 500
Part de l'ONU pour 2014-2015	5 917 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.6 Le montant total des ressources demandé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 au chapitre 31 du budget ordinaire, y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève avant actualisation des coûts à 18 319 600 dollars, soit une diminution de 100 000 dollars (0,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir ibid., tableau 31.5). La diminution nette de 100 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes inscrits sur le budget complet s'explique par une réduction des frais généraux de fonctionnement, laquelle est en partie annulée par une augmentation des dépenses prévues au titre de la formation (ibid., par. 31.17).

X.7 Les montants demandés par le Secrétaire général pour la CFPI, au titre du budget ordinaire, s'élèvent avant actualisation des coûts à 5 917 200 dollars, soit une diminution de 149 300 dollars (2,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., tableau 31.4). La diminution des dépenses à la charge de l'ONU s'explique par l'effet conjugué de la diminution de la part du budget de la CFPI incombant à l'ONU (32,3 % prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 contre 33,4 % pour l'exercice biennal 2012-2013) et la diminution des dépenses prévues pour la CFPI durant l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 31.18).

X.8 Le tableau X.1 récapitule les postes financés en commun pour la CFPI, tels qu'ils ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, et les propositions du Secrétaire général pour 2014-2015. Les détails figurent en annexe IV.

Tableau X.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2012-2013	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C), 20 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C), 20 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

X.9 S'étant renseigné, le Comité a appris qu'au 30 avril 2013, huit postes étaient vacants à la CFPI, à savoir 1 P-3, 1 P-2 et 6 d'agent des services généraux (Autres classes). Il observe que trois des postes d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant (statistiques) sont restés vacants depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront rapidement pourvus. Comme le Comité consultatif l'a déjà indiqué, il convient de déterminer en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et en quoi il reste opportun de les faire figurer au projet de budget-programme**. Le Comité a émis d'autres commentaires sur les postes vacants, qui figurent à la section D du chapitre I du présent document.

X.10 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié la CFPI de lui rendre compte, dans le rapport annuel qu'elle lui soumettra durant la partie principale de ses soixante-huitième et soixante neuvième sessions, de l'examen de l'ensemble des prestations offertes aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (résolution 67/257, par. 4). S'étant renseigné, le Comité a été informé du fait que la CFPI a commencé à discuter de l'examen d'ensemble et qu'il est prévu qu'un groupe de contact, un groupe de travail et des groupes thématiques se réunissent dans les deux ans à venir pour définir cet examen en détail, la CFPI prévoyant d'en rendre compte à l'Assemblée générale dans ses rapports annuels de 2013, 2014 et 2015. Le Comité a été informé que certaines des ressources demandées au titre du budget ordinaire serviraient à financer cet examen. Certaines

ressources figurant au projet de budget serviront à financer les services de consultants. La CFPI rendra compte à l'Assemblée générale de son plan de travail à cet effet et des coûts engendrés dans son rapport annuel 2013.

X.11 **Sous réserve qu'il soit donné suite à la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent document (réduction de 5 % des ressources allouées aux voyages dans tous les chapitres du budget), le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

X.12 Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il avait suggéré à la CFPI d'étudier des moyens plus économiques de recueillir les données, sans toucher à l'intégrité du processus (A/66/7, par. X.10). S'étant renseigné, le Comité a appris que la méthodologie adoptée par la CFPI pour récolter les données sur les prix correspond aux meilleures pratiques adoptées par les organismes statistiques des États Membres et des autres organisations internationales. Le Comité a également été informé que le personnel de l'ONU pourrait recueillir les données nécessaires, mais que la CFPI estime qu'une telle démarche irait à l'encontre des meilleures pratiques adoptées par les États Membres et les organisations compétentes et qu'elle aurait des incidences importantes, autant en termes de budget que de ressources humaines. Il serait également possible d'acheter des données auprès de tiers, mais celles-ci seraient onéreuses voire indisponibles pour de nombreux lieux d'affectation concernés par le système de l'indemnité de poste.

X.13 **Sous réserve des observations figurant ci-dessus au paragraphe X.11, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de budget 2014-2015 du Secrétaire général pour la CFPI.**

Corps commun d'inspection

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	14 161 300
Montant demandé par le Secrétaire général pour 2014-2015 (ensemble du budget)	14 052 700
Part de l'ONU pour 2012-2013	3 286 400
Part de l'ONU pour 2014-2015	3 147 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.14 Le montant total des ressources demandé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 au chapitre 31 du budget ordinaire, y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève avant actualisation des

coûts à 14 052 700 dollars, soit une diminution de 108 600 dollars (0,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 31), tableau 31.5). La diminution de 108 600 dollars des dépenses autres que le coût des postes s'explique par l'élimination d'un crédit non renouvelable au titre de services de consultants occasionné par la mise en place du système de suivi en ligne (ibid., par. 31.29).

X.15 Les montants demandés par le Secrétaire général pour le CCI, au titre du budget ordinaire, s'élèvent avant actualisation des coûts à 3 147 800 dollars, soit une diminution de 138 600 dollars (4,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., tableau 31.4). La diminution des dépenses à la charge de l'ONU est essentiellement imputable à la diminution de la part du budget du CCI incombant à l'ONU (22,4 % prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 contre 23,6 % pour l'exercice biennal 2012-2013) et la diminution des dépenses prévues pour le CCI durant l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 31.30).

X.16 Le tableau X.2 récapitule les postes financés en commun pour le CCI, tels qu'ils ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, et les propositions du Secrétaire général pour 2014-2015. Les détails figurent en annexe IV.

Tableau X.2
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2012-2013	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

X.17 L'annexe indique qu'outre les effectifs figurant au tableau X.2 ci-dessus, 11 emplois de temporaire de grade D-2, remplissant les fonctions d'inspecteur du CCI, ont été approuvés pour l'exercice 2012-2013 et proposés pour 2014-2015. Les inspecteurs sont nommés par l'Assemblée générale conformément à la procédure qu'elle a fixée par sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du CCI, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2), à l'échelon IV.

X.18 **Sous réserve qu'il soit donné suite à la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent document (réduction de 5 % des ressources allouées aux voyages dans tous les chapitres du budget), le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

X.19 Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur la proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il a recommandé que le CCI continue de formuler des recommandations et des avis de portée pratique et de faire rapport, dans son prochain projet de budget, sur leur taux d'application (A/66/7, par. X.15). S'étant renseigné, le Comité a appris que les taux d'acceptation et d'application des recommandations du CCI étaient respectivement de 55 % et 64 % pour la période 2009-2011 et que la tendance est à la hausse depuis 2010 si l'on compare ces chiffres à ceux des années précédentes. Le Comité a également été informé du fait que les retours des organismes participants et non participants avaient été positifs et encourageants. S'étant renseigné, le Comité a appris que le CCI menait actuellement une autoévaluation visant à déterminer dans quelle mesure ses activités sont conformes aux normes et standards établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Une évaluation par les pairs est prévue d'août à octobre. Elle doit entre autres permettre de valider l'autoévaluation. Il en sera rendu compte dans le rapport annuel 2013 du CCI.

X.20 Le fascicule du budget rappelle le statut du CCI, lequel indique que ses inspecteurs apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations et à s'assurer que les activités entreprises par les organisations sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles pour mener à bien ces activités. Conformément à l'article premier de son statut, le CCI est responsable devant l'Assemblée générale de même que devant les organes délibérants compétents des organisations du système commun des Nations Unies. S'étant renseigné, le Comité a appris qu'aux termes de l'article 20.1 du statut du CCI, le budget de ce dernier est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que le projet de budget est établi par le Secrétaire général, après consultations avec le CCS, sur la base des propositions faites par le Corps commun.

X.21 Le Comité note que le CCI a pour mandat, de par son statut, d'inspecter et d'évaluer les organisations du système commun des Nations Unies, qu'il exerce ses fonctions pour le compte de l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants compétents et qu'il est responsable devant eux. Le Comité note en outre que le statut prévoit que le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultations avec le CCS. À ce sujet, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a créé le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour qu'il l'aide à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle en examinant le plan de travail du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 60/248 et 61/275). **Le Comité fait observer que l'Assemblée générale pourrait tirer parti du travail d'un organisme externe qui examinerait les crédits demandés par le CCI, comme c'est le cas du Bureau des services de contrôle interne**.

X.22 **Sous réserve des observations figurant ci-dessus au paragraphe X.18, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de budget 2014-2015 du Secrétaire général pour le CCI.**

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	7 735 700
Montant demandé par le Secrétaire général pour 2014-2015 (ensemble du budget)	7 402 400
Part de l'ONU pour 2012-2013	2 176 400
Part de l'ONU pour 2014-2015	2 029 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.23 Le montant total des ressources demandé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du CCS et du projet IPSAS, y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire, s'élève avant actualisation des coûts à 7 402 400 dollars, soit une diminution de 333 300 dollars (4,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect.31), tableau 31.5). La baisse de 333 300 dollars au titre des ressources concernant le projet IPSAS s'explique par la réduction au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit un poste de P-4, due à la réduction des activités après 2013 et la baisse des crédits demandés au titre des voyages (ibid., par. 31.41).

X.24 Les montants demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du CCS et du projet IPSAS s'élèvent avant actualisation des coûts à 2 029 800 dollars, soit une diminution de 146 600 dollars (6,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., tableau 31.4). La baisse de 146 600 dollars tient à l'effet conjugué des éléments suivants : la baisse de la part que l'ONU assume dans le total des dépenses de secrétariat du CCS, ramenée de 28,5 % pour l'exercice biennal 2012-2013 à 27,4 % pour l'exercice biennal 2014-2015, la baisse de la part incombant à l'ONU dans les dépenses relatives au projet IPSAS, passée de 28,7 % pour l'exercice 2012-2013 à 27,5 % pour l'exercice 2014-2015 et la réduction des dépenses totales relatives au projet IPSAS (ibid., par. 31.42).

X.25 Le tableau X.3 récapitule les postes financés en commun pour le CCS, tels qu'ils ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, et les propositions du Secrétaire général pour 2014-2015. Les détails figurent en annexe IV.

Tableau X.3
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2012-2013	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/P-3 et 5 G(AC)
Postes proposés pour 2014-2015	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/P-3 et 5 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

X.26 Le Comité a été informé du fait qu'un poste (P-5) est vacant au Secrétariat du CCS à Genève. **Le Comité consultatif compte que le poste vacant sera rapidement pourvu.** Le Comité a émis d'autres commentaires sur les postes vacants, qui figurent à la section D du chapitre I du présent document.

X.27 **Sous réserve qu'il soit donné suite à la recommandation qu'il a formulée à la section E du chapitre I du présent document (réduction de 5 % des ressources allouées aux voyages dans tous les chapitres du budget), le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

X.28 À sa demande, le Comité a reçu un exemplaire de la note annuelle du Secrétariat du CCS intitulée « Statistiques relatives au personnel » (CEB/2013/HLCM/HR/12). Le Comité note que cette note comporte (tableau 12) une répartition des fonctionnaires par nationalité sans indication de grade comme c'était le cas les années précédentes. **Le Comité est d'avis qu'il était utile de montrer la répartition des fonctionnaires par nationalité et par grade et recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de président du CCS, de proposer à ce dernier d'y revenir**.

X.29 Le Comité rappelle que par sa résolution 66/246 l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de consulter tous les organismes participants au sujet de l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil au Siège de l'Organisation, à New York, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-septième session. Le fascicule indique que comme suite à cette demande, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale un rapport sur la question, durant la partie principale de sa soixante-huitième session (A/68/6 (Sect. 31), par. 31.37)**.**

X.30 **Sous réserve des observations figurant ci-dessus au paragraphe X.27, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de budget 2014-2015 du Secrétaire général pour le CCS et le projet IPSAS.**

Chapitre 32
Dépenses spéciales

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	120 441 300
Montant demandé par le Secrétaire général pour 2014-2015 (ensemble du budget)	131 939 100
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire (ensemble du budget)	143 610 500
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	31 743 700

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir les paragraphes 29-41 et 49-56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.31 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 32 pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 131 939 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 11 497 800 dollars (9,5 %) par rapport aux crédits révisés demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 32), tableau 32.2). Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses au titre du chapitre 32 ne reflètent aucune baisse résultant de l'application, par le Secrétaire général, de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

Assurance maladie après la cessation de service

X.32 Comme l'indique le tableau 32.2 du fascicule du budget, le montant des ressources prévues pour l'assurance maladie après la cessation de service, avant actualisation des coûts, est de 119 234 300 dollars, soit une diminution de 10 362 500 dollars (9,5 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013. Le même tableau indique que le montant des ressources prévues est de 130 905 700 dollars après actualisation des coûts (voir par. X.33). Au paragraphe 32.7 du fascicule, le Secrétaire général indique que les prévisions budgétaires ont été modifiées pour tenir compte d'une mesure visant à réduire les coûts des régimes d'assurance maladie liés aux prestations du programme Medicare Part B auxquelles peuvent prétendre les affiliés à un régime d'assurance maladie après la cessation de service géré par le Siège. Lorsqu'il a examiné le projet de budget, le Comité consultatif a été informé du fait que des ressources supplémentaires d'un montant estimatif de 31 743 700 dollars (soit une augmentation de 6,2 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2012-2013 à taux révisés) permettront de couvrir le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service pour les anciens membres du personnel des opérations de maintien de la paix et les anciens membres du personnel qui occupaient un poste financé à l'aide de fonds extrabudgétaires.

X.33 Au paragraphe 32.11 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources dont il est question au paragraphe X.32 du présent document découle d'une anticipation de l'augmentation du nombre d'assurés au cours de l'exercice 2014-2015 ainsi que de la tendance haussière qui caractérise le marché des primes d'assurance ces dernières années. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'ONU fait appel tous les deux ans à une société d'actuaires afin de réviser ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité a été informé que l'augmentation des ressources nécessaires, qui se monte à 10,36 millions de dollars (Ibid. Sect. 32)), tableau 32.2) correspond à une augmentation du nombre d'affiliés au Siège, lequel passerait de 7 484 en 2012-2013 à 7 970 en 2014-2015, soit une hausse de 6,4 %. Le Comité a en outre été informé que l'actualisation des coûts, à hauteur de 11,67 millions de dollars, correspond à un taux d'inflation annuel moyen pour les prestations médicales, estimé par les actuaires à 7 % en 2014-2015.

X.34 S'étant enquis des raisons qui ont empêché de prévoir la hausse des ressources nécessaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour qu'elles figurent au projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, le Comité consultatif a été informé que les prévisions du coût de l'assurance maladie pour 2012-2013 après le mois de juin 2013 n'étaient pas terminées lorsque ce projet a été élaboré. Le Comité a en outre été informé que toutes les incidences financières de la décision qui a imposé à tous les retraités pouvant y prétendre à s'affilier au programme Medicare Part B (voir par. X.32 ci-dessus) n'étaient pas encore évaluées. Sachant que les prévisions de dépenses pour 2012-2013 ont servi d'état de référence pour les prévisions de l'exercice 2014-2015, la hausse des ressources nécessaires pour 2014-2015 n'a pu être déterminée avec toute la précision voulue lorsque le projet de budget a été élaboré. **Toutefois, le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait fallu faire figurer certaines informations sur les incidences budgétaires à prévoir au projet de budget-programme**.

X.35 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer et de lui présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, à sa soixante-septième session, dans un rapport portant également sur d'autres questions relatives à la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif a été informé que le rapport du Secrétaire général serait soumis à l'Assemblée à sa soixante-huitième session (voir chap. 1, par. 23). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir les propositions du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service**.

Indemnisations

X.36 Le montant des ressources prévues au titre des indemnisations se monte, avant actualisation des coûts, à 3 008 900 dollars, en augmentation de 161 300 dollars (5,7 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013. Au paragraphe 32.16 du fascicule, le Secrétaire général indique que cette hausse des ressources à été calculée sur la base des indemnités versées par l'Organisation entre 2008 et 2011.

X.37 S'expliquant à la demande du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont affirmé que les tendances portant sur les indemnisations sur la

base desquelles les prévisions pour 2014-2015 avaient été faites correspondaient à une diminution annuelle moyenne de 4,6 % au cours de la période allant de 2008 à 2011. Il a été dit que les prévisions faites se basaient sur un nombre de cas moyen et un montant moyen des indemnisations pour la même période. Le Comité a donc été informé qu'un facteur de croissance moyen de 5,7 % avait été appliqué aux prévisions globales pour les paiements compensatoires. Le Comité a par ailleurs été informé que les montants de paiements compensatoires dépendaient des taux de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : on s'attend à ce que ces derniers augmentent de façon significative au cours de l'exercice biennal 2014-2015. L'actualisation des coûts n'a donc pas à être appliquée aux prévisions pour les paiements compensatoires.

X.38 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations portant sur les dépenses réelles au titre des paiements compensatoires entre 2008 et 2011 afin de confirmer les tendances sur lesquelles le Secrétaire général avait basé sa proposition d'augmentation des ressources nécessaires. En examinant les informations fournies, il n'a pas été possible d'établir une tendance haussière dans les dépenses de la période. **Le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander l'approbation de l'augmentation des ressources nécessaires, d'un montant de 161 300 dollars, que le Secrétaire général propose au titre des paiements compensatoires. Si le Secrétaire général disposait toutefois d'informations corroborant cette augmentation, le Comité lui recommande de les présenter à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera son projet de budget**.

Assurances générales

X.39 Comme l'indique le tableau 32.2 du fascicule du budget, le montant des ressources prévues pour les assurances générales, avant actualisation des coûts, est de 7 547 000 dollars, soit une diminution de 894 900 dollars (13,5 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013. Au paragraphe 32.18 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que ces prévisions tiennent compte d'une forte augmentation de la valeur assurée pour les bâtiments du Siège et du montant des primes correspondantes, essentiellement parce que certains des bâtiments en cours de rénovation qui étaient couverts par l'assurance du maître d'œuvre, imputée sur le budget du plan-cadre d'équipement en 2012-2013, relèveront à nouveau de la police d'assurance dommages aux biens, imputée sur le chapitre 32, au cours de l'exercice 2014-2015. En outre, les sinistres enregistrés au Soudan, au Chili et en Haïti entre 2008 et 2010 et l'inondation du troisième sous-sol du bâtiment du Secrétariat à New York provoquée par l'ouragan Sandy en 2012 ont rendu le taux de sinistralité défavorable pour cette police, ce qui a entraîné une hausse de la prime.

Frais bancaires

X.40 Le montant des ressources prévues au titre des frais bancaires se monte à 856 500 dollars après actualisation des coûts (inchangé par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013). Au paragraphe 32.19 de son projet de budget, le Secrétaire général indique que les estimations ont été calculées sur la base des dépenses récentes. Ces frais sont plus que compensés par les intérêts perçus sur les soldes créditeurs. S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations sur les tendances récentes en matière de frais bancaires et d'intérêts créditeurs (voir ci-dessous).

(En millions de dollars des États-Unis)

	2006-2007 Chiffre réel	*2008-2009 Chiffre réel*	*2010-2011 Chiffre réel*	*2012-2013 Prévisions*
Frais bancaires	3,1	5,8	10,9	0,9[a]
Intérêts perçus[b]	38,0	30,8	28,8	4,5

[a] Voir par. X.41.
[b] Fonds général de l'ONU.

X.41 Le Comité consultatif a été informé que l'estimation inhabituellement basse des frais bancaires pour 2012-2013 était due au fait qu'on n'a pas pris en compte les pertes nettes dues aux variations des taux de change en devises car il n'était pas possible de les chiffrer au moment où les prévisions budgétaires de la période ont été élaborées. Le Comité a été informé que les prévisions seraient ajustées dans le cadre du second rapport d'étape de l'exercice 2012-2013 afin de tenir compte des pertes estimées dues aux variations des taux de change en devises.

X.42 Pour ce qui concerne la baisse brutale des intérêts créditeurs entre 2010-2011 et 2012-2013, le Comité consultatif, s'étant renseigné, a appris qu'elle correspond à une baisse soudaine des taux directeurs de la Banque centrale américaine, celui-ci passant de 5,25 % en 2007 à 0,25 % actuellement. De plus, le Comité a été informé que la baisse des intérêts créditeurs était due à la baisse du solde moyen disponible pour l'investissement ces dernières années.

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.43 Le montant des ressources prévues au titre des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux se monte, avant actualisation des coûts, à 1 292 400 dollars, en augmentation de 79 100 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 2012-2013. Au paragraphe 32.20 du fascicule, le Secrétaire général indique que les estimations se basent sur le maximum des pensions payables à compter du 1er février 2013.

X.44 **Sous réserve des observations et recommandations formulées au paragraphe X.38, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général.**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	65 051 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	56 805 800
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	60 434 900

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Les crédits demandés au titre des dépenses d'équipement sont regroupés au chapitre 33 afin d'assurer une approche coordonnée et systématique. Aucune ressource n'est prévue dans le chapitre en question pour financer les dépenses de personnel et les coûts connexes, car les frais d'administration et de gestion des activités prévues au chapitre 33 sont inscrits aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et des commissions régionales (A/68/6 (Sect. 33), par. 33.1).

XI.2 Les projets d'équipement sont de trois types : a) transformation et amélioration; b) gros travaux d'entretien; c) réseau intégré de l'ONU. Les critères utilisés pour classer tels ou tels projets dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou dans celle des gros travaux d'entretien sont exposés aux paragraphes 33.2 et 33.3 du projet de budget-programme. Les tableaux 33.2 et 33.3 du fascicule du budget [A/68/6 (Sect. 33)] présentent la répartition des ressources proposées pour 2014-2015 par composante et le tableau 33.4 classe les projets par lieu d'affectation. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu une liste détaillée des projets proposés pour 2014-2015, par lieu d'affectation, montant et catégorie (voir tableau XI.5 ci-après).

XI.3 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général s'élèvent à 56 805 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une réduction de 8 245 800 dollars (12,7 %) par rapport aux ressources de 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 33), tableau 33.2). La réduction de 8 245 800 dollars se décompose comme suit : 2 811 900 dollars (12,3 %) au titre des projets de transformation et d'amélioration, 4 890 100 dollars (13,8 %) au titre des gros travaux d'entretien et 543 800 dollars (7,9 %) au titre du réseau intégré de l'ONU.

XI.4 Le Comité consultatif note que les ressources demandées dans le fascicule du budget (ibid., par. 33.14 et 33.18) pour les projets d'équipement ne prennent pas en considération le plan stratégique patrimonial du Palais des Nations à Genève ni la remise en état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (voir par. XI.25 à XI.30).

Commentaires et observations

Examen stratégique des biens immobiliers

XI.5 Les progrès de l'examen stratégique des biens immobiliers sont examinés aux paragraphes 33.8 à 33.10 du fascicule. Conformément à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a entrepris d'effectuer un examen stratégique qui donnera une vue d'ensemble de l'état des installations existantes et permettra d'établir un programme d'investissement sur 20 ans, définissant les besoins en matière de travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien. Il présentera un rapport détaillé sur la question à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétaire général a proposé un examen stratégique des installations de tous les bureaux hors Siège pour régler les problèmes de gestion des installations au niveau mondial, pour avoir une vue d'ensemble à l'échelle de l'Organisation des besoins et des priorités s'agissant de l'ajout de nouvelles installations et des gros travaux d'entretien de celles qui existent et pour appuyer de façon adéquate les lieux d'affectation menant de tels travaux (A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1, par. 14 à 19). Le Secrétaire général a examiné de manière plus approfondie la procédure d'examen dans son rapport sur la gestion des biens immobiliers et les travaux de construction en cours hors Siège, dans lequel il a indiqué que la première phase de l'examen avait commencé en mai 2009 (A/65/351, par. 6 à 8). Lors de l'examen consacré audit rapport, le Comité a engagé le Secrétaire général à achever l'examen promptement (A/65/518, par. 8 à 14).

XI.6 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'examen stratégique des biens immobiliers dont il est question au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2014-2015 correspond en pratique à la poursuite de celui lancé en mai 2009. Comme indiqué par le Secrétaire général en 2010 (A/65/351, par. 8), le projet initial visant à mener un examen stratégique des biens immobiliers au moyen des ressources existantes et du savoir-faire disponible en interne n'a pas permis de prévoir les besoins de façon concluante sur un horizon temporel à 20 ans. Le Bureau des services centraux d'appui s'est donc assuré le concours d'un consultant afin de coordonner l'examen stratégique, notamment afin d'établir les lignes directrices et les méthodes à utiliser par tous les bureaux hors Siège et de veiller à ce que les données soient recueillies et présentées de façon homogène. Le marché a été passé en mai 2012, date mentionnée au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2014-2015 comme étant la date de lancement de la première phase de l'examen.

XI.7 Le Comité consultatif a demandé des précisions concernant le calendrier des prochaines étapes de l'examen stratégique et la présentation du rapport final à l'Assemblée générale. Il a été informé que la deuxième étape était en cours et devrait se terminer d'ici à la fin de 2013; la troisième étape commencerait tout de suite après et s'achèverait au début de 2014. Sous réserve des décisions que

l'Assemblée générale prendra à sa soixante-huitième session, il est prévu de lui présenter le rapport complet sur l'examen stratégique des biens immobiliers à sa soixante-neuvième session.

XI.8 Lors de son examen des ressources demandées au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2014-2015, le Comité consultatif a également demandé au Secrétariat de lui expliquer les modalités qu'il comptait utiliser pour affiner les prévisions budgétaires relatives aux travaux d'équipement et a été informé que l'examen stratégique des biens immobiliers serait le principal outil à cet égard. L'examen stratégique aidera non seulement à recenser les projets d'entretien des installations existantes et à en chiffrer les coûts, mais il permettra aussi de mieux relier deux des principaux mandats du Bureau des services centraux d'appui : a) la formulation d'avis et d'orientations techniques concernant la planification et l'exécution de projets de construction; b) l'élaboration de consignes, de lignes directrices et de procédures concernant la gestion des biens. La question du maintien de la valeur des biens deviendra un objectif central de la planification des biens immobiliers et l'établissement des budgets d'équipement sera plus étroitement relié à la gestion des biens, tâches qui seront facilitées par la mise en service d'Umoja.

XI.9 **Le Comité consultatif attend avec intérêt le résultat de l'examen stratégique des biens immobiliers et réaffirme l'importance qu'il y a à tirer les enseignements de l'expérience et à faire fond sur le savoir-faire découlant de l'administration d'immeubles appartenant à l'Organisation ou gérés par elle, y compris dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège.**

XI.10 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le plan stratégique patrimonial du Palais des Nations à Genève n'entrerait pas dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers puisqu'un rapport distinct sur la question serait présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Toutefois, il serait fait état des ressources nécessaires à son exécution avec celles dont il serait question dans l'examen stratégique (voir aussi par. XI.25). **Le Comité consultatif estime que tous les projets d'équipement et toutes les ressources nécessaires devraient être englobés dans l'examen stratégique des biens immobiliers de façon à donner une portée globale à l'analyse et aux activités de planification de l'Organisation; cela vaut aussi bien pour le plan stratégique patrimonial que pour d'autres grands projets d'équipement, même si un mécanisme de communication de l'information distinct est exigé**.

Siège

XI.11 Le Comité consultatif a demandé des précisions quant à la répartition des ressources demandées au titre des nouveaux travaux de transformation et d'amélioration au Siège, soit 1,57 million de dollars (voir tableau XI.1).

Tableau XI.1
Répartition des ressources demandées au titre des nouveaux travaux de transformation et d'amélioration au Siège pour l'exercice biennal 2014-2015
(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet	*Montant*
Modernisation de la cafétéria principale	549 800
Remplacement des ventilateurs d'extraction dans le garage aux fins de la mise aux normes	192 500
Modernisation des dispositifs de sécurité du réseau pour faire face à l'augmentation des intrusions	310 100
Modernisation de l'accès au réseau sans fil et installation d'un réseau sans fil dans le bâtiment du Secrétariat et dans l'annexe	461 200
Remplacement des magnétoscopes numériques en réseau	59 500
Total	1 573 100

Modernisation de la cafétéria principale, achat de logiciels et plan-cadre d'équipement

XI.12. Il est indiqué dans le projet de budget-programme que les ressources demandées au titre des travaux de transformation et d'amélioration comprennent un montant de 549 800 dollars, qui selon le Secrétaire général ont trait à la modernisation de la cafétéria principale, qui ne fait pas pour l'instant partie du champ d'application du plan-cadre d'équipement [A/68/6 (Sect. 33), par. 33.23 et 33.31 d)]. Se fondant sur les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que le montant demandé permettrait de financer les travaux suivants : a) remplacement des dalles de plafond manquantes ou endommagées et réparation du sol de la cuisine, lequel fuit et présente des inégalités (environ 20 % du montant total des ressources demandées); b) colmatage des fuites qui provoquent des dégâts dans d'autres parties du bâtiment (environ 40 % du montant total); c) remplacement du lave-vaisselle (environ 40 % du montant total).

XI.13. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la modernisation de la cafétéria principale, laquelle est située dans le bâtiment de l'annexe sud, faisait initialement partie du champ d'application du plan-cadre d'équipement. Toutefois, au vu des problèmes de sécurité qui remettent en question l'existence à long terme des bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, les travaux de rénovation de la cuisine ont été remis à plus tard et la question du déménagement de la cafétéria est toujours à l'étude. Tant que l'emplacement de la cafétéria n'est pas connu et afin de fournir des services limités, des ressources sont demandées pour améliorer quelque peu le fonctionnement de la cafétéria existante.

XI.14. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé la demande qu'elle avait faite dans sa résolution 67/246 selon laquelle le Secrétaire général devait lui présenter, dans son onzième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement, des informations détaillées sur la rénovation de l'annexe sud et du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, en indiquant les options possibles et les incidences financières de chacune (résolution 67/254, partie III, par. 13). **Le**

Comité consultatif estime qu'en application des résolutions 67/246 et 67/254 de l'Assemblée générale, la modernisation de la cafétéria principale, laquelle est située dans l'annexe sud, et les ressources demandées à cet effet relèvent du plan-cadre d'équipement et devraient donc être proposées dans le cadre du onzième rapport annuel du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement. Il ne recommande donc pas l'approbation du montant de 549 800 dollars demandé dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 au titre de la modernisation de la cafétéria principale. Le Comité se penchera de nouveau sur la question lors de son examen du prochain rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement.

XI.15. Se fondant sur les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note également que les ressources demandées au titre des gros travaux d'entretien prévoient l'achat d'un progiciel de gestion de la viabilité environnementale. Ayant demandé la raison pour laquelle il était envisagé d'acheter un progiciel de ce type, le Comité a appris qu'un logiciel de régulation du chauffage, de la ventilation et de la climatisation et un système de gestion des installations avaient été installés dans différents bâtiments, dont le bâtiment du Secrétariat et des bâtiments situés à l'extérieur du complexe du Siège. Le progiciel de gestion de la viabilité environnementale, dont le coût est estimé à 500 000 dollars, permettrait d'interpréter les données provenant du système de gestion des installations et d'établir une modélisation prédictive incorporant les facteurs de charge, les prévisions météorologiques et d'autres paramètres complexes qui faciliterait les économies d'énergie. Le nouveau progiciel permettrait aussi de connaître avec exactitude la consommation d'énergie du Siège. **Le Comité consultatif estime que le progiciel de gestion de la viabilité environnementale semble être une composante indispensable pour le bon fonctionnement du système de gestion des installations mis en place au titre du plan-cadre d'équipement et devrait donc être examiné dans le contexte de l'exécution dudit plan. Il ne recommande donc pas l'approbation du montant de 500 000 dollars demandé dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 pour l'achat du progiciel**. Le Comité se penchera de nouveau sur la question lors de son examen du prochain rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement.

Office des Nations Unies à Genève

XI.16. Le montant total des ressources demandées pour l'Office des Nations Unies à Genève, soit 15 001 300 dollars, se décompose comme suit : 4 012 100 dollars au titre des travaux de transformation et d'amélioration et 10 989 200 dollars au titre des gros travaux d'entretien (A/68/6 (Sect. 33), par. 33.32). Le Comité consultatif note une augmentation d'un montant de 2 538 000 dollars au titre des travaux de transformation et d'amélioration, qui correspond à des travaux hautement prioritaires dont la réalisation ne peut attendre la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial, car il en va des conditions de sécurité dans les bâtiments du Palais des Nations (ibid., par. 33.34). Il note également que le montant de 10 989 200 dollars au titre des gros travaux d'entretien servira à couvrir les dépenses liées à l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, du réseau d'égouts et du réseau électrique, et à entreprendre d'urgents travaux d'entretien du gros œuvre, dont le remplacement des ascenseurs et d'autres travaux d'entretien (ibid., par. 33.36).

XI.17. Il est demandé un montant de 1 828 300 dollars aux fins de la remise en état du hall 13/15 dans le cadre d'un nouveau projet (voir tableau XI.5). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait de créer des espaces de travail et des bureaux modulables destinés à accueillir les participants aux conférences. Ces dernières années, le nombre de bureaux réservés aux participants aux grandes conférences a diminué en raison de l'augmentation des besoins de départements en expansion à la recherche de bureaux permanents. L'Office des Nations Unies à Genève ne peut donc plus répondre aux demandes d'espace de travail dans le cadre des conférences, et il est devenu impossible d'organiser des réunions de haut niveau et des conférences parallèlement aux réunions ordinaires inscrites au calendrier de l'Office. L'ancien hall d'accueil de 2 000 mètres carrés situé entre les portes 13 et 15, directement au-dessus de la Salle des assemblées du Palais des Nations, est le seul espace pouvant être aménagé en bureaux entièrement équipés et réservés aux représentants et aux médias pendant les grandes conférences et réunions et a été retenu comme une solution de remplacement viable. En l'état actuel des choses, cet espace n'est pas conforme aux normes sanitaires et aux normes de sécurité et l'Office ne peut pas l'exploiter dans son intégralité. La remise en état de cet espace permettrait aussi de commencer à rassembler des unités administratives disséminées dans le Palais et, partant, de réduire les besoins en locaux provisoires lors de la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. Dans le cadre du projet, il est prévu de retirer les éléments devenus obsolètes et d'aménager un nouvel espace intérieur. Le montant de 1 828 300 dollars serait réparti comme suit :

a) Remplacement ou modification des portes périphériques inutilisées (239 000 dollars);

b) Retrait et mise au rebut du matériel obsolète, retrait des matières dangereuses, démolition des anciennes parois, installation de nouvelles parois en verre, de nouveaux plafonds, de nouveaux planchers et de mobilier fixe, et exécution des travaux connexes (1 332 300 dollars);

c) Remise en état des installations techniques et des systèmes électriques afin de desservir les nouveaux espaces et de les mettre en conformité avec les normes sanitaires (132 000 dollars);

d) Installation de mobilier mobile (125 000 dollars).

XI.18. Le Comité consultatif a demandé si les activités décrites au chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 devraient être revues si l'Assemblée générale décidait d'approuver la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. Il a été informé que le projet de budget-programme ne portait que sur les gros travaux d'entretien, de transformation et d'amélioration qui ne pouvaient être remis à plus tard (voir aussi par. XI.25 à XI.27).

XI.19. Le Comité consultatif rappelle les enseignements tirés au Siège par suite de l'insuffisance des travaux d'entretien, et la mise en garde qu'il avait adressée concernant les cas où la réduction des services d'appui pouvait obliger à engager par la suite des dépenses plus importantes. C'est ainsi que les constantes réductions de dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments au Siège de l'ONU ont rendu le coût des travaux de rénovation quasiment prohibitif (A/55/77, par. 23). **Le Comité consultatif réaffirme donc que malgré les travaux de rénovation envisagés dans le cadre du plan stratégique patrimonial, il convient d'exécuter les projets**

susmentionnés sans tarder afin d'éviter toute nouvelle détérioration des bâtiments, qui pourrait exiger des réparations encore plus coûteuses, et de garantir la sécurité du personnel, des représentants et de toutes autres personnes se trouvant au Palais des Nations (A/66/7, par. XI.7). Il prie donc le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour veiller à ce que les travaux qui seront entrepris pendant l'exercice 2014-2015 n'aient pas à être refaits dans le cadre du plan stratégique patrimonial.

Mise en conformité des bâtiments avec les normes parasismiques

XI.20. Se fondant sur les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'un montant de 500 000 dollars est demandé pour 2014-2015 afin de mettre les trois bâtiments de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en conformité avec les normes parasismiques, car Bangkok fait désormais partie des zones à risque. Il note également qu'un examen complet a été entrepris en 2012-2013 et que de nouvelles ressources seront demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 afin de poursuivre les travaux de mise aux normes. S'étant renseigné, il a été informé que les prévisions pour 2016-2017 ne pourraient être affinées qu'une fois achevé l'examen des structures existantes.

XI.21. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que d'autres lieux d'affectation prenaient également en considération les risques sismiques, encore que le niveau de risque varie énormément d'un lieu à un autre. Ainsi, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a procédé à des études techniques approfondies et a mené à bien des travaux de renforcement de ses bâtiments à la suite du séisme de grande ampleur de 2009. Il sera donc rendu compte des ressources nécessaires à la poursuite des travaux à la Commission dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers. Le Comité a également été informé que les bâtiments du Siège étaient mis aux normes parasismiques en vigueur dans le pays hôte dans le contexte du plan-cadre d'équipement et que l'Office des Nations Unies à Genève prenait ces aspects en considération dans le cadre du plan stratégique patrimonial.

Réseau intégré de l'ONU

XI.22 On trouvera aux paragraphes 33.61 à 33.65 du fascicule du budget un historique du projet consacré au réseau intégré, lequel est administré par le Bureau de l'informatique et des communications, et un calendrier de mise en œuvre. Le projet prévoit une initiative majeure consistant à passer de la téléphonie classique à la téléphonie par Internet dans l'ensemble de l'Organisation. Il est prévu que la mise en œuvre du projet s'achève pendant l'exercice 2014-2015.

XI.23 Un montant de 6 300 400 dollars est demandé aux fins de l'exécution échelonnée du projet pendant l'exercice 2014-2015, dont 3 560 800 dollars afin de poursuivre la mise en œuvre du système de téléphonie par Internet (ibid., par. 33.64). Le Comité consultatif a obtenu communication de renseignements concernant la répartition du montant demandé entre les lieux d'affectation (tableau XI.2) et l'état d'avancement du projet (tableau XI.3).

Tableau XI.2
Répartition du montant demandé pour l'exercice 2014-2015 aux fins du passage à la téléphonie par Internet, par lieu d'affectation
(En dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	*Projets*	*Montant*
Office des Nations Unies à Genève	Logiciel de téléphonie par Internet	1 620 200
	Matériel et commutateurs	
	Logiciel de facturation	
Office des Nations Unies à Nairobi	Modernisation du réseau – phase 1 : commutateurs centraux	1 018 600
Commission économique pour l'Afrique	Modernisation de l'infrastructure de réseau	554 000
	Infrastructure de vidéoconférence	
Office des Nations Unies à Vienne	Modernisation du réseau du centre informatique afin d'augmenter le nombre de ports et le débit	258 900
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Matériel	104 200
	Modernisation du contrôleur WiFi et des points d'accès	
	Matériel de vidéoconférence	
	Logiciels	
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Modernisation et remplacement du matériel de téléphonie par Internet	4 900
Total		**3 560 800**

Tableau XI.3
État d'avancement du projet de téléphonie par Internet, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	*Phases*	*Date d'installation*
Office des Nations Unies à Genève	Alcatel (en fin de vie)	1994
	Bâtiment Giuseppe Motta – système de téléphonie par Internet installé	2006
	Palais Wilson – système de téléphonie par Internet en cours d'installation	2012-2013
	Palais des Nations – système de téléphonie par Internet prévu dans le projet de budget-programme actuel	2014-2015
Office des Nations Unies à Vienne	Nortel (en fin de vie)	1994
	Système Cisco de téléphonie par Internet (phase I achevée)	2006
	Phase II en cours de mise en œuvre	2012-1013
Office des Nations Unies à Nairobi	Nortel (en fin de vie)	1996
	Système de téléphonie par Internet – phase I achevée	2010-2011
	Système de téléphonie par Internet – phase II prévue dans le projet de budget-programme actuel	2014-2015
Commission économique pour l'Afrique	Ericsson (en fin de vie)	2004
	Système de téléphonie par Internet – phase I en cours de mise en œuvre	2012-2013

Lieu d'affectation	*Phases*	*Date d'installation*
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Nortel (en fin de vie)	1996
	Système de téléphonie par Internet – phase I achevée	2010-2011
	Système de téléphonie par Internet – phase II en cours de mise en œuvre	2012-2013
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Nortel (en fin de vie)	1995
	Système Cisco de téléphonie par Internet (phases I et II achevées)	2010
	Système de téléphonie par Internet – phase II en cours de mise en œuvre	2012-2013
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Alcatel (en fin de vie)	2000
	Système Cisco de téléphonie par Internet installé	2010

XI.24 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur la mise en œuvre de la téléphonie par Internet au Siège, y compris les sources de financement, et a été informé que le projet aurait dû commencer en juillet 2010 et s'achever 18 mois plus tard (voir tableau XI.4), mais qu'il n'avait pu commencer qu'en janvier 2011 en raison de travaux menés par ConEdison sur le réseau électrique. Le financement provenait de deux sources : a) 67 % étaient imputés sur le compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique et de télécommunications au Siège; b) 33 % étaient imputés sur le budget du plan-cadre d'équipement.

Tableau XI.4
Mise en œuvre de la téléphonie par Internet au Siège

Aastra (en fin de vie)	2007
Système de téléphonie par Internet – phase I – conception : menée à bien	
Système de téléphonie par Internet – phase I achevée	2008-2009
Projet retardé par suite de travaux liés au plan-cadre d'équipement	2010
Système de téléphonie par Internet – phase II – remplacement des téléphones	2011-2012
Système de téléphonie par Internet – phase II en voie d'achèvement	2013

Augmentation des ressources demandées pour 2014-2015

Plan stratégique pour la préservation du patrimoine

XI.25 Les montants inscrits aux budgets-programmes des exercices 2010-2011 et 2012-2013 aux fins de la modernisation et de la remise à neuf de l'Office des Nations Unies à Genève se chiffraient respectivement à 1,1 million de dollars (financement d'une étude technique approfondie) et à 2,8 millions de dollars (financement de services contractuels en vue de l'élaboration du plan détaillé de mise en œuvre par étapes du projet). En ce qui concerne l'exercice 2014-2015, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général dans sa résolution 66/247 de lui présenter à sa soixante-huitième session, dans le projet de budget-programme, un plan de mise en œuvre et une analyse des coûts détaillés fondés sur la solution à moyen terme. Il est indiqué dans le projet de budget-programme qu'aucune demande

de crédits n'a été faite au chapitre 33 au titre du plan stratégique, puisque le Secrétaire général fera des propositions sur la question dans le rapport qu'il présentera prochainement à l'Assemblée (A/68/6 (Sect. 33), par. 33.14).

XI.26 Compte tenu de l'observation faite par le Comité des commissaires aux comptes concernant le nombre d'occupants que le complexe du Siège pouvait accueillir à l'issue des travaux de rénovation et de ses propres commentaires sur la question (A/67/548, par. 41 et 42), le Comité consultatif a demandé des précisions sur le nombre d'occupants actuels et prévus au Palais des Nations par rapport au nombre qui était envisagé au moment de la construction du bâtiment. Il a été informé que le Palais des Nations comptait 2 800 postes de travail et que ce nombre serait porté à 3 500 à l'issue des travaux de rénovation, compte tenu de l'étude qui avait été réalisée sur la base des normes mises au point par le Bureau des services centraux d'appui au Siège. Il n'y avait toutefois pas de document indiquant expressément le nombre d'occupants qui était envisagé au moment de la conception du bâtiment. Il semblerait que les plans d'occupation initiaux mis au point dans les années 30 prévoyaient quelque 577 bureaux pour les directeurs et administrateurs et des espaces ouverts pour le personnel d'appui.

XI.27 En ce qui concerne le financement des projets d'équipement, le Comité consultatif rappelle que le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement n'englobait pas les dépenses connexes, ce qui a entraîné un manque à financer estimé à 146,8 millions de dollars en mars 2012. Les dépenses connexes comprennent des éléments concernant divers départements de l'ONU, notamment des frais de fonctionnement supplémentaires au titre de la sécurité, de l'archivage et du mobilier. **Le Comité consultatif souligne que les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement doivent orienter la planification et la mise en œuvre des projets d'équipement futurs. Il réaffirme qu'il souscrit à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que le Secrétaire général fasse en sorte que les projets d'équipement de l'ONU prévoient un budget pour les dépenses connexes, en plus du coût direct réel des travaux de construction et de rénovation. De plus, tous ces coûts afférents aux projets, quelles qu'en soient les sources de financement, devraient être recensés avant approbation des projets par l'Assemblée générale (A/67/548, par. 28 et 67)**.

Modernisation des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique

XI.28 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, et de lui rendre compte à ce sujet dans son rapport annuel suivant (résolution 65/259, sect. III, par. 3). Le Secrétaire général a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux de remise en état de la Maison de l'Afrique, y compris sur l'utilisation du crédit de 437 000 dollars approuvé pour 2012-2013 au titre de la première phase des travaux (A/67/216, par. 41 à 45), et a également indiqué qu'il avait été jugé essentiel d'avoir une équipe de consultants spécialisés qui œuvrerait de manière concertée à la conception de ce projet sur les plans de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'appareillage électrique, de l'aménagement intérieur et des métrés. Le Secrétaire général présenterait sa proposition à

l'Assemblée générale lorsque les consultants auraient terminé leur travail et que les résultats seraient connus.

XI.29 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les dépenses afférentes aux travaux des consultants seraient financées au moyen du montant approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013, soit 437 000 dollars. S'agissant des ressources nécessaires pour 2014-2015, il n'était pas encore possible de connaître avec certitude les ressources à mobiliser aux fins de la rénovation de la Maison de l'Afrique puisque les consultants n'avaient pas encore achevé leurs travaux.

XI.30 Il est indiqué dans le fascicule du budget que le Secrétaire général fera le point sur les travaux des consultants dans le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Il y évaluera en particulier l'ampleur et la durée du projet, ainsi que les dépenses à prévoir. Selon le Secrétaire général, le montant préliminaire des dépenses à prévoir n'étant pas encore connu, il ne fait pas partie des prévisions de dépenses présentées au chapitre 33 (A/68/6 (Sect. 33), par. 33.18).

Recommandation

XI.31 **Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés aux paragraphes XI.14 et XI.15, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général dans le chapitre 33.**

Tableau XI.5
Projets proposés par catégorie au titre du chapitre 33 pour l'exercice biennal 2014-2015
(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet	*Montant*	*Catégorie*
1. Siège		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Remplacement des ventilateurs d'extraction dans le garage aux fins de la mise aux normes	192,5	Nouveau projet
Modernisation de la cafétéria principale	549,8	Nouveau projet
Modernisation des dispositifs de sécurité du réseau pour faire face à l'augmentation des intrusions	310,1	Nouveau projet
Capacités centrales (stockage et réseau) : élargissement de la bande passante du réseau principal de 4 Gb à 10 Gb dans le centre informatique principal	600,0	Activité continue
Remplacement des magnétoscopes numériques en réseau	59,5	Nouveau projet
Poursuite du remplacement des commutateurs de données dans les bâtiments extérieurs	2 971,9	Projet pluriannuel
Modernisation de l'accès au réseau sans fil (WiFi) et installation d'un réseau sans fil dans le bâtiment du Secrétariat et dans l'annexe	461,2	Nouveau projet
Remplacement des serveurs devenus obsolètes	416,2	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Total partiel	**5 561,2**	
Gros travaux d'entretien		
Atelier d'entretien chauffage, ventilation et climatisation	3 774,9	Activité continue

Projet	*Montant*	*Catégorie*
Électricité	2 380,3	Activité continue
Plomberie	90,0	Activité continue
Remplacement de la moquette, des tissus d'ameublement et des tentures	385,0	Activité continue
Menuiserie	20,0	Activité continue
Peinture	60,0	Activité continue
Entretien général	535,0	Activité continue
Contrôle de la qualité de l'environnement et élimination des poussières d'amiante	105,6	Activité continue
Réaménagement des espaces de travail	800,0	Activité continue
Entretien de routine de la toiture	200,0	Activité continue
Entretien de la résidence du Secrétaire général	249,9	Activité continue
Entretien des installations de sécurité et de sûreté	1 291,5	Activité continue
Maintenance de la composante informatique des systèmes de sécurité utilisés dans le complexe du Siège	1 413,1	Activité continue
Total partiel	**11 305,3**	
Total, Siège	**16 866,5**	
2. Office des Nations Unies à Genève		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Rénovation de l'espace entre les portes 13 et 15	1 828,3	Nouveau projet
Aménagements urgents en vue de faciliter l'accès des personnes handicapées	833,8	Nouveau projet
Remplacement de quelque 300 commutateurs de réseau	1 350,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Total partiel	**4 012,1**	
Gros travaux d'entretien		
Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément aux normes en vigueur dans le pays hôte	300,0	Activité continue
Rénovation des ascenseurs 1 et 4	792,8	Projet pluriannuel
Remplacement urgent des panneaux électriques	511,0	Projet pluriannuel
Remplacement des dispositifs de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les salles de conférence	861,5	Activité continue
Remise en état des toilettes et des colonnes montantes et descendantes dans le bâtiment A	1 310,0	Projet pluriannuel
Réparations d'urgence dans les soubassements	540,0	Projet pluriannuel
Entretien d'urgence du système de conférences dans la salle de conférence XVIII	3 672,5	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Entretien du matériel de sécurité et de sûreté	3 001,4	Activité continue
Total partiel	**10 989,2**	
Total, Office des Nations Unies à Genève	**15 001,3**	

Projet	*Montant*	*Catégorie*
3. Office des Nations Unies à Vienne		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Contributions au fonds interinstitutions d'amélioration des installations et de l'infrastructure générale	2 047,7	Activité continue
Total partiel	**2 047,7**	
Gros travaux d'entretien		
Contributions au Fonds commun de financement des gros travaux d'entretien et de remplacement	1 228,0	Activité continue
Total partiel	**1 228,0**	
Total, Office des Nations Unies à Vienne	**3 275,7**	
4. Office des Nations Unies à Nairobi		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Rénovation des bureaux intérieurs	219,8	Projet pluriannuel
Plan de gestion de l'environnement	164,8	Projet pluriannuel
Rénovation des espaces de restauration	714,3	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Réaménagement et agrandissement des espaces de stationnement et révision des itinéraires d'accès et de circulation des véhicules	714,3	Projet reporté
Élargissement du projet de modernisation du centre de conférences	109,9	Projet pluriannuel
Première phase du projet pluriannuel de modernisation des installations électriques	1 098,8	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Modernisation de l'infrastructure informatique	253,1	Activité continue
Total partiel	**3 275,0**	
Gros travaux d'entretien		
Entretien des équipements électriques	659,6	Activité continue
Entretien du périmètre	439,8	Activité continue
Entretien du gros œuvre, des éléments architecturaux et de la plomberie	659,6	Activité continue
Entretien concernant la sécurité et la sûreté	1 000,0	Activité continue
Total partiel	**2 759,0**	
Total, Office des Nations Unies à Nairobi	**6 034,0**	
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Installation d'extincteurs automatiques à eau dans le bâtiment du secrétariat et dans celui des services	894,8	Projet pluriannuel
Installation de barrières de protection contre les inondations le long des bâtiments	160,0	Nouveau projet
Mise aux normes parasismiques	500,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Infrastructure de bureau virtuel	203,4	Nouveau projet
Modernisation des systèmes de stockage informatique	235,0	Nouveau projet

Projet	*Montant*	*Catégorie*
Réaménagement de la zone d'inspection par rayon X (baie de manutention)	42,9	Nouveau projet
Total partiel	**2 036,1**	
Gros travaux d'entretien		
Rénovation des façades en marbre du bâtiment du secrétariat	398,3	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Études réalisées par un consultant aux fins de la planification à long terme des travaux d'entretien	180,0	Nouveau projet
Total partiel	**578,3**	
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	**2 614,4**	
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et mise en œuvre du plan d'économie d'énergie dans le bâtiment nord	233,8	Projet reporté
Remplacement des passerelles et de l'enveloppe du bâtiment abritant le CLADES	210,0	Nouveau projet
Modernisation des motopompes afin de les mettre aux normes anti-incendie	391,7	Nouveau projet
Mise à niveau des installations afin de faciliter l'accès des personnes handicapées	40,0	Projet pluriannuel
Améliorations concernant la sécurité et la sûreté	49,1	Activité continue
Total partiel	**924,6**	
Gros travaux d'entretien		
Aménagement des espaces intérieurs : bibliothèque principale	291,4	Nouveau projet
Aménagement des espaces intérieurs : service médical	150,0	Nouveau projet
Aménagement des espaces intérieurs : espace réservé aux journalistes	150,0	Nouveau projet
Remise en état de la toiture de l'auditorium	30,0	Nouveau projet
Remplacement du système de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les salles de conférence de l'auditorium Celso Furtado	108,4	Projet pluriannuel
Remplacement des citernes souterraines de carburant diesel et des groupes électrogènes	120,0	Projet reporté
Modernisation des bornes d'incendie afin de les mettre aux normes anti-incendie	215,0	Nouveau projet
Améliorations concernant la sécurité et la sûreté	396,0	Activité continue
Total partiel	**1 460,8**	
Total, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	**2 385,4**	
7. Commission économique pour l'Afrique		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Remise en état d'un bâtiment au bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	104,0	Nouveau projet
Remise en état de la toiture du Centre de conférences des Nations Unies	1 125,1	Projet pluriannuel
Modernisation du système de gestion de la consommation d'énergie	102,3	Projet pluriannuel
Réparations urgentes des voies d'accès	102,3	Projet reporté

Projet	*Montant*	*Catégorie*
Divers projets concernant la sécurité à Addis-Abeba	362,6	Projet reporté
Divers projets concernant la sécurité dans les cinq bureaux sous-régionaux	265,3	Activité continue
Total partiel	**2 061,6**	
Gros travaux d'entretien		
Installation de deux unités d'alimentation permanentes centralisées dans le bâtiment auxiliaire	409,1	Nouveau projet
Remplacement de cinq unités d'alimentation permanentes dans le bâtiment du Centre de conférences des Nations Unies	250,9	Nouveau projet
Entretien de la moquette dans le bâtiment du Centre de conférences des Nations Unies	664,6	Projet reporté
Gros travaux d'entretien dans trois bureaux sous-régionaux	92,1	Activité continue
Élargissement du système de contrôle automatisé en vue de son utilisation dans le nouveau bâtiment à usage de bureaux	153,4	Nouveau projet
Travaux d'entretien liés à la sécurité et à la sûreté	255,9	Nouveau projet
Total partiel	**1 826,0**	
Total, Commission économique pour l'Afrique	**3 887,6**	
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
Travaux de transformation et d'amélioration		
Travaux de modernisation du sous-sol liés à la sécurité	66,5	Nouveau projet
Total partiel	**66,5**	
Gros travaux d'entretien		
Système normalisé de contrôle des accès	374,0	Activité continue
Total partiel	**374,0**	
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	**440,5**	
9. Réseau intégré		
Achèvement du passage à la téléphonie par Internet à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office de Nations Unies à Nairobi et améliorations mineures du système à l'Office des Nations Unies à Vienne, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	3 560,8	Projet pluriannuel
Maintien du marché regroupé de maintenance dans les bureaux extérieurs et les commissions régionales	2 520,4	Activité continue
Maintenance et renouvellement des logiciels coupe-feu à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office de Nations Unies à Vienne, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	219,2	Activité continue
Total, réseau intégré	**6 300,4**	
Total	**56 805,8**	

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	240 180 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2014-2015	233 671 600
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	244 985 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	6 242 800
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 703 300[a]

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 67/287 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Le montant des crédits du budget ordinaire demandés par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 233 671 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 6 509 200 dollars (2,7 %) par rapport aux crédits de 2012-2013 aux taux révisés (A/68/6 (Sect. 34), tableau 34.3). Ce montant couvre la part des Nations Unies dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité (62 076 900 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015).

XII.2 Le Secrétaire général indique que le Département de la sûreté et de la sécurité étant responsable a) de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et b) de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité (A/68/6 (Sect. 34), par. 34.12).

XII.3 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées du Département, qui s'élève à 264 327 700 dollars avant actualisation des coûts pour l'exercice biennal 2014-2015, représente une augmentation nette de 195 300 dollars (0,1 %) par rapport à l'exercice 2012-2013. Il couvre le financement de 970 postes pour l'exercice 2014-2015, contre 972 en 2012-2013. Le Comité

consultatif donne des observations plus détaillées sur le sujet aux paragraphes XII.15 à XII.17.

XII.4 Le tableau XII.1 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 et le nombre de postes proposés pour l'exercice 2014-2015. Il montre aussi le nombre de postes proposés pour l'exercice 2014-2015 qui seront financés par les quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

Tableau XII.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2012-2013	1 072	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 8 P-5, 21 P-4, 20 P-3 7 P-2/1, 8 G(1e C), 178 G(AC), 314 ASS et 509 AL
Postes proposés pour 2014-2015	1 040	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1e C), 170 G(AC), 308 ASS et 497 AL
Suppressions	(32)	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC) relevant de la composante direction exécutive et administration; 5 G(AC), 6 ASS et 12 AL relevant du sous-programme 1; 1 P-4 et 2 P-3 relevant de la composante 2 du sous-programme 2; et 1 G(AC) relevant de la composante appui aux programmes
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2014-2015	23	14 GS(AC) et 9 ASS
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour 2014-2015	18	1 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 2 G(AC) et 3 ASS

Observations et recommandations concernant les postes

XII.5 Le montant des ressources du budget ordinaire demandé pour les postes s'élève à 142 974 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 5 027 400 dollars (3,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés).

Suppressions

XII.6 Les propositions du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015 prévoient la suppression de 32 postes répartis comme suit :

a) Direction exécutive et administration : 1 poste d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint (P-5); 1 poste de fonctionnaire chargé de la communication (P-4); 1 poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité(P-3); et 2 postes d'agent des services généraux à la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi;

b) Sous-programme 1 : 23 agents de sécurité, dont 6 agents du Service de sécurité au Siège de l'ONU, 5 agents des services généraux (Autres classes) à l'Office des Nations Unies à Genève, 3 agents locaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, 3 agents locaux à la Commission économique pour l'Afrique, 3 agents

locaux à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 1 agent local à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 2 agents locaux à la Commission économique pour l'Asie occidentale; et

c) Sous-programme 2 : 3 postes de spécialiste de la gestion des crises (1 P-4 et 2 P-3);

d) Appui aux programmes : 1 poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)].

XII.7 En outre, le Comité consultatif note que le Secrétaire général compte supprimer deux postes d'agent de sécurité (agents des services généraux) basés à Vienne, financés par le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées. Le Comité a été informé que la suppression de ces postes avait été proposée sur la base du calendrier de départ à la retraite des agents de sécurité à l'exercice biennal 2014-2015.

XII.8 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression de ces postes, étant entendu que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la qualité et le délai d'exécution des activités prescrites ne s'en ressentiront pas.**

Vacances de postes

XII.9 D'après les informations supplémentaires fournies au Comité consultatif, au 30 avril 2013, 39 postes étaient vacants au Département de la sûreté et de la sécurité : 20 qu'il a été proposé de supprimer; 1 dont le titulaire était en congé spécial; 4 pour lesquels le processus de recrutement était plus ou moins avancé (2 d'entre eux ayant été pourvus depuis); 1 qui avait été pourvu à titre temporaire; 13 pour lesquels l'avis de vacance de poste restait à publier. Parmi les postes dont l'avis de vacance n'avait pas encore été publié, un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4) à New York était inoccupé depuis 2011.

XII.10 **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Secrétaire général pourvoie les postes vacants rapidement. Il le prie de tenir l'Assemblée générale informée, lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2014-2015, de l'état d'avancement du recrutement au poste P-4 mentionné au paragraphe XII.9 ci-dessus**. Il fait part de ses observations et recommandations concernant les vacances de postes à la section D du chapitre I ci-dessus.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.11 Le montant estimatif des crédits demandés pour 2014-2015 au titre des objets de dépense autres que les postes (90 697 000 dollars) reflète une baisse de 1 481 800 dollars (1,6 %) par rapport au montant demandé pour 2012-2013. Le Comité consultatif prend note des informations supplémentaires qui lui ont été fournies, à savoir que le Secrétaire général propose des baisses dans toutes les catégories de dépenses, à l'exception des consultants, des frais généraux de fonctionnement et des subventions et contributions.

XII.12 Le Comité note que le montant demandé, pour le budget ordinaire, au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice 2014-2015 (5 581 700 dollars) est en augmentation de 193 000 dollars (3,6 %) par rapport à 2012-2013. Il a été

informé que cette augmentation était principalement due au fait que le Siège avait besoin de louer des machines à rayon X plus puissantes, capables d'enregistrer et de retrouver des images de documents scannés, pour pouvoir effectuer des recherches plus approfondies. S'étant enquis à ce sujet, il a été informé que ces appareils permettraient d'améliorer les services de sécurité fournis pendant le débat général de l'Assemblée générale, les manifestations spéciales et les réceptions, et de mieux assurer la protection des personnalités importantes (chefs d'État et de gouvernement, ministres étrangers, représentants de l'ONU, etc.). Parmi les fonctionnalités avancées, on notera un affichage à code couleur en fonction de la nature des objets, et des caméras haute résolution capables de scanner rapidement les objets et d'en restituer clairement l'image sur un écran. Ayant voulu en savoir davantage, le Comité a cependant appris que, si le montant total des crédits prévus au titre des frais généraux de fonctionnement avait été de 5 388 700 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses ne s'étaient élevées qu'à 2 795 300 dollars (51,9 %) au 30 avril 2013.

XII.13 Concernant la rubrique Mobilier et matériel, le Comité consultatif note que le montant des crédits du budget ordinaire demandés pour l'exercice biennal 2014-2015 (2 313 300 dollars) représente une baisse de 128 200 dollars par rapport à 2012-2013. Il a cependant été informé, à sa demande, que, sur le montant total prévu pour la même rubrique pour l'exercice 2012-2013 (2 441 500 dollars), seuls 746 600 dollars (30,6 %) avaient été dépensés au 30 avril 2013.

XII.14 **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes – à condition qu'il soit tenu compte de la recommandation de la section E du chapitre I ci-dessus, tendant à ce qu'une baisse générale de 5 % soit appliquée, dans l'ensemble des chapitres du budget, aux crédits prévus au titre des voyages du personnel – mais demande que l'Assemblée générale soit tenue informée, lorsqu'elle examinera le budget-programme pour 2014-2015, des dépenses effectuées à l'exercice biennal 2012-2013 au titre du chapitre 34, dans les rubriques Frais généraux de fonctionnement et Mobilier et matériel.**

Observations et recommandations générales

Montant global des ressources budgétaires nécessaires pour les activités cofinancées

XII.15 Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de la section V de sa résolution 67/254, a rappelé le paragraphe 9 du rapport qu'il a publié sur le Département de la sûreté et de la sécurité, dans lequel il réaffirme que les arrangements en matière de participation aux coûts afférents à la sécurité hors Siège sont importants pour garantir que toutes les parties concernées partagent à la fois la maîtrise et la responsabilité du système, et que le Département devrait revoir et évaluer de façon critique les ressources dont il dispose et les comparer à ses besoins et priorités opérationnels actuels. Il y prie en outre le Secrétaire général de faire en sorte que les prochains projets de budget contiennent des précisions sur les fonctions et les dépenses connexes qui doivent être financées au moyen du montant brut prévu au budget pour les activités cofinancées, ainsi que sur celles des organismes participants qui doivent mener des activités complémentaires de celles du Département sur le terrain (voir A/67/624). L'Assemblée a par ailleurs prié le

Secrétaire général de présenter des renseignements à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

XII.16 Le Comité consultatif note que le projet de budget pour 2014-2015 ne comporte pas assez d'informations sur les fonctions et les dépenses connexes qui doivent être financées au moyen du montant brut prévu au budget pour les activités cofinancées, ni sur celles des organismes participants qui doivent mener des activités complémentaires de celles du Département sur le terrain. Lors de son examen du projet de budget-programme pour 2014-2015, le Comité a été informé, s'étant enquis à ce sujet, que les commissions régionales, en leur qualité d'organisations chefs de file dans leurs lieux d'affectation respectifs, fournissaient tout un éventail de cadres et de services administratifs, financés par leurs budgets respectifs, aux composantes sécurité qui les servaient.

XII.17 **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 67/254, réaffirmé le principe de la responsabilité commune du Secrétariat de l'Organisation et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant la sûreté et la sécurité de leur personnel, et la nécessité que le financement des initiatives de sûreté et de sécurité, reposant sur le partage des coûts, soit clairement défini, prévisible et sûr. Il considère que le budget du Département de la sûreté et de la sécurité devrait donner le détail des montants proposés en précisant les fonctions connexes assurées : par le Département de la sûreté et de la sécurité, dans le cadre du budget ordinaire; par les organismes participants du réseau du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, dans le cadre du montant brut prévu au budget pour les activités cofinancées; ainsi que par les bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies; il devrait notamment comprendre des informations sur le soutien administratif et logistique, les infrastructures et les dispositifs d'appui qui sont fournis aux composantes sécurité financées par ces entités hors budget brut pour les activités cofinancées (voir par. V.75 et V.76 ci-dessus). Le Comité compte que le projet de budget-programme pour 2016-2017 présentera des informations complètes et consolidées sur les fonctions et dépenses connexes qui doivent être financées au moyen du budget ordinaire, du budget brut des activités cofinancées, ainsi que des budgets respectifs des organismes participants, et qu'il indique notamment la part de chacun de ces organismes dans le budget brut pour les activités cofinancées. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande que des informations sur les lignes directrices et les méthodes mises au point par le Département pour répartir les coûts et responsabilités relevant du budget brut des activités cofinancées figurent dans le projet de budget-programme pour 2016-2017.**

Plan stratégique patrimonial

XII.18 S'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève avait procédé à une évaluation des besoins supplémentaires en matière de sécurité dans le cadre du plan stratégique patrimonial, qui vise à préserver et moderniser les bâtiments du Palais des Nations. Il s'agit notamment de pouvoir assurer des services de sécurité contractuels pour les sites en construction, de mettre en place un système d'accès sécurisé ainsi que des locaux transitoires à l'extérieur de l'enceinte actuelle de l'Office des Nations Unies à Genève, et de disposer de personnel pour la gestion de projets et le développement de systèmes. Par ailleurs, le Service de la sécurité et de

la sûreté de l'Office a soulevé plusieurs questions de sécurité à prendre en compte pendant la mise en œuvre du plan. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/247, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, un plan de mise en œuvre et une analyse des coûts détaillés du plan stratégique patrimonial. **Le Comité compte que les propositions du Secrétaire général concernant le plan stratégique patrimonial tiendront pleinement compte des crédits nécessaires à la sécurité des locaux des Nations Unies et du personnel au cours de toutes les phases de la construction et de la rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève, et que la mise en œuvre dudit Plan s'appuiera sur les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, afin d'éviter la surprise de dépenses de sécurité supplémentaires au cours du projet**. Le Comité a fourni ses observations et recommandations sur la planification et la mise en œuvre des projets d'équipement à grande échelle au paragraphe XI.27 ci-dessus.

Mise en œuvre de la seconde phase du système normalisé de contrôle des accès (PACT II)

XII.19 Le Comité consultatif rappelle que, dans un premier temps, le Secrétaire général avait proposé de mettre en œuvre la seconde phase du système normalisé de contrôle des accès – qui vise à garantir le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges pour ce qui est de la protection des périmètres et du contrôle électronique de l'accès, à chacun des niveaux de sécurité définis à l'intérieur des périmètres (voir A/64/532) – dans huit lieux d'affectation. Des crédits d'un montant de 2,3 millions de dollars ont été spécifiquement prévus dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 pour cette mise en œuvre dans trois nouveaux lieux d'affectation : Bangkok, Genève et Vienne (voir A/66/7, par. XII.37 à 39). À cet égard, le Comité rappelle avoir demandé que des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre du projet figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. S'étant enquis à ce sujet, le Comité a été informé qu'en juillet 2013, la mise en œuvre de PACT II avançait selon le calendrier prévu et serait achevée au plus tard à la fin de 2013. À Genève, en particulier, les offres reçues des prestataires potentiels avaient été analysées et la phase d'installation devait débuter en octobre 2013. Le Comité a par ailleurs été informé que les systèmes de sécurité qui seraient mis en place dans le cadre du projet ne seraient pas affectés par la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial. **Le Comité compte que la seconde phase du système normalisé de contrôle des accès (PACT II) aura entièrement été mise en œuvre à l'exercice 2012-2013**.

Regroupement des entités des Nations Unies dans les mêmes locaux pour chaque lieu d'affectation

XII.20 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/211, avait prié tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies d'installer des locaux communs dans les divers pays. À cet égard, s'étant enquis à ce sujet, le Comité a appris que ce regroupement n'était pas véritablement systématique, mais qu'il dépendait des besoins opérationnels et des mandats spécifiques de chacune des organisations du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, ainsi que des conditions de sécurité locales. Si

certaines entités des Nations Unies ont besoin d'avoir un accès plus direct aux populations, par exemple pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés, d'autres ont besoin d'être installées à proximité des institutions nationales des pays hôtes pour pouvoir s'acquitter de leur mandat. Le Comité a par ailleurs été informé que pour certains types de menaces, dans certaines circonstances, un regroupement risquait d'augmenter les risques pour la sécurité. Le Comité consultatif est conscient de la diversité des conditions de sécurité dans lesquelles les entités du système des Nations Unies doivent exécuter leur mandat; il estime cependant que le regroupement des bureaux, organismes, fonds et programmes, dans les conditions appropriées, pourrait avoir une incidence positive sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, tout en permettant de faire des gains d'efficacité et des économies supplémentaires. Il réitère donc sa précédente recommandation, tendant à ce que le Secrétaire général veille à ce que les possibilités de colocalisation d'entités des Nations Unies soient exploitées dans tous les lieux d'affectation en application de sa résolution 44/211 (voir A/67/484, par. 26). Il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir, dans le projet de budget-programme pour 2016-2017, des informations sur l'état d'avancement du regroupement des bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que sur la méthode utilisée par le Département de la sûreté et de la sécurité pour déterminer si un tel regroupement est adapté.

Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile

XII.21 S'étant enquis à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le personnel de l'ONU recruté sur le plan international à Nairobi qui vivait en résidence indépendante pouvait recevoir, dans le cadre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile approuvées par le Département de la sûreté et de la sécurité , un montant de 40 000 shillings kényans par mois (soit 458 dollars) pour couvrir divers frais, liés notamment à l'utilisation et à l'entretien de clôtures électriques; à l'augmentation des factures d'électricités suite à l'ajout d'éclairages périmétriques supplémentaires; à l'achat de carburant; à l'entretien de générateurs et de convertisseurs continu-alternatif; à la sécurité des parties communes au niveau des barrières d'accès aux résidences, etc. Le Comité a été informé que ces versements étaient effectués avec le salaire, sous forme d'indemnité au titre des services de sécurité résidentielle. Les membres du personnel éligibles peuvent aussi être remboursés de leurs frais liés à l'emploi de gardes de sécurité choisis auprès de sept sociétés de services de sécurité. Les fonctionnaires qui louent leur logement dans des résidences où les services de sécurité sont compris dans le loyer peuvent se voir rembourser la part du loyer correspondant aux frais de sécurité, telle qu'elle apparaît sur le bail. En outre, les fonctionnaires peuvent régulièrement se prévaloir, aux fins du renforcement de la sécurité des bâtiments, d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 000 dollars. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir des renseignements détaillés sur l'indemnité au titre des services de sécurité résidentielle, le nombre de fonctionnaires de l'ONU qui la perçoivent, les lieux d'affectation où elle est exigible, et la façon dont elle est inscrite au budget dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**.

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	29 243 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	28 398 800

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIII.1 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 35 s'élève à 28 398 800 dollars, ce qui représente une baisse de 844 400 dollars (2,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Le montant des ressources proposées pour 2014-2015 a été calculé aux taux courants et n'a pas été actualisé aux taux de 2014-2015 (voir par. XIII.8 ci-après).

XIII.2 Les ressources prévues pour l'exercice 2014-2015 au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement), tiennent compte des projets qui doivent être financés dans le cadre de la neuvième tranche de projets du Compte. La liste des projets qu'il est proposé de financer figure à l'annexe du projet de budget [A/68/6 (Sect. 35)]. Le Secrétaire général indique que les 46 projets relevant de la neuvième tranche ont été approuvés par le Comité directeur du Compte pour le développement et seront exécutés par neuf entités du Secrétariat[14], sous la supervision du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. On prévoit que 22 d'entre eux seront exécutés par les commissions régionales et 24 par les autres entités.

XIII.3 Le tableau 35.2 du fascicule du budget donne un récapitulatif des ressources nécessaires par grande catégorie de dépense. Le Secrétaire général indique que pour parvenir à la diminution proposée des ressources demandées, soit 844 400 dollars, on réduira le budget alloué à chacun des 46 projets de la neuvième tranche, de 12 000 dollars pour les petits projets (400 000 dollars) à 35 000 dollars pour les projets de grande ampleur (1,2 million de dollars). Il prévoit que cette réduction entraînera une baisse du nombre de pays cibles et d'activités de fond menées dans les pays retenus (par. 35.16). Le tableau XIII.1 donne un récapitulatif de l'évolution des ressources affectées au Compte pour le développement.

[14] Le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les cinq commissions régionales des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Tableau XIII.1
Ressources affectées au Compte pour le développement, par exercice biennal
(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget-programme par exercice biennal	*Ressources demandées par le Secrétaire général*	*Crédits ouverts*	*Résolutions de l'Assemblée générale/fascicule*
1998-1999	13 065,0	13 065,0	52/221
2000-2001	13 065,0	13 065,0	54/250
2002-2003	13 065,0	13 065,0	56/254
2004-2005	13 065,0	13 065,0	58/271
2006-2007	13 065,0	20 565,0	60/247, 61/252 et 62/235
Actualisation des coûts 2006-2007[a]		986,9	60/246
2008-2009	16 480,9	26 151,3	62/237, 62/236, 62/238 et 64/242
2010-2011	18 651,3	23 651,3	64/244 A, 64/243
2012-2013	23 651,3	29 243,2	66/248, 66/246
Total 1998-2013	152 857,7		
2014-2015	28 398,8		A/68/6 (Sect. 35)

[a] Taux de change, inflation et autres ajustements.

Huitième rapport d'étape du Secrétaire général

XIII.4 Le huitième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/68/92) fait le point des résultats et de la gestion du Compte pour le développement depuis la publication du septième rapport d'étape (A/66/84), et présente notamment une évaluation de 42 projets relevant de la sixième tranche ainsi qu'un examen et une analyse thématiques de la répartition géographique des projets. Le Secrétaire général indique que 30 rapports finals et 26 rapports d'évaluation externes ont été analysés, ce qui représente environ deux tiers des projets de la sixième tranche. L'annexe II du rapport d'étape fait le bilan de l'avancement de tous les projets des sixième, septième et huitième tranches qui étaient en cours d'exécution au 30 avril 2013.

XIII.5 Le tableau A.1 de l'annexe II du rapport d'étape présente l'état d'avancement des 15 projets de la sixième tranche-B lancés au cours de l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif note qu'au 30 avril 2013, le montant total des dépenses engagées s'élevait à 2 074 200 dollars, contre un crédit approuvé de 7 500 000 dollars, soit un taux d'exécution de 28 %. S'étant enquis des raisons de ce faible taux d'exécution, il a été informé que ce montant de 7,5 millions de dollars correspondait au montant des ressources supplémentaires octroyées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/242 grâce aux économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Bien que financés au moyen de crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 et relevant de la sixième tranche, les projets étaient exécutés dans le cadre du cycle de la septième tranche. Vu l'importance du montant des ressources supplémentaires reçues, le directeur de programme avait appelé au lancement d'un nouveau cycle de projets en mars 2010, et les propositions correspondantes avaient été soumises à la procédure habituelle d'examen et de sélection par le Comité

directeur du Compte pour le développement. Le taux d'exécution inférieur aux prévisions enregistré pour cette tranche tenait principalement au processus préparatoire nécessaire à la mise au point définitive des descriptifs de projet.

XIII.6 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du huitième rapport d'étape.**

Gestion du Compte pour le développement

XIII.7 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements supplémentaires sur l'administration et la gestion du Compte pour le développement, notamment sur la structure hiérarchique. Il a été informé que le directeur de programme du Compte pour le développement, qui était chargé de veiller à la gestion efficace et rationnelle du programme du Compte pour le développement, était le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Les fonctions liées à la gestion et au contrôle quotidiens du programme étaient déléguées au Chef du Bureau du développement des capacités et gérées par l'équipe de gestion du programme du Compte pour le développement. Le Comité rappelle que dans sa résolution 64/243, relative au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée générale a approuvé la création de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) pour constituer ladite équipe. Celle-ci est chargée de la gestion courante du Compte, autrement dit des activités de conception, d'assurance qualité, de programmation et de suivi relatives à 118 projets en cours. Elle rend compte au directeur de programme par l'intermédiaire du Bureau du développement des capacités. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des renseignements supplémentaires sur la gestion du Compte pour le développement, notamment une évaluation de la pertinence des dispositions actuelles (voir par. V.110 ci-dessus)**. Le Comité donne de plus amples détails sur la complémentarité du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique au paragraphe V.112 ci-dessus.

Procédure d'évaluation

XIII.8 Au paragraphe 35.12 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique qu'un groupe de travail sur l'évaluation a été créé en septembre 2012 pour aider le directeur de programme à mieux structurer les fonctions d'évaluation, notamment en améliorant les mécanismes et principes directeurs en la matière. Le Comité consultatif a été informé que le groupe de travail avait mis au point un projet de recommandations, lequel devait être soumis au Comité directeur du Compte pour le développement pour approbation. S'étant enquis des procédures d'évaluation en place, il a été informé qu'à partir de la cinquième tranche (2006-2007), tous les projets du Compte pour le développement avaient fait l'objet d'une évaluation obligatoire. Les entités chargées de l'exécution consacraient 2 % du budget alloué aux projets à une évaluation externe qui devait être réalisée au cours du dernier trimestre de l'exécution du projet par un consultant indépendant recruté directement par l'entité concernée. Le Comité a également été informé que les évaluations réalisées étaient fondées sur les méthodes et politiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et des politiques d'évaluation interne des entités responsables. À ce jour, quelque 70 projets ont fait l'objet d'une évaluation externe. **Le Comité consultatif convient avec le Secrétaire général de l'importance du suivi et de**

l'évaluation des projets et compte que ces activités continueront de recevoir toute l'attention voulue. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, à la mise en œuvre de nouvelles procédures garantissant l'indépendance de l'évaluateur.

XIII.9 **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé par le Secrétaire général au titre du Compte pour le développement.**

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	498 486 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	476 823 500
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire	488 835 400

Les observations du Comité consultatif concernant la méthode d'élaboration, l'actualisation des coûts et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 figurent ci-dessus au chapitre I (voir par. 29 à 41 et 49 à 56).

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 36 s'élève à 476 823 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 21 662 500 dollars (4,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 36), tableau). Cette diminution correspond à une réduction nette liée aux ajustements proposés pour l'exercice 2014-2015 au titre des postes et des autres dépenses de personnel, annulée en partie par l'effet-report de la création de postes approuvés en 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 36), par. 36.3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ajustement opéré au titre des postes s'expliquait par la réduction du nombre de postes et d'emplois de temporaire (notamment dans les missions politiques spéciales).

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, le traitement et les émoluments connexes sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec le programme de travail et les projets de budget des autres organismes des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées pour les divers chapitres des dépenses sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit global demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments. Par ailleurs, les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont portés en recettes. Le montant demandé au présent chapitre est donc également inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (voir A/68/6 (Sect. 36), par. 36.1 et 36.2).

Prévisions de recettes

Chapitre 1 des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

(En dollars des États-Unis)

Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	502 795 200
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	493 184 500

IS1.1 Le montant estimatif des recettes prévues au présent chapitre pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 493 184 500 dollars et correspond : a) au montant du crédit prévu au chapitre 36 (Contributions du personnel), soit 488 835 400 dollars; et b) à la part relative aux contributions du personnel des dépenses prévues au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), soit 4 349 100 dollars (voir A/68/6 (Income sect. 1), par. IS1.1).

IS1.2 Le fascicule indique que toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X). Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'exercice considéré (A/68/6 (Income sect. 1), par. IS1.2).

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

(En dollars des États-Unis)

Prévisions approuvées pour l'exercice 2012-2013	36 780 500
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	31 228 200

IS2.1 Le montant des recettes prévues au titre de ce chapitre pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 31 228 200 dollars, ce qui représente une diminution de 5 552 300 dollars par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2012-2013. Ces recettes proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme l'indique le tableau IS2.1, la diminution prévue pour 2014-2015 s'explique principalement par la baisse prévue au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (2 610 800 dollars), des intérêts bancaires (1 999 000 dollars) et des recettes accessoires (1 954 300 dollars), annulée en partie par l'augmentation prévue au titre des loyers (1 316 800 dollars).

IS2.2 Le fascicule indique que, comme le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et donc difficile à prévoir avec exactitude, le montant estimatif du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs a été fixé à un niveau assez bas, sur la base des prévisions initiales concernant les recettes à cette rubrique pour l'exercice 2012-2013 (voir A/68/6 (Income sect. 2), par. IS2.6). L'augmentation prévue de 1 316 800 dollars au titre des recettes locatives tient aux augmentations de loyer enregistrées à Addis-Abeba (1 096 300 dollars), Nairobi (500 000 dollars), Santiago (45 100 dollars) et Bangkok (17 500 dollars), compensées en partie par une baisse enregistrée au Siège (342 100 dollars) (voir A/68/6 (Income sect. 2), par. IS2.2).

IS2.3 Au paragraphe IS2.5 du fascicule du budget, il est indiqué que le montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel usagé, qui a été calculé d'après les recettes de 2012, s'élève à 95 800 dollars, ce qui représente une baisse de 251 100 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recettes enregistrées à cette rubrique se composaient essentiellement du produit de la vente de véhicules et de la valeur de récupération de tout autre matériel vendu. Il a également été informé que le matériel était généralement conservé jusqu'à la fin de sa durée de vie utile, autrement dit jusqu'à ce qu'il ait été entièrement amorti, de sorte qu'il était vendu à la valeur de récupération. Par ailleurs, lorsqu'un véhicule avait atteint l'âge de sortie de patrimoine ou remplissait les conditions préalables, le Comité de contrôle du matériel était chargé de donner une recommandation quant à ce qui devait en être fait (don, vente aux enchères, cannibalisation ou échange); s'il recommandait l'échange, le véhicule était échangé chez le concessionnaire auprès duquel le véhicule de remplacement était acheté. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, lorsqu'elle examinera le présent rapport, un état comparatif de la valeur du matériel usagé à la sortie du patrimoine et du prix d'achat**.

Chapitre 3 des recettes
Services destinés au public

IS3.1 Le chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) comprend : a) le programme de travail, qui couvre les activités liées aux services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, à la vente d'articles-cadeaux, à l'exploitation du kiosque à journaux, à l'exploitation des garages, aux services de restauration et aux autres activités commerciales; et b) l'appui au programme, qui permet de financer le maintien de trois postes au Groupe de la comptabilité des recettes de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Montant net des recettes

(En dollars des États-Unis)

Prévisions approuvées pour l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	(2 459 300)
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	434 300

IS3.2 Comme l'indique le tableau IS3.1, le montant net des prévisions de recettes pour 2014-2015 s'élève à 434 300 dollars, ce qui correspond à la différence entre le montant brut des dépenses prévues après actualisation des coûts, soit 39 113 200 dollars, et celui des recettes prévues, soit 39 547 500 dollars. Pour l'exercice en cours, on prévoit un déficit net de 2 459 300 dollars. Les prévisions de recettes (montants bruts et montants nets) par activité au titre de ce chapitre sont récapitulées au tableau IS3.4 et expliquées au paragraphe IS3.5 du fascicule.

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

IS3.3 Au paragraphe IS3.16 du fascicule du budget, il est indiqué qu'au cours de l'exercice biennal, l'Administration postale de l'ONU devra faire face à plusieurs défis, à savoir le ralentissement économique, le vieillissement des collectionneurs et la restriction des services destinés au public engendrée par les travaux menés au Siège dans le contexte du plan-cadre d'équipement. Le montant brut des recettes prévues pour l'exercice 2014-2015 devrait s'élever à 12 409 500 dollars (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.19). Comme indiqué ci-après, le Comité consultatif a été informé que le plan-cadre d'équipement avait eu des répercussions sur les services de l'Administration postale, et la vente d'articles philatéliques avait également été ralentie par la situation du marché. **Le Comité consultatif estime qu'il serait peut-être utile d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale pourraient générer des recettes**.

Exploitation du garage

IS3.4 Le Secrétaire général indique que les garages de New York, Genève et Bangkok permettent aux délégués et aux fonctionnaires de garer leur voiture aux conditions et aux tarifs fixés par l'Organisation des Nations Unies. La capacité du garage de New York continue d'être limitée du fait du plan-cadre d'équipement, lequel a entraîné un rétrécissement de l'espace réservé au stationnement des voitures et une diminution des recettes enregistrées (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.79). D'après le tableau IS3.21, le Comité consultatif constate une diminution de 100 400 dollars du montant net des recettes prévues au titre de l'exploitation du garage du Siège par rapport à 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour les membres du personnel possédant un permis ordinaire, les droits de stationnement s'élevaient à 55 dollars par mois ou 3,50 dollars par jour, et le tarif de nuit était de 7 dollars du dimanche au jeudi et de 3,50 dollars du vendredi au dimanche. Il a également été informé que les mesures mises en place pour restreindre le stationnement de nuit dans le garage du Siège visaient à réduire la pratique du stationnement « de longue durée » et à faciliter le travail des délégués et du personnel tant que l'espace réservé au stationnement des voitures serait rétréci à cause du plan-cadre d'équipement. Il a en outre été informé que le nombre de véhicules stationnés durant la nuit pouvait atteindre 300, sachant

que le garage accueillait entre 575 et 700 véhicules par jour en 2012, en fonction du nombre de places disponibles à mesure de l'évolution du plan-cadre d'équipement. Le Comité note que, malgré les restrictions imposées, le stationnement de nuit et le stationnement de longue durée demeurent particulièrement courants. Il rappelle par ailleurs le paragraphe 33 de la résolution 63/270, auquel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le nombre total d'emplacements disponibles pour les États Membres ne diminue pas une fois le plan-cadre d'équipement achevé.

IS3.5 **Le Comité consultatif ne doute pas que le Secrétaire général fera le nécessaire pour veiller à ce que les dépenses afférentes à l'exploitation du garage soient couvertes en totalité par les recettes enregistrées à cette rubrique, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet dans ses rapports d'étape. Le Comité est également d'avis qu'il serait possible, alors que le plan-cadre d'équipement touche bientôt à sa fin, de mieux contrôler le stationnement de nuit pour veiller à la bonne utilisation du garage. En outre, le Comité compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour appliquer le paragraphe 33 de la résolution 63/270, et recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de rendre compte de cette question dans son prochain projet de budget-programme.**

Services de restauration

IS3.6 Dans le fascicule du budget, il est indiqué que les recettes prévues au titre des services de restauration proviennent de la commission de 15 % perçue sur les recettes du prestataire extérieur qui assure les services de restauration. Le prestataire s'acquitte en outre des frais d'administration et d'entretien des installations qui correspondent aux services collectifs de distribution, d'enlèvement des ordures, de fumigation et de dératisation, et de nettoyage des vitres. Le Secrétaire général indique que les travaux de rénovation effectués dans le contexte du plan-cadre d'équipement ont eu des effets dommageables sur les recettes tirées des services de restauration durant l'exercice 2012-2013. Ces recettes devraient revenir à leur niveau habituel au cours de l'exercice 2014-2015, lorsque le bâtiment du Secrétariat sera de nouveau entièrement occupé et les manifestations privées organisées au restaurant des délégués reprendront, après la remise en état de celui-ci en avril 2013. Les recettes au titre des services de restauration, qui ont été nulles pour l'exercice biennal 2012-2013, devraient s'élever à 1 531 800 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.84 et IS3.85).

IS3.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des services centraux d'appui avait l'intention de charger un consultant en restauration de donner des conseils sur la définition des services à assurer, la sélection d'un nouveau prestataire et la négociation du contrat correspondant, une attention particulière étant accordée à la qualité des produits proposés. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'améliorer la qualité des produits proposés et des services de restauration au Siège, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de désigner un responsable de projet chargé de répondre de la qualité des services de restauration au Siège**.

Activités commerciales à Vienne

IS3.8 Le Secrétaire général indique que le café, le salon de coiffure et le magasin de fleurs du Centre international de Vienne sont administrés par l'ONU et exploités par des prestataires de services extérieurs, lesquels remboursent à l'ONU tous les frais collectifs de distribution et versent également un droit annuel fixe à l'Office des Nations Unies à Vienne. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant estimatif net des recettes accuse une baisse de 12 400 dollars (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.91 et tableau IS3.27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le café avait récemment fait l'objet d'un nouveau contrat, qui prendrait effet en septembre 2013 et générerait des recettes plus importantes grâce à une augmentation de loyer. Cela permettrait d'enregistrer des recettes supplémentaires de 30 000 dollars par exercice biennal au titre des activités commerciales à Vienne, lesquelles enregistreraient ainsi un gain de 17 600 dollars au lieu d'une perte de 12 400 dollars. Le Comité a également été informé que ces 17 600 dollars correspondaient au montant net déduction faite de toutes les dépenses connexes. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'engager le Secrétaire général à faire le bilan des activités commerciales déficitaires à Vienne et à réfléchir aux moyens d'utiliser autrement l'espace actuellement consacré aux activités commerciales**.

IS3.9 Au chapitre 29G du présent rapport, le Comité consultatif note que l'économat du Centre international de Vienne est bien géré, et qu'il a été informé que celui-ci s'autofinançait et n'était pas subventionné par les organismes sis à Vienne (voir par. VIII.149). Le Comité s'est également félicité du fonctionnement de l'économat, et a encouragé le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques à cet égard avec les autres lieux d'affectation. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à une étude de faisabilité et à une analyse coûts-avantages en vue de l'éventuelle création d'un économat au Siège, à New York**.

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015	37 529 800
Ressources de l'exercice 2012-2013 (aux taux révisés)	39 173 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2012-2013 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.10 Le montant des crédits dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes s'élève à 37 529 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 1 643 200 dollars (4,2 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2012-2013. La diminution prévue tient essentiellement à une baisse des ressources demandées au titre des services contractuels (1 041 200 dollars), du coût des produits vendus

(596 600 dollars) et des postes (391 800 dollars). Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du fascicule.

IS3.11 On trouvera au tableau IS3.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau IS3.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	89	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1e C), 63 G(AC) et 2 ASS
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	89	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1e C), 63 G(AC) et 2 ASS

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.12 Le Secrétaire général propose le gel temporaire de neuf postes pendant l'exercice 2014-2015, à savoir :

a) Trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) au bureau de New York de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies;

b) Un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au bureau européen de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (il est indiqué dans le fascicule que ces postes ont été gelés durant l'exercice 2012-2013);

c) Un poste d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux au Groupe des visites du Siège (il est indiqué dans le fascicule que ces postes ont été gelés durant l'exercice 2012-2013) (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.21 et IS3.59).

IS3.13 Il est expliqué dans le fascicule qu'il est proposé de geler temporairement ces postes car on prévoit un ralentissement de l'activité (voir A/68/6 (Income sect. 3), par. IS3.21 et IS3.59). Le Comité consultatif rappelle qu'il a été proposé de geler temporairement sept postes durant l'exercice 2012-2013 parce qu'un ralentissement temporaire de l'activité était prévu (voir A/66/7, par. IS3.11). Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'en 2007, il était envisagé qu'à compter de janvier 2009, la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement aurait une incidence négative sur les programmes qui dépendaient de la venue de visiteurs au Siège, étant donné que l'accès serait restreint pendant les travaux de rénovation et que de nombreuses activités – visites guidées, services de l'Administration postale, boutique-cadeaux, librairie, services de restauration, kiosque à journaux et garage, notamment – s'en trouveraient fortement limitées, voire temporairement suspendues. En outre, les deux activités produisant le plus de recettes, à savoir la vente d'articles philatéliques et de publication, ont subi un fort ralentissement en raison de la situation du marché. La période de rénovation ayant eu un effet préjudiciable sur les recettes nettes

provenant de l'ensemble des services destinés au public, des mesures de réduction des coûts, notamment le gel temporaire de postes, ont été mises en place afin de limiter les coûts et d'atteindre un seuil de rentabilité. Le Comité a également été informé qu'il n'avait pas été tenu compte des ressources correspondant aux postes gelés dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014-2015.

IS3.14 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu deux tableaux présentant respectivement les postes vacants au 30 avril 2013 et les neuf postes qu'il est proposé de geler temporairement au cours de l'exercice 2014-2015 (tableaux IS3.2 et IS3.3). Le Comité note qu'au 30 avril 2013, huit postes avaient été temporairement gelés ou laissés vacants dans le cadre des mesures de réduction des coûts. Il est proposé de maintenir le gel temporaire de six d'entre eux en 2014-2015. Le Comité note également que sept des neuf postes qu'il est proposé de geler temporairement en 2014-2015 sont vacants depuis plus de deux ans. **Compte tenu de la recommandation générale qu'il a formulée au chapitre I concernant les postes vacants depuis plus de deux ans et du fait que le Secrétaire général a indiqué que les fonctions attachées à ces neuf postes ne seront pas nécessaires au cours du prochain exercice biennal, le Comité consultatif est d'avis qu'il serait plus judicieux de supprimer ces postes et de réexaminer la situation ultérieurement, le cas échéant, une fois que le plan-cadre d'équipement sera achevé et que ces fonctions seront indispensables à la reprise des activités. Par conséquent, le Comité se prononce contre le gel temporaire de ces neuf postes et recommande que ceux-ci soient supprimés**.

Commentaires et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.15 Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du fascicule du budget. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense pour 2014-2015 s'élève à 18 579 100 dollars. **Sous réserve de la recommandation formulée à la section E du chapitre I ci-dessus, à savoir qu'il serait bon de réduire de 5 % le montant des ressources prévues pour les voyages à tous les chapitres du budget, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire pour les objets de dépense autres que les postes**.

Tableau IS3.2
Récapitulatif des postes vacants au 30 avril 2013

Unité administrative	*Classe/échelon*	*Titre fonctionnel*	*Date à laquelle le poste est devenu vacant*	*État du poste et date prévue de recrutement*
Groupe des visites (New York)	P-4	Chef	1er août 2012	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Groupe des visites (New York)	G(AC)	Assistant administratif	1er janvier 2010	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Groupe des visites (New York)	G(AC)	Assistant d'information	1er avril 2010	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (New York)	G(AC)	Assistant de bureau/information	1er janvier 2013	Poste laissé temporairement vacant pour réduire les coûts en 2013
Administration postale (New York)	G(AC)	Vendeur	1er janvier 2013	Recrutement en cours
Administration postale (Vienne)	P-4	Chef (bureau européen)	1er février 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	G(1eC)	Assistant administratif	1er avril 2013	Avis de vacance publié
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Assistant (bureautique)	1er mars 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Vendeur	31 mai 2009	Poste laissé vacant pour réduire les coûts (2009-2013)
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Vendeur	1er mars 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Opérateur de saisie	31 octobre 2012	Poste pourvu le 3 juin 2013

Tableau IS3.3
Postes qu'il est proposé de geler temporairement au cours de l'exercice 2014-2015

Unité administrative	*Classe/échelon*	*Titre fonctionnel*	*Date à laquelle le poste est devenu vacant*	*État du poste et date prévue de recrutement*
Groupe des visites (New York)	P-4	Chef	1er août 2012	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Groupe des visites (New York)	G(AC)	Assistant administratif	1er janvier 2010	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Groupe des visites (New York)	G(AC)	Assistant d'information	1er avril 2010	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (New York)	G(AC)	Commis (vente)	1er janvier 2009	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (New York)	G(AC)	Assistant administratif	1er juillet 2010	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (New York)	G(AC)	Assistant aux systèmes d'information	1er janvier 2013	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	P-4	Chef (bureau européen)	1er février 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Assistant (bureautique)	1er mars 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts
Administration postale (Vienne)	G(AC)	Vendeur	1er mars 2007	Poste temporairement gelé dans le cadre des mesures de réduction des coûts

Annexe I

Comparaisons entre le montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013; les ressources aux taux révisés pour 2012-2013; les montants prévus (après actualisation préliminaire) pour 2014-2015; et les variations (en pourcentage) respectives

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (montant révisé des crédits ouverts)[a]	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*2014-2015 (montant prévu après réévaluation des coûts)*	*Variation (en pourcentage) calculée à partir du montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013*	*Variation (en pourcentage) calculée à partir du montant des ressources de 2012-2013 aux taux révisés)*
Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble	744 962,5	778 747,7	799 018,3	7,26	2,60
Titre II Affaires politiques	1 463 801,6	1 471 909,8	1 344 568,1	-8,15	-8,65
Titre III Justice internationale et droit international	93 428,7	96 467,8	101 986,3	9,16	5,72
Titre IV Coopération internationale pour le développement	448 754,4	467 372,8	507 488,9	13,09	8,58
Titre V Coopération régionale pour le développement	554 642,7	578 871,1	592 556,9	6,84	2,36
Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires	338 602,4	347 873,6	341 804,4	0,95	-1,74
Titre VII Information	182 160,4	189 844,5	192 576,9	5,72	1,44
Titre VIII Services communs d'appui	608 455,1	626 885,9	663 389,7	9,03	5,82
Titre IX. Contrôle interne	38 877,3	40 720,2	41 487,9	6,71	1,89
Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	131 338,8	1 319 70,6	154 938,9	17,97	17,40
Titre XI Dépenses d'équipement	65 051,6	65 051,6	60 434,9	-7,10	-7,10
Titre XII Sûreté et sécurité	223 123,3	240 180,8	244 985,4	9,80	2,00
Titre XIII. Compte pour le développement	29 243,2	29 243,2	28 398,8	-2,89	-2,89
Titre XIV Contributions du personnel	473 114,5	498 486,0	488 835,4	3,32	-1,94
Total (budget ordinaire)	**5 395 556,5**	**5 563 625,6**	**5 562 470,8**	**3,09**	**-0,02**

[a] Aux termes de la résolution 67/247/A de l'Assemblée générale.

Annexe II

Répartition des réductions de postes et autres objets de dépense, d'un montant de 164 millions de dollars, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
1. Politique, direction et coordination d'ensemble			
Postes	66 091,7	(1 100,4)	-1,7
Autres objets de dépense	45 915,7	(382,6)	-0,8
Total partiel	**112 007,4**	**(1 483,0)**	**-1,3**
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Postes	524 306,1	(14 619,60)	-2,8
Autres objets de dépense	142 434,2	(3 129,50)	-2,2
Total partiel	**666 740,3**	**(17 749,1)**	**-2,7**
3. Affaires politiques			
Postes	104 101,6	(2 713,8)	-2,6
Autres objets de dépense	1 223 250,7	(32 951,5)	-2,7
Total partiel	**1 327 352,3**	**(35 665,3)**	**-2,7**
4. Désarmement			
Postes	18 572,8	(479,3)	-2,6
Autres objets de dépense	5 472,2	(249,9)	-4,6
Total partiel	**24 045,0**	**(729,2)**	**-3,0**
5. Opérations de maintien de la paix			
Postes	76 333,4	(4 171,5)	-5,5
Autres objets de dépense	36 070,2	942,9	2,6
Total partiel	**112 403,6**	**(3 228,6)**	**-2,9**
6. Utilisations pacifiques de l'espace			
Postes	6 865,2	(327,9)	-4,8
Autres objets de dépense	1 243,7	95,0	7,6
Total partiel	**8 108,9**	**(232,9)**	**-2,9**
7. Cour internationale de Justice			
Postes	25 447,3	–	0,0

Titre	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
Autres objets de dépense	23 120,0	–	0,0
Total partiel	**48 567,3**	**–**	**0,0**
8. Affaires juridiques			
Postes	40 898,1	(939,1)	-2,3
Autres objets de dépense	7 002,4	(506,6)	-7,2
Total partiel	**47 900,5**	**(1 445,7)**	**-3,0**
9. Affaires économiques et sociales			
Postes	142 259,3	(3 087,9)	-2,2
Autres objets de dépense	20 201,7	(1 924,8)	-9,5
Total partiel	**162 461,0**	**(5 012,7)**	**-3,1**
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement			
Postes	6 134,8	(159,9)	-2,6
Autres objets de dépense	1 558,8	(30,1)	-1,9
Total partiel	**7 693,6**	**(190,0)**	**-2,5**
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique			
Postes	10 673,1	–	0,0
Autres objets de dépense	2 626,4	(127,9)	-4,9
Total partiel	**13 299,5**	**(127,9)**	**-1,0**
12. Commerce et développement			
Postes	137 048,5	(4 571,40)	-3,3
Autres objets de dépense	14 464,6	(427,60)	-3,0
Total partiel	**151 513,1**	**(4 999,0)**	**-3,3**
13. Centre du commerce international			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	40 141,8	(1 159,2)	-2,9
Total partiel	**40 141,8**	**(1 159,2)**	**-2,9**
14. Environnement			
Postes	13 062,1	(1 312,3)	-10,0
Autres objets de dépense	1 119,7	(63,2)	-5,6
Total partiel	**14 181,8**	**(1 375,5)**	**-9,7**

Titre	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
15. Établissements humains			
Postes	18 673,7	(543,9)	-2,9
Autres objets de dépense	2 507,2	(88,7)	-3,5
Total partiel	**21 180,9**	**(632,6)**	**-3,0**
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale			
Postes	35 095,0	(1 119,9)	-3,2
Autres objets de dépense	6 331,8	(160,7)	-2,5
Total partiel	**41 426,8**	**(1 280,6)**	**-3,1**
17. ONU-Femmes			
Postes	14 039,0	(311,6)	-2,2
Autres objets de dépense	1 435,3	(163,3)	-11,4
Total partiel	**15 474,3**	**(474,9)**	**-3,1**
18. Développement économique et social en Afrique			
Postes	93 771,4	(2 171,2)	-2,3
Autres objets de dépense	53 155,4	(2 944,6)	-5,5
Total partiel	**146 926,8**	**(5 115,8)**	**-3,5**
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique			
Postes	93 967,4	(3 410,5)	-3,6
Autres objets de dépense	15 095,8	(151,4)	-1,0
Total partiel	**109 063,2**	**(3 561,9)**	**-3,3**
20. Développement économique en Europe			
Postes	68 229,5	(2 056,7)	-3,0
Autres objets de dépense	4 487,1	(175,9)	-3,9
Total partiel	**72 716,6**	**(2 232,6)**	**-3,1**
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes			
Postes	103 012,8	(4 179,5)	-4,1
Autres objets de dépense	20 297,8	293,2	1,4
Total partiel	**123 310,6**	**(3 886,3)**	**-3,2**

Titre		*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
22.	**Développement économique et social en Asie occidentale**			
	Postes	58 142,3	(1 780,1)	-3,1
	Autres objets de dépense	11 035,6	(525,5)	-4,8
	Total partiel	**69 177,9**	**(2 305,6)**	**-3,3**
23.	**Programme ordinaire de coopération technique**			
	Postes	31 054,3	–	0,0
	Autres objets de dépense	26 621,7	(1 665,5)	-6,3
	Total partiel	**57 676,0**	**(1 665,5)**	**-2,9**
24.	**Droits de l'homme**			
	Postes	122 763,9	(4 034,5)	-3,3
	Autres objets de dépense	52 341,8	(1 181,7)	-2,3
	Total partiel	**175 105,7**	**(5 216,2)**	**-3,0**
25.	**Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance**			
	Postes	1 348,2	–	0,0
	Autres objets de dépense	91 094,9	(2 669,4)	-2,9
	Total partiel	**92 443,1**	**(2 669,4)**	**-2,9**
26.	**Réfugiés de Palestine**			
	Postes	48 908,5	(1 504,7)	-3,1
	Autres objets de dépense	20,6	31,5	152,9
	Total partiel	**48 929,1**	**(1 473,2)**	**-3,0**
27.	**Aide humanitaire**			
	Postes	23 936,7	(691,0)	-2,9
	Autres objets de dépense	7 459,0	(311,4)	-4,2
	Total partiel	**31 395,7**	**(1 002,4)**	**-3,2**
28.	**Information**			
	Postes	150 840,2	393,6	0,3
	Autres objets de dépense	39 004,3	(5 913,3)	-15,2
	Total partiel	**189 844,5**	**(5 519,7)**	**-2,9**
29A.	**Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion**			
	Postes	14 782,8	(706,6)	-4,8

Titre	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
Autres objets de dépense	1 119,2	42,8	3,8
Total partiel	**15 902,0**	**(663,8)**	**-4,2**
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Postes	35 803,9	(1 843,5)	-5,1
Autres objets de dépense	2 975,4	73,2	2,5
Total partiel	**38 779,3**	**(1 770,3)**	**-4,6**
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines			
Postes	44 583,9	(1 113,8)	-2,5
Autres objets de dépense	32 499,8	(1 161,6)	-3,6
Total partiel	**77 083,7**	**(2 275,4)**	**-3,0**
29D. Bureau des services centraux d'appui			
Postes	63 354,4	(1 583,6)	-2,5
Autres objets de dépense	121 126,7	(2 316,2)	-1,9
Total partiel	**184 481,1**	**(3 899,8)**	**-2,1**
29E. Bureau de l'informatique et des communications			
Postes	36 324,4	–	0,0
Autres objets de dépense	41 525,4	(5 001,5)	-12,0
Total partiel	**77 849,8**	**(5 001,5)**	**-6,4**
29F. Administration (Genève)			
Postes	98 705,7	(5 513,7)	-5,6
Autres objets de dépense	61 097,6	329,1	0,5
Total partiel	**159 803,3**	**(5 184,6)**	**-3,2**
29G. Administration (Vienne)			
Postes	19 693,2	(528,6)	-2,7
Autres objets de dépense	19 950,2	(688,8)	-3,5
Total partiel	**39 643,4**	**(1 217,4)**	**-3,1**
29H. Administration (Nairobi)			
Postes	22 611,7	(676,3)	-3,0
Autres objets de dépense	10 731,6	(527,1)	-4,9
Total partiel	**33 343,3**	**(1 203,4)**	**-3,6**

Titre	*2012-2013 (ressources aux taux révisés)*	*Montant total des réductions des ressources*[a]	*Variation (en pourcentage)*
30. Contrôle interne			
Postes	35 702,3	(1 300,2)	-3,6
Autres objets de dépense	5 017,9	46,6	0,9
Total partiel	**40 720,2**	**(1 253,6)**	**-3,1**
31. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	11 529,3	–	0,0
Total partiel	**11 529,3**	**–**	**0,0**
32. Dépenses spéciales			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	120 441,3	–	0,0
Total partiel	**120 441,3**	**–**	**0,0**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	65 051,6	(3 008,4)	-4,6
Total partiel	**65 051,6**	**(3 008,4)**	**-4,6**
34. Sûreté et sécurité			
Postes	148 002,0	(5 478,7)	-3,7
Autres objets de dépense	92 178,8	(1 618,1)	-1,8
Total partiel	**240 180,8**	**(7 096,8)**	**-3,0**
35. Compte pour le développement			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	29 243,2	(844,4)	-2,9
Total partiel	**29 243,2**	**(844,4)**	**-2,9**
36. Contributions du personnel			
Postes	–	–	
Autres objets de dépense	498 486,0	(20 111,1)	-4,0
Total partiel	**498 486,0**	**(20 111,1)**	**-4,0**
Total	**5 563 625,60**	**(163 965,30)**	**-2,9**

[a] Y compris les changements proposés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 et les changements résultant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

Annexe III

Montant révisé des crédits ouverts en 2012-2013 comparé aux crédits demandés pour 2014-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant révisé des crédits ouverts)*[a]	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble	**781 370,5**	**744 962,5**	**34 073,5**	**4,6**	**779 036,0**	**19 982,3**	**799 018,3**
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	107 324,3	108 571,7	7 496,8	6,9	116 068,5	4 761,8	120 830,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	674 046,2	636 390,8	26 576,7	4,2	662 967,5	15 220,5	678 188,0
Titre II Affaires politiques	**1 429 008,7**	**1 463 801,6**	**(129 094,6)**	**(8,8)**	**1 334 707,0**	**9 861,1**	**1 344 568,1**
3. Affaires politiques	1 288 214,3	1 322 164,7	(126 752,8)	(9,6)	1 195 411,9	3 538,9	1 198 950,8
4. Désarmement	22 666,7	23 001,8	601,2	2,6	23 603,0	699,2	24 302,2
5. Opérations de maintien de la paix	109 535,7	110 653,2	(2 837,1)	(2,6)	107 816,1	5 311,3	113 127,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 592,0	7 981,9	(105,9)	(1,3)	7 876,0	311,7	8 187,7
Titre III Justice internationale et droit international	**93 361,4**	**93 428,7**	**4 649,2**	**5,0**	**98 077,9**	**3 908,4**	**101 986,3**
7. Cour internationale de Justice	47 090,5	47 567,7	3 292,0	6,9	50 859,7	2 308,7	53 168,4
8. Affaires juridiques	46 270,9	45 861,0	1 357,2	3,0	47 218,2	1 599,7	48 817,9
Titre IV Coopération internationale pour le développement	**445 315,6**	**448 754,4**	**42 447,3**	**9,5**	**491 201,7**	**16 287,2**	**507 488,9**
9. Affaires économiques et sociales	157 432,8	154 404,1	6 043,6	3,9	160 447,7	5 203,1	165 650,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 227,0	7 348,6	2 716,0	37,0	10 064,6	1 803,5	11 868,1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Titreenariat pour le développement de l'Afrique	9 943,5	12 746,6	425,0	3,3	13 171,6	520,7	13 692,3
12. Commerce et développement	148 347,4	142 956,3	3 557,8	2,5	146 514,1	565,7	147 079,8
13. Centre de commerce international (CNUCED-OMC)	36 257,5	40 141,8	(1 159,2)	(2,9)	38 982,6	571,0	39 553,6
14. Environnement	14 988,4	14 337,2	29 567,2	206,2	43 904,4	4 751,0	48 655,4
15. Établissements humains	22 421,6	21 345,6	(800,9)	(3,8)	20 544,7	685,2	21 229,9
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	42 583,8	40 797,5	1 516,6	3,7	42 314,1	1 723,7	44 037,8

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant révisé des crédits ouverts)*[a]	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
17. ONU-Femmes	6 113,6	14 676,7	581,2	4,0	15 257,9	463,3	15 721,2
Titre V Coopération régionale pour le développement	**518 471,4**	**554 642,7**	**5 478,5**	**1,0**	**560 121,2**	**32 435,7**	**592 556,9**
18. Développement économique et social en Afrique	113 366,5	143 497,3	(2 250,1)	(1,6)	141 247,2	18 351,5	159 598,7
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	100 462,1	103 187,7	1 955,5	1,9	105 143,2	5 702,3	110 845,5
20. Développement économique en Europe	71 343,4	68 606,3	1 877,7	2,7	70 484,0	59,1	70 543,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	120 000,6	115 226,3	4 195,1	3,6	119 421,4	2 442,4	121 863,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale	64 409,2	66 449,1	1 365,8	2,1	67 814,9	1 916,3	69 731,2
23. Programme ordinaire de coopération technique	48 889,6	57 676,0	(1 665,5)	(2,9)	56 010,5	3 964,1	59 974,6
Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires	**310 404,3**	**338 602,4**	**(1 712,5)**	**(0,5)**	**336 889,9**	**4 914,5**	**341 804,4**
24. Droits de l'homme	149 170,6	167 324,5	(600,0)	(0,4)	166 724,5	1 660,3	168 384,8
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	83 699,4	92 377,9	(2 604,2)	(2,8)	89 773,7	1 275,8	91 049,5
26. Réfugiés de Palestine	48 060,5	48 930,5	612,6	1,3	49 543,1	1 460,4	51 003,5
27. Aide humanitaire	29 473,8	29 969,5	879,1	2,9	30 848,6	518,0	31 366,6
Titre VII Information	**191 716,7**	**182 160,4**	**3 856,8**	**2,1**	**186 017,2**	**6 559,7**	**192 576,9**
28. Information	191 716,7	182 160,4	3 856,8	2,1	186 017,2	6 559,7	192 576,9
Titre VIII Services communs d'appui	**612 941,4**	**608 455,1**	**30 868,6**	**5,1**	**639 323,7**	**24 066,0**	**663 389,7**
29. Services de gestion et d'appui	612 941,4	608 455,1	30 868,6	5,1	639 323,7	24 066,0	663 389,7
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 384,2	15 088,0	35 932,8	238,2	51 020,8	482,7	51 503,5
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37 054,5	36 770,6	(333,5)	(0,9)	36 437,1	1 200,4	37 637,5
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	74 861,9	74 611,4	162,8	0,2	74 774,2	2 887,6	77 661,8
D. Bureau des services centraux d'appui	175 822,1	181 255,2	1 346,3	0,7	182 601,5	11 270,7	193 872,2
E. Bureau de l'informatique et des communications	70 565,2	75 800,2	(3 107,7)	(4,1)	72 692,5	2 865,5	75 558,0
F. Administration (Genève)	159 125,4	153 603,2	(1 075,6)	(0,7)	152 527,6	1 570,0	154 097,6

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant révisé des crédits ouverts)*[a]	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
G. Administration (Vienne)	40 051,6	39 274,0	(850,7)	(2,2)	38 423,3	1 787,8	40 211,1
H. Administration (Nairobi)	29 076,5	32 052,5	(1 205,8)	(3,8)	30 846,7	2 001,3	32 848,0
Titre IX Contrôle interne	**35 215,6**	**38 877,3**	**1 452,9**	**3,7**	**40 330,2**	**1 157,7**	**41 487,9**
30. Contrôle interne	35 215,6	38 877,3	1 452,9	3,7	40 330,2	1 157,7	41 487,9
Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**118 778,2**	**131 338,8**	**11 695,1**	**8,9**	**143 033,9**	**11 905,0**	**154 938,9**
31. Activités administratives financées en commun	10 140,6	10 897,5	197,3	1,8	11 094,8	233,6	11 328,4
32. Dépenses spéciales	108 637,6	120 441,3	11 497,8	9,5	131 939,1	11 671,4	143 610,5
Titre XI Dépenses d'équipement	**61 043,7**	**65 051,6**	**(8 245,8)**	**(12,7)**	**56 805,8**	**3 629,1**	**60 434,9**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 043,7	65 051,6	(8 245,8)	(12,7)	56 805,8	3 629,1	60 434,9
Titre XII Sûreté et sécurité	**234 154,3**	**223 123,3**	**10 548,3**	**4,7**	**233 671,6**	**11 313,8**	**244 985,4**
34. Sûreté et sécurité	234 154,3	223 123,3	10 548,3	4,7	233 671,6	11 313,8	244 985,4
Titre XIII Compte pour le développement	**23 651,3**	**29 243,2**	**(844,4)**	**(2,9)**	**28 398,8**	**–**	**28 398,8**
35. Compte pour le développement	23 651,3	29 243,2	(844,4)	(2,9)	28 398,8	–	28 398,8
Titre XIV Contributions du personnel	**558 718,7**	**473 114,5**	**3 709,0**	**0,8**	**476 823,5**	**12 011,9**	**488 835,4**
36. Contributions du personnel	558 718,7	473 114,5	3 709,0	0,8	476 823,5	12 011,9	488 835,4
Total (budget ordinaire)	**5 414 151,9**	**5 395 556,5**	**8 881,9**	**0,2**	**5 404 438,4**	**158 032,4**	**5 562 470,8**

[a] Le montant révisé des crédits ouverts ne comprend pas le report de l'actualisation des coûts, conformément à la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, ou les ajustements au coefficient d'ajustement applicable à New York, conformément à la décision 67/551 de l'Assemblée générale.

Annexe IV

Nombre de postes par source de financement et par classe

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises)

	2012-2013 (postes approuvés)		*2014-2015 (postes proposés)*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Budget ordinaire – chapitre des dépenses				
SGA	34	0,3	35	0,3
SSG	29	0,3	31	0,3
D-2	105	1,0	111	1,1
D-1	287	2,8	290	2,9
Administrateurs	4 176	40,4	4 199	41,7
Agents des services généraux et catégories apparentées	5 706	55,2	5 410	53,7
Total partiel	**10 337**	**100,0**	**10 076**	**100,0**
Budget ordinaire – chapitre des recettes				
Administrateurs	15	16,9	15	16,9
Agents des services généraux et catégories apparentées	74	83,1	74	83,1
Total partiel	**89**	**100,0**	**89**	**100,0**
Total	**10 426**		**10 165**	
Postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire[a]				
D-2	8	0,6	9	0,7
D-1	23	1,8	25	1,9
Administrateurs	844	65,1	842	65,0
Agents des services généraux et catégories apparentées	421	32,5	420	32,4
Total	**1 296**	**100,0**	**1 296**	**100,0**
Ressources extrabudgétaires				
SSG	8	0,1	6	0,0
D-2	44	0,3	41	0,3
D-1	210	1,4	203	1,3
Administrateurs	4 355	29,0	4 408	29,2
Agents des services généraux et catégories apparentées	10 400	69,3	10 426	69,1
Total	**15 017**	**100,0**	**15 084**	**100,0**

	2012-2013 (postes approuvés)		*2014-2015 (postes proposés)*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Tribunaux internationaux[b]				
SGA	2	0,2	Non disponibles	
SSG	2	0,2		
D-2	2	0,2		
D-1	7	0,7		
Administrateurs	448	43,7		
Agents des services généraux et catégories apparentées	564	55,0		
Total	**1 025**	**100,0**		

[a] Nombre estimatif de postes pour l'exercice biennal 2014-2015, avant l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 67/287 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

[b] Les postes du Bureau des services de contrôle interne qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du contrôle interne des tribunaux figurent à la rubrique Postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, conformément à la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

B. Postes civils autorisés dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix[a]

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	2012	*2013*
Personnel recruté sur le plan international[b]		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	8	8
SSG	20	21
D-2	39	38
D-1	111	112
P-5	318	335
P-4	786	822
P-3	1 182	1 241
P-2/P-1	289	269
Total partiel	**2 753**	**2 846**
Agents du Service mobile	3 418	3 437

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	2012	*2013*
Agents du Service de sécurité	–	–
Total (personnel recruté sur le plan international)	**6 171**	**6 283**
Personnel recruté sur le plan national[c]	15 346	13 877
Total	**21 517**	**20 160**

[a] Effectifs autorisés pour la période à l'examen, à l'exclusion des postes financés au moyen du compte d'appui et de ceux de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
[b] À l'exclusion des emplois de temporaire [personnel temporaire (autre que pour les réunions)].
[c] Y compris, le cas échéant, les administrateurs recrutés sur le plan national.

C. Postes cofinancés

	2012-2013 (postes approuvés)		*2014-2015 (postes proposés)*	
Chapitre du budget	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
D-1	1	0,6	1	0,6
Administrateurs	87	50	88	50,3
Agents des services généraux et catégories apparentées	86	49,4	86	49,1
Total partiel	**174**	**100**	**175**	**100**
13 Centre du commerce international				
SSG	1	0,6	1	0,6
D-2	1	0,6	1	0,6
D-1	5	3	5	3,0
Administrateurs	84	52,5	84	52,5
Agents des services généraux et catégories apparentées	71	43,3	71	43,3
Total partiel	**162**	**100**	**162**[a]	**100**
31 Activités administratives financées en commun				
D-2	3	3,7	3	3,7
D-1	5	6,2	5	6,2
Administrateurs	36	44,4	36	44,4
Agents des services généraux et catégories apparentées	37	45,7	37	45,7
Total partiel	**81**	**100**	**81**	**100**

	2012-2013 (postes approuvés)		2014-2015 (postes proposés)	
Chapitre du budget	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
34 Sûreté et sécurité				
D-2	1	0,2	1	0,1
D-1	7	0,7	7	0,7
Administrateurs	355	37,1	356	37,2
Agents des services généraux et catégories apparentées	595	62,0	593	62,0
Total partiel	**958**	**100**	**957**	**100**
Total	**1 375**[b]		**1 375**[b]	

[a] Conformément aux procédures en vigueur, un budget plus détaillé pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présenté à l'Assemblée générale au dernier trimestre de 2013.

[b] À l'exclusion des 90 postes temporaires prévus au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) et approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 65/206 au titre de la mise en service du progiciel de gestion intégré, qui sont financés au moyen du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des ressources extrabudgétaires.

Annexe V

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
1. Politique, direction et coordination d'ensemble			
Mécanisme pour la promotion des partenariats	1	SGA	Secrétaire général adjoint pour le Mécanisme
	1	D-2	Directeur général de l'Administration
	1	P-5	Administrateur de programmes, Responsabilité et intégrité
			Mise en place d'un mécanisme pour la promotion des partenariats tel que le prévoit la résolution 66/223 de l'Assemblée générale
Direction exécutive et administration	(1)	D-1	Suppression
	(1)	P-5	Suppression de 1 poste d'administrateur (hors classe)
	(1)	P-2	Suppression
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (y compris son secrétariat)	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif principal
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Genève	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Bureau de la déontologie	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Vienne	(1)	P-5	Déclassement de P-5 à P-4 du poste de représentant principal du Bureau de liaison de New York, transformé en poste de spécialiste de la gestion des programmes
	1	P-4	
Bureau du Directeur général, Office des Nations Unies à Nairobi	(1)	P-5	Déclassement de P-5 à P-4 de 1 poste de conseiller juridique (hors classe)
	1	P-4	
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants	1	SGA	Transformation en poste permanent du poste de Secrétaire général adjoint qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires
	1	P-5	Transformation en poste permanent du poste d'assistant spécial au Représentant spécial qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires
	3	P-4	Transformation en postes permanents de 2 postes de spécialiste des programmes et 1 poste de spécialiste des communications qui étaient précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	3	P-3	Transformation en poste permanent de 1 poste de spécialiste de la protection de l'enfance qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires
	1	G(1e C)	Transformation en poste permanent de 1 poste d'assistant principal qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires
	1	G(AC)	Transformation en poste permanent de 1 poste d'assistant administratif qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires
			Transformation de 10 postes prévue par la résolution 67/152 de l'Assemblée générale, dans laquelle il a été décidé que, pour assurer la poursuite des principales activités de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants et la bonne exécution de son mandat, ce dernier serait financé sur le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2014-2015.
Total partiel	**6**		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Gestion des conférences (New York)			
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	1	P-4	Spécialiste des affaires politiques
Planification et coordination des services de conférence	(1)	D-1	Déclassement du poste de chef du Service de la planification centrale et de la coordination en poste de directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination
	1	D-2	
Services de documentation	(21)	G(AC)	Suppression de 21 postes d'agent des services généraux (Autres classes) par suite de la réduction naturelle des effectifs afin d'instituer un ratio d'un opérateur de traitement de texte pour 3 traducteurs
	(4)	G(1e C)	Suppression de 2 postes d'agent des services généraux (1re classe) relevant de la Section d'édition des documents officiels et de 2 postes d'agent des services généraux (1re classe) relevant de la Section de la terminologie et des références en raison d'une restructuration interne consistant à regrouper plusieurs services d'appui aux fonctions d'édition, d'édition multilingue et de traduction
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Section d'édition des documents officiels en raison d'une restructuration interne consistant à regrouper plusieurs services d'appui aux fonctions d'édition, d'édition multilingue et de traduction
	(8)	P-2	Reclassements au titre de la circulaire ST/AI/2000/1
	8	P-3	Reclassements au titre de la circulaire ST/AI/2000/1

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Service des séances et services de publication	(39)	TC	Suppressions découlant de l'achèvement du passage à l'impression numérique
	(22)	G(AC)	Suppressions découlant de l'achèvement du passage à l'impression numérique
	(12)	G(AC)	Suppressions découlant de l'obtention d'une productivité supérieure à celle qui était prévue par suite du réaménagement des activités intervenu pendant l'exercice 2012-2013
	(6)	P-3	Reclassement de 6 postes de P-3 à P-4 afin de remédier à un déséquilibre du tableau d'effectifs et de faire cadrer le ratio entre P-3 et P-4 avec celui qui existe dans les services de traduction
	6	P-4	
Gestion des conférences (Vienne)			
Services de documentation	(8)	P-2	Reclassements au titre de la circulaire ST/AI/2000/1
	8	P-3	Reclassements au titre de la circulaire ST/AI/2000/1
Total partiel	**(98)**		
3. Affaires politiques			
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1	AN	Responsable de la communication
	(1)	P-3	Déclassement de 1 poste de P-3 à 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national
	1	AN	
	(1)	SM	Transformation de 1 poste d'assistant chargé des services généraux en poste d'assistant au soutien logistique
	1	AL	
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)
	(4)	P-2	Suppression de 4 postes de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1re classe)
Assistance électorale	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
Affaires du Conseil de sécurité	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant au service des séances
Décolonisation	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
Question de Palestine	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant à l'appui aux utilisateurs de logiciels
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	(1)	G(1eC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif (hors classe)
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(10)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
4. Désarmement			
Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	(1)	P-4	Suppression
Désarmement régional	(1)	AL	Suppression
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(2)**		
5. Opérations de maintien de la paix			
Opérations	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions politiques
Appui administratif aux missions	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1	P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission
	(1)	SM	Reclassement de 1 poste d'agent du service mobile en poste d'agent local
	1	AL	
	(1)	SM	Reclassement de 1 poste d'agent du service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	1	AN	
	(9)	SM	Suppression de 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe), de 1 poste d'assistant à la gestion des biens et du matériel, de 1 poste d'opérateur radio, de 2 postes d'agent de sécurité, de 1 poste de chef de la Section des transports, de 1 poste d'assistant (transports), de 1 poste d'électricien, et de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines
	(8)	AL	Suppression de 1 poste de commis aux finances, de 1 poste d'agent de sécurité, de 1 poste d'assistant administratif, de 1 poste de commis aux expéditions, de 1 poste de menuisier, de 1 poste de jardinier, de 1 poste d'assistant (voyages) et de 1 poste d'assistant aux achats.
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	(1)	SM	Suppression de 1 poste de fonctionnaire de la Section des transports ou de la Section des communications et de l'informatique
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'agent de sécurité
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(20)**		
6. Utilisations pacifiques de l'espace			
Programme d'application des techniques spatiales	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'administrateur de programmes
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(1)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
7. Cour internationale de Justice			
Greffe	1	P-3	Chef du Service des achats
			Le titulaire du poste de chef du Service des achats qu'il est proposé de créer sera chargé de superviser le Service des achats, des installations et des affaires générales, qui comprendra 1 poste d'assistant administratif principal [G(1e C)] existant et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes) provenant du Service des affaires générales.
	1	P-2	Juriste adjoint de 1re classe
			La création de 1 poste de juriste adjoint de 1re classe (P-2) permettra au Président de pouvoir compter en permanence sur un appui juridique, à l'instar de l'ensemble des juges de la Cour.
	1	G(AC)	Assistant administratif
			Le titulaire du nouveau poste d'assistant administratif fournira un appui au Bureau du Greffier.
Total partiel	**3**		
8. Affaires juridiques			
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de juriste
Développement progressif et codification du droit international	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
Droit de la mer et affaires maritimes	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat et de 1 poste de juriste adjoint
Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant des programmes
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(5)**		
9. Affaires économiques et sociales			
Statistique	(2)	P-3	Suppression de 2 postes de statisticien
	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant (statistique)
Appui au Conseil économique et social et coordination	(2)	G(AC)	Suppression
Politiques sociales et développement social	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des affaires sociales
Développement durable	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste du développement durable
Population	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions de population
Politiques et analyse en matière de développement	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'économiste adjoint de 1re classe

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'administration du personnel
Administration publique et gestion du développement	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat et de 1 poste d'assistant (programmes)
Financement du développement	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(14)**		
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement			
Pays les moins avancés	3	P-5	2 économistes (hors classe) et 1 administrateur de programmes (hors classe)
	3	P-4	2 administrateurs de programmes et 1 économiste
	2	P-3	1 économiste et 1 spécialiste de la sensibilisation et de la communication
	2	G(AC)	Nouveaux postes
			Ces créations de poste visent à renforcer la capacité du Bureau du Haut-Représentant de mettre en œuvre son programme de travail élargi pour le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément aux dispositions de la résolution 67/220.
Total partiel	**10**		
12. Commerce et développement			
Direction exécutive et administration	1	P-4	1 économiste
	1	P-3	1 administrateur de programmes
	(1)	D-2	Suppression de 1 poste de coordonnateur
	(1)	G(1e C)	Suppression de 1 poste d'assistant principal (programmes)
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de secrétaire
Mondialisation, interdépendance et développement	(1)	G(1e C)	Déclassement de 1 poste d'assistant statistique principal à 1 poste d'assistant statistique
	1	G(AC)	
	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant publications et de 1 poste d'assistant statistique
Investissements et entreprises	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de secrétaire
Commerce international : composante 1 : Renforcement du commerce international	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste de commis de recherche et de 1 poste d'assistant de recherche

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Commerce international : composante 2 : Produits de base	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de secrétaire
Technologie et logistique	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes de secrétaire
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	(1)	G(AC)	Suppression
Appui au programme	(3)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant liaison, de 1 poste d'assistant d'équipe et de 1 poste d'assistant (finances)
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(15)**		
14. Environnement			
Direction exécutive et administration	1	D-1	Chef du Bureau de l'évaluation
	1	P-3	Administrateur de programmes pour la problématique hommes-femmes
	1	G(AC)	Assistant administratif
	1	SSG	Transformation, 1 poste de directeur
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur adjoint
	2	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur de programmes (hors classe) et 1 poste d'administrateur (hors classe) des programmes pour la problématique hommes-femmes
	1	G(AC)	Transformation, 1 poste d'assistant administratif
	1	AL	Transformation, 1 poste d'assistant administratif
Changements climatiques	1	P-5	Chef du Bureau sous-régional
	2	P-4	2 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur régional
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes (hors classe) pour les changements climatiques
	3	P-4	Transformation, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation efficace des ressources et aux produits chimiques, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique et l'utilisation efficace des ressources
Catastrophes et conflits	2	P-4	2 postes de coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur régional

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes (hors classe) pour les catastrophes et les conflits
	1	P-4	Transformation, 1 poste de coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits
	2	P-3	Transformation, 2 postes de coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits
Gestion des écosystèmes	1	P-5	Chef du Bureau sous-régional
	2	P-4	2 postes d'administrateur de programmes
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur régional
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes (hors classe) pour les écosystèmes et la biodiversité
	3	P-4	Transformation, 3 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité
Gouvernance environnementale	4	P-4	3 postes de coordonnateur du développement régional et 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement
	1	G(AC)	Assistant administratif
	3	P-5	Transformation, 3 postes d'administrateur de programmes (hors classe)
	6	P-4	Transformation, 2 postes de coordonnateur du développement régional, 3 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement et 1 poste de fonctionnaire régional de l'information
	1	P-3	Transformation, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement
	3	G(AC)	Transformation, 3 postes d'assistant (programmes)
Produits chimiques et déchets	1	P-5	Chef du Bureau sous-régional
	2	P-4	2 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur régional
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur de programmes (hors classe) pour les produits chimiques et les déchets
	1	P-4	Transformation, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets
	2	P-3	Transformation, 2 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Utilisation efficace des ressources	1	P-5	Chef du Bureau sous-régional
	3	P-4	3 postes de coordonnateur régional pour les questions relatives à l'utilisation efficace des ressources
	1	D-1	Transformation, 1 poste de directeur régional
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes (hors classe) pour l'utilisation efficace des ressources
	1	P-4	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes relatifs à l'initiative ONU durable
	1	P-3	Transformation, 1 poste de coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique et à l'utilisation efficace des ressources
État de l'environnement	1	P-5	Chef du Bureau sous-régional
	1	P-3	Fonctionnaire régional de l'information
	3	D-1	Transformation, 1 poste de scientifique en chef, 1 poste de directeur de la communication et de l'information et 1 poste de directeur régional
	1	P-5	Transformation, 1 poste d'administrateur des programmes (hors classe) relatifs à l'Interface science-politique
	6	P-4	Transformation, 1 poste de fonctionnaire régional de l'information, 4 postes de coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique et 1 poste de fonctionnaire régional de l'information
	3	P-3	Transformation, 1 poste de fonctionnaire régional de l'information, 1 poste de coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique et 1 poste de fonctionnaire de l'information
	1	G(AC)	Transformation, 1 poste d'assistant administratif
Appui au programme	1	D-2	Transformation, 1 poste de directeur du Bureau des opérations
	1	P-5	Transformation, 1 poste de chef du Groupe des finances
	1	P-2	Transformation, fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)
			Les modifications proposées font suite à la résolution 67/213 de l'Assemblée générale par laquelle cette dernière a décidé de renforcer et de revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).
Total partiel	**85**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
15. Établissements humains			
Législation, foncier et gouvernance urbains	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste adjoint des établissements humains
Services urbains de base	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de chef du Groupe des pratiques optimales
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(2)**		
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale			
Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de conseiller (lutte contre le blanchiment d'argent)
Prévention du terrorisme	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'administrateur de programmes
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
Justice	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
Étude et analyse des tendances	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de recherche
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(5)**		
17. ONU-Femmes			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif (finances)
Politiques et activités	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(2)**		
18. Développement économique et social en Afrique			
Direction exécutive et administration	1	D-2	Création de 1 poste de secrétaire exécutif adjoint
			Cette création de poste permettra de pallier la structure administrative horizontale de la direction générale qui entrave la participation active à la prise de décisions aussi bien au niveau interne du Secrétariat qu'au niveau des organes intergouvernementaux de l'ONU.
Politique macroéconomique	(2)	P-3	Suppression de 2 postes d'économiste
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant
Intégration régionale et commerce	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de chef de section
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de recherche
Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Statistiques	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant
Renforcement des capacités	(1)	P-5	Suppression de 1 poste d'officier de liaison
	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'économiste
	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'économiste
	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des affaires sociales
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant (systèmes informatiques)
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(12)**		
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique			
Direction exécutive et administration	(1)	D-1	Déclassement du poste de chef de cabinet en poste de secrétaire exécutif adjoint
	1	D-2	
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Politique macroéconomique et développement sans exclusive	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
Commerce et investissement	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
Transports	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Environnement et développement	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Développement social	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
Statistiques	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
Appui au programme	(1)	P-3	Reclassement de 1 poste d'ingénieur des télécommunications
	1	P-4	
	(4)	P-3	Suppression de quatre postes de traducteur/ interprète
	(9)	AL	Suppression de 4 postes d'assistant des services linguistiques, de 1 poste d'assistant aux achats, de 1 poste de commis à l'entretien des locaux, de 1 poste assistant (finances), de 1 poste d'électricien et de 1 poste d'infirmier(ère)
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(21)**		
20. Développement économique en Europe			
Transports	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de secrétaire
Statistiques	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Coopération et intégration économiques	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'économiste
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Commerce	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'éditeur
	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'analyste de programmes
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(7)**		
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes			
Direction exécutive et administration	(1)	D-1	Reclassement à D-2 d'un poste D-1 de directeur, dont le titulaire sera chargé de coordonner et de surveiller les fonctions de gestion et d'appui aux programmes et de suivre les activités d'appui aux programmes à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et les fonctions administratives au siège de la Commission et dans ses bureaux sous-régionaux et nationaux situés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.
	1	D-2	
	(1)	AL	Reclassement d'un poste d'agent local en poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire fera office de Conseiller juridique et représentera la CEPALC lors de négociations et d'éventuelles poursuites devant des tribunaux administratifs ou judiciaires, veillant à ce que les privilèges et immunités de l'organisation soient observées et respectées, et fournira des conseils relatifs au système et aux pratiques juridiques du pays hôte.
	1	AN	
	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'économiste adjoint
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'économiste adjoint
Politiques macroéconomiques et croissance	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'économiste adjoint
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant
Développement social et égalité sociale	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste adjoint des questions sociales
Population et développement	(1)	AL	Suppression de 1 poste de secrétaire
Développement durable et établissements humains	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant aux recherches
Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
Activités sous-régionales dans les Caraïbes	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste adjoint des questions d'environnement
Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	1	P-3	1 poste d'économiste
	1	AL	1 poste d'assistant

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
			Il incombera aux titulaires des nouveaux postes de s'acquitter des tâches de plus en plus complexes à mener dans le cadre du sous-programme. La demande accrue a alourdi la charge de travail, étendu l'éventail des domaines thématiques à prendre en compte et rendu nécessaires des analyses plus approfondies dans le cadre des zones géographiques couvertes par les différentes organisations sous-régionales. Les nouveaux postes permettront de recueillir et coordonner des contributions et informations, d'assurer le suivi des différents processus enclenchés par l'intérêt des États Membres, et de faciliter le dialogue et la conclusion d'accords entre les États Membres. Leurs titulaires dépendront du Secrétaire de la Commission.
Appui au programme	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'informaticien systèmes
	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de traducteur adjoint
	(5)	AL	Suppression de 1 poste de chauffeur, de 1 poste d'assistant à la gestion des installations, de 1 poste d'assistant préposé au courrier, de 1 poste d'aide-comptable et de 1 poste de libraire
	(9)	AL	Suppression de 1 poste de superviseur du Groupe de traitement de texte, de 1 poste d'assistant informaticien, de 1 poste d'aide-comptable, de 1 poste d'assistant stocks et fournitures, de 1 poste d'aide-comptable, de 1 poste de commis à l'enregistrement, de 1 poste d'assistant administratif, de 1 poste de commis de bibliothèque et de 1 poste de technicien chauffage, ventilation et climatisation
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(23)**		
22. Développement économique et social en Asie occidentale			
Direction exécutive et administration	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes) dans le domaine de l'information
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
Développement social	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions sociales (adjoint de 1re classe)
Développement économique et intégration	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de recherche
Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de statistique
Promotion de la femme	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Atténuation des conflits et développement	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant de recherche

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Appui au programme	(1)	D-1	Reclassement de 1 poste de directeur en poste de secrétaire exécutif adjoint
	1	D-2	
	(1)	AL	Reclassement de 1 poste de commis à la distribution des documents en poste de spécialiste des services de conférence
	1	AN	
	1	P-4	Transformation d'un emploi de temporaire en poste de médecin
	(6)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes), de 1 poste d'assistant (systèmes informatiques), de 1 poste d'assistant (stocks et fournitures), de 2 postes d'assistant (courrier) et de 1 poste de messager
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(13)**		
24. Droits de l'homme			
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	1	P-3	Création de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de chef de section
Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant (programmes)
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes)
Appui au programme	(2)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme et de 1 poste de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(11)**		
26. Réfugiés de Palestine			
Programme de travail	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de directeur adjoint des affaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(2)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des achats et de la logistique hors Siège et de 1 poste de spécialiste des ressources humaines hors Siège
	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste de chauffeur et de 1 poste d'assistant administratif
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(5)**		
27. Aide humanitaire			
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(2)**		
28. Information			
Services de communication stratégique	(1)	D-1	Déclassement du poste de porte-parole adjoint
	1	P-5	
	(2)	AL	Reclassement de 2 postes d'assistant à l'information en postes d'administrateur recruté sur le plan national
	2	AN	
	(2)	P-5	Suppression de 2 postes de représentant de département
	(2)	P-4	Suppression de 2 postes de fonctionnaire de l'information
	(1)	G(AC)	Suppression
	(4)	AL	Suppression de 1 poste de bibliothécaire adjoint, de 1 poste de chauffeur, de 1 poste de commis et de 1 poste d'assistant administratif
Services d'information	(1)	D-1	Déclassement de 1 poste de directeur
	1	P-5	
	12	P-3	Transformation en postes de 12 emplois de temporaire d'attaché de presse
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de réalisateur radio
Services de diffusion et de partage du savoir	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de chef d'unité administrative
	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'administrateur adjoint chargé du partage des connaissances
	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant bibliothécaire et de 1 poste d'assistant graphiste
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(2)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion			
Services de gestion	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de spécialiste de l'analyse de la gestion
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
	1	G(AC)	Transfert de 1 poste de la composante de direction exécutive et administration du Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) à la composante d'appui au programme du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (chap. 29 A), en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246 de placer le Bureau de l'informatique et des communications sous la responsabilité du Département de la gestion**.**
Service de la coordination des politiques et du contrôle	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Appui au programme	(1)	G(AC)	Suppression due à une réorganisation des responsabilités relatives aux fonctions de la responsabilité institutionnelle et de la responsabilité individuelle qui sont étroitement liées, sans impact sur l'accomplissement de leur mandat
Total partiel	**(3)**		
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Comptabilité, contributions et information financière	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de fonctionnaire des finances
	(8)	G(AC)	Suppression de 8 postes d'aide-comptable
Service de l'informatique financière	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste de l'information financière
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(10)**		
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines			
Politique	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant à l'administration des traitements et de 1 poste d'assistant juridique
Planification stratégique, recrutement et affectations	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des ressources humaines
	(2)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de bureau et de 1 poste d'assistant d'équipe

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Services médicaux	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de bureau
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(6)**		
29D. Bureau des services centraux d'appui			
Services spéciaux	(3)	G(AC)	Suppression de 3 postes de messager
Service de la gestion des installations	1	P-4	1 poste de spécialiste de la gestion de l'information
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
	(3)	ACM	Suppression de 1 poste de technicien chauffage, ventilation et climatisation et de 2 déménageurs
Section des voyages et des transports	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de commis à la réception
	(1)	ACM	Suppression de 1 poste de chauffeur
			La suppression de ces postes est liée à la réduction des moyens nécessaires inscrite dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).
Services d'achat	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistants aux achats
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(10)**		
29E. Bureau de l'informatique et des communications			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Transfert
			Poste transféré à la composante d'appui au programme du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (chap. 29A), en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246 de placer le Bureau de l'informatique et des communications sous la responsabilité du Département de la gestion.
Total partiel	**(1)**		
29F. Administration (Genève)			
Planification des programmes, budget et comptabilité	(4)	G(AC)	Suppression de 4 postes d'assistant (finances)
Gestion des ressources humaines	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant chargé des ressources humaines
Services d'appui	(1)	G(1°C)	Suppression de 1 poste de superviseur des travaux de génie
	(10)	G(AC)	Suppression de 7 postes d'assistant au courrier, de 1 poste d'assistant administratif, de 1 poste de mécanicien et de 1 poste de peintre

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	1	P-3	Chef adjoint du Groupe des services techniques
Services informatiques	(3)	G(AC)	Suppression de 3 postes d'assistant informaticien
	(1)	P-5	Reclassement du poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications
	1	D-1	
Services de bibliothèque	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de bibliothécaire adjoint
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(21)**		
29G. Administration (Vienne)			
Planification des programmes, budget et comptabilité	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (finances)
Services d'appui	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes de coursier/commis
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(3)**		
29H. Administration (Nairobi)			
Gestion des ressources humaines	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des ressources humaines
	(1)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines
	(1)	P-5	Déclassement du poste de chef de la Section du classement des emplois et du recrutement
	1	P-4	
Services d'appui	(1)	AN	Suppression de 1 poste d'ingénieur
Services informatiques	(2)	AL	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes) et de 1 poste d'assistant aux systèmes d'information
	(1)	P-5	Reclassement du poste de chef de service
	1	D-1	
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(5)**		
30. Contrôle interne			
Contrôle interne	(1)	D-1	Suppression de 1 poste de chef de service
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'administration
Inspection et évaluation	(1)	D-1	Suppression de 1 poste de directeur adjoint
Investigations	(1)	P-2	Suppression de 1 poste d'enquêteur adjoint de 1re classe

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**(4)**		
34. Sûreté et sécurité			
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	Suppression de 1 poste d'assistant spécial
	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste de la communication
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité
	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant d'équipe
Coordination de la sécurité et de la sûreté	(5)	G(AC)	Suppression
	(6)	ASS	Suppression
	(12)	AL	Suppression
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des crises
	(2)	P-3	Suppression de 2 postes de spécialiste de la gestion des crises
Appui au programme	(1)	G(AC)	Suppression
			Les modifications du tableau d'effectifs proposées font suite à la Grésolution 67/248 de l'Assemblée générale et reprennent les variations des ressources prévues dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1).
Total partiel	**(32)**		
Total	**(261)**		
Total général			
Créations	52		1 SGA, 2 D-2, 1 D-1, 10 P-5, 21 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 5 G(AC), 1 AL, 1 AN
Suppressions	(396)		1 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 22 P-4, 27 P-3, 21 P-2, 8 G(1^{e}C), 163 G(AC), 6 ASS, 81 AL, 10 SM, 1 AN, 43 TCM
Transformations	83		2 SSG, 1 D-2, 9 D-1, 13 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 1 P-2, 1 G(AC), 6 G(AC), 1 AL
Transferts	–		1 G(AC) transféré du Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (chap. 29A)
Variation nette	**(261)**		

Annexe VI

Emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au 31 mars 2013 et emplois qu'il est prévu de maintenir durant l'exercice biennal 2014-2015

Titre	*Chapitre*	*Nombre d'emplois de temporaire au 31 mars*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2014-2015*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes en 2014-2015*	*Titre ou fonction*
Titre I	**Politique, direction et coordination d'ensemble**				
	1. Politique, direction et coordination d'ensemble	8	6	–	Juriste, juriste adjoint
	2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5	1	–	Assistant au service des séances
Total partiel		**13**	**7**	**–**	
Titre II	**Affaires politiques**				
	3. Affaires politiques	3	3	–	Fonctionnaire des finances et du budget, assistant (finances et budget), assistant chargé des ressources humaines
Total partiel		**3**	**3**	**–**	
Titre III	**Justice internationale et droit international**				
	7. Cour internationale de Justice	3	3	–	Médecin, assistant de traitement de texte Personnel temporaire pour les réunions
Total partiel		**3**	**3**	**–**	
Titre IV	**Coopération internationale pour le développement**				
	9. Affaires économiques et sociales	4	2	–	Assistant d'équipe, statisticien
	10. Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	4	4	–	Économiste, assistant d'équipe
	11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	–	Assistant principal de secrétariat

Titre	*Chapitre*	*Nombre d'emplois de temporaire au 31 mars*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2014-2015*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes en 2014-2015*	*Titre ou fonction*
	12. Commerce et développement	4	–	–	
	13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	2	–	–	Administrateur de programmes (hors classe), graphiste adjoint
	15. Établissements humains	5	5	–	Assistant de secrétariat, assistant d'équipe, assistant administratif, assistant (finances)
	16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	3	3	–	Assistant (programmes), assistant d'équipe
Total partiel		**23**	**15**	**–**	
Titre V	**Coopération régionale pour le développement**				
	18. Développement économique et social en Afrique	8	4	–	Planton, assistant préposé au courrier, assistant d'équipe, préposé à l'entretien des bureaux
	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	6	6	–	Assistant informaticien, technicien en télécommunications
	20. Développement économique en Europe	1	–	–	
	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	4	–	Chauffeur, assistant informaticien, assistant de recherche, commis de recherche
	22. Développement économique et social en Asie occidentale	15	14	1	Opérateur d'assembleuse-relieuse, chauffeur, assistant de systèmes informatiques, assistant informatique, préposé aux stocks et aux fournitures, médecin, planton, infirmier, assistant de secrétariat, technicien en télécommunications, téléphoniste, commis aux visas
	23. Programme ordinaire de coopération technique	19	19	–	Assistant-graphiste, conseiller interrégional, administrateur de programmes, conseiller régional, conseiller régional du Bureau sous-régional pour le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conseiller régional de la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, conseiller régional pour les politiques macroéconomiques et le développement inclusif, assistant de recherche, assistant d'équipe, assistant à la coopération technique
Total partiel		**57**	**47**	**1**	

Titre	*Chapitre*	*Nombre d'emplois de temporaire au 31 mars*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2014-2015*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes en 2014-2015*	*Titre ou fonction*
Titre VI	**Droits de l'homme et affaires humanitaires**				
	24. Droits de l'homme	31	31	–	Administrateur de programmes, spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 2e classe) et enquêteur sur les droits de l'homme, commis aux contributions, coordonnateur, analyste, chef des enquêtes, conseiller juridique, spécialiste politique et des médias, analyste médias et traducteur, analyste adjoint, assistant (administration et programmes)
	27. Aide humanitaire	5	–	–	Spécialiste de la gestion des ressources humaines, fonctionnaire chargé de la formation, fonctionnaire chargé des achats, assistant à la gestion des ressources humaines
Total partiel		**36**	**31**	**–**	
Titre VII	**Information**				
	28. Information	28	12	12	Aide bibliothécaire, attaché de presse, opérateur de machine à imprimer, fonctionnaire de l'information
Total partiel		**28**	**12**	**12**	
Titre VIII	**Services communs d'appui**				
	29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	2	2	–	Juriste
	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	3	2	–	Assistant financier, assistant de bureau
	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	12	11	–	Fonctionnaire d'administration, sous-secrétaire général, chef, assistant à la gestion des ressources humaines, juriste, médecin, assistant d'équipe
	29D. Bureau des services centraux d'appui	9	8	–	Chef, chauffeur, assistant financier, spécialiste de la gestion du matériel, administrateur de 2e classe, assistant d'équipe
	29E. Administration (Genève)	13	5	–	Coordonnateur pour la continuité des opérations, ingénieur, spécialiste des systèmes d'information (sécurité), juriste, coordonnateur de sites Web
	29F. Administration (Vienne)	6	6	–	Assistant administratif, assistant (budget), assistant (gestion des ressources humaines), aide bibliothécaire, assistant (programmes)
	29G. Administration (Nairobi)	4	2	–	Assistant administratif, administrateur de programmes

Titre	*Chapitre*	*Nombre d'emplois de temporaire au 31 mars*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est prévu de maintenir en 2014-2015*	*Nombre d'emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes en 2014-2015*	*Titre ou fonction*
	29H. Bureau de l'informatique et des communications	19	9	–	Fonctionnaire d'administration, spécialiste des systèmes informatiques
Total partiel		**68**	**45**	**–**	
Titre XII	**Sûreté et sécurité**				
	35. Sûreté et sécurité	9	6	–	Assistant d'équipe, administrateur de 1re classe, assistant (gestion de l'information), lieutenant du Service de sécurité
Total partiel		**9**	**6**	**–**	
Total		**240**	**169**	**13**	

Annexe VII

Liste des rapports soumis par le Comité consultatif depuis son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets

Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013 (DP/2011/35)

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (DP/2011/37)

Projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/41)

Document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et actualisation du recouvrement des coûts (DP/2013/10, résolution 2013/9)

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : examen commun de l'incidence des définitions des coûts et des classifications d'activités sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8)

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/OPS/2013/6)

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2012-2013 (DP/OPS/2011/6)

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/2)

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10)

Fonds des Nations Unies pour la population : prévisions budgétaires intégrées, 2014-2017 (DP/FPA/2013/14)

Fonds des Nations Unies pour la population : estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 (DP/FPA/2012/1)

Fonds des Nations Unies pour la population : estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière (DP/FPA/2012/2)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme biennal 2012-2013 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1100/Add.1)

Budget-programme biennal 2012-2013 (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1112)

Principaux secteurs à risque et mesures prises en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes des fonds volontaires administrés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (A/AC.96/1111/Add.1)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2010 (WFP/EB.A/2011/6-A/1); Examen du cycle du Plan de gestion (WFP/EB.A/2011/6-B/1); Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2011/6-C/1); Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2011/6-D/1 et Corr.1); Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2011/6-E/1); Analyse de la valeur du système WINGS II (WFP/EB.A/2011/6-F/1); Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.A/2011/6-G/1); Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Art. XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2011/6-H/1 et Corr.1); Cadre de contrôle et politique concernant la communication des rapports (WFP/EB.A/2011/5-C/1)

Plan de gestion du PAM (2012-2014) (WFP/EB.2/2011/5-A/1); Projet de mandat du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.2/2011/5-B/1/Rev.1 et Corr.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur la passation des marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1); Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la passation des marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1/Add.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1/Add.1); L'efficience au PAM (WFP/EB.2/2011/5-E/1); Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012 (WFP/EB.2/2011/5-F/1)

Comptes annuels vérifiés de 2011 (WFP/EB.A/2012/6-A/1); Mécanisme d'achat anticipé (WFP/EB.A/2012/6-B/1); Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-C/1); Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-D/1); Rapport de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1); Note de la Directrice exécutive sur le rapport de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1); Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1); Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1)

Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle (WFP/EB.2/2012/4-A/1); Plan de gestion du PAM pour 2013-2015 (WFP/EB.2/2012/5-A/1); Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2012/5-B/1); Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2012 à juin 2013 (WFP/EB.2/2012/5-C/1 et Corr.1); Allocation-logement du Directeur exécutif (WFP/EB.2/2012/13-A/1)

Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (WFP/EB.A/2013/5-A/1); Comptes annuels vérifiés de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-A/1); Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-B/1); Examen de l'article 9.2 du Règlement financier (WFP/EB.A/2013/6-C/1); Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-D/1); Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1 et Corr.1); Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1); Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1/Add.1); Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1); Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1/Add.1)

D. Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Projet de budget institutionnel de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNW/2011/12)

Projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/6)

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la structure régionale : incidences administratives, budgétaires et financières et plan de mise en œuvre (UNW/2012/10)

Rapport sur les activités menées en vue de définir une politique harmonisée de recouvrement des coûts (UNW/2012/13)

Méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/14)

E. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16–E/CN.15/2011/22**)**

F. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Projet de budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNITAR/BT/51/4)

G. Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Projet de budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2012-2013

H. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNEP/GC.26/13/Add.1)

Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (UNEP/GC.27/10/Add.1)

I. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Programme de travail et budget proposés pour l'exercice biennal 2012-2013 (HSP/GC/23/5/Add.1)

Projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (HSP/GC/24/5/Add.1)

J. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2011 (A/CN.1/R1212)

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2012 (A/CN.1/R1213)

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2013 (A/CN.1/R1215)

K. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2013/AB/L.4)

Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.3)

Amendements au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF (E/ICEF/2011/AB/L.12)

13-42953* (F) 181113 301213